



HAL
open science

**Recueillir la parole des personnes suspectées
d'infractions : de l'évaluation des pratiques de terrain à
la validation et l'amélioration d'un protocole français
d'entretien cognitif adapté aux suspects**

Mathilde Noc

► **To cite this version:**

Mathilde Noc. Recueillir la parole des personnes suspectées d'infractions : de l'évaluation des pratiques de terrain à la validation et l'amélioration d'un protocole français d'entretien cognitif adapté aux suspects. Psychologie. Université Clermont Auvergne, 2023. Français. NNT : 2023UCFA0066 . tel-04441700

HAL Id: tel-04441700

<https://theses.hal.science/tel-04441700>

Submitted on 6 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse présentée en vue d'obtenir le grade de
Docteur en Psychologie

Préparée au sein de l'école doctorale
« **Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales** » (EDLSHS)
et du laboratoire
« **Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive** » (LAPSCO)

Recueillir la parole des personnes suspectées d'infractions :
De l'évaluation des pratiques de terrain à la validation et
l'amélioration d'un protocole français d'entretien cognitif
adapté aux suspects.

Présentée par : Mathilde NOC
Soutenue le 11 juillet 2023

Membres du jury

Professeure Magali GINET – Directrice de thèse
Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Professeure Nadine DESLAURIERS-VARIN – Co-directrice de thèse
Université Laval, Québec

Professeure Delphine MARTINOT – Présidente de jury
Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Professeure Laurence TACONNAT – Rapportrice
Université de Tours, Tours

Professeur Benoît TESTÉ – Rapporteur
Université Rennes-2, Rennes

Professeure Amy-May LEACH – Examinatrice
Ontario Tech University, Oshawa

RÉSUMÉ

L'entretien avec la personne suspectée est un élément clé de la procédure d'investigation judiciaire, qui a pour but de répondre à plusieurs enjeux : recueillir des informations sur l'événement, comprendre l'implication de la personne, et évaluer sa crédibilité. Toutefois, plusieurs études à l'internationale ont permis de montrer que les pratiques professionnelles ne permettaient pas toujours de répondre à ces enjeux de manière optimale. En France, il n'existe pas d'évaluation des pratiques de terrain, en matière d'entretiens avec les suspect·e·s. En outre, peu d'outils sont proposés pour accompagner la pratique professionnelle, qui viseraient à : recueillir une grande quantité d'informations correctes sur les faits, n'obtenir que des aveux de personnes réellement coupables, évaluer la crédibilité des suspect·e·s. Dans une démarche de psychologie appliquée, l'objectif était donc triple : (i) évaluer les pratiques d'enquêteur·ice·s français·e·s en matière d'entretiens de suspect·e·s, (ii) enrichir et évaluer expérimentalement le bénéfice d'un outil, l'entretien cognitif pour suspect·e·s (ECS), (iii) proposer des pistes concernant la formation. Dans un premier temps, nous souhaitions réaliser une analyse concernant les pratiques d'entretien en place sur le terrain : quelles techniques sont utilisées par les enquêteur·ice·s ? Quelle est la formulation des questions posées ? Quels sont les effets de ces pratiques sur le volume d'informations recueillies et l'obtention d'aveux ? Deux études ont permis de montrer que, si les professionnel·le·s en France mettent en place des pratiques parfois bénéfiques, ils emploient surtout des techniques néfastes, ce qui reflète le manque de formations disponibles sur le sujet. Dans un deuxième temps, notre objectif était d'évaluer scientifiquement l'ECS (inspiré d'un protocole pour témoins au bénéfice largement éprouvé), puis de tester son utilisation par des professionnel·le·s. Ce protocole a vocation de permettre le recueil d'une grande quantité d'informations, et de repérer la tromperie chez les personnes malhonnêtes. Deux études, qui comparaient pour la première fois l'ECS à d'autres protocoles, ont permis de montrer que (i) l'ECS entraînait le recueil d'une plus grande quantité d'informations correctes, par rapport aux autres protocoles, sans augmenter le risque de faux-aveux chez les innocent·e·s ; (ii) l'ECS a été implémenté avec succès par des douaniers et douanières de la DR de Clermont-Ferrand, que nous avons formé·e·s, et a permis de recueillir une plus grande quantité d'informations correctes, par rapport à leurs pratiques habituelles d'entretien. En outre, une étude réalisée auprès des gendarmes de la SR de Clermont-Ferrand avait pour but de proposer une réflexion sur l'applicabilité de l'ECS dans le cadre d'affaires réelles. Troisièmement, nous souhaitions intégrer à la méthode de nouvelles composantes. En premier lieu, notre objectif était de lutter contre les effets néfastes du biais de confirmation d'hypothèses : un phénomène où l'enquêteur·ice, persuadé·e de la culpabilité de la personne, orienterait l'entretien en ce sens. Pour ce faire, deux études ont été proposées, dont l'objet était d'implémenter une consigne, à destination des enquêteur·ice·s, qui devait permettre d'augmenter leur neutralité cognitive et donc comportementale. En second lieu, notre objectif était de tester de nouvelles mnémotechniques – *i.e. l'utilisation d'un dessin comme soutien au rappel, et un rappel réalisé à l'écrit* – et à évaluer le bénéfice d'une mnémotechnique déjà préconisée dans la méthode : *le rappel à l'envers*. L'objectif ici était d'analyser, pour la première fois, leur bénéfice respectif en termes de recueil d'informations en les comparant entre elles, mais également de tester l'intérêt de ces techniques pour évaluer la crédibilité des suspect·e·s, au travers d'indicateurs verbaux. Les résultats permettent de formuler des recommandations pratiques, axées sur la formation au protocole de l'ECS.

Mots-clés : Entretien cognitif pour suspects – techniques d'entretien – pratiques professionnelles – recueil d'informations – mensonge et crédibilité – aveux et faux aveux

ABSTRACT

The interview with the suspect is a key element of the judicial investigation procedure, which aims to respond to several issues: gathering information about the event, understanding the person's involvement, and assessing their credibility. However, several international studies have shown that professional practices do not always meet these challenges in an optimal manner. In France, there is no evaluation of field practices, in terms of interviews with suspects. Moreover, few tools are proposed to accompany professional practice, which would aim to: collect a large amount of correct information, obtain only confessions from truly guilty people, evaluate the credibility of suspects. In an applied psychology approach, the objective was therefore threefold: (i) to evaluate the practices of French investigators in interviewing suspects, (ii) to enrich and experimentally evaluate the benefit of a tool, the cognitive interview for suspects (CIS), (iii) to propose advices concerning training. Initially, we wished to conduct an analysis concerning the interview practices in place in the field: what techniques are used by the investigators? What is the wording of the questions asked? What are the effects of these practices on the volume of information collected and the obtaining of confessions? Two studies have shown that, although professionals in France implement sometimes beneficial practices, they mostly employ harmful techniques, reflecting the lack of available training on the subject. In a second step, our objective was to scientifically evaluate the CIS (inspired by a widely proven benefit witness and victims protocol), and then to test its use by professionals. This protocol is intended to collect a large amount of information, and to identify deception in dishonest individuals. Two studies, which compared the CIS to other protocols for the first time, showed that (i) the CIS resulted in the collection of more correct information, compared with other protocols, without increasing the risk of false confessions in innocents; (ii) the CIS was successfully implemented by customs officers from Clermont-Ferrand, whom we trained, and resulted in a greater amount of correct information, compared to their usual interview practices. In addition, a study conducted with the gendarmes of Clermont-Ferrand was intended to propose a reflection on the applicability of the CIS in real cases. Third, we wanted to incorporate new components into the method. First, our goal was to combat the harmful effects of hypothesis confirmation bias: a phenomenon where the investigator, persuaded of the person's guilt, would steer the interview in that direction. To this end, two studies were proposed, the purpose of which was to implement an instruction, intended for the investigator, designed to increase their cognitive and therefore behavioral neutrality. Secondly, our objective was to test new mnemonics - *i.e., the use of a drawing as a support for recall, and a recall performed in writing* - and to evaluate the benefit of a mnemonic already advocated in the method: the reverse order recall. The objective here was to analyze, for the first time, their respective benefit in terms of information gathering by comparing them, but also to test the interest of these techniques in assessing the credibility of suspects, through verbal indicators. The results allow for practical recommendations, focused on training in the CIS protocol.

Keywords : Cognitive interview for suspects – interview techniques – professional practices – information gathering – deception and credibility – confession and false confession

REMERCIEMENTS

Il sera bien compliqué de remercier comme il se doit toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à ce que ce projet, que nous avons amorcé il y a sept ans maintenant, devienne réalité, et atteigne une fin. Je tenterai pourtant d'exprimer le plus justement (et de la manière la plus concise, promis), ce que je ressens.

Commençons par Magali, évidemment. Je me suis questionnée plusieurs fois sur la manière de te dire à quel point je t'étais reconnaissante. Tout d'abord, tu m'as voué une grande confiance alors que je n'étais qu'un bébé dans le milieu universitaire. Je n'oublierai jamais le jour où tu m'as dit : « je pense qu'on peut se tutoyer, j'ai l'impression que nous allons pas mal travailler ensemble ces futures années ». Je grandis de jour en jour depuis, toujours sous l'égide d'une bienveillance sans faille qui est la tienne. Je dois résumer, alors je dirai quelque chose que tu vas comprendre vite, et qui veut dire beaucoup : tu m'as offert le sentiment d'efficacité personnelle, le sentiment d'autonomie, et le sentiment de soutien social, qui ont permis ce que j'ai réalisé aujourd'hui. Enfin plutôt, ce que l'on a réalisé ensemble, car je considère que ce travail, dans sa totalité, est le nôtre. À part pour les erreurs que l'on retrouvera dans ce manuscrit... ça, c'est de moi. Tu as dit « j'ai rarement vu une étudiante être aussi sereine à l'approche de sa date de rendu », et bien attention, pas d'erreur fondamentale : c'est toi qui as créé ce contexte. Je suis fière de revendiquer à quel point ta direction a été parfaite à mes yeux. J'ai simplement hâte de continuer. Merci pour tout.

Nadine, je te remercie également de tout mon cœur, d'avoir accepté de me suivre dans ma folle aventure. Tu as été partante dès le début, et jusqu'au bout ! Et peut-être bien plus encore ? Merci de m'avoir accueillie chez toi, mon séjour au Québec est inoubliable. Merci pour tout le soutien que tu m'as apporté, toute la confiance que tu m'as offerte, et ces superbes opportunités. J'espère que nous ne sommes qu'au début de notre collaboration. Tu es une personne formidable et j'entends d'ici ton rire joyeux, qui va de pair avec la qualité de ton travail scientifique, dont je suis admirative. J'ai hâte de te revoir.

Mes pensées vont maintenant vers une femme d'une grande importance à mes yeux. Delphine, merci d'avoir accepté d'être la présidente du mon jury, cela représente beaucoup pour moi. Là encore, je serai brève mais explicite : tu as toujours été, et seras toujours pour moi, un modèle de réussite. Merci de m'avoir fait grandir.

J'accorde également des remerciements très chaleureux à deux grands amis : Denis Bertuit et Michel Riou. Quand j'y pense, je me dis que sans vous, rien n'aurait été possible. Qui sait où je serais aujourd'hui si vous n'aviez pas fait confiance à l'enfant que j'étais ? Peut-être en retenue douanière... haha ! Merci d'être là encore aujourd'hui, cela en dit long.

Je pense également à toi bien sûr, William. Comme les autres, tu m'as fait confiance. Mais pas tout à fait comme les autres. Il est rare pour moi d'avoir l'occasion de converser avec des interrogateurs aussi chevronnés, et pourtant nous parlons d'autre chose. Mais quand même pas mal de ça. À bientôt pour du travail sérieux, depuis le temps !

Je tiens également à remercier tous les professionnels et toutes les professionnelles qui ont contribué à notre recherche scientifique. Mathieu Fiolet, pour ta patience et ton implication. Tou·te·s les agent·e·s de la BSI, Guillaume, Charles, Matthieu, Isabelle... Bien sûr, Alain et Jésus. Tou·te·s les gendarmes de la section de recherches, Colonel Berthelin, et particulièrement toi Séverine qui a montré un grand intérêt pour nos travaux. Les policiers et policières de la sûreté départementale de Lyon, Commandant Lhuillier, pour m'avoir accueillie. Et mes cher·e·s collègues de l'école des douanes, Gaël, Audrey, Flavie, Mélanie, Ghislain, Philippe, Christian. Vous avez toute mon amitié.

Je remercie également toutes les étudiantes de Master 1, et les stagiaires qui m'ont aidée dans mes recherches, Andréa, Christelle, Chloé, Manon, Léa, Pauline, Stella. Sans vous, rien de tout ça n'aurait été possible.

Enfin, merci spécial à Frédéric Tomas, un ami et grand chercheur dont l'ambition n'a d'égal que la sympathie. Tu es le premier chercheur avec qui j'ai travaillé, je ne l'oublierai pas.

(J'ai écrit « enfin » à la page d'avant, mais cela n'a jamais de fin).

Je tiens maintenant à remercier les personnes qui ont été présentes pour moi en dehors du cadre universitaire, qui ont contribué à cette recherche tout autant.

Tout d'abord mon cher Sylvain. Je me demande encore comment tu fais, c'est un mystère. Tu as su laisser à mon travail la place que j'avais envie qu'il prenne, en montrant une compréhension à toute épreuve. Je ne te remercierai jamais assez de ce que tu fais pour moi. J'espère te le rendre. J'ai hâte que nos projets prennent vie. Il n'y a rien de plus exotique qu'une vie normale avec toi.

Le merci le plus spécial, et pour moi le plus naturel, va à mes chers parents Cécile et Philippe. Je dis « Cécile et Philippe » parce que « Cécile » ou « Philippe » tout seul, ça ne veut rien dire. J'ai rarement vu l'expression « tout donner à son enfant » se concrétiser aussi bien. Vous avez tous les deux travaillé pour pouvoir nous offrir ce que vous n'avez pas eu la chance d'avoir : un travail qui nous rend heureux, tout simplement. Vous avez assuré à votre fille des décennies de bonheur à venir, et c'est un cadeau que seuls les parents peuvent offrir. Vous avez construit tout ce que je suis aujourd'hui. Je ne pourrai jamais vous rendre ce que vous m'avez donné, mais je sais que c'est de bon cœur. Merci pour tout le soutien que vous m'avez apporté, ce que vous avez fait pour moi, la manière dont vous avez cru en moi. Difficile de résumer vingt-sept ans de gratitude en quelques lignes, mais je pense qu'on se reverra, donc ce n'est pas terminé. *Mention spéciale à Wall-E qui m'a donné l'idée d'étudier les criminels...*

Ensuite, je remercie purement et simplement mes cher·e·s ami·e·s, pour avoir accepté de faire partie de ma vie. Ma sœur Morgane, avec qui je vis cette aventure au quotidien. Juliette, qui a eu le courage de se lancer dans cette amitié, hostie. Mouche, qui me permet de ne pas oublier d'avancer, même quand c'est difficile. PEP (PEL) et Pierre, Agent spécial Tosher, Valentin, Rose, Axel, Fanny & François, Laetitia, Rhum1, et bien sûr, Mok (l'humain).

Enfin, je tiens à remercier particulièrement mes deux frères. Adrien, qui me rappelle constamment ce qu'est une racine, et pourquoi c'est important. Tu m'as appris la bonne recette pour réussir : se préparer au pire, prier pour le meilleur. Y'a qu'à danser !

Mathieu, entre nous les choses sont simples : quand je suis heureuse, j'ai envie de te voir, quand je suis triste, j'ai envie de te voir. Tu as traversé avec moi toutes ces années de travail, de difficultés, mais aussi de joie et de rires. Même depuis l'autre bout du monde, je reviendrai toujours vers toi. Tu es le seul qui m'a poussée à rechercher l'humilité (que je n'ai pas encore acquise, même si j'essaye). Si un jour j'atteins une forme de sagesse, ce sera grâce à toi.

J'adresse enfin un grand remerciement aux membres de mon jury, Professeure Laurence TACONNAT, Professeur Benoît TESTÉ, Professeure Amy LEACH. Merci d'avoir accepté d'évaluer ces travaux. Vos retours sont plus que bienvenus. J'espère que vous prendrez plaisir à lire ce manuscrit, autant que j'ai pris plaisir à l'écrire.

“A recent study shows that all recent studies are false”

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	21
PREMIER CHAPITRE Les pratiques en matière d'entretien de suspect·e·s	27
PARTIE 1 Le contenu des entretiens de suspect·e·s	28
I. Le déroulement des entretiens de suspect·e·s	28
I.1. Les composantes d'entretien et leurs conséquences	29
I.1.1. Les composantes bénéfiques	29
a. Le rapport building	29
b. Le questionnement ouvert	32
c. Conclusions	34
I.1.2. Les composantes néfastes	35
a. Les comportements de dominance et d'agressivité	35
b. Les comportements manipulateurs	37
c. Les questions mal formulées	41
I.1.3. Conclusion sur les composantes	46
I.2. La prévalence des techniques d'entretien sur le terrain	47
I.2.1. Le <i>rapport building</i> : fortement plébiscité, moyennement utilisé	47
I.2.2. Les techniques agressives : pas encore éradiquées	49
I.2.3. Les techniques manipulateurs : un fléau toujours présent	50
I.2.4. Le questionnement : surtout le goulot de l'entonnoir	52
I.2.5. Conclusion sur la prévalence des techniques utilisées	55
II. Les sources des pratiques professionnelles	56
II.1. À l'origine des composantes bénéfiques	56
II.2. À l'origine des composantes néfastes	57
II.2.1. Une connaissance limitée du fonctionnement de la mémoire	57
II.2.2. Des protocoles accusatoires non validés	59
II.2.3. Une présomption de culpabilité	61
III. Le cas particulier de la France	64
Conclusion Chapitre 1 partie 1	66

PARTIE 2 Contribution personnelle : les entretiens des enquêteur·ice·s français·e·s.....	69
<i>Manuscrit n°1 : Perceptions des pratiques en matière d'audition de suspects : une évaluation auprès des agents des douanes françaises.....</i>	70
<i>Manuscrit n°2 : Les questions et les réponses : que dévoilent les procès-verbaux d'auditions douanières ?.....</i>	99
Conclusion Chapitre 1 partie 2.....	113
DEUXIÈME CHAPITRE Former les professionnel·le·s à l'ECS.....	115
PARTIE 1 De l'entretien cognitif « témoins » à la version suspect·e·s.....	116
I. L'apport de l'entretien cognitif pour témoins.....	118
I.1. Le cadre de l'entretien cognitif.....	118
I.1.1. La personne interrogée au centre : transfert de contrôle.....	118
I.1.2. L'utilisation d'un rappel libre.....	120
I.1.3. Un questionnement compatible avec la personne interrogée.....	122
I.1.4. Conclusions sur le cadre de l'entretien cognitif.....	124
I.2. Des mnémotechnies pour aider à la récupération du souvenir.....	124
I.2.1. La remise en contexte mentale.....	125
I.2.2. La consigne d'exhaustivité.....	127
I.2.3. Le changement d'ordre narratif.....	129
I.3. L'évaluation du bénéfice de l'entretien cognitif.....	131
I.3.1. Un bénéfice pour le recueil d'informations correctes.....	132
I.3.2. Un bénéfice pour limiter la suggestibilité : l'effet Geiselman.....	133
I.4. Conclusions sur l'entretien cognitif.....	135
II. La création d'une version adaptée aux suspect·e·s.....	136
II.1. Des composantes conçues pour les suspect·e·s.....	137
II.1.1. La mnémotechnie du dessin.....	138
II.1.2. Un autre usage de la mnémotechnie du changement d'ordre.....	140
II.1.3. La phase de <i>challenge</i>	142
II.1.4. Conclusion sur les composantes spécifiques de l'ECS.....	145
II.2. L'évaluation du protocole de l'ECS.....	146

II.2.1. L'étude de Geiselman (2012).....	147
II.2.2. L'étude de Logue, et al. (2015).....	148
II.2.3. L'étude de Frosina, et al. (2018).....	149
II.2.4. Conclusions sur l'évaluation de l'ECS.....	150
III. L'ECS présente-t-il un risque ?.....	151
III.1. Que provoque l'augmentation de la charge cognitive ?.....	151
III.2. Le phénomène des faux-aveux dans l'entretien de suspect-e-s.....	152
III.3. Conclusions sur les risques de l'ECS.....	154
<i>Manuscrit n°3 : False Confession in Innocent Suspects: A Look at the Cognitive Interview for Suspects</i>	155
Conclusion Chapitre 2 partie 1.....	180
PARTIE 2 L'évaluation du protocole sur le terrain.....	181
I. L'ECS appliqué par des enquêteur·ice·s professionnel·le·s.....	181
I.1. Une étude pour comparer l'ECS et l'entretien standard.....	182
<i>Manuscrit n°4 : The cognitive interview for suspects: A test with customs officers</i>	182
I.2. À quel point les professionnel·le·s se sont-ils appropriés l'ECS ?.....	204
I.3. Conclusions sur l'ECS appliqué par des professionnel·le·s.....	207
II. Une étude des facteurs agissant sur l'application de l'ECS.....	208
<i>Manuscrit n°5 : L'entretien cognitif pour suspect-e-s est-il applicable sur le terrain ? Effet de l'auto-détermination, du contrôle comportemental, et de l'applicabilité perçus</i>	208
Conclusion Chapitre 2 partie 2.....	265
TROISIÈME CHAPITRE Vers une amélioration du protocole.....	267
PARTIE 1 Lutter contre la présomption : la consigne de contre-hypothèse.....	268
I. L'impact de la présomption de culpabilité.....	269
I.1. Le biais de confirmation d'hypothèses.....	269
I.1.1. Définition du biais de confirmation.....	269
I.1.2. Origine du BCH : le rôle du besoin de clôture cognitive.....	272
I.2. Les effets du biais de confirmation.....	274
I.2.1. Que provoque le BCH chez les enquêteur·ice·s ?.....	274

I.2.2. Que provoque le BCH chez les personnes interrogées ?.....	276
II. Comment limiter le biais de confirmation d’hypothèses ?.....	278
II.1. Les éléments de la théorie.....	278
II.2. Un test de la SCO dans le contexte judiciaire.....	280
III. Une consigne pour limiter le biais de confirmation.....	283
III.1. Une première étude auprès des étudiant-e-s.....	283
<i>a. Objectif de l’étude</i>	283
<i>b. Méthode de l’étude</i>	284
<i>c. Résultats de l’étude</i>	289
<i>d. Discussion des premiers résultats</i>	291
III.2. Une deuxième étude auprès des policier-e-s.....	297
<i>a. Objectif de l’étude</i>	297
<i>b. Méthode de l’étude</i>	297
<i>c. Résultats de l’étude</i>	299
<i>d. Discussion des résultats</i>	301
IV. Vers un nouveau protocole pour tester le BCH.....	304
Conclusion Chapitre 3 partie 1.....	307
PARTIE 2 Vers une version modifiée de l’ECS.....	308
I. Bénéfice théorique des composantes, pour deux objectifs.....	309
I.1. Bénéfice pour recueillir des informations.....	309
I.2. Bénéfice pour différencier les discours sincères et mensongers.....	311
I.3. Le rappel à l’écrit : nouvelle mnémotechnie pour l’ECS ?.....	315
II. Méthode de l’étude.....	319
III. Résultats de l’étude.....	325
IV. Discussion et pistes de réflexion.....	328
Conclusion Chapitre 3 partie 3.....	333
QUATRIÈME CHAPITRE Discussion générale.....	335
RÉFÉRENCES	354
Annexe A.....	399

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Tant d'histoires ont été racontées, dans les médias, dans des livres, au cinéma, et par des scientifiques, dans lesquelles une personne innocente est allée en prison pour un crime qu'elle n'avait pas commis. Avez-vous déjà imaginé que cela puisse vous arriver ? Suspecté·e, interrogé·e, accusé·e, condamné·e, mais innocent·e. Peut-être pensez-vous que c'est impossible. « Non, ma mémoire est excellente, je ne pourrais pas me tromper en témoignant à la police ». « Jamais je n'avouerai un crime que je n'ai pas commis ». C'est probablement aussi ce que pensait Patrick Dils en 1987, avant d'avouer à la police les meurtres de deux enfants de huit ans, dont on sait aujourd'hui qu'il ne les avait pas commis. Suite à cette confession, Patrick Dils a été incarcéré à la prison de Metz durant quinze années, où il n'a pu ni voir sa famille, ni faire entendre son innocence. La question se pose : que s'est-il passé durant les 36 heures de garde-à-vue qui ont mené aux aveux de cet homme ?

L'article n°61-1 du code de procédure pénale français prévoit qu'une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis, ou tenté de commettre, une infraction, devrait être entendue sur ces faits¹. En effet, il est considéré que lors d'une enquête, l'entretien avec la personne suspectée est d'une importance majeure : il permet de recueillir des informations qui ont pour objectif, à terme, d'aider les personnes décisionnaires (*i.e.* magistrat·e·s) à rendre un verdict, notamment concernant la culpabilité ou l'innocence de la personne interrogée (Alié, 2021; Leo, 2009). De manière à accompagner cette prise de décision, l'entretien devrait alors avoir pour but de recueillir des informations objectives correctes concernant les faits (Geiselman & Fisher, 2014; Leo, 2009). Ce n'est apparemment pas ce qui s'est passé pour Patrick Dils, qui a lui-même communiqué concrètement des informations fausses concernant l'affaire pour laquelle il était interrogé : il a déclaré être coupable, alors qu'il était innocent. De plus, il a ajouté des informations concernant les faits, dont on sut *a posteriori* qu'elles provenaient tantôt du discours orienté des enquêteur·ice·s, tantôt des éléments matériels affichés de manière évidente dans le bureau où il fut interrogé. Il

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042915707

semblait alors évident que c'était – du moins en partie – le contexte dans le quel Patrick Dils fut interrogé, qui était responsable du recueil d'informations fausses.

Ce type d'affaire n'est malheureusement pas un cas isolé, et des organisations sérieuses telles que l'*Innocence Project* ont permis de révéler que nombre d'erreurs de justice trouvaient leur origine dans des entretiens de suspect·e·s mal conduits, desquels émergeaient de fausses informations et de faux aveux (Meterko, 2016; West & Meterko, 2016). De leur côté, les scientifiques ont également apporté une réflexion sur ce sujet. Ils se sont intéressé·e·s au contenu des entretiens : dynamiques interpersonnelles, contenu des échanges, et influences des enquêteur·ice·s sur les personnes interrogées ont été au centre de nombreuses études observationnelles et expérimentales (Kaplan, et al., 2019; Kassin & Gudjonsson, 2004; Leo, 2009).

Plus particulièrement, il a été mis en évidence le fait que les méthodes et techniques employées par les professionnel·le·s de la justice pouvaient avoir un impact direct sur les témoignages qui seraient recueillis durant l'entretien. Tout d'abord, de nombreuses années auront été nécessaires à ce qu'il soit clairement formulé – et ce fait est loin d'être admis par tou·te·s les enquêteur·ice·s – qu'une relation cordiale et humaine, avec le/la suspect·e, pouvait donner de meilleurs résultats qu'une relation de domination et de menace (Vallano & Schreiber-Compo, 2015; Walsh & Bull, 2012).

Ensuite, de nombreuses études ont permis de montrer que l'utilisation de techniques basées sur la récupération du souvenir, et de techniques conçues pour encourager la personne à s'exprimer librement, permettait un bien meilleur recueil d'informations, comparativement à des techniques centrées sur l'aveu et la vérification de l'information (Meissner, et al., 2014; Miller, Redlich, & Kelly, 2018; Vrij, Mann, & Fisher, 2008).

Enfin, il existe un fort consensus scientifique concernant les méthodes coercitives, *i.e.* exerçant une contrainte sur les suspect·e·s : celles-ci sont à l'origine de déformations du témoignage, et un·e enquêteur·ice faisant usage de telles techniques pourrait amener la personne interrogée à déclarer ce qu'iel « a envie d'entendre » (Goodman-Delahunty & Martschuk, 2020; Kaplan, et al., 2019; Stewart, Woody, & Pulos, 2018).

Toutefois, diverses observations des pratiques effectives de terrain, notamment aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, au Japon, aux Pays-Bas, *etc.*, ont permis de montrer que les recommandations issues des conclusions scientifiques, bien que mis en valeur par de nombreux/ses chercheurs et chercheuses, ne font pas l'unanimité (et sont parfois même inconnus) des enquêteur·ice·s.

De nombreuses études ont permis de montrer, en effet, l'existence de comportements « à risques » dans l'entretien de suspects·e·s, tels que l'utilisation de questions mal formulées, qui suggèrent les réponses attendues (Snook, et al., 2012; Walsh & Bull, 2015), les comportements agressifs, qui provoquent un sentiment de pression (Wachi, et al., 2013), les comportements manipulateurs, qui poussent (in)directement les personnes interrogées à se soumettre à la volonté de l'enquêteur·ice (Cleary & Warner, 2016; Kelly, et al., 2019).

Le chemin à parcourir pour que les recommandations des scientifiques soient une norme avérée, dans les services d'enquête, est encore long. Toutefois certain·e·s professionnel·le·s ont montré un intérêt pour ces travaux scientifiques, et ont fait preuve d'une volonté – réciproque – à échanger avec le monde de la recherche sur le sujet de l'entretien de suspect·e·s. C'est dans un tel contexte que furent initiés les différents travaux de recherche ici présentés : en 2017, le Directeur du Pôle d'Orientation des Contrôles de la Douane de Clermont-Ferrand a pris contact avec notre équipe de recherches, dans le but d'amorcer une réflexion collective – *i.e.* impliquant scientifiques et professionnels – concernant les pratiques d'entretiens de suspect·e·s. En particulier, la demande était centrée sur le fait que les douaniers et douanières pourraient bénéficier de l'apport d'outils scientifiquement validés, concernant le questionnement, et l'entretien de manière générale. Puisque le contenu des entretiens menés au sein de la Douane française, et, plus globalement, menés en France, par différentes institutions judiciaires, semblait ne pas avoir fait l'objet de recherches scientifiques, nous avons initié de tels travaux dans une approche de psychologie appliquée.

Une telle démarche requiert la mise en place de plusieurs étapes successives, telles que : (1) une identification de potentielles problématiques *via* la lecture de travaux scientifiques antérieurs, (2) une évaluation et une objectivation des problèmes effectifs du terrain *via* des méthodologies scientifiques telles que l'observation ou l'expérimentation, (3) une analyse et une réflexion théoriques concernant les problèmes observés sur le terrain, (4) le développement

et la validation d'outils spécifiques, en laboratoire, visant à répondre aux problèmes identifiés, (5) la mise en place et la validation des outils sur le terrain (Allione, 2008; Ginet, 2010; Wells, et al., 2000). Ce travail thèse s'inscrivait alors dans une telle démarche, et plusieurs études furent pensées pour permettre d'accroître nos connaissances, et d'enrichir la littérature scientifique, au sujet de l'entretien de suspect·e·s.

En particulier, nous souhaitions premièrement étudier les processus à l'œuvre dans les entretiens tels qu'ils sont actuellement mis en place sur le terrain : dynamiques communicationnelles, techniques utilisées par les enquêteur·ice·s, *etc.* Par la suite, notre objectif était d'évaluer un outil spécifique, l'entretien cognitif pour suspect·e·s, dont l'émergence dans la littérature scientifique était assez récente, et qui nous semblait un protocole prometteur pour recueillir une grande quantité d'informations correctes (au vu des préceptes théoriques sur lesquels il était construit). Enfin, nous souhaitions apporter une attention particulière aux besoins du terrain, et s'il s'avérait que le protocole était efficace, adapter celui-ci en vue de favoriser son implémentation, et son application à long terme.

L'actuel manuscrit recense les travaux que nous avons réalisés au cours de sept études, qui sont présentées en quatre sections. Le *premier chapitre* est séparé en deux parties. La première partie présente les éléments de la littérature scientifique concernant l'entretien de suspect·e·s. En particulier, celle-ci permet d'aborder les composantes d'entretien, bénéfiques et néfastes, qui sont mises en place par les professionnel·le·s. Suite à leur présentation théorique, et à la description de leurs effets, est décrite la prévalence de ces composantes sur le terrain, ainsi que leurs différentes sources. Enfin, le cas particulier de l'entretien de suspect·e·s, dans le contexte français, est abordé. La seconde partie présente deux études (*manuscrit n°1*, publié, et *manuscrit n°2*, en préparation) que nous avons réalisées dans le but d'analyser les pratiques des professionnel·le·s, et particulièrement des douaniers et douanières. La première étude, réalisée par questionnaire, décrit les différentes techniques d'entretien mises en place sur le terrain. La seconde étude, observationnelle, décrit les différentes formulations de questions utilisées en entretien, et leurs effets sur le recueil d'informations.

Le *deuxième chapitre* est séparé en deux parties. La première partie décrit les raisons pour lesquelles nous avons souhaité investiguer un outil d'entretien spécifique : l'entretien cognitif pour suspect·e·s. En particulier, cette partie présente le protocole de l'entretien cognitif (pour témoins et victimes), et ses différents bénéfices, ainsi que les éléments qui ont entraîné la

création d'une version adaptée aux suspect·e·s. Ensuite, les particularités de la version « suspect·e·s » sont décrites, et les différentes études ayant permis d'évaluer ce protocole sont présentées. En outre, les risques associés à l'utilisation de l'entretien cognitif pour suspect·e·s sont présentés, et la première partie termine par une expérimentation (*manuscrit n°3*, publié) qui teste les éventuels risques, et potentiel bénéfiques, du protocole. La seconde partie présente deux études qui ont été réalisées directement auprès de professionnel·le·s. La première étude (*manuscrit n°4*, publié) constitue une expérimentation, réalisée avec des douaniers et douanières, qui avait pour but de comparer des entretiens réalisés avec l'entretien cognitif pour suspect·e·s, et avec l'entretien standard du terrain. Cette étude permet d'avoir une première idée, outre du bénéfice de l'entretien cognitif pour suspect·e·s, de la manière dont des enquêteur·ice·s s'étaient approprié·e·s le protocole suite à la formation. La deuxième étude (*manuscrit n°5*, en préparation) a été réalisée en collaboration avec des gendarmes de la Section de Recherches, et décrit les différents facteurs (auto-détermination, contrôle comportemental perçu, applicabilité perçue du protocole, *etc.*) qui pourraient expliquer l'abandon progressif, ou au contraire l'application à long terme, de l'entretien cognitif pour suspect·e·s.

Dans le *troisième chapitre*, nous décrivons deux études qui ont été développées dans le but d'améliorer le protocole. La première partie décrit le phénomène du biais de confirmation d'hypothèses, et les risques associés à sa présence dans les enquêtes. S'en suit une première étude (constituée d'une version initiale réalisée auprès d'étudiant·e·s, et d'une version modifiée réalisée auprès de policier·e·s), visant à tester le bénéfice d'une consigne, que nous avons créée, destinée à limiter le biais de confirmation d'hypothèses dans les entretiens de suspect·e·s. La seconde étude avait pour but d'évaluer individuellement le bénéfice (pour le recueil d'informations et pour la détection du mensonge) de deux mnémotechnies du protocole : la consigne de dessin et la consigne de changement d'ordre. En outre, cette étude visait à tester le bénéfice potentiel d'une nouvelle mnémotechnie, le rappel à l'écrit.

Enfin, une discussion générale fait l'objet du *quatrième chapitre*, permettant de résumer et argumenter les résultats obtenus, et de proposer des pistes d'étude futures découlant de ces différents travaux.

PREMIER CHAPITRE

LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ENTRETIENS DE SUSPECT·E·S

PARTIE 1

LE CONTENU DES ENTRETIENS DE SUSPECT·E·S : ÉLÉMENTS DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

I. Le déroulement des entretiens de suspect·e·s

L'entretien judiciaire de personnes suspectées d'événements criminels est un acte de communication interpersonnelle, qui peut durer de quelques minutes à plusieurs heures (Clarke & Milne, 2001). Il contient de nombreuses étapes et composantes qui devraient, selon le consensus scientifique, servir un objectif ultime : recueillir une grande quantité d'informations correctes sur les faits (Geiselman & Fisher, 2014). En effet, le recueil d'informations est un élément indispensable dans la résolution de l'enquête, d'une part, et dans la prise de décision judiciaire qui sera effectuée à l'égard d'une personne prévenue, d'autre part (Leo, 2009).

L'entretien de suspect·e·s a fait l'objet de nombreuses études, expérimentales et observationnelles, et les différentes composantes mises en place par les professionnel·le·s, ainsi que leurs conséquences, font aujourd'hui l'objet d'un consensus scientifique (Bull, Valentine, & Williamson, 2009; Bull & Milne, 2022; Milne & Bull, 2008). De manière globale, nous retiendrons que ces composantes peuvent être classifiées en deux supra-catégories : les pratiques dites « bénéfiques », et les pratiques dites « néfastes ». Cette dénomination fait notamment référence aux effets de ces techniques lors des entretiens : « bénéfique » signifiant concrètement « permettant de recueillir des informations correctes », et « néfaste » signifiant « limitant le recueil d'informations correctes, ou entraînant le risque de recueil d'informations erronées ou affabulées » (Bull, et al., 2009).

Dans cette *Partie I.I.*, seront présentées deux sections complémentaires : premièrement, nous décrirons toutes les composantes bénéfiques et néfastes qui ont fait l'objet d'une évaluation sur le terrain, ainsi que leurs conséquences sur l'entretien. Deuxièmement, nous décrirons la prévalence de l'utilisation de ces composantes : lesquelles, parmi ces techniques, sont les plus utilisées par les enquêteurs et enquêtrices, dans les entretiens réels.

I.1. Les composantes d'entretien et leurs conséquences

I.1.1. Les composantes bénéfiques

En général, les composantes considérées comme « bénéfiques » pour l'entretien sont préconisées dans les protocoles d'entretien qui ont été construits, co-construits, ou évalués, par des scientifiques (Milne & Bull, 2022). Celles-ci font partie d'un ensemble de composantes recommandées, groupées sous le label de « cadre général de l'entretien », qui correspond à différents éléments visant, d'une part, à développer une relation de qualité avec la personne interrogée, et, d'autre part, à permettre le recueil d'informations auprès d'elle (Fisher & Geiselman, 1992; Milne & Bull, 2008). Parmi toutes les composantes préconisées par le « cadre général », nous présenterons dans ce chapitre² les deux seules qui, à notre connaissance, ont fait l'objet d'évaluations sur le terrain dans le cadre de l'entretien de suspects : le *rapport building* et le questionnement ouvert.

I.1.1.a. Le rapport building

❖ Définition

Le *rapport building* – qui n'a pas réellement de traduction francophone fidèle – peut être défini comme la création d'une relation de confiance entre l'enquêteur·ice et la personne interrogée (Redlich, Kelly, & Miller, 2014). Selon le modèle du *rapport* de Tickle-Degnen et Rosenthal (1990), trois éléments peuvent contribuer au *rapport building* : l'attention mutuelle (*i.e.* le fait de prêter attention aux intérêts de l'autre personne), la positivité (*i.e.* la nature amicale de l'interaction), et la coordination (*i.e.* lorsque les échanges sont fluides et naturels, et que l'ambiance générale est coopérative). Se basant sur ce modèle, plusieurs chercheurs et chercheuses ont proposé des techniques / compétences – les *communication skills* – qui aident à développer cette relation interpersonnelle.

² Les autres composantes recommandées par le cadre seront présentées au *Chapitre 2*.

Par exemple, Walsh et Bull (2012) ont proposé le fait de :

- donner des consignes claires à la personne interrogée ;
- faire attention à sa compréhension de ses droits ;
- se montrer à l'écoute de ses besoins ;
- faire preuve d'empathie face à ses émotions ;
- lui demander régulièrement si elle a besoin de quelque chose.

De la même façon, Vallano et al. (2015) ont proposé le fait de :

- discuter d'éléments neutres et d'intérêts communs ;
- donner des détails personnels sur soi ;
- expliquer clairement le but et le déroulement de l'entretien ;
- apporter des informations sur l'affaire en cours ;
- être honnête avec la personne interrogée ;
- s'adresser gentiment et poliment à elle ;
- le/la remercier.

En outre, Collins et Carthy (2018) ont proposé de :

- appeler la personne par son nom ;
- faire preuve d'humour ;
- demander à la personne si elle a besoin de quelque chose ;
- identifier ses émotions ;
- utiliser ses expressions et langage.

❖ Bénéfices

Les conséquences du *rapport building* ont été observées en particulier à travers deux méthodologies : des expérimentations de laboratoire, dans lesquelles l'absence vs. la présence d'un *rapport building* constituaient une variable indépendante provoquée, et des observations du contenu d'entretiens réels de suspects contenant vs. ne contenant pas de *rapport building*.

Un exemple d'étude de laboratoire sur le sujet est celle Huang et Teoh (2019), où était investigué l'effet du *rapport* sur l'apparition d'aveux diagnostiques. Les aveux diagnostiques peuvent être définis comme « le fait qu'une personne réellement coupable décrive son acte et sa culpabilité avec des informations correctes » – *par opposition aux faux-aveux, i.e. « toute admission pour un acte criminel que le confesseur ou la confesseuse n'a en réalité pas commis »* (p.48, Kassin & Gudjonsson, 2004; Russano, et al., 2005)³. Dans l'étude de Huang et Teoh (2019), des participant·e·s – étudiant·e·s de l'université – étaient incité·e·s par un·e complice à

³ Ces notions seront définies et approfondies dans le *Chapitre 2*.

tricher durant un exercice, ce fait les rendant alors réellement coupables d'un acte « illégal »⁴. Le design de l'étude permettait de comparer trois groupes : un groupe contrôle sans *rapport building*, un groupe où le *rapport* était fondé sur une relation agréable, et un groupe où le *rapport* était fondé sur la transparence de l'interrogateur·ice. Les résultats de cette étude ont montré un bénéfice des deux formes de *rapport*, puisque celles-ci permettaient de recueillir significativement plus d'aveux diagnostiques (63% pour le *rapport*-transparence et 37% pour le *rapport*-relation) que la condition contrôle, qui ne contenait pas de *rapport* (26% d'aveux, $\chi^2 = 5.61$). De plus, les analyses ne montraient pas de différence significative entre les deux types de *rapport building*, concernant le nombre d'aveux diagnostiques recueillis. Ainsi, cette étude permettait de montrer un bénéfice du *rapport building* dans l'entretien, comparativement à un entretien qui n'en comprendrait pas.

Une étude de « terrain » ayant également permis d'investiguer l'effet du *rapport* est, par exemple, l'étude de Collins et Carthy (2019), où était observé le contenu de 82 entretiens réels de suspect·e·s réalisés au Royaume-Uni. Dans cette étude, deux éléments étaient analysés en particulier : d'une part, la qualité du *rapport building* était mesurée par le calcul de la fréquence de techniques utilisées, sur un total de 14 techniques. D'autre part, la quantité d'informations recueillies était mesurée *via* le nombre brut de détails émis concernant les personnes, actions, lieux, objets, et le temps. Les analyses ont permis de montrer une corrélation de $r = 0.49$ entre la qualité du *rapport building*, et la quantité d'informations recueillies durant l'entretien. Cette étude de terrain semblait alors également mettre en évidence le bénéfice du *rapport building* sur la richesse des informations recueillies au cours de l'entretien. Toutefois, les variables confondues potentielles, telles que la durée de l'entretien, n'étant pas contrôlées dans ces analyses, le bénéfice du *rapport* devrait être ici considéré comme probable, mais pas indiscutable. L'analyse conjointe de résultats issus de l'observation et de l'expérimentation devrait permettre d'augmenter la certitude à ce sujet.

De manière générale, les résultats ci-dessus présentés sont conformes aux autres résultats rapportés dans la littérature sur le sujet. En effet, dans une revue de littérature de Vallano et Schreiber-Compo (2015), dans laquelle étaient décrites huit études observationnelles et douze expérimentations de laboratoire, les résultats présentés montraient systématiquement

⁴ Ce protocole, très utilisé pour étudier les aveux, sera présenté aux *Chapitres 2* et *Chapitre 3*.

le bénéfice du *rapport building* pour le recueil d'information correctes, ou le recueil d'aveux diagnostiques, ou ces deux éléments conjoints.

1.1.1.b. Le questionnement ouvert

❖ Définition

Le questionnement ouvert peut être défini comme le fait de formuler des questions qui vont permettre de laisser la personne s'exprimer, et apporter volontairement une grande quantité d'informations (Luther, et al., 2015). Pour réaliser un questionnement ouvert, la première façon de procéder est de poser des questions dites « ouvertes », c'est-à-dire des questions en réponse auxquelles un récit détaillé est attendu. Celles-ci sont alors souvent formulées de manière injonctive, telles que « *Parlez-moi de toutes les personnes qui étaient présentes...* » (Oxburgh, Myklebust, & Grant, 2010). Toutefois, les questions ouvertes ne permettent pas toujours d'obtenir l'information précise recherchée par l'enquêteur·ice. Par exemple, s'iel souhaite connaître la couleur des yeux d'une personne, iel pourra poser, dans un premier temps, une question ouverte : « *décrivez-moi la personne le plus précisément possible.* ». Mais si l'information n'apparaît pas dans la réponse à la question ouverte, l'enquêteur·ice pourra alors poser une question plus précise, dont le but est de recueillir l'information spécifique : une question « d'approfondissement », ou une question « fermée » (Snook et al., 2012). Une question d'approfondissement permet « d'aller plus loin » dans le sujet abordé par la personne, par exemple « *vous m'avez parlé de son visage, pouvez-vous m'en dire plus ?* » ; une question fermée permet d'aborder directement le sujet précis, par exemple « *quelle était la couleur de ses yeux ?* » (Oxburgh et al., 2010).

Les recommandations, concernant le questionnement, sont de ne pas poser directement des questions fermées, car les questions ouvertes peuvent notamment permettre l'apparition de détails que l'enquêteur·ice n'aura pas anticipés (Bull, et al., 2009). De manière générale, il a été préconisé par les scientifiques la structure de questionnement dite « en entonnoir », c'est-à-dire le fait de poser en premier lieu des questions ouvertes, puis de plus en plus fermées (Van der Sleen, 2009). Le bénéfice de cette technique est double : d'une part, la personne interrogée peut émettre une grande quantité d'informations auto-générées, d'autre part, l'enquêteur·ice peut recueillir l'information spécifique dont iel a besoin dans son enquête (Brimbal et al., 2021).

❖ Bénéfices

Tout comme pour le *rapport building*, deux types d'études ont été menées sur l'effet du questionnement ouvert : des études de laboratoire et des études de terrain. Dans les deux cas, le bénéfice investigué était celui de la quantité d'informations recueillies, élément d'ordre capital pour l'enquête (Geiselman & Fisher, 2014). Toutefois, les études de laboratoire permettaient également de mesurer un deuxième élément tout aussi important : l'exactitude de l'information recueillie, c'est-à-dire la correspondance des informations avec la réalité – et, par extension, à quel point ces informations peuvent être déformées. Le taux d'exactitude des témoignages obtenus est généralement calculé en divisant le nombre de détails corrects recueillis, par le nombre total de détails (*i.e.* détails corrects + erronés + affabulés).

En ce sens, une étude de Ibabe et Sporer (2004) avait pour but de mesurer l'exactitude des réponses obtenues suite à différents types de questions. En particulier étaient comparées les questions ouvertes avec des questions « vrai ou faux » et des questions à choix-forcé, *i.e.* une formulation où l'investigateur·ice émet différentes propositions, parmi lesquelles la personne interrogée doit sélectionner une réponse. Les participant·e·s de cette étude – *des étudiant·e·s de l'université* – devaient visionner le film du vol à main armée d'un véhicule. Ils étaient alors interrogé·e·s sur les faits avec l'un ou l'autre des types de questions. Les résultats de l'étude ont permis de montrer une supériorité significative des questions ouvertes, comparativement aux questions à choix forcé, concernant l'exactitude. En effet, les réponses recueillies dans le premier cas étaient correctes à 74%, contre 66% dans le second cas ($F = 4.94$). Par ailleurs, aucune différence pour l'exactitude n'était observée entre les questions ouvertes et les questions « vrai ou faux ».

Toutefois, le bénéfice du questionnement ouvert est largement visible lorsque l'on s'intéresse à la quantité d'informations recueillies. Pour exemple, une étude de Snook, et al. (2012) avait pour but de mesurer la quantité d'informations recueillies suite à différents types de questions, dans le cadre d'affaires réelles. Dans cette étude, 80 entretiens réalisés au sein d'un service de police canadien ont été analysés, et particulièrement : le type de questions posées, et la quantité d'informations recueillies dans les réponses correspondantes. Ici, les questions ouvertes étaient comparées à huit autres types de questions⁵. Les analyses ont permis de mettre en évidence que le nombre moyen de détails pertinents obtenus par question ouverte était de 90, contre 10 à 18 pour les autres questions, respectivement 10, 15, 12, 14, 14, 18, 15,

⁵ Celles-ci feront l'objet de descriptions ultérieures.

et 12 pour les huit autres types de questions. En outre, une étude de Luther, et al. (2015) avait pour but de mesurer la quantité d'informations que permettaient de recueillir six types de questions, parmi lesquelles les questions ouvertes et les questions d'approfondissement. De manière à réaliser cette analyse, les chercheurs ont recueilli 45 enregistrements d'entretiens réalisés au sein d'un service d'investigation canadienne, puis ont mesuré la quantité d'informations recueillies dans les réponses à chaque type de question. Les résultats ont permis de montrer que les deux seuls types de questions qui permettaient de recueillir une grande quantité d'informations correctes, comparativement aux quatre autres, étaient les questions ouvertes et les questions d'approfondissement.

Les études ici présentées ont permis de mettre en évidence le triple avantage du questionnement ouvert : non seulement il permet de recueillir une plus grande quantité d'informations sur les faits, mais il semble que ces informations soient de manière générale plus exactes qu'avec d'autres types de questions. En outre, il permet à l'enquêteur·ice de poser moins de questions, et de couvrir un plus grand champ d'informations que celui qu'il aurait anticipé (Bull, et al., 2009).

1.1.1.c. Conclusion

Bien que, comme nous le verrons au *Chapitre 2*, il existe de nombreuses composantes bénéfiques préconisées dans le cadre d'entretien, celles présentées dans ce premier chapitre sont au nombre de deux. D'une part, elles constituent les techniques qui sont systématiquement les plus recommandées par les chercheurs et chercheuses, et, d'autre part, elles sont les seules dont l'application effective a fait l'objet de validations scientifiques, expérimentales et observationnelles. Nous verrons par la suite à quel point ces techniques sont réellement appliquées, ou non, par les professionnel·le·s sur le terrain. Avant cela, nous passerons en revue l'autre famille de composantes qui peuvent être présentes dans les entretiens de suspect·e·s : les pratiques néfastes.

I.1.2. Les composantes néfastes

Puisque les composantes qui sont considérées comme « néfastes » pour l'entretien ne semblent logiquement pas préconisées dans les protocoles scientifiquement validés, des questions se posent sur les sources potentielles de celles-ci. Bien que cet élément sera abordé plus en détail dans la suite du chapitre, nous pouvons introduire la présente partie en citant les trois sources majeures identifiées : (1) il existe des protocoles non validés centrés sur l'obtention d'aveux ; (2) les enquêteurs et enquêtrices ont une connaissance limitée du fonctionnement de la mémoire ; et (3) les personnes interrogées sont soumises à une présomption de culpabilité, *i.e.* tendance à penser que le/la suspect·e est très probablement coupable (Adams-Quackenbush, Horselenberg, & Tomas, 2019; Chung, Ding, & Sumampouw, 2022; Gudjonsson, 2003). Ces différents faits semblent donc être à l'origine de pratiques d'entretien néfastes, présentées ci-après, telles que les comportements de dominance, les techniques manipulatoires, et le questionnement mal formulé.

I.1.2.a. Les comportements de dominance et d'agressivité

❖ Définition

Un comportement « dominant », lors d'un entretien de suspect·e, peut être défini comme tout comportement qui consisterait pour l'enquêteur·ice à adopter une posture agressive face à la personne interrogée (Cleary & Warner, 2016). Celui-ci peut être de type verbal direct, *e.g.* employer le champ lexical de l'agressivité ou des insultes, de type para-verbal, *e.g.* utiliser un ton de voix élevé, ou de type non verbal, *e.g.* se rapprocher physiquement du suspect de manière rapide (Cleary & Warner, 2016; Raine, et al., 2019).

❖ Conséquences

Pour comprendre les conséquences de ces comportements dominants, les chercheurs et chercheuses ont d'abord interrogé les personnes qui en avaient été destinataires : des personnes incarcérées après avoir été reconnues coupables de faits criminels. De plus, des études

d'observation ont également été réalisées, dont le but était de mettre en lien les comportements observés des enquêteur·ice·s et les comportements observés des suspect·e·s.

Tout d'abord, une étude réalisée par Holmberg et Christianson (2002) a permis de montrer que les personnes suspectes interrogées avaient eu conscience de la présence de ces comportements agressifs. En effet, les chercheurs ont fait passer un questionnaire à 83 détenus, dans le but de recueillir leurs perceptions sur les comportements qu'avaient eu les enquêteur·ice·s durant leur entretien, parmi deux catégories : la dominance et l'humanité. Le questionnaire comprenait 22 questions portant sur l'attitude perçue des enquêteur·ice·s, et 16 questions sur les ressentis qu'avaient eu les détenus durant l'entretien. Les réponses au questionnaire montraient, de manière générale, qu'une part importante des personnes interrogées déclarait avoir perçu des comportements agressifs des enquêteur·ice·s durant leurs entretiens. Par exemple, 30% des meurtriers et 50% des agresseurs sexuels déclaraient s'être sentis insultés par la personne qui les interrogeait. De plus, 33% des meurtriers et 60% des agresseurs sexuels déclaraient ne pas du tout avoir été respectés durant l'entretien.

Par la suite, une étude de Kebbell, et al. (2010) avait pour but d'établir une liste des comportements qui, selon les personnes détenues, auraient été vectrices d'une résistance à coopérer avec la police durant l'entretien. Dans cette étude, les chercheur·euse·s demandaient à 63 personnes incarcérées, reconnues coupables d'agressions sexuelles, de juger les comportements perçus des enquêteur·ice·s durant les entretiens. Parmi les sept comportements qui étaient présentés aux détenus, l'un correspondait au fait de « faire preuve de domination et d'agressivité ». Ils devaient alors juger, sur une échelle de type *Likert-5*, à quel point ce comportement était apparu durant leur propre entretien. Ensuite, ils devaient décrire, de manière ouverte, les effets perçus de ces comportements sur leurs propres réactions. D'une part, les résultats ont permis de montrer que le comportement de domination obtenait, parmi les sept items présentés, le score le plus élevé ($M = 3.25$), témoignant alors de sa présence dans la majorité des entretiens des détenus interrogés. D'autre part, les réponses aux questions ouvertes ont permis de montrer que les personnes ayant perçu des comportements de dominance rapportaient significativement plus avoir volontairement nié leur culpabilité, par rapport à ceux n'ayant pas ou peu rapporté ces comportements.

Dans une autre étude, Goodman-Delahunty, Martschuk, et Dhimi (2014) avaient pour objectif d'analyser l'impact des techniques utilisées par les enquêteur·ice·s sur le niveau de coopération des personnes interrogées. Dans ce cadre, le niveau de coopération était mesuré directement par les expérimentateur·ice·s, *via* la quantité d'informations pertinentes que les

personnes délivraient à leur interrogateur·ice durant l'entretien. En particulier, l'impact de quatre techniques d'entretien était observé : la stratégie « dominante », *i.e.* lorsque l'enquêteur·ice adoptait un comportement physique et vocal menaçant, était comparé à trois autres pratiques « non dominantes », *i.e.* une stratégie dite de « persuasion sociale », une stratégie de *rapport building*, et une stratégie de confrontation aux preuves matérielles. Les résultats de cette étude ont montré que les suspect·e·s divulguaient significativement moins d'informations lorsqu'ils étaient interrogé·e·s avec une stratégie coercitive, comparativement aux trois autres stratégies ($\chi^2 = 12.62$). En particulier, l'utilisation des trois stratégies non dominantes étaient toutes positivement corrélées à la quantité d'informations recueillies (respectivement, $r = 0.34$, $r = 0.33$, $r = 0.24$), alors que l'utilisation de la stratégie dominante ne corrélait pas significativement ($r = 0.12$).

Les résultats des études ci-dessus présentées ont permis de mettre en évidence deux faits : d'une part, des comportements agressifs peuvent être présents durant les entretiens judiciaires, d'autre part, ces comportements peuvent avoir pour conséquence une diminution de la volonté des personnes interrogées à coopérer avec leur interrogateur·ice. Ceux-ci sont donc considérés comme néfastes, car ils peuvent nuire à la quantité d'informations et d'aveux diagnostiques recueillis. Par ailleurs, les comportements agressifs « directs » ne sont pas les seuls néfastes au recueil d'information. D'une autre manière, il existe une catégorie de pratiques, bien moins directes, qui peuvent largement nuire à la qualité de l'entretien : les comportements manipulateurs.

1.1.2.b. Les comportements manipulateurs

❖ Définition

Non spécifiquement agressives, les techniques manipulateurs sont « des pratiques visant à outrepasser le déni des suspect·e·s, et leur résistance à faire des aveux » (p. 303; Inbau, et al., 2001). Parmi celles-ci, Gudjonsson (2003) a décrit⁶ trois catégories de techniques manipulateurs : les techniques de présentation, de maximisation, et de minimisation.

⁶ se basant sur de nombreuses classifications antérieures (voir Gudjonsson, 2003, p.80)

Les *techniques de présentation* correspondent à la manière qu'ont les enquêteur·ice·s de mener l'entretien, tant au niveau du fond que de la forme : comment les questions seront formulées, comment les preuves matérielles incriminantes seront abordées, *etc.* Parmi ces techniques, on retrouve, par exemple, le fait de poser de nombreuses questions à réponses courtes, de laisser peu de temps à la personne pour réfléchir, au contraire d'utiliser le silence pour provoquer un inconfort, de changer fréquemment d'enquêteur·ice durant l'entretien pour provoquer un sentiment d'insécurité, de mentionner de fausses preuves et faux témoignages incriminant la personne dans le but d'obtenir des aveux, *etc.*

Ensuite, les *techniques de maximisation* correspondent au fait « d'effrayer et d'intimider la personne interrogée en exagérant pour elle les conséquences de sa culpabilité » (p. 234; Kassin & McNall, 1991; Horgan, et al., 2012). Parmi ces techniques, on retrouve, par exemple, le fait de suggérer à la personne interrogée que de nier son implication provoquera une augmentation du sentiment de culpabilité et une dégradation de sa santé mentale, le fait de volontairement exagérer la nature de la gravité judiciaire (notamment en termes de peine) des actes, de faire directement appel à la conscience et aux valeurs morales de la personne, *etc.*

Enfin, les *techniques de minimisation* correspondent au fait d'avoir « une approche douce et amicale, dans laquelle l'interrogateur·ice tente de gagner la confiance de la personne interrogée » (p. 66; Horgan, et al., 2012; Leo, 2009). Parmi ces techniques, on retrouve, par exemple, le fait de mettre en évidence l'importance de la coopération de la personne, le fait de blâmer la victime, le fait de trouver des explications morales ou religieuses aux actes de la personne coupable, *etc.* Les techniques ici décrites, bien que généralement non agressives, ont pourtant l'effet orienté de pousser la personne interrogée à avouer (Kelly, et al., 2019; Russano, et al., 2005).

❖ Conséquences

De la même manière que pour les techniques agressives, l'impact des techniques manipulatoires a été analysé de différentes façons : *via* un recueil d'informations subjectives auprès des personnes incarcérées, *via* des observations directes d'entretiens réels, et *via* des expérimentations contrôlées de laboratoire.

Premièrement, plusieurs études ont permis d'observer l'impact des comportements manipulateurs sur la quantité d'informations recueillies dans les entretiens. Parmi celles-ci, une étude de Goodman-Delahunty et Martschuk (2020) avait pour but de questionner des personnes incarcérées concernant leur vécu des techniques manipulateurs. Les chercheuses ont alors fait passer des entretiens semi-dirigés à 34 détenus de prisons asiatiques et australiennes. L'analyse qualitative des témoignages de ces détenus a permis de mettre en évidence, au sein des entretiens de police vécus, l'existence de « points charnières » perçus, les ayant fait passer de comportements coopératifs à non coopératifs. Plus précisément, les résultats ont permis de montrer que des comportements manipulateurs des enquêteur·ice·s – *i.e.* maximisation, et manipulation par le mensonge – entraînaient chez les personnes interrogées une volonté significativement moins élevée de divulguer des informations (*i.e.* 14%, contre 56% dans le cas des techniques non manipulateurs). Par ailleurs, une étude de Leahy-Harland et Bull (2018) a permis de montrer que lorsque des entretiens contenaient des techniques de maximisation – *e.g.* mettre fortement l'accent sur la gravité du crime pour lequel la personne est accusée – alors ceux-ci permettaient de recueillir une quantité significativement moins élevée d'informations pertinentes pour l'enquête, en comparaison avec des entretiens qui ne comporteraient que des techniques neutres (*i.e.* ni de maximisation, ni de minimisation, ni agressives, *etc.*). En effet, dans cette étude, les chercheur·euse·s ont analysé la présence de sept techniques spécifiques d'entretien, parmi lesquelles la technique de maximisation, et leur lien potentiel avec la quantité d'informations recueillies. Les analyses ont permis de montrer que, parmi les sept techniques, six étaient significativement corrélées avec le recueil d'une grande quantité de détails ($R^2 = 0.31$). La technique de maximisation était la seule technique dont l'utilisation ne corrélait pas.

Deuxièmement, des études ont eu pour but d'observer l'impact des techniques manipulateurs sur un autre phénomène central à l'entretien : les aveux. Comme nous l'avons évoqué précédemment, deux types d'aveux sont à considérer dans les entretiens : les « vrais » et les « faux » aveux (Kassin & Gudjonsson, 2004; Russano, et al., 2005). Les études ci-après se sont concentrés sur l'un ou l'autre de ces types d'aveux. Tout d'abord, comme pour les comportements agressifs, il a été montré que les comportements manipulateurs semblaient limiter la volonté des personnes interrogées à coopérer. En effet, dans l'étude de Leahy-Harland et Bull (2018), présentée au paragraphe précédent, les entretiens qui contenaient des techniques de maximisation entraînaient significativement moins d'aveux auto-générés, par rapport aux entretiens ne contenant pas de telles techniques de maximisation. Ensuite, plusieurs

expérimentations ont permis de montrer que les comportements manipulatoires pouvaient être à l'origine de faux-aveux. Ce phénomène, qui peut prendre différentes formes (*i.e.* d'une « simple » admission à une description détaillée de faits affabulés), est à l'origine de nombreuses erreurs de justice identifiées ces dernières décennies (Meterko, 2016).

Une méta-analyse de Meissner, et al. (2014) documente de manière relativement exhaustive le lien entre les techniques d'entretien utilisées, et le risque de faux-aveux, dans des études de laboratoire⁷. Cette méta-analyse recense un total de quatorze études ayant visé à observer l'impact des techniques de minimisation, maximisation, et manipulation, sur la quantité de faux-aveux recueillis. De manière condensée, les résultats de cette méta-analyse ont permis de montrer que les méthodes manipulatoires avaient entraîné significativement plus de faux-aveux, comparativement aux méthodes « non manipulatoires », et à des méthodes de « questionnement neutre » (*i.e.* groupes contrôles). Outre les expérimentations de laboratoire, une étude réalisée par Sigurdsson et Gudjonsson (1996) a permis de documenter l'avis de faux-confesseurs, ayant avoué un crime qu'ils n'avaient *a priori* pas commis. Lorsqu'ils étaient interrogés sur les raisons de ces faux-aveux, certains détenus ont rapporté avoir avoué pour éviter des conséquences négatives liées à la situation d'interrogation : le sentiment de solitude et d'isolement, et la pression émotionnelle ressentie.

Les différents résultats présentés ont permis de mettre en évidence plusieurs conséquences néfastes associées à l'utilisation des techniques manipulatoires : tout d'abord, le recueil d'une faible quantité d'informations durant l'entretien, ensuite, la possibilité de limiter la coopération des personnes interrogées, et enfin, le risque d'obtenir des faux-aveux de la part de personnes innocentes. Avant d'aborder les études qui montrent à quel point ces techniques sont utilisées sur le terrain, nous décrirons la dernière catégorie de composantes néfastes : les questions mal formulées.

⁷ Les deux protocoles expérimentaux utilisés pour étudier les faux-aveux, *i.e.* protocole de la « touche interdite » et protocole de la « complicité de tricherie » sont décrits dans l'*Encadré n°4*, au *Chapitre 2*.

1.1.2.c. Les questions mal formulées

Nous l'avons décrit précédemment, les formulations de questions recommandées par les scientifiques sont les questions ouvertes, d'approfondissement, et fermées (Oxburgh, et al., 2010; Snook, et al., 2012). Toutefois, d'autres types de questions ont été identifiés et définis par les chercheur-euse-s : les questions dites « néfastes », ou « mal formulées ».

❖ Définition

De manière générale, les questions qui sont considérées comme « mal formulées » sont celles qui auront pour conséquences de recueillir des informations de mauvaise qualité, ou de nuire à la dynamique de l'entretien (Oxburgh, et al., 2010; Wheeler & Gabbert, 2017). La notion d'information « de mauvaise qualité » fait ici référence au recueil d'un témoignage dont le contenu présenterait un écart avec l'événement initial (Payoux & Verrier, 2017). En d'autres termes, il s'agirait d'informations erronées, *i.e.* proches du détail initial, mais présentant des dissimilitudes ; ou affabulées, *i.e.* qui n'étaient pas présentes dans la réalité. Le *Tableau A*, présenté ci-dessous, recense les définitions et des exemples de différentes questions néfastes. Ces définitions sont issues des travaux de Leahy-Harland & Bull (2018), Luther, et al. (2015), MacDonald, et al. (2017), Oxburgh, et al. (2010), Snook, et al. (2012), et Walsh & Bull (2015).

Tableau A. Descriptions et exemples des différents types de questions néfastes

Question	Description	Exemple
Fermée inappropriée	Question fermée qui ne respecte pas l'interaction en cours	« <i>Quel âge a votre frère ?</i> » <i>alors qu'on parle du travail</i>
Dirigée	Suggère un élément de réponse / contient un élément jamais mentionné avant	« <i>A-t-il eu un comportement agressif ?</i> »
À Choix forcé	Énonce plusieurs propositions non exhaustives, que la personne doit choisir	« <i>Étiez-vous au bureau ou à la maison ?</i> »
Multiples	Aborde plusieurs sujets dans la même question	« <i>Quel véhicule avez-vous pris, quand et pourquoi ?</i> »
Négatives	Énoncée à la forme grammaticale négative	« <i>Vous ne l'avez pas empruntée ?</i> »
D'opinion	L'enquêteur-ice suggère son opinion, émet un jugement de valeur	« <i>Il a osé vous insulter ? Je n'aurais pas apprécié</i> »

❖ Conséquences

La réflexion sur les conséquences des questions néfastes a été posée dans les années 1970, notamment grâce à l'expérience « princeps » de Loftus et Palmer (1974), présentée dans l'*Encadré n°1*. Cette étude, centrée sur l'effet des questions dirigées, a suscité l'intérêt pour le questionnement en général, et donné lieu par la suite à différents travaux ouverts à tous les types de formulation.

Encadré n°1 : Les travaux de Loftus et Palmer, impact des questions dirigées

L'EXPÉRIENCE PRINCEPS DE LOFTUS ET PALMER : Comment une question déforme la réponse, puis le souvenir ?

L'objectif de l'étude était d'analyser comment la formulation des questions, dans le cadre d'un recueil de témoignage, pouvait influencer les réponses recueillies. Pour étudier ce phénomène, Loftus et Palmer ont demandé à leurs participant·e·s de visionner le film d'un accident entre deux véhicules, puis de répondre à une série de questions sur ce film. Le dernier item du questionnaire portait sur la vitesse des véhicules au moment de l'impact : « selon vous, à quelle vitesse roulaient les voitures lorsqu'elles se sont *touchées* ? ». Seulement, il existait plusieurs conditions, qui correspondaient en fait au dernier mot de la question : *touchées* vs. *contactées* vs. *cognées* vs. *percutées* vs. *écrasées*.

Les résultats de l'étude ont permis de montrer l'impact de la formulation des questions sur les réponses obtenues : plus le mot utilisé suggérait que l'impact était violent, plus la vitesse estimée par les participant·e·s était grande. Par exemple, le terme « *contactées* » a entraîné l'estimation d'une vitesse moyenne de 51 km/h, contre 66 km/h pour le terme « *écrasées* ». Par ailleurs, lorsqu'on demandait aux participant·e·s de dire, une semaine plus tard, si des bris de verre étaient présents sur la route (la bonne réponse étant « non »), les participant·e·s de la condition « *écrasées* » ont été 47% à répondre oui, contre 16% dans la condition « *touchées* ».

Les travaux de Loftus et Palmer (1974) ont permis de mettre en évidence à quel point les questions dirigées étaient néfastes au recueil d'informations, puisque leur utilisation augmentait le risque de recueillir des informations erronées, et même inventées. Bien qu'anciens, ces résultats ont été à nouveau observés à différentes reprises (voir Chrobak & Zaragoza, 2008; Cupoli, 2021; Sharman & Powell, 2011; Tonckens, 2015). Dans le cadre des entretiens de suspect·e·s, une expérience de Luke, Crozier, et Strange (2017) avait pour but

d'analyser l'impact des questions dirigées sur l'exactitude du témoignage recueilli. Dans cette étude, des participant·e·s étaient interrogé·e·s au sujet d'un pseudo-crime réalisé au sein de l'université. Parmi les questions posées, dix questions dirigées suggéraient à la personne interrogée l'existence de dix preuves matérielles incriminantes, qui n'existaient pas dans le scénario originel. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que le taux d'exactitude moyen était significativement plus faible ($M = 55.7\%$) dans les réponses aux questions dirigées, comparativement aux réponses aux questions neutres ($M = 80.7\%$).

De manière à étudier ce phénomène avec plus de précision, Sharman et Powell (2012) avaient analysé l'impact de différents types de questions dirigées. En particulier, trois formulations spécifiques étaient étudiées : (1) des questions dirigées qui invitaient à une réponse de type « oui / non » sur des éléments connus, *e.g.* « *la vitesse des véhicules était-elle rapide ?* » ; (2) des questions visant à recueillir des détails très spécifiques concernant l'affaire, qui n'ont jamais été cités par la personne interrogée jusqu'à présent, *e.g.* « *y avait-il des bris de glace sur la route ?* » ; et (3) des questions dont la formulation suggérait que l'élément cité dans la question est vrai, *e.g.* « *les bris de glace, étaient-ils sur la route ou sur le trottoir ?* ». Pour observer l'impact de ces questions, les chercheuses mesuraient l'exactitude des réponses recueillies auprès des participant·e·s. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les erreurs les plus fréquentes étaient recueillies dans les réponses aux questions qui interrogeaient la présence de détails très spécifiques (*i.e.* deuxième type de question dirigée).

Par ailleurs, une étude de Farrugia et Gabbert (2020) a mis en évidence l'effet d'un autre type de questions sur le recueil d'informations erronées : les questions à choix-forcé. Dans cette étude, 66 entretiens de suspect·e·s étaient analysés, et particulièrement les questions posées et les réponses obtenues. Les analyses réalisées ont permis de montrer que, comparativement aux questions ouvertes, les questions à choix forcé entraînaient le recueil d'un nombre significativement plus élevé de réponses erronées, et particulièrement lorsque les personnes interrogées étaient vulnérables (dans le cadre de l'étude, certaines personnes interrogées avaient été diagnostiquées comme ayant un ou plusieurs troubles mentaux).

Outre les questions dirigées et les questions à choix multiples, qui semblent augmenter le risque de recueillir des informations erronées, il existe d'autres types de formulations catégorisées comme néfastes au recueil d'informations. Toutefois, l'aspect néfaste cette fois n'est pas caractérisé par le fait de recueillir des informations de mauvaise qualité, mais de nuire au « rôle actif » de la personne interrogée. Ici, le terme « rôle actif » a un double sens : d'une part, un rôle actif de recherche en mémoire, où la personne ferait l'effort de récupérer un souvenir riche, d'autre part, un rôle actif dans l'interaction, où la personne ferait l'effort d'exprimer verbalement ce souvenir.

En effet, selon Wheeler et Gabbert (2017), les questions conçues pour recueillir des réponses courtes – *i.e. toutes les questions sauf les questions ouvertes et d'approfondissement* – limitent l'activation des indices de récupération, puisqu'elles mobilisent une recherche en mémoire assez superficielle. Il semble donc que l'utilisation accrue de ces questions limiterait la qualité de l'effort fourni par la personne pour récupérer un souvenir précis, riche et détaillé (Wheeler & Gabbert, 2017). En outre, au-delà d'une recherche limitée en mémoire, l'utilisation de questions à réponse courte semble inciter les personnes à adopter un comportement passif durant l'entretien (Fisher, Milne, & Bull, 2011). En effet, une succession de questions fermées pousserait la personne à attendre que l'enquêteur-ice pose la question suivante, plutôt que d'être proactive dans l'apport d'informations (Bull, Valentine, & Williamson, 2009). Cette diminution du rôle actif peut donc avoir pour conséquence directe une diminution de la quantité d'informations recueillies.

Par exemple, l'étude de Snook, et al. (2012) a permis de montrer que les questions fermées, dirigées, à choix-forcé, d'opinion, et multiples, permettaient de recueillir en moyenne cinq fois moins d'informations que les questions ouvertes. Dans cette étude, la quantité d'informations pertinentes recueillies était représentée par la longueur des réponses (*i.e.* nombre de mots). Pour exemple, une question ouverte permettait de recueillir une réponse d'une moyenne de 90 mots, alors qu'une question fermée entraînait une réponse de 8 mots, une question dirigée 10 mots, une question à choix forcé 11 mots, une question d'opinion 11 mots, et une question multiple 14 mots.

De la même façon, l'étude de Luther, et al. (2015) a permis de montrer que les questions fermées, à choix-forcé, dirigées, et multiples, permettaient de recueillir en moyenne six fois moins d'informations que les questions ouvertes. Selon les analyses, une question ouverte permettait de recueillir des réponses d'une longueur moyenne de 75 mots, contre 15 mots pour les questions fermées, 14 pour les questions à choix-forcé, 10 pour les questions dirigées, et 21 pour les questions multiples. Une étude similaire, réalisée par Farrugia et Gabbert (2019), a permis de mettre en évidence, une fois de plus, des résultats semblables. Dans cette étude, la quantité d'informations recueillies n'était pas mesurée par la longueur des réponses, mais par la quantité de détails pertinents pour l'enquête – *i.e.* détails concernant les actions, objets, lieux, personnes, en lien avec l'événement criminel – délivrés par la personne durant une minute d'entretien. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les questions à choix-forcé, dirigées, et multiples, entraînaient le recueil d'une quantité significativement moins élevée d'informations, comparativement à des questions « bénéfiques » telles que les questions d'approfondissement. En particulier, les questions d'approfondissement permettaient de recueillir en moyenne 1.97 détails pertinents par minute de discussion, contre 0.11 pour les questions à choix-forcé, 0.03 pour les questions dirigées, et 0.45 pour les questions multiples.

Les résultats ici présentés mettent donc en évidence le double inconvénient des questions mal formulées : d'une part, elles peuvent limiter les efforts fournis par la personne interrogée, résultant alors en le recueil d'une déclaration peu détaillée, et d'autre part, elles peuvent provoquer le recueil d'une part d'informations erronées, voire affabulées. Or, la participation active de la personne, de manière ouverte et non influencée, est l'un des éléments clés pour le recueil d'un témoignage de qualité (Fisher & Shreiber, 2017).

I.1.3. Conclusion sur les composantes

Les composantes présentées jusqu'ici, résumées dans le *Tableau B*, sont celles dont l'usage effectif a fait l'objet d'évaluations sur le terrain. Les conséquences de leur utilisation ont été étudiées – *via des observations et expérimentations* – et ont permis de définir leur appartenance aux catégories « bénéfique » ou « néfaste ».

Tableau B. Les composantes d'entretien, et leurs effets bénéfiques et néfastes

Composante	Contenu	Conséquences
Rapport building <i>bénéfique</i>	· Attention mutuelle · Positivité · Coordination	▪ Plus d'informations ▪ Plus d'aveux
Questionnement ouvert <i>bénéfique</i>	· Questions ouvertes · Entretien en entonnoir (<i>Q. d'approfondissement et fermées</i>)	▪ Plus d'informations ▪ Informations plus exactes
Techniques agressives <i>néfastes</i>	· Agressivité verbale · Agressivité para-verbale · Agressivité non verbale	▪ Moins d'informations ▪ Moins d'aveux
Techniques manipulateurs <i>néfastes</i>	· Techniques de présentation · Maximisation · Minimisation	▪ Moins d'informations ▪ Moins d'aveux ▪ Plus de faux aveux
Questions mal formulées <i>néfastes</i>	· Questions fermées inappropriées · Questions dirigées · Questions à choix forcé · Questions multiples · Questions négatives · Questions d'opinion	▪ Moins d'informations ▪ Plus d'erreurs ▪ Plus d'affabulations

Ces composantes font aujourd'hui l'objet d'un fort consensus scientifique. En d'autres termes, il est extrêmement peu probable qu'un protocole, un manuel, ou une formation, proposés par des scientifiques, conseille l'utilisation des techniques dites « néfastes ». Toutefois, leur utilisation est loin d'être inexistante sur le terrain. La prochaine partie a pour but de mettre en évidence à quel point les techniques bénéfiques et les techniques néfastes jusqu'ici définies sont, ou ont été, utilisées par les professionnel·le·s de l'entretien à travers le monde.

I.2. La prévalence des techniques d'entretien sur le terrain

La littérature scientifique contient un grand nombre d'études, réalisées au sein des institutions judiciaires de différents pays, dont le but était de proposer une analyse des techniques spécifiquement utilisées sur le terrain, par des professionnel·le·s de l'entretiens de suspect·e·s (Walsh et al., 2017). En général, deux méthodologies permettent de recueillir de telles connaissances : d'une part, l'observation directe du contenu des entretiens (*i.e.* enregistrements audio/vidéo, retranscriptions), d'autre part, le recueil de mesures auto-rapportées par les enquêteur·ice·s, ou par les personnes interrogées. Cette *Partie I.2* a pour but de présenter les différentes études qui ont mis en évidence l'utilisation des composantes définies précédemment : le *rapport building*, le questionnement ouvert, les techniques agressives, les techniques manipulatoires, et le questionnement mal formulé.

I.2.1. Le *rapport building* : fortement plébiscité, moyennement utilisé

Une étude de Redlich, Kelly, et Miller (2014) avait pour objectif de recueillir, auprès d'agent·e·s interrogateur·ice·s de différents services américains, leur perception des techniques qu'ils mettaient en place durant les entretiens. Au total, 152 interrogateur·ice·s de cultures, genres, nationalités, et niveaux d'expériences différents ont répondu au sondage proposé par les chercheuses et chercheurs de cette étude. Le questionnaire proposé aux professionnel·le·s présentait une liste de 67 techniques, qu'ils devaient évaluer sur une échelle de type *Likert-5*, en fonction de l'utilisation personnelle qui en était faite. Les 67 techniques appartenaient, de manière équivalente, à cinq supra-catégories : le *rapport building*, la provocation d'émotions, la manipulation du contexte, la confrontation, et la présentation de preuves matérielles. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que les quatre techniques qui étaient déclarées comme les plus utilisées par les enquêteur·ice·s de terrain étaient : (1) répondre aux besoins basiques de la personne interrogée, (2) montrer de la gentillesse à la personne interrogée, (3) créer un lien avec la personne interrogée, (4) se montrer patient·e. Ces quatre techniques appartenaient toutes à la composante du *rapport building*.

Par la suite, Vallano, et al. (2015) ont mené une étude dont le but était d'interroger des enquêteur·ice·s du terrain spécifiquement sur le *rapport building*, de manière à analyser plus précisément leur perception de cette technique. Les 123 enquêteur·ice·s interrogées dans cette étude provenaient de 38 services de polices nord-américaines. Tout d'abord, iels ont majoritairement répondu qu'iels percevaient un réel bénéfice au *rapport building*, puisque celui-ci leur semblait subjectivement apporter une « meilleure ambiance » au sein de l'entretien, augmenter le bien-être des toutes les personnes présentes, et les aider à recueillir des informations. Tout comme dans l'étude de Redlich, et al. (2014), les enquêteur·ice·s interrogé·e·s dans l'étude de Vallano, et al. (2015) déclaraient donc utiliser cette technique coopérative, et percevoir son bénéfice dans l'entretien – comparativement à un entretien où le *rapport building* serait absent.

Les deux études précédemment citées ont permis de mettre en évidence le fait que les enquêteur·ice·s, lorsqu'interrogé·e·s sur le sujet, déclaraient mettre en place des techniques coopératives, dites de *rapport building*, lors des entretiens de suspect·e·s. Néanmoins, des études consistant à observer les pratiques effectives des enquêteur·ice·s, en termes de coopération avec la personne interrogée, ont permis de nuancer ces résultats. C'est le cas de l'étude réalisée par Walsh et Bull (2012), dont le but était d'analyser des entretiens de suspect·e·s, particulièrement concernant la thématique des techniques coopératives et du *rapport building*. Dans cette étude, les chercheurs ont analysé le contenu de 115 audio-enregistrements d'entretiens recueillis dans 13 services de police répartis en Angleterre. Leur méthode consistait à juger, sur une échelle de type *Likert-5*, à quel point chaque technique coopérative – telle que décrite dans différents manuels issus de la littérature scientifique – était correctement utilisée par les enquêteur·ice·s. Parmi ces techniques, on retrouvait par exemple le fait de donner des consignes claires à la personne interrogée, de faire attention à sa compréhension de ses droits, de se montrer à l'écoute de ses besoins, de faire preuve d'empathie face à ses émotions, de lui demander régulièrement si elle a besoin de quelque chose, *etc.* Les analyses de cette étude ont permis de montrer que la plupart des techniques coopératives, préconisées pour le développement du *rapport building*, étaient évaluées avec un score moyen inférieur à 3 sur l'échelle en 5 points. Selon l'interprétation proposée par les auteurs de cette étude, le score attribué aux différentes techniques d'entretien témoignait d'une application de qualité moyenne du *rapport building*.

Dans une étude plus récente, Collins et Carthy (2018) ont également souhaité observer la présence du *rapport building* au sein des entretiens de suspects. Pour ce faire, les chercheuses ont donc analysé 82 retranscriptions d'entretiens, dont la temporalité était divisée en trois parties équivalentes : le début, le milieu, et la fin de l'entretien. Au total, quatorze sous-composantes ont été identifiées pour opérationnaliser le *rapport building* (e.g. appeler la personne par son nom, faire preuve d'humour, demander à la personne si elle a besoin de quelque chose, identifier ses émotions, utiliser ses propres expressions, etc.). Les résultats de cette étude ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s réalisaient une application des techniques de *rapport building* de bonne qualité au début de l'entretien ($f = 82.20\%$). Toutefois, les analyses en fonction du temps mettaient en évidence le fait que ces techniques étaient bien moins utilisées après un tiers du temps ($f = 64.45\%$).

Les différentes études ci-dessus présentées ont permis de montrer que les techniques de *rapport building*, c'est-à-dire les techniques centrées sur la création d'une relation de confiance et de coopération avec la personne interrogée, semblent susciter l'intérêt des enquêteur·ice·s de terrain. En effet, même si les résultats peuvent souligner un écart entre les mesures auto-rapportées et l'observation effective des pratiques, le *rapport building* est un élément qui semble perçu comme important, et qui fait l'objet d'une volonté d'application de la part des professionnel·le·s. Toutefois, comme nous allons le voir à la partie suivante, ces résultats sont parfois incompatibles avec d'autres types de comportements observés durant les entretiens de suspect·e·s, tels que des comportements d'agressivité.

I.2.2. Les techniques agressives : pas encore éradiquées

Une étude de Wachi, et al. (2013), avait pour but d'analyser le contenu auto-rapporté d'entretiens de suspect·e·s réalisés au Japon. Dans cette étude, 275 enquêteur·ice·s de différents services de police japonais devaient évaluer à quel point iels mettaient en place certains comportements durant leurs entretiens. Parmi les cinq comportements présentés, l'un correspondait au fait de « se confronter directement » avec la personne interrogée, ce qui correspond à une composante de dominance et d'agressivité. Iels devaient alors juger, sur une échelle de type *Likert-5*, à quel point iels utilisaient ces types de comportements durant leurs

propres entretiens. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que le comportement confrontationnel, bien qu'étant celui parmi les cinq qui avait été le moins cité, avait obtenu un score moyen de $M = 2.50$. Selon l'interprétation nominale donnée à l'échelle *Likert*, un tel score correspondait alors à une utilisation *occasionnelle* (supérieure, en termes de fréquence, à *absente* et *rare*) de ces techniques.

De la même façon, l'étude de Cleary et Warner (2016) avait pour but d'analyser les comportements auto-rapportés des enquêteur·ice·s. Parmi seize types de composantes présentées, deux correspondaient à « adopter un comportement agressif » : le fait de se rapprocher physiquement du/de la suspect·e, et le fait de poser successivement et répétitivement la même question. Les 340 enquêteur·ice·s américain·e·s qui participaient à l'étude devaient juger, sur une échelle de type *Likert-5*, à quel point iels utilisaient les techniques présentées. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les policier·e·s déclaraient se rapprocher physiquement du/de la suspect·e avec un score moyen de 3, et poser la même question de manière répétitive avec un score moyen de 2.93.

Les deux études ici présentées ont permis de mettre en évidence un phénomène relativement contraire à celui présenté à la partie précédente : la présence de comportements agressifs durant les entretiens de suspects. Alors que le *rapport building* avait été identifié par les enquêteur·ice·s comme permettant de recueillir un grand nombre d'informations, il semble qu'iels utilisent aussi les techniques agressives qui s'opposent radicalement à celui-ci. En outre, des études similaires montrent également la présence de techniques manipulatoires, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

I.2.3. Les techniques manipulatoires : un fléau toujours présent

Dans l'étude de Cleary et Warner (2016), présentée juste avant, neuf des seize techniques présentées étaient des techniques de manipulation. Les résultats ont permis de montrer qu'une part importante des enquêteur·ice·s interrogé·e·s ont déclaré utiliser ces techniques. En particulier, iels ont déclaré : minimiser le sérieux du crime ($M = 2.98$), changer

d'interrogateur·ice durant l'entretien ($M = 2.87$), exagérer le sérieux du crime ($M = 2.86$), mentir à la personne interrogée ($M = 2.85$), laisser volontairement la personne seule ($M = 2.67$), suggérer à la personne ce qui est arrivé ($M = 2.42$), présenter à la personne de fausses preuves ($M = 2.41$), décourager les tentatives de déni ($M = 2.37$), et blâmer la victime ($M = 2.17$).

Par ailleurs, dans une étude, cette fois-ci observationnelle, Kelly, et al. (2019) ont analysé des vidéo-enregistrements d'entretiens, réalisés par des enquêteur·ice·s américain·e·s. Leur objectif était de recenser les techniques manipulatoires présentes lors des interrogations de personnes suspectées. En particulier, trois techniques manipulatoires spécifiques intéressaient les chercheur·euse·s dans cette étude : le fait de faire appel à la conscience des personnes interrogées, de faire appel à leurs intérêts personnels, et d'offrir une justification à leurs actes. Les analyses ont permis de montrer que, parmi 61 techniques différentes identifiées au sein de ces entretiens, les trois techniques de manipulation citées étaient respectivement les deuxième, sixième, et huitième techniques les plus utilisées dans les entretiens.

Enfin, May, et al. (2021) ont interrogé des personnes ayant été suspectées par le passé, et ayant été interrogées dans le cadre d'un ou plusieurs entretiens judiciaires en Allemagne. Leur objectif était de recueillir la perception que ces personnes avaient des techniques utilisées par les policier·e·s dans ces entretiens. Dans cette étude, 250 personnes ont répondu au questionnaire, permettant au final d'obtenir un échantillon comprenant 223 entretiens pour lesquels elles déclaraient être coupables, et 111 pour lesquels elles déclaraient être innocentes. Le questionnaire proposait aux personnes 32 items, décrivant des comportements adoptés par les enquêteur·ices, et pour lesquels elles devaient juger à quel point elles avaient perçu ces comportements durant leurs entretiens. Les résultats ont permis de montrer que, pour une part importante de cas (*non précisée dans les analyses de l'article*), les personnes interrogées rapportaient avoir perçu que l'enquêteur·ice avait : tenté de les convaincre d'avouer ; déclaré qu'elles se sentiraient mieux après avoir avoué ; suggéré que la situation ne ferait que s'empirer si elles n'avouaient pas ; prétendu « être de leur côté » ; déclaré que d'autres personnes dans la même situation auraient commis le même crime ; déclaré que les personnes obtiendraient une réduction de peine en avouant ; offert des avantages suite à l'aveu (*e.g.* pouvoir téléphoner, manger, recevoir des visites, *etc.*) ; suggéré qu'iel n'accepterait pas le déni ; et souhaité piéger les personnes.

Les multiples résultats présentés dans cette partie permettent de mettre en évidence, dans les entretiens de suspect·e·s, la présence de techniques manipulatoires de présentation, de maximisation, et de minimisation. Or, les interrogateur·ice·s devraient au maximum rester neutres concernant les suspect·e·s, puisque leur but principal n'est pas de déterminer si iels sont coupables ou innocent·e·s, mais de leur permettre de s'exprimer sur les faits pour lesquels iels sont accusé·e·s, et de recueillir des informations sur ces faits (St-Yves & Meissner, 2014). Pourtant, différentes études ont permis de montrer que le questionnement mis en place par les professionnel·le·s n'était pas toujours de bonne qualité, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

I.2.4. Le questionnement : surtout le goulot de l'entonnoir

Pour rappel, les pratiques idéales concernant le questionnement devraient respecter deux principes fondamentaux : d'une part, les questions devraient être ouvertes et respecter le principe de l'entonnoir, d'autre part, les questions à réponse courte devraient être évitées au maximum, et particulièrement les questions dirigées et les questions à choix forcé.

Tout d'abord, une étude réalisée par Snook et Keating (2011) avait pour but d'observer les pratiques de questionnement des enquêteur·ice·s de terrain, et notamment la prévalence des questions ouvertes, d'approfondissement, fermées, de clarification, multiples, dirigées, et d'opinion. Pour ce faire, iels ont analysé le contenu de 90 enregistrements d'entretiens recueillis auprès d'un service de police canadien. Les résultats ont permis de montrer que les deux types de questions les plus formulées étaient les questions fermées ($M = 35\%$) et d'approfondissement ($M = 32\%$). De plus, les questions ouvertes étaient relativement peu formulées ($M = 6\%$). Enfin, les questions à choix forcé ($M = 2\%$) et dirigées ($M = 2\%$) figuraient également parmi les questions les moins formulées par les enquêteur·ice·s.

Dans une étude similaire, réalisée par Snook, et al. (2012), 80 enregistrements d'un autre service de police canadien étaient analysés, concernant les mêmes types de questions que dans l'étude précédente, auxquels s'ajoutaient les questions à choix-forcé. Les résultats de cette analyse ont permis de montrer que, sur une moyenne de 97 questions posées par entretien, la grande majorité étaient des questions fermées ($M = 40\%$) et des questions d'approfondissement ($M = 29\%$). De plus, les entretiens contenaient une part minime de questions à choix-forcé (M

= 3%) et de questions dirigées ($M = 3\%$). Enfin, le nombre de questions ouvertes posées par entretien était de moins de 1% (*i.e.* $M = 0.95\%$). Des analyses complémentaires concernant les questions ouvertes ont mis en évidence le fait que 49 entretiens (61%) ne contenaient aucune question ouverte, et que 14 des 37 enquêteur·ice·s constituant l'échantillon ne formulaient jamais ce type de question.

De la même façon, une étude réalisée par Luther, et al. (2015) au sein d'une organisation policière canadienne présentait l'analyse des questions posées au sein de 45 entretiens. Les formulations de questions qui faisaient l'objet d'une analyse dans cette recherche étaient les mêmes que dans l'étude de Snook, et al. (2012). Les résultats ont permis de montrer que les deux types de questions les plus formulées étaient les questions fermées ($M = 36\%$) et d'approfondissement ($M = 32\%$). De plus, les questions dirigées ($M = 4\%$) et à choix-forcé ($M = 3\%$) étaient relativement peu utilisées. Enfin, la prévalence de questions ouvertes était de 7%.

Les trois études précédemment citées montraient des résultats sensiblement similaires, témoignant probablement d'une unité des pratiques réalisées au sein des services d'enquête du Canada. Dans ce pays, il existe une formation d'une durée de 80 heures, proposée aux policier·e·s enquêteur·ice·s, intitulée « entrevue filmée d'un suspect »⁸. La participation collégiale à cette formation pourrait donc être à l'origine de la similarité de ces pratiques. Toutefois, elle n'expliquerait pas l'utilisation quasi-inexistante des questions ouvertes, qui est pourtant recommandée dans la plupart des formations au questionnement judiciaire (Bull & Milne, 2022; Fisher & Geiselman, 1992; Milne & Bull, 1999; Inbau, et al., 2011).

En 2017, une étude de Macdonald, Snook, et Milne, avait pour but d'observer l'impact de la formation sur les pratiques de questionnement des enquêteur·ice·s canadiens. Iels ont donc analysé le contenu de 60 entretiens, dont une part était réalisée par des enquêteur·ice·s ayant suivi la formation, et l'autre, par des enquêteur·ice·s ne l'ayant pas encore suivie. Les résultats de cette étude ont permis de montrer une différence significative entre « l'avant et l'après » pour les questions dirigées ($M_{\text{avant}} = 3.24$, $M_{\text{après}} = 0.45$) et les questions ouvertes ($M_{\text{avant}} = 2.61$, $M_{\text{après}} = 5.05$). Aucune différence significative n'existait pour les questions à choix forcé ($M_{\text{avant}} = 3.77$, $M_{\text{après}} = 3.52$), les questions d'approfondissement ($M_{\text{avant}} = 38.56$, $M_{\text{après}} = 38.55$), et les questions fermées ($M_{\text{avant}} = 49.93$, $M_{\text{après}} = 50.94$).

⁸ https://www.enpq.gc.ca/nos-formations/fiche?tx_annuaireenpq_annuairecherche%5Bcours%5D=1256

Par ailleurs, une étude de Oxburgh, et al. (2014) avait également pour but de réaliser une analyse des questions posées, au sein de services de police anglais. Ils ont donc analysé le contenu de 59 enregistrements d'entretiens menés auprès de personnes suspectées de meurtres d'enfants, meurtres d'adultes, et agressions sexuelles d'enfants. Les résultats de cette analyse ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s avaient formulé significativement plus de questions néfastes – *i.e. dirigées, à choix forcé, fermées inappropriées* – que de questions bénéfiques – *i.e. ouvertes, d'approfondissement, fermées appropriées* – durant les entretiens. De plus, un effet d'interaction permettait de montrer que les entretiens concernant les agressions sexuelles d'enfants contenaient plus encore de questions inappropriées, par rapport aux deux autres types de crimes impliqués.

En outre, une étude réalisée par Walsh et Bull (2015) avait pour but de proposer une observation du questionnement réalisé dans le cadre des affaires de fraude. Ainsi, 79 entretiens de suspect·e·s de fraude, réalisés au sein de 12 brigades spécialisées dans ce domaine, ont été analysés concernant la quantité de questions ouvertes, d'approfondissement, fermées appropriées, fermées inappropriées, à choix forcé, dirigées, multiples, et d'opinion. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que les types de questions les plus fréquemment formulées étaient les questions dirigées et les questions fermées appropriées. De plus, les questions les moins fréquemment formulées étaient les questions ouvertes et les questions d'approfondissement.

Les résultats ci-dessus présentés, concernant la formulation des questions, permettent de mettre en évidence plusieurs éléments. Tout d'abord, les recommandations émises de manière consensuelle par les chercheur·euse·s ne semblent pas systématiquement appliquées. En particulier, il est observé une sous-utilisation des questions ouvertes dans les entretiens, et une sur-utilisation des questions fermées. Ensuite, il semble exister des similitudes intra-nationales, mais des différences internationales. Par exemple, les questions dirigées semblaient largement utilisées dans les études réalisées au Royaume-Uni, alors qu'elles le sont *a priori* peu au Canada. Enfin, l'étude réalisée sur l'impact de la formation montre l'effet des sources d'apprentissage sur le type de questions formulées.

I.2.5. Conclusion sur la prévalence des techniques utilisées

Les différentes études présentées dans cette partie, dont l'objectif était d'évaluer la présence des composantes d'entretien sur le terrain, ont mis en évidence différents résultats.

Premièrement, les composantes bénéfiques – *i.e. rapport building et questionnement ouvert* – sont, bien qu'encouragées, assez moyennement utilisées. Le *rapport building* semble mis en place de manière assez médiocre sur le terrain, et limité par l'utilisation de techniques agressives. Le questionnement, bien que présentant un nombre important de questions d'approfondissement, est tout de même largement fermé. Deuxièmement, les composantes néfastes – *i.e. techniques agressives, techniques manipulatoires, et questions mal formulées* – sont utilisées dans les entretiens de différents services de police, dans différents pays.

Enfin, l'étude de MacDonald et al. (2017) a permis de mettre en évidence le fait que les formations apportées ont un impact sur les pratiques. L'objectif de la *Partie I.II* de ce chapitre est de mettre l'emphase sur les différentes sources de « compétences », qui peuvent influencer et expliquer les pratiques observées des enquêteur·ice·s de terrain.

II. Les sources des pratiques professionnelles

Tout comme nous l'avons rapidement évoqué dans la partie précédente, les pratiques des enquêteur·ice·s peuvent trouver leur origine dans les formations professionnelles diffusées au sein des institutions. De plus, outre les formations officiellement recommandées, il existe d'autres sources qui proposent des méthodologies et techniques d'entretien, comme par exemple des ouvrages rédigés par d'anciens enquêteurs, ou des journalistes. Toutefois, les professionnel·le·s qui sont amené·e·s à réaliser des entretiens dans le cadre de leur métier ne suivent pas toujours de formation, et peuvent parfois être amenés à « improviser » et à développer leurs compétences sans appui théorique spécifique. Dans cette partie, nous aborderons, d'une part, les différentes sources de formation existantes, et, d'autre part, les éléments qui pourraient expliquer les pratiques observées, en l'absence de formations.

II.1. À l'origine des composantes bénéfiques

Au niveau international, trois protocoles de recueil d'informations, utilisables auprès d'un public de suspect·e·s et largement diffusés, ont vu leur contenu faire l'objet de validations scientifiques : l'Entretien Cognitif (Geiselman & Fisher, 2014), la méthode HumInt (Hartwig, Meissner, & Semel, 2014), et le modèle PEACE (Clarke & Milne, 2001). Ces protocoles présentent des bases théoriques similaires, qui sont issues d'un consensus scientifique général : (1) l'approche de l'entretien devrait être basée sur la coopération et l'empathie ; (2) les techniques issues de connaissances scientifiques en psychologie – *mémoire, relations interpersonnelles* – permettront de favoriser le recueil d'informations ; (3) le questionnement devrait toujours être réalisé au maximum de manière ouverte et non dirigée ; (4) toute pratique basée sur la coercition – *i.e.* contrainte directe ou indirecte – est à éviter, compte tenu du risque d'influences (Bull & Milne, 2022).

Ces protocoles d'entretien ont fait l'objet de constructions scientifiques, ou de co-constructions entre scientifiques et membres des institutions judiciaires gouvernementales. Plus précisément, l'Entretien Cognitif a été conçu par des chercheurs américains, et est aujourd'hui reconnu et préconisé par les scientifiques et gouvernements américains (Fisher & Geiselman,

2014), britanniques (Clarke & Milne, 2017), danois (Fahsing & Jakobsen, 2017), finlandais (Fahsin & Rachlew, 2013), et portugais (Peixoto & Seabra, 2017). De la même façon, la méthode HumInt a été proposée par des chercheurs et militaires travaillant au sein de l'armée américaine, et rédigée au sein de l'officiel *Army Field Manual* (Borum, Gelles, & Kleinman, 2013). Enfin, la méthode PEACE a été co-construite par des chercheur·euse·s et professionnel·le·s de la justice britanniques, et fait l'objet d'une large diffusion au sein des brigades d'enquête australiennes et néo-zélandaises (Cain, Westera, & Kebbell, 2017), canadiennes (Snook et al., 2010), américaines (Kassin, Appleby, & Perillo, 2010), anglaises et galloises (Bull & Milne, 2004; Farrugia & Gabbert, 2020).

Ces trois méthodes partagent toutes un cadre général d'entretien commun faisant l'objet d'un consensus scientifique (Bull, et al., 2009). Celui-ci conseille notamment l'utilisation des deux composantes bénéfiques précédemment présentées : le *rapport building* et le questionnement ouvert, en entonnoir. Vu la diffusion de ces techniques, préconisées à la fois par les scientifiques et par certains gouvernements pour une partie des services d'investigation, il est probable que ce soit une formation professionnelle qui soit à l'origine de l'utilisation des composantes bénéfiques.

II.2. À l'origine des composantes néfastes

Plusieurs études, notamment observationnelles, mais également expérimentales, ont eu pour but d'identifier les origines des composantes néfastes à l'entretien. En particulier, trois sources principales ont été identifiées : un manque de connaissances des professionnel·le·s concernant le fonctionnement de la mémoire, la diffusion de techniques d'entretien non validées, et une présomption de culpabilité. Ces différentes sources sont présentées ci-après.

II.2.1. Une connaissance limitée du fonctionnement de la mémoire

Le témoignage d'un·e suspect·e peut être défini comme un « acte de communication relatant verbalement un contenu basé sur un souvenir » (Lackey, 2006). Ainsi, il implique les processus successifs de l'encodage, du stockage, de la récupération, et de la verbalisation du

souvenir (Hoerl, 2022; Mahr & Csibra, 2018; Tulving, 1983; 2002). Durant un entretien, l'enquêteur·ice rechercherait donc chez la personne interrogée l'explicitation d'un souvenir de type épisodique (Resnick, 2014). La connaissance du fonctionnement de la mémoire épisodique par les enquêteur·rices semble donc essentielle à la pratique professionnelle du recueil de témoignages, puisqu'elle permettra d'exploiter le souvenir d'une manière efficace, et de limiter les biais (La Rooy et al., 2015).

Plusieurs études ont eu pour objectif d'analyser les connaissances des professionnel·le·s de la justice concernant la mémoire. Par exemple, dans une étude parue en 2016, Jiang et Luo avaient proposé à des professionnel·le·s de la justice chinois·es de répondre à un questionnaire de connaissances sur les fondements théoriques du témoignage. Dans ce questionnaire, plusieurs items portaient sur la mémoire, et notamment les thématiques d'oubli, d'exactitude, de suggestibilité, de faillibilité du stockage, *etc.* Les analyses ont permis de montrer que le score moyen des enquêteur·ice·s, pour l'ensemble du questionnaire, était de 57% d'exactitude. Sachant que deux réponses étaient proposées (*i.e.* vrai vs. faux), le score obtenu était relativement proche – non significativement différent – du niveau de la chance. Toutefois, en analysant plus précisément le score obtenu pour chaque question, les enquêteur·ice·s avaient obtenu un score significativement plus élevé que le niveau de la chance, pour les items concernant la courbe de l'oubli ($M = 62\%$), et la suggestibilité ($M = 64\%$).

Dans une étude similaire, Chung, et al. (2022) interrogeaient des officier·e·s de police malaisien·ne·s, au sujet du fonctionnement de la mémoire (à un niveau « débutant », perçu par les auteur·ice·s de la recherche comme la base nécessaire à l'application sur le terrain). Dans ce questionnaire, plusieurs items portaient sur les thématiques des faux-souvenirs, de la suggestibilité, de la mémoire des enfants, de l'effet des entretiens répétés, de l'impact des émotions sur le souvenir, de l'impact des questions dirigées, *etc.* Les analyses ont permis de montrer que le score moyen obtenu pour l'ensemble du questionnaire était de 30% d'exactitude. Sachant que trois réponses étaient proposées (*i.e.* vrai vs. faux vs. ne sait pas), le score ici obtenu n'excédait pas le niveau de la chance.

Les différents résultats ici présentés mettent en évidence le fait que les professionnel·le·s de l'interrogation semblent manquer de connaissances concernant le fonctionnement de la

mémoire, ce qui expliquerait la sous-utilisation de techniques favorisant la récupération du souvenir, tel que le questionnement ouvert.

II.2.2. Des protocoles accusatoires non validés

L'étude de Cleary & Warner (2016) a permis de montrer que, parmi un échantillon de 340 enquêteur·ice·s de différents services d'enquête américains, 8% des agent·e·s déclaraient avoir reçu une formation pour le modèle PEACE, 6% pour le modèle HumInt, et 0% pour l'Entretien Cognitif. Cependant, 56% des agent·e·s déclaraient avoir reçu une formation à la méthode « Reid », un protocole développé dans les années 1950 par le policier américain John Reid. Ce protocole, décrit dans l'*Encadré n°2*, n'a jamais fait l'objet d'une validation scientifique consensuelle – malgré de nombreuses références (voir *p.ex.* Dixon, 2010; King & Snook, 2009; Kostelnik & Reppucci, 2009).

Encadré n°2 : Fonctionnement de la méthode Reid

La méthode Reid est composée de trois parties successives :

1. Une analyse des faits, et des éléments possédés permettant d'incriminer une personne ;
2. Une phase d'entretien, avec recueil d'informations et analyse comportementale, à l'issue de laquelle l'interrogateur·ice doit juger de la crédibilité de la personne interrogée ;
3. Si la personne a été identifiée comme probablement coupable et menteuse, un nouvel entretien composé de neuf étapes :
 - Un affrontement positif : expliquer à la personne pourquoi elle est suspectée
 - Une minimisation : déplacer la responsabilité des actes sur une autre personne
 - Un empêchement du déni : limiter les tentatives de déni de la personne
 - Une manipulation des informations : contredire les arguments d'innocence
 - Une phase de *rapport building* : renforcer la sincérité pour créer un lien
 - Une phase de propositions : offrir des scénarios alternatifs à celui de la personne
 - La « question alternative » : offrir le choix d'un scénario socialement acceptable
 - Une phase de confirmation : faire répéter l'aveu de culpabilité devant témoins
 - Une phase de documentation : documenter l'aveu et préparer un enregistrement

Non seulement ce protocole ne fait pas l'objet d'une validation scientifique, mais il s'agit même d'une méthode aux fondements largement controversés. En effet, d'une part, elle comporte des conseils recommandant l'usage de techniques manipulatoires, et, d'autre part, elle consiste à encourager les enquêteur·ice·s à se baser sur leur perception subjective pour interpréter le comportement des personnes interrogées (p. 5, Inbau et al., 2013; Gallini, 2009; Gudjonsson, 2003). Cependant, il semble que ce protocole (*diffusé notamment sous la forme d'un manuel*) soit relativement célèbre dans le milieu de l'enquête, et utilisé par de nombreux policiers (Meyer & Reppucci, 2007). Cette méthode est même décrite comme « la plus populaire et plus fréquemment utilisée aux Etats-Unis » (p. 33, Gudjonsson & Pearse, 2011). Pour exemple, l'étude de Kostelnik et Reppucci (2009) a permis de montrer que, sur un échantillon de 1828 policières et policiers provenant de 10 services américains, 29% des agents·e·s de terrain déclaraient avoir été formé·e·s à la méthode Reid, ainsi que 57% des enquêteur·ice·s des services d'investigation.

En outre, l'étude de Cleary et Warner (2016) a montré que les personnes formées à la méthode « Reid » déclaraient significativement plus utiliser des techniques agressives, coercitives, et manipulatoires, comparativement aux autres professionnel·le·s – et particulièrement ceux formé·e·s aux protocoles scientifiquement validés.

La large utilisation de la technique Reid peut être expliquée par le fait que les enquêteur·ice·s de terrain auraient tendance à valoriser les conseils apportés par des collaborateur·ice·s plus expérimenté·e·s, plutôt que par des scientifiques (Powell, Fisher, & Wright, 2005). Toutefois, un autre phénomène pourrait expliquer la présence de tels comportements durant l'entretien : l'absence totale de formation. En effet, l'étude de Cleary et Warner (2016) a permis de montrer qu'une très large part des professionnel·le·s américain·e·s interrogé·e·s ($N = 91\%$) n'avaient jamais reçu de formation aux méthodes d'entretien. De manière globale, ce manque, chez les professionnel·le·s de l'entretien, a été observé dans de nombreux pays (voir *p.ex.* Hill & Moston, 2011; Snook, et al., 2010). Or, l'un des phénomènes prévalents chez les enquêteur·ice·s non formé·e·s est celui de la « présomption de culpabilité », c'est-à-dire une tendance à penser que la personne interrogée est certainement coupable (Walsh & Bull, 2014). Cette présomption fait l'objet de la partie suivante.

II.2.3. Une présomption de culpabilité

Une étude de Kassin, et al. (2003) a permis de montrer que, lorsqu'un·e interrogateur·ice possédait une présomption de culpabilité – *i.e. pensait, avant même l'entretien, que la personne interrogée était coupable* – alors iel utilisait plus de techniques « néfastes ». En effet, dans leur étude, les chercheur·euse·s proposaient aux participant·e·s d'interroger des personnes suspectées d'un « pseudo-crime », en faisant varier le niveau de présomption : pour la moitié des participant·e·s, il était précisé que la personne était probablement innocente, pour l'autre moitié, qu'elle était probablement coupable. L'objectif de l'étude était alors d'analyser les comportements des interrogateur·ice·s sur différents critères (*e.g.* questions posées, techniques utilisées, agressivité), et de comparer ces comportements chez les personnes avec *vs.* sans présomption de culpabilité. Les résultats ont permis de mettre en évidence une différence entre les interrogateur·ice·s des deux conditions : ceux possédant une présomption utilisaient significativement plus de questions dirigées (dans le sens d'une culpabilité de la personne), plus de techniques d'entretien coercitives (*e.g.* minimisation, accusation directe, maximisation), et adoptaient un comportement non verbal plus agressif, par rapport à ceux ne possédant pas de présomption.

Une étude semblable, réalisée par Hill, Memon, et McGeorge (2008), a à nouveau permis de montrer que les interrogateur·ice·s possédant une présomption de culpabilité posaient des questions orientées. Dans cette étude, on proposait aux participant·e·s de formuler des questions qu'ils souhaiteraient poser à une personne suspectée d'un acte illégal. Comme dans l'étude de Kassin, et al. (2003), une présomption de culpabilité était provoquée pour la moitié des participant·e·s, alors qu'aucune idée préalable n'était insinuée à l'autre moitié. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les participant·e·s possédant une présomption posaient significativement plus de questions qui suggéraient, directement ou indirectement, que la personne interrogée était coupable. Pour exemple, « *pourquoi avez-vous commis cet acte ?* » était une question orientée, et « *où étiez-vous il y a une heure ?* » était une question neutre.

Dans les deux études ci-dessus citées, les participant·e·s n'étaient pas enquêteur·ice·s professionnel·le·s, mais étudiant·e·s à l'université. De ce fait, aucun·e n'avait reçu de formation spécifique à des techniques d'interrogation. Mise à part l'éventualité que les techniques qu'ils avaient choisi d'utiliser provenaient de leurs autoformations personnelles sur le sujet, il est peu

probable qu'une formation spécifique soit à l'origine de ces comportements. De plus, vu la part de variance expliquée par la présence (vs. l'absence) d'une présomption de culpabilité, il semble que ce phénomène soit l'une des causes possibles à l'utilisation de composantes néfastes.

Des résultats similaires ont été observés chez les professionnel·le·s de terrain, dans une étude de Liden, Gräns, et Juslin (2018). Dans cette expérimentation, il était demandé à des enquêteur·ice·s suédois·es de préparer des questions pour l'interrogation d'un suspect de crime. Dans le scénario de l'étude, le suspect avait été appréhendé (était donc interrogé comme personne gardée-à-vue) vs. n'avait pas été appréhendé (était donc interrogé comme personne mise-en-cause dans le cadre d'une audition libre). Les résultats ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s qui lisaient le scénario du suspect appréhendé possédaient un fort niveau de présomption de culpabilité, et avaient choisi de poser significativement plus de questions orientées vers la culpabilité de l'individu, par rapport aux enquêteur·ice·s pour qui le suspect n'avait pas été appréhendé.

De plus, certains résultats suggèrent que la présomption de culpabilité semble un phénomène relativement probable sur le terrain, chez les professionnel·le·s non formé·e·s. Par exemple, une étude de Strömwall & Granhag (2003), a permis de montrer que les policier·e·s et magistrat·e·s pensaient, en grande majorité, que les incohérences du discours – *i.e.* contradictions, illogisme temporel, *etc.* – indiquaient une déclaration mensongère, émise donc par une personne coupable. Or, une étude de McDougall et Bull (2015) a permis de montrer que les discours des personnes coupables et menteuses ne contenaient pas plus d'incohérences que les discours des personnes innocentes et sincères. Ainsi, il est probable que les enquêteur·ice·s surestiment la quantité de personnes coupables parmi celles qui sont interrogées. En outre, cette présomption est basée sur des indicateurs majoritairement subjectifs, et qui n'ont pas fait l'objet de validations scientifiques. Pour exemple, une étude de Deck et Paterson (2020) a permis de montrer que des participants qui jugeaient la crédibilité de plusieurs individus se trompaient majoritairement, en désignant la plupart du temps les suspects sincères comme des menteurs, car ils se basaient sur les incohérences perçues pour établir leur « diagnostic ».

Les différentes expérimentations et études ici présentées ont permis de montrer qu'une présomption de culpabilité semble augmenter l'utilisation de composantes néfastes. En outre,

des résultats mettent en évidence le fait que cette présomption semble usuellement présente sur le terrain, au moins auprès des enquêteur·ice·s non formé·e·s. Enfin, plusieurs études suggèrent que la présomption de culpabilité peut être à l'origine d'un biais de confirmation d'hypothèses (Nickerson, 1998), ce qui sera abordé plus en détail dans le *Chapitre 3*.

Les différents résultats jusqu'ici dépeints (concernant les comportements observés en entretien, et les différentes origines possibles de ces comportements) sont l'objet de recherches réalisées dans de nombreux pays – *principalement les pays anglo-saxons, nord et ouest-européens, sud-asiatiques*. Toutefois, étant donné que les méthodes d'entretien des institutions françaises sont au cœur des préoccupations du présent travail de thèse, la partie suivante abordera le cas particulier des enquêteur·ice·s de services français.

III. Le cas particulier de la France

Malgré des efforts récents, il existe actuellement sur le terrain très peu de formations, concernant les méthodes d'entretien de suspect·e·s, diffusées auprès des professionnel·le·s de terrain en France (Clément, et al., 2013; Demarchi & Delhalle, 2017). En particulier, certains protocoles d'entretien font l'objet de formations continues, attribuées ponctuellement à des petits groupes d'enquêteur·ice·s (*i.e.* environ 15 personnes), qui sont généralement dispensées par des professionnel·le·s issu·e·s de l'institution, et auto-formé·e·s. C'est le cas (1) du protocole ROHUM (*i.e.* « renseignement d'origine humaine »), une version traduite de HumInt, proposée à quelques militaires de l'armée française (Soutou & Zajec, 2014) ; (2) de la méthode ProGREAI (*i.e.* « processus général de recueil des entretiens, auditions et interrogations »), un protocole construit par le criminologue canadien Jacques Landry, proposé à quelques agents de la Gendarmerie (Demarchi & Delhalle, 2017) ; et (3) d'une version française de l'Entretien Cognitif, proposée à quelques agents de la Police et de la Gendarmerie (Demarchi & Py, 2006;). Toutefois, non seulement ces protocoles d'entretien sont aujourd'hui proposés à un nombre très limité de professionnel·le·s, mais leur application auprès d'un public de suspect·e·s n'a jamais, à notre connaissance, fait l'objet de validations scientifiques en France.

En outre, toutes les institutions françaises ne sont pas identiquement considérées, en ce qui concerne les formations. En particulier, une institution n'a jamais été citée jusqu'ici, notamment parce qu'elle fait l'objet de très peu de considérations scientifiques par rapport aux techniques d'entretien : la Douane. En effet, il n'existait jusqu'à 2018 aucune formation à des techniques spécifiques d'audition au sein de l'institution douanière⁹. De plus, la Douane a fait l'objet de très peu d'études scientifiques. En effet, à notre connaissance, seule l'étude de Granhag, et al. (2015), menée en Suède, a eu pour objet le contenu des entretiens réalisées par les douanier·e·s. Cette étude avait pour but d'analyser les techniques d'entretien utilisées par des douaniers et douanières suédois·e·s, et particulièrement les techniques de questionnement. Les résultats avaient permis de montrer que les enquêteur·ice·s expérimentées utilisaient

⁹ La formation aujourd'hui dispensée, proposée à une douzaine d'agents douaniers par an, a été conçue par notre propre équipe de recherches.

significativement plus de techniques de questionnement néfastes, comparativement aux jeunes enquêteur·ice·s avec une faible expérience du terrain.

Par ailleurs, les professionnel·le·s français·e·s, bien que ciblé·e·s par peu de formations officielles, peuvent, tout comme leurs homologues à l'internationale, avoir accès à une documentation sur le sujet de l'entretien. Parmi les ouvrages en langue française, constituant une aide à l'auto-formation pour l'entretien de suspect·e·s, on retrouve par exemple le livre de Michel St-Yves (2014) : L'entrevue d'enquête, l'essentiel. Cet ouvrage constitue un recueil vulgarisé des différents éléments d'entretien, techniques spécifiques, et recommandations, issus du cadre d'entretien scientifiquement validé. Toutefois, d'autres littératures plus « nationales » sont disponibles pour les enquêteur·ice·s françaises – M. St-Yves étant un professionnel canadien – telles que les ouvrages de Frédéric Peucheret (2014) : Du mensonge à l'aveu, ou de Benoit et Guéniat (2021) : Les secrets des interrogatoires et des auditions de police. Ces livres constituent des recueils de techniques et méthodes, dont une part importante est issue de la méthodologie Reid, et qui n'ont, à notre connaissance, jamais fait l'objet de validations scientifiques.

CONCLUSION – Chapitre 1 Partie 1

Les éléments jusqu'ici présentés ont permis de mettre en évidence un fait : le manque de formations, ou l'accès à des ressources bibliographiques controversées, semble corrélés au fait que les professionnel·le·s du terrain mettent parfois en place des pratiques néfastes. Parmi ces pratiques, on retrouve particulièrement le fait d'utiliser des techniques agressives (*i.e.* vocabulaire injurieux, menace physique, ton de voix menaçant), des techniques manipulatoires (*i.e.* minimisation, maximisation, présentation trompeuse de l'entretien et des preuves, etc.), et des questions mal formulées (*i.e.* questionnement majoritairement fermé, questions dirigées, etc). De plus, des études expérimentales et observationnelles ont permis de mettre en évidence les multiples conséquences de ces pratiques : le recueil d'une faible quantité d'informations correctes, le risque de limiter la part active de la personne interrogée, le risque de recueillir des informations erronées, ou même des faux-aveux.

En France, les enquêteur·ice·s semblent faire partie des moins bien loti·e·s en ce qui concerne l'accès à des formations à l'audition scientifiquement validées, par rapport, par exemple, au Canada. Bien qu'aucune étude concernant le contenu spécifique des entretiens de suspect·e·s en France n'ait été réalisée à notre connaissance, on peut alors supposer que les pratiques mises en place sur le terrain soient en partie néfaste. En outre, l'institution douanière, précédemment citée, semble également avoir fait l'objet de peu d'intérêt scientifique.

Dans ce cadre, notre premier objectif était de réaliser une analyse des pratiques mises en place par les enquêteur·ice·s français·e·s sur le terrain, durant les entretiens de personnes suspectées. En effet, l'étape d'évaluation des pratiques professionnelles est primordiale dans une démarche de psychologie appliquée, ayant pour but de proposer des outils scientifiquement validés (Wells et al., 2000). Ainsi, la seconde partie de ce premier chapitre présente deux études, l'une par questionnaire, l'autre observationnelles, réalisées dans ce but.

PARTIE 2

CONTRIBUTION PERSONNELLE : LES ENTRETIENS DES ENQUÊTEUR·ICE·S FRANÇAIS·E·S

Dans le cadre d'une démarche expérimentale appliquée, notre objectif était donc de réaliser une évaluation des pratiques effectives des enquêteurs et enquêtrices français·e·s, en matière de techniques d'entretiens. En effet, l'intérêt d'une telle investigation était de nous permettre une réflexion future, concernant le développement potentiel d'outils à destination des professionnel·le·s.

De manière globale, deux méthodes spécifiques permettent de réaliser des évaluations auprès des praticiens : d'une part, la mesure auto-rapportée, *i.e. l'entretien ou le questionnaire*, d'autre part, la mesure objective, *i.e. l'observation directe* (Salmak, 2020). Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons utilisé l'une et l'autre de ces méthodologies.

La première étude, qui fait l'objet du *manuscrit n°1*, publié dans la revue Criminologie en 2020, contenait, d'une part, des résultats auto-rapportés, concernant l'utilisation faite de différentes techniques d'entretien, et d'autre part l'observation de réponses à un exercice de questionnement. Les participant·e·s de cette étude étaient 74 douaniers et douanières français·e·s.

La deuxième étude, qui fait l'objet du *manuscrit n°2*, en préparation pour une revue francophone de psychologie appliquée, était une observation du contenu d'entretiens de suspects, et particulièrement des questions posées et des réponses obtenues. Les données ayant permis cette analyse étaient 16 procès-verbaux d'entretien recueillis auprès de différents services de Douane.

Manuscrit n°1

Noc, M., & Ginet, M. (2020). Perceptions des pratiques en matière d'audition de suspects : une évaluation auprès des agents des douanes françaises. *Criminologie*, 53(2), 255-287. <https://doi.org/10.7202/1074195ar>

Dans ce premier manuscrit, des résultats concernant les pratiques d'enquêteur·ice·s de la douane ont été présentés. En particulier, trois dimensions étaient abordées dans les analyses.

Premièrement, nous souhaitions recueillir la représentation que les agents et agentes avaient de l'entretien, en tant que mission, ainsi que la provenance de leurs connaissances et compétences à ce sujet – étant donné l'absence de formation jusqu'à récemment.

Deuxièmement, nous souhaitions analyser quelles techniques, bénéfiques et néfastes, les agent·e·s déclaraient utiliser lors de l'entretien. Pour ce faire, nous leur avons demandé de sélectionner, parmi une liste de techniques, celles qu'ils pensaient utiliser régulièrement durant leurs entretiens.

Troisièmement, nous souhaitions observer la manière dont les agent·e·s formulaient leurs questions durant un entretien, en leur demandant de réaliser un exercice basé sur une affaire fictive.

Les données recueillies dans la deuxième partie, bien qu'auto-rapportées, étaient un premier pas vers une connaissance des techniques utilisées par des enquêteur·ice·s français·e·s. En effet, à notre connaissance, aucune étude n'avait été réalisée dans ce cadre.

PERCEPTIONS DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDITION DE SUSPECTS : UNE ÉVALUATION AUPRES DES AGENTS DES DOUANES FRANÇAISES

Mathilde Noc et Magali Ginet

RÉSUMÉ

Le principal objectif de cette étude était d'évaluer les perceptions d'agents des douanes françaises en matière d'audition de suspects. Étant donné le peu de formation théorique existant en France, il était attendu que ces agents déclarent utiliser des méthodes considérées comme néfastes, dans la littérature scientifique, pour le déroulement et l'efficacité de la conduite d'auditions. Soixante-quatorze agents des douanes ont répondu à un questionnaire les invitant à évaluer l'usage, dans leur pratique, de méthodes d'audition de suspects, certaines étant considérées comme bénéfiques et d'autres, néfastes. Conformément à nos attentes, les résultats ont indiqué que les agents des douanes déclaraient utiliser certaines méthodes bénéfiques pour le déroulement de l'audition, mais aussi néfastes, telles que l'usage privilégié d'un questionnement fermé, la maximisation, la pression, etc. Les niveaux d'expérience et de présomption de culpabilité avaient également un impact sur les méthodes utilisées. L'analyse du questionnement a permis de montrer que les questions dirigées étaient largement utilisées. Des préconisations en termes de formation professionnelle sont formulées.

MOTS CLÉS : Conduites auto-rapportées, enquêteurs, douanes, audition de suspects.

INTRODUCTION

Depuis les années 1990, les scientifiques ont mené une réflexion critique sur les pratiques coercitives d'audition de suspects (Wakefield & Underwager, 1998 ; White, 2003). La menace et l'intimidation physique du suspect, la minimisation ou la maximisation des conséquences judiciaires de l'acte, la prétention de posséder des preuves incriminantes, la

confrontation directe, constituent autant d'exemples de ces méthodes potentiellement problématiques (Klaver, Gordon, & Lee, 2003; Powell, Fisher, & Wright, 2005). En effet, ces dernières posent des questions éthiques, notamment en ce qui concerne l'augmentation du risque d'apparition de faux aveux auprès de suspects innocents (Kassin & Gudjonsson, 2004). De plus, elles entraînent le recueil d'une quantité très pauvre d'informations utiles, l'objectif de l'audition étant perçu par les enquêteurs comme consistant à obtenir des aveux plutôt que d'obtenir des détails sur l'affaire (Leahy-Harland & Bull, 2017). Cette volonté d'obtenir des aveux relève d'une présomption de culpabilité des enquêteurs à l'égard des personnes auditionnées, les poussant à adopter des comportements risquant de provoquer le recueil d'informations erronées ou de faux aveux (Hill, Memon, & McGeorge, 2008; Kassin, Goldstein, & Savitsky, 2003).

À la suite de ces différentes études ayant permis de démontrer les limites des méthodes coercitives, des propositions pour améliorer ces pratiques ont été formulées. En Grande-Bretagne, une méthode largement diffusée auprès des professionnels de justice est la PEACE¹⁰. Elle est axée sur le respect de quatre principes fondamentaux : 1) le rôle de l'enquêteur est d'obtenir des informations fiables et correctes ; 2) l'enquêteur doit adopter une attitude d'ouverture d'esprit ; 3) l'enquêteur doit agir éthiquement et justement ; 4) l'enquêteur pose des questions pour établir la vérité (Bull & Soukara, 2010). Diverses études évaluatives ont permis de montrer que la mise en place de cette méthode avait entraîné un bénéfice, tant sur le plan des compétences et des comportements des enquêteurs que des résultats des enquêtes (c.-à-d. quantité d'informations recueillies, aveux ou récits complets des événements ; voir Leahy-Harland & Bull, 2017). Par exemple, Bull et Soukara (2010) ont montré que les agents appliquant la méthode PEACE utilisaient bien moins de techniques coercitives. De plus, les enquêteurs employaient des méthodes préconisées dans ce protocole, telles que l'utilisation des preuves de façon tactique (Dando & Bull, 2011), la création d'une relation de coopération entre l'enquêteur et la personne auditionnée, le fait d'anticiper et de s'adapter aux réactions de cette dernière. Ces observations témoignent, de la part des enquêteurs, de comportements significatifs d'acceptation du cadre standardisé de la méthode. En outre, des mesures telles que la mise en place d'un système d'enregistrement audiovisuel des auditions en Grande-Bretagne ou au Canada, ainsi que la formation des enquêteurs aux

¹⁰ L'acronyme en présente les différentes phases : Planning (phase de préparation), Engage (phase d'introduction), Account (phase de rappel), Closure (phase de clôture), Evaluation (phase de réflexion).

risques tels que le recueil d'informations erronées ou de faux aveux, ont entraîné la réalisation d'auditions de meilleure qualité (St-Yves & Deslauriers-Varin, 2009).

Toutefois, certains comportements problématiques étaient toujours présents, tels que les accusations directes, les coupures de paroles, l'emploi de questions dirigées et la répétition des questions (Bull & Soukara, 2010; St-Yves & Deslauriers-Varin, 2009). Or, la formulation des questions peut avoir un impact direct sur les résultats d'une enquête, les questions dirigées ayant, par exemple, une influence néfaste sur la neutralité des informations recueillies (Bull & Soukara, 2010; Loftus & Palmer, 1974; Walsh & Bull, 2010). La présence de ces comportements met en avant la difficulté des enquêteurs à respecter toutes les recommandations préconisées par la méthode. Cependant, l'acceptation globale et l'efficacité du protocole, malgré la persistance d'erreurs, ont été mises en évidence dans plusieurs études supplémentaires. Walsh et Bull (2010) ont montré que les enquêteurs qui utilisaient le plus de techniques préconisées par la méthode PEACE obtenaient des récits détaillés ou des aveux lors des auditions, alors que leurs comparses qui n'utilisaient pas ces techniques n'obtenaient que des dénis ou des récits partiels des événements. En outre, Leahy-Harland et Bull (2017) ont globalement confirmé ces observations, mettant en évidence que les enquêteurs utilisant une majorité de techniques de la méthode PEACE obtenaient de meilleurs résultats que d'autres enquêteurs qui ne les utilisaient pas.

En France, il n'existe pas de telles formations à grande échelle, qui pourraient concerner l'ensemble des professionnels susceptibles d'auditionner des suspects (par ex., gendarmes, policiers, agents des douanes). Cet état de fait est confirmé par Clément, Van de Plas, Van den Eshof et Nierop (2009). Ces auteurs ont en effet constaté que, si des efforts sont déployés pour apporter des formations à certaines institutions (c.-à-d. *ProGREAI* pour une minorité d'agents de la gendarmerie, *HumInt* pour une minorité d'agents de l'armée), il n'existe pas de formation effective pour les agents de police et des douanes. L'une des raisons de ce manque d'investissement dans la formation professionnelle provient sans doute d'une conception selon laquelle les compétences en matière de conduite d'auditions ne peuvent pas être obtenues de façon théorique, mais sont soit innées, soit s'acquièrent avec l'expérience de terrain (Clément, et al., 2009). Pourtant, des études scientifiques ont permis de montrer que le niveau d'expérience des enquêteurs pouvait être lié négativement à l'application, sur le terrain, de méthodes bénéfiques nouvellement apprises (Granhag, Clemens, Strömwall, & Giolla, 2015; Lafontaine & Cyr, 2016; Powell, Hughes-Scholes, Smith, & Sharman, 2012).

Notons toutefois que l'essentiel des études scientifiques menées sur la problématique des techniques d'audition de suspects a été conduit dans le contexte policier alors que d'autres institutions judiciaires, potentiellement concernées, ont été négligées. Il en est ainsi des services de douanes, qui réalisent pourtant les mêmes missions que les policiers dans le cadre d'auditions de suspects et qui ont été sous-étudiés dans la littérature (Granhag, et al., 2015). Dans une étude testant de façon inédite les compétences des agents douaniers, les auteurs évaluaient la manière avec laquelle ces professionnels utilisaient les preuves matérielles de façon stratégique au cours de l'audition de suspects (Granhag, et al., 2015). En effet, une bonne utilisation des preuves est considérée comme un élément important pour une conduite efficace de l'entrevue (Granhag & Hartwig, 2015), et la méthode de l'entretien tactique (c.-à-d. confronter le suspect aux preuves de façon graduelle) est recommandée dans ce cadre (Dando & Bull, 2011). Les résultats ont permis de montrer que, globalement, l'utilisation des preuves était réalisée de manière non stratégique, et que l'expérience de terrain seule, matérialisée par le nombre d'années de travail sans formation, était négativement corrélée à une utilisation stratégique des preuves matérielles. Seuls les enquêteurs ayant reçu une formation théorique à la conduite d'entretien utilisaient les preuves matérielles de façon stratégique. Ces résultats montrent une carence de compétences des agents des douanes, notamment expliquée par le manque de formation théorique. En effet, Jevinga (2005) a mis en évidence ce manque chez les agents douaniers de l'Union Européenne, en imputant la faute à divers facteurs tels que l'absence de formateurs internes ou l'insuffisance de budget alloué à la formation.

À notre connaissance, il n'existe pas d'évaluation rigoureuse des pratiques douanières en France en matière de conduite d'auditions de suspects. Or, une telle évaluation constitue un préalable indispensable pour la création de formations futures adaptées aux besoins sur le terrain. C'est le principal objectif de l'étude présentée. Il s'agira ainsi d'explorer et de décrire les perceptions des pratiques des enquêteurs des douanes, dans le contexte français.

Étant donné le manque de formation à l'audition du suspect en France, nous nous attendons à ce que les douaniers déclarent avoir développé leurs compétences à l'aide d'autres sources qu'une formation théorique (c.-à-d. par l'expérience, les collègues, etc.). De plus, nous nous attendons à ce qu'ils déclarent utiliser, dans leurs pratiques, des techniques bénéfiques, mais surtout néfastes, au recueil d'informations. Particulièrement, nous souhaitons observer si les enquêteurs possèdent une présomption de culpabilité (c.-à-d. s'ils ont tendance à penser, en amont de l'audition, que le mis en cause est coupable), et analyser

de façon exploratoire si cette caractéristique aurait un impact sur les compétences que les agents disent mobiliser. De plus, nous souhaitons observer l'influence de l'expérience du terrain sur les pratiques perçues des enquêteurs, avec l'hypothèse que les enquêteurs expérimentés devraient utiliser plus de techniques néfastes que les enquêteurs peu expérimentés. En outre, les agents devraient privilégier les questions fermées par rapport aux questions ouvertes, et poser, dans une certaine proportion, des questions dirigées, négatives et complexes.

METHODOLOGIE

Échantillon

Au total, 74 agents des douanes ont répondu au questionnaire (48 hommes, 26 femmes), d'âge moyen de 38.92 ans ($SD = 8.06$), et d'ancienneté moyenne de 11.52 ans ($SD = 6.07$), provenant de différents services de la région Auvergne-Rhône-Alpes. À noter qu'en France, il n'existe qu'une seule école pour les agents douaniers, et que tous les agents sont formés au sein de ce même établissement. Les participants ont répondu de façon volontaire à un questionnaire en ligne. Tous ont été prévenus qu'aucune information personnelle ne serait demandée et que les réponses seraient anonymes.

L'expérience des agents de terrain était mesurée par le nombre d'auditions qu'ils avaient menées depuis leur entrée dans le service des douanes. Au total, 25 agents (34 %) ont déclaré avoir mené moins de 5 auditions, 19 agents (26 %) ont déclaré avoir mené moins de 10 auditions, 18 agents (24 %) ont déclaré avoir mené moins de 15 auditions et 12 agents (16 %) ont déclaré avoir mené plus de 15 auditions.

Mesures et variables à l'étude

Questionnaire auto-évaluatif

Dans le but de recueillir les perceptions des compétences et des pratiques des agents des douanes quant à l'audition de suspects, nous avons fait passer un questionnaire auto-évaluatif centré sur différents aspects. Premièrement, nous souhaitons observer leur perception de leur degré de compétences (1 item) et de la provenance de ces compétences (3 items), étant donné l'absence de formation proposée en France (Clément, et al., 2009). Dans un deuxième temps, nous souhaitons recueillir leur perception de l'audition (c.-à-d., 2 items : objectifs principaux et règles à respecter, selon les agents) de façon à observer si celle-ci était conforme aux recommandations issues de la littérature scientifique. Nous souhaitons

particulièrement observer si les enquêteurs avaient internalisé l'idée que l'obtention d'informations était plus importante à atteindre que les aveux de la personne suspectée (Leahy- Harland & Bull, 2017). Ensuite, nous souhaitons recueillir des enquêteurs leur perception des pratiques mises en place au quotidien dans l'audition (34 items). Enfin, des questions démographiques étaient posées (4 items) : âge, sexe, ancienneté au service des douanes, estimation du nombre d'auditions réalisées pendant leur carrière.

L'organisation du questionnaire était la suivante : les premières questions, mesurées au moyen d'une échelle de 0 à 100 % (0 : pas du tout et 100 : tout à fait), portaient sur leur perception globale du niveau de compétences possédé en matière d'audition de suspects, sur l'apport de compétences par les formations dispensées à l'école des douanes et par l'expérience de terrain. Une question ouverte portait ensuite sur la provenance de ces compétences (ce qui permettait aux agents de citer éventuellement d'autres sources que la formation et l'expérience). Les agents devaient ensuite évoquer, à l'aide de questions ouvertes, ce qu'ils pensaient être les objectifs et les règles à respecter dans l'audition, ces informations étant traitées en fonction de leur fréquence d'apparition.

Puis les participants devaient évaluer, grâce à une échelle de type Likert en 11 points, à quel niveau ils emploieraient, lors d'une audition de suspects, différentes techniques listées (1 = pas du tout et 11 = tout à fait). La liste des techniques proposées dans le questionnaire est inspirée à la fois du questionnaire utilisé par Kassin, et al. (2007) et de la grille d'observation de Leahy-Harland & Bull (2017). Particulièrement, les propositions portaient sur les catégories suivantes : 1) la création d'une relation de confiance : 4 *techniques bénéfiques*, 2 *techniques néfastes* ; 2) la gestion de l'audition : 5 *techniques bénéfiques*, 2 *techniques néfastes* ; 3) la stratégie de questionnement : 2 *techniques bénéfiques*, 14 *techniques néfastes* ; 4) la posture de l'enquêteur : 3 *techniques néfastes* ; 5) les réactions émotionnelles : 2 *techniques néfastes*. Ces 34 items sont présentés avec les résultats dans le *Tableau 1*. Les questions d'ordre démographique étaient posées à la fin du questionnaire. Le questionnaire est présenté en *Annexe A*.

Exercice de formulation des questions

Dans le but d'analyser les compétences des agents des douanes en questionnement, nous avons proposé un exercice dont l'objectif était de formuler des questions à poser à un suspect, dans le cadre d'une « affaire type ». Après avoir lu un texte de mise en situation, les participants recevaient pour consigne d'écrire une liste d'une dizaine de questions qu'ils

souhaiteraient poser au suspect s'ils étaient l'agent responsable de l'audition. L'objectif de cet exercice était d'évaluer le type de questions formulées par les agents au cours des auditions. Les questions formulées par les enquêteurs étaient ensuite classées de façon dichotomique dans les quatre catégories suivantes : 1) ouvertes / fermées ; 2) neutres / dirigées ; 3) simples / complexes ; 4) positives / négatives. Cette catégorisation répondait aux critères suivants: 1) les questions ouvertes permettent l'obtention d'une réponse riche et détaillée, alors que les questions fermées conduisent généralement à des réponses concises et ciblées ; 2) les questions neutres font référence à une dimension générale (par ex., la couleur), alors que les questions dirigées possèdent un élément, dans leur formulation, qui permet de déduire une réponse, parfois erronée (par ex., bleu) ; 3) les questions simples se rapportent à un seul élément, alors que les questions complexes font référence à plusieurs éléments simultanément; 4) les questions positives suggèrent que la personne auditionnée peut connaître la réponse, alors que les questions négatives laissent supposer qu'elle ne saura pas répondre à l'enquêteur.

Analyses statistiques

L'essentiel des analyses effectuées était de type descriptif et les mesures portaient sur des positions moyennes sur différentes échelles, ou sur des fréquences d'évocation lorsqu'il s'agissait de réponses à des questions ouvertes. Un exercice de formulation de questions était également proposé. Dans ce cadre, le pourcentage de questions formulées appartenant à chacune des quatre catégories déterminées préalablement était calculé.

Deux variables inhérentes aux enquêteurs ont par ailleurs été identifiées : l'expérience, et la présomption de culpabilité. L'effet de chacune de ces variables sur la fréquence déclarée d'utilisation des différentes techniques proposées dans le questionnaire (34 techniques ; sur une échelle de type Likert en 11 points) a été analysé à l'aide de *tests t* pour échantillons indépendants.

RESULTATS

Provenance des compétences des agents

Dans le cadre de l'autoévaluation de leurs compétences, les participants au questionnaire ont déclaré se sentir compétents en techniques d'audition à 56 % en moyenne ($SD = 14.05$, IC [52.92 ; 59.43]). Par ailleurs, les agents ont jugé la formation théorique apportée par l'école nationale des douanes comme utile à 32 % en moyenne ($SD = 12.52$, IC

[29.36 ; 39.13]), et ont jugé l'expérience apportée par le terrain comme utile à 67 % en moyenne ($SD = 14.2$, $IC [64.33 ; 70.91]$). Une comparaison de moyennes a mis en évidence une différence significative entre ces deux sources d'apprentissage, l'expérience du terrain étant jugée comme plus utile que la formation théorique reçue pour leur apport en compétences ($t(73) = -15.99$, $p < .001$, $d = 3.99$).

Une question ouverte supplémentaire a permis de mettre en évidence d'autres sources d'apport de compétences, dont l'ordre est présenté de la plus fréquente à la moins fréquente : 13.5 % des agents ont déclaré obtenir des compétences grâce aux conseils de leurs collègues ($n = 10$), 8.1 % des agents ont mentionné le canevas de questions « prédéfinies » fourni par leur structure ($n = 6$) ; 6.8 % agents ont déclaré utiliser des techniques provenant de livres ou de films policiers ($n = 5$) ; 5.4 % des agents ont déclaré tirer leurs compétences de leurs propres observations et de leurs habitudes ($n = 4$) ; 1.4 % des agents ont cité l'aide des supérieurs hiérarchiques ($n = 1$). En outre, 64.8 % des agents n'ont pas déclaré l'existence d'une autre source d'apport de compétences que le terrain ($n = 48$). À noter que, parmi les 10 agents ayant mentionné l'aide de leurs collègues, l'un d'entre eux a précisé obtenir des conseils d'un collègue ayant participé à une formation continue sur le thème de l'audition, organisée au sein de l'école nationale des douanes.

Perception de l'audition

Une question visait à recueillir l'objectif principal de l'audition perçu par les agents. Les réponses sont présentées dans l'ordre de la plus fréquente à la moins fréquente : 33.8 % des agents ($n = 25$) ont mentionné l'obtention d'aveux ; 32.4 % des agents ($n = 24$) ont mentionné l'obtention d'informations sur l'évènement ; 21.6 % des agents ($n = 16$) ont mentionné l'obtention d'informations liées à la culpabilité (c.-à-d. suffisamment d'éléments pour que le suspect soit considéré comme coupable, sans aveux de sa part) ; 16.2 % des agents ($n = 12$) ont indiqué apporter leur aide à l'enquête future, au juge ou à l'officier de police judiciaire ; 4.1 % des agents ($n = 3$) ont indiqué aider à démanteler un potentiel réseau ; 2.7 % des agents ($n = 2$) ont indiqué faire de la prévention auprès de la personne auditionnée et la prévenir de ses droits ; 2.7 % des agents ($n = 2$) ont indiqué rédiger un procès-verbal fidèle à la réalité ; 1.4 % des agents ($n = 1$) ont indiqué faire le lien entre la déclaration du suspect et la réalité de l'évènement, 1.4 % des agents ($n = 1$) ont indiqué profiter des informations obtenues « à chaud » ; et 1.4 % des agents ($n = 1$) ont indiqué piéger la personne auditionnée. Ces résultats mettent en évidence le fait que chez 48 % des agents (c.-à-d. la somme des agents ayant cité uniquement « des aveux » [24 %], uniquement « des informations liées à la

culpabilité » [15 %], et ces deux éléments ensemble [9 %]), il existe une présomption de culpabilité, néfaste au recueil d'informations (Hill, et al., 2008 ; Kassin, et al., 2003). La seconde question qui visait à recueillir la perception des agents quant à l'audition traitait de la règle principale à respecter dans cette mission. Dans l'ordre de la plus fréquente à la moins fréquente, les réponses obtenues sont les suivantes : 24.3 % des agents ($n = 18$) ont mentionné devoir retranscrire fidèlement les informations dans le procès-verbal ; 14.9 % des agents ($n = 11$) respecter la personne auditionnée / ses droits / proposer un avocat ; 9.5 % des agents ($n = 7$) essayer de recueillir des informations ; 9.5 % des agents ($n = 7$) recueillir les informations « à chaud » ; 5.4 % des agents ($n = 4$) poser des questions ; 5.4 % des agents ($n = 4$) respecter la procédure ; 1.4 % des agents ($n = 1$) ne pas laisser le suspect parler d'autre chose que de l'évènement.

[TABLEAU 1]

Compétences perçues

L'analyse de chaque item du questionnaire a permis de mettre en évidence les compétences perçues par les enquêteurs. Ces résultats, présentés dans le *Tableau 1*, montrent le score moyen d'utilisation perçue de chaque technique. Ces scores moyens ont permis d'établir une « audition type » perçue, qui serait la plus fréquemment mise en place par les enquêteurs, présentée ci-après : l'enquêteur se présente comme une figure d'autorité ($M = 6.05$, $SD = 1.71$), commence par poser directement des questions à la personne auditionnée sans lui demander un récit ouvert des évènements ($M = 8.34$, $SD = 0.99$). Au cours de son discours, il utilise les incohérences de sa déclaration pour la déstabiliser ($M = 6.78$, $SD = 2.06$) et lui présente les preuves matérielles qu'il possède contre elle, tout au long de l'audition ($M = 6.04$, $SD = 1.33$). Il évite qu'elle prenne une pause ($M = 6.91$, $SD = 1.67$) et lui coupe la parole lorsqu'il juge cela nécessaire ($M = 6.36$, $SD = 1.45$), notamment lorsqu'elle tentera de nier ou d'argumenter en faveur de son innocence ($M = 6.18$, $SD = 2.17$). Il pose tout de suite une question après une réponse et ne laisse pas de silence ($M = 6.31$, $SD = 1.74$). Il fait pression sur elle ($M = 5.96$, $SD = 1.68$), notamment en exagérant l'implication judiciaire que peuvent avoir ses actes ($M = 6.15$, $SD = 1.56$). De façon générale, les rangs d'utilisation de chaque technique par les enquêteurs sont présentés à la *Figure 1*.

[FIGURE 1]

L'analyse préalable de la perception de l'audition, et notamment de l'objectif perçu, a permis de mettre en évidence l'existence, chez presque la moitié des agents (48 %), d'une

présomption de culpabilité. Cette caractéristique a alors été utilisée, lors des analyses statistiques, comme variable invoquée dans le but d'analyser, de façon exploratoire, si la présomption de culpabilité avait un impact sur les compétences perçues. Les participants au questionnaire de l'étude 1 ont donc été répartis dans deux groupes distincts pour la variable « présomption de culpabilité » (avec *versus* sans). Dans ce cadre, une série de *tests t* pour échantillons indépendants a été réalisée de façon à analyser l'influence de la présomption sur les compétences perçues. Les analyses réalisées sont présentées dans le *Tableau 2*. Plus précisément, une différence significative a été observée pour l'item « j'exagérerais l'implication morale et judiciaire que peuvent avoir les actes de l'infracteur ». En effet, les agents possédant une présomption de culpabilité ont rapporté moins utiliser cette technique ($M = 5.78, SD = 1.8, IC [5.18 ; 6.38]$) que les agents n'ayant pas mis en avant cette présomption ($M = 6.51, SD = 1.19, IC [6.12 ; 6.91]$) ($t(36) = -2.058, p = .043, d = 2.26$). De plus, pour l'item « je menacerais l'infracteur avec les conséquences de sa non-coopération », les agents possédant une présomption de culpabilité ont rapporté plus utiliser cette technique ($M = 6.08, SD = 1.79, IC [5.49 ; 6.68]$) que les agents n'ayant pas mis en avant cette présomption ($M = 3.77, SD = 1.66, IC [3.20 ; 3.31]$) ($t(36) = 5.805, p < .001, d = 1.37$). De plus, pour l'item « j'empêcherais l'infracteur de parler librement, en amenant le sujet que je souhaite », les agents possédant une présomption de culpabilité ont rapporté plus utiliser cette technique ($M = 6.46, SD = 1.35, IC [6.01 ; 6.91]$) que les agents n'ayant pas mis en avant cette présomption ($M = 4.35, SD = 1.48, IC [3.86 ; 4.84]$) ($t(36) = 6.42, p < .001, d = 1.51$). Enfin, pour l'item « je répéterais la même question plusieurs fois au cours de l'audition », les agents possédant une présomption de culpabilité ont rapporté plus utiliser cette technique ($M = 6.35, SD = 2.06, IC [5.67 ; 7.04]$) que les agents n'ayant pas mis en avant cette présomption ($M = 5.19, SD = 1.85, IC [4.57 ; 5.81]$) ($t(36) = 2.553, p = .013, d = 0.60$).

Lien entre expérience de terrain et compétences perçues

La question démographique ayant mesuré l'expérience des agents, en termes de nombre d'auditions menées, a permis de créer une variable « expérience » (faible *versus* forte) et de répartir les participants en deux groupes. En effet, selon les recommandations de Powell, et al. (2005) sur la maîtrise de l'audition, les agents ayant mené un nombre total d'auditions inférieur à 10 sont considérés comme possédant une « expérience faible », alors que les agents ayant mené un nombre total d'auditions supérieur à 10, une « expérience forte ». Nous avons donc utilisé cette variable invoquée dans le but d'évaluer si l'expérience professionnelle permettait de prédire les compétences perçues. Dans ce cadre, une série de *tests t* a de

nouveau été réalisée de façon à analyser l'influence du niveau d'expérience sur les compétences perçues. Les analyses réalisées sont également visibles dans le *Tableau 2*. Plus particulièrement, une différence significative a été observée pour l'item « je confronterais l'infracteur aux preuves qui l'incriminent, tout à la fin de l'audition ». En effet, les agents possédant une expérience faible ont rapporté moins utiliser cette technique ($M = 3.93$, $SD = 2.11$, IC [3.29 ; 4.57]) que les agents possédant une expérience forte ($M = 4.97$, $SD = 2.25$, IC [4.13 ; 5.81]) ($t(36) = -2.02$, $p = .047$, $d = 0.048$). De plus, pour l'item « j'utiliserais un langage technique douanier très spécifique », les agents possédant une expérience faible ont rapporté plus utiliser cette technique ($M = 4.25$, $SD = 1.99$, IC [3.65 ; 4.86]) que les agents possédant une expérience forte ($M = 2.97$, $SD = 1.85$, IC [2.28 ; 3.66]) ($t(36) = 2.80$, $p = .007$, $d = 0.66$). De plus, pour l'item « je commencerais l'audition avec une présentation et une conversation neutres », les agents possédant une expérience faible ont rapporté moins utiliser cette technique ($M = 1.66$, $SD = 1.16$, IC [1.30 ; 2.01]) que les agents possédant une expérience forte ($M = 2.4$, $SD = 1.38$, IC [1.88 ; 2.92]) ($t(36) = -2.5$, $p = .015$, $d = 0.59$). Enfin, pour l'item « lorsque l'infracteur aurait répondu à une question, je poserais tout de suite une nouvelle question », les agents possédant une expérience faible ont rapporté plus utiliser cette technique ($M = 6.66$, $SD = 1.55$, IC [6.19 ; 7.13]) que les agents possédant une expérience forte ($M = 5.8$, $SD = 1.88$, IC [5.10 ; 6.50]) ($t(36) = 2.14$, $p = .036$, $d = 0.51$).

[TABLEAU 2]

Formulation des questions

À l'exercice pour lequel les enquêteurs devaient produire des questions pour une audition type, chaque question rédigée a été classée de façon dichotomique à l'intérieur des 4 catégories. En moyenne, les enquêteurs ont posé 7.93 questions ($SD = 1.21$). Chaque question posée était dirigée ou neutre, fermée ou ouverte, négative ou positive, complexe ou simple. Le classement a mis en évidence les résultats suivants : au total, sur 563 questions analysées, 57 % sont des questions dirigées ($n = 321$), 85 % sont des questions fermées ($n = 479$), 100 % sont des questions positives, 80 % sont des questions simples ($n = 453$). De plus, la première question formulée par chaque agent n'est une question ouverte que dans 12 % des cas ($n = 9$), ce qui montre que la stratégie de l'entretien en entonnoir est peu utilisée. Ces informations sont présentées dans le *Tableau 3*, de la même façon que les données descriptives analysées dans cette étude.

[TABLEAU 3]

DISCUSSION

L'objectif de cette étude était d'analyser les perceptions qu'ont les enquêteurs douaniers de leurs propres compétences, et des pratiques mises en place au quotidien lors des auditions d'individus mis en cause.

Tout d'abord, le sentiment de compétence moyen recueilli, s'élevant à 56 % (sur un maximum de 100), montre que les enquêteurs ont conscience d'une marge d'amélioration possible dans leurs techniques d'audition. De plus, les résultats permettent de conclure que la formation théorique est jugée comme peu utile dans ce domaine, tandis que l'expérience de terrain est perçue comme deux fois plus importante pour l'acquisition des compétences. Ce phénomène avait déjà été observé dans d'autres institutions par Powell, et al. (2005). Selon cet auteur, les enquêteurs de police ont tendance à dévaluer la formation théorique en comparaison de l'expérience de terrain et des conseils apportés par les collaborateurs plus expérimentés. Cette évaluation plus positive de l'expérience de terrain, en termes d'apport de compétences, va de pair avec les sources d'apprentissage citées par les participants de la présente étude. En effet, les deux sources de compétences les plus citées sont les conseils des collègues et les « canevas » de questions préétablies fournis par leurs brigades respectives. En France, Clément, et al. (2009) ont mis en évidence l'absence de formation aux méthodes d'audition, pouvant ainsi expliquer la désignation d'autres sources d'apprentissage et la faible évaluation de l'intérêt d'une formation théorique. En d'autres mots, il est sans doute plus difficile d'évaluer l'intérêt d'une formation que l'on n'a pas soi-même suivie.

Le manque de formation, d'une part, et la surévaluation de l'expérience du terrain comme source d'apprentissage, d'autre part, peuvent entraîner l'utilisation de techniques néfastes. En effet, selon Lafontaine et Cyr (2016), l'absence de formation est négativement corrélée à l'application de techniques bénéfiques chez les enquêteurs. En accord avec cette observation, les résultats de la présente étude ont mis en évidence le peu d'utilisation de techniques bénéfiques, telles que la création d'une relation de confiance entre l'enquêteur et la personne auditionnée, l'entretien en entonnoir, l'utilisation d'un rappel libre, dont l'efficacité en termes de résultats à l'audition a été démontrée à de nombreuses reprises (Walsh & Bull, 2010). De plus, le traitement des questionnaires a permis de révéler l'utilisation de nombreuses techniques néfastes, qui nuisent à la création d'une relation de confiance et au recueil d'information (par ex. : se présenter comme une figure d'autorité, commencer l'audition par des questions fermées, etc.). Granhag, et al. (2015) avaient indiqué, dans un contexte douanier, que l'utilisation de techniques néfastes était positivement corrélée à

l'expérience du terrain. En effet, l'utilisation des preuves était réalisée de manière moins stratégique par les enquêteurs expérimentés par rapport aux enquêteurs non expérimentés. De façon à mettre en évidence l'impact de l'expérience sur l'utilisation de techniques néfastes, nous avons souhaité observer le lien entre les pratiques utilisées telles que déclarées par les douaniers et l'expérience de terrain, matérialisée par le nombre d'auditions menées (Powell, et al., 2005). Les résultats de la présente étude montrent qu'une seule technique néfaste est plus utilisée par les agents expérimentés, par rapport aux agents peu expérimentés : le fait de présenter les preuves matérielles de façon non stratégique (c.-à-d. tout à la fin de l'audition, plutôt que graduellement). Selon l'étude menée par Dando et Bull (2011) sur les techniques de présentation des preuves matérielles, le fait de présenter les preuves graduellement supplantait une présentation « précoce » (c.-à-d. tout au début de l'audition) ou « tardive » (c.-à-d. tout à la fin de l'audition) en termes d'efficacité en matière de détection du mensonge. Ces résultats rejoignent les observations réalisées par Granhag et al. (2015), selon lesquelles l'utilisation des preuves matérielles est une compétence uniquement partiellement acquise chez les agents des douanes. Aucune autre différence n'a été observée entre les enquêteurs expérimentés et peu expérimentés en matière d'usage de techniques néfastes. Au contraire, l'étude de l'impact de l'expérience a montré une différence en ce qui a trait à trois techniques profitables : les enquêteurs expérimentés préfèrent prendre du temps pour construire une relation avec les mis en cause, utiliser un vocabulaire adapté à ces derniers, et laisser des silences lors de l'audition. De façon générale, ces observations montrent que, mise à part l'utilisation des preuves matérielles, l'expérience de terrain semble utile à la mise en pratique de certaines techniques bénéfiques. Ces résultats vont dans le sens du modèle d'acquisition de compétences de Dreyfus (2004), selon lequel l'apprentissage d'une tâche se fait par la compréhension de cette dernière, de ses composantes, et des comportements qui sont bénéfiques ou néfastes à son application. De plus, le modèle de l'autodétermination de Deci et Ryan (2002) pourrait également expliquer ces observations. En effet, selon les études sur la motivation à réaliser une tâche, les enquêteurs les plus expérimentés pourraient posséder un sentiment d'efficacité personnelle plus élevé, entraînant une volonté de pratiquer un plus grand nombre d'auditions que les enquêteurs possédant un faible sentiment d'auto-efficacité. C'est alors le « cercle vertueux » du sentiment de compétences, associé à un exercice plus fréquent, qui pourrait expliquer la performance des agents expérimentés (Judge, Jackson, Shaw, Scott, & Rich, 2007). Il est toutefois important de noter que les enquêteurs douaniers, de façon générale, conduisent moins d'auditions que les enquêteurs de police ou de gendarmerie, et ont alors une expérience plus restreinte.

Hormis le niveau d'expérience des professionnels, la présomption de culpabilité peut également avoir un impact sur les pratiques déclarées. Hill, et al. (2008) ont en effet montré qu'il existait, chez les enquêteurs, une tendance à penser que l'individu mis en cause est coupable. Ce phénomène pousse alors les agents à placer en objectif premier de l'audition l'obtention d'aveux, provoquant alors l'utilisation de comportements néfastes et de techniques coercitives (Leahy-Harland & Bull, 2017). Dans la présente étude, une présomption de culpabilité a été dégagée chez près de la moitié (48 %) des enquêteurs. En effet, deux des trois objectifs les plus fréquemment cités par ces derniers étaient l'obtention d'aveux et d'informations liées à la culpabilité. Le taux de présomption ici observé est supérieur à celui mis en évidence dans certaines études. Par exemple, Walsh et Bull (2011) avaient montré que 25 % des enquêteurs de police sondés rapportaient penser, au début de l'audition, que le suspect était coupable. Nous avons donc souhaité observer l'impact de la présomption sur l'utilisation des techniques, et les résultats ont permis de montrer que les enquêteurs convaincus de la culpabilité des mis en cause proféraient plus de menaces, prenaient une place centrale dans l'audition et répétaient plusieurs fois les mêmes questions. Au-delà de l'impact néfaste avéré de ces comportements sur le recueil d'informations, de telles pratiques peuvent avoir pour effet de provoquer chez la personne auditionnée un biais d'autoréalisation des prophéties (Hill, et al., 2008). En effet, la situation d'inconfort psychologique provoquée par un enquêteur confrontationnel et menaçant entraîne chez la personne auditionnée une tendance à adopter une gestuelle que les individus interprètent, à tort, comme vectrice d'un discours malhonnête (par ex., évitement du regard, mouvements répétitifs des membres, etc. ; voir Bond & DePaulo, 2006 ; Hill, et al., 2008). Cette interprétation peut alors provoquer chez l'enquêteur un renforcement de la menace, poussant parfois jusqu'à de désastreuses conséquences telles que les faux aveux (Gudjonsson, 2003 ; Kassin, et al., 2003 ; Kassin & Gudjonsson, 2004).

Il est toutefois important de noter que le contexte de travail des enquêteurs ayant participé à cette étude est particulier. Plus précisément, les agents de la Sûreté douanière travaillent dans des brigades dont les auditions sont uniquement menées dans le cadre de flagrances, où les suspects sont arrêtés en possession de marchandises ou liquidités illégales. Cette particularité semble pouvoir expliquer la part importante de présomption de culpabilité observée, le nombre de personnes innocentes auditionnées étant très faible dans ce type de mission. De façon à pouvoir étendre les observations réalisées à l'ensemble des enquêteurs douaniers, il aurait fallu obtenir des réponses au questionnaire de la part d'agents de la

seconde branche de missions des douanes : les opérations commerciales (c.-à-d. les agents qui accompagnent les entreprises dans leurs démarches commerciales, et sont alors amenés à effectuer des auditions dans le cadre de contrôles financiers de routine, et non de flagrance). Les résultats présentés dans cette étude ne sont donc généralisables qu'aux enquêteurs de la Surveillance douanière.

Les résultats du questionnaire ont également permis de montrer que les enquêteurs, expérimentés ou non, rapportaient employer des techniques avantageuses pour les résultats de l'audition, telles que l'utilisation des preuves et des incohérences dans le but d'obtenir des informations incriminantes, et la mobilisation des incohérences du discours de l'infracteur pour déstabiliser ce dernier. Ces observations rejoignent à nouveau le modèle de Dreyfus (2004), selon lequel des adultes sans formation théorique peuvent également acquérir des compétences dans leurs missions. En outre, les deux règles à respecter dans l'audition les plus citées par les enquêteurs étaient la retranscription fidèle de la déclaration du mis en cause, et le respect des droits et demandes de ce dernier. Ces résultats montrent que la formation sur la procédure d'opérationnalisation des enquêtes proposée à l'école des douanes (c.-à-d. formation sur la gestion des procédures administratives et la transmission des dossiers judiciaires, durant laquelle la forme rédigée de l'audition est abordée sommairement) a pu avoir un impact positif sur les comportements des enquêteurs. Les résultats traités dans la présente étude montrent l'intérêt de l'expérience du terrain dans l'apport de compétences utiles, mais mettent également l'accent sur l'utilisation de comportements néfastes entraînée par l'absence de formation.

Les résultats jusqu'ici énoncés traitaient de l'observation de l'utilisation de techniques bénéfiques et néfastes, et de leurs liens avec l'expérience et la présomption de culpabilité. Toutefois, la première limite à ce recueil d'information est que le questionnaire utilisé est inspiré d'un questionnaire (Kassin, et al., 2007) et d'une grille d'observation (Leahy-Harland & Bull, 2017) destinés à des agents de police et non des douanes. Des habitudes douanières non anticipées existent alors peut-être, mais n'ont pas pu être recueillies dans ce questionnaire. Cette limite souligne la nécessité de poursuivre les études sur la population douanière encore trop peu étudiée dans la littérature, et de mieux adapter les questionnaires utilisés dans ce cadre (Granhag, et al., 2015). De plus, parmi les 34 items présentés aux agents, 23 sont des techniques néfastes. Cette part non équivalente de techniques néfastes présentées entraîne une difficulté à mettre en lumière l'utilisation de techniques bénéfiques. La création d'un questionnaire plus équitable, ou basé sur l'utilisation de questions ouvertes,

permettrait d'améliorer la neutralité des informations recueillies. En outre, une deuxième limite de ces résultats porte sur la faible taille de l'échantillon de participants ($n = 74$) ayant répondu au questionnaire. Un élargissement de l'échantillon serait utile à un recueil de perceptions plus large.

La troisième limite de notre étude porte sur la difficulté de tirer des conclusions sur les compétences et comportements réels des enquêteurs, les mesures ici recueillies étant auto-rapportées. En effet, Van De Mortel (2008) a mis en évidence l'existence d'un biais de désirabilité sociale dans les réponses de professionnels à des questionnaires, les poussant à ne pas toujours déclarer des comportements fidèles à la réalité. Ce phénomène a été observé dans le milieu judiciaire par Bull et Soukara (2010), puisque les enquêteurs interrogés et observés dans leur étude surévaluaient leur utilisation de techniques bénéfiques. C'est pourquoi nous avons proposé aux participants à cette étude un exercice permettant d'analyser leurs compétences réelles en questionnement. À la suite de la lecture d'un cas pratique, les agents qui devaient formuler les questions qu'ils poseraient au mis-en-cause ont proposé une majorité de questions dirigées, fermées, et ont sous-utilisé la technique de l'entretien en entonnoir, les questions neutres et ouvertes. Ces observations rejoignent les conclusions habituelles portant sur les compétences en questionnement des enquêteurs, qui utilisent trop souvent de questions fermées inappropriées, de questions dirigées, et de questions répétées, et ce, avec tous types de publics (c.-à-d. mis en cause mais également témoins, victimes, adultes, enfants et adolescents ; voir Dodier, 2017 ; Powell, et al., 2012). Toutefois, le fait que les réponses obtenues dans le cadre de cet exercice aient été recueillies par écrit est à prendre en considération. En effet, les divergences entre les discours oraux et écrits rendent difficile la tâche de généraliser les conclusions des uns aux autres (Louwerse, McCarthy, McNamara, & Graesser, 2004). Cette mise en garde est d'autant plus à prendre en compte que les résultats ne montrent l'utilisation d'aucune question négative sur un total de 563, ce qui semble peu réaliste au vu de l'analyse préalable de questions dans le cadre de discours oraux (Powell, et al., 2012).

De façon générale, les résultats observés dans le cadre de la présente étude sont similaires à ceux observés aux États-Unis et au Canada (Kassin, et al., 2007), ainsi qu'en Grande-Bretagne (Bull & Soukara, 2010). Au vu des résultats de ces différentes études portant sur les pratiques déclarées, il est possible de supposer que les techniques réellement utilisées par les agents des douanes seraient de qualité encore plus faible, le phénomène de désirabilité sociale entraînant une surestimation des compétences dans les mesures auto-

rapportées (Van de Mortel, 2008). Or, rappelons que l'usage de techniques d'entretien inadaptées risque d'engendrer des résultats d'enquêtes médiocres en raison d'un recueil d'informations pauvre et d'un manque de neutralité de l'enquêteur, ces deux facteurs pouvant être à l'origine d'une augmentation du nombre d'erreurs et de faux aveux (Leahy-Harland et Bull, 2017). Une large observation sur le terrain des pratiques mises en place serait nécessaire afin d'apporter un appui à cette supposition.

Les résultats de notre étude et les analyses précédentes réalisées dans différents pays auprès d'agents d'institutions judiciaires permettent de préconiser néanmoins l'apport de formations adaptées aux enquêteurs français. En effet, les résultats de Bull et Soukara (2010), et de Leahy-Harland et Bull (2017), montrent une tendance générale des agents à accepter et appliquer, du moins partiellement, le cadre théorique de la méthode préconisée par leurs institutions, et ainsi à mobiliser plus de comportements bénéfiques et moins de comportements néfastes. L'utilisation de méthodes bénéfiques par les agents français ayant participé à cette étude, malgré le manque de fondation théorique, indique l'existence d'autres sources d'apport de compétences, telles que l'expérience du terrain par exemple. Toutefois, l'utilisation persistante de techniques néfastes traduit l'insuffisance de ces sources, et le besoin de formation au sein des institutions françaises. Les préconisations formulées par les auteurs de cette étude, en termes de formation, sont l'utilisation d'une version française adaptée du protocole PEACE ou de l'entretien cognitif pour suspects, dont l'efficacité des principes fondamentaux a déjà été montrée dans le cadre d'études de terrain ou de laboratoire (Walsh et Bull, 2010). Enfin, de façon à améliorer la représentation de l'utilité des formations, il serait pertinent de travailler à la modification de cette perception, en valorisant l'expérience vicariante et l'implication d'agents formés dans les cursus théoriques (Deci & Ryan, 2002).

CONCLUSION

Cette étude auprès d'une population largement sous-étudiée dans la littérature a permis de dresser un portrait nuancé des pratiques autodéclarées des enquêteurs douaniers. D'un côté, ils ont indiqué utiliser des techniques recommandées pour le bon déroulement de l'interrogatoire de suspects, y compris lorsqu'ils possédaient un certain niveau d'expérience. D'un autre côté, ils semblent user de manière prépondérante de techniques néfastes, ceci étant probablement lié au manque de formation et à une certaine présomption de culpabilité. Afin de pallier ces limitations, une formation théorique adaptée apparaît indispensable. Elle devra toutefois répondre à un certain nombre de défis liés notamment aux contraintes de terrain et à la perception des enquêteurs, qui semblent privilégier l'expérience à la formation théorique.

Criminologie

L'enjeu sera également d'éviter certains écueils déjà mis en évidence dans la littérature au sujet des formations théoriques aux méthodes d'entretien (voir, par exemple, Hirn Mueller, Schreiber Compo, Molina, Bryon, & Pimentel, 2015), en ne sous-estimant pas l'importance de la mise en œuvre et du suivi continu afin de produire des effets à long terme.

Tableau 1. Pourcentages moyens de compétences perçues

Thème	Attente théorique	Item du questionnaire	Score moyen
Rapport building	Bénéfique	- Je mettrais l'infracteur à l'aise - J'essayerais de gagner la confiance de l'infracteur - Je montrerais de l'intérêt pour la vie de l'infracteur - Je commencerais l'audition par une présentation et une conversation neutre	3.14 (SD= 1.37) 3.30 (SD= 1.47) 2.95 (SD= 1.76) 1.96 (SD= 1.29)
	Néfaste	- Je mettrais la pression à l'infracteur - Je ferais figure d'autorité	5.96 (SD= 1.68) 6.04 (SD= 1.71)
Audition	Bénéfique	- Je conduirais l'audition de façon privée, dans une salle calme - Je préparerais mon audition en organisant les étapes à suivre - J'expliquerais à l'infracteur comment se déroulera l'audition avant de commencer - Je dirais à l'infracteur qu'il va gérer l'audition, que je vais principalement l'écouter - Je demanderais à l'infracteur de donner sa version de l'histoire par un récit ouvert	3.41 (SD= 1.33) 2.58 (SD= 1.47) 2.53 (SD= 1.64) 1.55 (SD= 1.44) 3.14 (SD= 1.73)
	Néfaste	- Je commencerais par poser des questions à l'infracteur - J'évitais que l'infracteur prenne une pause durant l'audition	8.34 (SD= 0.99) 6.91 (SD= 1.67)
Stratégie / Questions	Bénéfique	- Je confronterais l'infracteur aux preuves, tout au long de l'audition - J'utiliserai les contradictions du discours de l'infracteur pour le déstabiliser	6.04 (SD= 1.33) 6.78 (SD= 2.06)
	Néfaste	- Je confronterais l'infracteur aux preuves, dès le début de l'audition - Je confronterais l'infracteur aux preuves, tout à la fin de sa déclaration - J'interromprais les moments où l'infracteur tentera de nier ou d'argumenter - Je ferais semblant de posséder des informations incriminantes - Je minimiserais l'implication judiciaire que peuvent avoir les actes de l'infracteur - J'exagérerais l'implication judiciaire que peuvent avoir les actes de l'infracteur - J'utiliserais les croyances morales ou religieuses pour obtenir des aveux - Je menacerais l'infracteur avec les conséquences de sa non-coopération - J'empêcherais l'infracteur de parler librement, en amenant le sujet que je souhaite - Je hausserais le ton durant l'audition pour mettre l'infracteur sous pression - Après une réponse, je poserais immédiatement une nouvelle question - Je couperais la parole à l'infracteur quand je jugerai que cela est nécessaire - J'essayerais de donner à l'infracteur ma propre version de l'histoire - Je répéterais la même question plusieurs fois au cours de l'audition	5.96 (SD= 1.50) 4.35 (SD= 2.21) 6.18 (SD= 2.17) 5.78 (SD= 1.84) 1.89 (SD= 1.58) 6.15 (SD= 1.56) 4.70 (SD= 2.10) 4.92 (SD= 2.07) 5.41 (SD= 1.76) 5.35 (SD= 2.42) 6.31 (SD= 1.74) 6.36 (SD= 1.45) 3.16 (SD= 1.41) 5.77 (SD= 2.03)
Posture	Néfaste	- Je montrerais que je suis mécontent(e) ou impatient(e) par mon comportement - J'intimiderais physiquement l'infracteur par ma posture - J'utiliserais un langage technique douanier très spécifique	4.99 (SD= 2.10) 2.42 (SD= 1.39) 3.73 (SD= 2.01)
Émotions	Néfaste	- Je montrerais à l'infracteur de la sympathie et j'en serais proche - Je trouverais des excuses et des explications aux actes de l'infracteur	1.39 (SD= 1.11) 1.49 (SD= 1.16)

N.B. La consigne donnée aux enquêteurs était la suivante : Pouvez-vous indiquer, sur une échelle de 1 (pas du tout) à 11 (tout à fait), à quel point vous utiliseriez les techniques proposées lors d'une audition ?

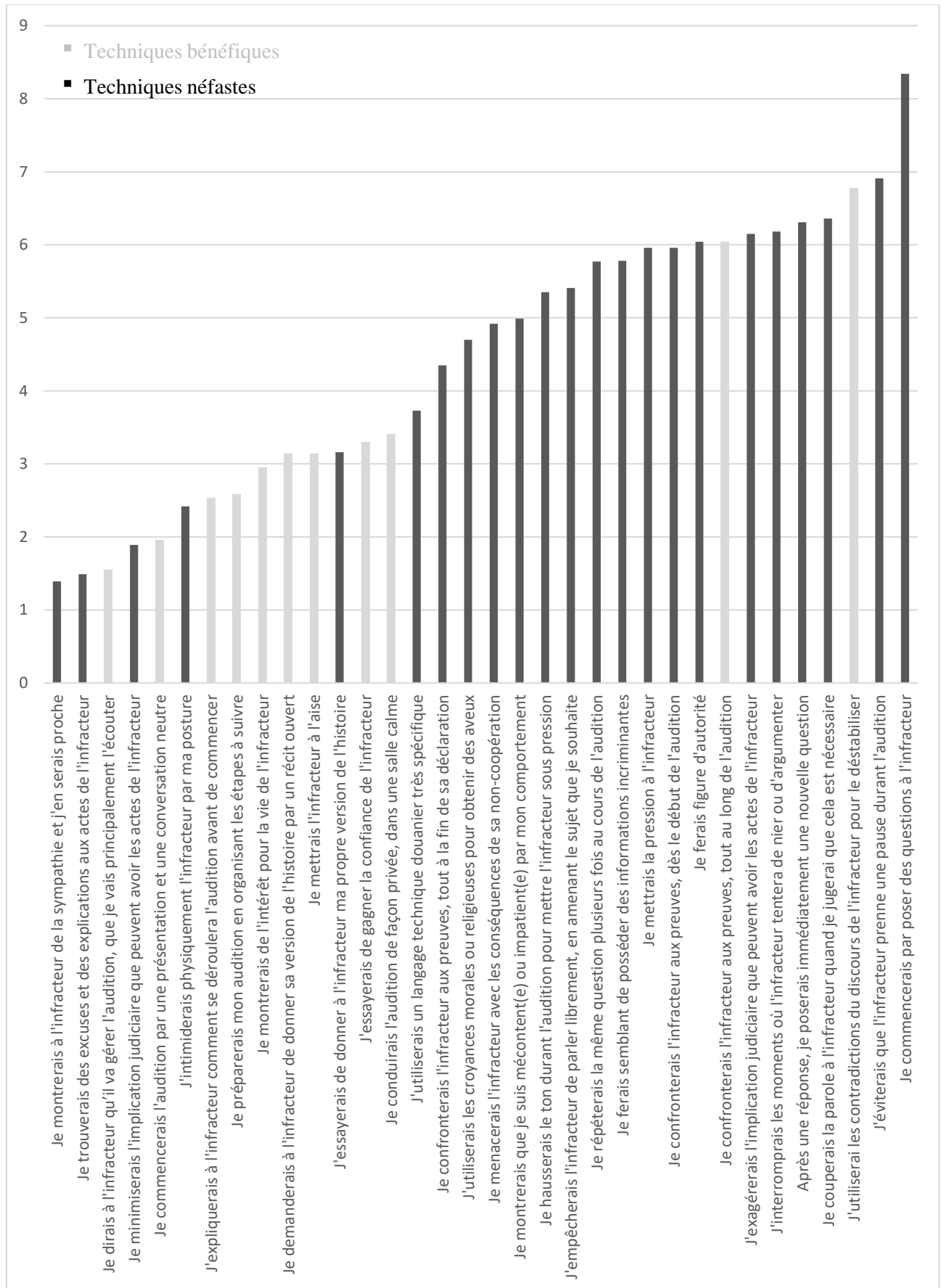
Tableau 2. Impact de la présomption et de l'expérience sur les compétences

	Présomption		Expérience	
	t	p	t	p
Item 1 : audition privée	.520	.604	.559	.578
Item 2 : mise à l'aise	-.507	.614	.873	.385
Item 3 : confiance	.949	.346	1.617	.110
Item 4 : pression	-.345	.731	.391	.697
Item 5 : preuves précoces	.231	.818	-.190	.850
Item 6 : version de l'enquêteur	-.327	.745	-1.719	.090
Item 7 : preuves tactiques	-.087	.931	-.672	.504
Item 8 : preuves tardives	-.205	.835	-2.018	.047*
Item 9 : intérêt	-.791	.431	-.620	.537
Item 10 : contradictions	.790	.432	-.977	.332
Item 11 : sympathie	-.732	.467	-1.122	.265
Item 12 : excuses à l'acte	-.598	.552	-1.954	.055
Item 13 : interruptions	-.160	.873	.903	.370
Item 14 : bluff	-1.012	.315	-.318	.751
Item 15 : minimisation	.000	1.00	1.626	.108
Item 16 : exagération	-2.058	.043*	-.993	.324
Item 17 : croyances	-1.110	.271	-1.006	.318
Item 18 : comportement	-.165	.869	-1.178	.243
Item 19 : menace	5.805	< .001**	-.618	.539
Item 20 : intimidation	.417	.678	-1.101	.274
Item 21 : préparation	-.078	.938	-.411	.682
Item 22 : explication	.493	.623	-.314	.754
Item 23 : questions	-.580	.563	-.440	.661
Item 24 : rôle actif	1.554	.125	-.062	.951
Item 25 : langage	-.114	.909	2.803	.007*
Item 26 : pause	-.208	.836	.875	.385
Item 27 : parole	6.42	< .001**	.692	.491
Item 28 : autorité	.068	.946	1.142	.257
Item 29 : rapport building	-.267	.790	-2.497	.015*
Item 30 : ton	-.206	.837	.162	.872
Item 31 : silence	-.600	.550	2.142	.036*
Item 32 : coupure	.080	.937	-.334	.740
Item 33 : répétition	2.553	.013*	-1.037	.303
Item 34 : rappel libre	.535	.594	-.674	.502

Tableau 3. Données descriptives recueillies

Sentiment de compétences	<i>M</i>	56%
	<i>SD</i>	14.05
Utilité de la formation	<i>M</i>	32%
	<i>SD</i>	12.52
Utilité du terrain	<i>M</i>	67%
	<i>SD</i>	14.2
Autres sources de compétences	Conseils des collègues	13.5%
	Canevas de questions	8.1%
	Littérature et cinéma	6.8%
	Observations personnelles	5.4%
	Aide des supérieurs	1.4%
Objectifs de l'audition	Obtention d'aveux	33.8%
	Obtention d'informations	32.4%
	Indices de culpabilité	21.6%
	Aide pour l'enquête	16.2%
Règle de l'audition	Retranscription fidèle	24.3%
	Respect des droits	14.9%
	Recueil d'informations	9.5%
	Questionnement	5.4%
Type de questions posées	Questions dirigées	57%
	Questions fermées	85%
	Questions positives	100%
	Questions simples	80%

Figure 1.



Annexe A Questionnaire

La profession d'agent des douanes nécessite l'application de différentes missions et activités, et l'une d'elle est l'audition d'infracteurs ou de mis-en-cause. L'objectif de ce questionnaire est de recueillir votre perception sur cette mission.

Vos réponses sont et resteront anonymes. C'est pourquoi, vous pouvez répondre le plus sincèrement possible aux questions qui vous seront posées.

a) Indiquez par un trait sur la jauge à quel point vous avez des compétences pour l'audition.

0 % ————— 100 %

b) Indiquez par un trait sur la jauge à quel point la formation à l'École Nationale des Douanes vous a apporté des compétences.

0 % ————— 100 %

c) Indiquez par un trait sur la jauge à quel point vous pensez que l'expérience du terrain vous apporte des compétences.

0 % ————— 100 %

d) Si vos connaissances proviennent d'ailleurs que de la formation, pouvez-vous préciser d'où ?

.....

e) listez 3 objectifs à atteindre dans cette mission

-
-
-

f) listez 3 règles importantes à respecter dans cette mission

-
-
-

Dans la partie suivante, pouvez-vous indiquer, sur une échelle de 1 (pas du tout) à 11 (tout à fait), à quel point vous utiliseriez les techniques proposées lors d'une audition ?

1. Je conduirais l'audition de façon privée, dans une salle calme

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

2. Je mettrais l'infracteur à l'aise

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

3. J'essayerais de gagner la confiance de l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

4. Je mettrais la pression à l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7

5. Je confronterais l'infracteur aux preuves qui l'incriminent, dès le début de l'audition

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

6. J'essayerais de donner à l'infracteur ma propre version de l'histoire

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

7. Je confronterais l'infracteur aux preuves qui l'incriminent, tout au long de l'audition

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

8. Je confronterais l'infracteur aux preuves qui l'incriminent, tout à la fin de sa déclaration

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

9. Je montrerais de l'intérêt pour la vie de l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

10. J'utiliserai les contradictions du discours de l'infracteur pour le déstabiliser

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

11. Je montrerais à l'infracteur de la sympathie et j'en serais proche

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

12. Je trouverais des excuses et des explications aux actes de l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

13. J'interromprais dès que possible les moments où l'infracteur tentera de nier ou d'argumenter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

14. Je ferais semblant de posséder des informations incriminantes

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

15. Je minimiserais l'implication morale et judiciaire que peuvent avoir les actes de l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

16. J'exagérerais l'implication morale et judiciaire que peuvent avoir les actes de l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

17. J'utiliserais les croyances morales ou religieuses de l'infracteurs pour obtenir des aveux

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

18. Je montrerais à l'infracteur que je suis mécontent(e) ou impatient(e) par mon comportement

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

19. Je menacerais l'infracteur avec les conséquences de sa non-coopération

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

20. J'intimiderais physiquement l'infracteur par ma posture

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

21. Je préparerais mon audition, avant d'entendre l'infracteur, en organisant les étapes à suivre

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

22. J'expliquerais à l'infracteur comment se déroulera l'audition avant de commencer

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

23. Je commencerais par poser des questions à l'infracteur

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

24. Je dirais à l'infracteur que c'est lui qui va gérer l'audition, que je vais principalement l'écouter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

25. J'utiliserais un langage technique douanier très spécifique

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

26. J'évitais que l'infracteur prenne une pause durant l'audition

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

27. J'empêcherais l'infracteur de parler librement, en amenant le sujet que je souhaite

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

28. Je ferais figure d'autorité

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

29. Je commencerais l'audition avec une présentation et une conversation neutre

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

30. Je hausserais le ton à certains moments de l'audition pour mettre l'infracteur sous pression

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

31. Lorsque l'infracteur aura répondu à une question, je poserais tout de suite une nouvelle question

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

32. Je couperais la parole à l'infracteur quand je jugerai que cela est nécessaire

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

33. Je répèterais la même question plusieurs fois au cours de l'audition

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

34. Je demanderais à l'infracteur de donner sa propre version de l'histoire par un récit ouvert

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

S'il y a d'autres techniques que vous connaissez et que vous utilisez, pouvez-vous les lister ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La partie suivante est une mise en situation. Après avoir lu le petit texte décrivant un événement, pouvez-vous rédiger une liste de questions que vous poseriez à l'infracteur dans cette situation ?

Mise en situation :

À la gare de péage proche de votre brigade, vous procédez au contrôle d'un individu et de son véhicule personnel. Vous observez que l'homme a en sa possession 8000€ en espèces et 22 grammes de résine de cannabis. Vous procédez au transfert de la personne à la brigade pour réaliser son audition. Après avoir posé les questions d'usage (décliné l'identité de la personne), quelles questions pourriez-vous poser pour obtenir des informations sur les éléments trouvés dans la voiture ?

Rédigez une liste d'une dizaine de questions que vous aimeriez poser à la personne :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Quel est votre âge ?

Quel est votre genre ?

Depuis combien de temps travaillez-vous dans le service des Douanes ?

Combien d'auditions avez-vous menées ?

- Moins de 5
 Entre 5 et 10
 Entre 10 et 15
 Plus de 15

Manuscrit n°2

Noc, M., & Ginet, M. (En préparation). Les questions et les réponses : que dévoilent les procès-verbaux d'auditions douanières ?

L'objectif de ce deuxième manuscrit était similaire au premier : décrire les comportements mis en place par des enquêteur·ice·s français·es lors d'entretiens standards, c'est-à-dire réalisés par des agent·e·s non formés, n'utilisant pas de méthode spécifique.

Dans cette étude, nous souhaitions effectuer des observations ayant une meilleure validité écologique que dans l'étude précédente, ce qui était sa principale limite. En effet, dans l'étude précédente, les analyses que nous avons effectuées étaient, d'une part, auto-rapportées, et, d'autre part, issues d'une affaire fictive inventée par nos soins. Dans celle-ci, les données que nous avons traitées étaient issues de procès-verbaux d'entretiens, rédigés dans le cadre d'affaires réelles.

La validité écologique des procès-verbaux est aussi discutable, car les éléments rédigés font l'objet d'une retranscription systématique, qui peut éloigner le résultat écrit de la réalité orale initiale – ce qui sera mentionné comme une limite majeure en discussion – mais reste tout de même meilleure que des éléments auto-rapportés, qui peuvent être soumis à un biais de désirabilité sociale (Van de Mortel, 2008).

Toutefois, cette étude permettait d'avoir un premier regard sur le type de questions posées par les enquêteur·ice·s lors de leurs entretiens, et également sur la quantité d'informations que celles-ci permettaient de recueillir. En effet, la formulation de chaque question était évaluée dans une grille de « codification », et la quantité de chaque type de détail rappelé par la personne interrogée (*i.e.* actions, objets, lieux, personnes, *etc.*) était associée à chaque question.

LES QUESTIONS ET LES REPOSES : QUE DÉVOILENT LES PROCÈS-VERBAUX D'AUDITIONS DOUANIÈRES ?

Mathilde Noc et Magali Ginet

RÉSUMÉ

Durant un entretien judiciaire avec un·e suspect·e, la manière de formuler les questions est capitale pour recueillir des informations pertinentes pour l'enquête (Luther et al., 2015). Plusieurs travaux ont eu pour objectif d'analyser les pratiques des professionnel·le·s de terrain en termes de questionnement, et ont permis de montrer que, si des pratiques bénéfiques étaient présentes, des pratiques néfastes perduraient aussi, et ce, parfois, malgré les formations (Leahy-Harland & Bull, 2018; Snook et al., 2012). L'objectif de la présente étude était de réaliser une telle analyse pour des entretiens réalisés par des enquêteur·ice·s français·e·s, population qui n'avait, à notre connaissance, pas fait l'objet d'une observation. Grâce à seize procès-verbaux recueillis auprès d'un service des douanes, nous avons classé toutes les questions posées parmi sept catégories de « formulation », dont certaines sont qualifiées de « bénéfiques », et d'autres de « néfastes », par les chercheur·euse·s en psychologie de la justice (Oxburg, et al., 2010). Notre objectif était d'analyser la prévalence de chaque type de question posée durant les entretiens de suspect·e·s. En outre, de manière à mesurer la quantité d'informations que permettait de recueillir chaque type de question, nous avons comptabilisé le nombre de détails recueillis dans les réponses des personnes interrogées. Les résultats ont permis de montrer que, malgré le bénéfice significatif des questions ouvertes et d'approfondissement pour le recueil d'informations, celles-ci étaient sous-utilisées par les enquêteur·ice·s, au profit de questions plus néfastes (*i.e.* dirigées, multiples, etc.). Les efforts en termes de formation devraient être poursuivis pour permettre aux professionnel·le·s d'approfondir leurs compétences en questionnement.

MOTS CLÉS : Entretien de suspect·e – Questionnement – Recueil d'informations – Enquêteur·ice·s français·e·s – Procès-verbaux – Douane

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies s'impose aux scientifiques l'évidence que les méthodes centrées sur le recueil d'informations sont plus efficaces lors des entretiens de suspect·e·s, que les méthodes centrées sur l'obtention d'aveux (Noc, Ginet, & Deslauriers-Varin, 2023; Van Beek, Bull, & Mijalkovic, 2022; Walsh & Bull, 2015). En effet, les méthodes centrées sur la confession ont largement été critiquées, pour deux principales raisons : non seulement elles permettent généralement de recueillir une faible quantité d'informations, ou des informations erronées – alors même que l'objectif de l'entretien est de recueillir des détails sur l'événement criminel – mais surtout elles risquent de provoquer de faux-aveux, événements dramatiques qui ont été à l'origine de nombreuses erreurs de justice (Berodia et al., 2020; May et al., 2022; Meissner et al., 2014; West & Meterko, 2015).

C'est donc naturellement que les recommandations, dans de nombreux pays, se sont tournées vers des méthodes plus neutres, basées sur un recueil d'informations ouvert (Haworth, 2022; Soldz, 2022). Ces recommandations ont pris la forme d'une charte des « grands principes de l'entretien », nommée les accords Mendez (du nom de Juan Mendez, un avocat argentin victime de torture par le passé), qui a vu officiellement le jour en 2022 après plus de 10 ans d'élaboration collaborative internationale (Bull & Milne, 2022; Mendez, 2021). Parmi ces principes, une recommandation spécifique est émise sur les questions posées aux personnes interrogées, qui devraient être, à tout prix, formulées de manière non accusatoire et non dirigée (Backer-Eck & Bull, 2022).

Dans les milieux académique et professionnel, les connaissances et conseils concernant le questionnement émergent de plusieurs décennies de travaux scientifiques, consacrés à l'impact des différents types de questions – et à la définition de leur formulation – sur le recueil d'informations (Oxburgh, Myklebust, & Grant, 2010; Bull & Milne, 2022). Ces réflexions sur les questions posées en entretien judiciaire trouvent leur origine dans certaines expériences dites « princeps », telle que la célèbre étude de Loftus et Palmer (1974) qui montrait de manière inédite l'interférence potentielle du questionnement sur la qualité du témoignage et du souvenir.

Dans cette étude, chaque participant·e visionnait un court film dans lequel deux voitures entraient en collision lors d'un accident, et devenait donc témoin de l'événement. Iel répondait ensuite à une série de questions, dont une portait sur la vitesse présumée des véhicules au moment du choc : « selon vous, à quelle vitesse roulaient les voitures

lorsqu'elles se sont *contactées* l'une contre l'autre ? ». Puisque les auteur·ice·s s'intéressaient en particulier à la façon dont la formulation de la question pourrait influencer la réponse, iels ont fait varier le mot de la question qui mentionnait la collision : *contactées* vs. *heurtées* vs. *percutées* vs. *frappées* vs. *fracassées*. Iels mesuraient ensuite la vitesse moyenne estimée par les participant·e·s, avec l'hypothèse qu'un mot suggérant un impact plus fort pousserait ces dernier·e·s à donner une estimation plus élevée. Les résultats de l'étude ont confirmé cette prédiction, puisque la vitesse moyenne estimée des participant·e·s ayant reçu le mot « *fracassées* » était plus élevée que celle de tou·te·s les autres participant·e·s. Pour la première fois alors, il était démontré expérimentalement que les questions qui suggèrent un élément de réponse, appelées questions dirigées, ont un impact direct sur le témoignage recueilli. A noter que l'ancienneté de ces résultats – qui fêteront sous peu leur cinquantième anniversaire – n'entache pas leur fiabilité, puisque l'impact des questions dirigées sur la qualité du témoignage est aujourd'hui toujours observé dans des études plus récentes (Cupoli, 2021; Noc et al., 2023; Tonckens, 2015).

De ces travaux sur la formulation du questionnement ont découlé de nombreuses expérimentations et observations, dont le but était d'abord d'identifier et définir les différents types de questions posés dans les entretiens, puis d'observer leur impact sur le recueil d'informations. L'un des objectifs majeurs de l'audition judiciaire étant de recueillir une grande quantité d'informations correctes sur l'événement criminel (Geiselman & Fisher, 2014), une classification communément retrouvée dans la littérature consiste à diviser les questions en deux catégories : celles bénéfiques pour le recueil d'informations, *i.e.* qui entraînent des réponses formées de nombreux détails et/ou de détails exacts, et celles néfastes pour le recueil d'informations, *i.e.* qui entraînent des réponses formées de peu de détails et/ou de détails erronés (Luther et al., 2015; MacDonald, Snook, & Milne, 2012; Noc & Ginet, 2020; Snook & Keating, 2011; Snook et al., 2012; Walsh & Bull, 2015).

Concernant les questions bénéfiques, on retrouve majoritairement trois catégories : (1) Les questions *ouvertes* : elles appellent à un récit détaillé, sont souvent formulées de manière injonctive, *i.e.* « racontez-moi ; parlez-moi de ; pouvez-vous décrire... » ; (2) Les questions *d'approfondissement* : elles permettent d'obtenir des informations plus précises au sujet d'un événement préalablement mentionné, *i.e.* « quoi ; comment ; quand ; où... » ; (3) Les questions *fermées appropriées* : elles permettent d'obtenir une information très précise, parfois formulées pour que l'on réponde « oui » ou « non ». On dit qu'elles sont appropriées lorsqu'elles font suite logique à la conversation en cours.

Dans une étude portant sur la formulation des questions dans le cadre d'affaires réelles, Snook, et al. (2012) ont décrit des retranscriptions d'entretiens de suspect·e·s réalisés par la police canadienne entre 1999 et 2008, et notamment la relation entre les questions formulées et les informations recueillies. Pour réaliser cette analyse, d'une part iels ont classifié « à la main » (se basant sur la formulation) les questions posées par les enquêteur·ice·s dans différentes catégories, et notamment les questions *ouvertes*, *d'approfondissement*, et *fermées* ; d'autre part iels ont compté, *via* un logiciel, la longueur des réponses (en nombre de mots) apportées par les personnes interrogées. Les résultats présentés montraient que les questions qui permettaient de recueillir les réponses les plus longues étaient les questions *ouvertes*. En deuxième position se trouvaient les questions *d'approfondissement* qui, malgré une moyenne trois fois inférieure aux questions ouvertes, permettaient également de recueillir une grande quantité d'informations. Les questions *fermées* ne permettaient généralement pas de recueillir beaucoup de détails sur les événements, mais sont utiles aux enquêteur·ice·s dans le sens où elles permettent de recueillir des informations précises sur les faits.

Du côté des questions néfastes, quatre catégories sont habituellement décrites : (1) Les questions *dirigées* : elles suggèrent directement un élément de réponse à la personne interrogée, *i.e.* « le véhicule était-il bleu ? ; Est-ce votre voisin qui est passé ?... » ; (2) Les questions *fermées inappropriées* : ce sont des questions fermées (*i.e.* à réponse courte) qui ne font pas suite logique à la conversation en cours ; (3) Les questions à *choix forcé* : elles suggèrent différents éléments de réponse au/à la suspect·e, qui doit choisir parmi l'une de ces propositions, *i.e.* « était-ce le matin ou le soir ? ; était-il grand ou petit ? » ; (4) Les questions *multiplés* : elles demandent de répondre à plusieurs sujets en même temps, *i.e.* « combien y avait-il d'enfants et étaient-ils accompagnés de leurs parents ? ». Ces quatre types de questions étaient également observées dans l'étude de Snook, et al. (2012). Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les questions *dirigées*, les questions *fermées inappropriées* et les questions à *choix forcé* étaient celles qui permettaient de recueillir les réponses les moins détaillées.

Sur le terrain, plusieurs travaux ont eu pour objectif d'observer si des enquêteur·ice·s qui ont été formé·e·s à la formulation du questionnement appliquaient les recommandations de méthodologie proposées par les scientifiques (Bull & Soukara, 2010; Clarke & Milne, 2001). C'est le cas par exemple de l'étude de Leahy-Harland & Bull (2018), dans laquelle 56 entretiens menés par des enquêteur·ice·s de différents services de police anglais et gallois ont

été analysés. L'objectif de cette étude était de réaliser un état des lieux des pratiques d'enquêteur·ice·s formé·e·s au modèle PEACE, une méthodologie d'entretien – comprenant notamment la formulation des questions – largement diffusée en Grande-Bretagne, et à laquelle un grand nombre d'enquêteur·ice·s reçoit des formations (Clarke & Milne, 2001). Les observations menées dans cette étude ont permis de mettre en évidence deux résultats importants : d'une part, les professionnel·le·s utilisaient une formulation « bénéfique » telle que recommandée dans les formations qu'ils avaient reçues (*i.e.* questions d'approfondissement, questions fermées appropriées), d'autre part, ils continuaient tout de même – dans une mesure raisonnable – à utiliser des questions « néfastes » (*i.e.* questions dirigées, questions fermées inappropriées, questions multiples, *etc.*). En outre, les enquêteur·ice·s posaient une bien plus grande proportion de questions fermées, comparativement aux questions ouvertes, ce qui est une pratique contraire aux recommandations habituelles (Griffiths, Milne, & Cherryman, 2011; Vrij, Hope, & Fisher, 2014). Ces résultats étaient encourageants, malgré la persistance des questions néfastes, étant donné que les méthodes centrées sur l'aveu, valorisant un questionnement néfaste et orienté, ont longtemps été la norme dans les pays anglo-saxons (Gudjonsson, 2003).

En France, il n'existe pas de formation à grande échelle à la méthodologie du questionnement, et peu d'enquêteur·ice·s bénéficient finalement de connaissances et compétences diffusés par des sources scientifiquement validées en ce qui concerne les entretiens de suspects (Clément, et al., 2013). Il est donc assez peu probable que les professionnel·le·s du milieu judiciaire appliquent déjà les recommandations des accords Mendez, au vu de la récence de leur publication (*i.e.* 2022). De plus, aucune étude, à notre connaissance, n'a permis d'analyser les questions posées par des enquêteur·ice·s français·e, dans des entretiens réels de suspects. Cependant, des observations concernant la méthode de questionnement des professionnel·le·s ont tout de même été préalablement réalisées à deux reprises. Dans une étude de Noc & Ginet (2020), 74 enquêteur·ice·s des douanes françaises ont répondu à un exercice, où ils devaient rédiger des questions à l'égard d'un suspect interrogé dans le cadre d'une affaire fictive. Plus précisément, il était présenté aux enquêteur·ice·s le résumé d'une affaire douanière « type », résumant les circonstances de l'arrestation d'un suspect, ainsi que quelques éléments connus concernant ce suspect. Ils avaient ensuite pour consigne de rédiger des questions qu'ils souhaiteraient poser à ce suspect s'ils devaient l'interroger sur les faits. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que, sur le total des questions posées par les enquêteur·ice·s de l'échantillon, 57%

étaient des questions dirigées, et 85% étaient des questions fermées. Par ailleurs, dans une étude de Noc, Ginet, et Deslauriers-Varin (2022) 12 enquêteur·ice·s des douanes françaises ont pris part à une expérience qui visait à tester l'impact de la formation à un protocole d'entretien de suspect·e·s scientifiquement validé, l'entretien cognitif pour suspect·e·s (ECS; Geiselman, 2012). Dans cette étude, les enquêteur·ice·s devaient interroger des pseudo-suspect·e·s (étudiant·e·s de l'université) qui venaient de réaliser une série d'événements, dont un acte illégal (*i.e.* voler un relevé de notes dans le bureau d'une professeure, ou revendre un relevé de notes contre de l'argent liquide). La moitié des enquêteur·ice·s avait été formée à l'ECS, et devaient le mettre en place durant l'entretien, et l'autre moitié avait pour consigne d'utiliser la technique d'entretien habituelle, mise en place sur le terrain. Le nombre de questions posées par les enquêteur·ice·s, ainsi que la quantité d'informations rapporté·e·s par les pseudo-suspect·e·s, étaient mesurés. Les résultats ont permis de montrer que les douanier·e·s non formé·e·s ont posé un nombre moyen de questions ($M = 173.52$ par entretien) largement supérieur aux douanier·e·s formé·e·s ($M = 47.63$), et recueillaient pourtant moins d'informations correctes sur les faits ($M = 101.24$) que ces dernier·e·s ($M = 130.71$). Dans la formation à l'ECS, les enquêteur·ice·s avaient notamment été formé·e·s à formuler des questions ouvertes, d'approfondissement, et fermées appropriées, et à éviter les questions dirigées, à choix multiples, *etc.* Bien que ces deux études ne portaient pas sur des entretiens réalisés dans le cadre d'affaires réelles, il était chaque fois demandé aux professionnel·le·s d'essayer de réaliser les entretiens de la manière la plus réaliste possible. Les résultats présentés peuvent donc présenter une certaine proximité avec les habitudes professionnelles.

Hormis l'étude de Snook, et al. (2012), aucune étude à notre connaissance n'a eu pour but d'étudier la relation entre le type de questions posées et la quantité d'informations recueillies, dans le cadre des entretiens de suspect·e·s. Cette question est pourtant d'importance majeure, puisqu'une connaissance précise de l'effet de chaque type de question permettra d'affiner les pratiques professionnel·le·s, en adaptant le questionnement aux besoins spécifiques. L'objectif de la présente étude était donc de réaliser une observation des questions posées par des enquêteur·ice·s français·e·s non formé·e·s, dans le cadre d'affaires réelles, et d'analyser le lien entre la formulation de ces questions et la quantité d'informations recueillies durant les entretiens. En particulier, nous nous attendions à ce que les questions ouvertes soient sous-utilisées dans les entretiens, comparativement aux autres types de questions, et à ce que les questions ouvertes et d'approfondissement permettent de recueillir significativement plus d'informations, par rapport aux autres types de questions.

METHODE

Echantillon

Les analyses portaient sur les 16 procès-verbaux d'entretiens de suspects réalisés en 2021 et 2022 par les agent·e·s des brigades des douanes de Clermont-Ferrand et Saint-Etienne, correspondant à la totalité des auditions menées par ces deux services. L'échantillon était composé de 16 enquêteurs et enquêtrices douanier·e·s non formé·e·s aux techniques d'entretien ($N = 4$ femmes, 12 hommes), dont 1 inspecteur·ice (6.3%), 2 contrôleur·euse·s principaux/ales (12.5%), 6 contrôleur·euse·s (37,5%) et 7 agent·e·s de constatation (43.8%). Les types d'infractions pour lesquelles les suspects étaient interrogés étaient majoritairement du trafic de stupéfiants et du manquement à l'obligation déclarative – deux infractions largement représentatives du travail contentieux des douanier·e·s. L'âge moyen des suspects était de 36.25 ans ($SD = 9.53$, $rang = 21 - 53$) et tous étaient des hommes.

Procédure et codage

Deux catégories de données étaient analysées dans les procès-verbaux d'entretiens : d'une part, le type de questions posées par l'enquêteur·ice, d'autre part, la quantité de détails énoncé par le suspect. Chaque interaction était alors classée dans un tableur sous la forme d'un doublet unique « question – réponse », de manière à pouvoir analyser ensuite le lien entre formulation des questions et informations obtenues. La cotation des données brutes a été réalisée par la première auteure de cette étude.

En nous inspirant des études de Luther, et al. (2015), MacDonald, et al. (2017), Snook, et al. (2012), et Walsh et Bull (2015), nous avons coté sept catégories de questions : les questions *ouvertes*, *d'approfondissement*, *fermées appropriées*, *dirigées*, *fermées inappropriées*, *à choix forcé*, et *multiples*.

De plus, conformément à certaines études sur l'entretien (voir Geiselman, 2012; Noc et al., 2022) six catégories de détails ont été définies pour le traitement des données rapportées par les suspects : (1) les *actions*, i.e. « je me suis déplacé » ; (2) les *objets*, i.e. « le véhicule » ; (3) les *lieux*, i.e. « l'aire de repos », (4) les *personnes*, i.e. « mon collègue de travail » ; (5) le *temps*, i.e. « ce matin » ; (6) les *interactions*, i.e. « on a discuté du film ».

Huit procès-verbaux (50%) aléatoirement sélectionnés ont également été codés – pour les questions posées et les informations recueillies – par un second codeur. Deux *corrélations*

intra-classe ont permis de mettre en évidence une bonne fiabilité des cotations, avec un $ICC = 0.892$ pour le type de questions, et un $ICC = 0.879$ pour le type de détails.

RESULTATS

Le nombre moyen de questions posées par entretien était de 31.6 ($SD = 8.75$, 95% CI [27.3; 35.9]). Le pourcentage moyen de questions posées, en fonction du type de question, est présenté en *Figure 1*. Un *test de Friedman* a permis de révéler une différence significative concernant les différents types de questions posées, $\chi^2(5) = 60.4$, $p < .001$. Dans l'ordre décroissant, les questions les plus posées par les enquêteur·ice·s étaient les questions fermées inappropriées ($M = 10.13$, $SD = 2.85$, 95 % CI [8.73 ; 11.5]), les questions fermées appropriées ($M = 6.50$, $SD = 1.90$, 95 % CI [5.57; 7.43]), les questions multiples ($M = 6.44$, $SD = 3.39$, 95 % CI [4.78; 8.10]), les questions d'approfondissement ($M = 4.44$, $SD = 2.71$, 95 % CI [3.11; 5.76]), les questions dirigées ($M = 2.94$, $SD = 1.88$, 95 % CI [2.02; 3.86]), et les questions ouvertes ($M = 1.13$, $SD = 1.15$, 95 % CI [0.56; 1.59]). Aucune question à choix forcé n'a été posée dans aucun des entretiens analysés. Un *test de Durbin-Conover* a révélé que les questions ouvertes étaient significativement moins posées que les questions d'approfondissement, $Stat. = 5.61$, $p < .001$, fermées appropriées, $Stat. = 9.16$, $p < .001$, dirigées, $Stat. = 3.18$, $p = .002$, fermées inappropriées, $Stat. = 13.46$, $p < .001$, et multiples, $Stat. = 8.97$, $p < .001$.

Au total, 499 doublets « question – réponse » ont été recueillis. De plus, la quantité moyenne de détails recueillis, pour chaque type de question posée, est présentée en *Figure 2*.

[FIGURE 1]

[FIGURE 2]

Concernant les informations recueillies, un *test de Friedman* a permis de montrer que la quantité de détails rapportés par les suspects différait significativement en fonction du type de question formulée, $\chi^2(5) = 13.7$, $p = .018$. Les analyses descriptives (moyennes et écart-types), et inférentielles (dfs , χ^2 s, et p -values), pour chaque type de détail, en fonction de la formulation des questions, sont présentées dans le *Tableau 1*. Des *tests de Durbin-Conover* ont permis de mettre en évidence des différences significatives pour les différents types de questions, concernant les détails recueillis.

Pour les *actions*, les analyses ont permis de montrer que les questions ouvertes entraînaient le recueil d'une quantité significativement plus élevée de détails que les questions d'approfondissement, *Stat.* = 2.54, $p = .013$, fermées appropriées, *Stat.* = 3.78, $p < .001$, dirigées, *Stat.* = 3.14, $p = .002$, fermées inappropriées, *Stat.* = 2.16, $p = .033$, et multiples, *Stat.* = 3.30, $p < .001$.

Pour les *lieux*, les analyses ont révélé une supériorité similaire des questions ouvertes, par rapport aux questions dirigées, *Stat.* = 3.46, $p < .001$, fermées inappropriées, *Stat.* = 2.93, $p = .004$, et multiples, *Stat.* = 2.21, $p = .030$.

Pour le *temps*, les analyses ont permis de montrer que les questions ouvertes entraînaient le recueil d'une quantité significativement plus élevée de détails que les questions fermées appropriées, *Stat.* = 3.63, $p < .001$, dirigées, *Stat.* = 2.94, $p = .004$, fermées inappropriées, *Stat.* = 3.08, $p = .003$, et multiples, *Stat.* = 2.67, $p = .009$. De plus, les questions d'approfondissement permettaient de recueillir une quantité significativement plus élevée de détails temporels, comparativement aux questions fermées appropriées, *Stat.* = 3.22, $p = .002$, dirigées, *Stat.* = 2.53, $p = .013$, fermées inappropriées, *Stat.* = 2.67, $p = .009$, et multiples, *Stat.* = 2.26, $p = .027$.

Enfin, concernant le *total* de détails, les analyses ont permis de montrer que les questions ouvertes entraînaient le recueil d'une quantité significativement plus élevée de détails que les questions d'approfondissement, *Stat.* = 2.08, $p = .041$, et dirigées, *Stat.* = 3.81, $p < .001$.

[TABLEAU 1]

DISCUSSION

Les résultats de l'analyse des procès-verbaux présentés dans cette étude ont permis de mettre en lumière les pratiques de questionnement d'agents·e·s d'une institution judiciaire française, dans le cadre d'affaires réelles. Deux des trois formulations les plus utilisées étaient les questions fermées inappropriées, et les questions multiples, qui sont connues pour entraîner le recueil d'une faible quantité d'informations, par rapport aux questions ouvertes notamment (Luther et al., 2015; Snook et al., 2012). Les analyses ont d'ailleurs permis de confirmer cet état de fait, puisque les questions ouvertes entraînaient des réponses contenant un nombre total significativement plus élevé de détails pertinents, et en particulier plus de détails concernant les actions, les lieux, et le temps, comparativement aux autres types de

questions. De la même façon, les questions d'approfondissement permettaient de recueillir plus de détails concernant le temps, comparativement aux autres types de questions (sauf les questions ouvertes). Ces différentes observations vont donc dans le sens des recherches précédentes, concernant la formulation des questions bénéfiques, qui sont majoritairement considérées comme les plus efficaces, en termes de recueil d'informations (Leahy-Harland & Bull, 2018 ; Oxburgh et al., 2012 ; Snook et al., 2012 ; Vrij et al., 2014).

Concrètement, les conclusions générales que l'on peut donc tirer de ces résultats sont les suivantes : les questions ouvertes, et à moindre mesure les questions d'approfondissement, permettent en effet de recueillir une grande quantité d'informations lors des entretiens, mais sont encore trop peu utilisées par les enquêteur·ice·s sur le terrain. Toutefois, celles-ci ne sont pas à blâmer. En effet, au vu de la récence de la signature des accords Mendez (Bull & Milne, 2022; Mendez, 2021) et du manque de formation aux techniques d'entretien, particulièrement en France, et auprès du public des douaniers (Clément et al., 2013; Granhag, Clemens, Strömwall, & Mac Giolla, 2015; Noc & Ginet, 2020), il n'est pas étonnant de voir de telles formulations apparaître dans les procès-verbaux. Au-delà de ces observations, qui répliquent sensiblement les études similaires jusqu'ici réalisées, plusieurs éléments de la présente étude sont à discuter.

Tout d'abord, concernant les questions posées par les enquêteur·ice·s, leur nombre moyen par entretien était relativement faible – jusqu'à 5 fois plus faible – que dans les autres études sur les pratiques de questionnement des forces de l'ordre (*p.ex.* 109 questions pour l'étude de Luther, et al., 2015; 97 questions, pour l'étude de Snook, et al., 2012, etc.). La raison peut résider dans le fait que l'entretien de suspect·e·s est loin d'être la mission première des douanier·e·s. En effet, là où les services d'investigation de la police ou de la gendarmerie ont pour objectif majeur, et pour habitude, de réaliser des enquêtes en interrogeant des personnes, les procédures des services de douane sont généralement centrées sur une gestion et une connaissance très poussées des marchandises (Albert, 2020). L'audition est parfois même perçue par les agent·e·s comme une mission anecdotique, peu importante, comparativement à la procédure de saisie. Il est donc probable que l'intérêt pour l'audition soit moindre, ce qui entacherait la motivation à réaliser cette mission, et expliquerait alors le faible nombre de questions posées (Elliot, Dweck, & Yeager, 2017). Une étude plus approfondie au sujet du lien que les douanier·e·s, spécifiquement, entretiennent avec la mission d'audition, permettrait d'éclaircir ces suppositions.

Par ailleurs, une limite majeure est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats ici présentés : les analyses ont été réalisées sur des procès-verbaux d'entretiens, et non sur des *verbatim* décrivant mot-pour-mot les termes employés à l'oral par l'enquêteur-ice et le suspect. Or, bien que le fait de retranscrire fidèlement le contenu des auditions soit une recommandation majeure pour les services des forces de l'ordre français, le passage du langage oral au langage écrit peut entraîner une modification des formulations employées initialement (Filipovic & Gascon, 2018). Par exemple, dans l'étude de Noc & Ginet (2020), où les enquêteur-ice-s devaient rédiger à l'écrit des questions dans le cadre d'une affaire fictive, aucune question posée n'était une question négative (*i.e.* à la forme grammaticale négative). Or, bien que les questions négatives puissent-être parfois moins prévalentes que d'autres types de questions – particulièrement chez les enquêteur-ice-s formé·e·s – il est très rare qu'aucune question négative ne soit posée (Leahy-Harland & Bull, 2018), d'autant que les questions négatives sont courantes dans le langage français classique (Coveney, 2011). De la même façon, il est possible que la retranscription des entretiens soit à l'origine de l'absence de questions à choix forcé dans les témoignages analysés. Idéalement, une réplication de ce type d'étude, dans laquelle seraient utilisées des retranscriptions fidèles d'entretien, plutôt que des procès-verbaux, permettrait d'avoir une analyse plus réaliste de la formulation usuellement employée, ainsi que de la longueur réelle des questions posées et de la quantité des détails énoncés par les suspect·e·s. En rédigeant elleux-mêmes les procès-verbaux, les enquêteur-ice-s pourraient être soumis à un biais de désirabilité sociale, défini comme « le fait de se présenter sous un jour favorable, de ne pas reporter d'informations qui les feraient mal voir, et de présenter majoritairement des informations qui les feraient bien voir » (Larson, 2019 ; Nederhof, 1985). Si tel était le cas, alors les procès-verbaux contiendraient bien moins de questions néfastes, voire aucune. Le fait qu'ils en contiennent met en évidence que les professionnel·le·s de terrain n'ont probablement pas conscience que les questions dirigées, inappropriées, et multiples, sont des questions néfastes, et plus encore, de ce que sont les questions ouvertes, d'approfondissement, appropriées, dirigées, inappropriées, multiples, *etc.*

En somme, les résultats ici présentés permettent d'émettre des recommandations similaires aux études précédentes portant sur des affaires réelles : bien qu'ils utilisent spontanément (« intuitivement ») quelques techniques bénéfiques, les enquêteur-ice-s devraient recevoir des formations à des méthodologies d'entretien validées scientifiquement.

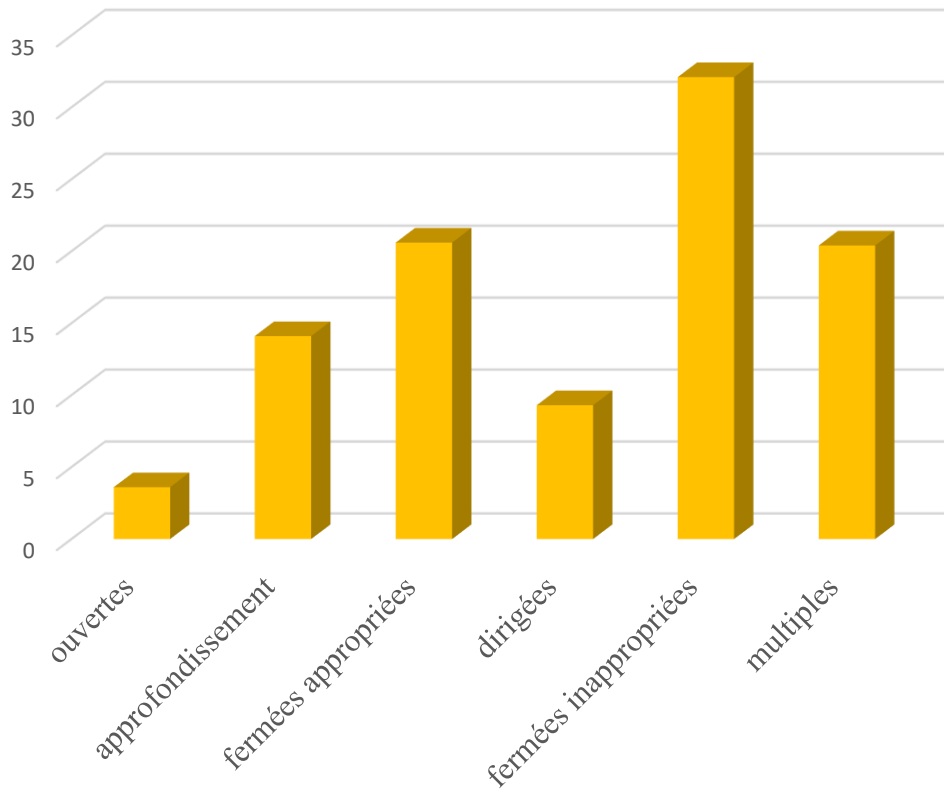
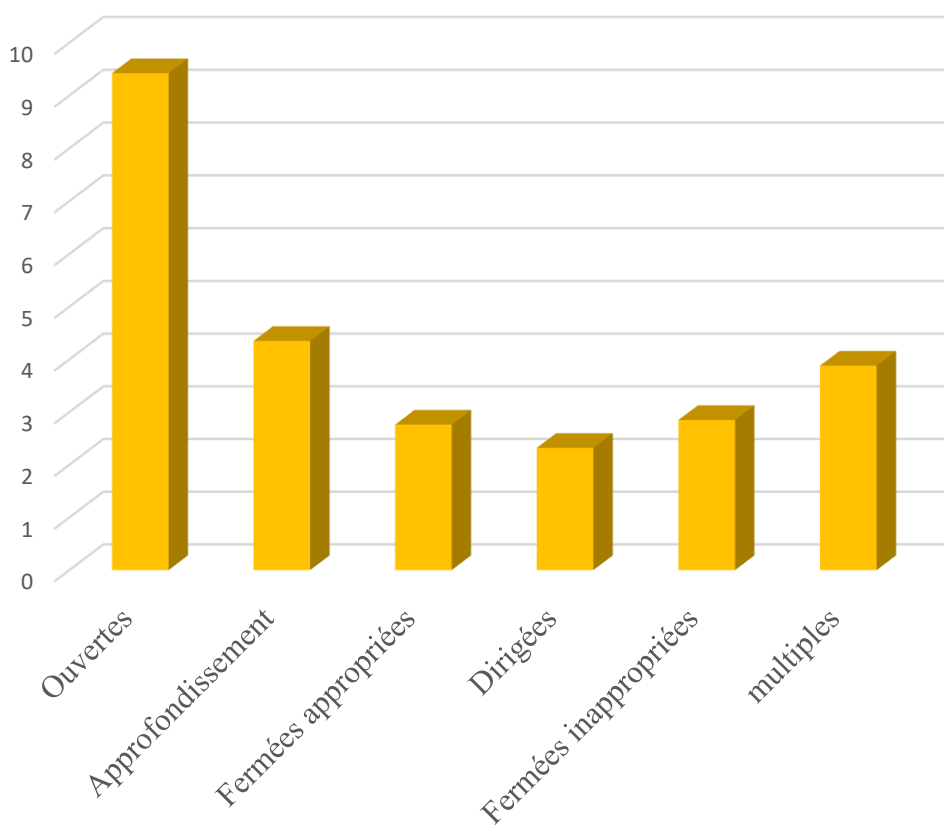
Figure 1. Pourcentage moyen de questions posées**Figure 2.** Détails recueillis pour chaque question

Tableau 1. Quantité moyenne de détails obtenus en fonction du type de question posée

Type de détails	Type de questions						df	χ^2	p
	ouvertes	d'approfondissement	fermée appropriée	dirigées	fermées inappropriées	multiples			
Actions	2.94 [1.52; 4.37] 3.08	1.17 [0.71; 1.64] <i>1.96</i>	0.34 [1.19; 1.48] <i>0.79</i>	0.68 [0.39; 0.97] <i>1.00</i>	0.57 [0.40; 0.74] <i>1.09</i>	0.70 [0.46; 0.93] <i>1.19</i>	5	15.8	.007
Objets	1.72 [0.45; 3.00] <i>2.76</i>	0.78 [0.44; 1.13] <i>1.47</i>	0.54 [0.36; 0.72] <i>0.94</i>	0.79 [0.43; 1.15] <i>1.27</i>	0.64 [0.48; 0.80] <i>1.03</i>	0.90 [0.65; 1.15] <i>1.27</i>	5	7.41	.192
Lieux	2.11 [0.87; 3.36] 2.70	0.88 [0.45; 1.32] <i>1.84</i>	0.68 [0.43; 0.94] <i>1.34</i>	0.28 [0.06; 0.49] <i>0.74</i>	0.51 [0.33; 0.69] <i>1.16</i>	0.52 [0.35; 0.68] <i>0.84</i>	5	13.7	.017
Personnes	1.06 [0.34; 1.77] <i>1.55</i>	0.68 [0.45; 0.91] <i>0.98</i>	0.92 [0.66; 1.19] <i>1.38</i>	0.40 [0.14; 0.67] <i>0.93</i>	0.85 [0.67; 1.04] <i>1.20</i>	1.35 [1.05; 1.66] <i>1.54</i>	5	10.6	.060
Interactions	0.17 [-.07; .41] <i>1.51</i>	0.09 [-0.01; 0.18] <i>0.41</i>	0.29 [1.; 4.] <i>0.17</i>	0 [0; 0] <i>0</i>	0 [0; 0] <i>0</i>	0 [0; 0] <i>0</i>	5	7.25	.203
Temps	1.50 [0.34; 2.66] 2.50	0.74 [0.34; 2.66] 1.52	0.25 [0.15; 0.35] <i>0.50</i>	0.17 [0.05; 0.29] <i>0.43</i>	0.27 [0.19; 0.36] <i>0.56</i>	0.41 [0.29; 0.54] <i>0.62</i>	5	19.3	.002
Total	9.50 [5.19; 13.9] 9.42	4.35 [3.03; 5.66] <i>5.58</i>	2.76 [2.20; 3.32] <i>2.89</i>	2.32 [1.46; 3.18] <i>3.01</i>	2.85 [2.45; 3.24] <i>2.58</i>	3.88 [3.30; 4.45] <i>2.91</i>	5	16.3	.006

N.B. Les données présentées en gras correspondent aux catégories de questions dont les réponses étaient significativement plus détaillées, comparativement aux autres catégories (tests de Durbin-Conover)

CONCLUSION – Chapitre 1 Partie 2

Les deux études présentées dans la deuxième partie du *Chapitre 1*, qui constituaient des « observations » de pratiques professionnelles, ont permis de révéler quelles techniques d'entretien, et quelles formulations de questions, semblaient actuellement mises en place sur le terrain. De manière résumée, les résultats que nous avons observés étaient tout à fait concordants avec les observations, issues d'autres institutions et d'autres pays, qui sont dépeintes dans la littérature scientifique : les enquêteur·ice·s qui n'ont pas bénéficié d'une formation ont tendance à utiliser quelques techniques bénéfiques, mais essentiellement des techniques néfastes.

Plus précisément, la première étude a révélé l'utilisation de techniques parfois agressives et manipulatoires, telles que le fait d'exagérer les conséquences des actes pour lesquels les personnes sont interrogées, de faire figure d'autorité, *etc.* De plus, très peu de techniques de *rapport building*, ou centrées sur le recueil d'une grande quantité d'informations, étaient rapportées par les professionnel·le·s. De concert, la seconde étude a permis de montrer que les questions qui étaient largement privilégiées étaient les questions fermées inappropriées, témoignant d'un « style d'entretien » rapide, où les enquêteur·ice·s semblent poser une succession de questions visant directement les différents sujets qui les intéressent, sans laisser à la personne l'opportunité de s'exprimer librement.

Toutefois, gardons à l'esprit que ces techniques sont auto-rapportées, et que les questions posées dans les entretiens ont été retranscrites. De nouvelles études d'observation, dont les données seraient issues d'enregistrements « bruts » des entretiens, permettraient à l'avenir d'apporter un regard plus objectif sur les pratiques professionnelles.

Malgré ce risque que les données ne correspondent pas parfaitement à la réalité, il semble assez clair que les professionnel·le·s non formé·e·s ne puissent atteindre le niveau de compétences recommandé par la littérature scientifique pour mener des entretiens de très bonne qualité. En ce sens, nous avons souhaité orienter nos recherches sur le développement d'un protocole d'entretien, à destination de ce public : l'entretien cognitif pour suspect·e·s.

DEUXIÈME CHAPITRE

**FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S À
UN PROTOCOLE BÉNÉFIQUE :
L'ENTRETIEN COGNITIF POUR SUSPECT·E·S**

PARTIE 1

UNE NOUVELLE VISION DE L'ENTRETIEN COGNITIF : DE LA VERSION « TÉMOINS » À LA VERSION « SUSPECT·E·S »

Les observations que nous avons jusqu'ici réalisées, présentées au premier chapitre, mettent en évidence un besoin en formation, pour les professionnel·le·s de la justice, à un protocole d'entretien de suspect·e·s scientifiquement validé. L'utilisation d'un tel protocole permettrait de limiter l'apparition des techniques néfastes précédemment observées, et d'améliorer les pratiques générales pour permettre une meilleure issue à l'entretien (*i.e.* augmenter le recueil d'informations correctes, diminuer le risque de recueil d'informations erronées, de faux-aveux, *etc.*).

Dans le choix de « quel protocole d'entretien ? », notre intérêt s'est alors porté sur la version « suspect·e·s » d'une méthode pour personnes témoins et victimes, qui a fait l'objet de nombreuses évaluations scientifique solides : l'entretien cognitif (Geiselman & Fisher, 1984). En effet, de nombreuses expérimentations, à travers le monde, ont permis de mettre en évidence le bénéfice de l'entretien cognitif (notamment en termes de recueil d'informations correctes), comparativement à d'autres techniques et protocoles d'entretien (voir *p.ex.* les méta-analyses de Köhnken, et al., 1999; Memon, Meissner, & Fraser, 2010). De plus, des résultats similaires ont été observés concernant la version francophone de l'entretien cognitif (voir *p.ex.* Brunel, et al., 2021; Colomb, et al., 2013; Dodier, et al., 2021; Verkampt & Ginet, 2010). En outre, au vu de son efficacité montrée en laboratoire, et des différentes formations apportées par les chercheurs et chercheuses aux professionnel·le·s de la justice, cette méthode est aujourd'hui utilisée sur le terrain par différents services d'investigation, auprès des personnes témoins et victimes (Geiselman & Fisher, 2014).

Le bénéfice de l'entretien cognitif était alors un argument majeur pour le choix de l'entretien cognitif pour suspects (ECS) comme méthode pour les personnes suspectées : si ce

protocole fonctionnait avec les témoins, de grandes chances existaient qu'il fonctionne également avec les suspect·e·s. De plus, parmi les autres protocoles pour suspect·e·s proposés par des scientifiques, ou appuyés par des travaux scientifiques (*i.e.* PEACE, HumInt), l'ECS semblait le seul à se démarquer sur deux points précis. Premièrement, son bénéfice serait en grande partie dû à des techniques d'exploitation du souvenir basées sur des principes théoriques – que nous développerons dans ce chapitre – à l'efficacité largement éprouvée ; d'autre part, ce protocole semble être le seul qui vise clairement à atteindre deux objectifs, parfois distingués dans d'autres méthodes : (1) recueillir une grande quantité d'informations correctes de la part des personnes interrogées, et (2) mettre celles qui ont choisi de ne pas dire la vérité sur les faits (que l'on nommera les menteurs et les menteuses) en difficulté.

Dans cette première partie du *Chapitre 2*, nous présenterons donc le protocole de l'ECS (*i.e.* ses bases communes avec l'entretien cognitif, et les nouveautés de la version « suspect·e·s »), et présenteront deux études que nous avons réalisées dans le but d'évaluer ses bénéfices, en comparaison avec d'autres protocoles d'entretien.

La première étude (*manuscrit n°3*) permettait d'évaluer l'ECS à différents niveaux. Premièrement, notre objectif était de vérifier que ce protocole n'augmentait pas les risques de faux-aveux chez les suspect·e·s innocent·e·s, étant donné certaines de ses composantes conçues pour mettre en difficulté les personnes interrogées. Deuxièmement, nous souhaitions tester si l'ECS apportait un bénéfice, en termes de recueil d'informations correctes, comparativement à deux autres protocoles inspirés de techniques diffusées à l'internationale (une méthode coopérative centrée sur le recueil d'informations, et une technique accusatoire centrée sur le recueil d'aveux). Enfin, nous souhaitions évaluer le bénéfice potentiel que pourrait apporter la méthode concernant la réduction de la suggestibilité interrogative.

La deuxième étude (*manuscrit n°4*) visait à comparer directement l'ECS avec des techniques d'entretien actuellement mises en place sur le terrain par des enquêteur·ice·s français·e·s. Dans cette optique, nous avons travaillé en collaboration avec des douaniers et douanières, qui ont pour mission de réaliser des entretiens dans leur quotidien professionnel. Au cours d'une expérimentation réalisée avec des pseudo-suspect·e·s, les douanier·e·s réalisaient des entretiens, soit avec l'ECS, soit avec leurs techniques habituelles de terrain. Cette étude nous permettait de comparer le recueil d'informations réalisé par des agent·e·s formé·e·s et non formé·e·s.

I. L'apport de l'entretien cognitif pour témoins

I.1. Le cadre de l'entretien cognitif

Comme nous l'avons évoqué au premier chapitre, le cadre d'entretien correspond à un ensemble d'étapes, communes aux protocoles ayant fait l'objet d'une validation scientifique, qui ont pour vocation de développer une relation avec la personne interrogée, et de recueillir auprès d'elle des informations (Bull, et al., 2009; Milne & Bull, 2008). Celui-ci est notamment constitué, comme nous l'avons vu, de la construction d'un *rapport building*, et d'une phase de questionnement ouvert (Bull, et al., 2009; Milne & Bull, 1999; St-Yves, 2014). Bien que la similarité soit grande entre tous les protocoles (*i.e.* PEACE, HumInt, entretien cognitif), quelques spécificités appartiennent à l'une et l'autre des méthodes en particulier.

Dans cette partie, nous nous focaliserons sur le cadre du protocole duquel l'ECS a été inspiré : l'entretien cognitif (Fisher & Geiselman, 1992). Ce cadre, qui a initialement été élaboré pour l'audition des témoins et victimes, a par la suite été repris de manière identique dans la version « suspect·e·s ». Outre le *rapport building* et le questionnement ouvert, de nombreuses autres composantes forment le cadre de l'entretien cognitif. Dans ce chapitre, nous présenterons les composantes principales : le fait de placer la personne interrogée au centre de l'entretien, le fait d'utiliser un rappel libre, et le fait d'utiliser un questionnement compatible avec la personne. Il en existe de nombreuses autres (*e.g.* personnaliser l'entretien, prendre en compte les émotions de la personne, etc.), et, notre objectif n'étant pas de réaliser une évaluation exhaustive du cadre de l'entretien cognitif, celles-ci ne seront pas abordées dans le présent manuscrit¹¹.

I.1.1. La personne interrogée au centre de l'entretien : transfert de contrôle

❖ Définition

De nombreux éléments suggèrent que l'enquêteur·ice pourrait contrôler l'entretien : iel est *a priori* la personne la plus objective, et la moins guidée par ses émotions ; iel a une plus

¹¹ Pour une description complète du protocole de l'entretien cognitif, se référer à l'ouvrage de R.P. Fisher et R.E. Geiselman (2012) : Memory enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview.

grande expérience des enquêtes judiciaires, et donc des questions à poser et thématiques à aborder ; *etc.* (Fisher & Geiselman, 1992). Pourtant, les recherches sur le témoignage montrent que la configuration la plus efficace, en termes de recueil d'informations, est celle inverse : lorsque la personne interrogée est en contrôle de l'entretien, c'est-à-dire lorsqu'elle choisit l'ordre des éléments à aborder, qu'elle est active dans la discussion (Geiselman & Fisher, 2014; Soukara, et al., 2018). En ce sens, une consigne orale spécifique a été créée pour expliciter à la personne qu'il est attendu qu'elle prenne la place centrale de l'entretien : la consigne de Transfert de contrôle.

Consigne de Transfert de contrôle

Geiselman & Fisher, 2014 (p. 32)

Ginet, 2003 (p. 13)

Énoncé de la consigne : « Vous êtes la seule personne qui ait vu le crime. Je ne l'ai pas vu, donc je dépends entièrement de vous pour me dire ce qui s'est passé. N'attendez pas de moi que je vous pose beaucoup de questions. C'est vous qui allez parler le plus, ici. Essayez de me dire tout ce que vous pouvez à propos de ce qui s'est passé. »

Au-delà de la consigne de transfert de contrôle, un autre élément permet de placer la personne interrogée au centre de l'entretien : le fait de lui laisser réellement contrôle, *i.e. la laisser s'exprimer librement, ne pas lui couper la parole, ne pas choisir systématiquement quelles thématiques seront abordées, etc.*

❖ Bénéfices

En 2010, Fisher et Geiselman ont publié un article qui proposait un retour critique sur les nombreuses applications, expérimentales et de terrain, dont avait fait l'objet leur protocole de l'entretien cognitif. Selon les chercheurs, les résultats positifs de cette méthode¹² seraient en partie dus à l'existence des « composantes communicationnelles », et à une approche où la personne interrogée est placée au centre de l'entretien, grâce au transfert de contrôle. En effet, le fait, pour l'enquêteur-ice, d'adopter un rôle plus passif, et de faire en sorte que ce soit la personne qui s'exprime le plus, est l'un des éléments – *parallèlement, par exemple, à la remise*

¹² Que nous aborderons en détails plus tard, dans la partie I.3 : « l'évaluation de l'entretien cognitif »

en contexte mentale, cf. partie I.2.2. – à l’origine du recueil d’un grand nombre d’informations. Ce phénomène est causé par le fait qu’une personne active apportera spontanément plus d’informations lors d’une conversation, comparativement à une personne qui ne l’est pas (Fisher & Geiselman, 2010). Or, en adoptant un rôle passif, et en laissant la personne au centre de l’entretien, l’enquêteur·ice augmente les chances que celle-ci adopte un rôle actif. En outre, Geiselman et Fisher (2014) ont proposé un moyen d’observer si le transfert de contrôle était correctement réalisé, en mesurant la proportion de parole de chaque personne durant l’entretien : le transfert de contrôle est réussi si l’enquêteur·ice parle 20% du temps, et la personne interrogée 80% du temps.

Concrètement, le bénéfice du transfert de contrôle n’a pas été, à notre connaissance, éprouvé expérimentalement (*i.e.* aucune expérience n’a permis de comparer, toutes choses égales par ailleurs, un groupe dont l’entretien contenait la consigne, et un groupe dont l’entretien ne la contenait pas). Cependant, cette règle fait l’objet d’un fort consensus dans les recommandations émises par les scientifiques. Par exemple, Snook, et al. (2012; p.1329), mentionnaient qu’il était « pertinent de ne pas enfreindre la règle des 80-20, *i.e.* où l’enquêteur·ice parle durant 20% de l’entretien » ; MacDonald, et al. (2017; p. 35), mesuraient « si les enquêteur·ice·s suivent la règle de parole des 80/20 » comme une variable d’intérêt pour la qualité de l’entretien ; Chenier, et al. (2020; p. 9) déclaraient que les enquêteur·ice·s qui ont fait l’objet de leur étude « parlaient toujours trop, puisqu’iels enfreignaient fréquemment la règle de parole des 80/20 ». De manière générale, les protocoles qui contiennent des consignes dites de « facilitation sociale », tels que le transfert de contrôle, permettraient de recueillir une plus grande quantité d’informations que des protocoles structurés qui n’en contiennent pas (Davis, McMahon, & Greenwood, 2005). Bien que les chercheurs et chercheuses s’accordent à préconiser le transfert de contrôle dans les entretiens judiciaires, il serait intéressant d’envisager à l’avenir une évaluation scientifique rigoureuse de l’effet de cette consigne.

I.1.2. L’utilisation d’un rappel libre

❖ Définition

Dans un objectif futur de recueillir une grande quantité d’informations sur l’événement, l’enquêteur·ice devrait en premier lieu, avant toute forme de questionnement, demander à la

personne interrogée de réaliser un rappel libre des faits, c'est-à-dire une description narrative de la totalité de ses souvenirs liés à l'événement (Fisher & Geiselman, 1992). Le rappel libre dans l'entretien a un double objectif. Premièrement, il permet d'obtenir une idée de la représentation – composée de ses multiples images mentales – que la personne interrogée a de l'événement (Geiselman & Fisher, 2014). Cette représentation d'une « liste » d'images mentales qui composent le souvenir de la personne permettra par la suite à l'enquêteur·ice d'organiser la phase de questionnement, *cf. partie suivante : questionnement compatible*. Deuxièmement, il a pour vocation de recueillir les premières informations concernant l'événement, et particulièrement des informations auto-générées. Cela peut permettre l'obtention de détails dont l'existence n'aurait pas été anticipée par l'enquêteur·ice (Ginet, 2003).

❖ Bénéfices

Les premiers chercheurs à mettre en avant le bénéfice du rappel libre étaient Fisher et Price-Roush (1986), selon qui l'utilisation de ce dernier pouvait permettre, à lui seul, d'obtenir jusqu'à 35% des informations correctes liées à l'événement (*i.e.* sans que l'enquêteur·ice n'ait encore posé aucune question concrète sur les faits ; voir Geiselman & Fisher, 1988; Ginet, 2003).

Plus récemment, Böser (2013) a proposé une analyse critique de l'utilisation de rappel(s) libre(s) dans les entretiens judiciaires. En particulier, elle a mis l'emphase sur deux éléments : tout d'abord, à l'instar de Fisher et Price-Roush (1986), le rappel permet de recueillir une part importante des informations relatives à l'enquête. Ensuite, les informations recueillies à l'aide du rappel libre sont de meilleure qualité – *plus correctes, en proportion* – par rapport aux informations obtenues suite à un questionnement (*i.e.* que l'enquêteur·ice auraient investiguées).

Ces déclarations, concernant la quantité d'informations que permettent de recueillir les rappels, ont été observées dans une expérimentation de Deeb, et al. (2017). Dans cette étude, des participant·e·s visionnaient le film d'une conversation secrète entre deux personnages, agents de la *CIA*. Il était ensuite demandé à la moitié d'entre eux de dire la vérité, et à l'autre moitié de mentir sur cette conversation. Les participant·e·s étaient alors interrogé·e·s avec deux entretiens successifs. Le premier était un rappel libre, et le second était soit un autre rappel libre, soit un questionnement « chronologique » (*i.e. questions posées sur des éléments issus de la*

conversation, dans l'ordre chronologique de cette dernière), soit un questionnement « non chronologique ». Premièrement, les analyses ont permis de montrer que, pour une moyenne de 85.13 détails totaux rappelés par les participant·e·s honnêtes, et 71.72 détails rappelés par les participant·e·s qui mentaient, le nombre de détails qu'ils avaient donné au premier rappel libre étaient respectivement de 76.36 et 64.12. Autrement dit, le premier rappel libre permettait à lui seul d'obtenir respectivement 90% et 89% des détails totaux que ces deux groupes de participant·e·s ont rappelé durant leur entretien. Deuxièmement, les analyses concernant le second entretien ont permis de montrer que le rappel libre permettait de recueillir significativement plus de détails ($M = 35.40$) que le questionnement chronologique ($M = 30.12$) et le questionnement non chronologique ($M = 30.88$). Les résultats ont permis de montrer, dans le cadre de cette étude, que l'utilisation de rappels libres successifs permettait de recueillir la grande majorité des informations, sans qu'une phase de questionnement ne soit nécessaire.

I.1.3. Un questionnement compatible avec la personne interrogée

❖ Définition

Contrairement aux enquêteur·ice·s, qui cherchent à obtenir une vision omnisciente et globale de l'événement criminel, les personnes interrogées en ont généralement un souvenir et une représentation individuels, vécus à la première personne, c'est-à-dire des images, sons, ressentis, *etc.*, correspondant à ceux qu'ils ont personnellement vécus, et qui sont donc partiels (Fisher & Geiselman, 1992). Or, le fait de décrire un événement depuis son propre point de vue, plutôt que depuis un point de vue généraliste, permet d'augmenter la quantité de détails corrects rappelés (Bagri & Jones, 2018). En ce sens, il est recommandé d'utiliser un questionnement compatible avec la personne, c'est-à-dire d'articuler les questions posées sur la base des souvenirs personnels vécus. Dans ce cadre, deux principes devraient être respectés : le principe de détail et le principe de momentum (Geiselman & Fisher, 2014).

Selon le principe de détail, l'image mentale qui semble contenir le plus de détails sera investiguée (notamment via le questionnement) en premier, ce qui permettra d'utiliser l'effet bénéfique des indices de récupération (*i.e. les détails rappelés serviront d'indices permettant de récupérer plus facilement les souvenirs annexes* ; Wheeler & Gabbert, 2017).

Selon le principe de momentum, une image mentale sera exploitée dans sa totalité par l'enquêteur-ice, avant qu'il ne passe à une autre, ce qui permettra de mobiliser l'effet du contexte de récupération (*i.e. les détails seront plus facilement récupérés si le contexte de leur encodage est activé* ; Hanczakowski, Zawadzka, & Coote, 2014; Tulving, 2002). Dans tous les cas, l'utilisation d'un rappel libre, pour obtenir une première vision globale des différentes images mentales possédées par la personne au sujet de l'événement, est un prérequis indispensable (Geiselman & Fisher, 2014).

❖ Bénéfices

Tout comme pour le transfert de contrôle, le bénéfice du questionnement compatible n'a pas été, à notre connaissance, éprouvé expérimentalement (*i.e. aucune expérience n'a permis de comparer, toutes choses égales par ailleurs, des entretiens qui contenaient un questionnement « compatible », avec des entretiens dont le questionnement était « non compatible »*). Cependant, des éléments théoriques permettent de spéculer sur le bénéfice du respect des principes de détail et de momentum.

En effet, de nombreuses études portant sur la récupération mnésique ont permis de montrer que, plus la quantité d'indices de récupération était élevée, plus le souvenir recueilli était riche, et plus la récupération d'autres indices associés était probable (voir, *p.ex.* Robins, 2018; Rugg & Wilding, 2000; Tulving, 1983; Tulving, 2002). Ces éléments iraient alors dans le sens du principe de détail, car la mobilisation du souvenir le plus riche en détails aurait alors, en théorie, l'effet vertueux de provoquer la récupération des autres éléments. En outre, ces éléments appuient également le principe de momentum, puisque l'exploitation approfondie d'une image mentale permettrait alors d'augmenter graduellement le nombre d'indices de récupération, et donc la qualité du souvenir recueilli.

Dans le contexte de l'entretien judiciaire, Wheeler et Gabbert (2017) ont également mis en avant le lien positif entre la pertinence de l'indice de récupération et la qualité du souvenir recueilli. Ici, la « pertinence » fait écho à la pertinence « personnelle » de l'indice, c'est-à-dire à une distinctivité spécifique obtenue par un vécu unique (*e.g.* une expérience émotionnelle, une perception, une réflexion, uniques). En ce sens, l'utilisation d'un questionnement compatible, comparativement à un questionnement non compatible « classique » ou « pré-déterminé », permettrait à la personne de récupérer des indices d'un point de vue personnel, donc ayant une pertinence de qualité supérieure.

I.1.4. Conclusion sur le cadre de l'entretien cognitif

Les différentes composantes ci-avant présentées, *i.e.* le transfert de contrôle, l'utilisation d'un rappel libre, et la mise en place d'un questionnement compatible, sont en grande partie responsables du bénéfice que montrent les méthodes d'entretien validées scientifiquement (Bull, Valentine, & Williamson, 2009; Memon & Bull, 1999). Appartenant au très préconisé « cadre d'entretien », ces techniques ne composent pas uniquement l'entretien cognitif, mais tous les protocoles recommandés par les chercheurs et chercheuses pour une utilisation sur le terrain, que ce soit auprès des personnes suspectées, témoins, ou victimes (Bull & Milne, 2022). En effet, ces composantes mobilisent des principes fondamentaux au recueil d'une grande quantité d'informations correctes : favoriser la prise de parole de la personne interrogée, *i.e.* *transfert de contrôle*, *rappel libre*, et exploiter la mémoire efficacement pour récupérer un souvenir riche, *i.e.* *questionnement compatible avec la personne* (Geiselman & Fisher, 2014).

Outre ces composantes de « base », Fisher & Geiselman (1992) ont apporté à leur protocole de l'entretien cognitif des spécificités, uniques à celui-ci, construite dans le but de favoriser plus encore l'accès au souvenir, ou de mobiliser des utilisations inhabituelles du souvenir. Ces parties spécifiques, nommées les mnémotechnies, *i.e.* littéralement « techniques pour la mémoire », sont des composantes, souvent des consignes ou exercices, que l'enquêteur-ice devrait aider la personne à exécuter, et dont la réalisation a pour but de l'aider à récupérer un souvenir riche et précis d'un événement.

I.2. Des mnémotechnies pour aider à la récupération du souvenir

Lorsqu'ils se sont posé la question de « comment faire en sorte d'aider le témoin à rappeler un souvenir le plus précis, le plus exhaustif possible », Fisher et Geiselman (1992) se sont basés sur un modèle de la mémoire, développé à partir des années 1970, qui permettait d'expliquer le rôle du contexte dans le traitement de la mémoire épisodique : le modèle d'Endel Tulving (Tulving, 1983). De manière très résumée, ce modèle décrit qu'un processus d'encodage permet de « traduire » un événement perçu en trace mnésique, ou « engramme » ;

qui sera stockée en mémoire jusqu'à sa récupération, *i.e.* processus d'ecphorie, moment où le souvenir sera rendu conscient à nouveau (Roediger & Craik, 2014; Tulving, 1983; 2002)¹³. Le processus d'ecphorie est notamment déclenché par la présence d'un indice de récupération, c'est-à-dire un élément externe, ou interne, qui crée un lien entre le moment présent et le souvenir. Cet indice peut par exemple prendre la forme d'un son, d'une image, d'une émotion, *etc.* (Picard, Eustache, & Piolino, 2009; Tulving, 1983). Par ailleurs, le modèle a notamment permis de mettre en évidence le principe de l'encodage spécifique, qui décrit l'existence d'un contexte unique, associé au processus d'encodage d'un souvenir en particulier (Roediger, et al., 2014; Thomson & Tulving, 1970). Se basant sur ces connaissances, Fisher et Geiselman (1992) ont alors construit des mnémotechnies qui permettraient d'aider une personne interrogée à réaliser un processus d'ecphorie, en mobilisant des indices de récupération, relatifs au contexte d'encodage spécifique du souvenir recherché. En outre, puisque le souvenir encodé est issu d'un événement perçu au travers de traitements multiples (*e.g.* visuel, auditif, émotionnel, *etc.*), alors différents types d'indices pourront permettre sa récupération, (principe de la multiplicité des voies d'accès au souvenir ; Tulving, 1983).

Parmi les mnémotechnies associées à la méthode de l'entretien cognitif, certaines ont été conservées par Geiselman (2012) dans la version « adaptée aux suspect·e·s » du protocole. C'est le cas des consignes de *remise en contexte mentale*, d'*exhaustivité*, et de *changement d'ordre narratif*, présentées ci-après. D'autres mnémotechnies ont été développées dans le protocole pour témoins, mais ne feront pas l'objet d'une présentation dans ce manuscrit¹⁴.

I.2.1. La remise en contexte mentale

❖ Définition

La mobilisation d'indices de récupération de qualité constitue l'une des stratégies permettant le mieux de favoriser la récupération du souvenir (Rugg, et al., 2008). En effet, non seulement l'activation d'un indice est une condition nécessaire au processus d'ecphorie, mais

¹³ Des modèles plus récents permettent d'expliquer l'activation des traces mnésiques, et ne mobilisent plus les concepts d'encodage, de récupération, *etc.* C'est le cas notamment du modèle « Act-In » (Versace, et al., 2018). Toutefois, le protocole de l'entretien cognitif a été développé dans une aire plus « computo-symboliste », et le modèle de Tulving (1983), bien que plus ancien, sera dans ce manuscrit le modèle de référence.

¹⁴ Pour une description complète du protocole de l'entretien cognitif, se référer à l'ouvrage de R.P. Fisher et R.E. Geiselman (2012) : Memory enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview.

ce processus sera d'autant plus efficace que la qualité et la quantité des indices sera élevée (Robins, 2018; Rugg & Wilding, 2000; Tulving, 1983). Ainsi, une similitude accrue du contexte de récupération avec le contexte d'encodage permettra d'obtenir une récupération du souvenir de bonne qualité, augmentant alors les chances de recueillir un témoignage, lui aussi, de bonne qualité (Hanczakowski, et al., 2014 ; Roediger & Guynn, 1996). C'est pourquoi une technique a été élaborée dans le but de permettre un rapprochement entre contexte de récupération et contexte d'encodage : la remise en contexte mentale (RCM; Fisher & Geiselman, 1992; Smith, 1979). L'objectif de cette technique est de « ramener les pensées du témoin à l'encodage de l'événement original dans son contexte, en recréant mentalement les facteurs externes (*p.ex.*, météo), les facteurs émotionnels (*p.ex.*, humeur, peur) et les facteurs cognitifs (*p.ex.*, pensées) qui existaient au moment de l'événement original. » (p.5; Geiselman & Fisher, 2014).

Consigne de Remise en contexte mentale

Geiselman & Fisher, 2014 (p. 33)

Ginet, 2003 (p. 50)

Telle que proposée par Fisher et Geiselman (1992), la RCM est une consigne qui devrait être énoncée par l'interrogateur·ice à la personne interrogée, de manière lente, afin de l'aider graduellement à récupérer des parties précises du souvenir. Ainsi, dans la description suivante, les « [...] » devront être interprétés comme « l'interrogateur·ice attend que la personne ait terminé de recréer mentalement l'élément en question ».

Énoncé de la consigne : « Essayez de revoir dans votre tête l'événement que vous allez me raconter. Je vais vous aider en énumérant lentement une liste de détails auxquels j'aimerais que vous pensiez. Je ne vous demande pas de me les dire oralement, mais simplement de les voir dans votre tête. Essayez de bien repenser au lieu où vous étiez : tout d'abord la luminosité [...], la température [...], le décor [...], les bruits [...], les odeurs [...], les personnes présentes [...], les objets présents [...], et vous, la place que vous occupiez dans ce lieu [...]. Pensez également à votre état personnel à ce moment-là : votre humeur [...], les émotions que vous avez ressenties [...], ce à quoi vous étiez en train de penser [...], vos réactions [...]. Prenez bien tout le temps qu'il vous faut pour repenser à cela. Quand vous serez prêt·e, vous pouvez commencer à me raconter l'événement. »

❖ Bénéfices

Différentes études ont eu pour objectif spécifique d'analyser le bénéfice de la consigne de RCM sur la récupération du souvenir, un tel bénéfice étant matérialisé par la quantité d'informations correctes recueillies. Récemment, une étude de Sharman, Danby, et Christopoulos (2022) visaient à tester l'impact – le bénéfice, selon les hypothèses – de cette consigne sur le rappel d'événements uniques ou répétés. Les résultats de cette expérimentation ont permis de montrer que les participant·e·s à qui l'on donnait une consigne de RCM rappelaient significativement plus de détails corrects au sujet d'un événement vécu, par rapport à une condition contrôle où ils ne recevaient pas de consigne. De plus, le bénéfice de la consigne existait, peu importe le caractère répété de l'événement, et peu importe à quel point les participant·e·s déclaraient avoir, ou non, un bon souvenir de l'événement.

Par ailleurs, une autre étude de Bramao, Karlsson, et Johansson (2017) avait pour but de tester la consigne de RCM, et de comparer son bénéfice avec une « vraie » remise en contexte physique (RCP). Alors que la RCM a été relativement peu étudiée, la remise en contexte physique est connue depuis longtemps pour avoir des conséquences très bénéfiques sur la récupération des informations d'un souvenir épisodique (Baddeley, 2017). Les résultats de cette étude n'ont pas permis de montrer de différence significative entre les consignes de RCM et de RCP. De plus, dans les deux conditions, les participant·e·s présentaient des activations cérébrales – bien que différentes – significatives d'utilisation des aires de perception visuo-spatiales. Au vu (1) de l'intérêt pratique d'utiliser une RCM, plutôt qu'une RCP (qui nécessiterait donc un déplacement physique sur l'ensemble des lieux que souhaiteraient investiguer l'enquêteur·ice), et (2) de son bénéfice observé expérimentalement, en termes de récupération du souvenir et de recueil d'informations, cette mnémotechnie a été identifiée comme l'une des plus efficaces du protocole de l'entretien cognitif (Geiselman & Fisher, 2014; Milne & Bull, 2002).

I.2.2. La consigne d'exhaustivité

❖ Définition

Dans une conversation orale, les personnes ont une tendance « naturelle », de bonne foi, à l'auto-censure, c'est-à-dire au fait de ne pas rappeler tous les détails qui font l'objet de leur

pensée (Fisher & Geiselman, 1992; Vrij, Hope, & Fisher, 2014). Pour lutter contre ce phénomène, qui est une limite directe au recueil d'une grande quantité d'informations, les scientifiques ont proposé aux enquêteur·ice·s d'utiliser auprès des personnes interrogées, une consigne spécifique : la consigne d'exhaustivité (Geiselman & Fisher, 2014; Fisher & Geiselman, 1992). Celle-ci a pour but de demander explicitement à la personne d'effectuer des déclarations qui ont un niveau de richesse spécifiquement élevé, en lui donnant des exemples du type d'informations – *habituellement supprimées* – qui est attendu.

Consigne d'exhaustivité

Geiselman & Fisher, 2014 (p. 32)

Ginet, 2003 (p. 47)

Énoncé de la consigne : « Essayez de me dire tout ce que vous pouvez à propos de ce qui s'est passé, sans vous autocensurer, sans omettre des informations parce qu'elles ne vous semblent pas importantes ou parce que vous avez peur que je les juge idiotes ou sans intérêt. Moi, en tant qu'enquêteur·ice·, tout m'intéresse. Essayez de me dire tout ce qui vous vient à l'esprit, au moment où ça vous vient, même des informations dont vous n'êtes pas sûr·e ou des informations qui peuvent vous paraître peu importantes. Il peut aussi arriver qu'un détail vous vienne à l'esprit alors qu'il n'a rien à voir avec ce que vous étiez en train de dire. Dans ce cas, ne prenez pas le risque de l'oublier, dites-le au moment où il vous vient à l'esprit, sans vous soucier de la cohérence de votre récit. Enfin, si une information vous revient à l'esprit alors qu'elle contredit un élément que vous avez mentionné auparavant, ce n'est pas grave, mentionnez-la quand même. Essayez vraiment d'être le/la plus complet·e possible, de parler aussi bien des actions, que des objets, que des personnes. Pensez que je suis en train d'en faire une peinture et que je dispose uniquement de ce que vous allez me dire pour peindre. Essayez de tout décrire le plus précisément possible. »

❖ Bénéfices

Fisher et Geiselman (2010) ont décrit le bénéfice de leur protocole comme provenant de deux éléments principaux : d'une part, la présence de composantes centrées sur la récupération du souvenir *via* différentes stratégies (*e.g.* RCM), d'autre part, la présence de composantes visant à réduire « l'autocensure naturelle » qui pourrait pousser une personne à retenir des

informations. Or, selon eux, la consigne d'exhaustivité est l'une des seules composantes qui répond à ces deux objectifs (Geiselman & Fisher, 2014). En effet, le premier but de cette consigne est de proposer explicitement à la personne un exemple du niveau de détails attendu durant sa déclaration. En outre, l'effet qui en découlerait serait de permettre à la personne, en « l'autorisant » à donner de nombreux détails perçus comme futiles ou peu pertinents, d'avoir accès à un plus grand nombre d'indices de récupération, ce qui favoriserait l'accès au souvenir¹⁵ (Paulo, Albuquerque, & Bull, 2016).

Une expérimentation de Milne et Bull (2002) avait pour but d'observer et comparer le bénéfice des différentes mnémotechnies de l'entretien cognitif. Dans cette étude, 125 participant·e·s – adultes et enfants – visionnaient le film d'un accident de voiture, puis étaient interrogé·e·s sur cet accident 48 heures plus tard. Le type d'entretien différait en fonction de la condition : il était composé soit d'une RCM, soit d'un changement de perspective¹⁶, soit d'un changement d'ordre (cf. *Partie 1.2.3.*), soit de la consigne d'exhaustivité, soit des deux consignes d'exhaustivité et de RCM combinées, soit d'une simple demande de réitérer la déclaration (*condition contrôle*). Les résultats ont permis de montrer que – chez les adultes, comme chez les enfants – la condition qui permettait de recueillir la plus grande quantité d'informations correctes sur l'événement était la combinaison RCM + exhaustivité. En outre, chez les enfants jeunes (8 ans) et très jeunes (9 ans), ces deux conditions permettaient de recueillir deux à trois fois plus de détails que la condition contrôle.

I.2.3. Le changement d'ordre narratif

❖ Définition

Selon le principe de la multiplicité des voies d'accès au souvenir, plusieurs méthodes de récupération, et plusieurs indices, permettront d'accéder au même souvenir (Tulving, 2002). En ce sens, une mnémotechnie spécifique a été créée pour permettre un accès au souvenir autre que la voie « chronologique » habituelle : la consigne de changement d'ordre. Cette consigne

¹⁵ Cette mnémotechnie portait jadis le nom d' « hypermnésie », ce qui faisait directement référence à son effet sur le souvenir. Aujourd'hui, le terme d' « exhaustivité » renseigne plutôt sur le contenu de la demande.

¹⁶ Une autre mnémotechnie de l'entretien cognitif, que nous ne développerons pas ici, puisqu'elle ne fait pas partie du protocole de l'ECS. Cette consigne demande aux personnes interrogées de raconter une scène selon un autre point de vue : en se mettant par exemple dans la peau d'une autre personne, ou en abordant un autre angle spatial (Fisher & Geiselman, 1992; Ginet, 2003).

consiste à demander à la personne de raconter l'événement, à la manière d'un rappel libre, mais à l'envers : depuis la dernière scène, puis en remontant progressivement vers la première (Geiselman & Fisher, 2014; Whitten & Leonard, 1981). Son objectif n'est pas à proprement parler de permettre le recueil d'une plus grande quantité d'informations, mais d'un type spécifique d'informations : les détails « non pertinents ». Ces détails sont des informations qui ne correspondraient pas à des éléments spécifiquement attendus dans le script d'un événement (e.g. *le client a dit au serveur que la salade était bonne* ; Geiselman & Callot, 1990).

Consigne de changement d'ordre

Geiselman & Fisher, 2014 (p. 35)

Ginet, 2003 (p. 52)

Énoncé de la consigne : « Pour vous aider à mieux vous rappeler encore, je vous propose de suivre une autre technique qui, de la même manière, vous permettra de mieux vous souvenir de ce que vous avez vu. Je vais, vous demandez de raconter entièrement l'événement une seconde fois, mais cette fois-ci en remontant le temps, en partant de la fin jusqu'au début, un peu comme un film qu'on déroulerait à l'envers. Vous pouvez donc me raconter ce qui s'est passé tout à la fin, puis juste avant, et encore juste avant, *etc.*, jusqu'à remonter au tout début. »

❖ Bénéfices

Dans une étude de Geiselman et Callot (1990), 80 participant·e·s écoutaient un scénario qui leur était conté, relatant une scène de restaurant ou une scène de visite médicale. Chaque scénario contenait un nombre identique de détails pertinents (c.à.d. attendus dans le script), et de détails non pertinents, au sujet de l'événement. Les participant·e·s devaient ensuite rappeler le plus précisément possible le scénario qu'ils avaient entendu, soit avec un rappel « à l'endroit », *i.e. dans la chronologie de la scène*, soit avec un changement d'ordre. Les analyses ont permis de mettre en avant deux résultats. Premièrement, les participant·e·s rappelaient significativement plus de détails pertinents lorsqu'ils racontaient à l'endroit, plutôt qu'à l'envers. En outre, ils rappelaient également plus de détails dits « intrusifs », *i.e. détails affabulés* qui n'étaient pas présents dans ce scénario en particulier, mais qui étaient consistants avec un script. Deuxièmement, un effet inverse se produisait pour les détails non pertinents :

les participant·e·s rappelaient significativement plus de détails non pertinents avec le script lorsqu’iels racontaient à l’envers, plutôt qu’à l’endroit. Les analyses allaient donc dans le sens des attentes expérimentales : le changement d’ordre semblait permettre l’utilisation d’une autre mobilisation du souvenir, entraînant le recueil de détails qui n’auraient pas spécifiquement été mentionnés avec un rappel chronologique. En effet, les processus de changement d’ordre sont décrits comme nécessitant un traitement de l’information plus actif en mémoire de travail : alors qu’un rappel à l’endroit entraînerait l’importation dans le tampon épisodique d’un souvenir dont les détails seraient associés en groupes (*chunks*), un rappel à l’envers entraînerait un traitement des détails plus unitaire (Brown, 2016).

Toutefois, certaines études n’ont pas permis de mettre en évidence le bénéfice du changement d’ordre. Premièrement, en termes de recueil global d’informations, il semble que cette mnémotechnie soit celle qui, généralement, augmente le moins la quantité d’informations recueillies (comparativement à la RCM, à l’exhaustivité, *etc.* ; voir *p.ex.* Ginet, 2003; Milne & Bull, 2002). Deuxièmement, concernant le recueil spécifique d’informations non pertinentes, le changement d’ordre n’apporte pas toujours le bénéfice escompté. Par exemple, dans l’étude de Ginet, Py, et Colomb (2013), le film d’une hospitalisation était présenté à des participant·e·s, au sujet duquel iels étaient ensuite interrogé·e·s, avec plusieurs conditions d’entretien. Ce film contenait 77 détails pertinents, et 12 détails non pertinents avec le script d’une hospitalisation. Il était attendu que la consigne de changement d’ordre entraîne un bénéfice sur le rappel de détails non pertinents, ce qui ne fut pas le cas.

Le bénéfice de la consigne de changement d’ordre – comparativement par exemple à la RCM – n’est pas systématiquement observé dans les expérimentations sur le sujet. Toutefois, cette mnémotechnie a montré un intérêt dans le cadre de l’entretien de personnes suspectées, car son fonctionnement peut avoir un autre effet bénéfique, que nous développerons en *Partie II.1.2.* : limiter la production du mensonge.

I.3. L’évaluation du bénéfice de l’entretien cognitif

Au-delà de l’évaluation « composante par composante » telle que présentée jusqu’ici, de nombreuses études ont permis d’évaluer le protocole de l’entretien cognitif dans son entièreté, et ce dans plusieurs contextes, *i.e.* études de laboratoires, quasi-expérimentales,

observations de terrain, *etc.* Les résultats d'entretiens réalisés avec l'entretien cognitif ont notamment été comparés avec ceux d'autres protocoles d'entretiens, dans de multiples configurations. Dans cette partie, nous présenterons (1) deux méta-analyses, et différentes études, reprenant les résultats concernant l'entretien cognitif, particulièrement en ce qui concerne le recueil d'informations, et (2) des études qui montrent le bénéfice de l'entretien cognitif sur un autre phénomène, risqué dans l'entretien : la suggestibilité interrogative.

I.3.1. Un bénéfice pour le recueil d'informations correctes

La première méta-analyse réalisée concernant le protocole de l'entretien cognitif était celle de Köhnken, et al. (1999), qui recensait les résultats de 55 expérimentations – *i.e. environ 2500 participant-e-s interrogé-e-s avec la méthode*. Plusieurs éléments ont été investigués dans cette méta-analyse, et tous ne seront pas présentés ici¹⁷. Concernant les détails corrects que permettait de recueillir la méthode, la taille d'effet moyenne obtenue pour toutes les études analysées était de $d = 0.93$ (*i.e.* une grande taille d'effet ; Fritz, et al., 2012), pour un bénéfice systématique de l'entretien cognitif par rapport à des entretiens standards (*i.e. entretiens réalisés sans méthode précise, usuellement mis en place sur le terrain par des professionnel-le-s non formé-e-s à l'entretien*). Une seconde vague d'analyses a été réalisée, dans laquelle neuf études avaient été retirées, afin d'obtenir une homogénéité des variances et/ou homoscedasticité. La taille d'effet moyenne obtenue était alors de $d = 0.87$, en faveur de l'entretien cognitif.

Une seconde méta-analyse, réalisée par Memon, Meissner, et Fraser (2010), recensait les résultats de 65 expérimentations – *i.e. 2887 participant-e-s* – sur le protocole de l'entretien cognitif. Parmi celles-ci, une part ($n = 20$) était déjà traitée dans la méta-analyse de Köhnken, et al. (1999). Concernant les détails corrects que permettait de recueillir la méthode, la taille d'effet moyenne obtenue pour toutes les études analysées était de $d = 1.20$, montrant systématiquement un bénéfice de l'entretien cognitif par rapport aux entretiens standards. Les résultats ont permis de montrer un bénéfice robuste de l'entretien cognitif, hormis pour une seule étude où l'entretien contrôle avait permis de recueillir plus d'informations correctes que l'entretien cognitif. En outre, deux types d'entretien contrôle étaient utilisés dans les études

¹⁷ Parmi ces éléments on retrouve par exemple l'effet de l'âge des personnes interrogées, du type de scénario utilisé, de l'implication des personnes (*i.e. s'ils visionnaient un film ou vivaient l'événement*), etc.

présentées : un entretien standard, et un entretien structuré (*i.e. méthode comprenant les composantes du « cadre général » de l'entretien, mais pas les mnémotechniques spécifiques de l'entretien cognitif*). Les résultats analysés ont permis de montrer que, concernant le bénéfice de l'entretien cognitif, la taille d'effet moyenne était élevée pour les études où le groupe contrôle était un entretien standard ($d = 1.38$), mais également lorsque le groupe contrôle était un entretien structuré ($d = 1.09$). Ces derniers résultats semblent indiquer, de concert avec les résultats présentés dans la *Partie I.2.*, que les mnémotechniques sont largement responsables du bénéfice de l'entretien cognitif.

De plus, quelques études ont été réalisées sur le terrain, auprès d'enquêteur·ice·s, et dans le cadre d'affaires réelles, pour comparer directement le protocole avec des pratiques professionnelles effectives. C'est le cas de l'étude de Colomb, et al. (2013), réalisée en collaboration avec 27 enquêteurs et enquêtrices d'une brigade de Gendarmerie française. Dans cette étude, le contenu de 81 entretiens de témoins et victimes était analysé et comparé, ces entretiens ayant été réalisés soit avec un entretien cognitif, soit avec un entretien structuré, soit avec un entretien standard. Les résultats de cette étude ont permis de confirmer le bénéfice de l'entretien cognitif pour le recueil d'informations, puisque celui-ci permettait de recueillir en moyenne $M = 117.63$ détails corrects pour chaque entretien, contre $M = 71.00$ détails pour l'entretien structuré et $M = 78.26$ détails pour l'entretien standard (soit respectivement 41% et 34% d'informations supplémentaires).

I.3.2. Un bénéfice pour limiter la suggestibilité : l'effet Geiselman

Outre la quantité d'informations recueillies, qui est un élément essentiel pour l'entretien, l'un des objectifs de l'enquêteur·ice devrait être, en théorie, de recueillir des informations de bonne qualité, *i.e. des informations correctes, et le minimum possible d'informations fausses* (Geiselman & Fisher, 2014). Or, un phénomène entraîne l'augmentation du risque de voir émerger des informations de mauvaise qualité : la suggestibilité interrogative (Gudjonsson, 1984; 1997; 2013).

La suggestibilité interrogative est définie comme « la mesure avec laquelle, dans le cadre d'une interaction sociale de proximité, une personne vient à accepter les messages

communiqués lors du questionnement, ce qui affecte son comportement ultérieur » (p.84 ; Gudjonsson & Clark, 1986). Plus précisément, Gudjonsson et Clark ont décrit deux types spécifiques de suggestibilité interrogative : le « *Yield* » et le « *Shift* » (Gudjonsson, 2013). Le *Yield* correspond à une suggestibilité directe, *i.e.* l'influence des questions dirigées sur les réponses recueillies (*cf. chapitre 1, e.g. la personne était-elle jeune ?*) ; et le *Shift* correspond à une suggestibilité plus indirecte, où la personne serait incitée à modifier son récit suite à un feedback négatif de l'enquêteur·ice (*e.g. êtes-vous certain·e que c'était bien à ce moment ?*) (Payoux & Verrier, 2017). Dans les deux cas, la suggestibilité serait causée par la suggestion, *i.e.* un phénomène où l'enquêteur·ice serait directement – mais non volontairement – à l'origine de la production d'informations erronées chez la personne interrogée (Gudjonsson, Brown, & Campbell, 2010).

Selon le modèle de la suggestibilité interrogative (Gudjonsson, 2013; Gudjonsson & Clarke, 1986), le niveau de suggestibilité d'une personne dépend des stratégies de coping que celle-ci peut mettre en place face à, notamment, sa propre incertitude liée au souvenir rappelé. Ainsi, si l'incertitude des personnes interrogées augmente, que leur confiance en elles diminue, et que les attentes vis-à-vis de l'enquêteur·ice sont celles d'une personne d'autorité, alors le risque d'apporter des informations erronées, durant l'entretien, augmente (Gudjonsson, 2013).

Toutefois, plusieurs études ont permis de montrer que l'utilisation d'un entretien cognitif pouvait permettre de limiter la suggestibilité interrogative des personnes interrogées. Par exemple, dans l'étude de Memon, et al. (1996), des enfants devaient visionner le film d'un spectacle de magie, puis étaient interrogé·e·s au sujet de ce film douze jours plus tard. L'interrogation comprenait une première série de neuf questions dirigées (*i.e.* la phase « pré-interrogation »), puis d'un entretien (*i.e.* entretien cognitif *vs.* entretien standard), et d'une deuxième série de neuf questions dirigées (*i.e.* la phase post-interrogation). Les résultats de cette étude ont permis de mettre en évidence la présence d'un « effet Geiselman », *i.e. la réduction de la suggestibilité interrogative suite au fait d'avoir été interrogé·e avec un entretien cognitif* : les réponses aux questions post-interrogation contenaient significativement plus de détails corrects que les réponses aux questions pré-interrogation, en particulier chez les enfants qui avaient été interrogé·e·s avec un entretien cognitif.

Par la suite, d'autres études encore ont permis de répliquer ces résultats en ce qui concerne l'effet Geiselman (voir *p.ex.* Holliday & Albon, 2004; Verkamp & Ginet, 2010). Les justifications apportées à la présence de cet effet répondent à un élément du modèle de la suggestibilité interrogative : l'incertitude liée au souvenir. En effet, selon Geiselman, et al. (1986), ou encore Holliday & Albon (2004), l'utilisation de la RCM permettrait à la personne interrogée de voir sa confiance en son souvenir augmentée, et ainsi l'incertitude, et donc la suggestibilité, diminuées. Au-delà de son bénéfice pour le recueil d'informations, l'entretien cognitif – et notamment les mnémotechniques qui le composent – seraient donc également à l'origine de l'effet Geiselman, c'est-à-dire une réduction des risques de recueillir des informations erronées causées par l'influence de l'enquêteur·ice dans l'entretien.

I.4. Conclusion sur l'entretien cognitif

L'entretien cognitif, initialement créé par Geiselman (1984), puis proposé comme méthode complète d'entretien de témoins et victimes par Fisher & Geiselman (2012), a fait l'objet de nombreuses évaluations scientifiques. En cela, la méthode a évolué au fil des années, et est toujours considérée comme un protocole permettant un grand bénéfice en termes de recueil d'informations (Geiselman & Fisher, 2014).

Plus précisément, le bénéfice du protocole est observable à trois niveaux. Premièrement, le cadre de l'entretien cognitif, comprenant les consignes de transfert de contrôle, de rappel libre, et la méthode de questionnement compatible, permettent de placer la personne interrogée dans les meilleures conditions, pour que celle-ci s'exprime librement sur des souvenirs qu'elle aura pu exploiter en profondeur. Deuxièmement, les mnémotechniques ont pour but de mobiliser des indices de récupération en grande quantité, et de favoriser le traitement approfondi du souvenir, de manière à permettre à la personne de fournir un témoignage particulièrement riche, issu d'un processus d'écphorie efficace. Troisièmement, le protocole peut permettre d'augmenter la confiance de la personne en son souvenir, particulièrement du fait de la consigne de remise en contexte mentale, et ainsi de diminuer les risques de suggestibilité interrogative.

Au vu de ces résultats, Geiselman (2012) a plus récemment proposé une version de l'entretien cognitif adaptée aux suspect·e·s d'infractions.

II. La création d'une version adaptée aux suspect·e·s

En 2014, Geiselman et Fisher ont publié un chapitre d'ouvrage dans lequel ils apportaient un regard rétrospectif sur leur protocole de l'entretien cognitif : son efficacité éprouvée en laboratoire, l'évolution de sa composition au fil des recherches, et son utilisation faite sur le terrain dans le cadre d'affaires réelles. Ils reportent alors avoir reçu des retours de professionnel·le·s de l'investigation – *discussions, rapports d'enquête* – déclarant avoir également utilisé l'entretien cognitif auprès de personnes suspectées, bien que le protocole n'eût pas été créé dans ce but. Selon les enquêteur·ice·s, la méthode permettait de recueillir une grande quantité d'informations auprès des personnes suspectées. De plus, le fait de recueillir beaucoup de détails apportait un bénéfice pour évaluer la crédibilité des personnes coupables : elles rapportaient généralement des informations que seul·e l'auteur·ice des faits pouvait connaître, ou des détails qui contredisaient des déclarations passées. Suite à ces retours, Geiselman a souhaité approfondir cette thématique, et réfléchir à l'élaboration d'une version de l'entretien, adaptée aux personnes suspectes.

Dans le cadre de l'entretien judiciaire, il existe une différence fondamentale entre les personnes « témoins ou victimes » et les personnes « suspectes » : leur crédibilité (Memon, Vrij, & Bull, 2003). En effet, une idée consensuelle sur le sujet est que les personnes suspectes, si elles étaient coupables, auraient tendance à ne pas divulguer toutes les informations en leur possession, à mentir à l'enquêteur·ice, et, de manière globale, à être moins coopératives (Gudjonsson, 2003; Leo, 2009). Il existe donc un enjeu supplémentaire dans les entretiens de suspect·e·s, à savoir pouvoir évaluer la crédibilité des personnes, ou limiter la capacité des personnes malhonnêtes à mentir (Memon, et al., 2003).

Cette volonté de « détecter le mensonge » a fait l'objet de nombreux fantasmes et de fausses croyances chez des professionnel·le·s de l'enquête, et a alors donné lieu à l'utilisation de techniques d'entretien – ainsi qu'à des interprétations de comportements – néfastes, certaines ayant mené à des erreurs de justice¹⁸ (Bond & DePaulo, 2006; Meterko, 2016; Vrij, 2008).

¹⁸ Nous reviendrons sur ce fait par ailleurs, notamment dans la *Partie III.2.* et dans le *Chapitre 3.*

Aujourd'hui, l'un des prismes les plus « fiables » pour étudier le mensonge, la crédibilité, et proposer des techniques de détection, est l'approche cognitive du mensonge. Selon Vrij, et al. (2011), la charge cognitive a un rôle important dans la production d'un témoignage mensonger. En effet, différents processus seraient à l'œuvre dans ce cas : le fait pour la personne de devoir retenir la vérité, produire un mensonge, faire attention à son comportement verbal et non verbal pour paraître crédible, interpréter les comportements de l'enquêteur·ice et évaluer si celui ou celle-ci semble la croire, *etc.* En d'autres termes, et plus simplement : mentir serait plus coûteux cognitivement que de dire la vérité (Vrij, et al., 2006; Vrij, et al., 2011). En ce sens, une partie de la communauté scientifique travaillant sur la thématique du mensonge a proposé l'élaboration de composantes dont le but est de provoquer une surcharge cognitive ambivalente, *i.e.* d'augmenter la surcharge cognitive chez les personnes malhonnêtes, tout en ne l'augmentant que peu chez les personnes sincères (Tomas et al., 2021). Ce sont ces composantes qui ont donc été l'objet de l'intérêt de Geiselman, qui a choisi d'en intégrer certaines dans une nouvelle version de l'entretien cognitif adaptée aux personnes suspectées (Geiselman, 2012).

II.1. Des composantes conçues pour les suspect·e·s

En 2017, Vrij, Fisher, et Blank ont publié une méta-analyse, qui recensait les principaux résultats d'une approche de « détection » du mensonge centrée sur la surcharge cognitive. Les études présentées dans cette méta-analyse étaient des expérimentations qui avaient pour but d'étudier différentes techniques d'analyse de la crédibilité (*i.e.* techniques conçues pour permettre de différencier les personnes honnêtes et malhonnêtes). De manière générale, les méthodologies de ces expérimentations étaient similaires : des « pseudo-suspect·e·s » devaient mentir *vs.* dire la vérité au sujet d'un événement ; des participant·e·s, expérimentateur·ice·s, ou enquêteur·ice·s devaient interroger ces suspect·e·s avec la ou les technique(s) d'entretien qui étaient investiguées ; des indicateurs de « mensonge » ou de « vérité » étaient analysés, permettant d'établir un pronostic de crédibilité.

De manière générale, quatre grandes catégories d'indicateurs sont utilisées dans les études sur le mensonge : (1) **les indicateurs subjectifs**, *i.e.* la formation d'impression qu'a l'interrogateur·ice ou l'observateur·ice quant à la crédibilité de la personne interrogée ; (2) **les indicateurs non verbaux**, *e.g.* le regard, l'expression faciale, les mouvements des membres et

du corps, les clignements des yeux, la position corporelle, le rythme cardiaque, la transpiration, etc. ; (3) **les indicateurs vocaux**, *e.g.* les hésitations, le ton de la voix, la vitesse du discours, la fréquence des pauses, etc. ; et (4) **les indicateurs verbaux**, *i.e.* les termes contenus dans le discours de la personne interrogée, tels que les critères du *Reality Monitoring* et du *Criteria Based Content Analysis*, *e.g.* termes sensoriels, spatiaux-temporels, émotionnels, descriptions d'interactions, etc. (Vrij, 2008; Vrij, et al., 2017).

Parmi les techniques pensées pour permettre d'augmenter les chances de « détecter » le mensonge (*i.e.* pouvoir discerner, après que les personnes aient utilisé ces techniques, si celles-ci mentent ou disent la vérité), ou permettre de limiter la production du mensonge (*i.e.* augmenter la charge cognitive de façon à ce qu'une personne malhonnête ne pourra pas produire un mensonge crédible, commettra des erreurs, ou dira la vérité), Geiselman (2012) en a intégré trois à son protocole de l'entretien cognitif pour suspect·e·s (ECS). Premièrement, la technique du dessin et la phase de *challenge* étaient deux composantes nouvelles à la méthode. Deuxièmement, la technique de changement d'ordre, qui était déjà présente dans la version originale de l'entretien cognitif, a fait l'objet d'une utilisation nouvelle dans le cadre de l'entretien de suspect·e·s. L'objet de la présente partie est de présenter ces composantes d'entretien, ainsi que leurs bénéfices.

II.1.1. La mnémotechnie du dessin

❖ Définition

La mnémotechnie du dessin consiste à demander à la personne interrogée de dessiner, ou de schématiser, une scène d'intérêt pour l'enquêteur·ice : un lieu, une salle, une situation, etc. Elle a été conçue pour être utilisée auprès des suspect·e·s car elle comprend de nombreux avantages. Premièrement, c'est une technique peu coûteuse à mettre en place, où l'enquêteur·ice adopte un comportement passif et interfère peu avec la personne. Ensuite, le schéma réalisé peut être soumis à une vérification (*i.e.* l'enquêteur·ice peut, par exemple, comparer directement le dessin avec une photographie, une vidéo, etc.). Ensuite, il s'agit d'une requête inattendue, à laquelle la personne interrogée n'a pas pu se préparer, ce qui implique une augmentation de la charge cognitive en mémoire au moment de sa réalisation (Blandón-Gitlin, et al., 2014). Enfin,

la mobilisation des processus visuels et graphomoteurs associés à la réalisation du dessin entraîneraient également une utilisation plus importante des ressources cognitives lors de cette consigne, par rapport à un rappel oral (Rosenblum & Luria, 2016).

Consigne de dessin
Vrij et al., 2010 (p. 588)

Énoncé de la consigne : « J'aimerais que l'on reparle d'un moment en particulier, pour obtenir des précisions. Pour cela, je vous demande de bien repenser au moment où [choix de la scène d'intérêt]. Visualisez bien la scène, ainsi que là où vous vous teniez. Je vais vous donner un papier et un crayon, et j'aimerais que vous réalisiez un dessin de cette scène. Bien sûr, la qualité du dessin n'est pas importante, vous pouvez réaliser un simple schéma. Ce qui compte c'est que j'arrive à bien comprendre. D'ailleurs, n'hésitez à m'expliquer, en même temps, ce que vous êtes en train de dessiner. Essayez d'inclure le maximum de détails. »

❖ Bénéfices

Dans une expérimentation qui visait à évaluer le bénéfice de la consigne du dessin pour la détection du mensonge, Vrij, et al., (2010) ont demandé à des policier·e·s et militaires de jouer le rôle de pseudo-suspect·e·s. Iels étaient interrogé·e·s au sujet d'un transport de colis qu'iels avaient dû effectuer. En réalité, la moitié d'entre eux avait réellement effectué ce transport, et l'autre moitié ne l'avait pas réalisé, et devait pourtant le faire croire. Durant l'entretien, tou·te·s étaient interrogé·e·s à l'oral au sujet de ces faits, et devaient réaliser un dessin du point de livraison. Le nombre de détails apportés (à l'oral, et sur le dessin), et la plausibilité de la déclaration et du dessin, étaient mesurés et comparés. Les résultats de cette étude ont permis de montrer une différence significative entre la plausibilité du dessin des personnes sincères et des personnes malhonnêtes. En particulier, le dessin des personnes sincères était perçu comme significativement plus plausible ($M = 4.13$ sur une échelle *Likert-7*) que le dessin des personnes malhonnêtes ($M = 3.16$). Les éléments qui avaient permis de rendre, aux yeux des expérimentateur·ice·s, les dessins sincères plus plausibles, étaient la présence d'autres personnes dans le dessin, et un point de vue « personnel » (*i.e.* caméra épaule).

II.1.2. Un autre usage de la mnémotechnie du changement d'ordre

❖ Définition

La composante du changement d'ordre, dans la version « suspects·e·s » du protocole, n'a pas été modifiée, par rapport à celle utilisée dans le protocole pour témoins. Si celle-ci peut également être utilisée comme une technique visant à mettre en difficulté les personnes malhonnêtes, c'est essentiellement grâce à son fonctionnement : l'ordre antéchronologique n'est pas habituel dans la production du langage (Brown & Chater, 2001). Ainsi, il sera, pour une personne, plus coûteux cognitivement d'effectuer un rappel à l'envers, par rapport à un rappel à l'endroit, et ce peu importe sa sincérité (Vrij et al., 2006).

Toutefois, le niveau de charge cognitive devrait être différent chez les personnes sincères, et chez les personnes qui mentent. De manière générale, pour toutes les personnes interrogées, le changement d'ordre entraînera la mobilisation de plus d'étapes en mémoire de travail, par rapport à l'accès « classique », ce qui aura pour effet d'accentuer les efforts nécessaires à la récupération du souvenir (Thomas, Milner, & Haberlandt, 2003). Mais en outre, pour les personnes malhonnêtes, il sera également nécessaire de réaliser une double étape de « préparation du mensonge » : tout d'abord, l'invention d'un récit fictif, et ensuite, la gestion – suppression – du souvenir réel (Sporer, 2016). C'est pourquoi la consigne de changement d'ordre risque de provoquer une surcharge cognitive plus élevée chez les personnes malhonnêtes, comparativement aux personnes sincères (Vrij, et al., 2006).

❖ Bénéfices

Cette hypothèse d'interaction a d'abord été testée dans une expérimentation de Vrij, et al. (2008). Dans la première partie de cette étude, des participant·e·s étaient interrogé·e·s au sujet d'un événement, que la moitié d'entre eux avait vraiment vécu (*condition* « *sincère* ») et que l'autre moitié n'avait pas vécu. Ces dernier·e·s devaient pourtant le faire croire à l'interrogateur·ice (*condition* « *mensongère* »). De plus, la moitié d'entre eux devait réaliser, lors de l'entretien, un rappel à l'endroit, et l'autre moitié, un rappel à l'envers. La crédibilité des personnes interrogées était alors évaluée, au travers de différents indicateurs verbaux, vocaux, et non verbaux (*e.g.* détails auditifs et visuo-spatiaux, vitesse du discours, hésitations,

mouvements des membres, clignement d’yeux, *etc.*). Les analyses ont permis de montrer un effet d’interaction significatif : la différence entre les participant·e·s des condition sincère et mensongère – *pour les détails auditifs, la vitesse du discours, et les mouvements des membres* – était plus importante lorsqu’iels avaient dû effectuer un rappel à l’envers, par rapport à un rappel à l’endroit.

De plus, dans la seconde partie de cette étude, les chercheur·euse·s souhaitaient évaluer si des observateur·ice·s extérieur·e·s étaient capables, sur la base de leur perception subjective, de déterminer si les participant·e·s précédemment cité·e·s avaient été sincères ou malhonnêtes. Ainsi, iels présentèrent à 55 enquêteur·ice·s de terrain, chacun·e 12 enregistrements vidéos des entretiens réalisés en première partie de l’étude. Les enquêteur·ice·s devaient alors, en répondant à trois questions sur une échelle *Likert-7*, évaluer leur perception de la crédibilité des personnes, de leur effort mental, et de leur nervosité. Les résultats de l’étude ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s réalisaient des prédictions significativement plus correctes, pour les personnes malhonnêtes, dans la condition de changement d’ordre (60% d’exactitude), comparativement à la condition d’ordre chronologique (42%).

Par la suite, une étude similaire de Evans, et al. (2013) avait pour but de répliquer ces résultats. Dans cette expérimentation, des personnes devaient raconter, soit à l’endroit, soit à l’envers, un événement (vécu *vs.* inventé) qu’iels auraient vécu quelques jours auparavant. Par la suite, les participant·e·s de l’étude devaient chacun·e visionner 8 vidéo-enregistrement de ces rappels (2 de chaque condition), puis évaluer la crédibilité des narrateur·ice·s. Cette fois, à la différence de l’étude de Vrij, et al. (2008), les participant·e·s ne devaient pas évaluer la sincérité des personnes de manière subjective, mais avaient été formé·e·s à observer la présence d’indicateurs objectifs (*i.e.* indicateurs verbaux, vocaux, et non verbaux). Les analyses ont mis en évidence un effet d’interaction significatif, qui montrait que les participant·e·s avaient relevé, dans le rappel à l’envers (par rapport au rappel chronologique), une plus grande proportion d’indicateurs de la véracité chez les personnes sincères, et une plus grande proportion d’indicateurs du mensonge chez les personnes malhonnêtes.

II.1.3. La phase de *challenge*

❖ Définition

La phase de *challenge* est une composante lors de laquelle, pour la première fois depuis le début de l'entretien, devraient être présentés à la personne interrogée (1) ses incohérences, (2) les déclarations incriminantes (telles que les témoignages faits par d'autres personnes, qui accusent le/la suspect·e), et (3) les éléments matériels qui appuient sa culpabilité (Geiselman, 2012). Cette technique est inspirée du protocole de *Strategic Use of Evidence* (SUE ; Granhag, 2010; Granhag & Hartwig, 2014), un modèle d'interrogation basé sur l'approche cognitive du mensonge, dont le but est de limiter la possibilité de la personne interrogée à mentir, et idéalement d'atteindre l'obtention de vrais aveux argumentés, en lui présentant différents éléments de manière ordonnée.

Le *challenge* est basé sur l'idée qu'une surcharge cognitive – limitant la production du mensonge – sera provoquée par l'écart entre la volonté des suspect·e·s à paraître crédibles, et leur perception de leur propre crédibilité (Granhag & Hartwig, 2014). En effet, la personne interrogée, qui argumente pour prouver à l'enquêteur·ice son innocence, réalise un traitement de l'information parallèle visant à analyser le retour comportemental de l'enquêteur·ice : croit-il ou non les arguments apportés ? Une personne coupable, probablement moins crédible (surtout si des éléments matériels, ou déclarations, contredisent fortement ses arguments), réalisera alors un traitement de l'information parallèle plus conséquent. De plus, au-delà de l'analyse du comportement de l'enquêteur·ice, le/la suspect·e devra de surcroît mettre en place des stratégies qui visent à « paraître crédible », *i.e.* changer de posture, de ton de voix, reformuler les arguments, *etc.* Cet effort aura également pour effet d'accentuer la surcharge cognitive (Dando & Bull, 2011; Granhag & Hartwig, 2014; Vrij, et al., 2006).

Ainsi, une présentation dite « tactique » des preuves, *i.e.* de l'élément le moins incriminant à l'élément le plus incriminant, permettrait une augmentation exponentielle de ladite surcharge, chez les personnes malhonnêtes, puisque ce processus de « paraître crédible » devra être réalisé à de nombreuses occasions, et sur des éléments où la crédibilité perçue est de plus en plus faible (nécessitant alors un effort stratégique supplémentaire) (Dando & Bull, 2011). L'entretien « tactique » limiterait alors la possibilité des personnes malhonnêtes de créer un mensonge « crédible », et les pousserait à donner à l'enquêteur·ice des informations correctes, plutôt que des informations fausses qu'ils auraient préparées (Dando & Bull, 2011;

Granhag & Hartwing, 2014). La composante de *challenge* devrait alors être présentée comme une phase de questionnement « classique », dans laquelle l'enquêteur·ice demanderait à la personne interrogée des explications sur les éléments incriminants qu'iel possède.

Phase de *challenge*

Geiselman & Fisher, 2014 (p. 42)

De manière concordante avec le reste du protocole, l'enquêteur·ice devrait conserver une manière calme et coopérative de mener la phase de *challenge*, et présenter celle-ci comme une autre étape de questionnement. Le modèle à suivre durant cette étape est développé ainsi :

- ✓ L'enquêteur·ice choisit d'aborder l'élément qui lui semble le moins incriminant ;
- ✓ Iel présente la contradiction à la personne interrogée – *avec preuve s'il y a* ;
- ✓ Iel demande une explication ;
- ✓ Iel conclut, puis choisit ensuite d'aborder l'élément suivant ;
- ✓ Etc.

Exemple de *challenge* : « Tout à l'heure, lorsque je vous ai demandé de décrire votre soirée de samedi, vous m'avez dit que vous étiez restée chez vous toute la soirée, en compagnie de votre sœur. Pourtant, j'ai en ma possession le témoignage d'une personne travaillant à la station-service, qui me dit vous avoir vue passer vers 21h. Pouvez-vous m'expliquer ? [*Argument de la suspecte : la personne a pu confondre*]. D'accord, je comprends qu'il est possible que cette personne vous ait confondue ».

« Maintenant, vous confirmez que vous ne vous êtes pas déplacée de chez vous, mais nous avons obtenu les enregistrements vidéo de cette station, et on vous y voit en effet descendre de votre véhicule et entrer dans l'établissement à 21h20. J'ai besoin que vous m'aidiez à comprendre. »

❖ Bénéfices

Une expérimentation de Dando et Bull (2011) avait pour but de tester le bénéfice de l'entretien « tactique », *i.e.* la présentation graduelle des éléments matériels, sur la capacité des interrogateur·ice·s à détecter le mensonge. Dans leur étude, des personnes volontaires devaient incarner un personnage dans un jeu vidéo : soit un innocent qui réalisait une construction, soit un terroriste qui devait placer une bombe visant à détruire cette construction. Iels étaient ensuite

interrogé·e·s comme suspect·e·s de « l'acte terroriste », par deux enquêtrices et trois enquêteurs d'un service de police anglais. Chaque enquêteur·ice interrogeait 30 personnes, en utilisant pour chacune l'un des trois types d'entretien : l'entretien *tactique*, où les éléments incriminants étaient présentés graduellement tout au long du questionnement, *vs.* l'entretien *tardif*, où tous les éléments incriminants étaient présentés simultanément, à la fin du questionnement, *vs.* l'entretien *précoce*, où tous les éléments incriminants étaient présentés simultanément, au début du questionnement. Iel devait alors ensuite, à la fin de chaque entretien, juger de manière dichotomique la culpabilité de la personne interrogée, *i.e.* déclarer « iel est coupable » ou « iel est innocent·e ». Les analyses ont permis de montrer que, lorsque les enquêteur·ice·s utilisaient l'entretien tactique, iels étaient significativement plus exacts lorsqu'ils jugeaient de la crédibilité des suspect·e·s (71% d'exactitude), comparativement à lorsqu'ils utilisaient l'entretien tardif (48%) et l'entretien précoce (50%). De plus, les personnes interrogées avec l'entretien tactique avaient déclaré avoir vécu significativement plus de charge cognitive, comparativement aux personnes interrogées avec les deux autres types d'entretien.

Suite à ces résultats, Dando, et al. (2015) ont réalisé une autre étude qui visait à analyser la perception d'observateur·ice·s extérieur·e·s concernant la crédibilité des personnes interrogées. Iels ont donc demandé à 30 participant·e·s de visionner chacun·e dix entretiens réalisés par les participant·e·s de l'étude de 2011 (cinq entretiens de constructeurs, cinq entretiens de terroristes, menés de manière quasi-équivalente avec chaque type d'entretien). Iels devaient ensuite évaluer à quel point la personne interrogée semblait sincère, et à quel point iels étaient confiant·e·s en leur jugement. Les résultats ont permis de montrer que les observateur·ice·s étaient plus exact·e·s lorsqu'ils jugeaient les personnes interrogées avec l'entretien tactique, et étaient plus confiant·e·s en leur jugement, par rapport à lorsqu'ils jugeaient les personnes interrogées avec les deux autres types d'entretien.

Par ailleurs, Hartwig, Granhag, et Luke (2014) ont proposé une méta-analyse qui recensait huit études – 599 participant·e·s pseudo-suspect·e·s – menées sur l'efficacité du SUE, en termes de modèle bénéfique pour la détection du mensonge. En particulier, l'effet qui était investigué dans ces différentes études était la différence, en termes d'indicateurs de mensonge / sincérité, entre les participant·e·s malhonnêtes et sincères, lorsqu'ils étaient interrogé·e·s avec le SUE. Les analyses réalisées ont permis de montrer que la taille d'effet moyenne, pour cette différence sur les indicateurs, était de $d = 1.29$ (*i.e.* une grande taille d'effet ; Fritz, et al., 2012).

II.1.4. Conclusion sur les composantes spécifiques de l'ECS

Les trois composantes de la version « suspect·e » de l'entretien cognitif ont été incluses au protocole dans l'optique de permettre une meilleure détection du mensonge, ou de limiter la possibilité des personnes malhonnêtes de mentir (Geiselman, 2012). Les études réalisées pour évaluer ces composantes ont permis de montrer leurs bénéfices propres : la consigne de *dessin* semble permettre de différencier les personnes sincères et malhonnêtes, et les consignes de *changement d'ordre* et phase de *challenge* semblent permettre de limiter la production du mensonge, et aider les observateur·ice·s à différencier les personnes sincères et malhonnêtes.

Le protocole de l'ECS est donc, à l'instar de l'entretien cognitif, une méthode en plusieurs étapes spécifiques, comprenant des composantes du cadre d'entretien, consignes, et mnémotechnies. Certaines étapes ont pour objectif de placer la personne dans un rôle actif, et limiter l'auto-censure (*i.e.* transfert de contrôle, rapport building), d'autres ont pour but de permettre le recueil d'une grande quantité d'informations (*i.e.* consignes de remise en contexte mentale, d'exhaustivité, rappel libre, questionnement ouvert et compatible), et d'autres ont pour but de limiter la production du mensonge, et détecter ce dernier (*i.e.* consignes de dessin et de changement d'ordre, phase de challenge). Le déroulement du protocole est résumé dans l'*Encadré n°3*, ci-dessous.

Encadré n°3 : Protocole complet de l'entretien cognitif pour suspect·e·s

- 1. Phase d'introduction** : l'enquêteur·ice établit le contact avec la personne interrogée
L'introduction comprend un rapport building, les consignes de transfert de contrôle, de remise en contexte mentale, et d'exhaustivité
- 2. Phase de rappel libre** : l'enquêteur·ice écoute activement la personne s'exprimer
- 3. Consigne de dessin** : la personne réalise le dessin d'une scène d'intérêt pour l'enquête
- 4. Questionnement ouvert et compatible** : l'enquêteur·ice pose des questions, *avec la technique de l'entonnoir et respectant les principes de détail et de momentum*
- 5. Changement d'ordre narratif** : la personne rappelle l'événement à l'envers
- 6. Phase de challenge** : l'enquêteur·ice présente graduellement les éléments incriminants
- 7. Résumé et clôture** : l'enquêteur résume la déclaration et clôture l'entretien

N.B. La phase de clôture a pour but notamment de permettre à la personne de se corriger et d'ajouter des informations supplémentaires, et de prolonger le *rapport building* après l'entretien.

II.2. L'évaluation du protocole de l'ECS

Suite à l'élaboration de cette nouvelle version de ECS, issue donc des connaissances sur (1) le bénéfice de la version « témoins », et (2) le bénéfice des trois composantes pour les suspect·e·s, Geiselman (2012) a proposé une évaluation du protocole dans sa totalité. En effet, à l'instar de ce qui fut fait pour l'entretien cognitif (voir méta-analyses de Köhnken, et al., 1999; et Memon et al., 2010), une phase de validation expérimentale, comparant par exemple les déclarations recueillies avec l'ECS et celles recueillies avec d'autres méthodes d'entretien, était alors nécessaire pour évaluer le bénéfice du protocole dans sa globalité (Wells, et al., 2000).

À notre connaissance, uniquement trois études publiées à ce jour ont permis d'évaluer l'ECS complet : l'étude réalisée par Geiselman (2012), immédiatement après la création du protocole, et deux expérimentations réalisées par une équipe de l'université de Brock, dont l'étude de Logue, et al. (2015), et l'étude de Frosina, et al. (2018). Celles-ci avaient notamment pour but de répondre à une problématique centrée sur la crédibilité : l'ECS permettrait-il aux interrogateur·ice·s qui l'utilisaient de déduire avec exactitude la sincérité des personnes interrogées ? Dans ces trois études, les interrogateur·ice·s – *expérimentateur·ice·s formé·e·s au protocole* – devaient interroger des personnes – *étudiant·e·s* – qui mentaient, ou disaient la vérité, sur un événement. À chaque fois, la crédibilité des personnes interrogées était évaluée à l'aide d'indicateurs du mensonge ou de la sincérité (*i.e.* jugement subjectif, indicateurs verbaux, ou indicateurs non verbaux).

Avant de présenter les résultats obtenus par ces chercheurs et chercheuses, notons que, malgré son âge grandissant – *plus de 10 ans* – l'ECS est un protocole d'entretien relativement « récent » et « nouveau », puisqu'il a fait l'objet de peu de recherches scientifiques. En outre, des éléments fondamentaux manquent dans les trois recherches jusqu'ici effectuées : (1) aucune de ces études n'a investigué concrètement la problématique de la quantité d'informations recueillies, qui reste, avec le jugement de crédibilité, l'objectif principal d'un entretien judiciaire ; et (2) dans les trois expérimentations proposées, l'ECS n'a jamais été comparé à un groupe contrôle, tel qu'un autre type d'entretien, ce qui entraîne une difficulté à conclure sur son bénéfice.

II.2.1. L'étude de Geiselman (2012)

Dans l'étude de Geiselman (2012), six expérimentateur·ice·s – *des étudiant·e·s en master de l'université* – ont été formé·e·s à utiliser le protocole de l'ECS, et devaient interroger chacune 12 personnes avec ce protocole. Les personnes interrogé·e·s étaient des étudiant·e·s de première année à l'université, à qui on avait demandé de raconter un souvenir complètement vrai et vécu, concernant un événement de vie, et un souvenir complètement inventé. Les interrogateur·ice·s devaient donc recueillir la parole des personnes au sujet de cet événement, et juger, sur une échelle de type *Likert-8*, à quel point elles semblaient mentir (*avec 1 = très malhonnêtes, 8 = très sincères*). Cette évaluation avait lieu à différents temps de l'entretien : après le *rapport building*, après le rappel libre, après le dessin, après le questionnement, après le changement d'ordre, et après le *challenge*. Les résultats obtenus dans cette étude étaient les suivants :

Tableau 1. Evaluations moyennes de la crédibilité (échelle Likert-8) : phase d'entretien

Evenement	<i>Rapport</i>	Rappel	Dessin	Questions	Changement d'ordre	<i>Challenge</i>	Moyenne
Vrai	5.34	5.17	5.17	5.49	7.17	7.70	6.01
Faux	4.84	4.17	3.34	2.84	1.49	1.49	3.03

N.B. Ce tableau est une traduction française du tableau de résultats (*Table 1*) proposé dans l'étude de Geiselman (2012), page 12.

Selon ces analyses, les interrogateur·ice·s n'arrivaient pas à distinguer significativement les personnes sincères et malhonnêtes au début de l'entretien, *i.e.* après la phase de *rapport building*, mais les différenciaient significativement à la fin de l'entretien, *i.e.* après la phase de *challenge*, et ce dans le sens de la réalité (les personnes malhonnêtes étaient jugées comme malhonnêtes, et les personnes sincères étaient jugées comme peu malhonnêtes, sur l'échelle en 8 points). La conclusion apportée par Geiselman était alors la suivante : lorsqu'ils utilisaient le protocole de l'ECS, les interrogateur·ice·s avaient de grandes chances, à la fin de l'entretien, de pouvoir déterminer si la personne entendue avait été sincère ou non.

II.2.2. L'étude de Logue, Book, Frozina, Huizinga, et Amos (2015)

Par la suite, Logue, et al. (2015) ont souhaité investiguer si l'ECS permettait une « détection » du mensonge lorsqu'ils se basaient sur des indicateurs objectifs (*i.e.* critères verbaux), plutôt que sur une perception subjective. De plus, ils ont souhaité apporter une validité écologique supplémentaire à leur étude, en proposant un protocole plus « réaliste » que le fait de demander aux personnes de raconter ou inventer un événement de vie, n'ayant pas de rapport avec un événement criminel. Dans cette étude, les « pseudo-suspect·e·s » étaient des étudiant·e·s de l'université, soit qui avaient joué à un jeu de société avec une expérimentatrice, soit qui avaient volé un billet de 10£ dans le portefeuille d'une autre expérimentatrice. Dans tous les cas, ils étaient interrogé·e·s comme suspect·e·s du vol, et devaient se défendre en déclarant qu'ils jouaient au jeu de société au moment des faits (pour la moitié d'entre eux, ceci était donc vrai, et pour l'autre moitié c'était un mensonge). Ils étaient tou·te·s interrogé·e·s par un même expérimentateur, aveugle aux conditions, qui utilisait un ECS pour mener son entretien¹⁹. Dans cette étude, les critères qui avaient été choisis comme indicateurs de la crédibilité étaient les critères du *Reality Monitoring* (Johnson & Raye 1981; Sporer, 2004) : les détails visuels, auditifs, spatiaux, temporels, et affectifs, étaient considérés comme des indicateurs de sincérité ; les opérations cognitives étaient considérées comme des indicateurs du mensonge. Les résultats obtenus dans cette étude étaient les suivants :

Tableau 1
Résumé des statistiques descriptives pour les variables du Reality Monitoring

Variable	Véridique			Mensonger			F test	p value
	Mean	SD	SE	Mean	SD	SE		
Visuel	7.88	4	0.44	6.2	2.55	0.32	2.55	0.01
Auditif	16.88	7.99	0.92	5.6	3.58	0.42	11.02	< .001
Spatial	8.92	2.94	0.34	7.66	2.9	0.32	2.78	0.01
Temporel	12.37	3.59	0.41	9.48	3.23	0.36	5.35	< .001
Cognitif	0.12	0.54	0.06	1.03	1.93	0.22	-4	< .001
Affectif	0.35	0.88	0.1	0.16	0.46	0.05	1.65	0.10

N.B. Ce tableau est une traduction française du tableau de résultats (*Table 1*) proposé dans l'étude de Logue, et al. (2015), page 365.

¹⁹ De manière étonnante, et sans que ce ne soit particulièrement justifié, l'ECS utilisé par Logue et al. Dans cette étude n'était pas exactement composé des mêmes étapes que la version originale proposée par Geiselman. En particulier, l'entretien se déroulait comme suit : (1) *rapport building*, (2) rappel libre, (3) dessin, (4) changement d'ordre, (5) *challenge*, (6) second rappel.

Selon ces analyses, une différence significative entre participant·e·s sincères et malhonnêtes, dans le sens des effets attendus, était présente pour tous les critères du *Reality Monitoring* excepté les détails affectifs. La conclusion apportée par les auteur·ice·s était alors la suivante : les entretiens réalisés avec la méthode de l'ECS permettaient d'augmenter la charge cognitive chez les personnes qui mentaient, ce qui provoquait l'apparition d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer objectivement la crédibilité.

II.2.3. L'étude de Frosina, Logue, Book, Huizinga, Amos, et Stark (2018)

L'étude réalisée par Frosina, et al. (2018) était similaire à celle réalisée par Logue, et al. (2015) : les procédures et designs expérimentaux étaient identiques. Toutefois, l'ECS réalisé était différent de celui utilisé dans l'étude de 2015, et également différent du protocole proposé par Geiselman (2012). Plus précisément, l'entretien se déroulait comme tel : (1) *rapport building*, (2) rappel libre, (3) changement d'ordre, (4) second rappel libre, (5) *challenge* (le protocole contenait donc deux rappels libres, et ne contenait pas de dessin, ni de questionnement). De plus, les chercheur·euse·s ne souhaitaient pas ici investiguer l'effet de l'ECS sur l'apparition d'indicateurs verbaux de la crédibilité, mais sur des indicateurs non verbaux. En particulier, les indicateurs observés étaient la fréquence des clignements d'yeux, les regards directs, la fréquence des mouvements des membres, et la fréquence des mouvements du tronc. Les enregistrements vidéo des entretiens étaient donc analysés par deux codeurs, qui devaient évaluer la prévalence des indicateurs non verbaux chez les personnes interrogées. Il n'était pas formulé d'hypothèse formelle concernant le sens des observations attendues.

Les analyses réalisées ont permis de montrer une différence significative sur trois indicateurs : les mouvements des membres et du tronc étaient significativement inférieurs dans la condition véridique (respectivement, les moyennes des mouvements par minute étaient de $M = 0.005$ et $M = 0.01$), par rapport à la condition mensongère ($M = 0.065$, $M = 0.02$). De plus, les regards directs étaient significativement supérieurs dans la condition véridique ($M = 2.59$), par rapport à la condition mensongère ($M = 1.57$). Dans cette étude, l'ECS semblait donc également permettre de faire émerger des différences comportementales entre les personnes sincères et malhonnêtes.

II.2.4. Conclusion sur l'évaluation de l'ECS

Les trois études réalisées pour évaluer le protocole complet de l'ECS apportaient des résultats similaires : dans tous les cas, les personnes interrogées semblaient expérimenter une augmentation de la charge cognitive, et particulièrement les personnes malhonnêtes, chez qui il était possible d'évaluer la faible crédibilité à partir d'indicateurs subjectifs et objectifs.

Les prévisions faites par Geiselman (2012) semblaient donc exactes : son protocole, et particulièrement les mnémotechnies prévues à cet effet, provoquent une surcharge cognitive chez les personnes interrogées. Plus précisément, l'étude de Geiselman permettait de mettre en évidence que cette surcharge apparaissait surtout vers la fin de l'entretien, et notamment à partir des phases de changement d'ordre et de challenge, intégrées spécifiquement à l'ECS dans cet objectif. Dans la partie suivante, nous explorerons cet effet, et les conséquences potentielles associées, en abordant les risques que pourrait présenter le protocole.

III. L'ECS présente-t-il un risque ?

III.1. Que provoque l'augmentation de la charge cognitive ?

Comme cela est défendu par de nombreux chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la question de la crédibilité, dont notamment Vrij, et al. (2017), la force des techniques conçues pour détecter le mensonge, ou pour limiter la production du mensonge, réside dans le fait qu'elles augmentent la charge cognitive des personnes interrogées. Toutefois, Walczyk, et al. (2013) ont soulevé le fait que ces techniques, et particulièrement celles qui sont inattendues par la personne – *e.g. le dessin, le changement d'ordre, et la présentation de preuves matérielles inattendues* – provoqueraient également l'apparition d'anxiété, et de pression émotionnelle.

Or, comme nous l'avons abordé au *Chapitre 1*, plusieurs études ont mis en évidence un double fait : d'une part, les suspect·e·s qui ressentent de l'anxiété durant leur interrogation adopteront plus de comportements significatifs de cet état (*e.g.* tremblements de la voix, transpiration, hésitations, évitements du regard), d'autre part ceux-ci seront par conséquent perçu·e·s comme probablement coupables par les interrogateur·ice·s, et particulièrement s'ils sont en réalité innocent·e·s (Kassin, et al., 2003; Hill, et al., 2008). Le risque ici associé est alors de provoquer chez ces enquêteur·ice·s, une volonté – consciente ou non consciente – à insister plus pour obtenir des aveux, ce qui est l'origine d'un cercle vicieux (Hill, et al., 2008; Kassin, et al., 2003).

En outre, une étude de Alm, Helmy-Rehnberg, et Lindholm, (2019) a permis d'établir un lien positif entre le niveau de charge cognitive et le niveau de suggestibilité interrogative. Dans leur étude, des participant·e·s devaient visionner le film d'un pseudo-crime, et étaient interrogé·e·s à ce sujet, soit dans leur langage naturel (*i.e.* condition de charge cognitive faible), soit dans une langue non maternelle (*i.e.* condition de charge cognitive élevée). Suite à l'entretien, deux éléments étaient mesurés : d'une part, le niveau de charge cognitive perçue par les personnes interrogées, et, d'autre part, leur niveau de suggestibilité interrogative, *via* la *Gudjonsson Suggestibility Scale* (GSS ; Gudjonsson, 1984). Les résultats de l'étude ont permis de montrer que plus la charge cognitive perçue des participant·e·s était élevée, plus leur niveau

de suggestibilité interrogative était élevé également. En effet, le fait de pouvoir effectuer un travail de mémoire en profondeur semble l'un des facteurs qui réduit la suggestibilité, et cette mobilisation de la mémoire de travail semble limitée par l'apparition de la surcharge cognitive (Geiselman et al., 1986; Gudjonsson, 2013).

La suggestibilité interrogative est l'un des phénomènes qui peut mener au recueil d'informations erronées ou affabulées (Gudjonsson, 2013; Payoux & Verrier, 2017). En outre, Otgaar, et al. (2021) ont réalisé une revue de littérature, dans laquelle ils ont mis en évidence le lien entre la suggestibilité et le risque de faux-aveux. En particulier, cinq études de terrain et cinq expérimentations de laboratoire ont permis de montrer que la suggestibilité interrogative était directement reliée, voire responsable, de l'apparition de faux-aveux.

Les différents résultats jusqu'ici présentés permettent de susciter une interrogation concernant un risque potentiel de l'entretien cognitif pour suspect·e·s : l'utilisation de composantes visant à provoquer une augmentation de la charge cognitive pourrait entraîner l'apparition d'anxiété, et augmenter le risque de suggestibilité interrogative. Contrairement à la version témoin donc, il n'est pas absolument aberrant de penser que le protocole pour suspect·e·s entraînerait le risque de recueillir de fausses informations, voire de faux-aveux.

C'est pourquoi, ce dernier phénomène en particulier – *i.e. les faux-aveux* – était un élément d'importance capitale dans notre réflexion : avant de proposer à des professionnel·le·s un outil scientifiquement validé pour mener des entretiens, nous souhaitons nous assurer que celui-ci ne risquait pas d'avoir des conséquences délétères.

III.2. Le phénomène des faux-aveux dans l'entretien de suspect·e·s

Comme l'a démontré la méta-analyse de Meissner, et al. (2014), décrite au *Chapitre 1*, les techniques d'entretien utilisées peuvent être à l'origine de faux-aveux. Les expérimentations qui ont investigué ce risque utilisaient notamment deux protocoles, conçus spécifiquement pour

étudier le phénomène : le protocole de Kassin et Kiechel (1996), et le protocole de Russano, et al. (2005), décrits dans l'Encadré n°4 suivant :

Encadré n°4 : Deux protocoles pour étudier les faux-aveux

Le protocole de Kassin et Kiechel (1996) : la touche interdite

Le/la participant·e pense être invité·e au laboratoire pour réaliser une tâche de temps de réaction sur ordinateur. Iel est alors guidé·e, avec un·e complice qu'iel pense être un·e autre participant·e, dans la salle d'expérience. L'expérimentateur·ice donne alors la consigne suivante : le/la complice doit dicter une liste de lettres, durant 3 minutes, que le/la participant·e doit recopier à l'aide du clavier. De plus, iel reçoit une instruction quant à l'utilisation du clavier : iel ne doit pas presser la touche « ALT » située à côté de la barre « espace », car cela provoquerait la mise en échec du programme et la perte des données. La tâche est alors initiée et le programme est, de façon factice, mis en échec après 60 secondes. Le/la participant·e est alors immédiatement accusé·e d'avoir pressé la touche interdite.

Le nombre de faux-aveux, *i.e.* nombre de fois où un·e participant·e déclarera avoir pressé la touche, sera alors évalué.

Le protocole de Russano, Meissner, Narchet, et Kassin (2005) : complicité de tricherie

Le/la participant·e pense être invité·e au laboratoire pour réaliser une étude portant sur la résolution de problèmes. Iel est guidé·e, avec un·e complice qu'iel pense être un·e autre participant·e, dans la salle d'expérience. L'expérimentateur·ice leur distribue alors un feuillet de problèmes logiques, et leur donne la consigne suivante : *vous devez réaliser ensemble les problèmes labellisés « travail d'équipe », et réaliser seul·e-s les problèmes labellisés « travail individuel »*. Dans la condition *coupable*, le/la complice demande au/à la participant·e de l'aide pour un exercice de type individuel, et les deux personnes travaillent alors ensemble. Suite à la passation des exercices, l'expérimentateur·ice corrige les problèmes réalisés. Lors de cette correction, iel déclare que les copies semblent indiquer un phénomène de tricherie. Le/la participant·e est alors immédiatement accusé·e d'avoir triché, et de ne pas avoir respecté les consignes.

Le nombre de vrais aveux, *i.e.* nombre de fois où un·e participant·e de la condition *coupable* admettra avoir triché, et le nombre de faux-aveux, *i.e.* nombre de fois où un·e participant·e de la condition *innocente* déclarera avoir triché, seront alors évalués.

III.3. Conclusion sur les risques de l'ECS

Les faux-aveux sont vrai fléau du milieu judiciaire. Meterko (2016) a publié un rapport de l'*Innocence Project*, une association américaine dont l'objectif est d'évaluer les erreurs judiciaires, et d'apporter de l'aide aux personnes détenues clamant être innocentes. Selon ce rapport²⁰, sur 375 personnes dont il est avéré qu'elles ont été incarcérées à tort ces quinze dernières années aux États-Unis, 29% d'entre elles avaient fait de faux-aveux à la police durant leur entretien.

Bien que les techniques d'entretien identifiées comme risquant de provoquer des faux-aveux soient éloignées de l'ECS (Meissner, et al., 2014), il était primordial de vérifier que ce risque n'était pas présent avec le protocole, notamment du fait de la surcharge cognitive provoquée. L'étude présentée ci-après (*manuscrit n°3*) avait donc pour but d'évaluer le risque de faux-aveux que l'ECS pouvait entraîner, mais également de tester ses bénéfices potentiels sur le recueil d'informations, et la suggestibilité interrogative.

²⁰ Les données concernant les erreurs judiciaires sont régulièrement mises à jour, et consultables à l'adresse : <https://innocenceproject.org/dna-exonerations-in-the-united-states/>

Manuscrit n°3

Noc, M., Ginet, M., & Deslauriers-Varin, N. (2023). False Confession in Innocent Suspects: A Look at the Cognitive Interview for Suspects. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 38(1), 186-198. <https://doi.org/10.1007/s11896-022-09543-5>

Dans ce manuscrit, qui rapporte une expérimentation effectuée en laboratoire, trois objectifs principaux étaient investigués.

Premièrement, nous souhaitions éprouver scientifiquement l'ECS, et particulièrement le comparer à d'autres types d'entretiens, en ce qui concerne la quantité d'informations correctes recueillies. **Hypothèse :** *l'ECS permettra de recueillir plus d'informations que les autres méthodes.*

Deuxièmement, nous souhaitions nous assurer que, malgré la présence de composantes cognitivement coûteuses, l'ECS ne risquait pas de provoquer l'apparition de faux-aveux chez les personnes innocentes. **Hypothèse :** *il existe un risque minime, mais non nul, de faux-aveux.*

Troisièmement, nous souhaitions observer l'effet de l'ECS sur la suggestibilité interrogative, via l'analyse d'un potentiel effet Geiselman. **Hypothèse :** *les personnes interrogées avec l'ECS seront plus résistantes à la suggestibilité induite par les questions dirigées, par rapport aux personnes interrogées avec les autres protocoles.*

L'étude que nous avons effectuée consistait à mettre les participant·e·s (*i.e.* des étudiant·e·s de l'université) dans un contexte où iels étaient suspect·e·s d'un « crime » qu'iels n'avaient pas commis. Pour ce faire, nous avons utilisé le protocole de « la touche interdite », proposé en 1996 par Kassin et Kiechel.

Les analyses ont permis de valider les trois hypothèses principales que nous avons formulées. Les résultats obtenus étaient donc encourageants concernant cette méthode : non seulement le protocole de l'ECS semblait améliorer le recueil d'informations chez les personnes interrogées, par rapport à d'autres types de protocoles, mais il ne semblait pas présenter de risque particulier pour les suspect·e·s innocent·e·s. En outre, un effet Geiselman semblait, à l'instar de l'entretien cognitif, présent avec l'ECS.

FALSE CONFESSION IN INNOCENT SUSPECTS: A LOOK AT THE COGNITIVE INTERVIEW FOR SUSPECTS

Mathilde Noc, Magali Ginet, et Nadine Deslauriers-Varin

ABSTRACT

The Cognitive Interview for Suspects (CIS) is a recently designed information-gathering style interview method for interviewing suspects of crimes. Some components of this method (i.e. Mental context reinstatement, Report-everything inquiries) should make it possible to collect a large quantity of correct information, and to limit the misinformation-inducing impact of leading questions. However, certain other components (i.e. Reverse order, Challenge stages) are designed to increase cognitive load among interviewees, and might therefore lead to false confessions in innocent suspects. Using a protocol designed to provoke false confessions in innocent mock-suspects, the CIS was compared with another Information-Gathering interview method (IGM) and an Accusatory Interview (AI) on these different aspects. Results showed a benefit of the CIS in terms of information gathering and misinformation effects, compared to the two other interviews. Moreover, it did not increase the risk of false confessions. These conclusions are of interest for field investigators, who could use this method with suspects in real cases.

KEYWORDS: Cognitive interview for suspects – False confession – Information gathering – Misleading questions – Accusatory Interview

INTRODUCTION

In criminal investigations, the suspect's statement can be crucial to the outcome of the judicial investigation. To assist in the collection of such statements, certain models and protocols for interviewing suspects have been created by professionals and researchers working in the field of investigative psychology (Structured Interview, PEACE, Reid, ProGREAI, etc.). Among these, the Cognitive Interviewing for Suspects protocol (CIS; Geiselman, 2012) was designed

to facilitate the collection of a large amount of information from individuals suspected of criminal actions.

The Cognitive Interview for Suspects

The CIS is inspired by a very similar protocol for witnesses and victims of criminal events created in the 80s: the Cognitive Interview (CI; Geiselman et al., 1984; Geiselman & Fisher, 2014). This protocol is based on the principles of specific encoding and multiple access to memory, according to which similarity between encoding and retrieval cues, particularly if they are derived from multisensory processing, improves memory recall (Tulving, 2002). Indeed, the benefit of the CI in terms of improving information gathering without compromising accuracy has been widely highlighted in numerous experimental and field studies with witnesses and victims of crimes (e.g. Memon et al., 2010).

However, witnesses are assumed to produce 'honest' errors (e.g. caused by misperception, interference, retrieval failures) while suspects tend to lie intentionally (Yarmey, 2009). Thus, the objective of the CIS is not only to increase the quantity and quality of gathered information, but also to permit the detection of deception among deceitful suspects. To do this, certain parts of the CIS are intended to increase the interviewees' cognitive load, which in turn leads to difficulties in lying and the appearance of lie indicators (Vrij et al., 2006).

The CIS protocol includes eight stages: (1) *Rapport building / Introduction*: Development of a rapport with the suspect while talking about neutral topics in order to put them in a psychologically comfortable state. This stage also serves as a baseline from which to observe subsequent potentially deceptive behaviour; (2) *Narrative*: Instruction to report as many details as possible (*Report everything instruction*) and to mentally recreate the context of the crime (*Mental context reinstatement instruction*). This makes it possible to gather more information; (3) *Drawing / sketch*: Drawing of the criminal scene or a part of this scene. This unexpected task is likely to lead to the emergence of inconsistencies if the suspect is lying (Vrij et al., 2010); (4) *Follow-up, open-ended questions*: Questions asked using an information-gathering approach rather than a confrontational one; (5) *Reverse order mnemonic*: Instruction to recall the criminal event backward, which is a cognitively demanding task that improves deception detection (Vrij et al., 2008); (6) *Challenge*: Gradual confrontation with evidence and incriminating contradictions. The interviewer remains respectful and presents the weakest evidence first. This procedure increases the likelihood of

additional inconsistent statements for deceptive individuals (Dando & Bull, 2011); (7)

Review: Review of the suspect's statements and correction of any errors or omissions; (8)

Closure: Thanking of cooperative suspects. To those who appear to have lied, interviewers may "express that they feel disappointed and disrespected" (Geiselman, 2012, p.5).

Only a few studies have tested the CIS protocol. The first study showed that this method makes it possible to discriminate between truthful and deceptive statements, and that the accuracy of this distinction increases progressively as the interview proceeds (Geiselman, 2012). Two subsequent studies confirmed the value of CIS for lie detection, as more deceit indicators were found in deceptive statements than in truthful ones when participants were interviewed with this method (Logue et al., 2015, for verbal cues to deception; Frosina et al., 2018, for physiological cues). Finally, a study by [name deleted to maintain the integrity of the review process] showed that when field officers were CIS-trained, their interviews of guilty suspects revealed a greater amount of correct information than those of untrained officers using their usual interview protocol (i.e. standard interviews). To the best of our knowledge, this was the only study that compared the CIS, in terms of information gathering, to another interview protocol, conducted by untrained interviewers not using 'information-gathering focused techniques'. Although this study showed a benefit of the CIS in terms of information gathering, it appears that the CIS has never been compared to any other protocol that focuses on information gathering.

While the CIS made it possible to increase the quantity of gathered details, another - as yet unassessed - benefit could be an increase in the suspect's resistance to the interviewer's suggestions (e.g. through leading questions). Indeed, despite the administration of training designed to improve interviewers' questioning skills, interviews still contain a large number of questions that are harmful to the collection of information, in particular leading questions (Bull & Soukara, 2010; Griffiths & Milne, 2006; [name deleted to maintain the integrity of the review process]). Leading questions can affect the accuracy of the collected details and the interviewee's memory (Loftus & Palmer, 1974). In particular, questions containing misleading suggestions (i.e. details suggested by the interviewer, never mentioned by the interviewee, and which are false) have the most negative impact on the interviewee's testimony and memory when compared to yes/no leading questions (Sharman & Powell, 2012). However, the CIS contains components that could counter the adverse effects of such questions. For instance, the *Mental context reinstatement* and *Report everything* mnemonics could build memory recalls that are more resistant to misinformation (LaPaglia et al., 2014;

Memon et al., 2009; Milne & Bull, 2002). This phenomenon is notably due to the fact that the *Mental context reinstatement* instruction aims to help the interviewee generate a large number of retrieval cues, by rethinking numerous multisensory elements of the episodic memory. Indeed, mentally or physically recreating contextual cues such as temperature, brightness, surrounding sounds, helps facilitate the retrieval of experienced memories (Mundorf, Lazarus, Uitvlugt, et al., 2021; Wheeler & Gabbert, 2017). Furthermore, the *Report-everything* instruction usually results in a rich and detailed narratives, allowing the interviewee to express a large amount of correct details (Allwood, Ask, & Granhag, 2005), which will themselves have a retrieval cue role. Thus, the joint action of these two mnemonics should allow the interviewee to have easier access to their memory, leaving less room for misinterpretation of the information. Such a benefit in terms of resistance to suggestion through leading questions has already been shown with the witness/victim CI protocol (Corson & Verrier, 2013; Geiselman et al., 1986; Memon et al., 2009). This positive impact, called the 'Geiselman effect', is defined as "the resistance of interviewees to the investigator-induced influences which could lead to a distortion of the memory and testimony gathered" (Geiselman et al., 1986, p.32). Given the common theoretical basis shared by the protocol for witnesses/victims and the protocol for suspects, it is possible that the CIS also increases suspects' resistance to suggestions through misleading questions. Thus, it is likely that such a Geiselman effect would also be present with a public of suspects interviewed by the CIS protocol.

While some benefits can be expected from certain CIS instructions, other components may raise questions. For instance, the *Reverse order* and *Challenge* stages are surprising and can increase cognitive load, and can also lead to a feeling of pressure and anxiety (Vrij et al., 2008). Although the effect of these components may be beneficial when interviewing guilty suspects, questions can be raised about their consequences with innocent interviewees. Indeed, a survey conducted by Sigurdsson and Gudjonsson (1996) revealed that the pressures and difficulties perceived by innocent suspects during their interviews had, in some cases, led to disastrous consequences such as false confessions. A study by Otgaar, Alberts, and Cuppens (2012) showed that increased cognitive load during a recall task resulted in increased suggestibility of the interviewees. Such observations were also proposed in the study by Alm, Helmy-Rehnberg, and Lindholm (2019), where participants reporting high cognitive loads also exhibited high levels of suggestibility. Since suggestibility is one of the prevalent factors in the occurrence of behaviors such as false confessions (Otgaar et al.,

2021), the purpose of this study is thus to explore the fact that the CIS may or may not provoke a false confession phenomenon in innocent suspects assumed to be guilty. This question could be of major importance in actual field interviews.

False confessions

False confessions are defined as "the fact that an individual admits guilt for an act for which s/he is actually innocent" (Kassin & Gudjonsson, 2004, p. 48), and this phenomenon is the cause of wrongful convictions in more than 25% of cases in which innocent suspects are incarcerated (West & Meterko, 2016).

In order to study false confessions in innocent suspects, Kassin and Kiechel (1996) created the "forbidden key protocol", which has subsequently been used on numerous occasions (see the meta-analysis by Stewart et al., 2018). In this protocol, participants are dictated a list of letters to type in a computer-based task. They are told that their typing speed is to be evaluated and are then instructed not to press the "Alt" key on the keyboard as this may cause the computer to crash and the data to be lost. During the task, the program and computer crash - being pre-programmed to do so as part of the protocol -, and the participants are then accused of having pressed the forbidden key. The objective of this protocol is to observe the percentage of participants who will make compliant false confessions (i.e. sign a written statement of guilt for the experimenter), internalize these confessions (i.e. self-designate themselves as guilty when asked by a confederate for details of the event), and confabulate false information (i.e. add details highlighting their guilt, when they are actually innocent) following this accusation. The results of Kassin and Kiechel's study showed that 69% of participants signed a confession, 28% internalized their guilt, and 9% confessed incriminating details, highlighting this protocol's effectiveness in inducing false confessions. Several researchers have since used this protocol to test the impact of interview techniques on the phenomenon of false confession among innocent suspects. The results of a study by Redlich and Goodman (2003) testing the impact of the interviewer's deceitful behaviour showed that interviewees produced more false confessions when the investigators claimed to possess incriminating evidence than when they did not use this technique. Furthermore, Klaver et al. (2008) studied the influence of minimization: a technique used in certain interview protocols (e.g. the Reid technique) which consists of reassuring the suspects, finding explanations and moral justifications for their actions, and minimizing the legal consequences of their act if they confess their guilt. The results of the study showed that

interviewees produced more false confessions if they were questioned using minimization techniques than when they were questioned in a neutral manner. Furthermore, the study by Klaver et al. (2008) highlighted the link between plausible guilt and false confessions. Indeed, two different conditions were presented to participants: in one (plausible guilt), participants were told not to press the Alt key; in the other (implausible guilt), participants were told not to press the Esc key, which is further from the standard position of their hand. The results showed that false confessions were more frequent the more plausible the guilt. Similar results regarding the detrimental role of uncertainty in the occurrence of false confessions were subsequently presented in the meta-analysis by Stewart et al. (2018).

Overall, the "forbidden key protocol" results were also reported in a meta-analysis conducted by Meissner et al. (2014). In particular, this work compared the impact of three methods of questioning on the occurrence of false confessions. The first type of questioning was *direct questioning*, during which the interviewer directly asked the participants whether they are guilty in a neutral, non-adversarial manner. The second type of questioning was an *accusatory method*, generally conducted as follows: (1) the experimenter instils a sense of insecurity, isolation, and emotional pressure in the participants; (2) the experimenter accuses the participants, blames them, threatens them with the consequences of the action, and prevents them from denying it; (3) the experimenter minimizes, is sympathetic, gains the participants' confidence by giving them moral justifications for their actions, and finally minimizes the consequences of the event. This interview method is inspired by the Reid technique (Inbau et al., 2001), an adversarial suspect interview method widely used in the United States and whose results in terms of the quality of gathered information are debatable (Gudjonsson, 2003). The third type of interview was an *information-gathering method*, generally conducted as follows: (1) the experimenter introduces the interview and its purposes, and develops rapport with the participant, (2) the participant freely recalls the facts without the experimenter speaking, (3) the experimenter asks questions, presenting them as a request for information, not an accusation. This interview method is inspired by the PEACE, an information-gathering interview model widely used in the United Kingdom and whose benefits in terms of information gathering have frequently been demonstrated (e.g. Walsh & Bull, 2010). Analyses of the different studies addressed in the meta-analysis by Meissner et al. (2014) showed that only accusatory questioning led to an increase in the occurrence of false confessions when compared to the direct and information-gathering methods.

The present study

The purpose of this study is therefore to gain an understanding of the benefits, but also the possible risks, of the CIS. First, we wanted to investigate its benefit in terms of information gathering, since only one study has so far tested this effect [name deleted to maintain the integrity of the review process]. Second, we wanted to assess whether this method could also cause a *Geiselman effect* in suspect interviewees and reduce the impact of misleading questions. Third, we wanted to further analyse the risks of obtaining false confessions from innocent suspects in an uncertain situation. To this end, and in line with the meta-analysis conducted by Meissner et al. (2014), we compared the CIS with two other interview methods currently used in the field by professional interviewers: An accusatory method and an information-gathering method, as described in Meissner et al. (2014). The accusatory interview (AI), inspired by the Reid technique and the *accusatory methods* studied in the meta-analysis conducted by Meissner et al. (2014), is composed of three stages: instilment of isolation, accusation, and minimization. The information-gathering method (IGM), inspired by the PEACE model and the *information-gathering interrogation methods* also studied in this meta-analysis, is a cooperative protocol, which involves stages of rapport building and information gathering. Thus, like the CIS, the IGM aims to improve the amount of correct information gathered and therefore includes components such as the *Rapport-Building* stage and *Report everything* mnemonic. However, the protocol does not contain other mnemonics such as the *Mental Context Reinstatement* instruction, which is one of the most effective CI instructions (Dando et al., 2008). Moreover, the aim of the IGM is not to obtain a confession or to enhance lie detection, and it therefore does not include surprising or cognitively demanding components such as the *Drawing*, *Reverse order* and *Challenge* stages.

Thus, cooperative methods (i.e. CIS and IGM) should provide more information than an accusatory interview (AI). In addition, thanks to the different mnemonics contained in this protocol, CIS is expected to gather even more information than IGM, and also to reduce misleading information reporting compared to the other two methods. Finally, AI should lead to more false confessions (i.e. compliant and internalized false confessions, confabulated incriminating information) than cooperative methods. However, the use of demanding tasks in the CIS could increase the number of false confessions obtained when compared to the IGM.

METHOD

Participants and Design

Interviewees

The participants in the initial sample were 129 undergraduate students at [name deleted to maintain the integrity of the review process] (115 women and 14 men). All of them used French as their main language. Four participants were excluded because of recording failures during the interviews. The final sample therefore consisted of 125 participants (111 women and 14 men), aged from 17 to 24 years ($M = 18.86$, $SD = 1.16$). They were recruited by voluntarily registering via the laboratory bulletin board and all received course credits for their participation. They were randomly assigned to one of the three between-subject conditions of our study (interview style: CIS vs. IGM vs. AI). An a priori power analysis established using G*Power 3.1 (Guay et al., 2016) for omnibus tests on ANOVAs had indicated a necessary sample size of 102 participants to allow an effect size of $f = 0.40$ at a critical $F = 3.09$ (estimated from [name deleted to maintain the integrity of the review process]), with $\alpha = .05$ and a 95% power.

Interviewers and confederates

Three graduate women (aged 22, 24 and 24 years) acted as confederates and interviewers in the study. More specifically, each experimental run required one confederate and one investigator and the roles of the three experimenters were randomly rotated. The role of the accomplice was to guide the participant through the experiment and the role of the interviewer was to investigate what happened using the CIS, IGM, or AI. The three experimenters learned a pre-determined role which they played in the same way with all the participants throughout the entire course of the experiment. These roles are detailed in the Procedure section. The experimenters received 8 hours of training in the interview methods, administered by the first two authors of this study. The training included role-playing games followed by detailed feedback.

Interviews

Interview protocols

The participants were randomly interviewed with a IGM, a CIS or an AI.

In the *IGM* condition, the interviewer first presented the interview as a means of collecting information about the event, explained the purposes of the interview - among which to highlight the involvement or non-involvement of the participant -, and then built a

rapport with the participants by talking about the university courses. The report-everything instruction was then used to ask the participants to give very detailed free accounts of every moment of the event (i.e. the introduction of the experiment, the computer task, the computer crash, and the confederate's reaction). The free account was followed by a series of questions, and then a series of four misleading questions. The questions addressed to the participants in all the conditions are described below. The interviewer then ended the interview with a closure stage.

The *CIS* condition had the same basis as the *IGM*. In addition to the interview presentation, explaining, and rapport building, the participants were also asked to recall the environment of the event through the mental context reinstatement instruction. Following their free recall, the participants were asked to draw the computer as it was at the time of the crash. After they had completed the drawing, the participants were asked the series of questions. They were then instructed to recall the event in reverse order. The interviewer then introduced a challenge stage during which she highlighted the inconsistencies in the participant's statement. Finally, the interviewer summarized the statement and conducted the closure stage.

In the *AI* condition, the experimenter created a feeling of isolation in the participants (isolation stage). She then accused the participants of pressing the Alt key, presented them with the consequences of this action and asked them questions without allowing them to claim their innocence (accusation stage). Finally, the interviewer minimized the consequences of the crash, became sympathetic, and gained the participants' confidence by giving them moral justifications for their actions (minimization stage).

Questions

In order to assess the information gathering made possible by the questioning of the suspects in each of the three interview types, the four pieces of information that the interviewer needed to obtain were predefined: (1) whether the experimenter warned the participant not to press the Alt key; (2) the position of the Alt key on the keyboard; (3) the participant's reaction when the computer crashed; (4) the content of the experimenter's telephone conversation. In the *CIS* and *IGM* conditions, the questions were funnel-structured, as recommended in the training material for information-centred interview methods (Luke et al., 2016). For example, to obtain the first piece of information, the interviewer first asked the open-ended question "Please remind me of everything the experimenter said to you?". This

was followed by the question "Please remind me of the exact instructions?" and then "Where there any warning or not?", with the questions becoming increasingly specific until the required information had been collected. In the AI condition, the questions were asked in a closed-ended manner (i.e., "Did the experimenter warn you not to press the Alt key?"), as observed in standard interviews (Leahy-Harland & Bull, 2017; Snook et al., 2012).

Thereafter, four pre-defined misleading questions were asked in order to test the *Geiselman effect* and the misinformation reporting caused by the interviewer : (1) Did you have to press all the keys on the keyboard?; (2) Did the experimenter warn you that there were keys to avoid?; (3) Did the experimenter tell you that the crash already happened to a second-year student?; (4) After calling, did the experimenter tell you that she was going to take you to me?. In these questions, four misleading information were included : (1) the fact that they were told to use all the keys (including numbers, etc.), whereas they were asked only to use the main 'letters' part of the keyboard; (2) the fact that the experimenter warned the participant to avoid multiple (plural) keys, whereas they were told to only avoid one key; (3) the mention of a second year student, who was actually a first year student; (4) and the fact that the experimenter mentioned the interviewer, whereas only the office was mentioned.

Procedure

All the procedures and interrogation methods were approved by the University Research and Ethical Committee (IRB00011540-2019-48). The procedure - which was identical for participants across all conditions - was inspired by Kassin and Kiechel's (1996) "forbidden key" protocol and took the following form: Participants arrived at the University thinking they were going to participate in a computer-based reaction-time task. An experimenter (confederate) welcomed them and led them into an experimental room where there was a table, a chair and a computer. After the participants signed the consent form, in which they agreed to be audio-recorded during the experiment, the accomplice gave them these instructions: "You are going to do a dictation task on the computer. You will hear letters, and you will have to type them as quickly as possible on the keyboard. Be careful not to press the Alt key, which can cause the computer to crash and the data to be lost". Following these instructions, the accomplice left the room, indicating that she was waiting behind the door and that the participant should alert her if a problem occurred. The participants then began the dictation task. After the 125th letter, the computer screen was pre-programmed to display a Windows error message on a blue screen. The keyboard froze and

the participants left the room to inform the accomplice of the problem. She came and read the error message, and then phoned the “experiment supervisor” (the interviewer) in the participant's presence to ask what should be done. After hanging up the phone, the accomplice told the participant to leave the computer as it was, and to follow her to the supervisor's office to fix the problem. The participants then entered the supervisor's office and were told that a report of the incident had to be sent to the university's IT department. They were then asked about the event with a CIS, IGM or AI. After the interview, the participants were escorted back to the experimental room by the accomplice. On the way, in order to measure whether they had internalized their guilt and added confabulated details, the accomplice asked them (1) if they had been able to establish the cause of the computer crash, (2) who was responsible, and (3) in what way they were responsible. Finally, they received a debriefing on the experiment. The purpose of this debriefing was to explain the real purpose of the study to them and to ensure their well-being before they left. They were then told that they were absolutely not guilty, that all the participants were having the same experience, and that the incident was pre-programmed. The experimenter always had an audio-recorder in her pocket to capture all the items of information given by the participant.

Coding and measures

Information recalled during the interviews

The audio recordings were transcribed in order to analyse the quantity and quality of the information contained in the statements gathered during the interviews. The transcripts were then rated on a term-by-term basis, and all the units of information were classified on a shared coding grid. These details were classified as correct (i.e. details that were correctly described), erroneous (i.e. details whose description contained mistakes) or confabulated (i.e. details mentioned even though they did not exist and did not happen). Details were only scored the first time they were reported (i.e. repeated information was ignored). The quantity of correct, erroneous and confabulated details made it possible to compare the accuracy rates of the statements gathered using the CIS, IGM and AI. The accuracy rates were calculated by dividing the number of correct items of information by the total amount of gathered information.

The units of information were also classified into one of the following categories: action (e.g. walking in the corridor), object (e.g. the computer screen), location (e.g. the experimentation room), person (e.g. the experimenter), time (e.g. in the morning), and

interaction (e.g. she said I had to wait). The action, object, location and person categories are those usually analysed in Cognitive Interview studies (Geiselman, 2012; Stein & Memon, 2006). The time and interaction categories were added in this study as they could also be useful in a forensic investigation and because they are relevant in the description of a personally experienced event. Nineteen randomly selected interviews (15.2%) were coded by a second coder in order to assess coding reliability. The inter-rater agreement was very high, $ICC = .881$.

Acceptance of suggestions

In order to assess the misinformation effect induced by the interviewer's misleading questions, participants' answers to the four questions were analysed on a dichotomous basis: they were rated "1" if the answer contained erroneous or confabulated information induced by the question, and "0" if the participant contradicted the interviewer and did not give erroneous information. Thus, each participant had a score ranging from 0 to 4, with higher scores indicating a higher acceptance of misinformation induced by the interviewer.

Number of false confessions

Three different types of false confessions were measured as three dependant variables: Compliant false confessions occurred when the participants admitted they had pressed the Alt key (e.g., "I'm okay to say that I pressed Alt, but I'm not sure"), Internalized false confessions occurred when the participants actually thought they had pressed the Alt key (e.g. "I pressed the Alt key and I'm sorry"), and Confabulated false confessions were observed when the participants added details which did not actually occur to the event (e.g. "it was the bracelet on my left hand that pressed the Alt key while my hand was above it"). All these types of false confessions were coded on a dichotomous basis: they were rated "1" if the participant made a false confession, and "0" if they did not.

After the interviews: measures of internalization and confabulation

In order to add measures of internalization and confabulation, the discussion between the confederate and the participant on the way back to the experimental room after the interview was also coded. These measures were made in the same way as the analysis of statements and false confessions. Thus, units of information were coded as correct, erroneous or confabulated, and classified as belonging to one of the seven details categories. Compliant, internalized, confabulated and false confessions were coded "1" if they occurred, "0" if they did not.

RESULTS

Preliminary analyses

Independent sample t-tests were run in order to investigate if the experimenter or interviewee's gender had an impact on the quantity of gathered information. Results showed that there was no effect of the experimenter on the total number of correct, erroneous or confabulated details, $t_s < 1.47$ and $p_s > .144$. However, a difference due to participants' gender was found on the total number of correct details, $t(43) = 2.74$, $p = .011$, $d = 1.15$, with women providing more correct details ($M = 81.96$, $SD = 32.07$, 95% $CI [75.92; 87.99]$) than men ($M = 66.38$, $SD = 17.99$, 95% $CI [55.97; 76.75]$). Since this effect is significant, the interviewee's gender will be included as a co-variate in the following analyses.

Interview durations

A one-way ANOVA including the interview style as independent variable was used to analyse the interview durations across the different conditions. Results showed a significant effect of the interview style, $F(2, 123) = 45.45$, $p < .001$, $d = 1.73$. Post hoc analyses revealed that CIS interviews ($M = 19.52$, $SD = 4.93$, 95% $CI [17.98; 21.05]$) were longer (in minutes) than IGM interviews ($M = 14.24$, $SD = 3.47$, 95% $CI [13.18; 15.31]$), $t(122) = 6.03$, $p < .001$, which were in turn longer than AI interviews ($M = 10.93$, $SD = 3.51$, 95% $CI [9.80; 12.05]$), $t(122) = 3.74$, $p < .001$.

Information gathered

Correct, erroneous and confabulated details, accuracy rate

A one-way ANCOVA including the interview style as independent variable and the interviewee's gender as co-variate was used to analyse the impact of interview style on the total amount of correct details gathered. Results showed a main effect of interview style, $F(2, 123) = 101.10$, $p < .001$, $d = 2.59$. More specifically, post hoc analyses revealed that CIS interviews ($M = 111.09$, $SD = 22.33$, 95% $CI [104.14; 118.06]$) contained more correct details than IGM interviews ($M = 77.88$, $SD = 20.24$, 95% $CI [71.66; 84.11]$), $t(122) = 8.04$, $p < .001$, which in turn contained more correct details than AI ($M = 50.28$, $SD = 13.02$, 95% $CI [46.11; 54.44]$), $t(122) = 6.60$, $p < .001$. There was no difference for the number of erroneous and confabulated details, $F_s < 1.50$ and $p_s > .226$. The accuracy rates of the statements were also calculated by dividing the number of correct details by the total number of details. A one-way ANCOVA highlighted a main effect of interview style on accuracy, $F(2, 123) =$

8.83, $p < .001$, $d = 0.76$. Post hoc analyses revealed that CIS-gathered statements ($M = 97.12\%$, $SD = 2.15$, $95\% CI [96.45; 97.79]$) were more accurate than IGM-gathered statements ($M = 96.04\%$, $SD = 2.37$, $95\% CI [95.31; 96.77]$), $t(122) = 1.96$, $p = .026$, which were in turn more accurate than AI-gathered statements ($M = 94.76\%$, $SD = 3.05$, $95\% CI [93.79; 95.74]$), $t(122) = 2.30$, $p = .012$. However, for these three rates, the confidence intervals overlap.

Number of correct details / Time ratio

Because the interview duration differed across conditions, a number of correct details / total interview time ratio was calculated for each participant. The results show the number of correct details gathered per minute of interview. A one-way ANCOVA revealed a significant effect of interview condition on the ratio, $F(2, 123) = 4.47$, $p = .013$, $d = 0.54$, with post hoc analyses indicating that CIS ($M = 6.08$, $SD = 1.99$, $95\% CI [5.46; 6.69]$) contained more correct details per minute than AI ($M = 4.96$, $SD = 1.60$, $95\% CI [4.45; 5.47]$), $t(122) = 2.95$, $p = .002$. This was also the case for the IGM interviews ($M = 5.62$, $SD = 1.49$, $95\% CI [5.17; 6.08]$), which contained more correct details per minute than AI, $t(122) = 1.78$, $p = .041$. There was no difference for the ratios between the CIS and IGM interviews, $t(122) = 1.23$, $p = .112$.

Moreover, the instructions given to the participants were not the same across all the conditions. Since it can be time-consuming to formulate these instructions, a number of details / interviewee speaking time ratio was also calculated for each participant. The results show the number of correct details gathered per interviewee speaking minute. A one-way ANCOVA revealed a significant effect of interview condition on this ratio, $F(2, 123) = 4.27$, $p = .016$, $d = 0.53$, with post hoc analyses revealing that CIS ($M = 12.74$, $SD = 10.41$, $95\% CI [9.49; 15.98]$) elicited more correct details per interviewee speaking minute than IGM ($M = 10.08$, $SD = 3.03$, $95\% CI [9.15; 11.02]$), $t(122) = 1.86$, $p = .033$, or AI ($M = 8.65$, $SD = 3.29$, $95\% CI [7.59; 9.71]$), $t(122) = 2.82$, $p = .003$. With regard to the quantity of details provided, there was no difference between the ratios for IGM and AI, $t(122) = 0.99$, $p = .161$.

Type of details

A series of ANCOVAs with post hoc analyses were conducted to analyse the impact of interview style on the number of correct action, object, location, person, time, and interaction details gathered. Overall, results showed a main effect of interview style on the

number of correct action details, $F(2, 123) = 64.83, p < .001, d = 2.07$, object details, $F(2, 123) = 36.36, p < .001, d = 1.55$, location details, $F(2, 123) = 39.17, p < .001, d = 1.61$, person-related details, $F(2, 123) = 94.46, p < .001, d = 2.50$, time details, $F(2, 123) = 22.74, p < .001, d = 1.23$, and interaction details, $F(2, 123) = 34.99, p < .001, d = 1.52$. For all these categories, CIS-gathered statements contained more units of information than IGM-gathered statements, which contained more details than AI-gathered statements. Descriptive statistics and post hoc analyses of these results are presented in Table 1. For all these categories, there was no difference between interview styles in terms of the number of erroneous or confabulated details, $F_s < 2.18$ and $p_s > .117$.

[TABLE 1]

Acceptance of suggestion

In order to analyse the impact of interview style on the participant's acceptance of suggestion, four misleading questions were asked during the questioning stage of the interviews. The number of reported items of misinformation induced by the misleading questions was measured. A one-way ANCOVA revealed a significant effect of the interview condition on the number of reported items of misinformation, $F(2, 123) = 4.95, p = .009, d = 0.57$. Post hoc analyses revealed that CIS interviews ($M = 2.17, SD = 1.32, 95\% CI [1.75; 2.58]$) contained less reported misinformation induced by the leading questions than the IGM interviews ($M = 2.95, SD = 1.17, 95\% CI [2.59; 3.31]$), $t(122) = -2.82, p = .003$. This was also the case for AI ($M = 2.40, SD = 1.36, 95\% CI [1.97; 2.83]$), which contained less reported misinformation than the IGM interviews, $t(122) = 1.96, p = .026$. There was no difference between the CIS and AI in terms of the number of wrong answers, $t(122) = -0.82, p = .21$.

False confessions

Compliant, internalized and confabulated false confession

The overall compliant, internalized and confabulated false confession rates were calculated by dividing the number of false confessions of each type by the total number of interviews. These three rates were 17.6% compliant, 3.2% internalized and 1.6% confabulated false confessions among the total number of interviews. The number of compliant false confession was higher in the AI condition ($n = 21, 52.5\%$ of Accusatory

interviews) than in the CIS ($n = 1$, 2.4% of CIS) or IGM ($n = 0$) conditions, $\chi^2 = 49.49$, $p < .001$, *Cramer's V* = .63.

In order to explore whether the confession occurred during the beginning, the middle or the end of the interview, an “elapsed interview time” variable was created by dividing the duration of the interview up to the point at which the confession was made by the total duration of the interview. The scores corresponding to the beginning, middle and end of the interview were included within the intervals 0 - 33%, 33 - 67%, and 67 - 100%, respectively, (for an explanation of the subdivision of the interview, see Kelly et al., 2016). The one compliant false confession made by a CIS participant occurred at the beginning of the interview (more specifically, when 6.19% of the interview had elapsed, i.e. during the Free Recall stage). The same phenomenon occurred for 1 of the 21 compliant false confessions of the AI participants, since 9.62% of the interview had elapsed when the participant confessed, i.e. during the Isolation stage. The remaining 20 AI participants who confessed did so at the end of the interviews, during the Minimization stage. There was no difference across conditions for the internalized or confabulated false confessions, χ^2 s < 3.9 and $ps > .142$. Results for false confession rates are presented in Table 2.

[TABLE 2]

DISCUSSION

The aim of this study was to analyse the impact of interview methods on innocent suspects, and more specifically with regard to three aspects: the information gathered, the reported misinformation induced by the leading questions, and the false confessions.

Information gathered

Cooperative methods provided more details than the adversarial method. In addition, and as expected, the CIS yielded a greater amount of correct information than the AI and IGM interviews. In particular, the CIS elicited more details about actions, objects, locations, people, time, and interactions than the other two types of interviews. In general, the differences between AI and the two other protocols are in line with the literature on interview methods, which has long shown the parallel between the use of information-gathering style methods and the increase in the amount of correct information in interviewee' statements compared to accusatory and standard interviews (Leahy-Harland & Bull, 2017). Furthermore, in view of this predictable difference between the cooperative interviews and the AI, our goal

was specifically to test the difference between IGM and CIS in terms of benefit for quantity of details. The results regarding the difference between the two cooperative methods can be explained in terms of Milne and Bull's (2002) study, according to which the joint use of the *Report-everything* and the *Mental context reinstatement* mnemonics is a way to obtain a large amount of information, compared to the report-everything mnemonic alone, as used in IGM suspects' interviews. In addition, the benefit of the CIS in terms of information collected may be due to other instructions, such as *Reverse order*. Indeed, a study by Bensi et al. (2011) showed that when a CI (for witnesses and victims) was conducted without the *Reverse order*, *Mental context reinstatement* or *Report-everything* instructions, the amount of information collected was less than with the full protocol. In addition, the analyses did not reveal any difference in the amount of erroneous and confabulated details gathered with these three types of interviews. However, despite a significant p-value for this analyse, it did not seem that CIS statements had a higher accuracy rate than IGM statements and AI - due to the overlapping confidence intervals.

More simply, it could be that the observed benefit to the CIS in terms of information gathering is only due to the fact that the protocol itself is longer and contains more stages. Thus, we conducted timing analyses to look more specifically at this possibility. First, the results showed that the CIS was the longest interview condition and the AI was the shortest. The first possible conclusion, therefore, is that the greater amount of detail collected with the CIS can therefore be explained by the simple fact that the interview was longer and contained more stages. For this reason, we performed a calculation of the amount of detail obtained in one minute, which then allowed us to limit the confounding effect of interview length. Analyses of this new variable showed that CIS statements always contained more correct details per minute than AI statements. Furthermore, calculating the amount of detail obtained in one minute of interviewee talk showed that CIS statements contained more correct detail per minute than IGM and AI statements. These results support the beneficial impact of the different components and mnemonics of the protocol which seem to improve memories retrieval, and to help interviewees recalling more pertinent details during the interview (Memon et al., 2010).

Misleading questions

Findings related to the misleading questions showed a benefit of the CIS on the acceptance of misleading information. As expected, when compared to the IGM interviewees,

the CIS interviewees were less likely to accept and confirm the incorrect information induced by the interviewer during the questions stage. It seems that, by improving the memory retrievals, the joint action of the *Report-everything* and *Mental context reinstatement* instructions may be responsible for the *Geiselman effect* found in the present study. Indeed, a study conducted by Drohan-Jennings et al. (2010) showed that interviewees were more resistant to false suggestions - induced by misleading questions - when they were interviewed using a *Mental context reinstatement* mnemonic compared to a structured interview including no such instruction. These observations, as in our study, could be due to the fact that *Mental Context Reinstatement*, through its action of improving memory retrieval, also improves source monitoring (Drohan-Jennings et al., 2010; Johnson, Hashtroudi, & Lindsay, 1993). Since misleading questions tend to induce misinformation by introducing nonexistent or erroneous memory items, then this effect would be countered by participants paying more attention to the source of their memory and information given in the interview. Further studies should test this possibility by directly measuring the link between presence/absence of *Mental Context Reinstatement* and source monitoring by measuring the amount of detail that an interviewer managed to induce in the interviewee's memory and recall.

Furthermore, an unexpected phenomenon occurred in the AI condition with regard to resistance to misleading questions: the results do not show a difference in reported misinformation between participants in the AI and CIS conditions. In other words, the AI interviewees did not accept the influence of the misleading questions more than the CIS interviewees did. However, given that the presence of a *Geiselman effect* may be due to the high level of memory recollection, we have no reason to think that such an effect is responsible for the resistance to suggestion in the AI condition. Thus, further studies should be conducted in order to determine whether this phenomenon can be repeated and, if it can, identify the reasons that might explain why a higher level of misinformation is reported in IGM than in AI.

False confessions

The final objective of this experiment was to test the impact of the interview methods on false confessions. As we expected, the number of compliant confessions was significantly higher in the AI condition than in the cooperative interview conditions. These results are consistent with the meta-analysis by Meissner et al. (2014) and clearly demonstrate the negative impact of accusatory methods on the behaviour of innocent suspects during an

interview when compared to information-gathering methods. Moreover, the analyses show that very few of the suspects who confessed to being responsible for the computer crash actually internalized this guilt or added confabulated details. These very low internalization and confabulation scores might indicate a social impact of the interviewer on the interviewee. Indeed, the majority of participants who produced false confessions reported doing so in order to meet the interviewer's requirements, but did not really think they were responsible for the event. These observations highlight the impact of the obedience-to-authority phenomenon in the interaction between the interviewer and the interviewee, which is considered one of the causes of false confessions (Shawyer et al., 2009).

The analyses also showed that one false confession occurred in the CIS condition. This confession was made in the first part of the interview, during the Free recall stage. Since the cognitively demanding tasks (i.e. Reverse order and Challenge stages) had not yet been completed when the participant confessed, these results seem to show that the false confession was not due to the CIS protocol, but could be the consequence of the interviewee's faulty memory. Indeed, a study by Zaragoza et al. (2001) showed that even when given the opportunity to avoid confabulations by verbally categorizing true or invented details, individuals still created false memories about experienced events, regardless of internal criteria such as their age. These results are explained by models of memory and by Johnson and Raye's (1998) theory of Reality Monitoring, according to which episodic memory for real events can be interfered with by invented memories, the source of which is erroneously attributed to the event in question. In the present study, therefore, a false memory may have been at the origin of the participant's confession in the CIS condition, and this may also have been the case for one of the participants in the AI condition, who also confessed early in the interview.

Interestingly, and surprisingly, the results for false confessions are inconsistent with previous observations on misinformation reporting. Indeed, AI interviewees produced more compliant false confessions than CIS and IGM interviewees, possibly due to an obedience-to-authority phenomenon. If obedience to authority is a possible explanation for the occurrence of false confessions, this should also be the case for the acceptance of the misinformation induced by the interviewer. However, this was not the case in our study. One possible reason for these results could relate to the stage of the AI being conducted at the time of confession. While the interviewees are asked misleading questions in the second stage of the interview (i.e. Accusatory stage), the interviewer does not ask for a confession until the third stage (i.e.

Minimization). In this third part of the interview, the interviewer behaves deceitfully towards the participant in order to create a false sense of security and a trust relationship. This change in the interviewer's behaviour may be responsible for the occurrence of false confessions. Indeed, in the study by Klaver et al. (2008), participants in the "maximization" condition (i.e. accusatory interview, aggressiveness towards the participant) made fewer false confessions than participants in the minimization condition. These findings support the idea that confession-driven protocols or deceitful techniques, such as those used with suspects by untrained or accusatory methods-trained interviewers (Inbau et al., 2001; [name deleted to maintain the integrity of the review process]), have a negative impact. However, it is important to note that because the minimization stage took place in the third and last part of the interview, the participants' tiredness or willingness to end the interview could also be responsible for their false confessions. Further studies in which the minimization stage takes place at the beginning of the interview should be conducted in order to assess its effect.

Limitations

One of the main limitations of the study is related to the protocol itself. Indeed, although Kassin and Kiechel's (1996) paradigm has been developed and its similarity to the real-life situation of a wrongly accused innocent person has been acknowledged, the perceived consequences of the forbidden event are very different from those facing a real suspect. In this paradigm, the risk of the participants suffering serious negative consequences for being responsible for the computer crash was low. This limitation was also pointed out by Horselenberg et al., (2006), who conducted a study that varied the severity of the consequences for participants within the forbidden touch paradigm. The results of this study showed that suspects who perceived the consequences as being more serious tended to confess less than those who did not perceive serious consequences following a confession. A replication of this study, in which the perceived seriousness of the consequences of the event are varied, should therefore be conducted in order to increase the level of realism.

Another limitation of this study is the use of a "structured" AI protocol. Indeed, although the CIS and IGM methods are step-by-step protocols that can be applied following training, this is not the case with the accusatory interview, which is not a method per se. Indeed, the AI "protocol" used in our study, as described in the Method section, was inspired by field observations taken from the scientific literature (Kassin & Gudjonsson, 2004; Leahy-Harland & Bull, 2017; Meissner et al., 2014; Noc & Ginet, 2020; Russano et al., 2005). In

reality, there is no "standard accusatory protocol", since such interviews are, by definition, conducted by investigators who have not received any interview training. Thus, all accusatory interviews will be different and unique, since the "techniques" used by interviewers in this condition are dependent on each individual's personal experiences [name deleted to maintain the integrity of the review process]. In the field, therefore, it seems that the risk of false confessions should increase only when untrained interviewers conduct interviews practiced in a manner quite similar to the adversarial interview used in the present study (i.e. would include the same steps and techniques of accusation, minimization and maximization). Replicating this study with untrained, IGM-trained and CIS-trained field officers would permit a more realistic view of the interviewees' reactions to each interview condition.

Furthermore, most of the mock-suspects recruited for our study were young women studying at university. These results cannot be generalized to the entire population of suspects, who come from diverse social classes and are mostly men. Indeed, women represent 5-9% of those accused of crimes and thus facing interrogation situations (Campaniello, 2019). However, the results of the study by Klaver et al. (2008) suggest that women are more likely to confess than men in a high plausibility condition. In addition, a study by Forrest, Wadkins, and Larson (2006) also showed that women were more likely to internalize false confession than men. It seems that these observations may be related to the link between gender and suggestibility. Indeed, a study by Polczyk and Pasek (2006) suggested that women could be more suggestible than men, which could be the source of more false confessions. Thus, this specific population is of interest to be studied in light of the increased risk of false confessions. Furthermore, in view of the elements previously presented, we can hypothesize that men would not be more likely to produce false confessions when interviewed with a CIS – even if this hypothesis should also be verified. Furthermore, the results of the present study showed a gender effect on the amount of detail recalled: in general, women recalled more details than men. Since the men were underrepresented in this study, it is of interest to replicate this study with more men, especially since they are predominant in real criminal cases.

Finally, although it appears that the adversarial aspect of the AI was responsible for the number of false confessions obtained, compared to the cooperative protocols, we initially thought that the cognitive load caused by the CIS might be the cause of such a risk. However, we currently do not know whether the low number of false confessions in CIS is due to the benefit of mnemonics, or whether the perceived cognitive load and the suggestibility of the

participants was in fact low. In a future CIS study, a measure of participants' perceived cognitive load, for each component, would be needed. In addition, measures of suggestibility could be combined to further explore the observations made by Otgaar et al. (2012) and Alm et al. (2019).

Conclusion

The results of the current study regarding false confessions highlight the need to provide field professionals with training in protocols focused on information collection. Moreover, the benefits of the CIS in terms of information gathering and reducing the acceptance of misleading questions make the interest of validating this protocol scientifically and of disseminating it in the justice field even clearer. Further studies should be conducted with guilty suspects in order to analyse the diagnostic value of the confessions collected in these three conditions. Ultimately, studies should be conducted with field investigators in order to test the benefit of the CIS protocol when used by professionals in comparison with standard usual practices.

Table 1. Means, standard deviations, contrast tests, and size effects for the correct gathered details

Category	CIS		IGM		t_1	p	AI		t_2	p	Cohen's d
	M	SD	M	SD			M	SD			
Actions	39.24	9.92	25.67	8.29	7.55	< .001	18.35	6.11	4.02	< .001	2.07
Objects	22.86	6.49	15.60	5.63	5.86	< .001	12.08	4.83	2.82	.003	1.55
Locations	4.83	3.39	2.09	1.89	5.54	< .001	0.33	0.57	0.57	.001	1.61
Persons	11.64	2.46	7.53	2.83	7.88	< .001	4.23	1.76	1.76	< .001	2.50
Time	3.45	1.86	1.91	1.63	4.76	< .001	1.25	0.71	0.71	.024	1.23
Interactions	25.98	9.36	22.42	7.09	2.17	.016	12.25	5.77	5.77	< .001	1.52

Note. t_1 corresponds to the contrast test for the difference between CIS and IGM, t_2 corresponds to the contrast test for the difference between IGM and AI.

Table 2. Number and Percentage of Compliant, Internalized and Confabulated False Confessions by Interview Style Condition

	Compliant confession		Internalization		Confabulation	
	N	%	N	%	N	%
CIS	1	2.4%	0	0%	0	0%
IGM	0	0%	0	0%	0	0%
AI	21	52.5%	4	10%	2	5%

CONCLUSION – Chapitre 2 Partie 1

Le *manuscrit n°3* présenté ci-avant, constituait la première étude au niveau international qui permettait d'évaluer l'ECS, en comparaison avec des groupes contrôles, pour trois éléments d'intérêt : le risques de faux-aveux, la quantité d'informations recueillies, et la suggestibilité.

Dans notre étude, une participante interrogée avec un ECS avait avoué qu'elle était responsable de l'échec de l'ordinateur. Toutefois, cet aveu avait été fait très tôt dans l'entretien (*i.e.* alors qu'elle entrait dans la pièce), et il était donc peu probable que ce soit le protocole, comparativement à des variables individuelles (*e.g.* un grand niveau de suggestibilité, d'anxiété, *etc.*), qui soit à l'origine de ce faux-aveu. Il semblait donc que l'ECS ne provoque pas, de manière générale, l'apparition de faux-aveu de la part de personnes innocentes. Ce résultat était rassurant et encourageant, puisqu'un minime risque de faux-aveux serait une condition stricte au fait qu'un protocole ne soit pas recommandé sur le terrain.

Concernant le recueil d'informations, l'ECS a permis de recueillir 43% de détails supplémentaires, par rapport à l'autre protocole coopératif, et 120% de détails supplémentaires, par rapport à l'entretien accusatoire. Il semble donc que l'ECS apporte un réel bénéfice en termes de recueil d'informations, conformément à ce l'on attendait du protocole, au vu des préceptes théoriques qui permis le développement de ses différentes composantes. En particulier, la différence majeure entre l'ECS et l'autre protocole centré sur le recueil d'informations (*i.e.* *IGM*) utilisé dans notre étude, était l'utilisation des mnémotechniques : remise en contexte mentale, exhaustivité, dessin, et changement d'ordre. En effet, l'*IGM* comprenait les autres composantes du cadre classique de l'entretien : transfert de contrôle, questionnement ouvert, *etc.*

De plus, concernant l'effet du protocole sur la suggestibilité interrogative, les résultats ont permis de montrer que les participant·e·s interrogé·e·s avec l'ECS étaient moins influencés par les questions dirigées, par rapport aux participant·e·s interrogé·e·s avec l'autre protocole coopératif.

Vu les différents bénéfices de l'ECS, et l'absence de risques spécifiques à son utilisation, nous souhaitons donc proposer son implémentation sur le terrain.

PARTIE 2

L'ÉVALUATION DU PROTOCOLE SUR LE TERRAIN : DEUX ÉTUDES AUPRÈS DES PROFESSIONNEL·LE·S

I. L'ECS appliqué par des enquêteur·ice·s professionnel·le·s

Tout comme pour l'étude de Colomb, et al. (2013), nous souhaitons réaliser une étude en collaboration avec des professionnel·le·s du terrain, de manière à observer si l'intérêt de l'ECS outrepassait les limites du laboratoire. En ce sens, notre objectif était double : d'une part, nous souhaitons observer si le protocole apportait un bénéfice, en termes de recueil d'informations correctes, lorsqu'il était comparé à un groupe contrôle « réaliste », *i.e. des entretiens standards réalisés par des enquêteur·ice·s expérimentés*. D'autre part, notre objectif était d'analyser plus précisément à quel point les professionnel·le·s s'étaient approprié le protocole, suite à la formation que nous leur avons dispensée.

La *Section I.1.* aura donc pour but de présenter une expérimentation que nous avons réalisée en collaboration avec des agent·e·s des douanes de Clermont-Ferrand, et dans laquelle iels interrogeaient des pseudo-suspects soit à l'aide de l'ECS, soit avec leurs pratiques habituelles d'entretien.

Ensuite, la *Section I.2* aura pour but de présenter des résultats, non publiés, qui concernent l'utilisation faite par les enquêteur·ice·s des différentes composantes de l'ECS – *i.e.* techniques du cadre et mnémotechnies – suite à la formation apportée.

I.1. Une étude pour comparer l'ECS et l'entretien standard

Manuscrit n°4

Noc, M., Ginet, M., & Deslauriers-Varin, N. (2022). The cognitive interview for suspects: A test with customs officers. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 19(3), 167-184. <https://doi.org/10.1002/jip.1587>

Dans ce manuscrit, qui rapporte une expérimentation effectuée en collaboration avec des enquêteur·ice·s professionnel·le·s – douaniers et douanières – l'objectif principal était de comparer l'ECS avec un groupe contrôle pertinent : un entretien standard.

Dans ce cadre, nous avons donc formé la moitié de l'échantillon d'enquêteur·ice·s au protocole de l'ECS (une version française), et demandé à tou·te·s d'interroger des pseudo-suspect·e·s ayant commis un acte « illégal » au sein de l'université, à qui on avait demandé de mentir sur leur culpabilité. L'autre moitié des enquêteur·ice·s devaient utiliser leur propre technique d'entretien pour interroger les suspect·e·s. **Hypothèse :** *l'ECS permettra de recueillir plus d'informations correctes que les entretiens standards.*

Les analyses ont permis de valider l'hypothèse principale que nous avons formulée : les déclarations recueillies avec l'ECS contenaient significativement plus de détails sur les faits, et notamment des détails concernant les actions, les objets, et les lieux, comparativement aux déclarations recueillies avec l'entretien standard des douaniers et douanières.

Ces résultats sont d'intérêt primordial en ce qui concerne les pratiques professionnelles : l'ECS a permis d'outrepasser les effets obtenus avec des techniques actuellement mises en place par des enquêteur·ice·s, sur le terrain. Des réflexions en termes de futures formations sont formulées dans la discussion de cette étude²¹.

²¹ Depuis l'obtention de ces résultats, nous participons au contenu de la formation professionnelle « auditions » apportée annuellement à l'École Nationale des Douanes de La Rochelle.

THE COGNITIVE INTERVIEW FOR SUSPECTS: A TEST WITH CUSTOMS OFFICERS

Mathilde Noc, Magali Ginet, et Nadine Deslauriers-Varin

ABSTRACT

The current study aimed to test the impact of the Cognitive Interview for Suspects (CIS) used by trained custom officers on the quantity of gathered details, compared to a control Standard Interview (SI) used by untrained officers. Forty-five mock-suspects were required to perform a series of actions and each was interviewed by a pair of customs officers. Participants had to give statements containing truthful parts and deceptive parts. The CIS elicited significantly more details than the SI. Truthful parts of the statements contained more details than deceptive parts. An interaction effect revealed that the CIS elicited a higher number of action details in truthful parts. It is worthwhile for professionals in the field to adopt the CIS, which provides valuable benefits for information gathering. Moreover, the increase in action details raise the question of considering it as a possible lie detection tool.

KEYWORDS: Cognitive Interview for Suspects – Customs – Information gathering – Lie detection – Standard Interview – Training

INTRODUCTION

Investigators may have various objectives when interviewing a suspect: to obtain as much details as possible, to distinguish between lies and truth, and to obtain a confession. Interrogation models considered as accusatory, such as the Reid technique, tend to emphasize only one of these goals, namely obtaining a confession (Inbau et al., 2001). This may also be the case for standard interviews, i.e. interviews conducted by untrained interviewers (Snook et al., 2012). Typically, these interview models are constructed on the basis of a short questions/short answers interaction (Kebbel et al., 2001) and can contain 'psychologically manipulative tactics that are designed to elicit compliance from a suspect in the form of a confession to the crime' (Meissner et al., 2014: 462). This quest for a confession often limits

the volume of details obtained due to its narrow focus (Gudjonsson, 2003). However, the quantity of gathered details is crucial for case solution and effective criminal prosecution since, on the one hand, it makes it possible to obtain valuable information on a criminal event and, on the other, permits the emergence of inconsistencies that result in the detection of lies (Dando & Bull, 2011; Geiselman & Fisher, 2014).

By contrast with the accusatory models, the Cognitive Interview for Suspects (CIS, Geiselman, 2012) is a more recent interview method, inspired by ‘witness interview dynamics’, that focuses on gathering information and identifying deception. However, to our knowledge, very few studies have been conducted on the CIS, and none when it is used by professionals and compared to a standard interview. Furthermore, none have assessed its benefit in gathering more details. Considering the potential value of this method, the current study aims to test the efficacy of the CIS compared to a standard interview (SI) conducted by customs officers and to evaluate its benefits in gathering a significant amount of information about the criminal event.

The Cognitive Interview for Suspects

The CIS is an adaptation of the Cognitive Interview (CI, Fisher & Geiselman, 1992), which was initially developed for interviewing witnesses and victims. The core elements of the CI draw on theoretical principles such as Tulving’s theory of multiple access to memory and specific encoding (Tulving, 1983). As proposed in [name deleted to maintain the integrity of the review process], the theoretical bases are grounded in three basic psychological processes, namely: memory and cognition, social dynamics, and communication. More specifically, memory-enhancing techniques (e.g., Mental context reinstatement, Reverse order) are often combined with methods for improving social dynamics (e.g. Rapport building, encouraging active participation) in order to develop a communication environment that is most likely to allow victims and/or witnesses to provide the most detailed, comprehensible, and accurate account of what they experienced (Fisher & Geiselman, 1992). To date, the CI is the interview technique that has undergone the most scientific testing (Geiselman & Fisher, 2014). Many studies have shown that, significantly, the CI elicits between 25%-50% more correct information from witnesses or victims than the comparison interview, including details related to actions, people, objects, and locations, and does so at a comparable accuracy rate (Memon et al., 2010). The CI or its components are now part of many police training programs and are the recommended police practices in numerous countries ([name deleted to maintain the integrity of the review process]).

In a way similar to the CI, the CIS is an information-gathering approach based on scientifically derived principles of memory and communication theory. In the CIS, the suspect is encouraged to provide a large amount of details that may be relevant for a police investigation. As presented by Geiselman (2012), the CIS consists of eight stages: (1) *Rapport building / Introduction*. During this stage, the interviewer develops a rapport with the suspect while talking about neutral topics in order to put them in a psychologically comfortable state and thus make the interview more productive; (2) *Narrative*. The suspect is encouraged to freely report as many details as possible (*Report everything* instruction) and to mentally recreate the context of the crime (*Mental context reinstatement* instruction); (3) *Drawing / sketch*. In this stage, the suspect has to sketch/draw the crime scene or a part of this scene; (4) *Follow-up, open-ended questions*. Questions are asked using an information-gathering approach rather than a confrontational one; (5) *Reverse order mnemonic*. The suspect is instructed to recall the criminal event backward; (6) *Challenge*. In this stage, the suspect is gradually confronted with evidence and incriminating contradictions. The interviewer remains respectful and presents the weakest evidence first; (7) *Review*. The interviewer reviews the suspect's statements and asks them to correct any errors or omissions; (8) *Closure*. At this stage, cooperative suspects can be thanked. To those who appear to have lied, the interviewer may 'express disappointment and disrespect' (Geiselman, 2012: 5).

Note that six of these stages are adapted from the CI method for witnesses, whereas the *Drawing* and the *Challenge* stages are two new techniques that are intended to improve lie detection (Dando & Bull, 2011; Vrij et al., 2010a). Indeed, one of the major differences between witness and suspect interviews is the truthfulness of the statements. Witnesses are assumed to produce 'honest' errors (e.g. caused by misperception, interferences, retrieval failures) while suspects tend to lie intentionally (Yarmey, 2009). These differences have led to the protocol being adapted to a potentially less cooperative and more deceptive population. In particular, the protocol includes some components whose purpose is to detect deception (i.e. *Drawing*, *Reverse-order* and *Challenge*).

Empirical assessment of the CIS protocol and deception detection

In the first study conducted by Geiselman (2012), CIS-trained college students conducted interviews with participants who had been instructed to describe a recent autobiographical or a completely fabricated event. The interviewers had to rate the likelihood of the participant's truthfulness at each stage of the protocol. The results from this study showed that the interviewers were able to discriminate truth from lies in the CIS context and

that their accuracy increased as they progressed through the various stages of the protocol. Two other studies have assessed the ability to discriminate between truth and lies in the CIS protocol (Frosina et al., 2018; Logue et al., 2015). In these studies, the participants in the truthful condition had to play a game with a confederate, whereas those in the deceptive condition had to steal \$10 from a confederate's wallet, while pretending that they had also played the game. They were then interviewed by CIS-trained college students. Deception was rated by means of two methods: verbal cues (Logue et al., 2015) and physiological cues (Frosina et al., 2018). The results showed that these lie detection methods were effective and applicable in the CIS context. According to the authors, the CIS may lead to better deception detection due to the information-gathering style of this protocol and to the increase in the suspects' cognitive load. However, in all three studies cited, the CIS was not compared with a control group. Furthermore, only deception detection was evaluated and the amount of information contained in the suspects' statements was not assessed. However, it is important to verify that the CIS can provide valuable details for investigative purposes, while at the same time increasing the number of opportunities for signs of deception to emerge. Finally, given the applied aim of the CIS, it seems particularly important to assess whether it can be beneficial in the field when used by professionals who regularly interview suspects.

Hypotheses

In the current study, the investigators were customs officers. Indeed, this is a population that has been insufficiently studied in the scientific literature compared to police officers, even though interviewing suspects is also one of a customs officer's tasks (Granhag et al., 2014).

Trained or untrained customs officers had to gather details in a mock-suspect interview. The experimental design involved mock-suspects in order to verify the accuracy of the gathered information, which is an important element to be taken into account in the field. In order to mimic a real-life situation, the participants were asked to lie about some parts of their actions and to tell the truth about others (Vrij et al., 2010b). More specifically, it was expected that, compared to a SI, the CIS would help the interviewers gather more details (i.e. more action, person, object and location details) without increasing the number of incorrect and confabulated details. Moreover, as was found in Geiselman (2012), the CIS-trained interviewers were expected to detect lies better than untrained ones.

METHOD

Participants and Design

Interviewees

Our initial sample was composed of 48 French undergraduate students (14 men and 34 women). However, three participants were excluded because of recording failures during the interview process. The final sample consisted of 45 participants (13 men and 32 women). An a priori power analysis established with the Superpower package in R (Lakens & Caldwell, 2021) for within-between interactions on ANOVAs had indicated a necessary sample size of 70 participants to allow an effect size of $f = 0.16$ (estimated from Vrij et al. (2015) study), with $\alpha = .05$ and a 87% power. However, the size of the sample was determined by the constraints of the customs service and the number of investigators available. The participants were aged between 18 and 38 with a mean age of 19.93 ($SD = 3.73$) and all used French as their first language. All the participants received course credits and a €10 reward for their participation. They were randomly assigned within a 2 (interview: CIS vs. SI) x 2 (veracity: lie, truth) mixed design, with veracity as a within-subject variable.

Confederates

Two female research assistants (aged 21 and 38 years) acted as confederates. One of them acted as an experimenter, spending most of the time during the experiment with the participant, while the other acted as a laboratory member, who was met only briefly during the 'criminal' stage of the experiment. Each experimenter learned the two roles, which were pre-determined, and played them in equal proportions.

Interviewers

This study was conducted in collaboration with a French customs service, which is a service that investigates fraud and trafficking offences and realises suspects interviews. The interviewers were 12 French volunteer customs officers: 3 women and 9 men, whose ages ranged from 30 to 61 years ($M = 48.56$, $SD = 8.38$), and who used French as their first language. They were recruited on a voluntary basis after a collaborative training project presented by their department head, who wanted some officers to be trained in interview methods. The officers had all been trained in customs missions at the National Customs School. However, this did not include training in interview methods. Their seniority within

the customs service ranged from 6 to 40 years, with an average of 23.33 years of experience ($SD = 8.75$).

Training

Cognitive Interview for Suspects

Six interviewers received CIS training and the six remaining interviewers had no interview training (the experimenter asked them to conduct the interview as they usually did. It should be noted that they received the CIS training three months after the experiment was over.). The latter group was used as a control group for the current study. The distribution of interviewers to training conditions was random.

The training lasted 10 hours and was given by the first author of this paper at the university. Three weeks before the training, the interviewers received an academic booklet including theoretical information on the CIS (e.g. advantages of rapport building, questioning styles, CIS mnemonics), a quiz, documents and exercises. They were asked to read and complete the booklet before the intervention took place. The training included exercises, formal presentation, and role-playing games followed by detailed feedback. In order to avoid biasing the results of the study, the trained interviewers were asked not to talk about the CIS method to the untrained interviewers until after the end of the experiment.

To assess their self-reported interviewing ability, the CIS-trained interviewers had to answer the question: 'On a 1 to 5 scale, with 1= *not at all* and 5= *absolutely*, how experienced do you feel in interviewing suspects?' before and after the training. A Paired-sample *t*-test showed that the interviewers trained in the CIS reported being more skilled in interviewing after the training ($M = 3.38$, $SD = 0.52$, 95% CI [2.94, 3.81]) than before it ($M = 2.63$, $SD = 0.74$, 95% CI [2.00, 3.25]), $t(5) = -4.58$, $p = .003$, $d = 3.46$.

In order to verify that the interviewers had actually used the components/strategies learned during training, they were coded based on the audio recordings of the interviews. This coding revealed that the trained interviewers were fairly accurate in following the taught protocol (see supplemental online material for more information). Such an observation was also made in the SI. Although SI are 'instinctive' interviews conducted by untrained interviewers, and therefore normally all different, there were similarities between these practices. In general, the SI did not include a rapport building, and the interviewers asked many closed, leading, and

repeated questions. In addition, they directly accused the interviewees and regularly cut them off.

Lie detection

In order to limit motivational effects due to the CIS training, all the interviewers received lie detection training prior to the current study. Moreover, because the study aimed to test the potential benefit of CIS in improving lie detection among interviewers, it was necessary to ensure that the investigators had a minimum shared level of knowledge in this area.

The training lasted 4 hours and was given by the first author of this paper on the university premises. Three weeks before the training, the interviewers received an academic booklet including theoretical information on deception detection (e.g. 'pitfalls and opportunities' presented in the scientific literature; Vrij et al., 2008), a quiz, documents and exercises. They were asked to read and complete the booklet before the intervention took place. The training included exercises and role-playing games followed by detailed feedback.

Procedure

It should be noted that for the purposes of the following procedure, the motivational incitement of the participants to lie, the interview length, the contextual background given to the interviewer, and the lie detection assessment were inspired by the study conducted by Vrij et al. (2015), which aimed to compare a trained and an untrained group of interviewers. Their procedure was then adapted to the context of our study.

Interviewees

The participants were recruited on a voluntary basis by asking them to enter their names on a list posted in the laboratory. After arriving at the university, the interviewees completed an informed consent form and were then told that they would perform a series of actions, and then help us to analyse customs interviewers' lie detection abilities by lying them about some of these actions.

This series of actions constituted a complete scenario consisting of four sequences lasting about 8 minutes each. The complete scenario lasted about 32 minutes, and the participants had to tell the interviewers the whole scenario after having lived it.

Because we wanted participants of our study to mimic real-life suspects who may lie about some aspects of the to-be-remembered event and tell the truth about other aspects, each participant was instructed to tell the interviewers the truth about two of the four sequences they experienced and to lie about the other two sequences.

So that it is not always the same sequences, for all the participants, which are the object of a lie or of the truth, we carried out a counterbalancing. To do this, we created a true version and a deceptive version of each sequence (see table 1). We then created four possible combinations of truthful and deceptive sequences, corresponding to four possible scenario versions (see Table 2).

[TABLE 1]

[TABLE 2]

For example, a participant who lived scenario C had to go with a confederate to pick up a document in an unknown room of the university, then sat in a corridor and completed a logic questionnaire, then read a text describing the truthful car park sequence and had to imagine s/he performed it so s/he can convince the interviewer that s/he really did so, and finally met a confederate to exchange an envelope with cash, but s/he was asked to pretend that s/he completed the quiz and convince the interviewer.

The interviewees were equipped with video-recording spy glasses during all the sequences so that the experimenters could check the veracity of their interview statements. The glasses were worn on the nose of the participants, and recorded what they saw with an angle of 180°. Thus, it was possible to observe their movements through the different buildings, and also the objects and people they met. Moreover, the glasses also recorded the sound, allowing to hear the various noises and conversations to which they were exposed.

After the first part of the experiment, the participants were told that the purpose of the study was to assess the ability of customs officers to detect lies. The participants were thus informed that, to this end, they would be interviewed about the event and have to lie about its 'lie sequences' and tell the truth about the 'truth sequences'. In order to enhance motivation during the interviews, they were also told that it was important to convince the officers that they were telling the truth, and that they would receive a €10 reward if they were successful in doing so. Moreover, they were told that if the interviewers were not convinced, they would have to send an e-mail dissertation on their lying skills. The aim of this methodological choice

was to mimic the real-life situation of a suspect as much as possible (i.e. more motivated to lie than to tell the truth about their wrongdoing because of the potential consequences they may face).

The interviewees were taken to the interrogation room and interviewed. They were then debriefed and they all received a €10 reward for their participation.

Interviewers

After arriving at the university, pairs of customs officers (both trained or both untrained to CIS) were assigned to an interrogation room in the same way as when they are used to conducting interviews in the field. They were told that a mock-crime had been committed in the university (i.e. that a transcript had been stolen from a teacher's office and sold for money) and that they had to find out what happened by interviewing students. Each customs officer in each pair of interviewers had to interview four participants. In these four interviews, only the interviewer talked with the interviewee, while the other officer just listened. They were asked to interview the mock-perpetrator for a maximum of 45 minutes in the light of the length of the scenario experienced by the participants. The actual average length of the interviews was finally 24 minutes and 36 seconds ($SD = 7.14$). In the SI condition, the interviews were longer ($M = 27.97$; $SD = 6.27$; 95% CI [25.12, 30.82]) than in the CIS condition ($M = 21.69$; $SD = 3.58$, 95% CI [20.19, 23.21]), $t(44) = 4.04$, $p < .001$, $d = 1.28$.

The interviewers and interviewees gave their prior consent for the interviews to be audio-recorded. The officers were not aware of which scenario had been played out by the mock-suspects. The interviewers were given the contextual background to the events (cf. Appendix A) to enable them to organize their interview as they would do in a real case. When the interview was over, the officers had to assess whether the interviewee was lying or telling the truth for each of the four sequences. The pair of investigators deliberated together before giving a common judgment for each sequence, in a dichotomous manner (e.g. this sequence about the car park is truthful or is deceptive). The number of errors was counted for each of the four participants interviewed by the same interviewer (min.: 0, max.: 16). More precisely, two types of errors were possible: 'truth' errors (thinking that the sequence is deceptive when it is actually truthful) and 'deception' errors (thinking that the sequence is truthful when it is actually deceptive). Moreover, the correct answers were counted in the same way: the 'truth' correct

answers (thinking that the sequence is truthful when it is in reality truthful) and the ‘deception’ correct answers (thinking that the sequence is deceptive when it is in reality deceptive).

Coding of the statements

The interviews were audio-recorded and transcribed verbatim. All the details reported by the participants were coded by the first author of the study, with one point being given for each detail. They were only scored the first time they were reported (repeated details were ignored). In a way that is consistent with the CI literature (Holliday et al., 2011; Stein & Memon, 2006), each detail was classified into one of the following four categories: actions (details describing something that the participant or another person did, e.g. ‘I walked’), objects (details describing an object, e.g. ‘the logic test sheet’), locations (details describing a location, e.g. ‘the third floor corridor’), and persons (details describing the participants themselves or another person, e.g. ‘the small experimenter’). Video records were used to code the quality of details in the truthful parts of the statements. Each detail was coded as correct (i.e. describing something that corresponded exactly to what actually occurred), incorrect (i.e. wrongly describing something that actually happened) or confabulated (i.e. describing something that did not occur at all).

Twenty-three interviews (i.e. 51.11 %) were coded by a second independent coder in order to assess coding reliability. A series of two-way mixed intraclass correlations (ICC) revealed a high degree of reliability between the two raters for all the measures (all ICC (1,2) $\geq .78$).

Moreover, the number of questions asked was also coded. The analyses showed that three times as many questions were asked in the standard interviews, ($M = 173.52$, $SD = 55.60$, 95% CI [148.21, 198.83]), than in the CIS ($M = 47.63$, $SD = 24.14$, 95% CI [37.43, 57.82]), $t(44) = 9.62$, $p < .001$, $d = 3.07$. The number of questions will be taken into account in order to calculate the ratio of the number of recalled details to the number of questions asked.

RESULTS

Position of the participant in the interview set and influence of the scenarios

Each interviewer conducted four successive interviews, each involving different participants. In order to check the potential effect of the participant’s position in the series of interviews depending on the type of interview used, three 2 (interview: SI vs. CIS) x 4 (interviewee position: 1 vs. 2 vs. 3 vs. 4) ANOVAs were conducted, with both factors as

between-subject variables. There was no significant effect of position on the total number of details (i.e. the sum of correct, erroneous and confabulated details) and the number of correct details provided, $F_s \leq 0.59$, $p_s \geq .624$. There was also no effect of the interaction between interview style and interviewee position on the total number of details and the number of correct details, $F_s \leq 1.59$, $p_s \geq .208$.

In addition, the participants experienced one of the four versions of the scenario (depending on the counterbalancing). To check the effect of this variable on the main measures, three 2 (interview: SI vs. CIS) x 4 (scenario counterbalancing: A vs. B vs. C vs. D) ANOVAs were conducted, with both factors as between-subject variables. There was no significant effect of the scenario counterbalancing on the total number of details and the number of correct details, $F_s \leq 1.37$, $p_s \geq .266$. There was also no effect of the interaction between interview style and scenario counterbalancing on the total number of details and the number of correct details, $F_s \leq 0.70$, $p_s \geq .561$.

The interviewee position and scenario counterbalancing variables were therefore not included in the subsequent main analyses. All results for the main effects of interview style are discussed below.

Total number and type of details recalled

A series of 2 (interview: CIS vs. SI) x 2 (veracity: truth, lie) mixed ANOVAs with the last factor as a within-subject variable were conducted on the total number and type of details recalled. Descriptive statistics and analyses are presented in Table 3.

Overall, the analysis revealed a significant main effect of interview style, with CIS eliciting more details than SI. Furthermore, there was a main effect of the interview style on the number of details recalled in relation to actions, objects, and locations, with CIS eliciting more such details than SI. However, no significant effect of interview style was observed on the number of details recalled in relation to persons.

The analysis also revealed a significant main effect of veracity, with the truthful parts of the statements containing more details than the deceptive parts. Furthermore, there was a main effect of veracity on the action, object, and person-related details recalled, with the truthful parts of the statements containing more details of these types than the deceptive parts. No significant main effect of veracity was observed for location-related details.

No overall significant effect of the interaction between interview style and veracity was found for the total number of details, $F(1, 45) = 0.52, p = .477$. However, a significant interaction effect was observed for action details, $F(1, 45) = 5.87, p = .020, d = 0.74$. Truthful parts of the statements contained more action details ($M = 18.92, SD = 5.15, 95\% CI [16.74, 21.09]$) than the deceptive parts ($M = 15.37, SD = 6.29, 95\% CI [12.72, 18.03]$), in the CIS-gathered statements, $t(24) = 3.23, p = .002, d = 1.35$, but not in the SI-gathered statements (truthful: $M = 11.02, SD = 3.67, 95\% CI [9.85, 13.19]$, deceptive: $M = 11.81, SD = 4.67, 95\% CI [9.64, 13.98]$), $t(21) = 0.25, p = .803, d = 0.11$. There were no interaction effects between interview style and veracity on the recalled object, location, or person-related details, $F_s < 0.854, p_s > .360$.

[TABLE 3]

Considering the number of questions asked, the ratio of gathered details was 3.65 details per question for the CIS (130.71 details for an average of 47.63 questions asked), and 0.58 details per question for the SI (101.24 details for an average of 173.52 questions asked).

Accuracy of truthful statements

To compare the accuracy of the gathered statements, the effect of interview style on the number of correct, erroneous and confabulated details reported in truthful parts was analyzed with an independent samples *t*-test (the deceptive parts were not concerned, as they were entirely inaccurate). Descriptive statistics and analyses of these results are presented in Table 4.

There was a significant main effect of interview style on the number of correct details recalled, with CIS statements containing more correct details than SI statements. Furthermore, there was a main effect of interview style on the number of correctly recalled action, object, and location details, with CIS significantly outperforming SI. There was no difference between CIS and SI for correct person-related details.

Overall, there was no significant difference between CIS and SI on the number of erroneous or confabulated details produced. However, there was a significant main effect of interview style on the number of erroneous and confabulated person-related details produced, with CIS eliciting more errors and confabulations than SI. There were no differences between CIS and SI for the erroneous and confabulated details produced in relation to actions, objects and locations.

[TABLE 4]

The accuracy rates (correctly recalled details as a proportion of total details provided) were, respectively, 93.86% vs 93.96% for CIS and SI, and were not significantly different, $t(44) = 0.08, p = .935$.

Interviewers' lie detection skills

In total, the CIS-trained interviewers made 10 lie detection errors, whereas the untrained officers made 11 errors. The interviewers' lie detection accuracy rates were calculated by dividing the number of correctly identified truthful/deceitful sequences by the total number of sequences in the statements. These rates were, respectively, 89.58% and 83.82% for CIS and SI, and did not differ significantly, $t(44) = -0.78, p = .235$.

Furthermore, the number of errors made by CIS-trained interviewers and SI interviewers did not differ for truth errors and deception errors. It was the same for truth correct judgements, $F_s \leq 0.69, p_s \geq .410$. However, analyses revealed a difference in deception correct judgements: CIS-trained interviewers gave more deception correct judgements ($M = 1.83, SD = 0.38, 95\% \text{ CI } [1.67, 1.99]$), compared to SI interviewers ($M = 1.47, SD = 0.80, 95\% \text{ CI } [1.06, 1.88]$), $t(44) = -1.74, p = .049, d = 0.62$.

DISCUSSION

The aim of the study was to provide knowledge about the benefits of the CIS used by field professionals, compared to officers using their own interview techniques. The broad hypothesis of this study was that CIS-trained customs officers would gather more detailed statements from the participants compared to the untrained officers using SI, without increasing the number of erroneous and confabulated details. The results of our study support this hypothesis, and are described more precisely in the sections below.

Details gathering

As expected, the analyses revealed that the customs officers collected more details when using the CIS than the standard interview. These results provide information about the advantage of the CIS for details gathering compared to a SI conducted by professional interviewers. More precisely, the CIS made it possible to gather 29% more details than the SI. In terms of quantity of details, the increase was high for the following categories: the actions, objects, and locations (respectively 32%, 19% and 29% more with CIS). These results are consistent with observations made concerning the benefit of using CI rather than SI for

witnesses/victims in terms of the quantity of gathered details ([name deleted to maintain the integrity of the review process]; Memon et al., 2010).

However, we did not observe any such increase for person-related details. This result has already been found in studies of CI used for witnesses/victims, and even for lying witnesses. In the study by Bembibre and Higuera (2011), CI revealed fewer person-related details than SI, but as many object and more action details. The authors explained that these results could be due to the general context of criminal investigations, in which it seems more important for interviewees to describe actions (elements that could inculpate or exonerate a suspect), rather than people and their physical appearance (Bembibre & Higuera, 2011; Milne & Bull, 2002). It is also possible that the absence of improvement for the person details category is due to the event chosen for this study. Indeed, the participant was alone in most of the scenario events: only one of the sequences involved an interaction with an unknown person, and not all the participants had to meet this person. A floor effect could therefore explain this lack of difference.

Despite this issue concerning person-related details, the overall increase for details quantity is all the more noteworthy when we consider that the interview duration was shorter with the CIS than with the SI. These results for interview lengths are due to the number of questions asked by the interviewers across the conditions. Indeed, SI contained more than three times as many questions as CIS. Considering that the CIS made it possible to obtain 29% additional details, the details/questions ratio (i.e. 6.29 times more details with the CIS) highlights a high increase for details gathering with this interview method. These results reflect prior observations from SI which have been analyzed in the literature. Indeed, SI contain very few open-ended questions and many closed-ended questions, the answers to which are not very informative. Interviewers therefore spend a lot of time during the interview asking questions in an attempt to obtain more details, sometimes in vain (Snook et al., 2012). These findings are of interest to field investigators in that the majority of professionals cite time constraints as a barrier to the application of lengthy protocols, such as the Cognitive Interview (Dando et al., 2008).

As expected, analyses of the truthful parts of the statements revealed an improvement in the gathering of correct details with the CIS (23% more details), without any increase in the number of errors and confabulations. More precisely, the beneficial effect of CIS was found on action, object, and location details. However, and as in the analysis of the amount of details, this improvement in the number of correct details was not present for person-related

details. In addition, the analyses revealed an increase in the number of errors and confabulations affecting the descriptions of persons in CIS compared to SI, even if the volume of incorrect information was globally very low (i.e. less than one item per interview). In the literature, person-related details have already been found to be a category that is affected by many errors. In a study by Sauerland et al. (2014), in which participants were asked to produce a free recall preceded by a report-everything mnemonic, the person-related details category exhibited a lower accuracy rate (71.55%) than the other event-related categories of details (i.e. action, object and location details: 94.39%). Indeed, Meissner et al. (2007) showed that the person-related details category was of particular interest to the interviewers and that the latter tended to ask more leading and repeated questions on this subject, despite their training in interview methods such as the CI. However, these observations do not explain why the number of errors on person-related details is higher in CIS than in SI. Future research should explore this phenomenon more closely and analyze the joint impact of the interviewers' interest in this category of detail, the type of questions arising from this interest and instructions such as those present in the CIS (e.g. *Mental context reinstatement*) on the potential for person-related errors and confabulations.

In suspect interviews, it is also useful to be able to detect deception in a statement. Lie detection studies generally show that truthful statements contain more details than deceptive ones (e.g. Bogaard et al., 2019; Masip et al., 2005). As expected, this is the case in the present study, in which the total number of details was higher in the truthful parts (20% more details) than in the deceptive parts of the statements. In particular, the truthful parts contained more action, object, and person-related details. However, the truthful parts did not include more location details than the deceptive ones. This phenomenon may be due to a strategy adopted by the participants in order to produce credible lies. Indeed, although they could not anticipate the objects, actions and people they were going to meet during this experiment, the students knew the university's rooms, corridors, stairs and car park (where the experiment took place). Therefore, the deceptive parts could include as many location details as the truthful parts because the participants could describe the places precisely, even if they had not been there that day.

Furthermore, and with regard to the action details, an interaction effect between veracity and interview style highlighted the fact that a difference between truth and lies was only present for the statements gathered with the CIS (and not for the statements in response to the SI). In view of the recommendation made in the study by Masip et al. (2005), according

to whom verbal cues to deception are particularly visible in ‘information gathering style’ interviews, these results suggest that action details could be considered as a verbal truth/lie discriminant criterion to be integrated into verbal lie detection tools such as the Reality Monitoring list (see Izotovas et al., 2018).

Apart from the number of actions, the results did not indicate any other effect of an Interview Style x Veracity interaction on the details gathered. This means that the observed increase in the quantity of details obtained with the CIS (compared to the SI) also concerned the deceptive statements. This is potentially problematic from the perspective of interviewers, who may be misled by more detailed lies. Indeed, there are many misleading beliefs about lying (Bond & DePaulo, 2006). Although the quantity of information is a criterion of the CBCA list, which allowed for some accuracy in discriminating lying and truthfulness (Vrij, 2005), more recent studies have shown that a strategy sometimes used by liars is to mix lying and truthfulness in their statements, which tends to result in more detailed lying parts (Verigin et al., 2019). Thus, interviewers should be informed that a testimony gathered using the CIS is likely to be more detailed, even when it is untrue.

Deception detection

We expected that the CIS-trained interviewers would be better lie-detectors than the untrained ones, given that Geiselman (2012) has already stated that the interview method would facilitate lie detection. The results did not show a significant difference in the number of errors made in lie detection as a function of the type of interview. This could be due to the fact that there were only very few lie detection errors: ten errors for the CIS trained officers and eleven errors for the untrained ones, corresponding to accuracy rates of 89.58% and 83.82%, respectively. These are among the highest accuracy rates to have been found in deception detection studies and they may be related to the repetition of interviews regarding the same events and to the material evidence provided. Firstly, each pair of customs officers had to interview eight participants, and the officers were therefore able to construct an idea of the four scenarios acted out by the interviewees. This does not reflect the procedure in real cases. Secondly, items of material evidence were given to the interviewers in the study, as in Vrij et al. (2015). For example, two pictures - one of the room and one of the car - were given to the interviewers, thus making it possible for them to know when the interviewees were lying about these two aspects. In further studies, less critical evidence, or no evidence at all, should be given to the interviewers in order to make it possible to analyze their real deception detection abilities.

However, considering the type of detection judgments, results showed a benefit of CIS in identifying deception. More precisely, CIS-trained interviewers made more correct deception judgments than SI interviewers, which could be interpreted as CIS more clearly identifying deceptive statements compared to SI. These results would be in line with those described by Geiselman (2012), who found that interviewers using the CIS were good at identifying deception as the interview progressed. However, if the CIS made it easier to identify deceptive statements, this would not explain the lack of significant differences observed for deception errors and truth errors in our study. Indeed, if the CIS improves the possibility of detecting deceptive parts, it should also make it possible to avoid mistaking deceptive parts for truthful parts, and mistaking truthful parts for deceptive ones. However, this is not the trend found in the present study. In any case, our small sample size does not allow us to draw conclusions from these analyses and to obtain a sufficient Cohen's *d* (Lakens & Caldwell, 2021). A replication of the study focusing on interviewers' lie detection skills, with a larger sample size, would allow for analysis of the results for this particular issue.

Limitations

As described in the previous section, the first limitation of our study was the small sample size. Indeed, as in the study conducted by Vrij et al. (2015) with police officers, practical constraints meant that the sample size was small and thus that the effect sizes in our analyses of the results were also small. A replication of the study with a larger sample size would increase the effect sizes associated with the significant results.

A second major limitation of our study is the absence of a third comparison group, using for example another interview protocol than the CIS. Indeed, the results presented here suggest a benefit of the CIS protocol on the number of gathered details. However, we compared a group of interviewers trained in an interview protocol with a group of untrained interviewers. It is then possible that another interview method could have the same beneficial effects as the CIS. To investigate this question, further replications of this study should include a third group, such as interviewers trained in the PEACE protocol (Walsh & Bull, 2010) or in the structured interview (i.e., CIS without the Mental Context Reinstatement, Report-Everything, Drawing and Reverse Order mnemonics).

In addition, the majority (71%) of the participants in this study were women, and all of the participants were first-year psychology students. Since this sample is not representative of the population typically interviewed in customs suspect interviews, this study should be

replicated with a more heterogeneous population. However, studies have shown that CI (for witnesses/victims) remain effective when used with populations of different ages or socioeconomic status. For example, Stein and Memon (2006) pointed out that CI improved the amount of correct information gathered, without increasing the number of errors, from people with a low level of education. Furthermore, a study by Wright and Holliday (2007) showed similar results in terms of information gathering compared to standard interviews when a CI was used with individuals of various ages (young adults, adults and elderly persons). Even so, it would be necessary to confirm these results with suspects, since the studies previously cited involved witnesses and victims.

Finally, as discussed below, the interviews in this study were adapted to the customs environment, since the participating investigators belonged to a customs service with specific missions (i.e. mostly drugs and money-related crimes). Thus, the training provided and the study conducted should be repeated with other law enforcement agents, such as police officers. Indeed, the dynamics of other crimes, such as murder or violent crime, may lead to differences in information gathering and the obtaining of confessions. For example, suspects of non-violent crime are more likely to confess their crimes and provide information about them, whereas drug trafficking suspects tend to give few details and are less likely to confess ([name deleted to maintain the integrity of the review process]). In addition, customs officers have generally been the object of little interest on the part of researchers and have received little training in the area of suspect interviews (Granhag et al., 2014). Thus, customs officers' SI include behaviors that can be detrimental to information gathering, such as asking a large number of questions, interrupting the interviewees, portraying oneself as an authoritative figure, maximizing, and so on ([name deleted to maintain the integrity of the review process]). Further studies should be conducted to compare the benefit of CIS in standard police interviews, for example.

Table 1. True and deceptive version of each of the 4 sequences corresponding to a complete scenario

	Truthful version	Deceptive version
Sequence 1	The participant goes with a confederate to pick up a transcript in an unknown room of the university	The participant reads a text about this event and has to imagine s/he performed it, so s/he can convince the interviewer that s/he really did so
Sequence 2	The participant sits in a corridor and completes a logic questionnaire	The participant is asked to steal a transcript from a professor's office, but s/he will have to convince the interviewer that s/he completed the logic questionnaire
Sequence 3	The participant goes with a confederate to record a licence plate number in the university car park	The participant reads a text about this event and has to imagine s/he performed it so s/he can convince the interviewer that s/he really did so
Sequence 4	The participant sits in a corridor and completes a general knowledge quiz	The participant meets a confederate to exchange an envelope with cash, but s/he will have to convince the interviewer that s/he completed the quiz

Table 2. Four counterbalanced scenario versions

	Sequence 1	Sequence 2	Sequence 3	Sequence 4	<i>n</i>
Scenario A	Truthful	Deceptive	Truthful	Deceptive	12
Scenario B	Deceptive	Deceptive	Truthful	Truthful	11
Scenario C	Truthful	Truthful	Deceptive	Deceptive	11
Scenario D	Deceptive	Truthful	Deceptive	Truthful	11

Tableau 3. Quantity of details in function of interview style and veracity

Type of details	Interview style						Veracity											
	CIS			SI			Truthful						Deceptive					
	M	SD	CI	M	SD	CI	F	p	d	M	SD	CI	M	SD	CI	F	p	d
Total	130.71	30.82	[117.69, 143.72]	101.24	31.25	[87.16, 115.60]	10.01	.003	0.97	64.65	19.33	[58.02, 69.63]	52.31	17.15	[48.05, 58.35]	27.88	<.001	1.61
Actions	34.29	10.16	[30.00, 38.58]	23.33	6.73	[20.27, 26.40]	17.63	<.001	1.28	15.47	5.82	[13.72, 17.22]	13.71	5.85	[11.95, 15.47]	4.25	.045	0.63
Objects	65.75	22.05	[56.64, 75.06]	53.19	18.60	[44.73, 61.66]	4.20	.046	0.63	34.69	14.07	[30.46, 38.92]	25.20	9.81	[22.25, 28.15]	29.61	<.001	1.63
Locations	20.88	6.99	[17.92, 23.83]	14.86	6.56	[11.87, 17.84]	8.79	.005	0.91	9.00	3.72	[7.88, 10.12]	9.07	5.07	[7.54, 10.59]	0.001	.978	0.00
Persons	9.79	3.89	[8.15, 11.43]	9.86	5.29	[7.45, 12.26]	0.010	.962	0.00	5.49	3.02	[4.58, 6.40]	4.33	2.71	[3.52, 5.15]	4.96	.033	0.67

Table 4. Quantity of correct, erroneous and confabulated details in truthful statements

Type of details		Interview style								
		CIS			SI			<i>t</i>	<i>p</i>	Cohen'sd
		<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>CI</i>	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>CI</i>			
Total	Correct details	70.21	21.42	[61.17, 79.25]	56.59	14.84	[48.96, 64.22]	-2.26	.015	0.72
	Errors	3.58	1.77	[2.84, 4.33]	3.24	2.86	[1.76, 4.71]	-0.48	.331	0.16
	Confabulations	0.67	1.05	[0.22, 1.11]	0.53	0.62	[0.21, 0.85]	-0.48	.331	0.16
Actions	Correct details	13.08	4.83	[11.05, 15.12]	9.53	3.18	[7.89, 11.27]	-2.65	.012	0.85
	Errors	0.13	0.34	[-0.02, 0.27]	0.18	0.39	[-0.03, 0.38]	0.45	.656	0.14
	Confabulations	0.25	0.53	[0.03, 0.47]	0.19	0.39	[-0.02, 0.38]	-0.48	.631	0.16
Objects	Correct details	40.88	16.20	[34.03, 47.72]	32.29	9.62	[27.35, 37.24]	-2.12	.21	0.63
	Errors	2.79	1.99	[1.95, 3.64]	2.82	2.29	[1.64, 4.00]	0.05	.963	0.14
	Confabulations	0.21	0.41	[0.03, 0.38]	0.35	0.61	[0.04, 0.66]	0.91	.369	0.29
Locations	Correct details	9.71	4.20	[7.94, 11.58]	7.53	2.59	[6.14, 8.92]	-1.88	.034	0.60
	Errors	0.13	0.45	[-0.06, 0.31]	0.12	0.33	[-0.05, 0.29]	-0.06	.955	0
	Confabulations	0.08	0.28	[-0.04, 0.20]	0	0	[0, 0]	-1.45	.162	0.39
Persons	Correct details	4.71	2.63	[3.59, 5.82]	5.82	3.69	[3.92, 7.72]	1.13	.265	0.36
	Errors	0.55	0.78	[0.21, 0.87]	0.12	0.33	[-0.05, 0.29]	-2.38	.012	0.67
	Confabulations	0.13	0.34	[-0.02, 0.27]	0	0	[0, 0]	-1.81	0.042	0.49

Appendix A

Contextual Backgrounds Given to the Interviewers.

Two criminal events were committed inside the University: a transcript has been stolen from a professor's office, and this document has been sold in exchange for cash. You are going to interview four suspected students. Each of the students may have committed one of these crimes, or both of them, or no crime at all.

Your objective is to find out the truth about what happened. To do this, you will conduct four 45-minute interviews with these students. After the interviews, you will have to judge if each student is guilty or not of the crimes described. You will also have to judge which parts of her/his statement were truthful, and which parts were deceptive.

Two pictures are available to help you prepare your interviews:



Picture of a third-floor room



Picture of cars in the parking lot

I.2. À quel point les professionnel·le·s se sont-ils approprié l'ECS ?

Au vu des résultats obtenus dans l'étude précédemment présentée (*manuscrit n°4*), notre réflexion s'est portée sur la formation des professionnel·le·s de terrain, et sur l'application du protocole. Notre premier questionnaire portait sur la manière dont les douaniers et douanières s'étaient approprié le protocole de l'ECS suite à la formation, et l'avaient appliqué dans le cadre des entretiens de l'étude. En effet, les protocoles d'entretien développés en laboratoire sont souvent composés de nombreuses techniques, complexes, et nécessitent le développement de compétences communicationnelles et d'investigations coûteuses pour les enquêteur·ice·s (Powell, et al., 2005). Lors de l'implémentation d'un protocole sur le terrain, il semble donc nécessaire d'apporter une réflexion critique non uniquement sur le bénéfice du protocole, mais également sur son « applicabilité ». Par exemple, dans l'étude réalisée auprès d'une équipe d'enquêteurs et enquêtrices de la Gendarmerie française, Colomb, et al. (2013) ont mesuré, au-delà du bénéfice effectif de l'entretien cognitif, différentes dimensions permettant de renseigner sur la volonté des professionnel·le·s à appliquer le protocole immédiatement après la formation, telle que l'utilisabilité du protocole.

Dans le cadre de l'étude précédemment présentée, l'enregistrement des entretiens nous a permis de réaliser, en supplément des mesures auto-rapportées, une observation directe de l'application des composantes de l'ECS. Ainsi, deux mesures ont été réalisées :

1. Nous avons demandé aux 6 douanier·e·s formé·e·s avant la passation de juger de manière dichotomique, après chaque entretien, s'ils avaient utilisé, comme la formation l'indiquait, chacune des composantes. Parmi ces composantes, étaient présentées les différentes phases du cadre, mais également les mnémotechniques de l'ECS. Si les enquêteur·ice·s déclaraient avoir utilisé la composante, celle-ci était cotée 1, si non elle était cotée 0.

2. Durant la phase de traitement des données, nous avons codé l'utilisation réelle faite de chaque composante. Chaque phase de l'ECS (*e.g.* phase d'introduction) était séparée si nécessaire en sous-parties (*e.g.* réaliser un *rapport building*, expliquer les consignes de

l'entretien, etc.). Certaines, telles que la remise en contexte mentale, ou le changement d'ordre, ne présentaient pas de sous-parties. Si une composante était appliquée dans sa totalité, elle était cotée 1. Si elle était en partie appliquée, elle était cotée 0.5. Si elle n'était pas appliquée, elle était cotée 0.

Les résultats pour l'utilisation auto-rapportée, et pour l'utilisation réelle faite de ces composantes de l'ECS, sont présentées dans le *Tableau C* suivant.

Tableau C. Les composantes d'entretien, et leur utilisation réelle et auto-rapportée

Composante	Utilisation rapportée	Utilisation réelle
Introduction <i>Rapport building, explication des règles de l'entretien, transfert de contrôle, placement dans un rôle actif</i>	24 (100%)	20 (83%)
Mnémotechnie de l'exhaustivité	24 (100%)	24 (100%)
Mnémotechnie de la remise en contexte mentale (RCM)	12 (50%)	5 (21%)
Rappel libre <i>Ecoute active, identification des images mentales</i>	24 (100%)	24 (100%)
Mnémotechnie du dessin	24 (100%)	24 (100%)
Questionnement <i>Questionnement neutre, questionnement en entonnoir, questionnement compatible avec la personne</i>	24 (100%)	10 (42%)
Mnémotechnie du changement d'ordre	23 (96%)	23 (96%)
Challenge <i>Questionnement, présentation tactique des éléments incriminants, demande d'explication</i>	20 (83%)	17 (71%)

N.B. Les chiffres en gras correspondent au nombre de fois, sur un total de 24, où la composante a été utilisée par les enquêteur-ice-s durant l'entretien. Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage d'utilisation.

Les analyses réalisées sur ces mesures ont permis de mettre deux faits en évidence :

Premièrement, les douaniers et douanières ayant participé à la formation ont, dans l'ensemble, montré une adhésion et une utilisation du protocole de bonne qualité. En effet, mise à part la RCM, et la phase de questionnement, les autres composantes de l'ECS étaient presque systématiquement appliquées suite à la formation. Ces résultats étaient encourageants concernant l'applicabilité du protocole, et rejoignent les résultats de Colomb, et al. (2013) relatifs à l'entretien cognitif version témoin. En outre, concernant deux composantes les moins

bien appliquées, ces résultats vont dans le sens d'observations similaires préalables, mettant en évidence la difficulté des enquêteur·ice·s à appliquer la RCM (Dando, et al., 2009) et le questionnement (Luther, et al., 2015).

Deuxièmement, les analyses montrent un décalage entre l'utilisation auto-rapportée des techniques, et l'utilisation réelle qui en était faite. De manière globale, les douaniers et douanières ont surestimé la façon dont iels avaient appliqué certaines composantes de l'ECS. Ces résultats peuvent être expliqués par deux phénomènes : les enquêteur·ice·s peuvent ne pas avoir le recul nécessaire pour évaluer exactement la qualité des techniques appliquées ; et peuvent également être soumis·e·s à un biais de désirabilité sociale, fréquemment observable chez les professionnel·le·s devant s'auto-évaluer (Van de Mortel, 2008).

I.3. Conclusions sur l'ECS appliqué par des professionnel·le·s

Les éléments présentés dans la *Section I.* ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s de terrain, suite à une formation, s'étaient correctement appropriés l'ECS. De plus, les analyses comparatives des témoignages recueillis par les douanier·e·s formé·e·s, et non formé·e·s, ont mis en évidence un réel bénéfice du protocole : pour un nombre plus faible de questions posées, il permettait de recueillir une plus grande quantité d'informations sur les événements.

Tout comme la version « témoins », il semble donc que l'entretien cognitif pour suspect·e·s présente un bénéfice lorsqu'il est appliqué par des professionnel·le·s. Toutefois, bien que le protocole ait été correctement appliqué par les enquêteur·ice·s – et, si l'on croit leur retours informels, apprécié – des risques existent qu'il ne soit pas systématiquement appliqué sur le terrain. En effet, un retour critique des pratiques professionnelles concernant la version « témoins » a permis de montrer que, même s'il était plébiscité par les enquêteur·ice·s suite à des formations, le protocole tendait à être abandonné, ou parfois médiocrement appliqué, du fait de multiples contraintes et facteurs (Davis, McMahon & Greenwood, 2005; Brunel, et al., 2021). Nous avons donc souhaité apporter une réflexion concernant l'applicabilité du protocole, ce qui fait l'objet du prochain manuscrit (*manuscrit n°5*).

II. Une étude des facteurs agissant sur l'application de l'ECS

Manuscrit n°5

Noc, M., & Ginet, M. (*En préparation*). L'entretien cognitif pour suspect·e·s est-il applicable sur le terrain ? Effet de l'auto-détermination, du contrôle comportemental, et de l'applicabilité perçus. *Prévue pour la revue française Pratiques psychologiques*

Dans ce manuscrit, nous présentons des données, notamment qualitatives, recueillies auprès de professionnel·le·s de terrain que nous avons formé·e·s à l'entretien cognitif pour suspect·e·s. L'objectif général était d'identifier les facteurs qui pourraient prédire l'application à long terme, ou au contraire, l'abandon progressif, du protocole.

Premièrement, nous souhaitons investiguer le type de motivation que les enquêteur·ice·s auraient à l'égard de l'application de l'ECS. Deuxièmement, nous souhaitons recueillir leur perception concernant les différentes composantes du protocole.

Les enquêteur·ice·s ont donc été formé·e·s à l'entretien cognitif pour suspect·e·s, et ont répondu à un questionnaire en trois temps : avant la formation, immédiatement après la formation, et six mois plus tard. Les différents items qui constituaient le questionnaire étaient relatifs aux facteurs sous-tendant l'auto-détermination (*i.e.* sentiments d'efficacité personnelle, d'autonomie, de soutien social), au contrôle comportemental perçu, et à l'applicabilité, l'utilité, et la maîtrise perçues, de chaque composante du protocole.

Les résultats ont permis de montrer une attitude générale positive des enquêteur·ice·s à l'égard de l'ECS (à l'exception de quelques composantes, du fait d'une maîtrise perçue faible, ou d'une utilité perçue faible). De plus, les retours faits après six mois de pratique sur le terrain ont permis de montrer que la méthode semblait efficace pour le recueil d'informations dans le cadre d'affaires réelles.

Quelques facteurs qui pourraient entraver l'application à long terme du protocole, tels qu'une diminution du soutien social perçu, et une pression temporelle trop importante, sont à approfondir pour éviter les risques d'abandon.

L'entretien cognitif pour suspect·e·s est-il applicable sur le terrain ?

Effets de l'auto-détermination, du contrôle comportemental, et de l'applicabilité perçus

Mathilde Noc et Magali Ginot

RÉSUMÉ

Les recherches scientifiques ont permis de proposer aux professionnel·le·s de l'investigation des protocoles d'entretien, dont l'efficacité a été éprouvée en laboratoire. Récemment, les bénéfices observés de l'entretien cognitif pour suspect·e·s (un protocole assez récent) ont permis sa recommandation sur le terrain. Toutefois, le protocole dont il est inspiré, *i.e.* l'entretien cognitif pour témoins et victimes, fait l'objet d'abandons, ou d'une application partielle, malgré des bénéfices largement mis en évidence dans la littérature scientifique depuis de nombreuses années (Brunel, et al., 2021). De manière à comprendre les sources potentielles de cet abandon, ainsi que les leviers possibles pour le prévenir, nous avons formé des enquêteur·ice·s de terrain, et recueilli leur avis sur (1) les différentes composantes du protocole, et notamment leur utilité, applicabilité, et maîtrise perçus, et (2) des facteurs « sociaux » identifiés comme vecteurs potentiels de l'application à long terme : le sentiment d'efficacité personnelle, le sentiment d'autonomie, le sentiment de soutien social, et le contrôle comportemental perçu. Les résultats ont permis de montrer que les professionnel·le·s avaient une perception globale positive de la méthode (bien que cette perception ne fût pas consensuelle pour toutes les composantes), et une auto-détermination plutôt autonome pour son utilisation. Toutefois, des facteurs limitants apparaissaient, tels qu'un sentiment de soutien social faible, et une pression temporelle assez élevée. Des recommandations sont formulées, concernant la modification du protocole vers une version plus « adaptée aux contraintes de terrain ».

Mots-clé : Entretien cognitif pour suspect·e·s – applicabilité – auto-détermination – formation – contrôle perçu – protocole d'entretien – contraintes professionnelles – enquêteur·ice·s

INTRODUCTION

Objectif de l'étude

L'entretien avec les personnes suspectées, qui est l'une des missions de nombreux/ses professionnel-le-s de la justice, fait l'objet d'un fort consensus scientifique : celui-ci devrait être réalisé à partir d'une méthode dont la validité a été expérimentalement éprouvée (Akca, Larivière, & Eastwood, 2021; Bull & Milne, 2022). En France, une version francophone de l'entretien cognitif pour suspects (ECS; Geiselman, 2012) a fait l'objet de validations scientifiques, et pourrait donc être bénéfique sur le terrain (Noc, Ginet, & Deslauriers-Varin, 2022; Noc, Ginet, & Deslauriers-Varin, 2023). Cette « nouvelle » méthode d'entretien de suspect·e·s est inspirée d'un protocole plus ancien, l'entretien cognitif pour témoins et victimes, dont le bénéfice a déjà été de nombreuses fois mis en évidence, dans le cadre d'expérimentations de laboratoire, et d'études de terrain (voir *p.ex.* Colomb, et al., 2013; Memon, et al., 2010; Rivard, et al., 2014). Toutefois, malgré son efficacité démontrée en termes de bénéfices pour le recueil d'informations, il a été observé, concernant l'entretien cognitif pour témoins et victimes, que celui-ci était parfois abandonné par les enquêteur·ice·s qui y avaient été formé·e·s, à l'avantage d'anciennes pratiques de médiocre qualité (Brunel, et al., 2021).

Deux raisons principales semblent pouvoir expliquer cet abandon des pratiques acquises en formation : d'une part, le protocole de l'entretien cognitif a plusieurs fois été critiqué pour sa longueur, la difficulté d'application de certaines de ses composantes, et plus largement son incompatibilité avec certaines contraintes du terrain (Brunel, et al., 2021; Dando, et al., 2009). D'autre part, un manque d'auto-détermination (donc, une motivation assez faible) concernant ce protocole pourrait expliquer l'abandon progressif de son utilisation, comme c'est souvent le cas dans les situations de travail où le niveau d'auto-détermination des professionnel-le-s, à l'égard d'une tâche, d'un outil, ou d'une mission, est faible (Van Yperen, 2017). Etant donné le risque – de par sa ressemblance avec l'entretien cognitif pour témoins et victimes – que l'ECS soit aussi progressivement abandonné par les enquêteur·ice·s formé·e·s, l'objectif de cette étude était d'évaluer les facteurs à l'origine d'un potentiel abandon, ou au contraire, d'une potentielle application à long terme, de la méthode.

Après avoir présenté le protocole de l'ECS, nous exposerons : (1) quels éléments, que nous nommerons les « facteurs d'abandon ou d'applicabilité », pourraient influencer l'application à long terme du protocole ; et (2) pourquoi il est nécessaire de vérifier auprès des professionnel-le-s, que le protocole est applicable sur le terrain.

L'entretien cognitif pour suspects

Adapté en 2012 de l'entretien cognitif pour témoins et victimes (Geiselman, 1984), l'ECS est une méthode d'entretien de suspect·e·s, dont l'objectif est à la fois de recueillir une grande quantité d'informations correctes sur l'événement criminel, et de permettre une analyse de la crédibilité des personnes interrogées (Geiselman, 2012; Geiselman & Fisher, 2014). Fondé sur les principes de l'encodage spécifique et de la multiplicité des voies d'accès au souvenir (Tulving, 1983; 2002), ainsi que sur des connaissances théoriques concernant les relations interpersonnelles, les limites des personnes interrogées, et les dynamiques d'entretien (Fisher & Geiselman, 1992; Tickle-Degnen & Rosenthal, 1990; Wicks, 1974), l'ECS a pour vocation d'aider les enquêteur·ice·s à créer une relation coopérative avec la personne interrogée, et d'accompagner cette dernière dans la récupération et la verbalisation de souvenirs détaillés. Les différentes composantes et sous-composantes du protocole sont détaillées dans le *Tableau 1* ci-après.

[TABLEAU 1]

À ce jour, cinq études ont été réalisées pour permettre d'évaluer les effets et bénéfices de l'ECS. Premièrement, l'étude de Geiselman (2012) a permis de montrer que, lorsqu'ils interrogeaient des participant·e·s volontaires avec un ECS, des interrogateur·ice·s arrivaient à différencier significativement les participant·e·s qui mentaient et ceux qui disaient la vérité. Ensuite, l'étude de Logue, et al. (2015) a permis de montrer que, lorsqu'ils étaient interrogé·e·s avec un ECS au sujet d'un acte illégal qu'ils avaient commis, des pseudo-suspect·e·s innocent·e·s montraient plus d'indicateurs verbaux de la vérité, et moins d'indicateurs verbaux du mensonge²², que des pseudo-suspect·e·s coupables. De la même façon, l'étude de Frosina, et al. (2018) a permis de montrer que, lorsqu'ils étaient interrogé·e·s avec un ECS, des pseudo-suspect·e·s innocent·e·s montraient moins d'indicateurs physiques du mensonge²³, que des pseudo-suspect·e·s coupables. De plus, l'étude de Noc, et al. (2022) a permis de montrer que, lorsque des douanier·e·s interrogeaient des pseudo-suspect·e·s coupables avec un ECS, ils recueillaient une plus grande quantité d'informations correctes sur l'événement, que des douanier·e·s utilisant leurs propres techniques habituelles d'entretien. Enfin, l'étude de Noc, et

²² Les indicateurs verbaux utilisés dans cette étude pour évaluer la crédibilité des témoignages étaient les critères du *Reality Monitoring* (Masip, et al., 2005; Sporer, 2004), dont la validité a été de nombreuses fois mise en évidence (Gancedo, et al. 2021).

²³ Les indicateurs verbaux utilisés dans cette étude pour évaluer la crédibilité des témoignages étaient les clignements d'yeux, les mouvements des membres, et les mouvements du tronc, dont la validité, bien que controversée, a été plusieurs fois mise en évidence (Vrij, 2008).

al. (2023) a permis de montrer que lorsqu'ils étaient interrogé·e·s avec un ECS, des pseudo-suspect·e·s innocent·e·s rapportaient plus d'informations correctes, réalisaient moins de faux-aveux, et étaient moins sensibles à l'effet néfaste des questions dirigées, que des pseudo-suspect·e·s interrogé·e·s avec d'autres protocoles d'entretien actuellement mis en place sur le terrain. C'est pourquoi, après avoir été validée dans le cadre de plusieurs expérimentations scientifiques, et après avoir été mise en place avec succès par de vrais enquêteur·ice·s de terrain, la méthode de l'ECS peut être recommandée pour des formations professionnelles (voir Noc, et al., 2022). Les différentes composantes du protocole devraient alors faire l'objet d'une acquisition de nombreuses compétences spécifiques, étant donné la nécessité de maîtriser chaque étape pour réaliser un entretien de bonne qualité.

Les facteurs d'abandon ou d'applicabilité de l'ECS

La littérature scientifique sur la motivation professionnelle a permis de montrer que l'application de compétences acquises – notamment apprises en formation – était influencée par différents facteurs (Van Yperen, 2017).

Premièrement, une revue de littérature de Manganelli, et al. (2018) a permis de montrer l'impact de la motivation sur la performance²⁴ au travail. Se basant notamment sur les travaux de Gagné et Deci (2005), le rapport fait par Manganelli, et al. (2018) est que le niveau de motivation dans une tâche serait lié à l'effort fourni pour la mettre en place, et entraînerait donc *in fine* l'approfondissement des compétences de travail. Toutefois, même si ces résultats demeurent vrais, la notion de « niveau de motivation » a été remise en cause par Deci et Ryan (2002), selon qui il n'existerait pas une unique dimension de motivation, pouvant prendre différents niveaux, mais plusieurs « types de motivations », appartenant à des catégories différentes : la motivation contrôlée, et la motivation autonome (Deci & Ryan, 2002; Paquet & Vallerand, 2016; Ryan & Deci, 2000). La motivation autonome (également qualifiée d' « engagement », cf. Meyer & Gagné, 2008) correspond au fait de s'engager dans l'activité à partir d'une volonté individuelle ; alors que la motivation contrôlée correspond au fait d'y être contraint·e par des éléments extérieurs (Deci, Olafsen, & Ryan, 2017). Selon la théorie de l'auto-détermination (TAD; Ryan & Deci, 2000), le type de motivation possédée par un individu serait à l'origine d'une implication différente dans le développement, l'approfondissement, et l'application de compétences (Ryan & Moller, 2017). Dans le milieu

²⁴ Dans cette revue de littérature, il est également fait mention de l'impact de la motivation sur le bien-être au travail, mais ce thème ne sera pas abordé dans la présente étude.

professionnel, plus la motivation vécue par une personne serait autonome, plus sa persistance et sa performance seraient accrues (Fernet, Guay, & Senécal, 2004; Paquet & Vallerand, 2016). Ainsi, il est fort probable que le type de motivation vécue par les enquêteur·ice·s soit un facteur qui influencerait l'application à long terme de l'ECS : la motivation autonome devrait permettre une plus grande persistance dans l'utilisation du protocole.

Toutefois, bien que la motivation autonome soit une piste intéressante à explorer pour permettre l'application du protocole, celle-ci est un processus – ou sentiment (selon les définitions) inhérent à l'individu, que l'on peut difficilement moduler à volonté (Gopalan, et al., 2017; Pintrich & Schunk, 2002), et sur lequel il est plus difficile d'intervenir, pour permettre l'application à long terme de l'ECS. Cependant, selon la TAD, la satisfaction de certains besoins psychologiques fondamentaux permettrait d'atteindre une motivation autonome (Ryan & Moller, 2017). En particulier, ces besoins seraient ceux de l'*efficacité personnelle*, de l'*autonomie* et du *soutien social* (Deci & Ryan, 2000; Deci, et al., 2017).

Le *sentiment d'efficacité personnelle* (SEP) correspond à la façon dont chacun·e percevrait sa capacité à réussir, et plus précisément à « mettre en place les comportements nécessaires pour provoquer cette réussite » (p.3 ; Bandura, 1977; Bandura, 2003; Ryan & Moller, 2017). Des études menées dans divers champs d'application ont permis de mettre en évidence, d'une part le lien entre SEP et motivation autonome, et d'autre part le lien entre SEP et volonté d'appliquer de nouvelles techniques et technologies (voir *p.ex.* Manilla, Nordén, & Pears, 2018; Mesquita, et al., 2012; Tompkins, 2013). Le SEP est lui-même sous-tendu par différents facteurs, qui y sont positivement corrélés : (1) les expériences de maîtrise, *i.e.* lorsqu'une personne obtient un succès dans une tâche en particulier (Bandura, 1997; Yeh, et al., 2019) ; (2) les *feedback* formatifs (particulièrement les *feedback* positifs), *i.e.* lorsqu'une personne obtient un retour communicationnel, de la part d'une personne à ses yeux pertinente, sur sa réalisation de la tâche (Bandura, 1997; Motro, Comer, & Lenaghan, 2021) ; (3) les sentiments positifs liés à la tâche, *i.e.* lorsqu'une personne vit des émotions et sentiments perçus comme positifs, durant ou suite à la réalisation de la tâche (Bandura, 1997; Villavicencio, & Bernardo, 2016) ; et (4) l'expérience vicariante, *i.e.* lorsqu'une personne voit une personne similaire à elle-même, ou pertinente pour elle-même, avoir une expérience de réussite dans la tâche (Bandura, 1997; Kudo & Mori, 2015).

Le *sentiment d'autonomie* (SA) correspond au fait de « réaliser une tâche de manière complètement volontaire, ou en total accord » (p. 218, Ryan & Moller, 2017; Deci & Ryan, 2000). Ce sentiment serait limité notamment par certains facteurs, tels que (1) la contrainte

temporelle, *i.e.* le fait de ressentir une pression temporelle, et d'avoir des objectifs à court terme (Deci & Ryan, 2000; Pelletier & Sharp, 2009; Riley, 2016) ; et (2) la surveillance, *i.e.* lorsqu'un superviseur limite le libre-choix, n'encourage pas la créativité personnelle, ou exerce une pression (Gagné & Deci, 2005; Kanat-Maymon & Reizer, 2017).

Le *sentiment de soutien social* (SSS) correspond au fait de « ressentir un contact avec d'autres êtres humains, impliquant une confiance mutuelle, et un intérêt réciproque pour le bien-être de l'autre » (p. 219, Ryan & Moller, 2017; Stroebe & Stroebe, 1996). Ce sentiment serait sous-tendu, notamment, par le partage d'informations, *i.e.* lorsqu'une personne obtient des informations, données, connaissances, procédures, explications, de la part d'une autre personne (Huang, Chengalur-Smith, & Pinsonneault, 2019; Robert, Dennis, & Ahuja, 2008).

Ainsi, même si l'on ne peut « directement » favoriser la motivation autonome des personnes, il est possible de mettre en place des stratégies qui viseraient à favoriser leur accès à cette motivation, *via* la réponse aux trois besoins psychologiques fondamentaux présentés. Une étude spécifique des « manques » que pourraient avoir les enquêteur·ice·s concernant ces différents besoins pourrait alors permettre l'émission de recommandations, notamment aux supérieur·e·s hiérarchiques, chef·fe·s de services, et personnel·le·s des ressources humaines, qui semblent avoir rarement connaissance de ces principes (Manganelli, et al., 2018).

Deuxièmement, un autre facteur a été identifié comme ayant un impact sur les efforts fournis dans une tâche, et la performance : le *Locus of Control* (LOC, Nowicki & Duke, 2016; Rotter, 1966). Le LOC correspond à la propension avec laquelle une personne serait convaincue de contrôler les événements qu'elle vit (Kusuma, Rina, & Syam, 2018; Rotter, 1966). Plus précisément, un LOC externe impliquerait que la personne pense qu'un événement – et notamment un succès – soit la cause de facteurs externes qu'elle ne peut contrôler ; un LOC interne impliquerait au contraire qu'elle pense que ses succès sont majoritairement dûs à ses efforts et compétences personnels (Nowicki & Duke, 2016; Rotter, 1966).

Plusieurs études, visant à évaluer le lien entre LOC et performance au travail, ont permis de montrer que les personnes avec un LOC interne élevé, et un LOC externe faible, avaient tendance à ressentir plus de responsabilité face à leurs missions, et ainsi s'impliquer plus profondément dans le développement et l'approfondissement de compétences professionnelles (voir *p.ex.* Kusuma, et al., 2018; Li, et al., 2015; Mantesso, Petrucka, & Bassendowski, 2008; Virmozelova Angelova, 2016). Plus généralement, une méta-analyse de Ng, Sorensen, et Eby (2006), avait permis de mettre en évidence une relation entre, d'une part un LOC interne, et,

d'autre part, des expériences professionnelles globalement positives : expériences sociales bénéfiques, expériences de réussite et de maîtrise d'une tâche, meilleure motivation, et meilleure performance au travail.

Toutefois, le LOC semble être un facteur dispositionnel relativement stable dans le temps, et sur lequel il est difficile d'avoir une influence (Kusuma, et al., 2018; Rotter, 1966). Le LOC a cependant un effet direct sur un facteur situation-dépendant, qui semble avoir des bénéfices similaires : le contrôle comportemental perçu (CCP; Ajzen, 2002). Celui-ci correspond au niveau de « croyances concernant la présence de facteurs susceptibles de favoriser, ou d'entraver, l'exécution d'un comportement » (p. 665, Ajzen, 2002). Selon la théorie du comportement planifié (TCP; Ajzen, 1991; Bosnjak, Ajzen, & Schmidt, 2020), le CCP aurait un impact direct sur l'intention comportementale, et sur la mise en place du comportement. En d'autres termes, un·e enquêteur·ice qui aurait un CCP élevé concernant l'ECS (*i.e.* qui penserait pouvoir mettre en place le protocole, sans risque d'entraves), devrait avoir plus de chances de l'appliquer, et de maintenir son application dans le temps. Ainsi, une analyse du niveau de CCP concernant l'ECS, et des facteurs perçus comme « favorisants » ou « entravants », permettrait d'apporter une réflexion plus précise aux contraintes psychologiques et contextuelles, qui favoriseraient son abandon ou son application.

Vers une adaptation du protocole aux besoins professionnels

Au-delà des facteurs d'applicabilité précédemment présentés, d'autres éléments contraignants, plus « directs » pourraient également entraver l'utilisation de l'ECS sur le terrain. Ce fut notamment le cas lors de la mise en place de l'entretien cognitif pour témoins et victimes (Brunel, et al., 2021). Un des éléments le plus souvent décrit par les professionnel·le·s de terrain comme « contraignant », et « limitant », est la durée des protocoles d'entretien. En effet, suite à un recueil d'informations effectué auprès d'enquêteur·ice·s du terrain, des équipes de recherche comme Keibell et Wagstaff (1999), ou Milne et Bull (1999), ont formulé la demande explicite d'une réflexion concernant l'élaboration de protocoles d'entretiens « raccourcis », et dont l'efficacité en termes de recueil d'informations ne serait pas entachée. C'est pourquoi, pour pallier la longueur du protocole de l'entretien cognitif pour témoins et victimes, Davis, McMahon, et Greenwood (2005) ont proposé une version raccourcie du protocole, nommée « l'entretien cognitif modifié ». Se basant sur une évaluation « composante par composante » du protocole de l'entretien cognitif (Milne & Bull, 2002), Davis, et al. (2005) ont retiré du protocole deux consignes coûteuses en temps et peu bénéfiques : le changement d'ordre et le changement de perspective. Cette opération a par la suite été répétée par Dando,

et al. (2009), dans une seconde étude visant à tester l'effet d'un protocole modifié, « raccourci ». Dans les deux études précédemment citées, la version courte de l'entretien cognitif nécessitait en effet moins de temps de réalisation, mais ne permettait pas moins de recueillir des informations correctes sur les faits : pari gagné pour les chercheurs et chercheuses, qui ont donc proposé une version plus adaptée aux contraintes réelles du terrain, et pourtant toujours efficace. Toutefois, ces adaptations ont été réalisées dans le cadre d'un entretien pour personnes témoins et victimes, et non pour personnes suspectées d'actes criminels. Il serait intéressant d'analyser si un tel besoin (*i.e.* une version courte du protocole, vu les contraintes temporelles) existerait également dans ce contexte.

Outre la contrainte temporelle, Brunel, et al. (2021) ont mis en évidence l'impact de trois autres facteurs sur l'intention d'utiliser l'entretien cognitif pour témoins et victimes. En effet, se basant sur le modèle de l'acceptabilité sociale de Nielsen (1993), les chercheurs et chercheuses ont supposé que la volonté de mettre en place le protocole de l'entretien cognitif serait influencée par (1) la maîtrise perçue, *i.e.* à quel point les enquêteur·ice·s pensaient réussir à appliquer les différentes composantes du protocole ; (2) l'utilité perçue, *i.e.* à quel point les enquêteur·ice·s pensaient que les différentes composantes pouvaient être appliquée dans un but précis ; et (3) l'efficacité perçue, *i.e.* à quel point les enquêteur·ice·s pensaient que les résultats issus des composantes de l'entretien – en termes de recueil d'information – étaient de bonne qualité. Après avoir fait passer un questionnaire à des enquêteur·ice·s du terrain formé·e·s à l'entretien cognitif, iels ont en effet mis en évidence l'existence de corrélations entre l'intention d'utiliser l'entretien cognitif, et chacun de ces trois facteurs. De plus, bien que cela ne fut pas mesuré, le modèle de Nielsen (1993) présentait également le rôle d'un autre facteur : l'applicabilité perçue, *i.e.* la somme de l'applicabilité sociale (normes perçues concernant l'application de la méthode) et de l'applicabilité pratique (balance entre les couts d'application et le besoin).

De nombreux éléments peuvent donc être à l'origine d'un abandon progressif d'un protocole d'entretien auquel des enquêteur·ice·s auraient été formé·e·s : des facteurs motivationnels, tels que le sentiment d'efficacité personnelle, le sentiment d'autonomie, le sentiment de soutien social, et leurs facteurs sous-jacents ; le contrôle comportemental perçu ; les contraintes objectives du terrain ; et enfin l'utilité, l'acceptabilité, et la maîtrise perçues des composantes de ce protocole. L'objectif de la présente étude était d'évaluer le niveau de ces différents facteurs, auprès d'enquêteur·ice·s professionnel·le·s, et concernant la mission spécifique de l'entretien de suspect·e·s. De par cette évaluation, nous souhaitons apporter un

regard particulier aux facteurs qui risqueraient d'entraîner l'abandon d'un protocole pourtant prometteur : l'entretien cognitif pour suspect·e·s.

METHODE

Echantillon

L'échantillon était composé de 7 enquêteur·ice·s (1 femme, 6 hommes) appartenant au service de la Section de Recherches de la Gendarmerie de Clermont-Ferrand. Leur âge moyen était de 44.43 ans ($SD = 7.11$), et leur ancienneté moyenne en tant que gendarmes enquêteur·ice·s était de 13.14 ans ($SD = 5.79$). Iels représentaient 28% de la population totale des enquêteur·ice·s de ce service ($N = 25$), et leur sélection pour cette étude a été opérée de manière aléatoire. Le fait d'avoir déjà été formé·e à un protocole d'entretien de suspect·e·s constituait un critère d'exclusion pour cette étude.

Design

Les données étaient recueillies sous la forme d'une étude qualitative par questionnaire. L'un des bénéfices principaux des questionnaires anonymes est le fait que les répondant·e·s sont moins soumis·e·s à un sentiment de culpabilité s'iels donnent un avis négatif, comparativement à lorsqu'iels sont interrogé·e·s durant un entretien (Marshall, 2005).

Matériel et mesures

Un questionnaire « papier-crayon » fut élaboré en trois versions. Les trois versions du questionnaire sont présentées en *Annexe A*, *Annexe B* et *Annexe C*.

(1) Première version – préformation :

Le questionnaire était composé de 17 items, qui avaient pour but de mesurer différents facteurs d'auto-détermination, et de contrôle comportemental perçu. Le *Tableau 2* suivant présente les thématiques et formes des items proposés.

[TABLEAU 2]

(2) Deuxième version – postformation :

Le questionnaire était composé de 35 items et leurs sous-items. Celui-ci avait un double objectif : d'une part, mesurer la perception que les enquêteur·ice·s avaient du protocole de l'ECS, suite à la formation qu'iels ont reçue, *i.e.* utilité, applicabilité, et maîtrise perçues de chaque composante ; d'autre part, mesurer à nouveau les facteurs d'auto-détermination, et de

contrôle perçu, pour l'ECS en particulier. Le *Tableau 3* suivant présente les thématiques et formes des items proposés.

[TABLEAU 3]

(3) Troisième version – 6 mois plus tard :

Le questionnaire était composé de 39 items et leurs sous-items. Parmi ceux-ci, les thématiques abordées précédemment étaient à nouveau mesurées, six mois après la formation. De plus, la perception des enquêteur·ice·s sur l'utilisation effective du protocole était également évaluée :

La question n°2 (*Likert-7*), en plus de l'utilité, applicabilité, et maîtrise perçues, mesurait l'utilisation perçue de chaque composante du protocole, depuis sa mise en place sur le terrain.

Les questions n°30 à 34 (*Likert-7*) mesuraient la perception des enquêteur·ice·s concernant les bénéfices du protocole, en termes de recueil d'informations (exactitude et quantité).

Les questions n°35 à 39 (*Likert-7*) mesuraient la formulation des différentes composantes et consignes, et leur application par les personnes interrogées.

Procédure

La procédure de cette étude se déroulait en sept temps, répartis entre des sessions de formation, et la passation des questionnaires. La *Figure 1* ci-dessous présente les différents temps du déroulement.

[FIGURE 1]

La formation à l'ECS était construite et dispensée par la première auteure de cette étude. Celle-ci était séparée en deux formats d'apprentissage : d'une part, deux parties « théoriques » en ligne, d'autre part, deux parties « pratiques » en présentiel. Les sessions de formation étaient alternées et distribuées, de manière à favoriser l'apprentissage des enquêteur·ice·s, et l'acquisition de compétences (Clarke, 2005; Perrin-Van Hille, 2019). Les sessions de *formation en ligne* étaient dispensées sur la plateforme web Qualtrics®. Les enquêteur·ice·s recevaient un lien de connexion par e-mail, qui leur permettait d'accéder à deux sessions de quatre heures de formation. La première session contenait des éléments théoriques concernant le cadre de l'ECS, *i.e.* principes de base et méthodologie générale d'entretien : créer une relation coopérative avec la personne interrogée, expliquer les règles générales de l'entretien, laisser la personne s'exprimer, poser des questions ouvertes et neutres, résumer et clore l'entretien. Ces

éléments étaient présentés sous forme de textes et de vidéos. De plus, la session comprenait différents exercices et questionnaires de réactivation des connaissances. La seconde session, réalisée sur une forme similaire, contenait des éléments théoriques concernant les spécificités de l'ECS, *i.e.* principes avancés et consignes mnémotechniques : éléments techniques concernant le fonctionnement de la mémoire, consignes d'exhaustivité, de remise en contexte mentale, de dessin, et de changement d'ordre ; détection du mensonge, et fonctionnement des aveux. Les deux sessions de *formation en présentiel* étaient dispensées dans une salle de la Section de Recherche prévue à cet effet, et duraient chacune sept heures. Celles-ci contenaient différentes activités : réponses aux questions des enquêteur·ice·s concernant les éléments théoriques présentés en ligne, exercices et questionnaire de réactivation des connaissances, jeux de rôles et mises en situation. Toutes les sessions de formation (en ligne et en présentiel) comprenaient des *feedbacks* formatifs personnalisés sur les performances individuelles de chaque enquêteur·ice.

Les trois *questionnaires* étaient proposés aux enquêteur·ice·s dans l'ordre présenté ci-dessus. Chaque fois, le questionnaire était distribué à l'enquêteur·ice, et il lui était demandé d'y répondre de la manière la plus sincère possible. L'enquêteur·ice disposait de vingt-quatre heures pour répondre au questionnaire.

Analyse des données

Deux types de réponses étaient proposées aux enquêteur·ice·s : soit iels pouvaient répondre librement, en écrivant, leur pensée (*i.e.* adjectifs, commentaires, etc.) ; soient iels devaient se positionner sur une échelle de type *Likert-7*. Etant donné les risques associés à l'interprétation des réponses libres dans les études qualitatives, celles-ci sont rapportées de manière « brute » dans la section résultats, *i.e.* tel qu'énoncées par les enquêteur·ice·s, et interprétées uniquement dans la partie discussion (De Gialdino, 2012). Par ailleurs, concernant les résultats numériques, l'utilisation d'une échelle de type *Likert-7* a été recommandée dans le cadre des études qualitatives, particulièrement avec un petit échantillon : l'utilisation d'une médiane théorique comme valeur centrale permettrait d'approcher facilement une tendance globale représentative (Sullivan & Artino, 2013).

RESULTATS

Auto-détermination et contrôle comportemental perçu pour l'entretien de suspect·e·s

Une part des mesures réalisées avait pour but d'évaluer les différents facteurs qui pourraient favoriser ou défavoriser l'application à long terme de l'entretien, d'une part avant la formation (*i.e. leur auto-détermination et contrôle perçu généraux pour l'entretien*), d'autre part après la formation (*i.e. leur auto-détermination et contrôle perçu pour l'utilisation de l'ECS*).

Pour les items recueillis sur une échelle *Likert-7*, les données descriptives sont présentées dans le *Tableau 4* ci-après. De manière générale, la quasi-totalité des réponses concernant les facteurs d'auto-détermination et de contrôle perçu avaient un score moyen élevé (all $M_s > 3.5$ sur une échelle en 7 points). Les trois items pour lesquels ce ne fut pas le cas étaient celui concernant les *feedbacks* que les enquêteur·ice·s percevaient recevoir concernant l'ECS, 6 mois après la formation ($M = 1.67$) ; celui concernant le sentiment de soutien social, 6 mois après la formation ($M = 2.83$) ; et celui concernant le sentiment de surveillance en entretien, 6 mois après la formation ($M = 3.33$).

[TABLEAU 4]

De plus, des *tests de Friedman* pour mesures répétées²⁵ ont permis de mettre en évidence des différences significatives pour certains items, en fonction du moment de la mesure. Celles-ci sont également présentées dans le tableau. Des *test de Durbin-Conover* réalisées sur les analyses ont permis de montrer plusieurs changements significatifs de réponses des enquêteur·ice·s pour certains items. Premièrement, ceux-ci ont déclaré recevoir peu de *feedbacks* concernant leur utilisation de l'ECS, après six mois, par rapport à la quantité de *feedbacks* qu'ils recevaient avant la formation (donc, concernant l'entretien avec les techniques standards), $p = .003$. Deuxièmement, ils ont déclaré avoir un contrôle perçu de l'entretien (avec ECS) plus faible après 6 mois, comparativement au contrôle perçu de l'entretien qu'ils avaient avant la formation (donc, avec la technique standard), $p < .001$. Enfin, ils rapportaient pouvoir recevoir plus d'informations concernant l'entretien directement après la formation à l'ECS, $p = .009$, et 6 mois plus tard, $p = .006$, comparativement à avant la formation.

²⁵ Une analyse de puissance réalisée avec *G*Power* a permis de montrer qu'un échantillon de 20 participant·e·s serait nécessaire à faire des comparaisons de mesures répétées dans le cadre de ces analyses ($f = 0.30$, $\alpha = .05$, $\beta = .80$, critical $F = 3.24$). C'est pourquoi, au vu de la taille réduite de notre échantillon, nous avons appliqué une correction de *Bonferroni* aux analyses. Toutefois, les résultats ici présentés devraient être considérés avec précaution, et nécessiteraient une réplication auprès d'un plus grand échantillon d'enquêteur·ice·s, ce que nous n'avons pu obtenir.

Pour les items recueillis dans des réponses aux questions d'approfondissement et ouvertes, les résultats sont présentés de manière descriptive dans le *Tableau 5* ci-dessous. Quelques items d'intérêt spécifique, relatifs aux analyses présentées dans la section précédente, sont rapportés ci-après. Concernant les *feedbacks* reçus, les sources de ceux-ci étaient les *collègues*, la *hiérarchie*, et les *magistrat·e·s*, avant la formation, et les sont les *collègues formé·e·s* et les *scientifiques*, après 6 mois. Ensuite, concernant les éléments extérieurs limitant le contrôle perçu, ceux-ci étaient les *suspect·e·s non coopératif/ves*, les *collègues*, et le *contexte judiciaire*, avant la formation, et sont les *suspect·e·s non coopératif/ves*, les *collègues*, le *contexte judiciaire*, les *locaux*, la *procédure*, la *hiérarchie*, et la *durée d'entretien*, après 6 mois. Enfin, concernant les sources d'informations au sujet de l'entretien, celles-ci étaient les *collègues* et la *hiérarchie*, avant la formation, et sont les *collègues formé·e·s* et les *scientifiques*, après 6 mois.

[TABLEAU 5]

Perception de l'Entretien Cognitif pour Suspect·e·s, immédiatement après formation

A la question ouverte concernant le protocole de l'ECS, les enquêteur·ice·s ont apporté des réponses qui peuvent être classées dans deux « catégories ». Premièrement, quatre adjectifs qualifiant la perception globale du protocole ont été rapportés : *intéressant* ($n = 6$) ; *efficace* ($n = 4$) ; *pertinent* ($n = 3$) ; *utile* ($n = 2$). Deuxièmement, des commentaires concernant son applicabilité : *dépendrait de la coopération des suspect·e·s* ($n = 3$) ; *mnémotechnies pas toujours réalisables* ($n = 3$) ; *demande des ajustements* ($n = 2$) ; *dépend du contexte de l'affaire* ($n = 1$).

Par la suite, les enquêteur·ice·s étaient invité·e·s à donner leur perception de chaque mnémotechnie de l'ECS. Concernant la consigne d'exhaustivité, cinq termes ont été rapportés : *essentielle* ($n = 3$) ; *importante* ($n = 3$) ; *très bien* ($n = 1$) ; *intéressante* ($n = 1$) ; *approuvée* ($n = 1$). Concernant la consigne de remise en contexte mentale, celle-ci a été définie comme : *difficile à appliquer* ($n = 3$) ; *pas toujours réalisable* ($n = 2$) ; *non applicable sur les suspects non coopératifs* ($n = 2$). Toutefois, cette difficulté à appliquer la RCM ne fait pas l'objet d'un consensus total, puisque le terme *essentielle* a également été utilisé ($n = 1$). Concernant la consigne de dessin, celle-ci a systématiquement été qualifiée de *très utile* ($n = 7$). De plus, une part des enquêteur·ice·s a précisé que son utilité était *dépendante du besoin* ($n = 3$). Enfin, concernant la consigne de changement d'ordre, celle-ci a été qualifiée d'*utile* ($n = 1$), et

excellente ($n = 1$), par une part des enquêteur·ice·s, mais également de *difficile à appliquer* ($n = 1$), *étrange* ($n = 1$), et *peu pertinente* ($n = 2$), par une autre part.

Lorsqu'il leur était demandé de juger la durée du protocole de l'ECS, deux enquêteur·ice·s ont répondu *bien*, et *très bien*, deux enquêteur·ice·s ont répondu *variable*, et *dépendant de l'affaire*, et deux enquêteur·ice·s ont répondu *longue*.

Enfin, les enquêteur·ice·s ont émis des propositions pour améliorer le protocole, qui peuvent être classées dans deux catégories. Premièrement, des propositions procédurières, pour améliorer l'application du protocole, ont été énoncées : *permettre un enregistrement ou la présence d'un scribe pour pouvoir se détacher de la rédaction du procès-verbal durant l'entretien*, et *réfléchir à un moyen d'intégrer l'interprète et l'avocat à cette procédure*. Deuxièmement, concernant directement l'ECS lui-même, il a été proposé à trois reprises de *réfléchir à une version « courte » et une version « longue » de la méthode, utilisables au besoin*²⁶.

De manière à obtenir une analyse plus fine de la perception que les enquêteur·ice·s avaient de l'ECS, il leur était ensuite demandé d'évaluer l'applicabilité, l'utilité, et la maîtrise perçues de chaque composante du protocole. Le *Tableau 6* présente les données descriptives pour ces trois dimensions.

[TABLEAU 6]

Perception de l'Entretien Cognitif pour Suspect·e·s, six mois après la formation

L'applicabilité, l'utilité, et la maîtrise perçues de chaque composante de l'ECS était également mesurées six mois après la formation (*cf. Tableau 6*). Des *tests de Friedman* pour mesures répétées ont permis de révéler des différences significatives, pour certains de ces facteurs, en fonction de s'ils étaient mesurés immédiatement après la formation, ou six mois plus tard.

Concernant l'utilité perçue, celle-ci était significativement inférieure six mois après la formation, comparativement à lorsqu'elle avait été mesurée immédiatement après la formation, concernant les items **A** (*tri des éléments incriminants*), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **F** (*placement du/de la suspect·e dans un rôle actif*), $\chi^2(1) = 4.00, p = .046$; **H** (*consigne de remise en contexte*

²⁶ A noter que l'enquêteur·ice qui a émis cette proposition fait partie de ceux qui ont déclaré avoir trouvé le protocole de l'ECS « *long* ».

mentale), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **O** (questionnement neutre), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; et **P** (consigne de changement d'ordre), $\chi^2(1) = 6.00, p = .014$.

Concernant l'applicabilité perçue, celle-ci était significativement inférieure six mois après la formation, comparativement à lorsqu'elle avait été mesurée immédiatement après la formation, concernant les items **I** (adoption d'une attitude d'écoute active), $\chi^2(1) = 4.00, p = .046$; et **P** (consigne de changement d'ordre), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$.

Concernant le sentiment de maîtrise, celui-ci était significativement inférieur six mois après la formation, comparativement à lorsqu'il avait été mesuré immédiatement après la formation, concernant les items **C** (réflexions sur les thématiques à aborder en questionnement), $\chi^2(1) = 4.00, p = .046$; **D** (création d'une relation de confiance et de coopération), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **F** (placement du/de la suspect-e dans un rôle actif), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **H** (consigne de remise en contexte mentale), $\chi^2(1) = 6.00, p = .014$; **I** (adoption d'une attitude d'écoute active), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **P** (consigne de changement d'ordre), $\chi^2(1) = 5.00, p = .025$; **Q** (pause pour organiser le challenge), $\chi^2(1) = 4.00, p = .046$; et **S** (conservation de la relation coopérative), $\chi^2(1) = 6.00, p = .014$.

De plus, il a également été demandé aux enquêteur·ice·s de donner à nouveau leur avis sur le protocole de l'ECS. A cette question, ceux-ci ont déclaré que l'ECS était *intéressant* ($n = 3$), *un bon protocole* ($n = 1$), *efficace* ($n = 3$), voire *très efficace* ($n = 1$). Toutefois, iels ont également rapporté que le protocole était *long* ($n = 1$), ou *trop long* ($n = 1$). De manière plus précise, les enquêteur·ice·s ont déclaré que *certaines étapes étaient plus importantes que d'autres* ($n = 1$), *que certaines étapes étaient occultables* ($n = 1$), et un·e enquêteur·ice a déclaré *avoir eu des difficultés d'application du protocole* ($n = 1$).

Au sujet des mnémotechnies, iels ont désigné la consigne d'exhaustivité comme *importante* ($n = 1$), *primordiale* ($n = 3$), et *efficace* ($n = 2$) ; la consigne de remise en contexte mentale comme *compliquée* ($n = 1$), *difficile* ($n = 2$), *non mise en place* ($n = 2$), et *dépendante de la coopération du/de la suspect-e* ($n = 1$) ; la consigne de dessin comme *très bien* ($n = 1$), *très utile* ($n = 5$), *efficace* ($n = 1$), *bénéfique* ($n = 1$). Plus précisément, il a été rapporté que celle-ci était *utile pour l'aide à la mémoire*, *pour le recueil d'informations*, et *pour la détection du mensonge* ($n = 1$). Enfin, concernant la consigne de changement d'ordre, celle-ci a été qualifiée de *moyenne* ($n = 1$), *non mise en place* ($n = 2$), *non concluante* ($n = 2$), et *peu utile* ($n = 1$).

Au sujet de la durée du protocole, celle-ci a été qualifiée de variable. En particulier, les enquêteur·ice·s déclaraient que le besoin en durée *dépendait des situations* : dans certains cas le protocole était *trop long*, dans d'autres il était *adapté*.

Enfin, concernant les pistes pour améliorer le protocole, les enquêteur·ice·s ont proposé *créer une version « courte », et former tou-te-s les gendarmes du service à son utilisation*.

Retours sur l'utilisation faite de l'ECS

Six mois après la formation, il était demandé aux enquêteur·ice·s d'évaluer à quel point ils avaient utilisé, dans le cadre d'entretien réels, chaque composante du protocole. Ces résultats sont présentés dans le *Tableau 7*. Les deux composantes rapportées comme les moins utilisées étaient la remise en contexte mentale ($M = 1.83$, $SD = 0.75$) et le changement d'ordre ($M = 2.17$, $SD = 0.75$).

[TABLEAU 7]

Une analyse de corrélation a permis de montrer un lien positif significatif entre l'utilisation rapportée, et le sentiment de maîtrise, de chaque composante, *Pearson's $r = .746$* , $p = .044$. L'utilisation rapportée n'était pas corrélée à l'utilité, ni à l'applicabilité perçue, all $r_s < .661$, all $p_s > .153$. Les corrélations entre utilisation rapportée, et sentiment de maîtrise, pour chaque composante spécifiquement, sont présentées dans le *Tableau 8*.

[TABLEAU 8]

De plus, les enquêteur·ice·s devaient évaluer, sur une échelle de type *Likert-7*, à quel point l'ECS semblait permettre de recueillir des informations exactes, et en grande quantité. À ce sujet, ils ont rapporté que l'ECS permettait de recueillir un témoignage, concernant l'événement dans sa totalité, d'une exactitude moyenne de 5 ($SD = 0.71$), et d'une richesse moyenne de 5.5 ($SD = 0.50$) ; une description des personnes d'une exactitude moyenne de 5 ($SD = 0.71$), et d'une richesse moyenne de 5.75 ($SD = 0.43$) ; une description des lieux d'une exactitude moyenne de 4.75 ($SD = 0.43$), et d'une richesse moyenne de 5.25 ($SD = 0.43$) ; une description des objets d'une exactitude moyenne de 5 ($SD = 0.71$), et d'une richesse moyenne de 5.75 ($SD = 0.43$) ; et une description des actions d'une exactitude moyenne de 4.75 ($SD = 0.43$), et d'une richesse moyenne de 5.25 ($SD = 0.43$).

De plus, à la question : « à quel point trouvez-vous que les consignes du protocole sont trop verbeuses / longues à énoncer ? », les enquêteur·ice·s ont attribué un score moyen de 4.25 ($SD = 0.83$). Ensuite, à la question : « à quel point les suspect·e·s ont-ils réussi à répondre aux

différentes consignes ? », les enquêteur·ice·s ont attribué un score moyen de 5.5 ($SD = 0.5$). Puis à la question : « à quel point les témoignages recueillis avaient-ils une bonne structure logique ? », les enquêteur·ice·s ont attribué un score moyen de 5.25 ($SD = 0.43$). En outre, à la question : « à quel point les témoignages recueillis contenaient-ils trop de détails peu importants ? », les enquêteur·ice·s ont attribué un score moyen de 4.5 ($SD = 0.5$). Enfin, à la question : « à quel point l'ECS semble-t-il fatiguer les suspect·e·s ? », les enquêteur·ice·s ont attribué un score moyen de 4 ($SD = 0.71$).

DISCUSSION

L'abandon progressif de méthodes d'entretien acquises en formation est une réalité, qui a fait l'objet de plusieurs mentions dans la littérature scientifique (Brunel, et al., 2021). Bien que des raisons soient proposées pour expliquer ce fait (*i.e.* contraintes temporelles, protocoles trop complexes, *etc.*), la littérature manque de données concernant ces facteurs explicatifs. L'objectif de la présente étude était d'évaluer les facteurs qui pouvaient être influents sur l'abandon, ou au contraire sur l'application à long terme, de l'entretien cognitif pour suspects. En particulier, nous souhaitons observer l'évolution de facteurs d'auto-détermination (sentiments de compétence, d'autonomie, de relation), et du contrôle comportemental perçu pour le protocole de l'ECS, et également recueillir l'avis précis d'enquêteur·ice·s de terrain concernant son applicabilité aux contraintes réelles.

Les facteurs d'abandon potentiel de l'ECS

De manière générale, les données descriptives présentées, concernant les facteurs d'applicabilité du protocole, avaient des scores relativement élevés (*i.e.* quasiment systématiquement supérieurs à la moyenne théorique de l'échelle). Il semble donc que la motivation autonome des enquêteur·ice·s pour la mission d'entretien d'abord, et pour le protocole de l'ECS ensuite, puisse-t-elle être favorisée par le contexte de travail des enquêteur·ice·s.

Toutefois, certains items ont reçu un score assez faible. C'était le cas du *sentiment de soutien social* général, dans le questionnaire passé six mois après la formation. Ainsi, il semble que les enquêteur·ice·s puissent ressentir un sentiment de solitude vis-à-vis de l'utilisation de l'ECS, qui serait lié à une diminution du sentiment de soutien social (Emerson, et al., 2021). Ce sentiment pourrait être causé par le nombre de gendarmes formé·e·s, qui laisse peu d'opportunités d'échanger sur le sujet de manière variée. En effet, il a été rapporté dans les questions ouvertes qu'il serait une bonne chose de « *former tou-te-s les enquêteur·ice·s du service* ». Les analyses de comparaison de mesures répétées ont mis en évidence ce fait plus

précisément : six mois après la formation, les enquêteur·ice·s déclaraient recevoir significativement moins de *feedbacks* concernant l'entretien, par rapport à avant la formation.

Or, il existe une tendance générale chez les enquêteur·ice·s, et plus globalement chez les agents des forces de l'ordre, à valoriser les conseils de leur collaborateur·ice·s expérimenté·e·s, parfois au détriment des formations théoriques (Noc & Ginet, 2020; Powell, Fisher, & Wright, 2005). Ainsi, si les quelques enquêteur·ice·s formé·e·s au sein d'un service ne peuvent pas, ou peu, recevoir de leur collaborateur·ice·s des conseils et retours concernant l'ECS, cela pourrait expliquer en partie l'abandon progressif de celui-ci. Il serait intéressant de réaliser une étude dans laquelle serait comparée l'application à long terme de l'ECS, d'une part par une petite proportion d'agent·e·s formé·e·s, d'autre part par l'ensemble des agent·e·s d'un service d'enquête.

Les analyses ont également mis en évidence une diminution significative du contrôle perçu des gendarmes après la formation à l'ECS, et particulièrement six mois plus tard. Plus précisément, iels ont rapporté de nouvelles sources d'influence externe, qui n'étaient pas rapportées concernant l'entretien « avant formation ». En particulier, un élément souvent rapporté était celui de la procédure légale, *i.e.* série de formalités qui doivent être réalisées pour répondre aux règles d'organisation judiciaire. Plus précisément, la rédaction que doivent faire les enquêteur·ice·s du procès-verbal d'entretien, au cours de celui-ci, semble peu compatible avec les recommandations du protocole de l'ECS²⁷. Ce besoin n'a pas été pris en compte par Geiselman (2012) lors de la création du protocole, puisque la procédure de rapport écrit des entretiens de suspect·e·s n'est pas présente aux États-Unis. Bien que le procès-verbal écrit ait été critiqué (voir, *p.ex.* Serverin & Bruxelles, 2008), et que l'enregistrement vidéo seul ait été proposé comme solution pérenne et efficace (Launay & Brunel, 2022; Sullivan, 2004), cette rédaction demeure pour le moment la norme des procédures d'entretien. À l'avenir, il serait alors intéressant d'étudier plus précisément l'impact de la conduction simultanée de l'entretien et de la rédaction du procès-verbal, comme par exemple l'effet de ce dernier sur le rythme d'échange entre enquêteur·ice et suspect·e, la transformation des informations, *etc.*

Concernant la question sur le temps dont disposaient les gendarmes pour réaliser l'entretien, ceux-ci l'ont quasiment systématiquement qualifié de « trop court ». Cette courte durée dont iels disposent avaient également été spontanément rapportée dans les facteurs de

²⁷ Outre le rapport fait dans cette étude, cette inquiétude nous a été rapportée informellement à plusieurs reprises, au cours de formations aux méthodes d'entretien proposées aux professionnel·le·s de terrain.

diminution du contrôle perçu mentionnés précédemment. De manière générale, cette réponse met en évidence une pression temporelle existante au sein du service d'enquête, pression qui a plusieurs fois été observée sur le terrain, notamment du fait de la durée de garde-à-vue (voir p.ex. Innes, 2002; Tuckey, et al., 2010). Or, la présence d'une pression temporelle dans le milieu professionnel peut être à l'origine d'une diminution du sentiment d'autonomie, et d'une diminution de la satisfaction à la tâche (Giebe & Rigotti, 2022). Il est ainsi probable que la pression temporelle perçue puisse-t-être à l'origine d'une motivation plus contrôlée, qu'autonome, pour l'entretien. Ceci étant déclaré pour l'entretien en général, il semble que l'ECS, au contraire, n'y apporte pas de solution. En effet, le protocole a été décrit par une part importante d'enquêteur·ice·s comme « *long* » ou « *trop long* » – ce fait sera discuté plus précisément plus tard – ce qui pourrait être à l'origine d'une diminution du sentiment d'autonomie, et donc d'une motivation autonome, à son application.

Enfin, un élément extérieur rapporté comme pouvant nuire à l'application de l'entretien est celui de la potentielle « *non coopération du/de la suspect·e* ». Selon les enquêteur·ice·s, il leur serait difficile d'appliquer le protocole de l'ECS en présence d'un·e suspect·e non coopératif/ve, qui ne réaliserait pas les efforts demandés, et ne répondrait pas aux questions. Cet élément est l'un de ceux qui diminuerait majoritairement le contrôle comportemental perçu des enquêteur·ice·s concernant l'ECS. Toutefois, bien que ce fait puisse-t-être absolument vrai (*i.e.* un·e suspect·e non coopératif/ve nuirait à la qualité de l'entretien), il est également possible que ça ne soit pas le cas. En effet, il existe une tendance globale des enquêteur·ice·s de terrain à la « *présomption de culpabilité* », c'est-à-dire au fait de penser initialement que les suspect·e·s sont coupables, et que les coupables sont peu coopératifs, indépendamment de la culpabilité et de la coopération réelles (Meissner & Kassin, 2004). Ainsi, le fait de modifier cette perception – parfois erronée – pourrait permettre d'augmenter le contrôle perçu des enquêteur·ice·s, et ainsi de favoriser une motivation autonome pour l'ECS.

Pour résumer, l'analyse précise des facteurs d'applicabilité a permis de mettre l'accent sur différents leviers potentiels, qui pourraient permettre de prévenir l'abandon du protocole : premièrement, il serait intéressant d'apporter aux enquêteur·ice·s formé·e·s plus de soutien social concernant l'ECS, par exemple en formant la totalité des professionnel·le·s d'un service. Deuxièmement, il apparaît nécessaire de penser la compatibilité du protocole avec les procédures judiciaires officielles, de manière à limiter leur impact sur son application. Troisièmement, le développement d'une version « *raccourcie* » du protocole pourrait limiter le sentiment de pression temporelle lié à son application, et favoriser une motivation autonome

pour son utilisation. Quatrièmement, le fait d'aider les enquêteur·ice·s à dépasser la perception du « suspect coupable non coopératif » permettrait de limiter le sentiment d'un manque de contrôle sur l'entretien, et ainsi améliorer la motivation autonome pour l'ECS.

Retours des enquêteur·ice·s sur le protocole

Lorsqu'ils étaient interrogé·e·s sur leur perception de l'ECS, les enquêteur·ice·s ont fait des retours systématiquement positifs, immédiatement après la formation, comme six mois plus tard, témoignant de leur adhésion globale à la méthode. Les termes rapportés concernaient à la fois l'intérêt que l'ECS suscitait, et à la fois son efficacité perçue. En effet, lorsqu'il était demandé aux enquêteur·ice·s d'évaluer la pertinence du protocole pour le recueil d'informations, ils attribuaient des scores élevés pour l'exactitude des détails et la richesse des témoignages recueillis. Ces observations, bien qu'auto-rapportées et non vérifiées, semblent aller de pair avec les résultats des études de Noc, et al. (2022), et Noc, et al. (2023), qui montraient un bénéfice systématique de l'ECS pour le recueil d'informations, en comparaison avec d'autres protocoles d'entretien. De plus, les enquêteur·ice·s rapportaient que les suspect·e·s réussissaient généralement bien à répondre aux différentes questions et consignes, et que leurs témoignages avaient une bonne structure logique. Ces éléments sont encourageants concernant l'application de l'ECS sur le terrain, dans le cadre d'affaires réelles – qui n'a jamais été évaluée jusqu'ici – mais ils appuient également l'aspect « erroné » de la pensée selon laquelle les suspect·e·s seraient peu coopératifs lorsqu'interrogé·e·s avec le protocole.

Toutefois, la totalité des composantes de l'ECS ne fait pas l'objet d'un consensus strict. En effet, comme décrit précédemment, le protocole a été qualifié de « *trop long* », et certaines de ses étapes ont été qualifiées de « *parfois difficiles à mettre en place* ». Par exemple, alors que les consignes d'exhaustivité et de dessin ont fait l'objet de l'unanimité des enquêteur·ice·s (pour leur bénéfice sur le recueil d'informations et l'évaluation de la crédibilité), les consignes de remise en contexte mentale et de changement d'ordre étaient généralement peu plébiscitées. En outre, lorsqu'ils devaient évaluer, immédiatement après la formation, l'applicabilité de chaque composante de l'ECS, les enquêteur·ice·s attribuaient à ces deux consignes un score inférieur à la moyenne. Ces deux composantes étaient d'ailleurs les seules, parmi la totalité des étapes présentées, dont le score d'applicabilité perçue était si faible. Six mois plus tard, il est apparu que ces deux consignes avaient été extrêmement peu utilisées par les enquêteurs (*i.e.* les deux techniques les moins utilisées, parmi toutes).

Concernant la consigne de remise en contexte mentale, celle-ci était pourtant perçue comme fortement utile, aux deux temps de mesure. Ce n'était donc *a priori* pas une inutilité perçue qui était à l'origine de son manque d'application. Par contre, le score de maîtrise perçue pour cette composante était faible, tant après la formation que six mois plus tard. Ainsi, l'absence d'application pourrait s'expliquer par un manque de formation, et par un manque de compétence perçue (sentiment d'efficacité personnelle) à l'égard de cette consigne. Ce fait a déjà été observé dans la littérature concernant l'évaluation de l'entretien cognitif pour témoins et victimes appliqué par des professionnel·le·s, où la consigne de remise en contexte mentale était souvent maladroitement formulée, ou incomplète, et trop rapidement énoncée (Dando, Wilcock, & Milne, 2009; Ginet & Py, 2001). Ainsi, un sentiment d'efficacité personnelle faible concernant la RCM pourrait expliquer l'abandon direct, ou progressif, de l'utilisation de cette consigne.

Concernant la consigne de changement d'ordre, une autre tendance a été observée. Cette étape a fait l'objet d'une faible utilité perçue, directement après la formation. De plus, les enquêteur·ice·s ont qualifié le changement d'ordre de « peu concluant » et d' « inutile », six mois après la formation. Bien que cette consigne fasse partie intégrante du protocole de l'ECS, celle-ci a fait l'objet de peu d'évaluations avec un public de personnes suspectées. A notre connaissance, seule l'étude de Vrij, et al. (2008), avait pour but de tester l'effet du changement d'ordre dans un entretien de suspect·e·s. Bien que les résultats de cette étude montraient un intérêt du changement d'ordre pour aider à évaluer la crédibilité des personnes interrogées (*i.e.* les suspect·e·s coupables adoptaient plus de comportements « typiques du mensonge » que les suspect·e·s innocent·e·s, lorsqu'ils devaient rappeler l'événement à l'envers), son bénéfice pour la quantité d'informations recueillies n'a pas été directement évalué. Il serait donc intéressant de mettre en place une expérimentation contrôlée visant à évaluer le bénéfice – ou l'absence de bénéfice – du changement d'ordre pour le recueil d'informations dans le cadre des entretiens de suspect·e·s, de manière à explorer plus précisément les dires rapportés par les enquêteur·ice·s de cette étude. Des résultats non concluants sur le bénéfice de cette consigne pourraient alors suggérer sa suppression du protocole, ce qui permettrait de réduire sa durée, et pallier partiellement la pression temporelle précédemment mise en évidence. Cette suppression du changement d'ordre avait déjà été réalisée dans le cadre d'évaluations de versions « raccourcies » de l'entretien cognitif pour témoins et victimes, sans entacher les résultats en termes de recueil d'informations (Brunel, et al., 2021; Dando, et al., 2009).

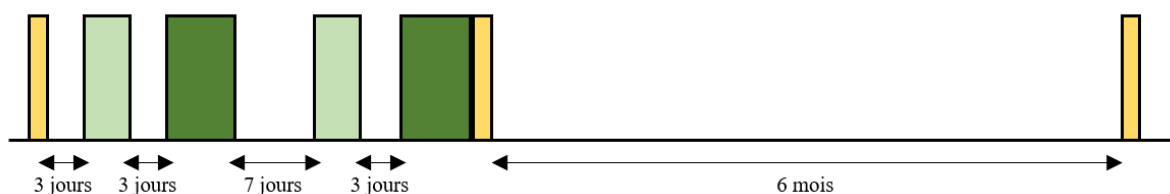
Outre les « consignes » spécifiques de l'ECS, trois composantes ont également été peu appliquées : le fait de placer le/le suspect·e dans un rôle actif, le fait de respecter le cheminement mental de la personne interrogée, et le fait de conserver la relation coopérative durant la phase de mise en doute. L'observation des scores d'utilité, d'applicabilité, et de maîtrise perçues, pour ces trois composantes, suggère de proposer une interprétation similaire à celle de la remise en contexte mentale : les composantes sont perçues comme utiles, mais sont peu maîtrisées, et donc peu utilisées. Il semble donc qu'un faible sentiment d'efficacité personnelle concernant ces composantes puisse-t-être à l'origine d'une faible application. Celle-ci relèverait alors d'une formation non optimale, et non d'un manque de pertinence perçue des enquêteur·ice·s. En effet, les compétences concernant la relation interpersonnelle et le questionnement ont souvent été identifiées comme celles les plus compliquées à acquérir (Brimbal, et al., 2021; Clarke & Milne, 2001; Snook, et al., 2012; Walsh & Bull, 2012).

De manière globale, une analyse de corrélation a permis de montrer un lien positif entre le sentiment de maîtrise d'une composante, et son utilisation sur le terrain. Etant donné le consensus scientifique concernant le bénéfice de la remise en contexte mentale, du placement de la personne interrogée dans un rôle actif, du respect de son cheminement mental, et de la conservation d'une relation coopérative (voir *p.ex.* Bagri & Jones, 2018; Geiselman & Fisher, 2014; Milne & Bull, 2002; Vallano, et al., 2015) ; ainsi que leur utilité perçue comme positive par les enquêteur·ice·s, il serait donc pertinent, à l'avenir, de penser les formations en incrémentant les parties théoriques et pratiques concernant ces différentes composantes.

CONCLUSION

Cette étude a permis de mettre en évidence une perception globalement positive de l'ECS de la part d'enquêteur·ice·s professionnel·le·s, et une motivation relativement autonome pour son application. De plus, des retours d'expérience permettent de montrer que l'ECS semble avoir été utile, sur le terrain, pour le recueil d'informations correctes. Des facteurs tels qu'un faible sentiment de soutien social, et une forte pression temporelle, pourraient toutefois limiter l'application du protocole sur le long terme. Ces données sont à considérer lors des formations futures, et de l'implémentation de la méthode sur le terrain. En outre, une analyse plus précise de l'utilité réelle de chaque consigne permettrait de poser la réflexion d'une version raccourcie du protocole.

Figure 1. Déroulement de la procédure



Légende

- Questionnaire
- Session de formation en ligne
- Session de formation présentielle

Tableau 1. Composantes et sous-composantes de l'entretien cognitif pour suspect·e·s

Composante générale	Sous-composante
Préparer l'entretien	Trier les éléments incriminants
	Mettre en place la salle d'entretien
Introduire l'entretien	Préparer les thématiques à aborder en questionnement
	Créer une relation de confiance et de coopération
	Expliquer les objectifs et le cadre d'entretien
	Placer le/la suspect·e dans un rôle actif
	Donner une <i>consigne d'exhaustivité</i>
Ecouter le/la suspect·e	Donner une <i>consigne de remise en contexte mentale (RCM)</i>
	Adopter une attitude d'écoute active
Demander un dessin	Prendre des notes pour organiser la suite de l'entretien
Questionner le/la suspect·e	Donner la <i>consigne de dessin</i>
	Prendre une pause pour organiser le questionnement
	Respecter le cheminement mental du/de le suspect·e
Demander un rappel inversé	Questionner avec la méthode de l'entonnoir
	Questionner de manière neutre
Mettre en doute le témoignage	Donner la <i>consigne de changement d'ordre</i>
	Prendre une pause pour organiser le <i>challenge</i>
	Présenter graduellement les preuves matérielles incriminantes
Résumer l'entretien	Conserver la relation coopérative
	Proposer au/à la suspect·e de dire la vérité
Clôre l'entretien	Proposer au/à la suspect·e d'ajouter ou corriger des informations
	Proposer au/à la suspect·e d'ajouter des informations
	Clôre l'entretien avec une ambiance coopérative

N.B. La compréhension et la maîtrise de l'ensemble des composantes de l'ECS nécessite plusieurs heures de formation. Pour toute question concernant son contenu, vous pouvez contacter la première auteure de cette étude.

Tableau 2. Description des items du premier questionnaire "pré-formation"

Item	Type	Thématique investiguée
1	<i>Likert-7</i>	Sentiment de motivation générale
2	<i>Likert-7</i>	Sentiment d'efficacité personnelle générale (SEP)
3	<i>Likert-7</i>	Sentiment de maîtrise (<i>sc du SEP</i>)
4	<i>Likert-7 + appro</i>	Sentiment de recevoir des feedback + sources (<i>sc du SEP</i>)
5	<i>Likert-7</i>	Sentiment d'aise (<i>sc du SEP</i>)
6	<i>Likert-7</i>	Expérience vicariante d'aise (<i>sc du SEP</i>)
7	<i>Likert-7</i>	Contrôle comportemental perçu fort
8	<i>Likert-7 + appro</i>	Contrôle comportemental perçu faible
9	<i>Likert-7 + appro</i>	Sentiment de soutien social général (SSS)
10	<i>Likert-7 + appro</i>	Sentiment de soutien informationnel (<i>sc du SSS</i>)
11	<i>Likert-7</i>	Sentiment de soutien informationnel (<i>sc du SSS</i>)
12	<i>Likert-7</i>	Sentiment d'autonomie général (SA)
13	<i>Likert-7 + appro</i>	Sentiment de surveillance (<i>sc du SA</i>)
14	<i>ouverte</i>	Sentiment de contrainte temporelle (<i>sc du SA</i>)
15	<i>Likert-7</i>	Sentiment d'engagement
16	<i>ouverte</i>	Éléments qui favorisent l'entretien
17	<i>ouverte</i>	Éléments qui nuisent à l'entretien

N.B. « *appro* » et « *ouverte* » correspondent à « question d'approfondissement » et « question ouverte ».

Tableau 3. Description des items du deuxième questionnaire "post-formation"

Item	Type	Thématique investiguée
1	<i>ouverte</i>	Perception générale du protocole
2 (A-W)	<i>Likert-7</i>	Utilité, applicabilité, et maîtrise perçus des composantes
3	<i>ouverte</i>	Perception de la durée du protocole
4	<i>ouverte</i>	Perception des deux mnémotechnies de l'introduction
5	<i>ouverte</i>	Perception des deux mnémotechnies du questionnement
6	<i>ouverte</i>	Perception des améliorations possibles du protocole
7	<i>Likert-7</i>	Perception de la durée de la formation
8	<i>appro</i>	Approfondissement concernant la durée
9	<i>Likert-7</i>	Perception des mises en situation de la formation
10	<i>appro</i>	Approfondissement concernant les mises en situation
11	<i>Likert-7</i>	Perception des exercices de la formation
12	<i>appro</i>	Approfondissement concernant les exercices
13-35	<i>Questions identiques au questionnaire pré-formation, concernant l'ECS</i>	

Tableau 4. Niveaux d'autodétermination, de CCP, d'engagement, pour l'entretien

Item	pré-formation	post-formation	après 6 mois	χ^2	p
1 <i>motivation</i>	5.31 (SD = 1.38)	6.57 (SD = 0.54)	5.83 (SD = 0.98)	3.10	.212
2 <i>SEP</i>	5.29 (SD = 1.11)	4.71 (SD = 1.11)	5.00 (SD = 1.41)	0.30	.861
3 <i>maîtrise</i>	4.71 (SD = 0.95)	5.00 (SD = 1.15)	4.50 (SD = 1.05)	2.70	.259
4 <i>feedback</i>	4.83 (SD = 0.69)	3.86 (SD = 2.12)	1.67 (SD = 1.21)	7.91	.019
5 <i>aise</i>	4.71 (SD = 1.11)	5.43 (SD = 0.98)	3.83 (SD = 1.72)	2.33	.311
6 <i>vicariance</i>	4.86 (SD = 0.69)	4.80 (SD = 0.45)	4.83 (SD = 0.98)	2.00	.368
7 <i>CCP fort</i>	5.14 (SD = 0.90)	5.29 (SD = 1.38)	6.67 (SD = 0.52)	3.91	.142
8 <i>CCP faible</i>	4.71 (SD = 0.95)	6.43 (SD = 0.79)	6.83 (SD = 0.41)	9.24	.010
9 <i>SSS</i>	4.14 (SD = 1.35)	3.86 (SD = 2.27)	2.83 (SD = 2.14)	0.86	.651
10 <i>S.informationnel</i>	3.57 (SD = 2.44)	6.00 (SD = 1.15)	6.17 (SD = 0.75)	7.18	.028
11 <i>S.informationnel</i>	4.14 (SD = 2.19)	4.29 (SD = 2.43)	4.33 (SD = 1.03)	1.65	.438
12 <i>autonomie</i>	5.43 (SD = 1.13)	4.57 (SD = 1.99)	4.50 (SD = 0.84)	2.46	.292
13 <i>surveillance</i>	4.71 (SD = 2.06)	5.14 (SD = 1.95)	3.33 (SD = 1.75)	3.36	.186
15 <i>engagement</i>	6.14 (SD = 0.90)	6.71 (SD = 0.49)	6.33 (SD = 0.82)	2.47	.292

N.B. Le n° de l'item correspond à la thématique présentée dans le *Tableau 2*. Pour le questionnaire "pré-formation", la mesure concerne l'entretien de suspect·e·s en général, et pour les deux autres, la mesure concerne l'ECS.

Tableau 5. Réponses aux questions d'approfondissement et ouvertes

Item	Thème	pré-formation	post-formation	après 6 mois
4	<i>Sources feedback</i>	collègues hiérarchie magistrat·e·s	collègues hiérarchie scientifiques	collègues formé·e·s scientifiques
8	<i>Sources diminution contrôle comportemental perçu (CCP)</i>	suspect·e·s collègues contexte	suspect·e·s collègues contexte procédure hiérarchie	suspect·e·s contexte locaux procédure hiérarchie durée
9	<i>Sources sentiment de soutien social (SSS)</i> <i>Types SSS</i>	collègues formation aide entretien feedback présence	hiérarchie proches collègues encouragement aide entretien	hiérarchie liberté confiance
10	<i>Sources SSS informationnel</i>	collègues hiérarchie	scientifiques collègues formé·e·s	scientifiques collègues formé·e·s
13	<i>Sources surveillance</i>	hiérarchie collègues magistrats	hiérarchie magistrats collègues	collègues hiérarchie magistrats
14	<i>Perception temps entretien</i>	trop court acceptable variable	trop court acceptable	trop court variable
16	<i>Elements favorisant</i>	procédure suspect·e·s locaux	suspect·e·s entraînement	suspect·e·s
17	<i>Elements nuisant</i>	collègues suspect·e·s locaux	collègues procédure magistrats	suspect·e·s durée

N.B. Les réponses sont rapportées par ordre de citations, i.e. celles citées par la plus grande part d'enquêteur·ice·s en premier.

Tableau 6. Utilité, applicabilité, et maîtrise moyennes perçues de chaque composante de l'ECS, post-formation et après six mois

		Composante																						
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
Utilité	<i>PF</i>	6.86	6.43	5.86	6.71	5.71	6.86	6.86	6.57	7.00	6.71	6.43	6.43	6.71	7.00	7.00	5.86	6.86	6.86	4.86	6.57	6.71	6.57	4.43
		<i>0.38</i>	<i>1.13</i>	<i>1.46</i>	<i>1.49</i>	<i>1.70</i>	<i>0.38</i>	<i>0.38</i>	<i>0.79</i>	<i>0.00</i>	<i>0.49</i>	<i>0.79</i>	<i>1.51</i>	<i>0.49</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1.35</i>	<i>0.38</i>	<i>0.38</i>	<i>2.34</i>	<i>0.79</i>	<i>0.76</i>	<i>0.54</i>	<i>1.99</i>
	+6	5.83	5.67	5.67	6.67	6.17	6.17	6.67	5.17	6.50	6.00	6.17	6.17	6.67	6.83	5.83	3.00	6.50	6.67	4.50	4.67	6.50	6.50	4.50
		<i>0.75</i>	<i>1.21</i>	<i>1.21</i>	<i>0.51</i>	<i>0.75</i>	<i>0.75</i>	<i>0.82</i>	<i>0</i>	<i>0.55</i>	<i>1.10</i>	<i>0.75</i>	<i>0.75</i>	<i>0.52</i>	<i>0.41</i>	<i>0.75</i>	<i>0.89</i>	<i>0.84</i>	<i>0.82</i>	<i>1.05</i>	<i>0.82</i>	<i>0.55</i>	<i>0.55</i>	<i>0.84</i>
Applica- bilité	<i>PF</i>	5.71	4.14	5.71	4.57	4.86	6.00	5.71	3.29	6.29	4.14	5.71	6.14	5.71	6.00	6.00	5.29	6.57	6.57	4.43	5.71	6.29	6.29	5.29
		<i>1.38</i>	<i>1.68</i>	<i>1.11</i>	<i>1.40</i>	<i>2.41</i>	<i>1.00</i>	<i>1.38</i>	<i>1.89</i>	<i>0.76</i>	<i>1.77</i>	<i>1.11</i>	<i>0.69</i>	<i>1.25</i>	<i>0.82</i>	<i>1.15</i>	<i>1.11</i>	<i>0.54</i>	<i>1.54</i>	<i>1.40</i>	<i>1.11</i>	<i>0.76</i>	<i>0.49</i>	<i>2.21</i>
	+6	5.17	4.33	5.17	4.33	5.67	4.83	5.83	2.50	5.67	4.67	5.17	5.83	5.00	5.83	5.33	3.50	6.33	6.33	3.17	5.00	6.33	6.17	4.17
		<i>0.75</i>	<i>2.25</i>	<i>1.47</i>	<i>0.82</i>	<i>0.82</i>	<i>1.60</i>	<i>0.75</i>	<i>1.76</i>	<i>0.82</i>	<i>1.03</i>	<i>0.41</i>	<i>0.98</i>	<i>1.55</i>	<i>1.47</i>	<i>1.21</i>	<i>1.38</i>	<i>0.52</i>	<i>0.82</i>	<i>1.17</i>	<i>1.26</i>	<i>0.82</i>	<i>0.75</i>	<i>1.17</i>
Maîtrise	<i>PF</i>	5.86	4.71	5.43	4.57	5.14	5.29	5.14	3.27	5.86	5.14	5.57	5.71	3.29	6.14	5.57	4.29	6.29	5.71	4.14	5.86	6.14	5.86	5.1
		<i>1.07</i>	<i>1.70</i>	<i>1.13</i>	<i>2.15</i>	<i>2.04</i>	<i>0.95</i>	<i>1.35</i>	<i>1.62</i>	<i>0.90</i>	<i>1.57</i>	<i>1.27</i>	<i>1.11</i>	<i>1.80</i>	<i>0.38</i>	<i>0.79</i>	<i>2.29</i>	<i>0.76</i>	<i>1.11</i>	<i>1.21</i>	<i>1.35</i>	<i>0.90</i>	<i>1.68</i>	<i>1.86</i>
	+6	4.50	5.00	4.50	3.50	5.33	3.67	4.67	1.83	3.83	4.50	5.00	6.17	2.50	5.00	4.17	2.17	5.67	5.83	2.83	5.00	6.17	6.00	4.17
		<i>0.55</i>	<i>1.41</i>	<i>1.05</i>	<i>2.26</i>	<i>1.03</i>	<i>1.63</i>	<i>1.51</i>	<i>0.75</i>	<i>1.72</i>	<i>1.05</i>	<i>1.67</i>	<i>0.41</i>	<i>1.76</i>	<i>1.41</i>	<i>1.17</i>	<i>0.75</i>	<i>0.52</i>	<i>0.75</i>	<i>1.17</i>	<i>0.89</i>	<i>0.75</i>	<i>0.89</i>	<i>1.47</i>

N.B.1 Les termes "PF" et "+6" font référence aux mesures prises "pré-formation", et "6 mois après la formation".

N.B.2 Les données présentées en italique sous les moyennes correspondent aux écart-types.

Description des items : A (tri des éléments incriminants), B (mise en place de la salle), C (préparation questions), D (*rapport building*), E (explications des objectifs), F (transfert de contrôle), G (consigne d'exhaustivité), H (remise en contexte mentale), I (écoute active), J (prise de notes), K (dessin), L (pause pour questions), M (cheminement mental), N (questions entonnoir), O (questions neutres), P (changement d'ordre), Q (pause pour challenge), R (entretien tactique), S (challenge coopératif), T (proposition de dire la vérité), U (proposer de corriger), V (proposer d'ajouter), W (clorre).

Tableau 7. Utilisation rapportée de chaque composante de l'ECS, six mois après la formation

Composante																						
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
3.33	3.83	4.67	3.50	5.00	3.00	4.33	1.17	4.33	4.17	4.00	5.83	2.67	5.00	3.83	1.50	5.83	5.83	3.00	4.33	5.83	6.17	4.17
<i>1.51</i>	<i>1.94</i>	<i>1.37</i>	<i>2.26</i>	<i>1.10</i>	<i>1.55</i>	<i>1.51</i>	<i>0.41</i>	<i>1.75</i>	<i>1.47</i>	<i>2.10</i>	<i>0.98</i>	<i>2.25</i>	<i>1.41</i>	<i>0.98</i>	<i>0.84</i>	<i>0.41</i>	<i>0.75</i>	<i>1.10</i>	<i>1.51</i>	<i>0.75</i>	<i>0.98</i>	<i>1.47</i>

N.B. Les données présentées en italiques sous les moyennes correspondent aux écart-types

Description des items : A (tri des éléments incriminants), B (mise en place de la salle), C (préparation questions), D (*rapport building*), E (explications des objectifs), F (transfert de contrôle), G (consigne d'exhaustivité), H (remise en contexte mentale), I (écoute active), J (prise de notes), K (dessin), L (pause pour questions), M (cheminement mental), N (questions entonnoir), O (questions neutres), P (changement d'ordre), Q (pause pour challenge), R (entretien tactique), S (challenge coopératif), T (proposition de dire la vérité), U (proposer de corriger), V (proposer d'ajouter), W (clure).

Tableau 8. Lien entre maître perçue et application, pour chaque composante

Composante	Pearson's <i>r</i>	<i>p</i> value
A : tri des éléments incriminants	.243	.322
B : mise en place de la salle	.656	.079
C : préparation des questions	.828	.021
D : <i>rapport building</i>	.922	.004
E : explication des objectifs	.530	.140
F : transfert de contrôle	.632	.089
G : consigne d'exhaustivité	.676	.070
H : remise en contexte mentale	.868	.013
I : écoute active	.685	.067
J : prise de notes	.842	.018
K : consigne de dessin	.456	.182
L : pause pour les questions	.581	.113
M : respect du cheminement mental	.959	.001
N : questionnement en entonnoir	.932	.003
O : questionnement neutre	.899	.007
P : consigne de changement d'ordre	.794	.030
Q : pause pour le challenge	.108	.419
R : entretien tactique	.647	.082
S : <i>challenge</i> coopératif	.937	.003
T : proposition de dire la vérité	.149	.489
U : proposition de corriger les erreurs	.765	.038
V : proposition d'ajouter des détails	.910	.006
W : clôture de l'entretien	.943	.002

ANNEXE A

Questionnaire**Version Standard, préformation**

Merci de participer à ce questionnaire qui vise à recueillir votre avis avant la formation.

Ces questions se rapportent uniquement à l'audition des prévenus / mis-en-cause, et non aux autres missions que vous avez à effectuer dans votre profession. C'est votre avis personnel qui nous intéresse, aussi n'hésitez pas à être le/la plus sincère possible. Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Entourez le chiffre qui correspond à votre pensée :

1 ▪ A quel point vous sentez-vous motivé-e à conduire des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

2 ▪ A quel point vous sentez-vous capable de conduire des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

3 ▪ A quel point pensez-vous actuellement réussir à conduire des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

4 ▪ A quel point avez-vous des retours positifs sur votre façon de conduire des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

▪ De la part de qui ? _____

5 ▪ A quel point vous sentez-vous à l'aise dans la conduite des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

6 ▪ A quel point pensez-vous que vos collègues sont à l'aise avec la conduite les auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

7 ▪ A quel point pensez-vous que la manière dont se passent les auditions dépend de vous ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

8 ▪ A quel point pensez-vous que la manière les auditions dépend d'autre(s) chose(s) ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

▪ Lesquelles ? _____

9 ▪ A quel point vous sentez-vous soutenu-e dans votre pratique de l'audition ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

▪ Par qui ? _____

▪ Quel(s) type(s) de soutien vous apporte-t-on ? _____

10 ▪ A quel point pensez-vous pouvoir recevoir des conseils et informations au sujet de l'audition ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

▪ Par qui ? _____

11 ▪ A quel point échangez-vous avec vos collègues au sujet de la conduite de l'audition ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

12 ▪ A quel point vous sentez-vous autonome dans votre pratique de l'audition ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

13 ▪ Pensez-vous que votre performance en audition est surveillée ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

▪ Par qui ? _____

14 ▪ Que pensez-vous du temps dont vous disposez pour faire passer des auditions ? _____

15 ▪ A quel point vous sentez-vous impliqué·e / engagé·e dans la conduite des auditions ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

16 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, permettraient de favoriser le déroulement de l'audition ?

17 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, nuisent au déroulement de l'audition ? _____

ANNEXE B

Questionnaire**Version ECS, *post-formation***

Ces questions se rapportent uniquement à l'audition des prévenus / mis-en-cause, et non aux autres missions que vous avez à effectuer dans votre profession. C'est votre avis personnel qui vous intéresse, aussi n'hésitez pas à être le plus sincère possible. Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses, et le but de ces questions est de nous aider à améliorer la formation.

1 ▪ Que pensez-vous du protocole de l'ECS ? _____

2 ▪ Veuillez évaluer les techniques suivantes sur trois dimensions :

- Utilité : à quel point les techniques vous aident dans votre pratique actuelle des auditions
- Applicabilité sur le terrain : à quel point les techniques peuvent être facilement mises en place dans le cadre de ma pratique quotidienne des auditions, au vu des contraintes de terrain
- Sentiment de maîtrise : à quel point vous vous sentez compétent dans l'utilisation des techniques

A. Préparation : tri des éléments incriminantsUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Sentiment de maîtrise fort*

B. Préparation : mise en place de la salle / des conditions d'entretienUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

C. Préparation : réflexions sur les thématiques à aborder en questionnementUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

D. Introduction : création d'une relation de confiance et coopérationUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

E. Introduction : explication des objectifs / du cadre de l'entretienUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

F. Introduction : placement du MEC dans un rôle actifUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

G. Introduction : consigne d'exhaustivitéUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

H. Introduction : consigne de remise en contexte mentaleUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

I. Rappel libre : adoption d'une attitude d'écoute activeUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

J. Rappel libre : prise de note pour organiser les questions / la suite de l'entretienUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

K. Consigne de dessin de la scèneUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

L. Questionnement : pause pour préparer le questionnementUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

M. Questionnement : respect du cheminement mentalUtilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

N. Questionnement : questionnement en entonnoirUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

O. Questionnement : questionnement neutreUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

P. Consigne de changement d'ordreUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

Q. Challenge : pause pour organiser le challengeUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

R. Challenge : entretien tactique (présentation graduelle)Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

S. Challenge : conservation de la relation coopérativeUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

T. Challenge : proposition au MEC de dire la vérité s'il semble avoir mentiUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

U. Résumé : proposition au MEC d'ajouter ou de corriger des informationsUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

V. Clôture : proposer au MEC d'ajouter des informationsUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

W. Clôture : clore l'entretien avec une ambiance coopérativeUtilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

3 ▪ Que pensez-vous de la durée du protocole ? _____

4a ▪ Que pensez-vous de la consigne d'exhaustivité ? _____

4b ▪ Que pensez-vous de la consigne de remise en contexte mentale ? _____

5a ▪ Que pensez-vous de la consigne de dessin ? _____

5b ▪ Que pensez-vous de la consigne de changement d'ordre ? _____

6 ▪ Avez-vous des idées pour améliorer le protocole ? _____

7 ▪ Que pensez-vous de la durée de la formation que vous avez reçue ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

8a ▪ Pour quelles raisons pensez-vous cela de la durée de la formation ? _____

8b ▪ Selon vous, combien de sessions d'une journée de formation sont nécessaires ? (si vous pensez que 2 journées est le temps idéal, ne pas répondre) _____

9 ▪ A quel point trouvez-vous que les mises en situation réalisées en formation étaient réalistes ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

10 ▪ Selon vous, qu'est-ce qui permettrait à la formation d'être plus réaliste ? (si vous avez trouvé les mises en situation tout à fait réalistes, ne pas répondre) _____

11 ▪ A quel point avez-vous trouvé les exercices de la formation satisfaisants ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

12 ▪ Pour quelles raisons ? _____

13 ▪ A quel point vous sentez-vous motivé à conduire des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

14 ▪ A quel point vous sentez-vous capable de conduire à l'avenir des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

15 ▪ A quel point pensez-vous actuellement réussir à conduire des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

16 ▪ A quel point avez-vous des retours positifs sur le fait de mettre en place l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

17 ▪ De la part de qui ? _____

18 ▪ A quel point vous sentez-vous à l'aise dans la conduite des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

19 ▪ A quel point pensez-vous que vos collègues sont à l'aise avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

20 ▪ A quel point pensez-vous que la manière dont se passent les auditions avec l'ECS dépendra de vous ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

21 ▪ A quel point pensez-vous que la manière dont se déroulent les auditions avec l'ECS dépendra d'autre(s) chose(s) ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

22 ▪ Lesquelles ? (s'il y en a) _____

23 ▪ A quel point vous sentez-vous soutenu dans votre pratique de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

24 ▪ Par qui ? _____

25 ▪ Quel(s) type(s) de soutien vous apporte-t-on ? _____

26 ▪ A quel point pensez-vous pouvoir recevoir des conseils et informations au sujet de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

27 ▪ Par qui ? _____

28 ▪ A quel point échangez-vous avec vos collègues au sujet de la conduite de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

29 ▪ A quel point vous sentez-vous autonome dans votre pratique de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

30 ▪ Pensez-vous que votre performance en audition est surveillée ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

31 ▪ Par qui ? _____

32 ▪ Que pensez-vous du temps dont vous disposez pour faire passer des auditions avec le protocole de l'ECS ? _____

33 ▪ A quel point vous sentez-vous impliqué / engagé dans la conduite des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

34 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, favorisent le déroulement de l'audition avec l'ECS ? _

35 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, nuisent au déroulement de l'audition avec l'ECS ? ____

ANNEXE C

Questionnaire**Version ECS, 6 mois après la formation**

Ces questions se rapportent uniquement à l'audition des prévenus / mis-en-cause, et non aux autres missions que vous avez à effectuer dans votre profession. C'est votre avis personnel qui vous intéresse, aussi n'hésitez pas à être le plus sincère possible. Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses, et le but de ces questions est de nous aider à améliorer la formation.

1 ▪ Que pensez-vous du protocole de l'ECS ? _____

2 ▪ Veuillez évaluer les techniques suivantes sur trois dimensions :

- Utilisation faite : à quel point vous avez utilisé cette technique depuis la formation
- Utilité : à quel point les techniques vous aident dans votre pratique actuelle des auditions
- Applicabilité sur le terrain : à quel point les techniques peuvent être facilement mises en place dans le cadre de ma pratique quotidienne des auditions, au vu des contraintes de terrain
- Sentiment de maîtrise : à quel point vous vous sentez compétent dans l'utilisation des techniques

A. Préparation : tri des éléments incriminantsUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

B. Préparation : mise en place de la salle / des conditions d'entretienUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

C. Préparation : réflexions sur les thématiques à aborder en questionnaireUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

D. Introduction : création d'une relation de confiance et coopérationUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

E. Introduction : explication des objectifs / du cadre de l'entretienUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

F. Introduction : placement du MEC dans un rôle actifUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

G. Introduction : consigne d'exhaustivitéUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

H. Introduction : consigne de remise en contexte mentaleUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

I. Rappel libre : adoption d'une attitude d'écoute activeUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

J. Rappel libre : prise de note pour organiser les questions / la suite de l'entretienUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

K. Consigne de dessin de la scèneUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

L. Questionnement : pause pour préparer le questionnementUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

M. Questionnement : respect du cheminement mentalUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de cette technique

Pas du tout utile 1 2 3 4 5 6 7 *Très utile*

Applicabilité de cette technique

Très peu facilement applicable 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicable*

Sentiment de maîtrise de cette technique

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

N. Questionnement : questionnement en entonnoirUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

O. Questionnement : questionnement neutreUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

P. Consigne de changement d'ordreUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

Q. Challenge : pause pour organiser le challengeUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

R. Challenge : entretien tactique (présentation graduelle)Utilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

S. Challenge : conservation de la relation coopérativeUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

T. Challenge : proposition au MEC de dire la vérité s'il semble avoir mentiUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

U. Résumé : proposition au MEC d'ajouter ou de corriger des informationsUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

V. Clôture : proposer au MEC d'ajouter des informationsUtilisation faite de ces techniques

Jamais 1 2 3 4 5 6 7 *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles 1 2 3 4 5 6 7 *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables 1 2 3 4 5 6 7 *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible 1 2 3 4 5 6 7 *Sentiment de maîtrise fort*

W. Clôture : clore l'entretien avec une ambiance coopérativeUtilisation faite de ces techniques

Jamais **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Toujours*

Utilité générale de ces techniques

Pas du tout utiles **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Très utiles*

Applicabilité de ces techniques

Très peu facilement applicables **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Très facilement applicables*

Sentiment de maîtrise de ces techniques

Sentiment de maîtrise faible **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Sentiment de maîtrise fort*

3 ▪ Que pensez-vous de la durée du protocole ? _____

4a ▪ Que pensez-vous de la consigne d'exhaustivité ? _____

4b ▪ Que pensez-vous de la consigne de remise en contexte mentale ? _____

5a ▪ Que pensez-vous de la consigne de dessin ? _____

5b ▪ Que pensez-vous de la consigne de changement d'ordre ? _____

6 ▪ Avez-vous des idées pour améliorer le protocole ? _____

7 ▪ A quel point vous sentez-vous motivé à conduire des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

8 ▪ A quel point vous sentez-vous capable de conduire à l'avenir des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

9 ▪ A quel point pensez-vous actuellement réussir à conduire des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

10 ▪ A quel point avez-vous des retours positifs sur le fait de mettre en place l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

11 ▪ De la part de qui ? _____

12 ▪ A quel point vous sentez-vous à l'aise dans la conduite des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

13 ▪ A quel point pensez-vous que vos collègues sont à l'aise avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

14 ▪ A quel point pensez-vous que la manière dont se passent les auditions avec l'ECS dépendra de vous ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

15 ▪ A quel point pensez-vous que la manière dont se déroulent les auditions avec l'ECS dépendra d'autre(s) chose(s) ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

16 ▪ Lesquelles ? (s'il y en a) _____

17 ▪ A quel point vous sentez-vous soutenu dans votre pratique de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

18 ▪ Par qui ? _____

19 ▪ Quel(s) type(s) de soutien vous apporte-t-on ? _____

20 ▪ A quel point pensez-vous pouvoir recevoir des conseils et informations au sujet de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

21 ▪ Par qui ? _____

22 ▪ A quel point échangez-vous avec vos collègues au sujet de la conduite de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

23 ▪ A quel point vous sentez-vous autonome dans votre pratique de l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

24 ▪ Pensez-vous que votre performance en audition est surveillée ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

25 ▪ Par qui ? _____

26 ▪ Que pensez-vous du temps dont vous disposez pour faire passer des auditions avec le protocole de l'ECS ? _____

27 ▪ A quel point vous sentez-vous impliqué / engagé dans la conduite des auditions avec l'ECS ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

28 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, favorisent le déroulement de l'audition avec l'ECS ? _

29 ▪ Y a-t-il des éléments qui, selon vous, nuisent au déroulement de l'audition avec l'ECS ? ___

30 ▪ Lorsqu'un MEC est interrogé avec un ECS, à quel point la description qu'il donne **de l'événement** semble-t-elle :

a) exacte ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*

b) détaillée ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*
Tout à fait
appropriée

31 ▪ Lorsqu'un MEC est interrogé avec un ECS, à quel point la description qu'il donne **des personnes** liées à l'événement semble-t-elle :

a) exacte ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*

b) détaillée ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*
Tout à fait
appropriée

32 ▪ Lorsqu'un MEC est interrogé avec un ECS, à quel point la description qu'il donne **des lieux** liés à l'événement semble-t-elle :

a) exacte ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*

b) détaillée ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 *Tout à fait*
Tout à fait
appropriée

33 ▪ Lorsqu'un MEC est interrogé avec un ECS, à quel point la description qu'il donne **des objets** liés à l'événement semble-t-elle :

a) **exacte ?**

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

b) **détaillée ?**

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*
Tout à fait
appropriée

34 ▪ Lorsqu'un MEC est interrogé avec un ECS, à quel point la description qu'il donne **des actions** liés à l'événement semble-t-elle :

a) **exacte ?**

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

b) **détaillée ?**

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*
Tout à fait
appropriée

35 ▪ Selon vous, à quel point les consignes données aux MEC (mnémotechnies, consignes de la phase d'introduction) sont-elles trop verbeuses (longues à énoncer) ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

36 ▪ Selon vous, à quel point les MEC réussissent-ils facilement à appliquer ces consignes ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

37 ▪ Selon vous, à quel point les témoignages recueillis avec l'ECS ont-ils une bonne structure logique / chronologique ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

38 ▪ Selon vous, à quel point les témoignages recueillis avec l'ECS contiennent-ils trop de détails peu importants et/ou pertinents ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

39 ▪ Selon vous, à quel point l'ECS semble-t-il fatiguer les MEC ?

Pas du tout **1** **2** **3** **4** **5** **6** **7** *Tout à fait*

CONCLUSION – Chapitre 2 Partie 2

La seconde partie du *Chapitre 2* avait pour but d'investiguer (1) si les professionnel·le·s pouvaient s'approprier l'entretien cognitif pour suspects, (2) s'il y avait un intérêt à utiliser ce protocole plutôt que leurs techniques habituelles d'entretien, (3) quelle était leur perception des différentes composantes de la méthode, et (4) quels pourraient être les facteurs qui favoriseraient, ou au contraire qui nuieraient, à une application à long terme du protocole.

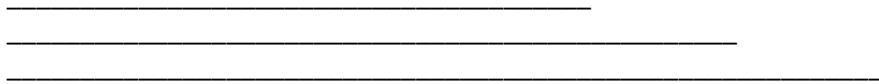
La première étude présentée (*manuscrit n°4*) constituait une expérimentation, réalisée en collaboration avec des enquêteur·ice·s du service des Douanes de Clermont-Ferrand, et qui avait pour objectif de comparer des entretiens réalisés avec un ECS, et des entretiens réalisés avec une « techniques douanière standard ». Les résultats de cette étude ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s formé·e·s au protocole, après s'être correctement approprié·e·s la méthode, en faisaient une utilisation efficace : iels recueillaient significativement plus d'informations en utilisant l'ECS, que leurs confrères et consoeurs utilisant leur technique standard, lorsqu'ils devaient interroger des pseudo-suspect·e·s. Cette étude constituait la première expérimentation, au niveau international, qui permettait d'évaluer l'ECS en comparaison à un groupe contrôle comprenant des techniques d'entretien utilisées sur le terrain.

Au vu du bénéfice que permettait *a priori* d'obtenir l'ECS, nous en fîmes la recommandation pour une utilisation dans le cadre d'affaires réelles. Toutefois, notre souhait était de proposer une étude qui permettrait d'évaluer les risques potentiels d'abandon progressif de la méthode. La seconde étude (*manuscrit n°5*), réalisée en collaboration avec un service d'enquêtes de la Gendarmerie, avait pour but d'investiguer ces facteurs d'abandon potentiels. Les résultats ont permis de montrer que, si les enquêteur·ice·s rapportaient une opinion globalement très positive de la méthode, il pouvait être nécessaire de l'adapter aux contraintes spécifiques du terrain. En particulier, la proposition d'une version « courte » fut émise.

Les différents résultats jusqu'ici obtenus permettent de préconiser une adaptation du protocole, et une réflexion concernant les besoins concrets des professionnel·le·s.

TROISIÈME CHAPITRE

**VERS UNE AMÉLIORATION
DU PROTOCOLE**



PARTIE 1

LUTTER CONTRE LA PRÉSUMPTION DE CULPABILITÉ : LA CONSIGNE DE CONTRE-HYPOTHÈSE

Nous l'avons évoqué au premier chapitre de ce manuscrit, il est probable que l'utilisation de techniques néfastes, *i.e. agressives, manipulatoires, et orientées*, trouvent leur origine dans un autre phénomène que l'absence de formation : la présomption de culpabilité. En effet, comme l'ont montré les travaux de Kassin, et al. (2003), de Hill, et al. (2008), et de Lidén, et al. (2018), les enquêteur·ice·s utilisent plus de techniques néfastes, et posent plus de questions qui sous-entendent que la personne est coupable, lorsqu'ils sont persuadé·e·s qu'elle l'est. Or, cette présomption de culpabilité n'est pas uniquement l'apanage des enquêteurs et enquêtrices qui ne sont pas formé·e·s à l'entretien : elle existe également, bien que probablement à moindre mesure, chez des personnes formées à des protocoles scientifiquement validés (Meissner & Kassin, 2004). En effet, la formation à des méthodes « neutres » d'entretien semble ne pas suffire à limiter l'apparition de la présomption, très présente dans le *mindset* de nombreux professionnel·le·s (Leo, 2013).

C'est pourquoi nous avons souhaité apporter une réflexion à la problématique de la présomption de culpabilité, et proposer un moyen de lutter contre ses effets néfastes dans l'entretien. En premier lieu, nous avons supposé que la présomption de culpabilité pouvait être à l'origine d'un biais de confirmation d'hypothèses chez les enquêteur·ice·s, et souhaité investiguer ce fait. Dans cet objectif, nous avons analysé les éléments de la littérature à ce sujet, et notamment le rôle d'un facteur dispositionnel dans l'apparition du biais de confirmation : le besoin de clôture cognitive. En second lieu, nous avons développé une consigne spécifique, la « consigne de contre-hypothèse », dont l'objectif était de réduire le biais de confirmation chez les personnes qui la mettaient en pratique. Son élaboration était notamment basée sur l'idée que produire des cognitions contraires à l'hypothèse préalable peut permettre d'augmenter la neutralité du traitement d'informations. La *Partie 1* de ce troisième chapitre a pour but de présenter ces différents éléments.

I. L'impact de la présomption de culpabilité

Par définition, lorsqu'un·e enquêteur·ice a une présomption de culpabilité, alors iel n'est pas neutre, et possède une hypothèse orientée vers la culpabilité de la personne interrogée, *i.e. hypothèse que la personne soit coupable et non innocente* (Meissner & Kassin, 2002; 2004). Or, le fait de posséder une hypothèse envers un individu, un événement, ou un objet, est susceptible d'entraîner l'apparition d'un biais cognitif : le biais de confirmation d'hypothèses (BCH; Nickerson, 1988). Ce biais, qui pousse les individus qui le possèdent à avoir des cognitions et comportements concordant avec leurs hypothèses, a été investigué et mis en évidence dans un contexte judiciaire : c'est celui-ci même qui aurait poussé les participant·e·s des études de Kassin, et al. (2003), et de Hill, et al. (2008), ainsi que les enquêteur·ice·s de l'étude de Lidén, et al. (2018) à adopter des comportements orientés durant l'entretien. Parmi ces comportements orientés, on retrouve notamment le fait de poser des questions centrées sur la culpabilité, ou de s'adresser à la personne interrogée de manière agressive. L'objectif de la *Section I.1.* est de définir le BCH et de décrire ses effets, particulièrement dans le contexte de l'entretien judiciaire, puis de présenter les éléments théoriques proposés par les scientifiques pour lutter contre son apparition.

I.1. Le biais de confirmation d'hypothèses

I.1.1. Définition du biais de confirmation

Le biais de confirmation peut être défini comme « la recherche et/ou l'interprétation d'éléments de preuves et d'informations, d'une manière qui soit en accord avec les croyances, les attentes, ou les hypothèses existantes ; et le rejet ou la négligence d'éléments de preuves en désaccord » (p.175; Nickerson, 1988). L'existence de celui-ci a été démontrée de nombreuses fois dans des contextes expérimentaux, ainsi que dans différents domaines d'application (judiciaire, mais également journalistique, médical, sportif, *etc.*). Les recherches qui ont mené à la définition du BCH ont émergé avec les travaux de Wason (1960), qui proposait un protocole pour tester les méthodes de raisonnement des individus. Dans son étude, les participant·e·s

devaient lire des suites de trois chiffres (*i.e.* « 2 - 4 - 6 »), et proposer de nouveaux triplets de chiffres basés sur la même construction. Si vous vous prêtez vous-même à l'exercice, probablement supposerez-vous que le lien qui régit ce triplet est le fait que « trois nombres pairs successifs se suivent ». C'est en tout cas ce que pensaient généralement les participant·e·s de cette étude, qui pouvaient être tenté·e·s de répondre « 8 - 10 - 12 ». Cependant, d'autres explications sont également possibles concernant ce triplet : il pourrait, par exemple, correspondre aux âges des trois enfants de l'expérimentateur. Toutefois, cette interprétation ne sera jamais proposée par les participant·e·s : la première est la plus évidente (*i.e.* apparaît en premier dans les hypothèses d'interprétation), et la plus automatique (*i.e.* ne requiert pas d'approfondissement de la recherche d'informations). Les observations issues de cette étude permettaient alors de mettre en évidence deux faits : d'une part, la première explication qui apparaissait à l'esprit des individus était souvent considérée par eux-même comme valide, d'autre part, cette explication semble être celle qui impliquait le moins de réflexion profonde. Par la suite, ces résultats inspiraient à Wason (1966; 1968) une autre série d'études, dont l'objectif était d'observer la façon dont les individus recherchaient l'information, au regard de leurs pensées préalables. Dans ces études, on présentait aux participant·e·s quatre cartes, sur lesquelles étaient inscrites respectivement une voyelle (A), une consonne (B), un chiffre pair (4) et un chiffre impair (7). On leur donnait l'information suivante : « si une carte présente une voyelle, alors un chiffre pair est inscrit sur l'autre face ». Supposément, sur le revers de la carte A devait donc être inscrit 4, et sur le revers de la carte 4 devait être inscrit A. Les participant·e·s devaient alors choisir quelle(s) carte(s) retourner pour vérifier si l'information était vraie. Les résultats de cette étude montraient que si les participant·e·s retournaient la carte « voyelle » et vérifiaient qu'un chiffre pair se trouvait au revers, alors iels ne retournaient généralement pas la carte « pair » pour vérifier si la réciproque était vraie. En outre, si les participant·e·s choisissaient de retourner une carte « consonne » et vérifiaient qu'un chiffre impair se trouvait au revers (*i.e. éléments contraires à l'information de départ*), alors iels supposaient que l'inverse était vrai, et ne vérifiaient généralement pas les cartes « voyelle » ou « pair ». De manière globale, ces résultats mettaient en évidence une « tendance des personnes à tester une hypothèse surtout en prenant en compte des exemples qui étaient consistants avec celle-ci » (p. 184; Nickerson, 1988).

Suite à ces premières expérimentations, de nombreuses études ont été réalisées pour étudier le BCH. Un résumé des conclusions issues de ces études a été proposé par Nickerson (1988) (voir par exemple les études de Baron, 1995; Koriat, Lichtenstein, & Fischhoff, 1980;

Levine, 1970; Pyszczynski & Greenberg, 1987; Snyder, 1981) : (1) l'attention des individus est restreinte en faveur de l'hypothèse préférée, *i.e.* les indices qui contredisent l'hypothèse sont plus facilement ignorés par le scope attentionnel, comparativement aux indices qui confirment l'hypothèse ; (2) il existe un traitement préférentiel des preuves qui confirment l'hypothèse principale, *i.e.* les individus ont tendance à valoriser, et à accorder plus de poids, aux éléments qui confirment l'hypothèse, comparativement aux éléments qui la contredisent ; (3) les informations recherchées sont uniquement ou majoritairement celles qui vont dans le sens de l'hypothèse, *i.e.* les individus font volontairement le choix de rechercher activement des informations qui vont dans le sens de leurs hypothèses, comparativement aux informations qui les contredisent ; (4) la quantité d'éléments qui confirment l'hypothèse est surestimée, *i.e.* les individus ont tendance à penser qu'une plus grande quantité d'informations confirment leur hypothèse, par rapport au nombre d'informations qui la contredisent ; (5) la perception des informations est transformée dans le sens de l'hypothèse, *i.e.* les individus ont tendance à interpréter les informations de manière erronée (par exemple, les données d'un graphique seront mal lues), pour que celles-ci correspondent à l'hypothèse préférée.

Dans le contexte judiciaire, plusieurs exemples d'affaires existent, dans lesquelles des informations concrètes ont été ignorées par les magistrat·e·s, alors qu'elles innocentent la personne accusée, au profit d'autres informations qui l'incriminaient (Kassin, 2012). C'est le cas par exemple de l'affaire Barry Laughman, un homme condamné pour viol et homicide : d'une part, l'accusé avouait être responsable des crimes durant son entretien judiciaire (*information incriminante*) ; d'autre part, un rapport d'expertise médico-légale affirmait que le groupe sanguin de l'accusé ne correspondait pas à celui retrouvé sur la scène de crime (*information disculpante*). Dans cette affaire, les magistrat·e·s ont choisi de prendre en compte les aveux donnés par la personne, mais n'ont pas considéré la présence d'une information, d'importance pourtant capitale, qui pouvait montrer l'innocence de l'accusé. Suite au procès, Barry Laughman fut reconnu coupable et emprisonné seize ans, avant d'être innocenté lors d'une révision judiciaire. Bien que ce fait ne fut pas directement investigué, Kassin (2012) suggérait qu'un BCH semblait avoir été à l'œuvre dans ce cas, et que l'hypothèse possédée par les magistrat·e·s était le fait que l'accusé était coupable. Ce fait expliquerait alors pourquoi une information a été préférée à l'autre durant le procès, bien que les deux étaient importantes pour établir un verdict.

I.1.2. Origine du BCH : le rôle du besoin de clôture cognitive

De manière à expliquer les raisons du biais de confirmation, Peters (2022) a proposé le modèle du « *reality-matching account* », selon lequel le BCH existerait dans le but de pousser les autres personnes à correspondre à notre perception subjective de la réalité. Ainsi, il aurait une fonction de protection, qui permettrait d'assurer que l'on n'est pas déconnecté de la réalité sociale : en provoquant une interprétation qui correspondraient aux croyances que l'on possède en premier lieu, le BCH permettrait de maintenir une perception positive de notre système de perception et d'interprétation, renforçant par la même l'image positive de soi. En outre, selon le modèle de Peters (2022), le niveau de force des croyances (*i.e.* à quel point l'on possède des croyances sur les situations, objets et individus) ne serait pas équivalent chez toutes les personnes : certaines personnes auraient un fort besoin d'avoir des croyances et d'expliquer leurs observations, et d'autres seraient plus prompts à la neutralité, à « l'ouverture d'esprit », et chercheraient moins à expliquer.

Cette variabilité inter-individuelle du niveau de croyances serait en fait directement liée à un facteur dispositionnel, le besoin de clôture cognitive (BCC), défini comme « la motivation individuelle à l'égard du traitement et du jugement de l'information » (Webster & Kruglanski, 1994). Il s'agit d'une disposition individuelle, régissant pour un individu son désir de prévisibilité, sa préférence pour l'ordre et l'organisation, son inconfort face à l'incertitude, et son niveau de fermeture d'esprit. En d'autres termes, une personne possédant un BCC élevé aura un fort besoin d'éviter le doute et l'incertitude face à une situation ou à un individu, et recherchera des informations pour répondre aux questions qu'elle se pose. Selon DeBacker et Crowson (2009), un BCC élevé face à une situation incertaine entraînerait, chez la personne le possédant, un désir de recueillir rapidement des informations concernant cette situation. En ce sens, les individus possédant un fort BCC auraient tendance à réaliser un traitement plus heuristique des informations (*i.e.* se basant sur leurs expériences passées, ou leurs réponses affectives), contrairement aux individus possédant un faible BCC, qui rechercheraient des informations de manière plus approfondie et en réalisant plus d'efforts (DeBacker & Crowson, 2009; Gregoire, 2003). Selon Kassin, Dror, et Kukucka (2013), la raison pour laquelle le traitement de l'information différerait en fonction du niveau de BCC, est le fait que celui-ci activerait des buts motivationnels différents face à l'information : d'un côté, les personnes avec un faible BCC auraient des buts dits « d'exactitude », et souhaiteraient avoir une interprétation la plus objective, neutre, et exacte possible des informations, quitte à ne pas obtenir de réponse

concrète à leur question ; de l'autre côté, les personnes avec un BCC élevé auraient des buts dits « directionnels », et souhaiteraient avoir une interprétation « terminée » d'un événement, en sélectionnant des informations orientées vers une réponse finie, quitte à ne pas prendre en compte toutes les possibilités d'explication. Cette dualité d'approches de pensée avait déjà été mise en évidence par Kunda (1990) dans son modèle du raisonnement motivé, selon lequel les processus de raisonnement (*i.e.* accéder à, construire, et évaluer l'information) seraient influencés soit par la motivation d'être exact·e, soit par celle d'arriver à une conclusion. C'est alors cette motivation qui serait à l'origine d'une différence de traitement de l'information chez des personnes avec différents niveaux de BCC (Kassin, et al., 2013).

Par ailleurs, bien que les éléments ici présentés semblent montrer une certaine stabilité du BCC, en tant que disposition, ainsi que des processus de raisonnement motivés associés, il a été démontré que le niveau de BCC pouvait être sensible au contexte. En effet, dans l'une des études présentées par Webster & Kruglanski (1994), les auteur·e·s souhaitaient montrer que le niveau de BCC était influencé par la culture et les normes auxquelles étaient exposés les individus. Ainsi, iels ont fait passer à des étudiant·e·s en comptabilité – *chez qui la prise de décision est valorisée* – et à des étudiant·e·s en art – *chez qui l'ouverture d'esprit est valorisée* – leur échelle du besoin de clôture cognitive (*Need For Closure Scale, NFCs*; Webster & Kruglanski, 1994). Les analyses ont permis de montrer que la quasi-totalité des étudiant·e·s en comptabilité avait un niveau de BCC élevé, et que la quasi-totalité des étudiant·e·s en art avait un niveau de BCC faible. Au vu de la variabilité inter-individuelle habituelle du BCC, il était peu probable que seuls des individus à BCC élevé se soient orientés vers des études de comptabilité, et équivalentement pour les étudiant·e·s en art. Ainsi, selon les auteur·e·s, l'exposition à une culture spécifique aurait fait varier au cours du temps le niveau de BCC des étudiant·e·s.

Dans un contexte judiciaire, une étude de Ask & Granhag (2005) avait pour but d'évaluer l'impact du BCC sur le BCH. Dans cette expérience, des enquêteurs et enquêtrices de police devaient lire le dossier – fictif – d'un cas d'homicide non résolu. Il leur était demandé d'analyser le contenu du dossier, et de proposer une interprétation de l'affaire. Pour la moitié des participant·e·s, un BCH pour la culpabilité de la suspecte était provoqué (*i.e.* il était décrit que la suspecte avait une motivation de jalousie pour commettre le crime). L'autre moitié était dans la condition « contrôle », où aucun BCH n'était volontairement provoqué. Le niveau de BCC de tou·te·s les participant·e·s était mesuré *via* l'échelle de besoin de clôture *NFCs* (Webster

& Kruglanski, 1994). Les résultats de l'étude ont permis de mettre en évidence deux faits : premièrement, les enquêteur·ice·s pour qui un biais de confirmation était provoqué jugeaient la suspecte comme probablement plus coupable, comparativement aux enquêteur·ice·s de la condition contrôle. Deuxièmement, le niveau de BCC avait un effet modérateur sur ces résultats : dans la condition où un BCH était activé, les participant·e·s ayant un niveau de BCC élevé percevaient la suspecte comme probablement plus coupable, comparativement à ceux ayant un niveau de BCC faible. En outre, les chercheurs ont mesuré la quantité d'incohérences (*i.e.* informations qui pouvaient indiquer que la suspecte était innocente, car elles ne concordaient pas avec un scénario où elle serait coupable) relevées par les participant·e·s. Les résultats ont permis de montrer que la condition où le moins d'incohérences étaient rappelées, par rapport aux autres conditions, était celle où les participant·e·s avaient un fort BCC et où un BCH était provoqué. Bien que les résultats de cette étude ne montraient pas un impact direct du BCC sur le niveau de BCH (*i.e.* les participant·e·s avec un niveau élevé de BCC, dans la condition contrôle, n'avaient pas un BCH plus élevé que les participant·e·s avec un niveau faible de BCC), ils permettaient tout de même de mettre en évidence l'effet délétère du doublet « BCH activé – BCC élevé » : c'est en effet dans cette condition que les enquêteur·ice·s percevaient la suspecte de la manière la plus orientée, et ignoraient le plus les éléments pouvant la disculper.

De manière générale, même si le BCC a été peu étudié dans le contexte de l'investigation judiciaire, nous garderons à l'esprit que ce facteur, dispositionnel mais sensible à la situation, pourrait avoir un effet néfaste sur les cognitions et comportements des enquêteur·ice·s durant l'entretien. Les conséquences du BCH, quant à elles, ont été plus étudiées et plus documentées.

I.2. Les effets du biais de confirmation

I.2.1. Que provoque le BCH chez les enquêteur·ice·s ?

Plusieurs expérimentations ont eu pour but d'investiguer directement les conséquences du BCH, chez les personnes qui menaient les entretiens. C'était le cas des études de Ask et Granhag (2005), présentée ci-avant, de Kassir, et al. (2003), et de Hill, et al. (2008), présentées au *Chapitre 1*. Pour résumer, ces différentes expérimentations montraient les effets néfastes de la présomption de culpabilité et du BCH : les enquêteur·ice·s percevaient la personne interrogée

comme plus coupable, ils posaient des questions plus orientées, ils utilisaient des techniques d'entretien plus coercitives, ils adoptaient un comportement verbal plus agressif.

Des résultats similaires ont été par la suite retrouvés dans d'autres expérimentations. Par exemple, une étude de O'Brien (2009) avait pour but de tester l'impact du BCH sur trois processus de la résolution d'enquête : la recherche de preuves, l'interprétation de ces preuves, et la construction d'une narration cohérente pour intégrer ces informations. Dans cette étude, les participant·e·s recevaient un dossier – fictif – d'un cas de cambriolage où la victime avait été blessée par arme à feu. Plusieurs éléments du dossier convergeaient vers la culpabilité potentielle d'un personnage en particulier, Bill. Il était demandé aux participant·e·s de lire le dossier, et de répondre à des questions le concernant. Pour la moitié d'entre eux, on leur demandait, au cours de la lecture du dossier, d'émettre une hypothèse concernant le suspect le plus probablement coupable, ce qui avait pour but de provoquer un BCH envers Bill. Pour l'autre moitié, on ne leur demandait rien, et ils devaient continuer la lecture du dossier. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que le BCH provoqué avait de nombreux effets. Par rapport à ceux qui n'avaient pas émis d'hypothèse, les participant·e·s qui avaient dû émettre une hypothèse rappelaient significativement plus de détails centrés sur la culpabilité de Bill (lorsqu'on leur demandait de rappeler des éléments du dossier judiciaire), suggéraient plus de pistes d'enquête centrées sur Bill (lorsqu'on leur demandait de sélectionner des pistes d'enquêtes à explorer à l'avenir), interprétaient plus les éléments ambigus comme allant dans le sens de la culpabilité de Bill (lorsqu'on leur demandait d'interpréter des éléments de l'enquête), et sélectionnaient plus d'informations centrées sur Bill (lorsqu'on leur demandait de choisir des informations à approfondir). De manière générale donc, les participant·e·s qui étaient soumis·e·s à un BCH dans cette étude rappelaient plus d'informations (effet sur la mémoire) et interprétaient plus les informations (effet sur l'interprétation) dans le sens de la culpabilité du suspect.

De manière générale, nous pouvons conclure à l'existence d'un consensus, issu de diverses expérimentations et observations de terrain, concernant l'impact du BCH sur les interrogateur·ice·s : entraîné par une hypothèse préalable (*i.e.* présomption de culpabilité), celui-ci a pour effet d'orienter les cognitions et comportements des enquêteur·ice·s dans le sens de cette hypothèse (Kassin, Drod, & Kukucka, 2013). Toutefois, des expérimentations ont

permis de montrer que ces actes peuvent avoir des conséquences directes sur les personnes interrogées, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

I.2.2. Que provoque le BCH chez les personnes interrogées ?

Dans l'étude de Hill, et al. (2008), où les participant·e·s avaient été interrogé·e·s soit avec des questions orientées, soit avec des questions neutres, ceux-ci avaient ensuite dû rapporter leur ressenti vis-à-vis de l'interrogation qu'ils avaient vécue. En particulier, ils devaient juger, sur des échelles de type *Likert-10*, à quel point ils avaient ressenti une pression à avouer, l'intensité avec laquelle ils avaient dû appuyer leurs dénis, à quel point l'interrogateur·ice avait tenté d'obtenir des aveux de leur part, et à quel point ils avaient ressenti de la nervosité et de l'intimidation durant l'entretien. Les résultats permettaient de montrer que les participant·e·s qui avaient été interrogé·e·s avec des questions orientées ressentaient avoir subi plus de pression, et plus d'insistance de la part de l'interrogateur·ice, durant l'entretien. De plus, ces faits étaient rapportés de manière équivalente par les participant·e·s coupables et innocent·e·s. Par la suite, une autre partie de l'étude avait visé à analyser la façon dont les participant·e·s interrogé·e·s étaient jugé·e·s par des observateur·ice·s extérieur·e·s. Ainsi, 58 étudiant·e·s volontaires devaient chacun·e analyser huit enregistrements audio des entretiens précédemment réalisés, et juger, sur une échelle de type *Likert-10*, à quel point la personne interrogée leur paraissait coupable / innocente. Les résultats permettaient de montrer que les participant·e·s interrogé·e·s avec les questions orientées étaient perçu·e·s comme plus coupables que ceux interrogé·e·s avec les questions neutres. De plus, un effet d'interaction indiquait que ce fait était d'autant plus vrai chez les personnes innocentes, comparativement aux personnes coupables.

La deuxième partie de l'étude de Kassin, et al. (2003), basée sur une méthodologie similaire, avait permis de tirer les mêmes conclusions : 78 observateur·ice·s volontaires devaient chacun·e écouter quatre audio-enregistrements de participant·e·s qui avaient été interrogé·e·s par des enquêteur·ice·s soumis·e·s ou non à un BCH. De manière concordante avec l'étude de Hill, et al. (2008), ces observateur·ice·s jugeaient que les participant·e·s de la condition BCH montraient plus de comportements défensifs, et semblaient plus coupables, que ceux

de la condition neutre. En outre, il était également demandé aux observateur·ice·s de cette étude de juger les croyances et comportements des enquêteur·ice·s. Les résultats permettaient de montrer que ceux de la condition BCH étaient perçu·e·s comme plus biaisé·e·s vers la culpabilité des suspects, par rapport à ceux de la condition neutre, et ce particulièrement lorsque les personnes interrogées étaient en réalité innocentes. De plus, les observateur·ice·s jugeaient les comportements des enquêteur·ice·s de la condition BCH comme provoquant plus de pression et d'anxiété, et essayant plus d'obtenir des aveux, que ceux des enquêteur·ice·s de la condition neutre, et ce particulièrement lorsque les personnes interrogées étaient en réalité innocentes.

Pour résumer, les résultats jusqu'ici présentés mettent en évidence un triple effet néfaste du BCH : premièrement, il pousse les enquêteur·ice·s qui ont une présomption de culpabilité à avoir des cognitions et comportements orientés (manipulatoires, agressifs, centrés vers la recherche d'aveux, etc.) ; deuxièmement, les personnes interrogées avec des techniques orientées par le BCH déclarent ressentir plus d'anxiété et plus de pression à l'aveu ; et troisièmement, les observateur·ice·s perçoivent les personnes interrogées avec de telles techniques comme plus coupables, particulièrement lorsqu'elles sont innocentes en réalité. En ce sens, le BCH a été identifié comme l'une des causes majeures d'erreurs de justice, où les enquêteur·ice·s et magistrat·e·s auraient ignoré des éléments disculpants, valorisé des éléments incriminants, et perçu les accusé·e·s comme probablement coupables (Findley & Scott, 2006; Rossmo, 2016; Rossmo & Pollock, 2019). C'est pourquoi des études ont été menées dans le but de lutter contre ce biais, et d'augmenter la neutralité lors des investigations.

II. Comment limiter le biais de confirmation d'hypothèses ?

II.1. Les éléments de la théorie

L'une des premières propositions émises par les scientifiques pour lutter contre le BCH était celle d'informer et de former les membres des forces de l'ordre à l'existence de ce biais. Selon Kassin, et al. (2013) le fait de rendre ce biais conscient aux yeux des professionnels du milieu judiciaire serait une première étape pour les pousser à augmenter volontairement leur neutralité. De plus, Powell, Hughes-Scholes, et Sharman (2012) ont montré que le fait de former les enquêteur·ice·s à des méthodes d'entretien neutres permettrait de limiter « naturellement » certains effets du biais de confirmation, et particulièrement son effet sur la formulation des questions (*i.e.* le BCH poussant à poser des questions orientées vers la culpabilité de la personne suspecte).

En effet, elles ont réalisé une expérimentation, dont le but était d'évaluer l'impact des compétences en entretien acquises en formation (en particulier le questionnement) sur la neutralité des questions posées par des enquêteur·ice·s soumis à un BCH. Dans cette étude, 110 enquêteurs et enquêtrices, provenant de différents services de police australiens, devaient chacun·e réaliser un entretien, dans le cadre duquel la personne interrogée était un enfant à qui on avait fait réaliser une série de deux activités. Les enquêteur·ice·s étaient aléatoirement réparti·e·s dans l'une des deux conditions : dans la première condition expérimentale, on leur expliquait que l'enfant qu'ils interrogeaient avait réalisé un certain nombre d'activités, sans en dire plus sur le nombre et la teneur de celles-ci ; dans la seconde condition, on leur donnait des informations, correctes et incorrectes, sur trois activités que l'enfant « était susceptible ou non » d'avoir faites. Ainsi, les enquêteur·ice·s de la seconde condition étaient soumis·e·s à un BCH, puisqu'ils pensaient connaître, avant même l'entretien, une part importante du contenu des faits. Par la suite, les enquêteur·ice·s devaient interroger les enfants concernant ces activités, de manière à recueillir des informations sur ce qu'ils avaient réellement fait. Deux éléments étaient mesurés : premièrement, avant l'entretien, les compétences des enquêteur·ice·s (*i.e.* leurs formations passées et, au travers d'un premier entretien préparatoire, la qualité de leur questionnement), deuxièmement, durant l'entretien, le nombre de questions orientées qu'ils posaient à l'enfant. Les résultats de l'expérimentation ont permis de montrer un effet

d'interaction significatif : les enquêteur·ice·s peu compétent·e·s posaient plus de questions dirigées dans la seconde condition plutôt que dans la première, alors qu'il n'y avait pas de différences (et un niveau très faible, $M = 0.07$ question par entretien) pour les enquêteur·ice·s compétent·e·s.

Bien que les résultats de l'étude de Powell, et al. (2012) étaient encourageants sur le bénéfice des formations aux techniques d'entretien, cette recommandation semble toutefois bien peu suffisante pour lutter contre les conséquences du BCH. Premièrement, celle-ci ne concernait que l'effet sur la formulation des questions, ce qui limite la possibilité d'extrapoler aux autres effets (recherche et interprétation d'informations, comportements agressifs et manipulateurs, *etc.*). Deuxièmement, les recherches sur le questionnement ont régulièrement permis de montrer que les enquêteur·ice·s formé·e·s avaient tout de même du mal à appliquer les compétences apprises, et tendaient à poser des questions néfastes dans le cadre d'affaires réelles. Troisièmement, les résultats de cette étude sous-entendent qu'une manière idéale de lutter contre le BCH serait que l'enquêteur·ice ne possède aucune information sur les faits. En effet, puisque le BCH est un biais motivationnel visant à protéger l'image de sa propre perception du monde, le fait que l'enquêteur·ice n'ait pas d'information sur l'affaire, et donc n'ait pas d'hypothèse à l'égard de la personne interrogée, serait une stratégie idéale pour lutter contre le BCH (Lidén, et al., 2018; Peters, 2022). Toutefois, ce type de procédure en aveugle est inapplicable dans la réalité de l'enquête judiciaire : le fonctionnement de la plupart des services d'investigation est tel que la personne en charge de l'enquête est également en charge de l'entretien. Outre l'idée de changer ce fonctionnement, qui ne sera pas développée ici, il semblait nécessaire d'approfondir les recherches sur la lutte contre le BCH pour proposer d'autres solutions.

En ce sens, Van Brussel, et al. (2020) ont proposé une méthodologie qui permettrait de lutter contre le BCH : la « stratégie de considérer l'opposé » (SCO; Danielson & Sinatra, 2017; Lord, Lepper, & Preston, 1984). La SCO correspond au fait de demander à une personne d'élaborer une pensée critique envers ses propres réflexions, en dirigeant volontairement son attention sur des informations opposées, qui n'auraient autrement pas été considérées (p. 2; Van Brussel, et al., 2020). Cette technique aurait pour effet de permettre l'élaboration de cognitions

multiples, contradictoires, et ainsi d'ouvrir le scope attentionnel à d'autres éléments que ceux considérés par l'hypothèse (Heijltjes, 2014).

Van Brussel, et al. (2020) ont testé l'effet de cette SCO dans une expérimentation au protocole similaire à celles de Wason (1968) et Nickerson (1988). Il était présenté aux 132 participant·e·s quatre cartes (deux cartes de couleur, rouge et jaune, et deux cartes de numéro « 3 » et « 8 ») accompagnées de l'information « si la carte présente un nombre pair, alors le revers de celle-ci est rouge ». Les participant·e·s devaient alors sélectionner quelles cartes retourner pour vérifier si l'information était correcte. Plus leurs sélections étaient proches de ce que ferait une personne soumise à un BCH (*i.e. sélectionner uniquement l'une des deux cartes vérifiant l'information, donc la carte « 8 » ou la carte rouge*), plus le score attribué aux participant·e·s était faible ; au contraire, plus leurs sélections étaient éloignées de ce que ferait une personne soumise à un BCH (*i.e. sélectionner les deux cartes vérifiant l'information, ou sélectionner une carte allant dans le sens de l'information et une carte inverse, donc jaune ou « 3 »*), plus le score attribué était élevé. Concernant les conditions expérimentales, une part des participant·e·s réalisait l'exercice dans une condition contrôle (*i.e. similaire à l'étude de Wason*), et une part des participant·e·s était formée et entraînée à la SCO. Les résultats de cette étude ont permis de montrer que les participant·e·s de la condition SCO obtenaient un score significativement plus élevé ($M = 6.04$ sur un total de 8) que ceux de la condition contrôle ($M = 4.00$). En d'autres termes, le fait d'avoir considéré des réflexions opposées à leur propre pensée, ainsi qu'un entraînement à réaliser cet exercice, permettait aux participant·e·s d'adopter des comportements moins orientés, et de réaliser une recherche d'informations plus neutre et approfondie. Ces résultats semblent mettre en évidence une autre stratégie bénéfique pour lutter contre le BCH : le fait de considérer d'autres possibilités que l'hypothèse préférée. Cette stratégie a été évaluée dans le contexte du milieu judiciaire, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

II.2. Un test de la SCO dans le contexte judiciaire

La seconde étude présentée dans l'article de O'Brien (2009) avait pour but de tester l'application d'une stratégie de considérer l'opposé dans le cadre de l'investigation judiciaire.

En particulier, la chercheuse considérait que cette stratégie pouvait se matérialiser de deux façons différentes lors d'une présomption de culpabilité envers un·e suspect·e principal·e : (1) l'enquêteur·ice pourrait émettre d'autres hypothèses de suspects potentiels, ou (2) iel pourrait émettre des arguments contraires à son hypothèse, c'est-à-dire expliquer en quoi le/la suspect·e pourrait également être innocent·e. Ainsi, l'étude visait à observer si l'une ou l'autre de ces techniques, dans le cadre de l'étude d'un dossier judiciaire, permettait de limiter l'effet du BCH trouvé dans la première partie de l'étude (*pour rappel, les participant·e·s soumis·e·s à un BCH dans l'étude 1 avaient un souvenir, et interprétaient les informations, dans le sens de la culpabilité de Bill, et choisissaient plus de pistes d'enquête, et d'informations à explorer, centrées sur Bill*).

Les participant·e·s de l'étude 2 devaient lire une autre version du dossier judiciaire présentant l'affaire d'un homicide par arme à feu, où plusieurs informations convergeaient vers la culpabilité potentielle de Bill. À mi lecture du dossier, les participant·e·s étaient réparti·e·s selon quatre conditions : un groupe de participant·e·s devait émettre une hypothèse sur qui était le suspect principal (condition « *BCH* ») ; un autre groupe devait également désigner le suspect, mais aussi proposer au moins trois autres suspects potentiels (condition « *hypothèse-alternative* ») ; un autre groupe devait désigner le suspect, mais aussi proposer des arguments qui pourraient prouver son innocence (condition « *contre-hypothèse* ») ; et un dernier groupe ne recevait aucune consigne (condition *contrôle*). Les résultats de cette étude ont permis de montrer que la condition *contre-hypothèse* se démarquait quant à son bénéfice pour diminuer l'effet du BCH : les participant·e·s de la condition *contre-hypothèse* rapportaient significativement moins de détails centrés sur la culpabilité de Bill, par rapport aux conditions *BCH* et *hypothèse-alternative* ; les participant·e·s de la condition *contre-hypothèse* choisissaient significativement moins de futures pistes d'enquête centrées sur Bill, par rapport aux conditions *BCH* et *hypothèse-alternative* ; et les participant·e·s de la condition *hypothèse-alternative* choisissaient d'explorer significativement plus d'informations centrées sur Bill, par rapport aux autres conditions. Ces analyses mettaient en évidence deux faits importants : premièrement, le fait de lister des arguments qui contredisaient leurs hypothèses entraînait bien chez les participant·e·s une diminution du BCH, ce qui était l'effet escompté d'une telle technique. Deuxièmement, l'émission d'hypothèses alternatives (*i.e.* la désignation d'autres suspects potentiels), avait l'effet inverse, et augmentait les effets néfastes du BCH. En effet, selon O'Brien (2009), puisque les hypothèses alternatives étant moins « convaincantes » (car moins

probables), cela avait pour effet de rendre l'hypothèse préférée encore plus plausible. Ainsi, ces résultats permettaient d'avoir des connaissances plus approfondies sur les applications pratiques de la SCO : celle-ci devrait bien être centrée sur le fait de considérer les arguments opposés, et non de considérer d'autres possibilités.

Étant donné les éléments théoriques ci-dessus présentés (*i.e.* les causes et risques du BCH), et les résultats encourageants de l'étude de O'Brien (2009) concernant la stratégie de considérer l'opposé, (*i.e.* l'effet « débiaisant » des arguments allant dans le sens de l'innocence du suspect), notre souhait était de développer une consigne spécifique, à destination des enquêteur·ice·s, qui pourrait être utilisée systématiquement dans le cadre des entretiens de suspect·e·s, pour réduire directement l'effet d'un potentiel BCH.

III. Une consigne pour limiter le biais de confirmation

III.1. Une première étude auprès des étudiant·e·s

III.1.a. Objectif de l'étude

Notre objectif pour cette étude était de proposer, et d'évaluer, une nouvelle mnémotechnie, la « consigne de contre-hypothèse », *i.e.* un court exercice de SCO que les enquêteur·ice·s devraient mettre en place durant les entretiens de suspect·e·s, pour limiter les effets du BCH. Pour ce faire, nous avons repris la procédure de O'Brien (2009), l'avons adaptée à un cas plus « typique de la police française », et ajouté des variables dépendantes issues des études de Kassin, et al. (2003), et Hill, et al. (2008). Notre volonté était double : (1) observer l'impact du BCH sur la mémoire des éléments du dossier judiciaire, la présomption de culpabilité envers le suspect, la perception générale du suspect, le choix des pistes d'enquête futures, la formulation des questions posées au suspect, et le choix des techniques d'entretien ; et (2) évaluer l'impact de la consigne de contre-hypothèse sur le BCH.

Hypothèses de l'étude :

Nous pensons que le BCH aurait un effet « néfaste », orienté, sur les différentes mesures, et que la consigne de contre-hypothèse permettrait de limiter cet effet. En particulier, nous supposons que les participant·e·s qui auraient réalisé la consigne de contre-hypothèse (*vs.* qui n'auraient pas répondu à la consigne) :

- ✓ Rappelleraient moins d'informations appuyant la culpabilité du suspect principal
- ✓ Rappelleraient plus d'informations appuyant l'innocence du suspect principal
- ✓ Attribueraient moins de traits négatifs au suspect principal
- ✓ Attribueraient plus de traits positifs au suspect principal
- ✓ Sélectionneraient moins de pistes d'enquêtes centrées sur le suspect principal
- ✓ Sélectionneraient plus de pistes d'enquêtes centrées sur autre chose que le suspect
- ✓ Formuleraient des questions moins orientées vers la culpabilité du suspect principal
- ✓ Choisiraient des techniques d'entretien moins coercitives pour interroger le suspect

III.1.b. Méthode de l'étude

Consigne de contre-hypothèse :

La consigne devait entraîner les participant·e·s à réaliser une stratégie de considérer l'opposé, telle que ce fut le cas dans l'étude de O'Brien (2009) : remettre en question leur présomption, en considérant des arguments contraires à l'hypothèse préférée.

Nous souhaitons en premier lieu que les participant·e·s aient conscience de l'existence possible d'un BCH, et de ses effets néfastes (Powell, et al., 2012) [section **bleue** de la consigne].

Ensuite, notre objectif était de diminuer l'impact du besoin de clôture cognitive, en tentant d'orienter les répondant·e·s vers des buts d'exactitude, plutôt que vers des buts directionnels. Ainsi, les participant·e·s étaient invité·e·s à réaliser un traitement « en profondeur » de l'information, à garder un certain niveau de doute, et à ne pas chercher à tout prix une solution à l'enquête, ce qui devait limiter le biais de confirmation d'hypothèses et ses effets (Ask & Granhag, 2005) [section **orange** de la consigne].

Enfin, il était attendu des participant·e·s qu'ils réalisent concrètement une stratégie de considérer l'opposé, en mobilisant des arguments qui pouvaient appuyer l'innocence de la personne suspectée (O'Brien, 2009) [section **verte** de la consigne].

La consigne prenait donc la forme suivante :

Consigne de Contre-Hypothèse

Énoncé de la consigne : « Dans certaines enquêtes, il se trouve que la personne que l'on croyait coupable au début peut se révéler innocente au final. Il arrive parfois que les enquêteur·ice·s concluent trop rapidement sur la culpabilité d'un·e suspect·e. **De ce fait, il est important de garder un certain niveau de doute quant à la culpabilité du/de la suspect·e principal·e. Votre objectif n'est pas d'identifier un·e coupable à tout prix, mais de révéler la vérité sur cette affaire. Pour vous aider, veuillez lister un ou des argument(s) qui vous semble(nt) plausible(s), qui pourrai(en)t innocenter le/la suspect·e principal·e. »**

Participant·e·s :

Les participant·e·s de cette étude étaient 210 étudiant·e·s de l'Université Clermont Auvergne, recruté·e·s sur la base du volontariat pour participer à une étude en ligne²⁸ portant sur la résolution d'enquêtes criminelles. Ils étaient aléatoirement réparti·e·s dans l'une des deux conditions expérimentales : avec consigne de contre-hypothèse vs. sans consigne. 69 d'entre eux ont été exclu·e·s de l'échantillon parce qu'ils n'avaient pas réalisé l'étude dans sa totalité, parce que le temps passé à réaliser l'étude excédait deux heures, ou principalement parce que l'induction du BCH n'avait pas fonctionné (*i.e.* les participant·e·s n'avaient pas désigné le personnage prévu comme suspect principal). L'échantillon final était donc composé de 141 étudiant·e·s (134 femmes, 7 hommes), d'âge moyen 18.74 ans ($SD = 1.32$). Une analyse de puissance réalisée avec G*Power 3.1.9.7 indiquait qu'une taille d'échantillon finale de 140 participant·e·s serait suffisante pour détecter une variance, à partir de *t tests*, entre les conditions expérimentales, avec un $t_{minimal} = 1.66$, avec $\alpha = .05$ et une puissance de 90% (Faul et al., 2007).

Matériel :

L'étude prenait la forme d'un exercice en ligne (réalisé avec le logiciel Qualtrics®). Les participant·e·s lisaient un ensemble de documents constituant un dossier de police fictif (*cf. Annexe A, à la fin du manuscrit*), relatant une enquête criminelle de cambriolage, durant laquelle la victime avait été blessée par arme à feu. Le dossier a été conçu en collaboration avec des enquêteurs de la Gendarmerie et de la Police Nationale françaises, de manière à être aussi réaliste que possible, et afin que les participant·e·s puissent examiner les mêmes types d'informations que celles analysées par les professionnel·le·s dans les enquêtes réelles. Le dossier comprenait un ensemble de documents divers : photographies de suspect·e·s pour l'identification, rapport balistique, procès-verbaux d'entretiens de témoins, procès-verbaux de saisie d'éléments matériels, commission rogatoire de perquisition de l'appartement d'un suspect. Le dossier criminel était inspiré de l'étude de O'Brien (2009) qui visait à tester l'impact du biais de confirmation d'hypothèse dans l'enquête judiciaire.

²⁸ Il était initialement prévu une expérimentation en présentiel, d'une autre forme, mais nous avons finalement adapté l'étude du fait des contraintes imposées par la Covid-19.

Procédure :

Les participant·e·s étaient informé·e·s qu'ils participaient à une étude visant à comparer les compétences des civil·e·s et des policier·e·s pour la résolution d'enquêtes criminelles. Cette *cover story* avait pour but de provoquer chez eux des buts directionnels, en les motivant à « trouver le coupable ». Au début de la session de 60 minutes, on leur expliquait qu'ils allaient examiner un dossier de police provenant d'une réelle enquête criminelle conclue, dont les informations d'identification avaient été modifiées, puis répondre à une série de questions sur l'affaire.

Les participant·e·s passaient alors en revue la première moitié du dossier. Celle-ci documentait les premiers jours de l'enquête, et proposait notamment des éléments incriminants concernant un suspect en particulier : Paul Roland. Spécifiquement, les rapports de police qui documentaient les entretiens avec les voisins et les employés de la victime indiquaient que Paul avait un casier judiciaire, qu'il s'était fait renvoyer de son travail par la victime (M. Mathieu, son ancien patron) plusieurs mois auparavant, et qu'il n'avait pas d'alibi fiable pour la nuit de l'agression. On y apprenait également que Paul pourrait avoir été vu près de la maison de la victime peu avant l'agression. Bien que les preuves contre Paul fussent faibles, le matériel était conçu de manière à ce qu'aucun autre suspect ne semble probable, étant donné que d'autres personnes qui avaient un motif plausible (comme une ex-petite amie) avaient des alibis pour l'heure en question.

À la fin de la première partie du dossier (environ 20 minutes), les participant·e·s recevaient la consigne suivante (similaire à la consigne de l'étude de O'Brien, 2009) : « Il est encore tôt dans l'enquête et il y a encore beaucoup à faire, mais sur la base de ce que vous savez maintenant, qui est le plus susceptible d'être la personne qui a tiré sur M. Mathieu ? Il n'y a pas de problème si vous n'êtes pas totalement sûr·e, il vous suffit d'énoncer votre meilleure hypothèse sur le/la coupable ». Il leur était ensuite demandé d'expliquer les raisons pour lesquelles ils pensaient que cette personne pourrait être coupable. Tous les éléments présentés aux participant·e·s jusqu'ici avaient pour but de provoquer chez eux un BCH concernant la culpabilité de Paul Roland.

Suite à cela, les participant·e·s étaient assigné·e·s aléatoirement à la condition « consigne de contre-hypothèse » (CH, $N = 68$) ou à la condition contrôle (C, $N = 73$). Dans la condition contrôle, les participant·e·s ne recevaient pas d'informations complémentaires et étaient invité·e·s à poursuivre l'étude. Dans la condition CH, les participant·e·s devaient lire la consigne

de contre-hypothèse, et y répondre. Iels étaient invités à formuler au moins un argument (et autant qu'ils le souhaitent) qui montraient que le/la coupable désigné·e pouvait également être innocent·e.

Les participant·e·s accédaient ensuite à la seconde moitié du dossier, qui correspondait aux derniers jours d'enquête. Cette partie contenait davantage de preuves contre Paul. Les participant·e·s apprenaient que la police avait perquisitionné son appartement, et découvert un fusil non enregistré du même calibre que l'arme avec laquelle la victime avait été touchée. De plus, Paul avait été identifié une seconde fois comme étant venu acheter les cigarettes. Cependant, de nouvelles preuves faisaient également naître des doutes quant à la culpabilité de Paul. La police apprenait que l'agression s'était probablement produite une heure plus tard que ce qui était supposé au départ, ce qui rendait moins pertinents les alibis des autres personnages, et l'identification de Paul. De plus, une seconde expertise de la scène de crime permettait de découvrir la présence de cocaïne dans la chambre de la victime. En outre, la police apprenait que le neveu de la victime avait une addiction aux jeux, et qu'il était son héritier direct. Enfin, un homme qui ne correspondait pas à la description de Paul avait été identifié comme ayant vendu, au crédit municipal de la ville, des objets similaires à ceux qui avaient disparu du domicile de la victime. Environ 40 minutes après le début de l'étude, les participant·e·s terminaient d'examiner les documents et répondaient aux questions sur l'affaire.

Variables dépendantes et mesures :

1. Mémoire pour les éléments du dossier. Dix-huit questions étaient posées aux participant·e·s concernant le contenu du dossier criminel. Parmi celles-ci, six questions étaient « orientées coupable », c'est-à-dire qu'elles portaient sur des éléments allant dans le sens de la culpabilité de Paul (*p.ex. Quel est l'alibi de Paul le soir de l'agression ?*) ; six questions étaient « neutres », c'est-à-dire qu'elles portaient sur d'autres éléments que Paul (*p.ex. Quel est le métier de M. Mathieu ?*) ; et six questions étaient « orientées innocent », c'est-à-dire qu'elles portaient sur des éléments allant dans le sens de l'innocence de Paul (*p.ex. Quelle est la couleur des cheveux de la personne ayant vendu les objets dérobés chez M. Mathieu ?*). Pour chaque question, les participant·e·s pouvaient répondre, sans contrainte de nombre de mots, de la manière qu'ils souhaitaient, à l'aide de leur clavier d'ordinateur. Les mesures par la suite effectuées portaient sur la quantité de détails corrects (*i.e.* correspondant réellement aux informations du dossier), erronés (*i.e.* proches des informations du dossier, mais comprenant

des erreurs), ou affabulés (*i.e.* inventés, ne faisant pas partie des informations du dossier)²⁹. L'objectif était ici d'analyser la quantité d'informations correctes rappelées sur les faits, et l'exactitude des propos des participant·e·s.

2. Perception de Paul. Six propositions étaient émises concernant Paul. Parmi celles-ci, trois avaient une valence positive (*p.ex.* *Paul est un travailleur sérieux*), et trois avaient une valence négative (*p.ex.* *Paul est un jeune homme violent*). Pour chaque proposition, les participant·e·s devaient exprimer leur accord, sur une échelle de type *Likert-7*. L'objectif était ici d'analyser la perception globale que les participant·e·s avaient de Paul.

3. Choix des pistes d'enquête. Dix-huit pistes d'enquête futures étaient proposées aux participant·e·s. Parmi celles-ci, six étaient centrées sur Paul (*p.ex.* *se renseigner sur le fait que Paul soit fumeur ou non*), et douze étaient centrées sur d'autres éléments que Paul (*p.ex.* *demander au neveu de M. Mathieu ce qu'il faisait le soir de l'agression*). Il était demandé aux participant·e·s de sélectionner, dans la liste, trois pistes d'enquête qu'ils aimeraient explorer rapidement. L'objectif était ici d'analyser si les participant·e·s allaient sélectionner des pistes centrées sur Paul ou non.

4. Formulation des questions. Les participant·e·s devaient rédiger jusqu'à dix questions qu'ils aimeraient poser à Paul s'ils devaient l'interroger sur les faits. Quatre juges indépendantes ont évalué la formulation des questions posées. Les questions recevaient un score allant de 0 (extrêmement « orientées innocent », *p.ex.* « y a-t-il à votre connaissance des personnes qui en voulaient à la victime ? ») à 6 (extrêmement « orienté coupable », *p.ex.* « pourquoi avez-vous tiré sur la victime ? »). Pour chaque question, un score moyen, correspondant à la moyenne des scores attribués par les quatre juges, était calculé. Par la suite, une moyenne de présomption de culpabilité était calculée pour chaque participant·e, correspondant à la moyenne des questions posées. Plus le score était proche de 6, plus les participant·e·s étaient considéré·e·s comme posant des questions « orientées coupable ». L'objectif était ici d'analyser le niveau de présomption de culpabilité des questions formulées par les participant·e·s.

5. Choix des techniques d'entretien. Douze techniques d'entretien étaient proposées aux participant·e·s. Parmi celles-ci, six techniques étaient considérées comme fortement coercitives

²⁹ Les réponses apportées par les participant·e·s ont été cotées par les quatre expérimentatrices de l'étude. La totalité des réponses a été cotée au moins deux fois, de manière à établir des analyses de fiabilité inter-codeurs. Des calculs de corrélations intra-classe ont été effectués concernant la quantité de détails corrects, erronés, et affabulés. Tous les indices de corrélation étaient supérieurs à .91, témoignant d'une bonne fiabilité inter-juges.

(p.ex. « je ferais croire à Paul que je possède des preuves montrant directement sa culpabilité »), et six étaient considérées comme très peu coercitives (p.ex. « je laisserais à Paul tout le temps qu'il souhaite pour réfléchir et répondre »). À chaque technique était associé un score de « coercition » sur un total de 6, déterminé grâce à un pré-test³⁰. Pour chaque technique, plus le score était élevé, plus le niveau de coercition perçu était important. Il était demandé aux participant·e·s de sélectionner, dans la liste, six techniques d'entretien qu'ils souhaiteraient utiliser s'ils devaient interroger Paul sur les faits. Par la suite, une moyenne de coercition était calculée pour chaque participant, correspondant à la moyenne du score des techniques qu'il avait sélectionnées. L'objectif était ici d'analyser si les participant·e·s allaient sélectionner des techniques coercitives ou non.

6. Besoin de clôture cognitive. De manière à analyser le niveau de BCC et son lien avec les résultats recueillis, les participant·e·s ont répondu à la version française de la *NFCs*, l'échelle de mesure du besoin de clôture cognitive (Salama-Younes, 2014). Cette échelle comprenait un total de trente items, dont onze inversés, avec lesquels les participant·e·s devaient exprimer leur degré d'accord sur une échelle de type *Likert-6*.

III.1.c. Résultats de l'étude

Induction du biais de confirmation : Parmi les participant·e·s de l'échantillon initial, 141 ont désigné Paul comme suspect principal, et 62 (30.54%) ont désigné une autre personne, ou n'ont désigné personne.

La suite des analyses a été réalisé sur l'échantillon final de 141 participant·e·s.

Mémoire pour les éléments du dossier : Les analyses n'ont permis de montrer aucune différence significative, all $t_s < 1.56$, all $p_s > .122$, entre les réponses des participant·e·s des conditions contrôle et CH, concernant la quantité de détails corrects, erronés, ou affabulés, quel que soit le type de questions (*i.e.* questions orientées coupable, neutres, ou orientées innocent).

³⁰ Le score de « coercitivité » de chaque technique présentée avait été précédemment établi au cours d'un pré-test, où 83 participant·e·s (36 femmes, 47 hommes, d'âge moyen $M = 38.23$ ans, $SD = 11.14$) avaient évalué sur une échelle de type *Likert-6*, le niveau de « coercitivité » de 19 techniques d'entretiens issues des manuels de formation d'Inbau et al. (2001), et de Memon et Bull (1999). Parmi celles-ci, les 6 techniques les plus coercitives, et les 6 techniques les moins coercitives, ont été retenues pour les besoins de la présente étude.

Le *Tableau 1* suivant fait état des données descriptives concernant les quantités de détails recueillis.

Tableau 1. Quantité moyenne de détails recueillis pour les trois types de questions

		Condition contrôle	Condition CH	<i>t</i>	<i>p</i>
Questions orientées coupable	Corrects	14.96 <i>SD</i> = 6.05	15.82 <i>SD</i> = 6.35	-0.83	.409
	Erronés	1.67 <i>SD</i> = 2.10	1.56 <i>SD</i> = 2.22	0.31	.758
	Affabulés	0.28 <i>SD</i> = 0.61	0.37 <i>SD</i> = 0.90	-0.62	.535
Questions neutres	Corrects	14.74 <i>SD</i> = 4.84	15.50 <i>SD</i> = 4.78	-0.94	.350
	Erronés	1.18 <i>SD</i> = 1.05	1.32 <i>SD</i> = 1.25	-0.75	.354
	Affabulés	0.41 <i>SD</i> = 0.68	0.25 <i>SD</i> = 0.53	1.56	.122
Questions orientées innocent	Corrects	16.10 <i>SD</i> = 6.45	16.90 <i>SD</i> = 5.54	-0.79	.431
	Erronés	6.66 <i>SD</i> = 2.98	6.74 <i>SD</i> = 3.13	-0.15	.880
	Affabulés	0.23 <i>SD</i> = 0.57	0.29 <i>SD</i> = 0.71	-0.57	.572

Perception de Paul : Les analyses n'ont permis de montrer aucune différence significative, all *ts* < 1.79, all *ps* > .076, entre les réponses des participant·e·s des conditions contrôle et CH, concernant les différents items décrivant Paul, quelle que soit la valence de ces items. De plus, la moyenne globale de « perception positive » de Paul, sur un score total de 6, n'était pas significativement différente chez les participant·e·s des condition contrôle (*M* = 4.85, *SD* = 0.92, 95% *IC* [4.64, 5.07]) et CH (*M* = 4.94, *SD* = 0.84, 95% *IC* [4.74, 5.14]), *t*(139) = -0.59, *p* = .559.

Choix des pistes d'enquêtes : Les analyses n'ont permis de montrer aucune différence significative, all *ts* < 0.915, all *ps* > .362, sur la quantité de pistes d'enquêtes centrées sur Paul et non centrées sur Paul choisies, en fonction des conditions expérimentales. Le *Tableau 2* suivant fait état du nombre moyen de pistes d'enquêtes sélectionnées, en fonction du type de piste d'enquête et de la condition.

Tableau 2. Pistes d'enquête sélectionnées

Condition	Nombre moyen de pistes d'enquête centrées sur Paul	Nombre moyen de pistes d'enquête non centrées sur Paul	N
Contrôle	1.03 (<i>SD</i> = 0.67)	1.97 (<i>SD</i> = 0.67)	64
Contre-hypothèse	1.14 (<i>SD</i> = 0.69)	1.86 (<i>SD</i> = 0.67)	64

Formulation des questions : Les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative sur le niveau de présomption de culpabilité des questions posées, $t = -0.10$, $p = .922$: les questions posées avaient un niveau non significativement différent d'orientation coupable chez les participant·e·s des conditions contrôle ($M = 4.06$, $SD = 0.36$) et CH ($M = 4.06$, $SD = 0.40$).

Choix des techniques d'entretien : Les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative sur le niveau de coercition des techniques d'entretien sélectionnées, $t = 1.02$, $p = .308$: les techniques sélectionnées avaient un niveau non significativement différent de coercition chez les participant·e·s des conditions contrôle ($M = 3.02$, $SD = 0.66$) et CH ($M = 2.91$, $SD = 0.66$).

Besoin de clôture : Les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative entre les niveaux de BCC des participants selon les conditions, $t = 0.18$, $p = .854$: le niveau moyen de BCC, compris entre 86 et 152, n'était pas significativement différent chez les participant·e·s des conditions contrôle ($M = 118.02$, $SD = 13.2$) et CH ($M = 118.04$, $SD = 12.4$). De plus, des analyses de corrélation ont été réalisées pour observer un lien potentiel entre le niveau de BCC et la perception globale de Paul, le niveau d'orientation coupable des questions posées, et le score de coercition aux techniques d'entretien sélectionnées. Le modèle n'a pas permis de mettre en évidence de corrélations significatives entre le niveau de BCC et les niveaux de ces différents facteurs, all $r_s < 0.16$, all $p_s > .55$.

III.1.d. Discussion des premiers résultats

Les résultats de notre première étude étaient facilement résumables : les analyses n'ont permis de mettre en lumière aucune différence significative entre les deux conditions, pour aucune des hypothèses testées. L'objectif était alors de trouver des explications à cette absence de résultats. Concrètement, trois questionnements nous venaient à l'esprit : était-ce (1) la

consigne de contre-hypothèse qui ne fonctionnait pas ? (2) l'induction du BCH qui n'avait pas produit de présomption de culpabilité ? ou (3) les mesures de notre étude qui ne permettaient pas de voir émerger une différence ? Bien que les statistiques inférentielles ne montraient pas de différence, une analyse descriptive pouvait permettre d'apporter une réflexion plus précise à ces questions.

Premièrement, bien que majoritaire, une part assez faible des participant·e·s de notre étude désignait Paul comme suspect principal après la lecture de la première partie du dossier. Ce n'était pas le cas dans l'expérimentation de O'Brien (2009), dont notre protocole était inspiré, où plus de neuf participant·e·s sur dix désignaient le bon suspect. Ainsi, une question cruciale émergeait de ces observations : notre dossier était-il suffisamment bien élaboré pour provoquer le biais de confirmation d'hypothèses escompté ? A la question « *selon vous, qui est le suspect principal de l'étude ?* », plus d'une trentaine de participant·e·s avaient en fait apporté une réponse du type « *cela pourrait être Paul, mais je n'en suis pas certain·e* », avec une répartition équitable dans les deux conditions. Or, ce type réponse mettait en évidence chez les participant·e·s un *mindset* teinté de doute, pouvant donc être déjà orienté vers des buts d'exactitude, et non des buts directionnels (Kassin, et al. 2013). En outre, il est possible qu'une proportion bien plus importante de participant·e·s aient pensé cette réponse, sans l'écrire, ce qui ne nous permet pas de discuter plus cette possibilité.

Un autre élément vient appuyer cette proposition d'explication : le niveau de BCC moyen calculé à partir de notre échantillon. En effet, bien qu'assez étendu, le niveau moyen de BCC de nos participant·e·s était bien moindre, comparativement par exemple à l'échantillon de l'étude de Ask et Granhag (2005). Nous savons que le BCC est une disposition individuelle plutôt stable dans le temps, mais tout de même sensible au contexte, et notamment à celui du milieu d'études (Webster & Kruglanski, 1994). Or, les participant·e·s de notre expérimentation avaient un niveau moyen de BCC bien encore inférieur à celui des étudiant·e·s en art de l'étude de Webster & Kruglanski (1994), pourtant spécifiquement prompt·e·s à l'ouverture d'esprit. Il est donc possible que le milieu « culturel » de nos participant·e·s ait eu une incidence sur leur niveau de BCC, ce qui, conjointement à un dossier peut-être « trop peu incriminant » vis-à-vis du suspect principal, pourrait expliquer une induction médiocre du BCH.

En outre, l'activation de buts d'exactitude a pu être exacerbée par la compétition entre nos participant·e·s (majoritairement des étudiantes) et les membres des forces de l'ordre. En effet, il leur était donné, comme explication, le fait que nous souhaitions comparer leur performance à celle de vrai·e·s enquêteur·ice·s professionnel·le·s. Bien que cette consigne avait pour volonté de provoquer en elleux l'activation de buts directionnels (*i.e.* le fait de vouloir trouver à tout prix le coupable, pour montrer ses compétences), il est possible finalement qu'elle ait été à l'origine d'une polarisation des participant·e·s dans la direction de leur identité sociale « prototypique » (Hornsey, 2008; Turner, 2004). Les femmes, qui constituent la très grande majorité de notre échantillon, sont généralement perçues comme des personnes chaleureuses et ouvertes d'esprit (Fiske, et al., 1999; Otterbacher, Bates, & Clough, 2017). Au contraire, les membres des forces de l'ordre peuvent être perçus comme des personnes froides et parfois violentes, et notamment en France (Pregolato, 2017). Il est donc probable que l'activation d'une compétition entre ces deux groupes puisse-t-avoir été à l'origine de comportements, chez les femmes, plus chaleureux envers le suspect de notre étude : une perception globale positive à l'égard de Paul, l'utilisation de peu de techniques coercitives, *etc.* (Madon, et al, 2011; Merton, 1948). A notre connaissance, aucune étude n'a comparé les techniques d'entretien judiciaire des femmes *versus* des hommes dans un contexte où leurs stéréotypes de genre seraient activés, mais cette question semble intéressante à étudier à l'avenir.

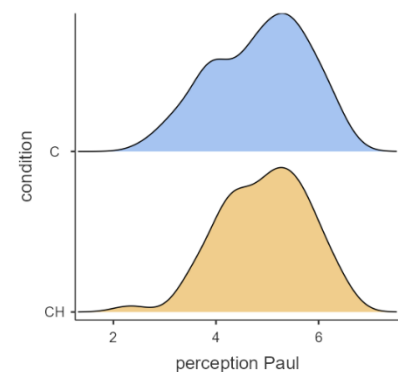
Pour résumer donc la première explication possible de l'échec de notre étude, celle-ci pourrait tenir au fait que, pour plusieurs raisons, la présomption de culpabilité à l'égard de Paul ne fut pas si élevée que nous l'aurions souhaité.

Deuxièmement, plusieurs critiques peuvent être émises concernant les mesures que nous avons choisi d'effectuer. Nous allons donc revenir point par point sur chaque variable dépendante étudiée, et proposer des explications possibles à l'absence de résultats que nous avons observée.

Concernant la mémoire des éléments du dossier, les analyses ont permis de mettre en lumière le fait qu'une part importante de questions appelaient à des réponses trop courtes. Par exemple, pour la question concernant l'identité de l'ancien employé, les réponses apportées par

la totalité des participant·e·s comprenaient soit un mot (« *Paul* »), soit deux mots (« *Paul Rolland* »). On observait alors pour plusieurs questions une tendance des données à se stabiliser autour d'un score minimum (*i.e.* effet plancher), ce qui rend l'interprétation des résultats irréalisable dans le cadre d'analyses de type *t-test* ou ANOVAs (Liu & Wang, 2021). Il serait donc pertinent, à l'avenir, de poser des questions moins « simples » et plus ouvertes, de manière à pouvoir réaliser des analyses quantitatives plus fiables.

Concernant la perception de Paul, les participant·e·s des deux conditions associaient à Paul des traits majoritairement positifs. Pour exemple, le graphique de densité ci-contre met en évidence une perception globale similaire dans les deux conditions, avec des scores plus proches du maximum (7) que du minimum pour tou·te·s les participant·e·s. Or, selon les hypothèses que nous avons formulées, les participant·e·s de la condition C auraient dû avoir une perception négative de Paul.



Les analyses n'ayant pas permis de mettre ce résultat en évidence, il est probable que notre suspicion concernant l'induction « ratée » soit exacte. Toutefois, une autre raison pourrait expliquer le fait que les réponses concernant Paul soient majoritairement positives : les items que nous avons proposés incitaient plutôt à des réponses portant sur des faits objectifs, que sur une « formation d'impression ». Par exemple, l'item « *Paul a été agressif avec les forces de l'ordre* » ne fait pas appel à une réponse concernant un trait dispositionnel de ce personnage, mais au souvenir potentiel d'un événement bien précis. Or, aucun élément du dossier ne montrait un moment où Paul avait fait preuve d'agressivité envers la police. Dans ce cas, le fait de répondre « totalement en accord » à cet item témoignerait, non pas d'une formation d'impression négative, mais d'une affabulation au regard des éléments du dossier. En ce sens, certains items de la mesure relative à la « perception de Paul » correspondraient en fait plutôt, comme pour la variable dépendante précédente, à une mesure de la mémoire des éléments du dossier. Pour effectuer une mesure correcte, il aurait fallu formuler l'item comme ceci : « *Paul a l'air d'être une personne agressive* ». Il serait donc pertinent, à l'avenir, de formuler des items faisant réellement appel à la formation d'impression subjective, de manière à pouvoir réaliser des analyses plus représentatives des hypothèses.

Concernant le choix des pistes d'enquête, nous ne retrouvons pas les mêmes tendances de résultats que ceux de l'étude de O'Brien (2009) : dans la présente étude, les participant·e·s de la condition contrôle n'ont pas sélectionné plus de pistes centrées sur Paul, par rapport aux participant·e·s de la condition CH, ni inversement pour les pistes neutres. Toutefois, deux pistes d'enquête – une centrée sur Paul, et une neutre – ont été particulièrement sélectionnées par une majorité de participant·e·s (*i.e.* environ 75%), témoignant du fait qu'elles semblaient d'importance capitale pour l'enquête. Ainsi, si sur trois pistes à sélectionner, deux retenaient déjà l'attention des participant·e·s, alors les conditions ne pouvaient en réalité se différencier que sur la troisième piste choisie (provoquant alors probablement un effet plancher). Il est donc possible que les mesures effectuées ne soient pas suffisantes pour discriminer l'effet du BCH et l'effet de la consigne de contre-hypothèse. Il serait donc pertinent, à l'avenir, de changer la mesure des pistes d'enquête, par exemple en demandant aux participant·e·s d'en sélectionner un plus grand nombre, ou de classer par ordre d'intérêt la totalité des pistes présentées.

Concernant la formulation des questions, les analyses ont permis de montrer que, indépendamment de la condition expérimentale, les questions posées par les participant·e·s étaient majoritairement orientées coupable. La littérature concernant les compétences en questionnement a largement mis en évidence le fait que les personnes non formées posaient de nombreuses questions dirigées (Barron, 2017; Powell, Fisher, & Hughes-Scholes, 2008). Dans ce cas précis, les analyses ont montré que les tou·te·s les participant·e·s posaient plus de questions orientées coupable qu'orientées innocent, ce qui appuierait alors – contrairement aux autres mesures – l'existence du BCH à l'égard de Paul.

Concernant l'absence d'effet de la consigne, une étude de Lidén, et al. (2018) a permis de montrer que le fait de formuler des questions d'entretien était une tâche cognitivement coûteuse, ce qui avait tendance à maintenir ou à augmenter le BCH. Dans cette étude, les participant·e·s étaient soumis·e·s à un BCH concernant un suspect appréhendé, et devaient organiser l'entretien de ce dernier. La moitié d'entre eux devait formuler les questions de manière autonome, et l'autre moitié devait utiliser des questions déjà rédigées, depuis une liste fournie. Les résultats ont permis de montrer que l'utilisation des questions prédéfinies avait un effet « débiaisant », *i.e.* les effets néfastes du BCH diminuaient, et ce, selon les auteur·ice·s, grâce à la diminution de la charge cognitive entraînée. Bien que l'utilisation de questions prédéfinies ne soit pas une solution conseillée sur le terrain, tant elle nuirait à la mise en place d'un questionnement compatible avec la personne interrogée, celle-ci pourrait être davantage explorée

dans le cadre d'études sur le BCH. De plus, une solution alternative serait d'entraîner les participant·e·s au questionnement, puisque l'augmentation de l'expertise dans une activité corrèle négativement avec la charge cognitive liée à sa réalisation (Schnotz & Kürschner, 2007). En ce sens, une solution idéale pour lutter contre le BCH serait d'allier SCO et formation aux techniques d'entretien, ce qui a par ailleurs été recommandé par les chercheurs et chercheuses s'intéressant au biais de confirmation dans le milieu judiciaire (voir, *p.ex.* Powell, et al., 2012).

Enfin, concernant le choix des techniques d'entretien, les analyses ont mis en évidence le fait que les techniques sélectionnées par les participant·e·s étaient généralement peu coercitives, indépendamment de la condition expérimentale. A propos de ces résultats, la réflexion apportée sera similaire à celle décrite dans la première partie de discussion : les participant·e·s de cette étude sont des étudiantes et étudiants de sciences humaines, et non des professionnel·le·s de la justice. Une grande part des normes culturelles partagées par les personnes étudiant les sciences humaines étant en accord avec les principes d'humanisme et de non-violence (Anderson & Braud, 2011), il est probable que les participant·e·s de notre échantillon, même ceux soumis·e·s à un BCH, n'auraient pas choisi d'utiliser des techniques coercitives telles que « *mettre Paul sous pression émotionnelle* » ou « *faire preuve d'autorité face à Paul* ».

Au vu des différents éléments présentés concernant nos résultats, deux conclusions s'imposaient : premièrement, les mesures que nous avons utilisées pour cette étude étaient à revoir, de manière à permettre une meilleure représentativité des hypothèses, et à éviter les effets planchers. Deuxièmement, la passation auprès d'un échantillon d'étudiantes et étudiants de psychologie pouvait avoir desservi la validité externe de l'étude, et l'analyse auprès d'une population plus représentative (*i.e.* forces de l'ordre, réputée comme moins « humaniste ») pourrait permettre l'amélioration des résultats. Troisièmement, puisque nous n'avions pas inclus de groupe contrôle permettant d'évaluer si une présomption de culpabilité avait bien été induite à l'égard de Paul (contrairement à l'étude de O'Brien, 2009), nous souhaitons ajouter une mesure pour vérifier cette induction.

III.2. Une deuxième étude auprès des policier·e·s

III.2.a. Objectif de l'étude

Notre objectif pour cette seconde étude était de tester à nouveau la consigne de contre-hypothèse, auprès d'un public de membres des forces de l'ordre. De plus, nous avons ajusté les différentes mesures et variables dépendantes qui semblaient avoir posé problème dans la version précédente de l'expérimentation. Nous souhaitons à nouveau observer si la consigne de contre-hypothèse permettait de réduire le BCH de policiers et policières soumis·e·s à une présomption de culpabilité.

III.2.b. Méthode de l'étude

Participant·e·s :

Les participant·e·s de cette étude étaient 112 policiers et policières français·e·s expérimenté·e·s en entretien, recruté·e·s sur la base du volontariat, au cours de leur séjour dans l'un des treize centres de formations de police partenaires de l'étude³¹. 70 participant·e·s ont été exclu·e·s de l'échantillon parce qu'ils n'avaient pas réalisé l'étude dans sa totalité, ou, principalement, parce que l'induction du BCH n'avait pas fonctionné. En particulier, parmi les 112 participant·e·s de l'échantillon d'origine, 35 personnes ont désigné un autre personnage que Paul comme suspect principal, et 20 ont répondu qu'ils ne pouvaient pas décider si tôt d'un suspect, et préféraient ne pas répondre. L'échantillon final était donc composé de 42 enquêteur·ice·s (22 femmes, 20 hommes), d'âge moyen 35.3 ans ($SD = 7.27$). Une analyse de puissance réalisée avec G*Power 3.1.9.7 indiquait qu'une taille d'échantillon finale de 72 participant·e·s serait suffisante pour détecter une variance, à partir de t tests, entre les conditions expérimentales, avec un $t_{minimal} = 1.67$, avec $\alpha = .05$ et une puissance de 80% (Faul et al., 2007). Les critères d'exclusion de l'étude n'ont donc pas permis d'atteindre la taille d'échantillon

³¹ Ces établissements comprenaient les CRF de Draveil, Marseille, Lyon, Lognes, Bordeaux, Guadeloupe, Tours, Dijon ; les ENP Roubaix, Oissel, Périgueux, Nîmes ; le STRF Guyane.

nécessaire pour un effet moyen attendu ($d = 0.5$). Elle l'était cependant pour un effet fort attendu (pour $d = 0.8$, $N = 42$).

Matériel et procédure :

Le matériel et la procédure étaient identiques à ceux de la première version de l'étude. Les participant·e·s étaient aléatoirement assigné·e·s à la condition contre-hypothèse (CH, $N = 16$) ou à la condition contrôle (C, $N = 26$).

Variables dépendantes et mesures :

De manière générale, les variables dépendantes sont similaires à celles de la première version de l'étude. Seules les modifications apportées sont présentées dans cette section.

1. Mémoire pour les éléments du dossier. Quatre questions neutres ont été modifiées pour permettre le recueil d'une plus grande quantité d'informations. Par exemple, la question « *quel jour a été agressé M. Mathieu ?* » a été transformée en « *décrivez les circonstances de l'agression de M. Mathieu* ».

2. Perception de Paul. Des questions concernant une formation d'impression subjective, sur une échelle de type *Likert-7*, ont été ajoutées aux six propositions initiales (*p.ex.* « *À quel point Paul semble-t-il être dangereux ?* », « *À quel point Paul semble-t-il être sympathique ?* », etc.). De plus, une question supplémentaire portait sur la valence globale de l'impression portée sur Paul : « *Quelle impression générale avez-vous de cet individu ?* », sur une échelle de type *Likert-7* allant de *très mauvaise* à *très bonne*.

3. Choix des pistes d'enquête. Parmi les dix-huit pistes d'enquête initiales, seules huit ont été conservées pour cette deuxième version de l'étude. Parmi celles-ci, quatre étaient centrées sur Paul (*p.ex.* *interroger Paul sur son emploi du temps le jour de l'agression*), et quatre étaient centrées sur d'autres éléments que Paul (*p.ex.* *interroger M. Mercier, le voisin de l'entreprise*). Il était demandé aux enquêteur·ice·s de classer les huit pistes, de la plus efficace à la moins efficace. Ainsi, toutes les pistes d'enquête devaient faire l'objet d'une analyse de la part des participant·e·s, et non uniquement celles considérées comme « habituellement étudiées dans les affaires réelles ».

4. Questions posées. Un paradigme des juges (quatre juges) a permis d'attribuer, à toutes les questions posées par les participant·e·s de l'étude 1, un score d' « orientation », sur une échelle en 6 points. Vingt-quatre questions qui avaient été posées de manière équivalente dans l'étude 1 (huit fortement orientées coupable, huit neutres, et huit fortement orientées innocent), furent proposées aux enquêteur·ice·s dans l'étude 2. Il leur était alors demandé de sélectionner, parmi les questions de la liste, les huit questions qu'ils aimeraient poser à Paul s'ils devaient réaliser son entretien.

5. Choix des techniques d'entretien. Parmi les douze techniques d'entretien initiales, seules huit ont été conservées pour cette deuxième version de l'étude. Parmi celles-ci, quatre étaient considérées comme fortement coercitives (*p.ex. je mettrais Paul sous pression émotionnelle*), et quatre étaient considérées comme très peu coercitives (*p.ex. je ferais preuve d'empathie et de compréhension à l'égard de Paul*). Il était demandé aux participant·e·s de classer les huit pistes, de la plus efficace à la moins efficace.

6. Besoin de clôture cognitive. Les participant·e·s répondaient à nouveau à la version française de la *NFCs*, l'échelle de mesure du besoin de clôture cognitive (Salama-Younes, et al., 2014).

7. Présomption de culpabilité. Une question visait à vérifier que l'induction avait bien provoqué chez les enquêteur·ice·s une présomption de culpabilité à l'égard de Paul, ce qui faisait l'objet d'un doute dans l'étude précédente. Les participant·e·s devaient alors déclarer, sur une échelle de type *Likert-7*, à quel point ils pensaient que Paul était coupable.

III.2.c. Résultats de l'étude

Induction du biais de confirmation : Parmi les participant·e·s de l'échantillon initial, 42 ont désigné Paul comme suspect principal, et 55 (56.70%) ont ne l'ont pas désigné.

Lorsqu'il était demandé aux participant·e·s à quel point ils pensaient Paul coupable, la réponse moyenne apportée était de $M = 3.62$ ($SD = 1.17$) sur une échelle en 7 points. De plus, aucune différence significative n'existait en fonction des conditions expérimentales, $t = 0.23$, $p = .815$: les participant·e·s de la condition contrôle ne percevaient pas Paul comme significativement plus coupable ($M = 3.63$, $SD = 1.09$), par rapport aux participant·e·s de la condition contre-hypothèse (CH) ($M = 3.56$, $SD = 1.16$).

Mémoire pour les éléments du dossier : Les analyses n'ont permis de montrer aucune différence significative, all $t_s < 1.29$, all $p_s > .206$, entre les réponses des participant·e·s des conditions contrôle et CH, et ce, concernant la quantité de détails corrects, erronés, ou affabulés, quel que soit le type de questions (*i.e.* questions orientées coupable, neutres, ou orientées innocent).

Perception de Paul : Les analyses n'ont permis de montrer aucune différence significative, all $t_s < 1.47$, all $p_s > .150$, entre les réponses des participant·e·s des conditions contrôle et CH, concernant les différents items décrivant Paul, quelle que soit la valence de ces items. Concernant la perception globale de Paul, sur l'échelle de *très mauvaise* à *très bonne*, les participant·e·s de la condition CH n'avaient pas une perception significativement plus positive ($M = 3.56$, $SD = 0.63$) que les participant·e·s de la condition contrôle ($M = 3.69$, $SD = 0.93$), $t = 0.49$, $p = .625$.

Choix des pistes d'enquête : Parmi les huit techniques d'enquête proposées aux participant·e·s, l'une a été jugée comme significativement plus importante (*i.e.* placée plus proche de 1 dans le classement) par les participants de la condition CH ($M = 4.81$, $SD = 1.91$), par rapport aux participant·e·s de la condition contrôle ($M = 6.27$, $SD = 1.61$), $t = 2.56$, $p = .015$. Il s'agit d'une piste d'enquête non centrée sur Paul : « demander à Maxence ce qu'il faisait le soir de l'agression ». Aucune différence significative n'a été observée pour les autres pistes d'enquête en fonction des conditions, et ce, qu'elles fussent centrées sur Paul ou non, all $t_s < 1.53$, all $p_s > .130$. Le classement par rang des différentes pistes d'enquête choisies est présenté dans le *Tableau 3*.

Tableau 3. Classement des pistes d'enquête sélectionnées

Piste d'enquête	Rang	
	C	CH
<i>Aller au crédit municipal et montrer une photographie de Paul</i>	2	2
Demander à Maxence ce qu'il faisait le soir de l'agression	5	8
<i>Interroger Paul sur son emploi du temps le jour de l'agression</i>	4	3
<i>Se renseigner sur le fait que Paul soit fumeur ou non</i>	6	5
Interroger l'ex-mari de Sophie pour vérifier son alibi	7	6
Interroger M. Mercier, le voisin de l'entreprise	8	7
<i>Vérifier si Paul jouait en ligne le soir de l'agression, et jusqu'à quelle heure</i>	3	4
Obtenir les coordonnées de la personne qui a vendu les objets au crédit municipal	1	1

N.B. Les pistes en italique sont centrées sur Paul

Questions posées : Les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative sur le type de questions choisies par les participant·e·s, en fonction de la condition, all χ^2 s < 1.88, all ps > .171.

Choix des techniques d'entretien : Aucune différence significative n'a été observée pour les techniques d'entretien choisies, en fonction des conditions, et ce qu'elles fussent centrées sur Paul ou non, all ts < 1.50, all ps > .142. Le classement par rang des différentes techniques d'entretien choisies est présenté dans le *Tableau 4*.

Tableau 4. Classement des techniques d'entretien sélectionnées

Technique d'entretien	Rang	
	C	CH
Je commencerais par mettre Paul à l'aise	1	1
<i>Je dirais à Paul que j'ai des preuves qui montrent sa culpabilité</i>	7	7
<i>Je poserais des questions rapidement à Paul, pour qu'il n'ait pas le temps de mentir</i>	5	6
Je commencerais par me présenter à Paul	2	2
Je ferais preuve d'empathie et de compréhension à l'égard de Paul	4	4
<i>Je mettrais Paul sous pression émotionnelle</i>	8	8
Je laisserais Paul s'exprimer sur toute l'histoire sans l'interrompre	3	3
<i>Je poserais plusieurs fois la même question à Paul</i>	6	5

N.B. Les techniques en italique sont les plus coercitives

Besoin de clôture : Les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative sur le niveau de BCC des participants selon les conditions, $t = 0.28$, $p = .783$. Le niveau moyen de BCC, compris entre 100 et 133, n'était pas significativement différent chez les participant·e·s des conditions contrôle ($M = 116.1$, $SD = 6.55$) et CH ($M = 115.34$, $SD = 6.69$). En outre, une analyse avait pour but de comparer le niveau de BCC des étudiant·e·s de l'étude 1, et des policier·e·s de l'étude 2. Les analyses n'ont pas montré de différence significative entre les niveaux de BCC des étudiant·e·s ($M = 118.0$, $SD = 12.8$) et des policier·e·s ($M = 116.0$, $SD = 6.54$), $t = 1.32$, $p = .187$.

II.2.d. Discussion des résultats

L'unique différence significative obtenue, entre les policier·e·s des conditions contrôle et contre-hypothèse, concernait une des huit pistes d'enquête proposées. Cette différence était

significative lorsque les pistes étaient évaluées séparément les unes des autres, mais le modèle général pour évaluer l'ensemble des pistes « centrées sur Paul » et « neutres » n'était pas significatif. De plus, la taille d'échantillon étant restreinte, le risque était accru de voir apparaître dans l'analyse des erreurs de type I, *i.e.* une mauvaise répartition des participant·e·s pouvant entraîner un rejet erroné de H_0 (Marien & Béaud, 2003). C'est pourquoi nous n'avons pas considéré ce résultat comme pertinent.

Si les résultats obtenus lors de la première version de l'étude étaient faciles à résumer, ceux-ci le sont encore plus : il semble que l'induction d'une présomption de culpabilité à l'égard de Paul ait encore moins fonctionné auprès de l'échantillon de membres des forces de l'ordre. En effet, une grande proportion (environ la moitié de l'échantillon) d'enquêteur·ice·s n'avait pas désigné Paul comme le suspect principal, ce qui indique un doute élevé sur sa culpabilité, et probablement une présomption faible (*i.e.* la formulation d'une hypothèse est le pré-requis essentiel à un biais de confirmation, Nickerson, 1998). Nous pensons que les normes culturelles d'ouverture d'esprit, et d'humanisme, des étudiant·e·s en sciences humaines, ainsi que la grande majorité de femmes dans notre échantillon, et la compétition perçue avec les membres de la police, pouvaient être à l'origine de l'induction ratée. Force est de constater, avec cette seconde version de l'étude, que d'autres causes sont à l'œuvre.

Les commentaires donnés par les policier·e·s elleux-mêmes, lors de l'induction, apportaient une piste d'explication : lorsqu'il leur était demandé de désigner un coupable, après la première partie du dossier, une part importante d'enquêteur·ice·s ($N = 20$) déclarait que « *trop peu d'éléments permettaient de désigner un coupable à ce stade de la lecture* ». Ce fait était également mis en lumière par les enquêteur·ice·s qui désignaient un autre suspect principal ($N = 35$), qui souvent ne désignaient pas une seule personne, mais plusieurs. Ainsi, sur notre échantillon initial, plus de la moitié des policières et policiers considérait qu'il était trop tôt pour émettre une hypothèse, et ne vivait alors pas la présomption de culpabilité escomptée.

A ce stade, deux explications nous semblaient possibles : soit le dossier constitué ne présentait pas Paul comme suffisamment coupable (il avait pourtant été élaboré en collaboration avec des chefs de services d'enquête judiciaire) ; soit les enquêteur·ice·s professionnel·le·s ont déjà pour habitude de s'orienter vers des buts d'exactitude, et d'aborder les enquêtes de manière neutre, et ne sont alors pas soumis·e·s à un BCH dans leur quotidien professionnel. Cette deuxième explication semblait toutefois peu probable, étant donné les éléments de la littérature

scientifique que nous avons recueillis jusqu'ici. En effet, le BCH a tout de même été identifié comme l'une des causes principales des erreurs de justice, et semble un phénomène relativement robuste et prévalent, tant dans le milieu judiciaire que dans le monde civil (Peters, 2022; Rossmo & Pollock, 2019). De plus, un élément qui nous questionnait était la facilité avec laquelle le BCH était activé chez les participant·e·s de l'étude de O'Brien (2009), dont le protocole et le matériel étaient tout de même très similaires.

Toutefois, le niveau de BCC des policiers et policières de notre étude était étonnamment « faible », comparativement à ce que nous attendions. En effet, celui-ci n'était pas significativement différent du niveau de BCC des étudiant·e·s de notre première étude, qui était déjà faible comparativement aux autres études sur le sujet. Vu la littérature sur le lien entre BCC et traitement de l'information, celui-ci indiquait que les policier·e·s devaient effectivement être orienté·e·s vers des buts d'exactitude, et non des buts directionnels. Ceci irait alors de pair avec les observations faites en termes d'induction (ratée) de la présomption de culpabilité. Encore une fois, deux explications étaient possibles à ce phénomène : (i) les étudiant·e·s français·e·s et les enquêteur·ice·s de la police française pourraient avoir un BCC faible et une neutralité supérieure (comparativement aux personnes vivant dans un autre pays), ce qui serait un fait intéressant à étudier d'un point-de-vue interculturel, bien que peu probable (au vu notamment des cultures similaires dans lesquelles le BCC a été investigué) ; (ii) le « contexte de l'étude scientifique » pourrait avoir provoqué une neutralité accrue – temporaire – chez les participant·e·s. En effet, une étude de Haslam et Reicher (2012) a permis de montrer que le comportement des participant·e·s pouvait varier, par rapport à leurs comportements habituels, lorsqu'ils étaient inclus·e·s dans un contexte d'étude scientifique, s'ils valorisaient la recherche scientifique (*i.e.* souhaitant notamment faire bonne figure auprès de l'expérimentateur·ice). Puisque le BCC, bien que dispositionnel, est un facteur qui semble dépendant du contexte (Webster & Kruglanski, 1994), il est possible que la participation à une étude scientifique ait entraîné chez les participant·e·s, de l'université comme de la police, une diminution de celui-ci, et *a fortiori* une augmentation de la neutralité. Il serait intéressant de faire passer le questionnaire de BCC à des enquêteur·ice·s durant une étude scientifique, et durant une journée de travail (*i.e.* au sein de leur service d'enquête), de manière à évaluer les potentielles variations de ce facteur en fonction du contexte.

IV. Vers un nouveau protocole pour tester le BCH

Concrètement, l'échec de ces deux études à tester l'effet d'une consigne de contre-hypothèse, a entraîné pour nous la volonté de mettre en place un nouveau protocole expérimental, qui serait moins proche de celui de l'étude de O'Brien (2009).

Nous avons donc pour projet de réaliser une nouvelle étude, dans laquelle le BCH serait provoqué plus distinctement. Pour ce faire, nous avons décidé, plutôt que de demander aux participant·e·s de se positionner sur un coupable potentiel, de leur suggérer ouvertement l'identité du suspect principal. Ainsi, cela aurait probablement pour effet de les orienter plus fortement vers des buts directionnels. C'était notamment le protocole utilisé par Lidén, et al. (2018), où deux conditions s'opposaient : soit on disait à l'enquêteur·ice que le suspect avait été appréhendé (*i.e.* suffisamment d'éléments matériels incriminants justifiaient une garde-à-vue), soit on disait que le suspect n'avait pas été appréhendé (*i.e.* trop peu d'éléments à charge contre lui existaient). Dans cette étude, les participant·e·s de la première condition – *suspect appréhendé* – montraient un BCH bien plus élevé que ceux de la seconde condition. En ce sens, nous pensons qu'il serait également, à l'instar des études de Lidén, et al. (2018), et de O'Brien (2009), d'inclure une condition contrôle où le BCH ne serait pas induit.

En particulier, concernant cette future étude, un fait est au centre de nos réflexions : il semble que le BCH ait plus d'effets sur des comportements volontaires futurs, que sur des variables dépendantes de mémoire (comme par exemple, répondre à des questions sur le dossier). En effet, une étude de Rassin, Eerland, et Kujipers (2010) avait pour but de tester l'impact du BCH sur la recherche active d'informations dans le cadre d'une enquête judiciaire. 79 participant·e·s devaient lire l'introduction d'une affaire fictive (*i.e.* le dossier d'une agression physique entre deux hommes, suite à une altercation dans un parc). Dans cette étude, la présomption de culpabilité n'était pas induite, mais prise en compte comme une variable invoquée : les participant·e·s devaient déclarer, après la lecture du résumé de l'enquête, si le suspect principal désigné était selon eux coupable ou innocent. On leur donnait ensuite pour consigne d'effectuer une recherche d'informations supplémentaires, en leur proposant de sélectionner, dans une liste de vingt thématiques, lesquelles iels souhaiteraient explorer par la

suite. Parmi ces thématiques, la moitié était centrée sur le suspect principal, et l'autre moitié sur un autre suspect. Les participant·e·s avaient pour objectif d'explorer ces nouveaux éléments avant d'établir un autre diagnostic de culpabilité. Premièrement, les résultats de l'étude ont permis de montrer que, pour un temps donné similaire, les participant·e·s avec une présomption de culpabilité ont choisi d'explorer un nombre plus faible de nouveaux éléments, comparativement aux participant·e·s n'ayant pas de présomption. Deuxièmement, les participant·e·s avec présomption ont sélectionné une part significativement plus grande (57%) de nouveaux éléments centrés sur le suspect, comparativement aux participant·e·s sans présomption (45%). Ces résultats permettaient de montrer que, lorsqu'ils étaient activement impliqué·e·s dans l'étude d'éléments informationnels, les participant·e·s soumis à un BCH orientaient plus leurs recherches vers des données concernant le suspect qui était l'objet de leur hypothèse.

En outre, une étude de Vedejová et Čavojová (2022) avait pour but de comparer l'impact du BCH en fonction du type d'activité mise en place : le rappel d'informations, l'interprétation des informations, et la recherche active d'informations. Dans cette étude, 199 participant·e·s devaient déclarer leur attitude à l'égard de sujets controversés (*e.g.* les uniformes scolaires, la peine de mort, etc.), qui est souvent soumise à un BCH. On leur demandait ensuite, concernant chaque sujet, de décrire les recherches *Google* qu'ils effectueraient pour rechercher des informations dans le but de conseiller un·e ami·e (*tâche de mesure du BCH dans la recherche active d'informations*). Dans l'étape suivante, on présentait aux participant·e·s des études – fictives – concernant ces sujets, comprenant des éléments ambigus pouvant pousser les participant·e·s à douter de la fiabilité des résultats. On leur demandait alors d'évaluer quelle étude montrait une attitude favorable, et laquelle montrait une attitude défavorable, envers le sujet (*tâche de mesure du BCH dans l'interprétation des informations*). Enfin, dans la dernière étape, il était présenté aux participant·e·s des titres d'articles, dont la moitié auxquels ils avaient déjà été exposé·e·s dans la tâche « *Google* », et l'autre moitié étaient nouveaux. On leur demandait alors de rappeler si les titres présentés avaient déjà été lus, ou étaient nouveaux pour eux (*tâche de mesure du BCH dans le rappel d'informations*). Un index permettait ensuite de mesurer le lien entre l'attitude initiale des participant·e·s envers chaque sujet, et les comportements mis en place dans les trois activités face à ces mêmes sujets. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que l'attitude était un fort prédicteur de la recherche d'informations, un prédicteur moyen de l'interprétation des informations (uniquement dans les

sujets très polarisants tels que la légalisation des armes à feu), et n'était pas un prédicteur du rappel d'informations. En d'autres termes, le BCH avait un fort effet sur les comportements des participant·e·s lorsqu'ils devaient rechercher activement des informations (corroborant les résultats de Rassin, et al., 2010, présentés ci-avant), mais n'avait pas d'effet sur le rappel des informations. Au vu de ces résultats, nous pensions alors que les mesures telles que « mémoire des éléments du dossier » dans notre propre expérimentation, n'étaient pas appropriées dans l'étude du BCH.

C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser un protocole où les participant·e·s auraient à rechercher activement des informations supplémentaires, concernant l'enquête (à l'instar des études de Rassin, et al., 2010, et de Vedejová et & Čavojová, 2022), ce qui, d'une part, semblait pouvoir améliorer la finesse de nos mesures et entraîner l'apparition du BCH, et, d'autre part, ne limitait pas la validité écologique, étant donné que la recherche active d'informations supplémentaires est l'une des activités principales de l'enquêteur·ice durant l'investigation.

CONCLUSION – Chapitre 3 Partie 1

Le biais de confirmation d’hypothèse semble un phénomène prévalent dans les enquêtes judiciaires, dont les conséquences peuvent être dramatiques. En effet, partant d’une présomption de culpabilité, l’enquêteur·ice pourrait adopter des comportements orientés, tels que poser des questions dirigées, être plus agressif/ve, provoquer plus de pression émotionnelle chez la personne interrogé·e, *etc.* Au vu des effets que peuvent avoir ces comportements, notamment sur le recueil de fausses informations, et de faux-aveux, mais également sur la perception que des observateur·ice·s extérieur·e·s auraient de la personne interrogée, le biais de confirmation devrait être évité à tout prix.

Une stratégie en particulier a été proposée pour lutter contre ce biais : la stratégie de considérer l’opposé (SCO). Pour un·e enquêteur·ice qui pense qu’un·e suspect·e est probablement coupable, cela consisterait à émettre également des arguments qui pourraient montrer que cette personne est innocente. Cette stratégie a notamment été mise en place dans une étude de O’Brien (2009), dont l’objectif direct était d’analyser son bénéfice sur la réduction du biais de confirmation d’hypothèses.

Notre souhait était d’ajouter au protocole de l’entretien cognitif pour suspect·e·s, une consigne à destination des enquêteur·ice·s, qu’iels réaliseraient durant leur préparation de l’entretien, et qui avait pour but de limiter immédiatement le biais de confirmation. Nous avons donc développé cette « consigne de contre-hypothèse », en nous basant sur différents préceptes théoriques : les besoins d’orienter la personne vers des buts d’exactitude, de la rendre consciente de l’existence d’une présomption, et de lui faire réaliser une stratégie de considérer l’opposé.

L’étude que nous avons mise en place par la suite était une réplique adaptée du protocole de O’Brien (2009), où les participant·e·s soumis·e·s à un biais de confirmation d’hypothèse devaient répondre à diverses questions portant sur une enquête. Il était attendu que la consigne de contre-hypothèse entraîne de leur part un comportement plus neutre envers le suspect principal. Les résultats n’étaient pas concluants, tant auprès d’un public d’étudiant·e·s que de policier·e·s. Les limites de l’étude, ainsi que des recommandations pour une future étude plus concluante, étaient formulées.

PARTIE 2

VERS UNE VERSION MODIFIÉE DE L'ECS : ANALYSE PAR COMPOSANTE, ET NOUVELLE CONSIGNE ?

Les études que nous avons présentées au chapitre précédent (*i.e.* Noc, et al., 2022 ; et Noc, et al., 2023) ont permis de mettre en évidence un bénéfice de l'ECS, comparativement à d'autres protocoles d'entretien de suspect·e·s, notamment sur la quantité d'informations recueillies. Toutefois, ces différentes méthodes ont été comparées dans leur globalité, et aucune analyse n'a permis de montrer concrètement à « quelles composantes » de l'ECS étaient particulièrement dues les différents bénéfices observés.

Or, la dernière étude du *Chapitre 2* (*i.e.* étude sur l'applicabilité perçue de l'ECS ; *manuscrit n°5*) a permis de suggérer l'éventualité de penser une version « adaptée » du protocole, comme ce fut le cas pour la version « témoins » de l'entretien cognitif. En effet, une évaluation des différentes composantes de l'entretien cognitif, réalisée par Milne et Bull (2002) avait permis de conclure à une utilité plutôt médiocre du changement d'ordre et du changement de perspective, pour le recueil d'informations, ce qui avait conduit au retrait de ces mnémotechnies lors de l'élaboration de nouvelles versions modifiées et raccourcies du protocole (versions qui se révélaient au final autant efficaces que la version originale ; voir *p.ex.* Bensi, et al., 2011; Colomb et al., 2013; Dando, et al., 2009; Davis, et al., 2005; Wright & Holliday, 2007). En ce sens, notre objectif était alors d'effectuer une démarche similaire concernant les composantes de l'ECS, de manière à déterminer leur réel bénéfice – ou absence de bénéfice – par rapport au reste du protocole (évaluation qui n'a jamais été réalisée jusqu'ici).

L'efficacité d'une partie importante du cadre général d'entretien (*i.e.* rappel libre, questionnement ouvert, *etc.*) ainsi que des consignes d'exhaustivité et de remise en contexte mentales, a fait l'objet de diverses validations, et ce auprès d'un public de personnes témoins, victimes, et suspect·e·s (voir *p.ex.* Böser, 2013; Bull, et al., 2009; Collins & Carthy, 2019; Davis, et al., 2005; Geiselman & Fisher, 2014; Milne & Bull, 2002; Snook, et al., 2012). Ainsi, l'objectif de la présente étude n'était pas d'évaluer ce cadre, mais les deux mnémotechnies

centrées sur le mensonge, *i.e.* consignes de dessin et de changement d'ordre, qui ont fait l'objet de moins de validations, en particulier pour leur rôle dans la version « suspect·e·s »³².

I. Bénéfice théorique des composantes, pour deux objectifs

Les deux objectifs majeurs du protocole de l'ECS, et plus généralement des protocoles d'entretien à destination des personnes suspectées, sont (1) de recueillir une grande quantité d'informations correctes sur les faits criminels, et (2) apporter un bénéfice concernant la différenciation des discours honnêtes et mensonger (Geiselman & Fisher, 2014; Levine, Blair, & Carpenter, 2018). Puisque notre volonté était de réaliser une évaluation exhaustive des deux mnémotechnies, nous souhaitons observer leur effet individuel pour l'un et l'autre de ces objectifs.

I.1. Bénéfice pour recueillir des informations

Lorsque Geiselman (2012) a proposé d'intégrer les consignes de dessin et de changement d'ordre au protocole de l'ECS, les arguments avancés étaient que ces deux mnémotechnies pouvaient permettre de faire émerger des différences entre personnes sincères et malhonnêtes. Aucune mention ne fut faite du bénéfice potentiel de ces composantes pour le recueil d'informations. Pourtant, c'est Geiselman et Fisher (2014) eux-mêmes, qui ont décrit en quoi l'augmentation de la quantité de détails recueillis pouvait être particulièrement utile dans l'entretien avec les personnes suspectées. En effet, selon eux – et sur la base de rapports qui leur ont été faits par des enquêteur·ice·s de terrain – le recueil d'un témoignage riche de la part des suspect·e·s permettrait (1) de faire émerger des éléments contradictoires, qui mettraient en évidence une confusion chez les personnes malhonnêtes, et (2) de faire émerger du discours des personnes malhonnêtes, des éléments qu'uniquement la personne coupable pourrait connaître. De plus, les détails obtenus concernant les faits (*i.e.* informations concernant les actions, objets, lieux, personnes) peuvent (1) corroborer ou non des éléments matériels possédés

³² Toutefois, comme nous l'avons mentionné, il serait intéressant à l'avenir d'évaluer le bénéfice réel de certaines techniques du cadre qui font l'objet d'un consensus, telles que la consigne de transfert de contrôle et le questionnement compatible.

par les enquêteur·ice·s, (2) corroborer ou non des témoignages obtenus par d'autres personnes, et (3) aider les enquêteur·ice·s à développer des stratégies futures d'investigation.

A notre connaissance, aucune étude, dans le contexte de l'entretien de suspect·e·s, n'a permis d'évaluer le bénéfice du dessin³³, ni du changement d'ordre, en termes de quantité de détails recueillis. Toutefois, des éléments de la littérature scientifique permettent d'émettre des hypothèses concernant l'impact de ces techniques sur le recueil d'informations.

Ces deux consignes sont décrites comme des composantes qui feraient augmenter la charge cognitive des personnes qui y répondraient, comparativement à la charge qu'induirait un « simple » rappel oral (Geiselman, 2012; Vrij, et al., 2006; Vrij, et al., 2017). Cette augmentation de la charge cognitive serait due à plusieurs éléments. Tout d'abord, les consignes sont inattendues, ce qui impliquerait le besoin d'un niveau de concentration élevé, et une forte mobilisation des processus attentionnels, car la personne interrogée doit comprendre et appliquer la consigne directement ; et, n'ayant pas eu le temps de s'y préparer, ne peut donc utiliser son « expertise » ou « entraînement » pour limiter la charge cognitive (Hartwig, Granhag, & Strömwall, 2007; Vrij, et al., 2017). Ensuite, ces consignes imposeraient à la personne interrogée de réaliser plus d'étapes dans leur mémoire de travail, comparativement à un simple rappel oral, en un temps relativement succinct (Blandón-Gitlin, et al., 2014).

Par exemple, la stratégie la plus fréquemment mise en place pour répondre à un changement d'ordre est le fait de récupérer l'événement dans l'ordre chronologique, puis de découper l'événement en scènes distinctes, et enfin de verbaliser les scènes dans l'ordre inverse, ce qui nécessite plus d'étapes, et une plus forte mobilisation du tampon épisodique qu'un, rappel oral (Brown, 2016; Thomas, et al., 2003). Des études réalisées notamment dans le cadre d'entretiens de témoins ont permis de montrer que la consigne de changement était généralement la mnémotechnie qui entraînait le recueil de la plus faible quantité d'informations, en comparaison avec d'autres mnémotechnies, et des groupes contrôles (Milne & Bull, 2002 ; Ginet, et al., 2013).

³³ Vrij, et al. (2017) ont déclaré que l'utilisation d'une consigne de dessin permettait d'augmenter la quantité d'informations recueillies (particulièrement chez les personnes sincères). Toutefois, aucune des études sur lesquelles ils se basent pour émettre cette proposition (Vrij, et al., 2010; Vrij, et al., 2012) n'avait concrètement présenté de tels résultats.

Également, la réalisation d'un dessin demande la mobilisation de processus visuels et graphomoteurs, ce qui entraîne un traitement de l'information plus élevé en mémoire de travail (Rosenblum & Luria, 2016). Selon Camos et Portrat (2015), l'augmentation de la charge cognitive est négativement liée à une recherche efficace en mémoire épisodique à long terme.

Cette augmentation de la charge cognitive, associée tant aux consignes de dessin que de changement d'ordre, pourrait être à l'origine du recueil d'une faible quantité d'informations avec ces deux mnémotechniques.

Toutefois, d'autres éléments permettent de penser que la consigne de dessin, malgré la charge cognitive induite, pourrait avoir un effet bénéfique. Une revue de littérature proposée par Derksen et Connolly (2023) a permis de mettre en évidence l'intérêt d'utiliser un dessin, pour accompagner le rappel oral, dans le cadre des entretiens judiciaires. En effet, la plupart des expérimentations, dans lesquelles une consigne de « rappel avec dessin » (*Draw-and-tell instruction*) était comparée à un simple rappel oral, montrait que celle-ci permettait d'augmenter significativement la quantité d'informations recueillies, sans impacter l'exactitude du témoignage recueilli (Derksen & Connolly, 2023). Ce bénéfice serait dû au fait que le dessin a un effet similaire à celui de la remise en contexte mentale, puisqu'il permet aux personnes interrogées de générer leurs propres indices de récupération, entraînant une mobilisation du souvenir probablement plus efficace encore que lorsque les indices sont imposés (Gentle, Powell, & Sharman, 2014; Wesson & Salmon, 2001 ; Wheeler & Gabbert, 2017). Cependant, cette évaluation n'a pas été, à notre connaissance, réalisée auprès d'un public de personnes suspectées. Malgré ce manque, nous pensons que les suspect·e·s pourraient bénéficier des mêmes effets bénéfiques que les personnes témoins, et supposons que leur témoignages recueillis avec l'appui d'un dessin contiendraient davantage d'informations que ceux recueillis via un simple rappel oral.

I.2. Bénéfice pour différencier les discours sincères et mensongers

Concernant l'analyse de crédibilité, les deux consignes ont déjà fait l'objet d'évaluations passées, montrant chacune un bénéfice pour la différenciation des discours sincères et mensongers. Pour rappel, la consigne de dessin avait permis de différencier significativement

les participant·e·s sincères et malhonnêtes, sur base de la plausibilité perçue des dessins qu'ils avaient réalisés (Vrij, et al., 2010) ; la consigne de changement d'ordre avait permis d'effectuer la même différenciation, sur base de l'analyse de trois indicateurs du mensonge : les détails auditifs, la vitesse du discours, et les mouvements des membres (Vrij, 2008).

Selon Vrij, et al. (2017), l'efficacité de ces techniques pour la « détection du mensonge » tiendrait au fait qu'elles provoquent une augmentation de la charge cognitive ambivalente chez les personnes interrogées, c'est-à-dire une surcharge assez modérée chez les personnes sincères, et une surcharge bien plus élevée chez les personnes malhonnêtes. En effet, ces dernier·e·s réalisent déjà plus de tâches cognitives – consommatrices de ressources mentales – que les suspect·e·s honnêtes : supprimer la vérité en mémoire de travail, créer de nouvelles informations, inférer les pensées de l'enquêteur·ice, faire attention à leur propre comportement, *etc.* (Vrij, et al., 2006). Ainsi, leur imposer des consignes cognitivement coûteuses devrait entraîner une surcharge du système central exécutif, et provoquer l'apparition d'indicateurs spécifiques du mensonge (Blandón-Gitlin, et al., 2014; Sporer, 2016).

Toutefois, la théorie d'une surcharge cognitive qui provoquerait des difficultés visibles chez les personnes malhonnêtes n'a pas systématiquement été observée. Bien souvent, au sein de la même étude, si une part des menteurs et menteuses montre des indicateurs d'une forte surcharge cognitive (*e.g. diminution du mouvement des membres supérieurs*), une autre part montre des indicateurs inverses (*e.g. augmentation du mouvement des membres inférieurs*).

Par exemple, dans l'étude de Frosina, et al. (2018), les participant·e·s coupables interrogé·e·s avec un ECS réalisaient moins de mouvements des jambes, et plus de clignements d'yeux (éléments corroborant l'hypothèse de la surcharge cognitive), mais également plus de mouvements des mains et du tronc (éléments opposés à l'hypothèse de la surcharge cognitive), par rapport aux participant·e·s innocent·e·s. Dans les études où de telles analyses sont présentées, deux explications sont généralement mises en évidence pour expliquer ces résultats doubles : d'une part, les indicateurs de la surcharge (*i.e.* mouvements des jambes, clignements) seraient bien expliqués par l'effet d'une charge cognitive accrue, d'autre part, les indicateurs contradictoires (*i.e.* mouvements des mains et du tronc) seraient expliqués par le fait que le mensonge augmente la nervosité des participant·e·s (Sporer, 2016). C'est par exemple l'explication proposée par Frosina, et al. (2018) pour discuter les résultats de leur étude. Or, si

un argument (la surcharge cognitive) et un autre (la nervosité) peuvent l'un et l'autre se relayer pour expliquer des résultats contradictoires, alors la « détection » du mensonge à travers ces indicateurs n'a plus réellement de sens, puisque tout indicateur trouvera une explication « plausible »³⁴.

A ce propos, les études réalisées sur le dessin et le changement d'ordre n'ont pas permis d'obtenir des résultats clairs et nets concernant la validité de ces consignes en termes de détection du mensonge. Par exemple, dans l'étude de Vrij, et al. (2008) sur la consigne de changement d'ordre, les résultats concernant les indicateurs d'une surcharge cognitive n'ont permis de montrer un effet d'interaction significatif que pour quelques indicateurs : les mouvements des membres et clignements d'yeux. Par ailleurs, les résultats concernant le dessin montrent que le bénéfice de cette consigne pour la détection du mensonge semble en fait provenir d'autres indicateurs que ceux de la charge cognitive, plus subjectifs, tels que la plausibilité ou le réalisme perçus (Giolla, Granhag, & Vernham, 2017; Vrij, et al., 2010). Au vu des différents résultats, une volonté s'imposait à nous de vérifier le bénéfice de ces consignes pour la détection du mensonge, en nous basant sur une autre méthode d'analyse, qui semble jusqu'ici plus fiable que celle des indicateurs de la surcharge cognitive : l'analyse du discours (Vrij, Fisher, & Leal, 2022).

En effet, nous l'avons évoqué au chapitre précédent, quatre catégories d'indicateurs sont généralement mobilisées pour étudier le mensonge : (1) les impressions subjectives, (2) les comportements non-verbaux, (3) les indices para-verbaux, et (4) les critères verbaux (Sporer & Schwandt, 2006, 2007; Vrij, 2008; Vrij, et al., 2017). Parmi celles-ci, la catégorie des critères verbaux fait l'objet d'un consensus scientifique, dont la force ne cesse de grandir ces dernières années (Nahari, et al., 2019; Vrij, et al., 2022). En effet, d'une part, l'analyse des critères verbaux a de nombreuses fois permis de différencier les discours mensongers et sincères, avec une exactitude bien supérieure aux autres types d'indicateurs (qui ne dépassent généralement pas significativement le niveau de la chance) ; d'autre part, la formation d'enquêteur·ice·s à la détection d'indicateurs verbaux a permis d'améliorer leur pratique effective en analyse de la

³⁴ En poussant la réflexion à l'absurde, on pourra dire qu'un mélange équivalent de « charge cognitive » et de « nervosité » entraînera un comportement complètement balancé (et donc nul), similaire à celui des personnes sincères.

crédibilité (Amado, et al., 2016; DePaulo, et al., 2003; Elissalde, et al., 2019; Hauch, et al., 2016; Nahari, et al., 2019; Vrij, et al., 2022).

Parmi les différentes théories qui ont contribué à l'émergence des indicateurs verbaux, une en particulier a fait l'objet de nombreuses études et évaluation : la théorie du *Reality Monitoring* (Johnson & Raye, 1981). Selon cette théorie, les souvenirs seraient formés, et s'exprimeraient, de manière différente, en fonction de s'ils ont une origine interne (*i.e.* souvenirs dérivés à partir de pensées, inventions, mensonge), ou externes (*i.e.* souvenirs d'expériences perceptives) (Johnson & Raye, 1981; Gancedo, et al., 2021). Se basant sur cette théorie, Sporer (1997) a établi une liste de critères qui seraient plus ou moins présents, en fonction de l'origine du souvenir. Ainsi, les discours concernant les souvenirs d'origine externe contiendraient proportionnellement plus de **détails sensoriels** (*i.e.* visuels, auditifs, olfactifs, gustatifs, et tactiles), **contextuels** (*i.e.* spatiaux et temporels), et **affectifs** (*i.e.* relatifs aux émotions, aux sentiments) ; et ceux concernant les souvenirs d'origine interne contiendraient plus d'**opérations cognitives** (*i.e.* pensées, réflexions, inférences), et plus de **références à soi et à ses valeurs** (Masip, et al., 2005; Sporer, 2004). Une méta-analyse de Gancedo, et al. (2021) a permis de mettre en évidence l'intérêt de cette théorie, et de la liste des critères qui en découle, pour différencier les discours sincères et malhonnêtes, dans le cadre des études sur l'analyse de crédibilité. Selon les auteur·ice·s, le pouvoir « discriminant » des critères du *Reality Monitoring* est « significatif, positif, et généralisable » : sur un total de 40 études analysées, la liste de critères permettait de discriminer le mensonge et la vérité, avec un pourcentage de variance moyen de 33.44% (Gancedo, et al., 2021).

Ainsi, au vu des résultats précédemment observés concernant le bénéfice du dessin et du changement d'ordre pour la détection du mensonge, nous souhaitons observer si ce bénéfice était également existant via le prisme de la théorie du *Reality Monitoring* (RM). Nous pensions que l'analyse des critères du RM, au sein des rappels recueillis à l'aide de ces deux consignes, permettrait de faire émerger des différences significatives entre les personnes sincères et malhonnêtes (hypothèse d'effet principal). En outre, même si certains indicateurs de surcharge cognitive (*i.e.* mouvements du corps, des yeux, *etc.*) sont criticables, rien ne permet de remettre en questions la théorie de la charge cognitive ambivalente dont ils découlent. Ainsi, le fait de provoquer une surcharge chez les menteurs devrait pouvoir permettre d'accentuer les

différences entre personnes sincères et malhonnêtes, et mettre en difficulté les personnes malhonnêtes dans la production de leur discours. C'est pourquoi nous pensons que les différences entre les critères verbaux du RM, chez les personnes sincères et malhonnêtes, seraient plus prononcées dans un rappel avec dessin, ou un rappel à l'envers, comparativement à un simple rappel libre (hypothèse d'interaction).

Pour résumer, notre souhait était d'évaluer le bénéfice des deux mnémotechniques de l'ECS, le dessin et le changement d'ordre, pour le recueil d'informations d'une part, et pour l'analyse de crédibilité d'autre part. Nous pensons que les deux consignes permettraient d'évaluer la crédibilité avec une meilleure certitude qu'un rappel oral, mais que seul le dessin apporterait un bénéfice pour la quantité d'informations recueillies. En outre, à notre réflexion concernant ces deux consignes s'est ajoutée la volonté d'évaluer une nouvelle mnémotechnique potentielle, dont le bénéfice pour ces deux objectifs (*i.e.* recueil d'informations et détection du mensonge) nous semblait prometteur : une consigne de rappel à l'écrit.

I.3. Le rappel à l'écrit : nouvelle mnémotechnique pour l'ECS ?

La littérature sur l'entretien judiciaire recèle de nombreuses techniques qui ont pour vocation d'accompagner les enquêteur·ice·s dans le recueil d'informations (*cf. Chapitres 1 et 2 : techniques bénéfiques et techniques néfastes ; techniques du cadre d'entretien et mnémotechniques, etc.*). Parmi celles-ci, une n'a pas encore été évoquée dans ce travail de recherche, mais a pourtant fait l'objet de plusieurs évaluations scientifiques : le rappel à l'écrit. Se basant sur cette technique, un outil, célèbre dans le milieu de l'investigation judiciaire, a été développé par des scientifiques spécialistes de la psychologie du témoignage : le *Self-Administred Interview* (SAI ; Gabbert, Hope, & Fisher, 2009), un « livret d'entretien » où la personne témoin est invitée à rédiger des rappels, réaliser un schéma, et répondre à des questions par écrit, concernant l'événement auquel elle a assisté. La première étude réalisée par Gabbert, et al. (2009) pour évaluer le SAI, consistait à comparer la quantité de détails recueillis par des participant·e·s exposé·e·s à un événement (*i.e.* un film), en fonction de s'ils étaient interrogé·e·s à l'aide d'un SAI, d'un entretien cognitif, ou d'un rappel libre oral unique. Les résultats de cette étude n'ont pas permis de montrer de différence significative, concernant la quantité de détails

recueillis, entre les participant·e·s des conditions SAI et entretien cognitif. En revanche, les participant·e·s de ces deux conditions rapportaient significativement plus de détails que ceux de la condition « rappel oral ». Ainsi, les analyses permettaient de mettre en évidence l'intérêt d'un rappel écrit pour le recueil d'informations, dans le contexte de l'entretien judiciaire.

Par ailleurs, une étude de Fueller, Loescher, et Indefrey (2013) avait pour but de comparer les rappels réalisés à l'écrit, et à l'oral, dans une tâche « classique » de rappel indicé. Dans cette étude, on présentait dans un premier temps aux participant·e·s, l'une après l'autre, cinquante paires de mots reliés sur le plan sémantique (*p.ex. maison – jardin*). Puis, dans un second temps, on présentait, l'un après l'autre, le premier mot de chaque paire, suivi d'un espace vide (*p.ex. maison – ...*). Les participant·e·s devaient alors rappeler le plus possible de mots associés à l'indice. Pour la moitié d'entre eux, le rappel devait être effectué à l'écrit, et pour l'autre moitié, il devait être effectué à l'oral. Cette étude visait à tester l'effet du type de rappel sur la récupération des informations précédemment encodées. Bien que cette tâche de rappel d'une liste de mots appris soit relativement éloignée de la réalité d'un rappel de témoignage, elle partage une similitude avec l'ECS : le rappel est indicé. En effet, l'association d'indices verbaux de récupération pourrait être assimilée à l'effet d'une RCM dans le cadre de l'ECS, dont l'objectif est d'aider la personne interrogée à générer ses propres indices de récupération (Wheeler & Gabbert, 2017). Les résultats de l'étude de Fueller, et al. (2013) ont permis de montrer que les participant·e·s de la condition « écrit » rappelaient un nombre significativement plus élevé de mots, comparativement à la condition « oral ».

En outre, une étude de Janczyk, Aßmann, et Grabowski (2018) a permis de montrer des résultats similaires concernant des apprentissages stockés en mémoire à long terme : des participant·e·s devaient rappeler le plus possible d'états américains, et recevaient pour indice une liste comprenant les premières lettres de chaque état. Les analyses permettaient de montrer que les participant·e·s rappelaient un plus grand nombre d'états lorsqu'ils devaient réaliser l'exercice à l'écrit, plutôt qu'à l'oral.

Selon les auteur·ice·s de ces deux études, la supériorité du rappel écrit sur l'oral serait due au fait que, celui-ci impliquant une suite de plus nombreux processus, et de fait étant plus lent, il permettrait d'exploiter plus en profondeur les informations stockées à la première présentation (Fueller, et al., 2013). Toutefois, de précédentes études ont permis de suggérer que cet effet facilitateur de l'écrit serait surtout présent lorsque les informations à encoder seraient

également présentées à l'écrit, provoquant alors, lors du rappel, une exploitation des informations orthographiques représentées (Kellogg, 2001), ou un effet de congruence des modalités (Grabowski, 2005). Ainsi, même si les deux études ci-dessus montrent un certain bénéfice du rappel écrit sur le rappel oral, lorsque les informations encodées étaient également des stimuli écrits, les résultats ne peuvent être extrapolés à d'autres types d'informations encodées (*i.e.* un événement criminel).

Dans le contexte de l'entretien judiciaire, une étude de Sauerland, et al. (2014) avait pour but de comparer la quantité d'informations que permettaient de recueillir un témoignage à l'écrit et un témoignage à l'oral. Dans cette étude, il était présenté aux participant·e·s un film, où l'on voyait une femme, dans un bar, se faire voler son portefeuille dans son sac alors qu'un complice la distrayait. Après avoir visionné le film, iels devaient décrire ce qui s'était passé, à l'aide d'un rappel libre oral ou d'un rappel libre écrit. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que les rappels réalisés à l'écrit comprenaient significativement plus d'informations concernant les faits ($M = 88.88$), que les rappels réalisés à l'oral ($M = 69.50$). Les conclusions alors issues de cette étude montraient que le bénéfice de l'écrit sur l'oral ne semblait pas uniquement réduit aux informations encodées sous forme écrite, mais également aux informations contextuelles et sensorielles telles que présentes dans un souvenir de type épisodique (Sauerland, et al., 2014).

De tels résultats ont également été observés dans une étude de Riggenbach (2021), où des rappels oraux et écrits étaient comparés, en termes de quantité d'informations centrales et périphériques recueillies. Cette étude avait une procédure similaire à la précédente : les participant·e·s devaient visionner le film d'un événement (vidéo présentant les aventures de deux frères en camp de vacances), puis rappeler les informations qu'iels avaient observées, soit avec un rappel à l'écrit, soit avec un rappel à l'oral. Premièrement, les résultats ont permis de mettre en évidence le même phénomène que dans l'étude de Sauerland, et al. (2014) : les rappels écrits comprenaient une plus grande quantité d'informations sur l'événement ($M = 35.89$), comparativement aux rappels oraux ($M = 29.25$). De plus, des analyses plus précises ont montré que cette supériorité de l'écrit existait significativement concernant les détails centraux ($M_{écrit-oral} = 2.19$), et les détails périphériques ($M_{écrit-oral} = 1.37$). Deuxièmement, les analyses n'ont pas permis de montrer de différence significative concernant le nombre moyen de mots qui étaient recueillis avec les deux différents types de rappels. Considérant les résultats précédents, l'auteur suggérait alors que, si les participant·e·s « travaillaient » autant dans les deux conditions, ce

travail était plus efficient chez les ceux de la condition écrite (autrement dit, une plus grande part de mot correspondait à des détails d'intérêt pour l'enquête).

Outre les résultats, qui semblaient prometteurs, concernant le bénéfice d'un rappel écrit sur un rappel oral, il semble que cette technique d'entretien puisse aussi avoir un réel intérêt en termes de détection du mensonge. En effet, une étude de Markevičiūtė et Vanagaitė (2014) a permis de mettre en évidence le bénéfice du rappel à l'écrit pour faire émerger des différences (non présentes à l'oral) entre les personnes honnêtes et malhonnêtes. Dans cette étude, les participant·e·s devaient visionner un court film, dans lequel on voyait une femme être agressée par un homme (il lui volait son sac à main et la poussait à terre). Iels devaient alors rappeler l'événement, soit sous forme orale, soit sous forme écrite. Dans la condition « sincère », les participant·e·s devaient adopter la position d'un témoin honnête, et raconter ce qui était vraiment arrivé. Dans la condition « mensongère », les participant·e·s devaient faire croire que la femme avait inventé l'histoire, et était en fait la véritable coupable du crime. Les indicateurs choisis pour investiguer la crédibilité (*vs.* le mensonge) de ces déclarations étaient les critères du *Reality Monitoring* (Masip, et al., 2005; Sporer, 2004). Les analyses de cette étude ont permis de mettre en évidence un effet d'interaction : dans la condition de rappel écrit uniquement (et pas dans la condition orale), les participant·e·s de la condition mensongère rapportaient significativement moins de détails auditifs, et plus d'opérations cognitives, par rapport aux participant·e·s de la condition sincère. Ces résultats sont consistants avec la théorie du *Reality Monitoring*, et montrent un bénéfice de l'écrit pour la différenciation des récits sincères et mensongers. Une fois encore, le bénéfice du rappel écrit serait dû au fait que celui-ci, comparativement au rappel oral, est une tâche cognitivement coûteuse pour la personne interrogée (Tomas, 2021). En effet, tout comme pour le dessin, les processus visuels et graphomoteurs impliqués dans la tâche d'écriture, en plus de ceux de la récupération du souvenir, entraînerait une surcharge cognitive particulière chez les menteurs et menteuses (menant ainsi à l'émergence d'indicateurs verbaux du mensonge) (Masip, et al., 2011; Matsumoto & Hwang, 2014; Tomas, 2021).

Ainsi, concernant la consigne de rappel à l'écrit, nous pensons que celle-ci pourrait avoir un effet similaire à la consigne de dessin : d'une part, permettre de différencier mensonge et vérité avec une précision supérieure à celle du rappel oral, d'autre part, augmenter la quantité d'informations recueillies.

II. Méthode de l'étude

Design :

Le plan expérimental de l'étude était un factoriel 4 (type de rappel : oral vs. écrit vs. avec dessin vs. changement d'ordre) x 2 (sincérité du rappel : sincère vs. mensonger). Les deux variables indépendantes étaient en inter-sujets. Chaque participant·e était assigné·e aléatoirement à l'un des huit groupes expérimentaux.

Deux catégories de variables dépendantes étaient mesurées : d'une part, la quantité d'informations concrètes, pertinentes pour l'enquête, recueillies (*i.e.* détails concernant les actions, objets, lieux, et personnes) ; d'autre part la quantité de critères du RM recueillis (*i.e.* critères des souvenirs externes : informations sensorielles, contextuelles, et affectives ; critères des souvenirs internes : opérations cognitives et références à soi).

Participant·e-s et expérimentateur·ice-s :

242 étudiant·e-s de première année de psychologie ont volontairement participé à cette étude (217 femmes, 25 hommes). Leur moyenne d'âge était de 18.92 ans ($SD = 2.08$). Une analyse de puissance réalisée avec G*Power indiquait qu'une taille d'échantillon finale de 240 participant·e-s serait suffisante pour détecter une variance, à partir d'ANOVAs, entre les conditions expérimentales, avec un $F_{minimal} = 2.39$, au niveau $f^2 = 0.04$, avec $\alpha = .05$ et une puissance de 85% (Faul et al., 2007).

Au total, dix expérimentatrices et un expérimentateur ont pris part à cette étude. Leur moyenne d'âge était de 23.73 ans ($SD = 2.90$). Après avoir reçu des formations spécifiques, iels ont incarné l'un, l'autre, ou plusieurs des trois rôles nécessaires à l'étude : expérimentateur·ice, complice, ou interrogatrice.

Procédure :

De manière à atteindre une validité écologique plus élevée qu'avec le protocole de Kassin et Kiechel (1996) (*cf. discussion du manuscrit n°3*), nous avons choisi dans cette étude d'utiliser le protocole de Russano, et al. (2005) de la complicité de tricherie (*cf. Encadré n°4*,

Chapitre 2). Ce protocole, initialement créé pour étudier les dynamiques liées aux aveux et faux-aveux, nous semblait tout à fait adaptable pour une étude sur le mensonge : celui-ci a pour but de rendre une part des participant·e·s coupables d'un acte de tricherie, alors que l'autre part constitue un groupe d'innocent·e·s. Ainsi, les participant·e·s de la condition « mensonger » prenaient une part active et volontaire dans l'acte « illégal », et l'incertitude de la culpabilité (les participant·e·s du protocole de Kassin et Kiechel ne savaient pas s'ils étaient réellement responsables de l'acte « interdit ») n'était alors plus un problème pour l'interprétation des résultats.

Première partie

L'expérimentateur·ice accueillait le/la participant·e et le/la complice (présenté·e comme un·e autre participant·e) dans la salle d'expérimentation, puis leur expliquait le pseudo-but de l'étude : un test de prise de décision, où les deux participant·e·s devaient « effectuer des exercices sur table, soit individuellement, soit en binôme, soit à l'aide d'une calculatrice ». L'expérience était pré-programmée, grâce à un tirage au sort truqué, pour que les participant·e·s sélectionnent « au hasard » la première condition, et ils recevaient donc pour consigne de réaliser les exercices individuellement, sans communication aucune entre eux. Durant toute la passation, le/la complice montrait de l'impatience et de l'agitation au sujet d'un événement : iel était censé·e passer un entretien d'embauche immédiatement après la passation, ce qui avait pour but de mobiliser l'empathie des participant·e·s (de manière à provoquer chez eux l'acceptation de la tricherie). De nombreux détails de différents types constituaient le scénario (*e.g.* une conversation téléphonique avec le futur employeur, une bougie parfumée dans la pièce, des objets sortis par le/la complice de son sac, *etc.*), de manière à permettre la production de rappels riches de la part des participant·e·s, et d'éviter les effets planchers.

Induction de la variable « sincérité vs. mensonge »

Après environ cinq minutes de passation, une induction de la condition « mensonger » avait lieu pour la moitié des participant·e·s : le/la complice demandait de l'aide sur les exercices, prétendant devoir quitter l'université le plus rapidement possible. La grande majorité des participant·e·s (*i.e.* plus de 93%) acceptaient d'aider le/la complice à répondre aux questions de son exercice, et recevaient également des réponses de sa part.

Pour la condition « sincère », aucune induction n'avait lieu, et le/la participant·e et le/la complice continuaient alors simplement de réaliser leurs exercices, individuellement.

Seconde partie

Le/la l'expérimentateur·ice revenait dans la salle après quelques minutes, et distribuait aux participant·e·s une tâche de distraction (*i.e.* questionnaire de personnalité) pendant qu'iel prétendait corriger leurs réponses aux exercices précédents. Après quelques minutes, iel déclarait qu'il « y avait un problème avec la correction des exercices, puisque des erreurs similaires avaient été observées sur les copies, témoignant d'une tricherie potentielle ». Iel demandait alors au/à la complice de sortir de la salle, et réalisait un premier débriefing auprès du/de la participant·e.

Le débriefing avait pour but de préparer les participant·e·s à l'entretien. L'expérimentateur·ice expliquait tout d'abord le caractère « pré-programmé » de l'événement qu'iel venait de vivre (*i.e.* le fait que la situation résultait d'un scénario, qu'il était prévu que la condition « seul·e » soit sélectionnée, et, pour les menteur·euse·s, que le/la complice les ait incité·e·s à tricher). Ensuite, l'expérimentateur·ice expliquait que le/la participant·e allait maintenant être interrogé·e sur ces faits, et qu'iel devait (indépendamment de la condition expérimentale) convaincre l'interrogatrice qu'iel n'avait pas triché. De manière à motiver les participant·e·s à être convaincant·e·s (*i.e.* se défendre dans la condition « sincère », et mentir dans la condition « mensonger »), il leur était expliqué qu'iels obtiendraient une récompense (crédits expérimentaux) s'iels paraissaient crédibles (procédure habituellement utilisée dans les études sur le mensonge, pour éviter l'aveu et inciter les participant·e·s à produire un mensonge motivé, *cf.* Vrij, et al., 2015)³⁵. Le/la participant·e était ensuite conduit·e jusqu'à la salle d'entretien.

Entretiens :

L'interrogatrice commençait par accueillir le/la participant·e en se présentant rapidement, puis expliquait comment l'entretien allait se dérouler. Elle donnait ensuite au/à la participant·e les consignes de transfert de contrôle et d'exhaustivité, puis lui faisait réaliser une

³⁵ Le choix d'un débriefing à « mi-parcours » de l'expérience était réalisé, à l'instar de l'étude de Noc, et al. (2022), pour que les participant·e·s n'avouent pas leur tricherie à l'interrogateur·ice.

remise en contexte mentale concernant l'événement qu'il venait de vivre. Ensuite, elle lui demandait un rappel libre oral sur les faits. Cette première étape correspondait à une version « raccourcie » (*i.e.* sans *rapport building*, et quelques explications en moins) du début d'un ECS, l'objectif étant d'étudier l'effet précis des mnémotechnies.

Suite à ce premier rappel, l'interrogatrice rappelait sommairement au/à la participant·e les consignes d'exhaustivité et de remise en contexte mentale, puis lui demandait de réaliser un second rappel sur les faits, l'incitant à rappeler de potentielles informations supplémentaires qui n'auraient pas été évoquées lors du premier rappel. Le ou la participante était aléatoirement assignée à l'une des quatre conditions de rappel, *i.e.* à nouveau à l'oral (O), à l'écrit (E), avec un dessin (D), ou dans l'ordre chronologique inverse (I).

Durant les rappels, l'interrogatrice n'interrompait jamais le/la participante, ne posait pas de question, et adoptait une attitude d'écoute active. Après chaque rappel, elle mesurait également la charge cognitive perçue du/de la participant·e en lui demandant de juger, sur une échelle de type *Likert-7*, (1) le niveau de difficulté perçue à effectuer le rappel, et (2) l'effort mental demandé pour effectuer le rappel (Vrij, et al., 2008). Après le second rappel, la tâche « FluP » était réalisée, de manière à pouvoir contrôler l'impact de la fluence verbale du/de la participant·e sur la quantité d'informations recueillies (Dujardin et al., 2004) Cette mesure visait à évaluer l'effet de la fluence verbale sur la richesse des témoignages, comme variable confondue. Enfin, l'interrogatrice expliquait au/à la participant·e le but réel de l'étude, répondait à ses éventuelles questions, précisait qu'il remportait la récompense dans tous les cas, le/la remerciait pour son comportement altruiste envers la complice (dans la condition « mensonger »), et le/la remerciait pour sa participation.

Cotations :

De manière à évaluer la fiabilité des cotations réalisées, cinquante-huit entretiens sélectionnés aléatoirement (23.97%) ont fait l'objet d'un second codage. Les analyses ont montré un consensus inter-codeurs élevé, $ICC = .85$.

Quantité d'informations et exactitude

Après avoir été audio-enregistrés, les rappels des participant·e·s étaient retranscrits fidèlement sur ordinateur, à l'exception de quelques termes de remplissage tels que « euh » ou

« hum ». Ensuite, chaque unité d'information concrète était classifiée dans l'une des quatre catégories de détails (*i.e.* actions, objets, lieux, personnes) usuellement considérées dans les études sur l'entretien judiciaire (voir, *p.ex.* Luther, et al., 2014; Stein & Memon, 2006; *etc.*). Cette classification avait pour objectif d'apporter une analyse plus précise du nombre de détails pertinents pour l'enquête recueillis, par rapport à une simple mesure du « nombre de mots prononcés » (que l'on retrouve dans certaines études sur l'entretien),

En outre, de manière usuelle concernant les études sur l'entretien cognitif (cf. Memon, et al., 2010), chacune de ces informations a fait l'objet d'une classification relative à son exactitude : les détails pouvaient donc être catégorisés comme « corrects » (*i.e.* détails correctement décrits), « erronés » (*i.e.* détails desquels la description comprenait des erreurs), ou « affabulés » (*i.e.* détails mentionnés alors qu'ils n'étaient pas présents). Cette classification n'était pas effectuée pour les parties mensongères des discours des participant·e·s coupables de tricherie, étant donné qu'il leur était demandé d'inventer une version fautive, et donc par nature « affabulée », de leur innocence. L'objectif de cette seconde cotation était d'analyser le taux d'exactitude des participant·e·s, c'est-à-dire la proportion avec laquelle leur discours était correct, en regard de l'événement auquel ils avaient réellement été exposés. Puisque les analyses n'ont révélé aucune différence concernant le taux d'exactitude des participant·e·s, en fonction du type de rappel et de la sincérité (pour chaque condition, l'exactitude moyenne était comprise entre 93.4% et 97.4%), all $F_s < 0.95$, all $p_s > .417$, cet élément ne sera plus abordé dans la suite des analyses.

Critères du Reality Monitoring

De manière à réaliser l'analyse de crédibilité, chaque unité d'information a également été classifiée parmi les différents critères du RM (voir la méta-analyse de Masip, et al., 2005). En particulier, les informations pouvaient être catégorisées comme détails sensoriels (*i.e.* visuels, auditifs, olfactifs, gustatifs, et tactiles), contextuels (*i.e.* spatiaux et temporels), affectifs (*i.e.* relatifs aux émotions, aux sentiments) ; relatifs aux opérations cognitives (*i.e.* pensées, réflexions, inférences), ou décrivant une référence à soi ou à ses valeurs (Masip, et al., 2005; Schutte, et al., 2021; Sporer, 2004). Parmi cette description, les trois premiers types de détails correspondaient à des critères de véracité, et les deux derniers à des critères de mensonge. Dans les analyses, les catégories de critères ont fait l'objet d'un regroupement en ces deux supra-

catégories (*i.e.* critères de véracité et critères de mensonge), de manière à proposer une observation plus globale de la dynamique verbale du mensonge.

Chaque unité d'information pouvait à la fois être catégorisée dans la VD « informations recueillies » et dans la VD « critères du RM ». Ainsi, par exemple le terme « stylo » était catégorisé comme un détail objet, mais également comme un critère visuel du RM. C'est pourquoi, de manière à éviter l'effet de la variable confondue « quantité de détails » lorsque nous réaliserions les analyses sur les critères RM, nous avons calculé un « taux » de critères, tel que préconisé par Elntib, Wagstaff, & Wheatcroft (2015). Ce taux a été calculé en divisant la quantité brute de critères RM par la quantité brute d'informations totales recueillies (puis multiplié par cent).

Type de mensonge

Deux stratégies (non incompatibles) de mensonge s'offraient aux participant·e·s de la condition « mensonger » : ils pouvaient cacher la partie interdite et ne mentionner que les parties non problématiques, *i.e.* mensonge par omission, ou falsifier la réalité en ajoutant des détails qui n'étaient pas présents, *i.e.* mensonge par invention (Chernak, et al., 2021). Pour chaque rappel de la condition « mensonger », le type de mensonge réalisé était mesuré de manière dichotomique : le mensonge par invention était coté « 1 », et le mensonge par omission, « 0 ».

III. Résultats de l'étude

Quantité d'informations recueillies

Une MANCOVA a été réalisée dans le but d'analyser l'impact du type de rappel sur la quantité d'informations supplémentaires recueillies durant le second rappel (*i.e.* les informations qui n'avaient pas été rappelées lors du premier rappel libre oral). L'analyse a révélé un effet principal significatif, $F(3, 233) = 10.97$, $Wilk's \lambda = .753$, $p < .001$, $d = 0.72$. Malgré une différence significative du niveau de charge cognitive perçue³⁶ en fonction des conditions de rappel, $F(3, 238) = 25.3$, $p < .001$, $d = 1.12$, l'analyse multiple n'a pas révélé cette co-variable comme significativement influente sur la quantité d'informations, $F(4, 233) = 1.53$, $Wilk's \lambda = .974$, $p = .194$. Elle ne sera donc pas considérée dans la suite des résultats.

Concernant l'effet plus précis du type de rappel, des analyses de contraste ont permis de montrer une supériorité de la consigne de dessin par rapport au rappel oral et au changement d'ordre, $F = 4.30$, $p = .039$. En effet, celle-ci permettait de recueillir significativement plus d'informations ($M = 45.4$, $SD = 20.7$, $95\% IC [40.0; 50.7]$) que la consigne de rappel oral ($M = 32.8$, $SD = 21.5$, $95\% IC [27.4; 38.3]$), $t = 3.26$, $p = .008$, et que la consigne de changement d'ordre ($M = 25.5$, $SD = 20.1$, $95\% IC [20.7; 30.2]$), $t = 5.33$, $p < .001$.

De plus, les analyses de contraste ont montré une infériorité de la consigne de changement d'ordre, $F = 10.06$, $p = .002$, par rapport aux trois autres types de rappel. En effet, celle-ci permettait de recueillir significativement moins d'informations que la consigne de rappel oral, $t = 2.00$, $p = .047$, que la consigne de rappel écrite ($M = 38.1$, $SD = 21.1$, $95\% IC [32.6; 43.7]$), $t = 3.37$, $p < .001$, et que la consigne de dessin, $t = 5.33$, $p < .001$.

Les analyses descriptives (moyennes, écart-type) et inférentielles (tests de contrastes pour le type de rappel et pour la sincérité) concernant la quantité d'informations recueillies (pour les actions, objets, lieux, personnes, et total de détails), en fonction des deux conditions, sont présentées dans le *Tableau 1* ci-après.

³⁶ La charge cognitive a été perçue par les participant-e-s comme significativement plus élevée dans la condition de changement d'ordre ($M = 5.04$, $SD = 1.32$) que dans les trois autres conditions de rappel oral ($M = 3.39$, $SD = 1.36$), $p < .001$, écrit ($M = 3.01$, $SD = 1.32$), $p < .001$, et avec dessin ($M = 3.57$, $SD = 1.41$), $p < .001$.

Tableau 1. Moyennes des informations recueillies

		oral (O)	écrit (E)	dessin (D)	inverse (I)
Actions	sincère	17.5 <i>SD</i> = 10.8	18.3 <i>SD</i> = 13.2	10.6 <i>SD</i> = 11.6	13.3 <i>SD</i> = 12.3
	mensonger	10.1 <i>SD</i> = 10.4	15.8^{*I} <i>SD</i> = 11.6	14.3 <i>SD</i> = 10.5	8.69 <i>SD</i> = 8.49
Objets	sincère	10.1 <i>SD</i> = 8.11	11.1 <i>SD</i> = 7.92	16.6^{**O,*E,***I} <i>SD</i> = 6.03	8.17 <i>SD</i> = 7.15
	mensonger	7.41 <i>SD</i> = 10.3	7.69 <i>SD</i> = 4.88	14.9^{**O,*E,***I} <i>SD</i> = 12.3	5.31 <i>SD</i> = 4.33
Lieux	sincère	1.52 <i>SD</i> = 1.82	1.93 <i>SD</i> = 2.43	3.34 <i>SD</i> = 4.06	1.53 <i>SD</i> = 1.68
	mensonger	1.14 <i>SD</i> = 1.77	1.81 <i>SD</i> = 2.17	3.39^{**O,*E,***I} <i>SD</i> = 3.31	1.13 <i>SD</i> = 1.10
Personnes	sincère	9.39 <i>SD</i> = 5.93	12.0 <i>SD</i> = 6.04	9.90 <i>SD</i> = 3.91	8.50 <i>SD</i> = 7.56
	mensonger	8.10 ^{**I} <i>SD</i> = 6.16	6.88 ^{*I} <i>SD</i> = 4.37	8.68 ^{***I} <i>SD</i> = 4.98	3.53 <i>SD</i> = 3.14
TOTAL	sincère	38.5 <i>SD</i> = 19.1	43.3 <i>SD</i> = 23.4	49.4 ^{**I} <i>SD</i> = 16.7	31.5 <i>SD</i> = 23.2
	mensonger	26.8 <i>SD</i> = 22.5	32.2 ^{*I} <i>SD</i> = 16.8	41.3 ^{*O,***I} <i>SD</i> = 23.7	18.7 <i>SD</i> = 13.3

N.B.1 Les moyennes présentées en gras révèlent un effet simple de la véracité : en condition *sincère*, les participant·e·s ont rappelé significativement plus d'informations qu'en condition *mensonger*, pour le même type de détail et dans la même condition de rappel.

N.B.2 Les éléments présentés en rouge désignent le niveau de significativité (* <.05, **<.01, ***<.001), pour l'effet simple du type de rappel : la moyenne concernée était significativement plus élevée que celle des autres conditions désignées (O = oral, E = écrit, I = inverse), pour le même type de détail et dans la même condition de sincérité.

Les analyses ont également révélé un effet principal significatif de la sincérité sur la quantité d'informations recueillies, $F(1, 233) = 17.53, p < .001, d = 0.51$. En effet, les rappels sincères contenaient significativement plus d'informations ($M = 40.2, SD = 21.7, 95\% IC [36.4; 47.9]$) que les rappels mensongers ($M = 29.3, SD = 20.9, 95\% IC [25.4; 33.1]$).

Enfin, les analyses n'ont pas révélé d'effet d'interaction entre les deux variables, sur la quantité d'informations recueillies, $F(3, 233) = 0.15, p = .93$.

Critères du Reality Monitoring

Tout d'abord, bien que les hypothèses que nous avons formulées concernant la détection du mensonge étaient des hypothèses d'interaction, nous avons testé la présence d'un

effet principal pour la VI « sincérité ». Les analyses n'ont pas permis de mettre en évidence un tel effet principal, ni pour les critères de véracité, ni pour les critères de mensonge, all F s < 0.55, all p s > .461. De plus, l'analyse de la covariable n'a pas permis de montrer un effet de la charge cognitive, sur les critères du RM, $F(2, 233) = 0.01$, *Wilk's* $\lambda = .999$, $p = .989$.

Concernant les critères de véracité, les analyses ont permis de mettre en évidence un effet d'interaction tendanciel, $F(3, 233) = 2.61$, $p = .052$, $d = 0.36$. Plus précisément, les analyses de contrastes ont révélé que les rappels oraux mensongers ($M = 106$, $SD = 15$, 95% IC [101; 111]) comprenaient un taux de critères RM de la véracité plus élevé que les rappels écrits mensongers ($M = 89.2$, $SD = 26.9$, 95% IC [79.1; 99.4]), $t = 4.18$, $p = .001$. Tous les autres tests d'effets simples étaient non significatifs, all p s > .082.

Concernant les critères de mensonge, les analyses ont permis de mettre en évidence un effet d'interaction significatif, $F(3, 233) = 3.59$, $p = .014$, $d = 0.42$. Plus précisément, les contrastes ont révélé que les rappels oraux mensongers ($M = 12.9$, $SD = 25.3$, 95% IC [3.64; 22.1]) comprenaient un taux de critères RM du mensonge plus élevé que les rappels oraux sincères ($M = 5.41$, $SD = 6.69$, 95% IC [3.05; 7.77]), $t = 2.41$, $p = .017$. De plus, les rappels inversés sincères ($M = 9.88$, $SD = 10.3$, 95% IC [6.53; 13.2]) comprenaient un taux de critère RM du mensonge plus élevé que les rappels inversés mensongers ($M = 3.67$, $SD = 8$, 95% IC [0.91; 6.45]), $t = 2.13$, $p = .034$. Tous les autres tests d'effets simples étaient non significatifs, all p s > .177.

Analyses supplémentaires

Stratégies de mensonge

Concernant les stratégies de mensonge choisies par les participant·e·s, les résultats ont permis de montrer que les participant·e·s choisissaient significativement plus d'utiliser, dans leurs rappels, le mensonge par omission (69%) plutôt que par invention (31%), $\chi^2 = 9.67$, $p = .003$.

Durée des rappels

Les rappels écrits ($M = 15.5$, $SD = 8.28$) étaient significativement plus longs (en minute) que les rappels oraux ($M = 2.53$, $SD = 1.29$), avec dessin ($M = 3.81$, $SD = 2.35$), et le changement d'ordre ($M = 2.52$, $SD = 2.11$), $F(3, 233) = 60.3$, $p < .001$.

IV. Discussion et pistes de réflexion

Les consignes et leurs bénéfices respectifs

L'objectif de cette étude était d'évaluer individuellement le bénéfice – ou l'absence de bénéfice – de deux mnémotechniques de l'ECS, (*i.e.* consignes de dessin et de changement d'ordre), ainsi que d'une nouvelle mnémotechnie potentielle (*i.e.* consigne de rappel écrit), concernant les deux objectifs de l'entretien : le recueil d'informations et la détection du mensonge. Pour réaliser cette évaluation, nous avons comparé ces mnémotechniques à un « simple » rappel oral (condition contrôle), sur la quantité de détails recueillis, et les critères de véracité et de mensonge du *Reality Monitoring*.

Concernant la consigne de dessin, celle-ci a montré un réel bénéfice concernant la quantité d'informations recueillies durant l'entretien. En effet, les rappels accompagnés d'un dessin étaient significativement plus riches que ceux recueillis à l'oral, et dans l'ordre inverse. En particulier, cette mnémotechnie a permis, dans le cadre de notre étude, de rappeler plus d'informations concernant les objets, les lieux, les personnes, et plus de détails de manière globale. De plus, le bénéfice pour la quantité de détails était vrai pour les deux conditions de sincérité (*i.e.* pour les participant·e·s sincère et malhonnêtes). Or, rappelons que la plus grande part des participant·e·s de la condition « mensonger » ont choisi de réaliser un mensonge par omission, et non par invention. De plus, une grande proportion du scénario contenait des informations véridiques, vécues aussi bien par les participant·e·s coupables de tricherie, qu'innocent·e·s. Ainsi, le bénéfice du dessin pour la quantité de détails recueillis concernait majoritairement des détails véridiques, et ce même chez les personnes malhonnêtes.

Ces résultats constituaient, à notre connaissance, la première étude qui permettait d'évaluer le bénéfice du rappel avec dessin sur la quantité d'informations, comparativement à d'autres types de rappels, auprès d'un public de personnes suspectées (innocentes et coupables). Toutefois, ces résultats corroborent bien les éléments de littérature présentés par Derksen et Connolly (2023), concernant le bénéfice d'une telle consigne auprès de personnes témoins. En outre, cette consigne a été plébiscitée pour sa praticité : elle est facile à mettre en place, non coûteuse, et requiert peu de formation pour les enquêteur·ice·s (Derksen & Connolly, 2023 ; Vrij, et al., 2010). Ainsi, bien que celle-ci n'ait pas montré de résultats concernant l'analyse de

la crédibilité, son bénéfice pour le recueil d'informations permet d'appuyer la préconisation de son utilisation dans l'ECS.

Concernant la consigne de changement d'ordre, non seulement celle-ci n'a pas permis d'apporter un bénéfice concernant la quantité d'informations recueillies, mais cette composante s'est révélée comme significativement moins bénéfique que les deux autres mnémotechnies (*i.e.* rappel avec dessin et rappel écrit), et non significativement différente de la condition contrôle. Ces résultats vont dans le sens de nos attentes, puisque la charge cognitive imposée par cette consigne semble limiter la récupération du souvenir, et sa verbalisation (Blandón-Gitlin, et al., 2014; Thomas, et al., 2003). De plus, ces analyses corroborent les observations déjà réalisées auprès d'un public de témoins et victimes, selon lesquelles le changement d'ordre n'apporterait pas spécifiquement de bénéfice concernant la quantité d'informations recueillies (voir *p.ex.* Ginet, et al., 2013; Milne & Bull, 2002).

En outre, des résultats surprenants émergent au sujet des critères du mensonge : un effet simple a permis de montrer que le taux de critères mensongers était plus élevé dans les rappels inversés sincères que mensongers. Ces résultats sont contraires à la prédiction que nous avons faite, nous basant sur la théorie du *Reality Monitoring*, selon laquelle plus de critères mensongers devraient apparaître dans les rappels mensongers (Masip, et al., 2005; Sporer, 2004).

Pour résumer, que ce soit concernant la quantité d'informations recueillies, ou la possibilité de différencier discours sincères et mensongers, la consigne de changement d'ordre n'a permis d'apporter aucun bénéfice dans notre étude, comparativement aux autres conditions de rappel. Il pourrait donc être intéressant de reconsidérer le besoin d'inclure cette mnémotechnie au protocole de l'ECS. Toutefois, uniquement deux études à notre connaissance ont permis d'évaluer le bénéfice de cette consigne (pour la détection du mensonge) : l'étude de Vrij, et al. (2008), où les résultats étaient encourageants, et la présente étude, où ils ne le sont pas. Il semble donc important d'approfondir les recherches concernant la consigne de changement d'ordre, en utilisant peut-être d'autres indicateurs de mensonge que les critères du *Reality Monitoring*. En effet, dans l'étude de Vrij et al. (2008), les critères les plus diagnostics étaient ceux démontrant une augmentation de la charge cognitive, ce qui n'est pas le cas des critères RM.

Enfin, concernant la consigne de rappel écrit, celle-ci n'a apporté un bénéfice significatif qu'en comparaison avec la consigne de changement d'ordre, qui, comme nous venons de le décrire, est la composante testée dans cette étude, la moins efficace. Le rappel écrit n'a pas permis de recueillir plus de détails que la consigne de dessin, ni que la condition contrôle. Ainsi, la durée moyenne des rappels à l'écrit étant considérablement plus élevée que celle des rappels oraux et avec dessin, pour une quantité non différente d'informations recueillies, les conclusions à première vue ne tendraient pas vers un effet bénéfique de cette consigne. De tels résultats avaient également été présentés par Kellogg (2007), et Planton et Kandel (2016), selon qui le rappel écrit était trop cognitivement coûteux pour permettre un bénéfice du recueil d'informations, par rapport au rappel oral. Basée sur de tels préceptes théoriques, une étude de Sauerland et Sporer (2011) avait pour but de comparer la quantité de détails recueillis à l'écrit et à l'oral, auprès de participant·e·s témoignant du contenu d'une vidéo à caractère criminel. Les résultats de cette étude avaient permis de montrer que le rappel oral entraînait le recueil d'une plus grande quantité d'informations que le rappel écrit. Pour résumer, plusieurs résultats contradictoires existent concernant le rappel écrit : d'une part, certaines études montrent une supériorité de l'écrit pour le recueil d'informations (voir *p.ex.* Fueller, et al., 2013; Sauerland, et al., 2014) ; d'autre part, certaines montrent le résultats inverse (Kellogg, 2007; Sauerland & Sporer, 2011).

Concernant notre propre étude, les résultats ne permettent de conclure ni dans l'une, ni dans l'autre de ces directions. Toutefois, les analyses mettent en évidence un résultat intéressant : les effets simples concernant le bénéfice du rappel écrit (présentés dans le *Tableau 1*) montrent que celui-ci n'a eu lieu que dans la condition « mensonger ». Or, une étude de Özyıldırım (2009) a permis de suggérer que le rappel à l'écrit permettait une expression plus libre, et moins soumise à la pression interpersonnelle, que le rappel à l'oral. Ainsi, il est possible que les participant·e·s coupables de tricherie, qui pourraient ressentir des sentiments de honte et de pression interpersonnelle (Tangney, et al., 2011), se soient senti·e·s plus à l'aise lors du rappel écrit, et aient ainsi rappelé une plus grande quantité d'informations. De futures analyses devraient être menées pour explorer cette piste, qui pourrait être très utiles par exemple pour aider les enquêteur·ice·s à recueillir des aveux.

Par ailleurs, un autre résultat intéressant est apparu au sujet du rappel écrit, concernant l'analyse de crédibilité : un effet simple a permis de montrer que, chez les participants coupables, le taux de critères véridiques du RM était significativement supérieur dans le rappel oral, comparativement au rappel écrit. Du point de vue du *Reality Monitoring*, cela signifierait

que des personnes malhonnêtes pourraient paraître plus crédibles lorsqu'elles seraient interrogées avec un rappel oral, plutôt qu'avec un rappel écrit. Bien que nouveau, et à considérer avec plus de précision dans une étude spécifiquement destinée à tester cet effet, ce fait pourrait être un argument fort en faveur de l'écrit, pour l'analyse de la crédibilité.

Pour résumer, bien que ses bénéfices n'étaient pas aussi francs que ceux du rappel avec dessin, le rappel écrit semble avoir des avantages, à explorer encore avant de proposer son intégration au protocole de l'ECS. Par exemple, il serait intéressant de considérer l'effet de cette technique sur le recueil d'aveux (*i.e.* dans notre étude, les participants étaient au contraire incités à ne pas avouer).

Les critères du Reality Monitoring

Selon la théorie du *Reality Monitoring*, il était attendu que le taux de critères véridiques soit plus élevé dans la condition sincère, et plus faible dans la condition mensongère (hypothèse d'effet principal). De la même façon, il était attendu que le taux de critères mensongers soit plus faible dans la condition sincère, et plus élevé dans la condition mensongère. De plus, nous pensions que ces effets seraient exacerbés dans les trois conditions où la charge cognitive était élevée, *i.e.* rappel à l'écrit, rappel avec dessin, et changement d'ordre, comparativement à la condition contrôle, *i.e.* rappel oral (hypothèses d'interactions).

Les analyses n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'un effet principal de la condition de sincérité. En d'autres termes, on ne trouvait pas dans les résultats de cette étude le bénéfice du RM à discriminer les discours sincères et mensongers. Au premier regard, ces résultats étaient surprenants, puisque les critères du *Reality Monitoring* sont considérés comme ceux permettant l'un des meilleurs taux de « détection du mensonge », comparativement à d'autres types d'indicateurs (*e.g.* non verbaux, subjectifs, *etc.*) (Gancedo, et al., 2021). Toutefois, un phénomène particulier peut expliquer ces résultats : le caractère discriminant du RM pourrait avoir diminué du fait que nous avons contrôlé la quantité de détails (Elntib, et al., 2015). En effet, le bénéfice du RM pourrait être « simplement » causé par la variable confondue de la quantité de détails : puisqu'il existe plus de critères RM de la véracité que du mensonge, et que les personnes sincères donnent généralement des discours plus riches, il est probable qu'un grand nombre de critères RM de la véracité se retrouvent « naturellement » dans les discours sincères, les faisant paraître alors véridiques en regard de la théorie.

Par ailleurs, aucune de nos hypothèses d'interaction (*i.e.* discrimination des personnes sincères/mensongères facilitée au sein des mnémotechnies, par rapport au rappel oral) ne fut validée. Les différents résultats – ou plutôt, absence de résultats – concernant les critères du *Reality Monitoring* ne nous poussent pas à conclure que ces mnémotechnies sont « inutiles » pour détecter le mensonge, mais plutôt à remettre en doute la méthode de détection utilisée dans notre étude. En effet, si les critères du RM semblent efficace pour permettre de discriminer des souvenirs vécus de souvenirs complètement inventés (voir p.ex. Logue, et al., 2015), il semble que cela ne fut pas le cas ici, où les rappels réalisés par les participant·e·s mensonger·e·s étaient en grande partie véridiques, du fait de notre protocole. Une réplique de cette étude, mobilisant des indicateurs par exemple de surcharge cognitive, bien que plus controversés, permettrait d'apporter un regard supplémentaire à l'efficacité potentielle des consignes pour la détection du mensonge.

Limites de l'étude

Au-delà du choix des indicateurs de mensonge étudiés, discuté ci-avant, notre étude présentait plusieurs limites. Premièrement, tout comme les études précédemment présentées, et la plupart des études réalisées au sein des universités de sciences humaines, notre échantillon était majoritairement composé de jeunes femmes, ayant un niveau d'études élevé, ce qui est peu représentatif des suspect·e·s usuellement entendu·e·s dans les entretiens judiciaires (Campaniello, 2019). Ainsi que nous l'avons développé dans l'étude sur le biais de confirmation, les jeunes femmes pourraient avoir une manière de répondre aux consignes de l'ECS particulièrement volontaire et efficace, du fait notamment d'un apprentissage différencié par le genre depuis de nombreuses années, particulièrement dans le contexte scolaire (Fiske, et al., 2007; Otterbacher, et al., 2017; Skelton, 2002). Il serait donc intéressant de répliquer ces études sur l'ECS avec des hommes suspects, qui, s'ils identifiaient comme peu dociles et plus intelligents (de par un effet du stéréotype de genre ; Cuddy, et al., 2015), pourraient être moins coopératifs avec un enquêteur, ou une enquêtrice.

Une autre limite importante de notre étude tient au fait que la consigne de rappel à l'écrit peut provoquer un sentiment de menace, chez des personnes qui s'identifieraient comme peu compétentes à l'écrit (*i.e.* menace du stéréotype), diminuant alors leurs performances. Ce pourrait alors être le cas des suspects hommes ayant fait peu d'études, qui sont sous-représentés dans les professions littéraires, et qui pourraient être soumis à un effet de menace du stéréotype

face à ce type d'exercices (Chaffee, et al., 2020). Ainsi, puisque les participant·e·s de notre étude étaient dans les meilleures conditions pour produire un rappel écrit de qualité (*i.e.* des femmes diplômées, dans un contexte universitaire), il est peu probable que le rappel à l'écrit soit plus bénéfique dans d'autres configurations, *i.e.* avec un autre public, dans un autre contexte. De futures études devraient investiguer cette question en particulier, car celle-ci permettrait de répondre plus concrètement à l'intérêt, ou non, de penser l'inclusion d'un rappel écrit au protocole.

CONCLUSION – Chapitre 3 Partie 2

Parmi les trois mnémotechnies investiguées, il semble que le dessin soit la seule qui apporte un réel bénéfice en termes de recueil d'informations. En effet, conformément aux études menées auprès des témoins et victimes, la consigne de dessin permet un réel appui au discours, et permettait d'apporter plus de détails notamment concernant les objets, les lieux, et les personnes, qui sont trois thématiques d'intérêt à investiguer pour les enquêteur·ice·s.

Concernant les deux autres consignes, celles-ci n'apportaient pas de bénéfice spécifique par rapport à la condition contrôle (*i.e.* un second rappel libre oral). De ce fait, bien que des investigations plus précises devraient être menées (*i.e.* bénéfice de l'écrit pour recueillir des aveux, bénéfice du changement d'ordre pour faire émerger des détails non conformes au script, etc.), il est probable que ces deux mnémotechnies ne soient pas spécifiquement utiles au protocole de l'ECS. Une étude qui comparerait un ECS « total » (*i.e.* comprenant dessin, changement d'ordre, et écrit) et des versions raccourcies (*i.e.* tronquées d'une ou plusieurs consignes), permettrait d'apporter une réponse plus concrète et définitive à cette question.

QUATRIÈME CHAPITRE

DISCUSSION GÉNÉRALE

I. Un premier pas sur le terrain

Le *Chapitre 1* de ce manuscrit se concentrait sur un objectif principal : réaliser une observation des pratiques effectives mises en place sur le terrain, concernant l'entretien de personnes suspectées. En effet, nous avions avant cela une « intuition » de ce qui pourrait s'y passer, mais pas de connaissance objective. D'autres chercheurs et chercheuses avaient déjà répondu à cette question, mais dans leurs propres pays. Or, les systèmes policiers – *formatifs et professionnels* – et judiciaires diffèrent d'un pays à l'autre (Walsh, et al., 2017). L'enjeu était donc important, puisque nous devions avoir une compréhension objective des pratiques professionnelles qui sont actuellement mises en place sur le terrain, en France. Un chapitre proposé par Demarchi et Delhalle (2017) apportait déjà un élément de réponse à cette question : les auteurs mentionnaient des « lacunes », un « vide » (*i.e. gap*), concernant à la fois la formation apportée aux professionnel·le·s en France, et la recherche scientifique française sur le sujet. En outre, ils précisaient qu'une méthode commençait à acquérir une popularité en France, le protocole ProGREAI (proposé par l'enquêteur canadien J. Landry), dont la validité n'a jamais, à notre connaissance, été évaluée dans le cadre d'études scientifiques. Toutefois, cette popularité semblait uniquement exister au sein de la Gendarmerie, et était tout de même limitée, puisque le protocole était alors *a priori* connu de quelques enquêteur·ice·s uniquement. Actuellement, peu de données scientifiques ont permis une « mise à jour » de l'évolution des pratiques. Notre souhait était donc de proposer une telle analyse, que nous avons réalisée en utilisant deux méthodologies essentielles à la « science sociale du terrain » : le questionnaire, et l'observation (Samlak, 2020).

La première étude (*manuscrit n°1*) avait pour but d'investiguer quelles étaient les « techniques d'entretien » mises en place sur le terrain par les professionnel·le·s. Iels devaient alors, dans un questionnaire où trente-quatre techniques d'entretien étaient listées, évaluer sur une échelle de type *Likert-11* à quel point iels utilisaient chacune d'elles durant un entretien de suspect·e·s. De manière résumée, les résultats de cette étude ont permis de montrer que les enquêteur·ice·s déclaraient mettre en place des techniques néfastes, avec une certaine prévalence. Par exemple, beaucoup d'entre eux rapportaient se présenter comme une figure d'autorité, couper la parole à la personne auditionnée, poser directement des questions sans lui laisser l'occasion de s'exprimer librement, *etc.* Ces résultats allaient dans le sens de ceux

observés par ailleurs dans d'autres institutions, dans d'autres pays : de manière générale, les techniques d'autorité, agressives, et même manipulatoires, sont souvent mises en place sur le terrain, et particulièrement par les enquêteur·ice·s non formé·e·s, ce qui était le cas pour notre échantillon (Cleary & Warner, 2016; Kelly, et al., 2019; May, et al., 2021; Wachi, et al., 2013).

Mais d'une autre façon, les enquêteur·ice·s rapportaient aussi l'utilisation de certaines techniques bénéfiques, telles que présenter les preuves matérielles de façon graduelle, et utiliser les incohérences de la déclaration pour tenter de détecter le mensonge. Toutefois, le *ratio* n'était pas équitable : iels déclaraient utiliser plus de techniques néfastes de bénéfiques. En effet, parmi les onze techniques bénéfiques posées dans le questionnaire, uniquement les deux techniques ci-avant présentées (*i.e.* utilisation des preuves et utilisation des incohérences) étaient citées par un nombre significatif d'enquêteur·ice·s. En outre, ces deux techniques en particulier sont orientées vers un objectif stratégique bien précis : obtenir des aveux de la part des personnes coupables, et détecter le mensonge. En effet, la littérature scientifique présente plusieurs types de techniques bénéfiques : celles centrées sur la *création d'une relation de confiance et de coopération* (*i.e.* techniques de *rapport building*; Collins & Carthy, 2019; Huang & Teoh, 2019; Vallano & Schreiber-Compo, 2015), celles centrées sur l'*aide à récupérer le souvenir* (*i.e.* mnémotechniques, *e.g.* remise en contexte mentale, exhaustivité, etc. ; Bramao, 2017; Fisher & Geiselman, 1992; Sharman, et al., 2022), celles centrées sur le *recueil d'une grande quantité d'informations* (*i.e.* transfert de contrôle, questionnement ouvert et compatible, etc. ; Fisher & Geiselman, 1992; Snook, et al., 2012; Soukara et al., 2018), et celles centrées sur la *mise en difficulté des personnes malhonnêtes* (*i.e.* techniques d'obtention d'aveux et de détection du mensonge, *e.g.* changement d'ordre, entretien tactique, phase de challenge, etc. ; Dando & Bull, 2011; Granhag & Hartwig, 2015; Vrij, et al., 2010). Parmi ces quatre types, les techniques sélectionnées par les enquêteur·ice·s de notre étude appartenaient à la dernière catégorie, qui a pour vocation de faire apparaître des signes de mensonge, et de provoquer des aveux chez les personnes coupables. L'utilisation de techniques centrées sur le développement d'une relation coopérative, sur l'aide à la récupération du souvenir, ou sur l'aide à l'élaboration d'un témoignage riche, était très peu rapportée par les douanier·e·s ayant répondu au questionnaire.

Une fois encore, ces éléments semblent tout à fait correspondre à d'autres observations précédemment faites dans des cadres similaires : les professionnel·le·s de la justice ont une connaissance limitée du fonctionnement de la mémoire (Chung, et al., 2022; Jiang & Luo, 2016), favorisent rarement le *rapport building* (Vallano, et al., 2015; Walsh & Bull, 2012), et utilisent peu de techniques permettant de recueillir une grande quantité d'informations (Luther,

et al., 2014; Snook, et al., 2012). De ce fait, bien que bénéfiques, les deux techniques choisies par les enquêteur·ice·s étaient centrées sur la mise en difficulté des personnes malhonnêtes, ce qui nous a alarmées sur l'éventualité d'un phénomène dont l'effet néfaste a été expérimentalement éprouvé : la présomption de culpabilité. En effet, puisqu'ils choisissaient des techniques développées pour démontrer la culpabilité des personnes malhonnêtes, il est probable que les enquêteur·ice·s pensaient qu'elles le fussent. De plus, 48% des participant·e·s ont déclaré que l'objectif principal de l'entretien était de recueillir des aveux, ou de faire émerger des informations prouvant la culpabilité de la personne interrogée. Une telle formulation de l'objectif suggérait alors que certain·e·s enquêteur·ice·s sont persuadé·e·s que la personne interrogée est coupable, et souhaitent le mettre en évidence.

Cette tendance à penser que le/la suspect·e est coupable n'est pas aberrante, et peut s'expliquer : des rapports statistiques sur la question ont en effet permis de montrer qu'une grande proportion de personnes interrogées comme suspect·e·s dans le cadre d'affaires criminelles sont en effet finalement désignée·e·s coupables (Inbau, et al., 2001; 2013). En outre, des éléments d'enquête préalables, telles que des preuves, témoignages, ou les conditions d'arrestation poussent à la présomption (Lidén, et al., 2018). Enfin, dans le cadre particulier de l'affaire douanière, les suspect·e·s sont interrogé·e·s la plupart du temps parce qu'ils sont contrôlés en possession personnelle de marchandises illicites, ce qui constitue déjà une infraction (Bin, 2016). Toutefois, bien que la présence d'une présomption de culpabilité s'explique, elle n'est pour autant pas justifiée, notamment au vu des conséquences que celle-ci peut avoir sur le déroulement de l'entretien : cognitions et comportements orientés, pouvant provoquer jusqu'à l'erreur de justice (Hill, et al., 2008; Kassin, et al., 2003; West & Meterko, 2016). Dans cette étude – non expérimentale – nous ne savions pas si c'était la présomption de culpabilité, l'absence de formation (les enquêteur·ice·s interrogé·e·s n'avaient pas été formé·e·s au préalable à des méthodes d'entretien), leur action conjointe, ou d'autres facteurs, qui étaient à l'origine des techniques néfastes rapportées. Toutefois, la conclusion demeurait celle-ci : de nombreuses techniques néfastes étaient rapportées, et peu de techniques bénéfiques l'étaient.

Dans la seconde étude (*manuscrit n°2*), notre souhait était d'évaluer un autre aspect des comportements professionnels : la méthodologie du questionnement des enquêteur·ice·s. Cette étude observationnelle visait donc à analyser, à partir d'une grille de cotations, d'une part quels types de questions étaient formulées, d'autre part quelle quantité d'informations était recueillie, dans le cadre d'affaires réelles (depuis des procès-verbaux que nous avons analysés). Dans cette

étude, les résultats étaient très proches de ceux de l'étude de Snook, et al. (2012), la seule étude similaire, à notre connaissance, dans la littérature : les enquêteur·ice·s formulaient peu de questions ouvertes, et beaucoup de questions néfastes, alors que les questions ouvertes étaient les seules ayant un réel bénéfice significatif en termes de recueil d'informations. Nous apporterons ici une explication à l'utilisation de telles questions, similaire à celles énoncées dans la littérature scientifique : le manque de formation (Luther, et al., 2015; Snook, et al., 2012; Walsh & Bull, 2010). En effet, il a souvent été déclaré que seuls l'entraînement et la formation permettraient d'atteindre des compétences idéales de questionnement, *i.e.* ne plus poser de questions néfastes, respecter le principe de l'entonnoir, *etc.* (Powell, et al., 2005). Une des raisons qui explique ce besoin en entraînement, est le fait que le langage « naturel », concernant le questionnement, ne correspond pas au langage que devraient pratiquer les enquêteur·ice·s : dans le langage oral courant, il est tout à fait fréquent de rencontrer des questions multiples, dirigées, et négatives (Beysade, 2006).

Concrètement, le premier chapitre permettait donc de mettre en évidence deux principaux éléments d'intérêt, pour nos recherches futures : premièrement, l'utilisation de techniques néfastes, et la sous-utilisation de techniques bénéfiques, pouvaient être le fait d'un manque de formation à des protocoles et méthodologies d'entretien valides. Deuxièmement, il était probable qu'une présomption de culpabilité soit à l'œuvre chez les enquêteur·ice·s, influençant alors leur perception de la personne interrogée, et les comportements en découlant.

Toutefois, certaines limites de ces deux études peuvent être soulignées. Premièrement, les méthodes de recueil d'informations utilisées ne permettaient pas une validité écologique « optimale ». En effet, dans les deux cas, les éléments recueillis (*i.e.* réponses des enquêteur·ice·s au questionnaire, et questions rapportées à l'écrit dans le procès-verbal) pourraient ne pas être tout à fait conformes aux comportements réels. Cet écart éventuel entre les éléments rapportés et la réalité, pourrait être le fait d'un biais de désirabilité sociale (Van de Mortel, 2008). Plus particulièrement, deux phénomènes peuvent être à l'œuvre : l'auto-duperie, selon laquelle les enquêteur·ice·s auraient tendance à la reconstruction autobiographique pour valoriser leur image de soi, et l'hétéro-duperie, selon laquelle iels auraient tendance à transformer la réalité pour valoriser leur image de soi auprès d'autrui (Tournois, Mesnil, & Kop, 2000). Or, le sentiment de menace qui peut être associé à une évaluation de ses compétences

professionnelles (comme cela peut être, indirectement, le cas dans notre étude), peut pousser une personne à faire plus facilement preuve de biais de désirabilité (Brown, 2014).

Deuxièmement, il est important de préciser à nouveau que le public des douanier·e·s est une catégorie d'enquêteur·ice·s bien spécifiques. Tout d'abord, même si les entretiens qu'ils mènent s'inscrivent dans des contextes judiciaires proches de ceux des policier·e·s travaillant dans des brigades spécialisées dans les stupéfiants et les crimes financiers, ces contextes sont bien loin de ceux concernant les homicides, agressions, et agressions sexuelles. Or, les crimes impliquant des victimes directes, qui vivraient des souffrances physiques et/ou psychologiques, sont perçus comme plus « graves » et plus « importants », et sont ceux qui font généralement l'objet des entretiens les plus longs, et les plus fréquents (Schell-Leugers, et al., 2023; Stylianou, 2003). Il est donc probable que les enquêteur·ice·s de police – ou de gendarmerie, qui réalisent des missions tout à fait similaires – aient développé au cours de leur carrière une plus grande expérience de terrain, et utiliseraient alors moins de techniques et questions néfastes. C'est pourquoi les résultats présentés dans notre premier chapitre pourraient ne pas être représentatifs de la population de tou·te·s les enquêteur·ice·s françaises, mais particulièrement de celle des douaniers et douanières. Toutefois, une étude de Granhag, et al. (2015) a permis de montrer une corrélation négative entre l'expérience de terrain sans formation, et la qualité de la stratégie de *challenge* mis en place : les enquêteur·ice·s plus expérimenté·e·s réalisaient une moins bonne préparation du questionnement (iels devaient étudier un dossier fictif), comparativement aux enquêteur·ice·s les moins expérimenté·e·s. Sans une observation objective de services d'enquêtes autres que la douane (*i.e.* police, gendarmerie, armée), il est donc difficile de savoir concrètement quelles techniques sont mises en place par les professionnel·le·s de ces services.

Dans une perspective d'approfondir les recherches concernant les pratiques professionnelles en matière d'entretien de suspect·e·s, il serait intéressant de répondre à ces limites par deux moyens : premièrement, réaliser une observation d'entretiens réels, et non de procès-verbaux (*e.g.* enregistrements vidéo), deuxièmement, élargir notre échantillon à des enquêteur·ice·s d'autres services.

Même si les recherches sont à approfondir, et à élargir à d'autres institutions, cette première partie nous apportait déjà des éléments de réponse intéressants concernant les pratiques professionnelles en entretien de suspect·e·s.

II. Le développement et l'implémentation de l'ECS

Suite aux différents éléments recueillis auprès des professionnel·le·s du terrain, notre souhait était de tester auprès d'eux l'efficacité d'un protocole d'entretiens de suspect·e·s scientifiquement validé. En effet, peu de formations aux entretiens de suspect·e·s sont déployées en France, en proportion du nombre total de professionnel·le·s. Par exemple, contrairement à celles de l'Angleterre (Clarke & Milne, 2001), ou du Canada³⁷, les institutions françaises ne prévoient pas de module spécifique à l'entretien de suspect·e·s, lors des sessions de formation initiale (*i.e.* les formations longues que réalisent tou·te·s les policier·e·s, douanier·e·s, gendarmes, et militaires, qui intègrent un service pour la première fois). Dans une optique consistant à pouvoir formuler des recommandations, ou proposer des formations futures aux professionnel·le·s français·e·s, nous avons donc initié les différents travaux présentés au *Chapitre 2*.

La première étude du *Chapitre 2* (*manuscrit n°3*) avait pour but d'évaluer, dans le cadre contrôlé du laboratoire, le bénéfice du protocole de l'ECS, proposé en 2012 par Geiselman (version anglophone). En particulier, nous souhaitions observer si l'ECS pouvait avoir un avantage, comparativement à d'autres protocoles d'entretien de suspect·e·s, concernant le recueil d'informations et la suggestibilité. De plus, nous souhaitions vérifier que la méthode ne risquait pas de provoquer des faux-aveux chez les suspect·e·s innocent·e·s, ce qui aurait été une contre-recommandation radicale à son application. Pour réaliser cette étude, nous avons interrogé des pseudo-suspect·e·s, au sujet d'un fait pour lequel iels étaient accusé·e·s, mais innocent·e·s en réalité, avec l'un des trois protocoles d'entretien suivants : (1) l'ECS ; (2) un protocole (coopératif) inspiré de la méthode habituellement mise en place en Angleterre ; (3) et un protocole (accusatoire) inspiré de méthodes mises en place notamment aux États-Unis. Les résultats de cette étude ont permis de montrer un bénéfice multiple de l'ECS : sans augmenter le risque d'obtenir des faux-aveux de la part des personnes innocentes, la méthode permettait de recueillir un nombre significativement plus élevé d'informations correctes sur l'événement, comparativement aux deux autres protocoles d'entretiens. De plus, les participant·e·s

³⁷ https://www.enpq.qc.ca/nos-formations/fiche?tx_annuaireenpq_annuairecherche%5Bcours%5D=1256

interrogé·e·s avec l'ECS étaient moins suggestibles que ceux interrogé·e·s avec le second protocole coopératif.

Cette étude constituait, à notre connaissance, la première expérimentation contrôlée qui permettait de mettre en évidence le bénéfice de l'ECS, en comparaison avec d'autres types d'entretien. Quoiqu'elle fût une première évaluation, cette étude mettait en évidence des résultats auxquels nous nous attendions *a minima*, au vu des bénéfices observés dans le passé concernant la méthode de l'entretien cognitif version témoin ou victime (dont elle est inspirée). En effet, les méta-analyses de Köhnken, et al. (1999), ainsi que de Memon, et al. (2010), ont permis de montrer le bénéfice de l'entretien cognitif dans le cadre de nombreuses expérimentations. En particulier, le bénéfice de l'entretien cognitif pour témoins – et *a priori*, pour suspect·e·s – tient notamment au fait que les composantes de ce protocole sont fondées sur des connaissances théoriques solides, concernant d'une part les processus relatifs au fonctionnement de la mémoire épisodique, et, d'autre part, les dynamiques sociales à l'œuvre dans l'entretien (Fisher & Geiselman, 1992; Geiselman & Fisher, 2014).

Ces bénéfices concernant le recueil d'informations ont par ailleurs été mis en évidence dans la deuxième étude du *Chapitre 2 (manuscrit n°4)*, dont l'objectif était de comparer l'ECS, non pas avec d'autres protocoles d'entretien standardisés que nous aurions nous-même réalisés, mais avec des techniques actuellement mises en place sur le terrain par de vrai·e·s enquêteur·ice·s. Cette étude constituait une occasion d'analyser la manière dont des professionnel·le·s allaient s'approprier l'ECS, ce qui est finalement assez peu fréquent (dans la littérature scientifique, la majorité des études réalisées en collaboration avec des institutions sont fondées sur des observations ou des questionnaires). Dans la présente expérience, des pseudo-suspect·e·s coupables d'un événement « interdit » réalisé au sein de l'université, étaient interrogé·e·s à ce sujet par des douaniers et douanières, dont la moitié avait été formée à l'ECS, et l'autre utilisait ses propres techniques d'entretien habituellement mises en place sur le terrain. Selon les résultats, les entretiens réalisés par les douanier·e·s formé·e·s avaient permis de recueillir une quantité significativement plus élevée d'informations correctes sur les faits, par rapport aux douanier·e·s non formés utilisant leur technique. Tout comme pour la précédente, cette étude avait donc permis de mettre en évidence un bénéfice certain de l'ECS, par rapport à un entretien actuellement mis en place sur le terrain, en termes de quantité d'informations recueillies.

Ces résultats, représentant une première étape expérimentale encourageante, permettent de préconiser le développement d'études supplémentaires pour enrichir les connaissances sur l'ECS. Toutefois, des limites sont à souligner dans cette étude.

Premièrement, les événements pour lesquels étaient interrogé·e·s les participant·e·s, bien qu'ils fussent développés pour étudier spécifiquement les suspect·e·s, ont une validité écologique limitée. Par exemple, le protocole de Kassin et Kiechel (1996) avait pour but de provoquer une incertitude des suspect·e·s concernant leur culpabilité, de manière à pouvoir susciter plus facilement des aveux de la part de personnes innocentes. Toutefois, mis à part certains actes pour lesquels la culpabilité est incertaine (*e.g.* un accident de la route, où la responsabilité des conducteur·ice·s n'est pas claire), ou certaines situations où la responsabilité directe des personnes est questionnable (*e.g.* actes dont les auteur·ice·s sont des personnes présentant certains troubles mentaux), il est assez rare que les personnes à l'origine d'un crime soient incertain·e·s de leur implication (Denno, 2003). C'est pourquoi, la validité externe du paradigme de « la touche interdite » a été remise en question plusieurs fois par les scientifiques (Kassin & Kiechel, 1996; Kassin, 1997; Vrij, Meissner, & Kassin, 2015).

Deuxièmement, l'échantillon de suspect·e·s ayant participé à cette étude n'est pas représentatif de la population de suspect·e·s habituellement interrogé·e·s dans le cadre d'affaires réelles. En effet, si l'on devait définir très rapidement la participante « typique » des deux études que nous avons réalisées, l'on pourrait dire qu'il s'agit d'une jeune femme, dont le niveau d'étude est supérieur à la moyenne. Or, le nombre de femmes incarcérées pour crime ou délit est systématiquement compris entre 4 et 10% de la population des prisonnier·e·s, ce taux variant légèrement en fonction du pays (Campaniello, 2019). En France, les femmes représentent 4.3% des personnes incarcérées en 2023³⁸. Il est donc difficile de savoir si les personnes plus représentatives de la population interrogée (*i.e.* la majorité des personnes incarcérées sont des hommes, dont 24.6% d'origine étrangère, dont le français peut ne pas être la langue maternelle³⁹) auraient répondu similairement aux différentes consignes de l'ECS. En effet, la quantité d'informations recueillies avec l'ECS pourrait être plus encore conséquente chez les femmes que chez les hommes : les femmes ont tendance à montrer plus de comportements coopératifs, et plus d'obéissance aux consignes, que les hommes (Balliet, et al., 2011). Ce fait

³⁸ <https://www.prisonstudies.org/>

³⁹ <https://www.prisonstudies.org/>

serait dû notamment à une éducation différenciée des comportements des « garçons » et des « filles » depuis l'enfance, et à l'internalisation par les femmes d'un stéréotype de genre associé à des traits « chaleureux » (Fiske, Cuddy, & Glick, 2007; Otterbacher, et al., 2017; Skelton, 2002).

Troisièmement, un effet de menace du stéréotype pourrait être à l'œuvre, lors d'un ECS, chez des personnes s'internalisant comme possédant des capacités langagières et/ou mnésiques limitées (Shapiro, 2011). Par exemple, selon Chaffee, Lou, et Noels (2020), les hommes étant moins performants (et sous représentés) dans les filières et professions littéraires, ils peuvent être plus facilement soumis à un sentiment de menace du stéréotype lorsqu'ils doivent réaliser une tâche mobilisant des compétences langagières. De manière similaire, les personnes présentant des pathologies touchant le système mnésique sont fortement soumises au phénomène de menace de stéréotype, et notamment lorsqu'elles doivent réaliser des tâches de mémoire (Scholl & Rabat, 2008). Ces différentes personnes pourraient être alors plus vulnérables durant une tâche complexe telle que l'ECS (*i.e.* avoir peu de ressources cognitives à allouer à la tâche, du fait de la menace), et ainsi paraître coupables (car plus hésitantes, moins loquaces) aux yeux des enquêteur·ice·s (Kassin, et al., 2003; Merton, 1948). Toutefois, même si ce risque existe, quelques études ont permis de montrer une tendance bénéfique de l'ECS auprès de populations à risque de menace. Une étude de Stein et Memon (2006) a permis de montrer que la version « témoin et victime » de l'entretien cognitif était tout autant bénéfique auprès d'un échantillon de personnes ayant eu peu, voire très peu, accès à l'éducation (60% d'entre elles avaient eu accès uniquement à l'école élémentaire), qu'auprès des populations d'étudiant·e·s qui participent habituellement aux expérimentations. Par ailleurs, une étude de Wright & Holliday (2007) a permis de montrer que l'entretien cognitif permettait également un bénéfice pour le recueil d'informations, chez des personnes âgées, et très âgées, souffrant de pathologies cognitives. Enfin, une étude de Brelet, et al. (2019) a permis de montrer que les femmes qui étaient soumises à un stéréotype de genre réalisaient plus d'erreurs lorsqu'elles devaient rapporter un témoignage concernant des véhicules, par rapport à des femmes dont le stéréotype n'était pas activé, mais que cet effet était atténué lorsqu'elles étaient interrogées avec un entretien cognitif (comparativement à un entretien contrôle).

De manière générale donc, même si des efforts sont à faire pour rendre les expérimentations plus écologiquement valides (notamment, vis-à-vis des protocoles, et de la manière de rendre les pseudo-suspect·e·s coupables), et si les recherches sont à approfondir

auprès d'une population plus variée, les résultats concernant les bénéfiques de l'ECS dans les deux études ici présentées étaient encourageants. C'est pourquoi nous nous sommes intéressées plus précisément à l'implémentation du protocole sur le terrain.

L'étude réalisée auprès des douaniers et douanières (*manuscrit n°4*) permettait d'avoir une première idée de la manière dont les professionnel·le·s s'approprièrent le protocole. De manière globale, l'analyse des entretiens qu'ils avaient réalisés après la formation montrait que, mise à part la remise en contexte mentale et le questionnement, qui font partie des deux composantes d'entretien pour lesquelles il est le plus difficile de devenir expert·e (Dando, et al., 2009; Powell, et al., 2005), les enquêteur·ice·s appliquaient plutôt bien les différentes étapes de l'ECS. Selon nous, la raison pour laquelle l'ensemble des composantes n'était pas « parfaitement » appliquée, tenait surtout au fait que la formation que nous avons dispensée n'était pas optimale. Bien qu'elle ait été conçue sur les bases de la théorie de l'auto-détermination (Deci & Ryan, 2002; 2012; Ryan & Deci, 2022), avec des pédagogies de classe inversée (Faillet, 2014; Mazur, Brown, & Jacobsen, 2015), et de pédagogie active (Perrin-Van Hille, 2019), notre formation était probablement trop courte. En effet, la formation est considérée comme le moyen le plus efficace d'acquérir des compétences professionnelles, qu'elles soient théoriques ou pratiques (Mulder, 2012; Perrin-Van Hille, 2019). Concernant l'entretien de suspect·e·s, il est souvent recommandé que les formations durent *au minimum* 5 jours, et soient distribuées dans le temps (Clarke, 2005; Powell, et al., 2005). Or, dans notre étude, la partie « présentielle » de la formation durait moins de deux jours, consécutifs, du fait de contraintes temporelles de terrain. Il est donc fort probable que l'application de l'ECS aurait été meilleure encore si les enquêteur·ice·s avaient pu bénéficier d'une plus longue formation, distribuée, et approfondie, permettant une acquisition des compétences sur le long terme.

Les résultats concernant l'application du protocole étaient tout de même très bons, et encourageants. Toutefois, la forte motivation à court terme qui suit une formation peut être en partie responsable du fait que les compétences acquises sont appliquées avec intérêt et minutie, dans un premier temps (Perrin-Van Hille, 2019; Weissbein, et al., 2011). Mais l'effet de cette motivation « de court terme » ayant une durée limitée, il est nécessaire qu'elle soit remplacée par une auto-détermination de plus long terme, qui sera une base essentielle à l'application des compétences acquises (Deci, et al., 2017). Des observations passées de l'application de

l'entretien cognitif (versions témoins et victimes) ont permis de montrer que, malgré le bénéfice immédiat perçu du protocole suite à la formation, les enquêteur·ice·s avaient tendance à abandonner son utilisation, ou du moins à l'abandonner partiellement (Brunel, et al., 2021; Dando, et al., 2009; Davis, et al., 2005).

De manière à anticiper ce type de problématique avec l'ECS, nous avons souhaité réaliser une étude dont le but était d'identifier les facteurs qui pourraient être à l'origine d'un abandon futur du protocole. Dans cette étude (*manuscrit n°5*), nous avons formé des enquêteur·ice·s de la Gendarmerie française, puis recueilli leur perception concernant (1) des facteurs d'auto-détermination, de contrôle perçu, et d'engagement, vis-à-vis de l'ECS, et (2) les différentes composantes du protocole, leur utilité, applicabilité, et maîtrise perçues. Les réponses recueillies ont permis de mettre en évidence plusieurs faits.

Premièrement, la motivation concernant l'ECS était plutôt autonome, de manière générale, tant directement après la formation, que six mois plus tard. Toutefois, le sentiment de soutien social, relatif à l'utilisation de la méthode, semblait s'amenuiser au fil du temps. Or, vu la nécessité de voir ce besoin comblé pour atteindre une motivation autonome (Deci & Ryan, 2022; Ryan & Moller, 2017), et vu le besoin des enquêteur·ice·s de partager avec leurs collègues et d'apprendre d'eux (Powell, et al., 2005), il nous semblait qu'un sentiment de soutien social moindre pouvait être l'un des facteurs à l'origine de l'abandon progressif de la méthode. Par ailleurs, l'utilisation de l'ECS semblait également être associée à une diminution du contrôle comportemental perçu des enquêteur·ice·s. En effet, ils déclaraient que de nombreux éléments externes (*e.g.* procédures, absence de coopération de la personne interrogée) pourraient limiter l'application du protocole. Or, puisque le contrôle perçu est un facteur à l'origine de l'intention comportementale, et de la mise en place d'un comportement (Ajzen, 1991; Bosnjak, et al., 2020), il est probable qu'une diminution de celui-ci puisse également expliquer un abandon futur du protocole.

Deuxièmement, les retours des enquêteur·ice·s concernant la méthode, et l'intérêt de ses différentes composantes, ont permis d'identifier certains faits importants. Tout d'abord, l'ECS a, globalement, été perçu comme un protocole intéressant, utile, et efficace. De plus, les retours d'expérience, rapportés par les enquêteur·ice·s ayant appliqué la méthode, décrivaient le fait que son utilisation avait permis de recueillir une grande quantité d'informations de la part des

personnes interrogées. Ces résultats concordaient alors avec ceux recueillis – objectivement et informellement – durant l'étude réalisée avec les douanier·e·s (*manuscrit n°4*), ce qui était pour nous très encourageant. De plus, ils émanaient cette fois du terrain, et n'étaient donc pas relatifs à des participant·e·s « non représentatif/ve/s », mais à de « vrai·e·s suspect·e·s ». Il semblait donc que l'ECS ait un réel intérêt lorsqu'appliqué par des professionnel·le·s. Toutefois, toutes les composantes du protocole n'étaient pas évaluées de la même manière. En particulier, cinq composantes avaient fait l'objet d'une faible application : la consigne de *changement d'ordre*, la consigne de *remise en contexte mentale*, le fait de *placer la personne dans un rôle actif*, le fait de *respecter son cheminement mental*, et le fait de *conserver une relation coopérative durant le challenge*. Les quatre dernières composantes semblaient avoir fait l'objet d'une application compliquée de par un manque en formation : les enquêteur·ice·s les évaluaient toujours comme fortement utiles, mais déclaraient avoir un sentiment de maîtrise faible pour chacune d'elles, ce qui pourrait expliquer la difficulté d'une application concrète. Une telle corrélation entre sentiment de maîtrise et application était également présente dans l'étude de Colomb, et al. (2013), qui montraient l'application faite par des enquêteur·ice·s de l'entretien cognitif. Concernant la première composante, le changement d'ordre, celle-ci était perçue par les enquêteur·ice·s comme peu utile, et présentant un intérêt moindre, ce qui pourrait certainement expliquer le fait qu'elle ne fut que très peu utilisée.

Enfin, le protocole dans son ensemble a été jugé comme parfois long. Plus précisément, les enquêteur·ice·s ont rapporté qu'il serait intéressant de développer une version courte, qui pourrait être choisie à la place de la version originale, en cas de contrainte temporelle élevée. Ce fait avait déjà été énoncé par d'autres professionnel·le·s dans le passé, au sujet de l'entretien cognitif (Dando, et al., 2009). Suite à cette demande émanant du terrain, plusieurs chercheurs et chercheuses ont mis en place, et évalué, de nouvelles versions de l'entretien cognitif (Bensi, et al., 2011; Dando, et al., 2009; Davis, et al., 2005). Les différents résultats que nous avons jusqu'ici recueillis ont alors entraîné pour nous la volonté de réfléchir à de telles modifications. En effet, si la longueur du protocole, et le désintérêt des enquêteur·ice·s pour certaines composantes, peuvent augmenter les risques que l'ECS dans sa totalité soit abandonné (malgré des indicateurs d'une utilité certaine), alors nous souhaitons adapter cette méthode aux besoins et contraintes réelles des professionnel·le·s, dans le but d'optimiser son application.

III. Vers une version modifiée du protocole pour suspect·e·s

Il nous semblait nécessaire de proposer de nouvelles adaptations du protocole, compte tenu des différentes observations et besoins spécifiques que nous avons jusqu'ici observés. Notre attention s'est notamment portée sur deux éléments principaux. Dans le premier chapitre (*manuscrit n°1*), il était apparu que les enquêteur·ice·s pouvaient avoir une présomption de culpabilité à l'égard des suspects. Or, cette présomption peut être à l'origine d'un biais de confirmation d'hypothèses, dont découleraient des comportements orientés qui peuvent être dangereux pour l'issue de l'entretien, et pour le verdict judiciaire de manière générale (Kassin, et al., 2003; Meissner & Kassin, 2004; West & Meterko, 2015).

Ensuite, nous souhaitions évaluer les différentes composantes de l'ECS, de manière à apporter une réflexion sur la possibilité de proposer une version raccourcie, comme ce fut le cas avec l'entretien cognitif. En effet, des études permettant de comparer les composantes du protocole pour témoins avaient permis de montrer que certaines d'entre elles n'apportaient pas un bénéfice aussi important, en termes de recueil d'informations, comparativement au reste de la méthode, et pouvaient alors être retirées (Ginet, et al., 2013; Milne & Bull, 2002). Compte tenu des retours que nous ont fait les enquêteur·ice·s dans l'étude présentée au *Chapitre 2* (*manuscrit n°5*), concernant la longueur du protocole, et la faible utilité perçue notamment du changement d'ordre, notre objectif était d'apporter une évaluation de l'utilité indépendante des deux mnémotechnies « centrées sur le mensonge » de l'ECS.

Concernant le premier élément, *i.e.* le biais de confirmation d'hypothèses (BCH), nous avons souhaité mettre en place une consigne, à destination des enquêteur·ice·s, dont l'objectif était de réaliser une « stratégie de considérer l'opposé » : le fait de mobiliser des arguments contraires à l'hypothèse préférée concernant le/la suspect·e (Lord, et al., 1984; Danielson & Sinatra, 2017). Pour réaliser cette étude, nous nous sommes inspirées du protocole de l'étude de O'Brien (2009), dans lequel des participant·e·s, qui devaient lire un dossier judiciaire fictif, et qui étaient soumis·e·s à un BCH, voyaient les effets néfastes de ce dernier s'atténuer grâce à une telle stratégie. Après quelques adaptations (notamment, la création d'une version française du dossier fictif, et l'ajout d'autres variables dépendantes, issues des études de Kassin, et al. (2003), et Hill, et al. (2008)), nous avons donc fait passer une étude très proche de celle de

O'Brien (2009) à des participant·e·s volontaires. Toutefois, contrairement à l'expérimentation de O'Brien, la nôtre n'a pas permis d'observer de résultats significatifs : les participant·e·s qui avaient suivi la consigne n'adoptaient pas significativement de comportements plus « neutres » à l'égard du suspect, par rapport aux participant·e·s ne l'ayant pas utilisée.

Trois raisons principales pouvaient alors expliquer l'absence de différence. Premièrement, la consigne que nous avons conçue pouvait ne pas avoir permis une amélioration des comportements des enquêteur·ice·s. Toutefois, une consigne similaire, voire plus simple, avait été utilisée dans l'étude de O'Brien (2009), et avait conduit à l'observation de bénéfices significatifs. De plus, notre consigne était fondée sur des éléments théoriques qui, selon nous, auraient dû permettre d'apporter un effet « débiaisant » : celle-ci consistait en une stratégie de considérer l'opposé, dont l'effet bénéfique a déjà été mis en évidence dans la littérature (Danielson & Sinatra, 2017; Fahsing, et al., 2023) ; et elle avait pour but d'orienter les participant·e·s vers des buts d'exactitude, permettant habituellement d'entraîner un traitement plus neutre de l'information (Kassin, et al., 1993; Kunda, 1990). La deuxième explication possible était relative à notre échantillon : vu le faible niveau de besoin de clôture mesuré chez les étudiant·e·s ayant participé à notre étude, il était possible que ceux-ci soient, du fait de leur culture des « sciences humaines », moins prompt·e·s à être influencé·e·s par un biais de confirmation d'hypothèses. En effet, cette interprétation avait été notamment proposée par Kruglanski (1994), selon qui le milieu d'études peut avoir une influence sur la manière de traiter l'information. Toutefois, les participant·e·s de l'étude de O'Brien (2009) auraient alors été soumis·e·s au même phénomène, ce qui ne fut *a priori* pas le cas. Enfin, il était possible que les variables dépendantes que nous avons choisies pour cette étude (*i.e.* questions posées aux participant·e·s, échelles de mesures, *etc.*), ne fussent pas suffisamment « fines » pour permettre l'émergence de différences significatives.

Nous avons alors répliqué par la suite cette étude, après avoir corrigé les mesures inappropriées (celles ayant entraîné un effet plancher, *etc.*), et auprès d'un public de policiers et policières. A nouveau, les résultats ne furent pas concluants. Il semblait donc que ce ne fût pas l'échantillon, dans la première étude, qui était responsable de l'absence de résultats significatifs. De plus, les nouvelles mesures n'ont pas permis de faire émerger de différence significative entre les groupes « avec » et « sans consigne ». Une nouvelle explication était alors possible : peut-être notre dossier n'était-il pas suffisamment « incriminant » envers le suspect principal, et nous n'avons alors pas pu correctement induire un biais de confirmation. En effet, contrairement à l'étude de O'Brien (2009), aucun groupe contrôle « sans BCH » ne permettait

de vérifier si un biais avait bien été provoqué. Le grand nombre d'enquêteur·ice·s n'ayant pas sélectionné le personnage attendu comme suspect principal semblait confirmer cette possibilité. En outre, il était également possible qu'un biais de désirabilité sociale ait poussé les enquêteur·ice·s à adopter un comportement particulièrement neutre dans le cadre de notre étude, comparativement à leurs habitudes professionnelles. En effet, une étude de Preiss, et al. (2015) a permis de montrer que les professionnel·le·s faisaient preuve de désirabilité sociale lorsqu'ils devaient mettre en avant leurs compétences. Dans le même ordre d'idées, la *cover story* donnée aux enquêteur·ice·s était que nous souhaitions, en tant que novices, qu'ils nous aident à apprendre les pratiques du terrain. Il est donc possible qu'ils aient adopté des comportements particulièrement compétents, se trouvant dans le rôle de « formateur·ice·s » à notre égard.

Quoi qu'il en soit, ces résultats non concluants ne remettent pas en cause l'existence du BCH dans le milieu judiciaire, étant donné les rapports de la littérature scientifique à ce sujet (Meissner & Kassin, 2004; West & Meterko, 2015). Nous pensons plutôt que l'absence de résultats de nos études seraient dus à l'action conjointe des différents facteurs présentés précédemment. Étant donné les risques que présente ce biais, nous souhaitons continuer les recherches à son propos, et la mise en place d'une consigne, ou d'une autre technique, qui permettrait de limiter son effet durant les entretiens de suspect·e·s. Bien que nous ayons déjà des pistes d'action pour une future étude, il pourrait également être intéressant d'aborder le sujet d'un autre point de vue que de celui de l'expérimentation, et d'aller, à l'instar des études présentées au *Chapitre 1*, observer la présence – ou l'absence – d'un biais de confirmation directement dans les services d'enquête, sur le terrain.

Concernant le second élément, *i.e.* tester individuellement les différentes composantes de l'ECS, nous avons souhaité réaliser une étude qui permettrait d'évaluer leur bénéfice à propos des deux objectifs de l'entretien de suspect·e·s : recueillir une grande quantité d'informations, et créer une différence observable entre personnes sincères et malhonnêtes. Ainsi, nous avons interrogé des participant·e·s volontaires, coupables et innocentes, en utilisant un rappel oral, un rappel accompagné d'un dessin, un rappel à l'envers, ou un rappel écrit. Les résultats de cette étude ont permis de mettre plusieurs faits en évidence. Premièrement, concernant le recueil d'informations, le rappel avec dessin a montré un réel bénéfice, comparativement aux autres consignes ; le rappel écrit n'était pas plus bénéfique que le rappel oral, mais était plus long à réaliser ; et le rappel à l'envers permettait de recueillir moins d'informations que le rappel oral. Deuxièmement, concernant la différenciation des discours

sincères et malhonnêtes, aucune des consignes spécifiques n'a permis d'apporter un bénéfice, par rapport à la consigne de rappel oral. Ces derniers résultats semblent s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de « méthode miracle » pour faire émerger des différences entre personnes sincères et malhonnêtes, plutôt que par une « inutilité » des consignes (Elissalde, et al., 2019; O'Sullivan, 2005; Vrij, 2008). En effet, la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude, pour comparer les rappels sincères et malhonnêtes, était celle de l'analyse du contenu du discours verbal, et plus précisément *via* les critères du *Reality Monitoring* (Sporer, 2004). Or, bien que cette méthode soit parmi celles les plus efficaces pour permettre de discriminer mensonge et vérité, les résultats en termes de « classification du mensonge » qu'elle permet d'atteindre est variable de 50 (niveau de la chance) à 80% environ, selon les études (Gancedo, et al., 2021; Masip, et al., 2005). Il est donc possible que notre étude n'ait pas dépassé le niveau « seuil » de la chance, et n'ait pas permis une discrimination élevée entre personnes sincères et malhonnêtes, ce qui est le cas dans d'autres expérimentations également.

Dans cette étude, c'est donc plutôt la quantité d'informations recueillies qui nous permettait de statuer sur le bénéfice – ou l'absence de bénéfice – des différentes consignes. La consigne de dessin nous paraissait alors très intéressante à conserver dans le protocole, étant donné son aide pour recueillir plus de détails importants durant l'entretien, et particulièrement concernant les objets, les lieux, et les personnes. Ces résultats n'étaient pas particulièrement surprenants, étant donné que l'utilisation d'un dessin comme appui au rappel avait déjà permis à de nombreuses occasions d'apporter un bénéfice en termes de recueil d'informations (Derksen & Connolly, 2023). Toutefois, cette étude permettait de mettre en évidence cet avantage, pour la première fois à notre connaissance, auprès d'un public de personnes suspects.

La consigne de rappel écrit n'ayant pas permis de recueillir une plus grande quantité d'informations, et étant donné sa longueur, il est peu probable qu'à l'avenir, elle soit recommandée pour une utilisation avec l'ECS. Toutefois, le bénéfice de protocoles écrits tels que le *self-administred interview*, notamment de par leur aspect pratique, n'est pas à négliger (Gabbert, et al., 2009). Bien que le rappel écrit ne soit pas optimal s'il s'inscrit *dans* le protocole de l'ECS, il pourrait toutefois être très utile *en amont de l'entrevue*. En effet, les enquêteur·ice·s des services de police et de gendarmerie ont pour habitude de réaliser un « PV de chique », c'est-à-dire une première audition où iels posent des questions à la personne, pour recueillir une « première version », sans présenter aucun élément matériel ni fait ? incriminant⁴⁰. Cette

⁴⁰ Ce fait n'émane pas d'une observation rigoureuse, mais nous a été rapporté par les enquêteur·ice·s des différents services d'enquête avec lesquels nous avons pu communiquer.

technique a pour but de permettre, entre cette première audition et la seconde (*i.e.* la « vraie » audition), à la fois une analyse de la sincérité de la personne (*i.e.* ce qu'elle a souhaité dévoiler ou non), et une vérification de certains éléments matériels. Etant donné le temps limité dont possèdent les enquêteur·ice·s dans le contexte de la garde-à-vue (*cf.* notamment *manuscrit n°5*), il serait intéressant de considérer un rappel d'informations à l'écrit dans un premier temps, qui serait alors ensuite suivi par un ECS.

Enfin, concernant la consigne de changement d'ordre, plusieurs éléments suggèrent qu'elle pourrait être retirée du protocole de l'ECS, sans causer trop de « pertes » en termes de recueil d'informations : (1) la dernière étude présentée permet de montrer qu'elle n'apporte pas de bénéfice à ce sujet ; (2) les enquêteur·ice·s de l'étude sur l'applicabilité (*manuscrit n°5*) ont rapporté percevoir cette consigne comme peu concluante ; (3) celle-ci a déjà été retirée du protocole pour témoins, sans entraver la qualité du recueil d'informations (Davis, et al., 2005). Toutefois, d'autres études seraient à réaliser avant de faire ce choix. En particulier, la consigne de changement d'ordre semble avoir un autre intérêt que le recueil d'informations supplémentaires : celle-ci permettrait de limiter l'effet des scripts, et permettrait le recueil d'une plus grande proportion de détails non conformes au scripts (*i.e.* détails non pertinents et non consistants ; Geiselman & Callot, 1990). Il serait donc judicieux de tester si ce bénéfice existe également dans le cadre de l'entretien de suspect·e·s, car en nous séparant hâtivement du changement d'ordre, nous pourrions faire l'erreur de retirer une consigne ayant un réel bénéfice dans le recueil de certaines informations très spécifiques, qui peuvent être utiles à l'enquête.

IV. Perspectives futures

De manière à répondre à différentes limites ci-avant présentées, et à enrichir les connaissances scientifiques concernant l'entretien cognitif pour suspect·e·s, nous souhaiterions à l'avenir mettre en place une étude de terrain permettant de mesurer objectivement son efficacité dans le cadre d'affaires réelles. Ce projet avait été initié au sein d'un service de police, mais la pandémie de Covid-19 a entraîné l'impossibilité de le mettre en place durant la période de mon travail de thèse. Toutefois, nous n'abandonnons pas cette idée, car nous pensons qu'elle serait l'aboutissement de ce travail.

La méthode de cette future étude consisterait à effectuer une analyse comparative des entretiens (vidéo-enregistrements) menés, sur le long terme (au moins un an), par trois groupes d'enquêteur·ice·s : (1) un groupe formé à l'ECS, (2) un groupe d'enquêteur·ice·s utilisant leurs propres techniques habituelles d'entretien, et (3) un groupe contrôle d'enquêteur·ice·s formé·e·s à l'entretien structuré (*i.e.* cadre de l'ECS, sans les mnémotechnies). Dans cette étude, nous mesurerions trois éléments principaux : premièrement, la qualité des entretiens réalisés par les enquêteur·ice·s formé·e·s (*i.e.* à quel point les composantes sont correctement appliquées) ; deuxièmement, les facteurs d'auto-détermination des enquêteur·ice·s pour l'entretien, à différents temps de l'année. L'analyse de ces deux premières mesures permettrait d'observer l'évolution de l'auto-détermination des professionnel·le·s pour cette mission, et la corrélation de celle-ci avec la qualité de l'application de la méthode. Troisièmement, les « issues » de l'entretien seraient mesurées *via* différentes variables dépendantes : quantité d'informations recueillies, mais également bien-être et charge cognitive des deux parties (enquêteur·ice et suspect·e), et enfin taux d'affaires résolues. Étant donné la difficulté d'étudier le mensonge dans le cadre d'affaires réelles (*i.e.* cela nécessiterait une certaine omniscience, impossible, de contrôler si la personne ment ou dit la vérité), la question du mensonge sur le terrain est à considérer, peut-être de manière exploratoire.

Une telle étude nous permettrait d'avoir un regard concret sur deux éléments d'importance : à quel point les enquêteur·ice·s s'approprient le protocole de l'ECS, et l'appliquent relativement à leur motivation ; et à quel point l'ECS est utile sur le terrain.

V. Conclusions

Globalement, les résultats de nos recherches ont permis de montrer un besoin des enquêteur·ice·s françaises, en termes de formation à des protocoles d'entretiens de suspect·e·s, et un intérêt de proposer l'ECS comme solution aux différents comportements néfastes observés. Ce protocole, bien qu'ayant fait l'objet de peu de recherches scientifiques pour le moment, nous semble un outil adéquat – particulièrement lorsqu'il sera adapté aux contraintes du terrain – pour accompagner les professionnel·le·s dans un recueil d'informations efficace. Des formations à ce protocole peuvent être préconisées dès à présent sur le terrain. Les recherches pour enrichir l'ECS sont à poursuivre, et de nombreuses pistes font l'objet de nos réflexions.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A

- Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational behavior and human decision processes*, 50(2), 179-211. [https://doi.org/10.1016/0749-5978\(91\)90020-T](https://doi.org/10.1016/0749-5978(91)90020-T)
- Ajzen, I. (2002). Perceived behavioral control, self-efficacy, locus of control, and the theory of planned behavior 1. *Journal of applied social psychology*, 32(4), 665-683. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2002.tb00236.x>
- Akca, D., Larivière, C. D., & Eastwood, J. (2021). Assessing the efficacy of investigative interviewing training courses: A systematic review. *International Journal of Police Science & Management*, 23(1), 73-84. <https://doi.org/10.1177/14613557211008470>
- Albert, J. L. (2020). DOUANE: La Cour des comptes préconise un recentrage des missions et une modernisation de la gestion. *Gestion Finances Publiques*, 6(6), 21-27. <https://doi.org/10.3166/gfp.2020.6.003>
- Alié, M. (2021). L'absence d'audition du suspect avant l'inculpation par réquisitoire: du règlement de la procédure au juge du fond, une faille procédurale dans les droits de la défense? note sous Tribunal correctionnel de Liège (div. Liège, 17e ch.), 10 avril 2019. *Droit pénal et procédure pénale*, 2021.
- Allione, J. (2008). *Construction et validation d'un protocole visant à améliorer la détection du mensonge: une démarche de psychologie expérimentale appliquée* (Doctoral dissertation, Toulouse 2).
- Allwood, C. M., Ask, K., & Granhag, P. A. (2005). The cognitive interview: Effects on the realism in witnesses' confidence in their free recall. *Psychology, Crime & Law*, 11(2), 183-198. <https://doi.org/10.1080/10683160512331329943>
- Alm, C., Helmy Rehnberg, N., & Lindholm, T. (2019). Language and eyewitness suggestibility. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 16(3), 201-212. <https://doi.org/10.1002/jip.1529>

Amado, B. G., Arce, R., Farina, F., & Vilarino, M. (2016). Criteria-Based Content Analysis (CBCA) reality criteria in adults: A meta-analytic review. *International Journal of Clinical and Health Psychology, 16*(2), 201-210.

<https://doi.org/10.1016/j.ijchp.2016.01.002>

Anderson, R., & Braud, W. (2011). *Transforming self and others through research: Transpersonal research methods and skills for the human sciences and humanities*. State University of New York Press.

Ask, K., & Granhag, P. A. (2005). Motivational sources of confirmation bias in criminal investigations: The need for cognitive closure. *Journal of investigative psychology and offender profiling, 2*(1), 43-63. <https://doi.org/10.1002/jip.19>

B

Baddeley, A. (2017). *Exploring working memory: Selected works of Alan Baddeley*. Routledge.

Baker-Eck, B., & Bull, R. (2022). Effects of empathy and question types on suspects' provision of information in investigative interviews. *International Journal of Police Science & Management, 24*(4), 406-416. <https://doi.org/10.1177/14613557221106073>

Bagri, G., & Jones, G. V. (2018). The role of first person perspective and vivid imagery in memory for written narratives. *Educational Psychology in Practice, 34*(3), 229-244. <https://doi.org/10.1080/02667363.2018.1431522>

Balliet, D., Li, N. P., Macfarlan, S. J., & Van Vugt, M. (2011). Sex differences in cooperation: A meta-analytic review of social dilemmas. *Psychological Bulletin, 137*(6), 881–909. <https://doi.org/10.1037/a0025354>

Bandura, A. (1977). Self-efficacy: toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological review, 84*(2), 191-215. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.84.2.191>

Bandura, A. (1997). *Self-efficacy: The exercise of control*. New York: Freeman

Bandura, A. (2003). Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle (J. Lecomte, traducteur). *Paris: de Boeck Université*.

- Baron, J. (1995). Myside bias in thinking about abortion. *Thinking & Reasoning*, 1(3), 221-235. <https://doi.org/10.1080/13546789508256909>
- Barron, W. T. (2017). *The peace model of investigative interviewing: a comparison of trained and untrained suspect interviewers* (Doctoral dissertation, Memorial University of Newfoundland).
- Bembibre, J., & Higuera, L. (2011). Differential effectiveness of the cognitive interview in a simulation of a testimony. *Psychology, Crime, & Law*, 17, 473-489. <https://doi.org/10.1080/10683160903321540x>
- Benoit, F., & Guéniat, O. (2021). *Les secrets des interrogatoires et des auditions de police : traité de tactiques, techniques, et stratégie*. Suisse: PU Polytechnique.
- Berodia, A. S., Marcos, V., Vázquez, J. S., & Fernández, R. A. (2020). Are confessions enough evidence to sentence a defendant?. In *Psychology and Law:: Research for practice* (pp. 89-98). Sciendo.
- Bensi, L., Nori, R., Gambetti, E., & Giusberti, F. (2011). The enhanced cognitive interview: A study on the efficacy of shortened variants and single techniques. *Journal of Cognitive Psychology*, 23, 311–321. doi:10.1080/20445911.2011.497485. <https://doi.org/10.1080/20445911.2011.497485>
- Beysade, C. (2006). La structure de l'information dans les questions: quelques remarques sur la diversité des formes interrogatives en français. *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, (55), 173-193. <https://doi.org/10.4000/linx.470>
- Bin, F. (2016). Fraude, contrefaçon et contrebande: définitions et distinction des régimes juridiques au regard du droit douanier contemporain.
- Blandón-Gitlin, I., Fenn, E., Masip, J., & Yoo, A. H. (2014). Cognitive-load approaches to detect deception: Searching for cognitive mechanisms. *Trends in cognitive sciences*, 18(9), 441-444. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2014.05.004>
- Bogaard, G., Colwell, K., & Crans, S. (2019). Using the Reality Interview improves the accuracy of the Criteria Based Content Analysis and Reality Monitoring. *Applied Cognitive Psychology*, 1–14. <https://doi.org/10.1002/acp.3537>

- Bond Jr, C. F., & DePaulo, B. M. (2006). Accuracy of deception judgments. *Personality and social psychology Review*, 10(3), 214-234.
https://doi.org/10.1207/s15327957pspr1003_2
- Borum, R., Gelles, M. G., & Kleinman, S. M. (2013). Interview and interrogation: A perspective and update from the USA. In *International developments in investigative interviewing* (pp. 111-125). Willan.
- Böser, U. (2013). “So tell me what happened!”: Interpreting the free recall segment of the investigative interview. *Translation and Interpreting Studies. The Journal of the American Translation and Interpreting Studies Association*, 8(1), 112-136.
<https://doi.org/10.1075/tis.8.1.06bos>
- Bosnjak, M., Ajzen, I., & Schmidt, P. (2020). The theory of planned behavior: Selected recent advances and applications. *Europe's Journal of Psychology*, 16(3), 352.
<https://doi.org/10.5964/ejop.v16i3.3107>
- Brelet, L., Ginet, M., Colomb, C., Jund, R., & Désert, M. (2019). Memory for cars among a female population: Is the cognitive interview beneficial in reducing stereotype threat?. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 34, 109-120.
<https://doi.org/10.1007/s11896-018-9261-5>
- Brimbal, L., Meissner, C. A., Kleinman, S. M., Phillips, E. L., Atkinson, D. J., Dianiska, R. E., ... & Jones, M. S. (2021). Evaluating the benefits of a rapport-based approach to investigative interviews: A training study with law enforcement investigators. *Law and human behavior*, 45(1), 55. <https://doi.org/10.1037/lhb0000437>
- Brown, J. D. (2014). Self-esteem and self-evaluation: Feeling is believing. In *Psychological perspectives on the self* (pp. 27-58). Psychology Press.
- Brown, L. A. (2016). Spatial-sequential working memory in younger and older adults: Age predicts backward recall performance within both age groups. *Frontiers in Psychology*, 7, Article 1514. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.01514>
- Brown, G. D., & Chater, N. (2001). The chronological organization of memory: Common psychological foundations for remembering and timing. *Time and memory: Issues in philosophy and psychology*, 77-110.

- Brunel, M., Launay, C., Hermant, M., & Py, J. (2021). Perception of acceptability and usability of a modified cognitive interview in the evaluation of police training in France. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 1-11.
<https://doi.org/10.1007/s11896-020-09416-9>
- Bull, R., & Milne, B. (2004). *Attempts to improve the police interviewing of suspects* (pp. 181-196). Springer US.
- Bull, R., & Milne, B. (2022). Interview supervision and management. In *Interviewing Vulnerable Suspects* (pp. 34-42). Routledge.
- Bull, R., & Soukara, S. (2010). Four studies of what really happens in police interviews. In G. D. Lassiter & C. A. Meissner (Eds.), *Police interrogations and false confessions: Current research, practice, and policy recommendations*. (pp. 81–95). Washington, DC: American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/12085-005>
- Bull, R., Valentine, T., & Williamson, T. (Eds.). (2009). *Handbook of psychology of investigative interviewing: Current developments and future directions*. John Wiley & Sons.

C

- Cain, A., Westera, N. J., & Kebbell, M. (2017). Interviewing suspects in Australia and New Zealand. In *International developments and practices in investigative interviewing and interrogation* (pp. 103-114). Routledge.
- Camos, V., & Portrat, S. (2015). The impact of cognitive load on delayed recall. *Psychonomic bulletin & review*, 22, 1029-1034. <https://doi.org/10.3758/s13423-014-0772-5>
- Campaniello, N. (2019). Women in crime. *IZA world of labor*, (105v2).
- Chaffee, K. E., Lou, N. M., & Noels, K. A. (2020). Does stereotype threat affect men in language domains?. *Frontiers in psychology*, 11, 1302.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.01302>
- Chenier, K., Milne, R., Shawyer, A., & Snook, B. (2020). Police victim and witness interviewing in a Northern Canadian territory: measuring perceptions and practice. *Journal of police and criminal psychology*, 1-13. <https://doi.org/10.1007/s11896-020-09417-8>

- Chernak, E., Dietrich, K., Raspopovic, A., Turri, S., & Turri, J. (2021). Lying by omission: Experimental studies. *Filozofia Nauki*, 29(2), 189-208.
<https://doi.org/10.14394/filnau.2021.0014>
- Chrobak, Q. M., & Zaragoza, M. S. (2008). Inventing stories: Forcing witnesses to fabricate entire fictitious events leads to freely reported false memories. *Psychonomic bulletin & review*, 15, 1190-1195. <https://doi.org/10.3758/PBR.15.6.1190>
- Chung, K. L., Ding, I. L., & Sumampouw, N. E. (2022). Police's and victim care officers' beliefs about memory and investigative interviewing with children: Survey findings from Malaysia. *Applied Cognitive Psychology*, 36(3), 573-580.
<https://doi.org/10.1002/acp.3945>
- Clarke, C. (2005). *A national evaluation of PEACE investigative interviewing* (Doctoral dissertation, University of Portsmouth).
- Clarke, C., & Milne, R. (2001). *A national evaluation of the PEACE Investigative Interviewing Course* (p. 187). London: Home office.
- Clarke, C., & Milne, R. (2017). Interviewing suspects in England and Wales. In *International developments and practices in investigative interviewing and interrogation* (pp. 133-150). Routledge.
- Clarke, C., Milne, R., & Bull, R. (2011). Interviewing suspects of crime: The impact of PEACE training, supervision and the presence of a legal advisor. *Journal of investigative psychology and offender profiling*, 8(2), 149-162.
<https://doi.org/10.1002/jip.144>
- Cleary, H., & Warner, T. C. (2016). Police training in interviewing and interrogation methods: A comparison of techniques used with adult and juvenile suspects. *Law and human behavior*, 40(3), 270. <https://doi.org/10.1037/lhb0000175>
- Clément, S., Van de Plas, M., Van den Eshof, P. et Nierop, N. (2009). Investigative interviewing in France, Belgium and the Netherlands. Something is moving. Dans T. Williamson, B. Milen et S. P. Savage (dir.), *International development in investigative interviewing* (pp. 66-91). Cullompton, Royaume-Uni: Willan Publishing.

- Clément, S., van de Plas, M., van den Eshof, P., & Nierop, N. (2013). Police interviewing in France, Belgium and the Netherlands: Something is moving. In *International developments in investigative interviewing* (pp. 66-91). Willan.
- Collins, K., & Carthy, N. (2019). No rapport, no comment: The relationship between rapport and communication during investigative interviews with suspects. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, *16*(1), 18-31.
<https://doi.org/10.1002/jip.1517>
- Colomb, C., Ginet, M., Wright, D., Demarchi, S., & Sadler, C. (2013). Back to the real: Efficacy and perception of a modified cognitive interview in the field. *Applied Cognitive Psychology*, *27*(5), 574-583. <https://doi.org/10.1002/acp.2942>
- Corson, Y., & Verrier, N. (2013). *Les faux souvenirs*. Paris, Bruxelles : De Boeck Université.
- Coveney, A. (2011). L'interrogation directe. *Travaux de linguistique*, *63*(2), 112-145.
- Cuddy, A. J., Wolf, E. B., Glick, P., Crotty, S., Chong, J., & Norton, M. I. (2015). Men as cultural ideals: Cultural values moderate gender stereotype content. *Journal of personality and social psychology*, *109*(4), 622.
- Cupoli, S. (2021) Una replica diretta di " Reconstruction of Automobile destruction" di Loftus e Palmer (1974). *Theses.unipd.it*.

D

- Dando, C. J., & Bull, R. (2011). Maximising opportunities to detect verbal deception: Training police officers to interview tactically. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, *8*(2), 189-202. <https://doi.org/10.1002/jip.145>
- Dando, C. J., Bull, R., Ormerod, T. C., & Sandham, A. L. (2015). Helping to sort the liars from the truth-tellers: The gradual revelation of information during investigative interviews. *Legal and criminological psychology*, *20*(1), 114-128.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12016>
- Dando, C., Wilcock, R., & Milne, R. (2008). The cognitive interview: The efficacy of a modified mental reinstatement of context procedure for frontline police investigators. *Applied Cognitive Psychology*, *23*, 138-147. <https://doi.org/10.1002/acp.145>

- Dando C, Wilcock R, Milne R (2009) The cognitive interview: Novice police officers' witness/victim interviewing practices. *Psychology, Crime, & Law*, 15, 679–696. <https://doi.org/10.1080/10683160802203963>
- Dando, C., Wilcock, R., Milne, R., & Henry, L. (2009). A modified cognitive interview procedure for frontline police investigators. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 23(5), 698-716. <https://doi.org/10.1002/acp.1501>
- Danielson, R. W., & Sinatra, G. M. (2017). A relational reasoning approach to text-graphic processing. *Educational Psychology Review*, 29, 55-72. <https://doi.org/10.1007/s10648-016-9374-2>
- Davis, M. R., McMahon, M., & Greenwood, K. M. (2005). The efficacy of mnemonic components of the cognitive interview: Towards a shortened variant for time-critical investigations. *Applied cognitive psychology*, 19(1), 75-93. <https://doi.org/10.1002/acp.1048>
- DeBacker, T. K., & Crowson, H. M. (2009). The influence of need for closure on learning and teaching. *Educational Psychology Review*, 21, 303-323. <https://doi.org/10.1007/s10648-009-9111-1>
- Deci, E. L., Olafsen, A. H., & Ryan, R. M. (2017). Self-determination theory in work organizations: The state of a science. *Annual review of organizational psychology and organizational behavior*, 4, 19-43. <https://doi.org/10.1146/annurev-orgpsych-032516-113108>
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2000). The " what " and " why " of goal pursuits: Human needs and the self-determination of behavior. *Psychological inquiry*, 11(4), 227-268. https://doi.org/10.1207/S15327965PLI1104_01
- Deci, E. L. et Ryan, R. M. (2002). An overview of self-determination theory: An organismic dialectical perspective. Dans E. L. Deci et R. M. Ryan (dir.), *Handbook of self-determination research* (pp. 3-33). Rochester, NY : University of Rochester Press.
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2002). Self-determination research: Reflections and future directions. In E. L. Deci & R. M. Ryan (Eds.), *Handbook of self-determination research* (pp. 431–441). University of Rochester Press.

- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2012). Self-determination theory.
- Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2022). Self-determination theory. In *Encyclopedia of quality of life and well-being research* (pp. 1-7). Cham: Springer International Publishing.
- Deeb, H., Vrij, A., Hope, L., Mann, S., Granhag, P. A., & Lancaster, G. L. (2017). Suspects' consistency in statements concerning two events when different question formats are used. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, *14*(1), 74-87. <https://doi.org/10.1002/jip.1464>
- De Gialdino, I. V. (2012). L'interprétation dans la recherche qualitative: problèmes et exigences. *Recherches qualitatives*, *31*(3), 155-187. <https://doi.org/10.7202/1084717ar>
- Demarchi, S., & Delhalle, L. (2017). Interviewing suspects in France. In *International Developments and Practices in Investigative Interviewing and Interrogation* (pp. 163-169). Routledge.
- Demarchi, S., & Py, J. (2006). L'entretien cognitif: son efficacité, son application et ses spécificités. *Revue québécoise de psychologie*, *27*(3), 1-20.
- Denno, D. W. (2003). When Two Become One: Views on Fletcher's Two Patterns of Criminality. *Tulsa L. Rev.*, *39*, 781.
- DePaulo, B. M., Lindsay, J. J., Malone, B. E., Muhlenbruck, L., Charlton, K., & Cooper, H. (2003). Cues to deception. *Psychological bulletin*, *129*(1), 74. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.1.74>
- Derksen, D. G., & Connolly, D. A. (2023). Drawing conclusions: Instructing witnesses to draw what happened to them. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, *20*(1), 48-62. <https://doi.org/10.1002/jip.1604>
- Dixon, D. (2010). Questioning suspects: A comparative perspective. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, *26*, 426–440. <http://dx.doi.org/10.1177/1043986210377107>
- Dodier, O. (2017). Les adolescents en situation de témoignage oculaire : d'observations de terrain à l'étude d'un protocole d'audition judiciaire en laboratoire. (*Thèse de doctorat, Université Clermont Auvergne*).
- Dodier, O., Ginet, M., Teissedre, F., Verkampt, F., & Fisher, R. P. (2021). Using the cognitive interview to recall real-world emotionally stressful experiences: Road

accidents. *Applied Cognitive Psychology*, 35(4), 1099-1105.

<https://doi.org/10.1002/acp.3828>

Dreyfus, S. E. (2004). The five-stage model of adult skill acquisition. *Bulletin of Science, Technology & Society*, 24(3), 177-181. <https://doi.org/10.1177/0270467604264992>

Drohan-Jennings, D. M., Roberts, K. P., & Powell, M. B. (2010). Mental context reinstatement increases resistance to false suggestions after children have experienced a repeated event. *Psychiatry, Psychology and Law*, 17, 594–606.

<https://doi.org/10.1080/13218711003739110>

Dujardin, K., Sockeel, P., Cabaret, M., De Sèze, J., & Vermersch, P. (2004). La BCcogSEP: une batterie courte d'évaluation des fonctions cognitives destinées aux patients souffrant de sclérose en plaques. *Revue Neurologique*, 160(1), 51-62.

[https://doi.org/10.1016/S0035-3787\(04\)70847-4](https://doi.org/10.1016/S0035-3787(04)70847-4)

E

Eastwood, J., Snow, M. D., & Freedman, S. (2021). “That’s the way my Wednesdays always go”: reverse-order instructions insufficient to mitigate schema-consistent errors in alibi generation. *The Journal of Forensic Practice*, 23(3), 213-229.

<https://doi.org/10.1108/JFP-02-2021-0004>

Elissalde, B., Tomas, F., Delmas, H., & Raffin, G. (2019). *Le mensonge: psychologie, applications et outils de détection*. Dunod.

Elliot, A. J., Dweck, C. S., & Yeager, D. S. (Eds.). (2017). *Handbook of competence and motivation: Theory and application*. Guilford Publications.

Elntib, S., Wagstaff, G. F., & Wheatcroft, J. M. (2015). The role of account length in detecting deception in written and orally produced autobiographical accounts using reality monitoring. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 12(2), 185-198. <https://doi.org/10.1002/jip.1420>

Emerson, E., Fortune, N., Llewellyn, G., & Stancliffe, R. (2021). Loneliness, social support, social isolation and wellbeing among working age adults with and without disability: Cross-sectional study. *Disability and health journal*, 14(1).

<https://doi.org/10.1016/j.dhjo.2020.100965>

Evans, J. R., Meissner, C. A., Brandon, S. E., Russano, M. B., & Kleinman, S. M. (2010). Criminal versus HUMINT interrogations: The importance of psychological science to improving interrogative practice. *The Journal of Psychiatry & Law*, 38(1-2), 215-249. <https://doi.org/10.1177/009318531003800110>

F

Fahsing, I. A., & Jakobsen, K. K. (2017). Investigative interviewing of suspects in Scandinavia. In *International developments and practices in investigative interviewing and interrogation* (pp. 212-224). Routledge.

Fahsing, I. A., & Rachlew, A. (2013). Investigative interviewing in the Nordic region. In *International developments in investigative interviewing* (pp. 39-65). Willan.

Fahsing, I., Rachlew, A., & May, L. (2023). Have you considered the opposite? A debiasing strategy for judgment in criminal investigation. *The police journal*, 96(1), 45-60. <https://doi.org/10.1177/0032258X211038888>

Faillet, V. (2014). La pédagogie inversée: recherche sur la pratique de la classe inversée. *Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation et la Formation*, 21(1), 651-665.

Farrugia, L., & Gabbert, F. (2020). Vulnerable suspects in police interviews: Exploring current practice in England and Wales. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 17(1), 17-30. <https://doi.org/10.1002/jip.1537>

Faul, F., Erdfelder, E., Lang, A. G., & Buchner, A. (2007). G* Power 3: A flexible statistical power analysis program for the social, behavioral, and biomedical sciences. *Behavior research methods*, 39(2), 175-191. <https://doi.org/10.3758/BF03193146>

Fernet, C., Guay, F., & Senécal, C. (2004). Adjusting to job demands: The role of work self-determination and job control in predicting burnout. *Journal of vocational behavior*, 65(1), 39-56. [https://doi.org/10.1016/S0001-8791\(03\)00098-8](https://doi.org/10.1016/S0001-8791(03)00098-8)

Filipovic, L., & Gascón, A. H. (2018). Interpreting meaning in police interviews: applied language typology in a forensic linguistics context. *Vigo International Journal of Applied Linguistics*, (15), 67-104. <https://doi.org/10.35869/vial.v0i15.87>

Findley, K. A., & Scott, M. S. (2006). Multiple Dimensions of Tunnel Vision in Criminal Cases, *The. Wis. L. Rev.*, 291.

- Fisher, R. P., Brewer, N., & Mitchell, G. (2009). The relation between consistency and accuracy of eyewitness testimony: Legal versus cognitive explanations. *R. Bull, T. Valentine, & T. Williamson (Eds.), Handbook of psychology of investigative interviewing: Current developments and future directions*, 121-136.
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (1988). *Evaluation and field implementation of the cognitive interview*. US Department of Justice.
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (1992). *Memory enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview*. Charles C Thomas Publisher.
- Fisher, R. P., & Geiselman, R. E. (2010). The cognitive interview method of conducting police interviews: Eliciting extensive information and promoting therapeutic jurisprudence. *International journal of law and psychiatry*, 33(5-6), 321-328.
<https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2010.09.004>
- Fisher, R. P., Milne, R., & Bull, R. (2011). Interviewing cooperative witnesses. *Current Directions in Psychological Science*, 20(1), 16-19.
<https://doi.org/10.1177/0963721410396826>
- Fisher, R.P. & Price-Roush, J. (1986). The effect of question sequence and witness recall. *Unpublished manuscript*.
- Fisher, R. P., & Schreiber, N. (2017). Interview protocols to improve eyewitness memory. In *Handbook of eyewitness psychology* (pp. 53-80). Psychology Press.
- Fisher, R. P., Schreiber Compo, N., Rivard, J., & Hirn, D. (2014). Interviewing witnesses. *The SAGE handbook of applied memory*, 559-578.
- Fiske, S. T., Cuddy, A. J., & Glick, P. (2007). Universal dimensions of social cognition: Warmth and competence. *Trends in cognitive sciences*, 11(2), 77-83.
<https://doi.org/10.1016/j.tics.2006.11.005>
- Fiske, S. T., Xu, J., Cuddy, A. C., & Glick, P. (1999). (Dis) respecting versus (dis) liking: Status and interdependence predict ambivalent stereotypes of competence and warmth. *Journal of social issues*, 55(3), 473-489. <https://doi.org/10.1111/0022-4537.00128>
- Forrest, K. D., Wadkins, T. A., & Larson, B. A. (2006). Suspect personality, police interrogations, and false confessions: Maybe it is not just the situation. *Personality and Individual Differences*, 40(3), 621-628. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2005.09.002>

Frosina, P., Logue, M., Book, A., Huizinga, T., Amos, S., & Stark, S. (2018). The effect of cognitive load on nonverbal behavior in the cognitive interview for suspects. *Personality and Individual Differences, 130*, 51-58.

<https://doi.org/10.1016/j.paid.2018.03.012>

Fritz, C. O., Morris, P. E., & Richler, J. J. (2012). Effect size estimates: current use, calculations, and interpretation. *Journal of experimental psychology: General, 141*(1), 2. <https://doi.org/10.1037/a0024338>

Fueller, C., Loescher, J., & Indefrey, P. (2013). Writing superiority in cued recall. *Frontiers in psychology, 4*, 764. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2013.00764>

G

Gabbert, F., Hope, L., & Fisher, R. P. (2009). Protecting eyewitness evidence: examining the efficacy of a self-administered interview tool. *Law and human behavior, 33*(4), 298.

<https://doi.org/10.1007/s10979-008-9146-8>

Gagné, M., & Deci, E. L. (2005). Self-determination theory and work motivation. *Journal of Organizational Behavior, 26*, 331-362. <https://doi:10.1002/job.322>

Gallini, B. R. (2009). Police science in the interrogation room: Seventy years of Pseudo-Psychological interrogation methods to obtain inadmissible confessions. *Hastings LJ, 61*, 529. <https://scholarworks.uark.edu/lawpub/29>

Gancedo, Y., Fariña, F., Seijo, D., Vilariño, M., and Arce, R. (2021). Reality Monitoring: A Meta-analytical Review for Forensic Practice. *The European Journal of Psychology Applied to Legal Context, 13*(2), 99 - 110. <https://doi.org/10.5093/ejpalc2021a10>

Geiselman, R. E. (1984). Enhancement of eyewitness memory: An empirical evaluation of the cognitive interview. *Journal of Police Science & Administration.*

Geiselman, R. E. (2012). The cognitive interview for suspects (CIS). *American Journal of Forensic Psychology, 30*(3), 5-20.

Geiselman, R. E., & Callot, R. (1990). Reverse versus forward recall of script-based texts. *Applied Cognitive Psychology, 4*(2), 141-144. <https://doi.org/10.1002/acp.2350040206>

- Geiselman, R. E., & Fisher, R. P. (2014). Interviewing witnesses and victims. In M. St-Yves (Ed.). *Investigative interviewing: Handbook of best practices* (pp-19-40). Toronto: Toronto, ON: Thomson Reuters Publishers.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Cohen, G., Holland, H., et al. (1986). Eyewitness responses to leading and misleading questions under the cognitive interview. *Journal of Police Science & Administration*, *14*(1), 31–39.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Firstenberg, I., Hutton, L. A., Sullivan, S., Avetissian, I., & Prosk, A. (1984). Enhancement of eyewitness memory: An empirical evaluation of the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, *12*, 74-80.
- Gentle, M., Powell, M. B., & Sharman, S. J. (2014). Mental context reinstatement or drawing: Which better enhances children's recall of witnessed events and protects against suggestive questions?. *Australian Journal of Psychology*, *66*(3), 158-167.
<https://doi.org/10.1111/ajpy.12040>
- Giebe, C., & Rigotti, T. (2022). Tenets of self-determination theory as a mechanism behind challenge demands: A within-person study. *Journal of Managerial Psychology*, *37*(5), 480-497.
- Ginet, M. (2003). *Les clés de l'entretien avec le témoin ou la victime* (p. 148). Paris: La Documentation Française.
- Ginet, M. (2010). *Etude de variables évaluatrices et structurelles dans le recueil des témoignages oculaires*. Habilitation à Diriger des Recherches, Clermont-Ferrand.
- Ginet, M., & Py, J. (2001). A technique for enhancing memory in eye witness testimonies for use by police officers and judicial officials: the cognitive interview 1. *Le travail humain*, *642*(2), 173-191. <https://doi.org/10.3917/th.642.0173>
- Ginet, M., Py, J., & Colomb, C. (2013). The differential effectiveness of the cognitive interview instructions for enhancing witnesses' memory of a familiar event. *Swiss Journal of Psychology*. <https://doi.org/10.1024/1421-0185/a000118>
- Giolla, E. M., Granhag, P. A., & Vernham, Z. (2017). Drawing-based deception detection techniques: A state-of-the-art review. *Crime Psychology Review*, *3*(1), 23-38.
<https://doi.org/10.1080/23744006.2017.1393986>

- Goodman-Delahunty, J., & Martschuk, N. (2020). Securing reliable information in investigative interviews: Coercive and noncoercive strategies preceding turning points. *Police Practice and Research*, 21(2), 152-171.
<https://doi.org/10.1080/15614263.2018.1531752>
- Goodman-Delahunty, J., Martschuk, N., & Dhimi, M. K. (2014). Interviewing high value detainees: Securing cooperation and disclosures. *Applied cognitive psychology*, 28(6), 883-897. <https://doi.org/10.1002/acp.3087>
- Gopalan, V., Abu Bakar, J. A., Zulkifli, A. N., Alwi, A., & Che Mat, R. (2017). A review of the motivation theories in learning. In *AIP Conference Proceedings* (Vol. 1891, pp. 020043-1). <https://doi.org/10.1063/1.500537>
- Grabowski, J. (2005). Der Schriftlichkeitsüberlegenheitseffekt. *Zeitschrift für Psychologie/Journal of Psychology*, 213(4), 193-204. <https://doi.org/10.1026/0044-3409.213.4.193>
- Granhag, P. A., Clemens, F., Strömwall, L. A., & Mac Giolla, E. (2015). Crime on the border: Use of evidence in customs interviews. *Archives of Forensic Psychology*, 1, 1-13.
- Granhag, P. A., & Hartwig, M. (2014). The strategic use of evidence technique: A conceptual overview. *Detecting deception: Current challenges and cognitive approaches*, 231-251. <https://doi.org/10.1002/9781118510001.ch10>
- Granhag, P. A. et Hartwig, M. (2015). The strategic use of evidence (SUE) technique: A conceptual overview. Dans P. Grandhag, A. Vrij et B. Verschuere (dir.), *Deception detection: New challenges and cognitive approaches* (pp. 231-251). Chichester, Royaume-Uni : John Wiley & Sons.
- Granhag, P. A., & Strömwall, L. A. (2010). Deception detection based on repeated interrogations. *Legal and Criminological Psychology*, 6(1), 85-101.
<https://doi.org/10.1348/135532501168217>
- Gregoire, M. (2003). Is it a challenge or a threat? A dual-process model of teachers' cognition and appraisal processes during conceptual change. *Educational psychology review*, 15, 147-179. <https://doi.org/10.1023/A:1023477131081>

- Griffiths, A., & Milne, R. (2006). Will it all end in tiers? Police interviews with suspects in Britain. In T. A. Williamson (Ed.) *Investigative Interviewing: rights, research, regulation* (167–189), Devon: Willan.
- Griffiths, A., Milne, B., & Cherryman, J. (2011). A question of control? The formulation of suspect and witness interview question strategies by advanced interviewers. *International Journal of Police Science & Management*, 13(3), 255-267.
<https://doi.org/10.1350/ijps.2011.13.3.219>
- Guay, S., Gagnon, J., G elinas, S., & Cantinotti, M. (2016). Guide d'introduction   la puissance statistique avec le logiciel G*Power 3.
- Gudjonsson, G. H. (1984). A new scale of interrogative suggestibility. *Personality and individual differences*, 5(3), 303-314. [https://doi.org/10.1016/0191-8869\(84\)90069-2](https://doi.org/10.1016/0191-8869(84)90069-2)
- Gudjonsson, G. H. (1997). *The Gudjonsson suggestibility scales*. Hove: Psychology Press.
- Gudjonsson, G. H. (2003). *The psychology of interrogations and confessions: A handbook*. John Wiley & Sons.
- Gudjonsson, G. H. (2013). Interrogative suggestibility and compliance. *Suggestibility in legal contexts: Psychological research and forensic implications*, 45-61.
- Gudjonsson, G. H., Brown, J. M., & Campbell, E. A. (2010). Interrogative suggestibility and false confessions. *The Cambridge handbook of forensic psychology*, 202-207.
- Gudjonsson, G. H., & Clark, N. K. (1986). Suggestibility in police interrogation: A social psychological model. *Social Behaviour*.
- Gudjonsson, G. H., & Pearse, J. (2011). Suspect interviews and false confessions. *Current Directions in Psychological Science*, 20, 33–37.
<http://dx.doi.org/10.1177/0963721410396824>

H

- Hanczakowski, M., Zawadzka, K., & Coote, L. (2014). Context reinstatement in recognition: Memory and beyond. *Journal of Memory and Language*, 72, 85-97.
<https://doi.org/10.1016/j.jml.2014.01.001>

- Hartwig, M., Anders Granhag, P., & Strömwall, L. A. (2007). Guilty and innocent suspects' strategies during police interrogations. *Psychology, Crime & Law*, 13(2), 213-227. <https://doi.org/10.1080/10683160600750264>
- Hartwig, M., Meissner, C. A., & Semel, M. D. (2014). Human Intelligence interviewing and interrogation: Assessing the challenges of developing an ethical, evidence-based approach. In R. Bull (Ed.), *Investigative interviewing* (pp. 209–228). New York, NY: Springer. http://dx.doi.org/10.1007/978-1-4614-9642-7_11
- Hauch, V., Sporer, S. L., Michael, S. W., & Meissner, C. A. (2016). Does training improve the detection of deception? A meta-analysis. *Communication Research*, 43(3), 283–343. <https://doi.org/10.1177/0093650214534974>
- Haworth, K. 10th Annual GSFL Roundtable 2022.
- Heijltjes, A. (2014). *Cultivating critical thinking: The effects of instructions on economics students' reasoning*. Erasmus University Rotterdam. <http://hdl.handle.net/1765/50418>
- Hill, C., Memon, A., & McGeorge, P. (2008). The role of confirmation bias in suspect interviews: A systematic evaluation. *Legal and criminological psychology*, 13(2), 357-371. <https://doi.org/10.1348/135532507X238682>
- Hirn Mueller, D., Schreiber Compo, N., Molina, J., Bryon, A. et Pimentel, P. S. (2015). Productive and counterproductive interviewing techniques: Do law enforcement investigators know the difference? *Psychology, Public Policy, and Law*, 21(3), 295-308. <https://doi.org/10.1037/law0000047>
- Hoerl, C. (2022). A knowledge-first approach to episodic memory. *Synthese*, 200(5), 1-27. <https://doi.org/10.1007/s11229-022-03702-1>
- Holliday, R. E., & Albon, A. J. (2004). Minimising misinformation effects in young children with cognitive interview mnemonics. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 18(3), 263-281. <https://doi.org/10.1002/acp.973>
- Holliday, R. E., Humphries, J. E., Milne, R., Memon, A., Houlder, L., Lyons, A., & Bull, R. (2011). Reducing misinformation effects in older adults with cognitive interview mnemonics. *Psychology and Aging*, 27, 1191–1203. <https://doi.org/10.1037/a0022031>

- Holmberg, U., & Christianson, S. Å. (2002). Murderers' and sexual offenders' experiences of police interviews and their inclination to admit or deny crimes. *Behavioral sciences & the law*, 20(1-2), 31-45. <https://doi.org/10.1002/bsl.470>
- Hope, L., Gabbert, F., Fisher, R. P., & Jamieson, K. (2014). Protecting and enhancing eyewitness memory: The impact of an initial recall attempt on performance in an investigative interview. *Applied Cognitive Psychology*, 28(3), 304-313. <https://doi.org/10.1002/acp.2984>
- Horgan, A. J., Russano, M. B., Meissner, C. A., & Evans, J. R. (2012). Minimization and maximization techniques: Assessing the perceived consequences of confessing and confession diagnosticity. *Psychology, Crime & Law*, 18(1), 65-78. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2011.561801>
- Horselenberg, R., Merckelbach, H., Smeets, T., Franssens, D., Ygram Peters, G.-J., & Zeles, G. (2006). False confessions in the lab: Do plausibility and consequences matter? *Psychology, Crime and Law*, 12, 61-75. <https://doi.org/10.1080/1068310042000303076>
- Hornsey, M. J. (2008). Social identity theory and self-categorization theory: A historical review. *Social and personality psychology compass*, 2(1), 204-222. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2007.00066.x>
- Huang, K. Y., Chengalur-Smith, I., & Pinsonneault, A. (2019). Sharing is caring: Social support provision and companionship activities in healthcare virtual support communities. *MIS quarterly*, 43(2), 395-424. <https://doi.org/10.25300/MISQ/2019/13225>
- Huang, K. J., & Teoh, Y. S. (2019). Rapport building in suspect interviewing: A comparison of relationship-and procedure-based approaches in a laboratory setting. *Psychology, Public Policy, and Law*, 25(4), 253. <https://doi.org/10.1037/law0000209>

I

- Inbau, F., Reid, J., Buckley, J., & Jayne, B. (2001). *Criminal interrogation and confessions*. 4th edn. Gaithersberg, MD : Aspen.

Inbau, F., Reid, J., Buckley, J., & Jayne, B. (2011). *Criminal interrogation and confessions*. Jones & Bartlett Publishers.

Inbau, F. E., Reid, J. E., Buckley, J. P., & Jayne, B. C. (2013). *Criminal interrogation and confessions* (5th ed.). Burlington, MA: Jones & Bartlett Learning.

Innes, M. (2002). The 'process structures' of police homicide investigations. *British journal of criminology*, 42(4), 669-688. <https://doi.org/10.1093/bjc/42.4.669>

Izotovas, A., Vrij, A., Hope, L., Mann, S., Granhag, P. A., & Strömwall, L. A. (2018). Facilitating memory-based lie detection in immediate and delayed interviewing: The role of mnemonics. *Applied Cognitive Psychology*, 32, 561-574. <https://doi.org/10.1002/acp.3435>

J

Janczyk, M., Aßmann, M., & Grabowski, J. (2018). Oral versus written recall of long-term memory items: Replicating and extending the writing superiority effect across knowledge domains. *The American Journal of Psychology*, 131(3), 263-272. <https://doi.org/10.5406/amerjpsyc.131.3.0263>

Jevinga, I. (2005). Teaching of customs officers according to college programs in Riga Technical University. *Jurisprudencija*, 73, 58-62.

Jiang, L., & Luo, D. (2016). Legal professionals' knowledge of eyewitness testimony in China: A cross-sectional survey. *PloS one*, 11(2), e0148116. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0148116>

Johnson, M. K., Hashtroudi, S., & Lindsay, D. S. (1993). Source monitoring. *Psychological bulletin*, 114(1), 3. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.114.1.3>

Johnson, M. K., & Raye, C. L. (1981). Reality monitoring. *Psychological Review*, 88(1), 67-85. <https://doi.org/10.1037/0033-295X.88.1.67>

Johnson, M. K., & Raye, C. L. (1998). False memories and confabulation. *Trends in Cognitive Sciences*, 2, 137-145. [https://doi.org/10.1016/S1364-6613\(98\)01152-8](https://doi.org/10.1016/S1364-6613(98)01152-8)

Judge, T. A., Jackson, C. L., Shaw, J. C., Scott, B. A. et Rich, B. L. (2007). Self-efficacy and work-related performance: The integral role of individual differences. *Journal of Applied Psychology*, 92(1), 107-127. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.92.1.107>

K

- Kanat-Maymon, Y., & Reizer, A. (2017). Supervisors' autonomy support as a predictor of job performance trajectories. *Applied Psychology*, *66*(3), 468-486.
<https://doi.org/10.1111/apps.12094>
- Kaplan, J., Cutler, B. L., Leach, A. M., Eastwood, J., & Marion, S. (2019). Evaluating coercion in suspect interviews and interrogations. *Advances in Psychology and Law: Volume 4*, 1-40. https://doi.org/10.1007/978-3-030-11042-0_1
- Kassin, S. M. (1997). The psychology of confession evidence. *American Psychologist*, *52*(3), 221. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.52.3.221>
- Kassin, S. M. (2005). On the psychology of confessions: Does innocence put innocents at risk?. *American psychologist*, *60*(3), 215. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.60.3.215>
- Kassin, S. M. (2012). Why confessions trump innocence. *American Psychologist*, *67*(6), 431. <https://doi.org/10.1037/a0028212>
- Kassin, S. M., Appleby, S. C., & Perillo, J. T. (2010). Interviewing suspects: Practice, science, and future directions. *Legal and criminological psychology*, *15*(1), 39-55. <https://doi.org/10.1348/135532509X449361>
- Kassin, S. M., Dror, I. E., & Kukucka, J. (2013). The forensic confirmation bias: Problems, perspectives, and proposed solutions. *Journal of applied research in memory and cognition*, *2*(1), 42-52. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2013.01.001>
- Kassin, S. M., Goldstein, C. C., & Savitsky, K. (2003). Behavioral confirmation in the interrogation room: On the dangers of presuming guilt. *Law and human behavior*, *27*(2), 187. <https://doi.org/10.1023/A:1022599230598>
- Kassin, S. M., & Gudjonsson, G. H. (2004). The psychology of confessions: A review of the literature and issues. *Psychological Science in the Public Interest*, *5*(2), 33-67. <https://doi.org/10.1111/j.1529-1006.2004.00016.x>
- Kassin, S. M., & Kiechel, K. L. (1996). The social psychology of false confessions: Compliance, internalization, and confabulation. *Psychological science*, *7*(3), 125-128. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9280.1996.tb00344.x>

- Kassin, S. M., Leo, R. A., Meissner, C. A., Richman, K. D., Colwell, L. H., Leach, A.-M. et al. (2007). Police interviewing and interrogation: A self-report survey of police practices and beliefs. *Law and Human Behavior*, 31(4), 381-400.
<https://doi.org/10.1007/s10979-006-9073-5>
- Kassin, S. M., & McNall, K. (1991). Police interrogations and confessions: Communicating promises and threats by pragmatic implication. *Law and Human Behavior*, 15(3), 233.
<https://doi.org/10.1007/BF01061711>
- Kebbell, M., Alison, L., Hurren, E., & Mazerolle, P. (2010). How do sex offenders think the police should interview to elicit confessions from sex offenders?. *Psychology, crime & law*, 16(7), 567-584. <https://doi.org/10.1080/10683160902971055>
- Kebbell, M.R., Milne, R., & Wagstaff, G. (2001). The cognitive interview in forensic investigations: A review. In G.B. Traverson & L. Bagnoli (Eds.), *Psychology and law in a changing world: New trends in theory, research and practice* (pp. 185–198). London: Routledge.
- Kebbell, M. R., & Wagstaff, G. F. (1999). The effectiveness of the cognitive interview. In D. Canter, & L. Alison (Eds.), *Offender profiling series: Interviewing and deception, Vol. 1*. Aldershot, UK: Ashgate/Dartmouth; 23–39.
- Kellogg, R. T. (2001). Presentation modality and mode of recall in verbal false memory. *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, 27(4), 913.
<https://doi.org/10.1037/0278-7393.27.4.913>
- Kellogg, R. T. (2007). Are written and spoken recall of text equivalent?. *The American Journal of Psychology*, 120(3), 415-428. <https://doi.org/10.2307/20445412>
- Kelly, C. E., Miller, J. C., & Redlich, A. D. (2016). The dynamic nature of interrogation. *Law and Human Behavior*, 40, 295–309. <https://doi.org/10.1037/lhb0000172>
- Kelly, C. E., Miller, J. C., Redlich, A. D., & Kleinman, S. M. (2013). A taxonomy of interrogation methods. *Psychology, public policy, and law*, 19(2), 165.
<https://doi.org/10.1037/a0030310>
- Kelly, C. E., Russano, M. B., Miller, J. C., & Redlich, A. D. (2019). On the road (to admission): Engaging suspects with minimization. *Psychology, Public Policy, and Law*, 25(3), 166. <https://doi.org/10.1037/law0000199>

- King, L., & Snook, B. (2009). Peering inside a Canadian interrogation room: An examination of the Reid model of interrogation, influence tactics, and coercive strategies. *Criminal Justice and Behavior*, 36, 674–694. <http://dx.doi.org/10.1177/0093854809335142>
- Klaver, J., Gordon, R. V. et Lee, Z. (2003, juillet). Differential effects of minimization and maximization interrogation techniques and the role of plausibility in an experimental false confession paradigm. *Communication présentée au International and Interdisciplinary Psychology & Law Conference*, Édimbourg, Écosse.
- Klaver, J., Lee, Z., & Rose, V. G. (2008). Effects of personality, interrogation techniques and plausibility in an experimental false confession paradigm. *Legal and Criminological Psychology*, 13, 71–88. <https://doi.org/10.1348/135532507X193051>
- Köhnken, G., Milne, R., Memon, A., & Bull, R. (1999). The cognitive interview: A meta-analysis. *Psychology, Crime and Law*, 5(1-2), 3-27. <https://doi.org/10.1080/10683169908414991>
- Koriat, A., Lichtenstein, S., & Fischhoff, B. (1980). Reasons for confidence. *Journal of Experimental Psychology: Human learning and memory*, 6(2), 107. <https://doi.org/10.1037/0278-7393.6.2.107>
- Kostelnik, J. O., & Reppucci, N. D. (2009). Reid training and sensitivity to developmental maturity in interrogation: Results from a national survey of police. *Behavioral Sciences & the Law*, 27, 361–379. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.871>
- Kudo, H., & Mori, K. (2015). A preliminary study of increasing self-efficacy in junior high school students: Induced success and a vicarious experience. *Psychological Reports*, 117(2), 631-642. <https://doi.org/10.2466/11.07.PR0.117c22z4>
- Kunda, Z. (1990). The case for motivated reasoning. *Psychological bulletin*, 108(3), 480. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.108.3.480>
- Kusuma, A. H. P., Rina, R., & Syam, A. H. (2018). The main role of locus of control and professional ethics on lecturer's performance. *International Review of Management and Marketing*, 8(5), 9.

L

- Lackey, J. (2006). The nature of testimony. *Pacific Philosophical Quarterly*, 87(2), 177-197. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0114.2006.00254.x>
- Lafontaine, J. et Cyr, M. (2016). A study of the relationship between investigators' personal characteristics and adherence to interview best practices in training. *Psychiatry, Psychology and Law*, 23(5), 782-797. <https://doi.org/10.1080/13218719.2016.1152925>
- Lakens, D., & Caldwell, A. R. (2021). Simulation-Based Power Analysis for Factorial Analysis of Variance Designs. *Advances in Methods and Practices in Psychological Science*, 4(1), 2515245920951503. <https://10.1177/2515245920951503>
- LaPaglia, J. A., Wilford, M. My., Rivard, J. R., Chan, J. C. K., & Fisher, R. P. (2014). Misleading suggestions can alter later memory reports even following a cognitive interview. *Applied Cognitive Psychology*, 28(1), 1–9. <https://doi.org/10.1002/acp.2950>
- La Rooy, D., Brubacher, S. P., Aromäki-Stratos, A., Cyr, M., Hershkowitz, I., Korkman, J., Myklebust, T., Naka, M., Peixoto, C. E., Roberts, K. P., Stewart, H., & Lamb, M. E. (2015). The NICHD protocol: A review of an internationally-used evidence-based tool for training child forensic interviewers. *Journal of Criminological Research, Policy and Practice*, 1(2), 76– 89. <https://doi.org/10.1108/JCRPP-01-2015-0001>
- Launay, C., & Brunel, M. (2022). De l'importance d'enregistrer le contenu des auditions policières: Une analyse psychosociale et cognitive. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*.
- Leahy-Harland, S., & Bull, R. (2018). Police strategies and suspect responses in real-life serious crime interviews. In *Investigating the Truth* (pp. 240-264). Routledge. <https://doi.org/10.1007/s11896-016-9207-8>
- Leo, R. A. (2009). Police interrogation and American justice. In *Police Interrogation and American Justice*. Harvard University Press.
- Leo, R. A. (2013). Why interrogation contamination occurs. *Ohio St. J. Crim. L.*, 11, 193.
- Levine, M. (1970). Human discrimination learning: the subset-sampling assumption. *Psychological Bulletin*, 74(6), 397. <https://doi.org/10.1037/h0032951>
- Levine, T. R., Blair, J. P., & Carpenter, C. J. (2018). A critical look at meta-analytic evidence for the cognitive approach to lie detection: A re-examination of Vrij, Fisher, and Blank

- (2017). *Legal and Criminological Psychology*, 23(1), 7-19.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12115>
- Li, Y., Wei, F., Ren, S., & Di, Y. (2015). Locus of control, psychological empowerment and intrinsic motivation relation to performance. *Journal of Managerial Psychology*, 30(4), 422-438. <https://doi.org/10.1108/JMP-10-2012-0318>
- Lidén, M., Gräns, M., & Juslin, P. (2018). The presumption of guilt in suspect interrogations: Apprehension as a trigger of confirmation bias and debiasing techniques. *Law and human behavior*, 42(4), 336. <https://doi.org/10.1037/lhb0000287>
- Liu, Q., & Wang, L. (2021). t-Test and ANOVA for data with ceiling and/or floor effects. *Behavior Research Methods*, 53(1), 264-277. <https://doi.org/10.3758/s13428-020-01407-2>
- Loftus, E. F., & Palmer, J. C. (1974). Reconstruction of automobile destruction: An example of the interaction between language and memory. *Journal of verbal learning and verbal behavior*, 13(5), 585-589. [https://doi.org/10.1016/S0022-5371\(74\)80011-3](https://doi.org/10.1016/S0022-5371(74)80011-3)
- Logue, M., Book, A. S., Frosina, P., Huizinga, T., & Amos, S. (2015). Using reality monitoring to improve deception detection in the context of the cognitive interview for suspects. *Law and Human Behavior*, 39(4), 360. <https://doi.org/10.1037/lhb0000127>
- Lord, C. G., Lepper, M. R., & Preston, E. (1984). Considering the opposite: a corrective strategy for social judgment. *Journal of personality and social psychology*, 47(6), 1231. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.47.6.1231>
- Louwerse, M. M., McCarthy, P. M., McNamara, D. S. et Graesser, A. C. (2004). Variation in language and cohesion across written and spoken registers. Dans K. Forbus, D. Gentner et T. Regier (dir.), *Proceedings of the 26th Annual Conference of the Cognitive Science Society* (pp. 843-848). Mahwah, NJ : Erlbaum.
- Luke, T. J., Crozier, W. E., & Strange, D. (2017). Memory errors in police interviews: The bait question as a source of misinformation. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 6(3), 260-273. <https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2017.01.011>
- Luke, T. J., Hartwig, M., Joseph, E., Brimbal, L., Chan, G., Dawson, E., Jordan, S., Donovan, P., & Granhag, P. A. (2016). Training in the strategic use of evidence technique: Improving deception detection accuracy of American law enforcement officers.

Journal of Police and Criminal Psychology, 31, 270–278.

<https://doi.org/10.1007/s11896-015-9187-0>

Luther, K., Snook, B., Barron, T., & Lamb, M. E. (2015). Child interviewing practices in Canada: A box score from field observations. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 30, 204-212. <https://doi.org/10.1007/s11896-014-9149-y>

M

MacDonald, S., Snook, B., & Milne, R. (2017). Witness interview training: A field evaluation. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 32, 77-84.

<https://doi.org/10.1007/s11896-016-9197-6>

Madon, S., Willard, J., Guyll, M., & Scherr, K. C. (2011). Self-fulfilling prophecies: Mechanisms, power, and links to social problems. *Social and Personality Psychology Compass*, 5(8), 578-590. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2011.00375.x>

Mahr, J. B., & Csibra, G. (2018). Why do we remember? The communicative function of episodic memory. *Behavioral and brain sciences*, 41.

<https://doi.org/10.1017/S0140525X17000012>

Manganelli, L., Thibault-Landry, A., Forest, J., & Carpentier, J. (2018). Self-determination theory can help you generate performance and well-being in the workplace: A review of the literature. *Advances in Developing Human Resources*, 20(2), 227-240.

<https://doi.org/10.1177/1523422318757210>

Mannila, L., Nordén, L. Å., & Pears, A. (2018, August). Digital competence, teacher self-efficacy and training needs. In *Proceedings of the 2018 ACM Conference on International Computing Education Research* (pp. 78-85).

<https://doi.org/10.1145/3230977.3230993>

Mantesso, J., Petrucka, P., & Bassendowski, S. (2008). Continuing professional competence: peer feedback success from determination of nurse locus of control. *The Journal of Continuing Education in Nursing*, 39(5), 200-205. <https://doi.org/10.3928/00220124-20080501-02>

Marien, B., & Béaud, J. P. (2003). Guide pratique pour l'utilisation de la statistique en recherche. Le cas des petits échantillons.

- Markevičiūtė, L., & Vanagaitė, K. (2014). Detection of verbal lie cues in written and oral communication. *Psichologija*, *50*, 79-94.
<https://doi.org/10.15388/Psichol.2014.50.4892>
- Marshall, G. (2005). The purpose, design and administration of a questionnaire for data collection. *Radiography*, *11*(2), 131-136. <https://doi.org/10.1016/j.radi.2004.09.002>
- Masip, J., Bethencourt, M., Lucas, G., Segundo, M. S. S., & Herrero, C. (2012). Deception detection from written accounts. *Scandinavian Journal of Psychology*, *53*(2), 103-111.
<https://doi.org/10.1111/j.1467-9450.2011.00931.x>
- Masip, J., Sporer, S. L., Garrido, E., & Herrero, C. (2005). The detection of deception with the reality monitoring approach: A review of the empirical evidence. *Psychology, Crime & Law*, *11*(1), 99-122. <https://doi.org/10.1080/10683160410001726356>
- Matsumoto, D., & Hwang, H. C. (2015). Differences in word usage by truth tellers and liars in written statements and an investigative interview after a mock crime. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, *12*(2), 199-216.
<https://doi.org/10.1002/jip.1423>
- May, L., Gewehr, E., Zimmermann, J., Raible, Y., & Volbert, R. (2021). How guilty and innocent suspects perceive the police and themselves: suspect interviews in Germany. *Legal and Criminological Psychology*, *26*(1), 42-61.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12184>
- May, L., Raible, Y., Gewehr, E., Zimmermann, J., & Volbert, R. (2022). How often and why do guilty and innocent suspects confess, deny, or remain silent in police interviews?. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 1-12. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12184>
- Mazur, A., Brown, B., & Jacobsen, M. (2015). Learning Designs using Flipped Classroom Instruction| Conception d'apprentissage à l'aide de l'instruction en classe inversée. *Canadian Journal of Learning and Technology/La revue canadienne de l'apprentissage et de la technologie*, *41*(2).
- McDougall, A. J., & Bull, R. (2015). Detecting truth in suspect interviews: The effect of use of evidence (early and gradual) and time delay on Criteria-Based Content Analysis, Reality Monitoring and inconsistency within suspect statements. *Psychology, Crime & Law*, *21*(6), 514-530. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.994631>

- Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2002). "He's guilty!": investigator bias in judgments of truth and deception. *Law and human behavior*, 26(5), 469.
<https://doi.org/10.1023/A:1020278620751>
- Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2004). "You're guilty, so just confess!" Cognitive and behavioral confirmation biases in the interrogation room. *Interrogations, confessions, and entrapment*, 85-106.
- Meissner, C. A., Redlich, A. D., Michael, S. W., Evans, J. R., Camilletti, C. R., Bhatt, S., & Brandon, S. (2014). Accusatorial and information-gathering interrogation methods and their effects on true and false confessions: A meta-analytic review. *Journal of experimental criminology*, 10, 459-486. <https://doi.org/10.1007/s11292-014-9207-6>
- Meissner, C. A., Sporer, S. L., & Schooler, J. W. (2007). Person descriptions as eyewitness evidence. In R.C.L. Lindsay, D.E. Ross, J.D. Read, and M. P. Toglia (Eds.), *Handbook of eyewitness psychology: Memory for people (Vol. 2)*, Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Memon, A. A., & Bull, R. (Eds.). (1999). *Handbook of the psychology of interviewing*. Wiley.
- Memon, A., Holley, A., Wark, L., Bull, R., & Koehnken, G. (1996). Reducing suggestibility in child witness interviews. *Applied Cognitive Psychology*, 10(6), 503-518.
<https://doi.org/10.1002/1099-0720>
- Memon, A., Meissner, C. A., & Fraser, J. (2010). The Cognitive Interview: A meta-analytic review and study space analysis of the past 25 years. *Psychology, public policy, and law*, 16(4), 340. <https://doi.org/10.1037/a0020518>
- Memon, A., Vrij, A., & Bull, R. (2003). *Psychology and law: Truthfulness, accuracy and credibility*. John Wiley & Sons.
- Memon, A., Zaragoza, M., Clifford, B.R., & Kidd, L. (2009). Inoculation or antidote? The effects of cognitive interview timing on false memory for forcibly fabricated events. *Law and Human behavior*, 34, 105-117. <https://doi.org/10.1007/s10979-008-9172-6>
- Méndez, J. E. (2021). The new Principles on Effective Interviewing for Investigations and Information Gathering—An overview. *Torture Journal*, 31(3), 117-120.
- Merton, R. K. (1948). The self-fulfilling prophecy. *The antioch review*, 8(2), 193-210.
<https://doi.org/10.2307/4609267>

- Mesquita, I., Borges, M., Rosado, A., & Batista, P. M. (2012). Self-efficacy, perceived training needs and coaching competences: The case of Portuguese handball. *European Journal of Sport Science, 12*(2), 168-178.
<https://doi.org/10.1080/17461391.2010.551413>
- Meterko, V. (2016). Strengths and limitations of forensic science: What DNA exonerations have taught us and where to go from here. *West Virginia Law Review, 119*(2), 8.
- Meyer, J. P., & Gagne, M. (2008). Employee engagement from a self-determination theory perspective. *Industrial and organizational psychology, 1*(1), 60-62.
<https://doi.org/10.1111/j.1754-9434.2007.00010.x>
- Meyer, J. R., & Reppucci, N. D. (2007). Police practices and perceptions regarding juvenile interrogation and interrogative suggestibility. *Behavioral Sciences & the Law, 25*, 757–780. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.774>
- Miller, J. C., Redlich, A. D., & Kelly, C. E. (2018). Accusatorial and information-gathering interview and interrogation methods: a multi-country comparison. *Psychology, Crime & Law, 24*(9), 935-956. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2018.1467909>
- Milne, B., & Bull, R. (1999). *Investigative interviewing: Psychology and practice*. Wiley.
- Milne, R., & Bull, R. (2002). Back to basics: A componential analysis of the original cognitive interview mnemonics with three age groups. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition, 16*(7), 743-753. <https://doi.org/10.1002/acp.825>
- Motro, D., Comer, D. R., & Lenaghan, J. A. (2021). Examining the effects of negative performance feedback: the roles of sadness, feedback self-efficacy, and grit. *Journal of Business and Psychology, 36*, 367-382. <https://doi.org/10.1007/s10869-020-09689-1>
- Mulder, M. (2012). Competence-based education and training. *The Journal of Agricultural Education and Extension, 18*(3), 305-314.
<https://doi.org/10.1080/1389224X.2012.670048>
- Mundorf, A., Lazarus, L. T., Uitvlugt, M. G., & Healey, M. K. (2021). A test of retrieved context theory: Dynamics of recall after incidental encoding. *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*. <https://doi.org/10.1037/xlm0001001>

N

- Nahari, G., Ashkenazi, T., Fisher, R. P., Granhag, P. A., Hershkowitz, I., Masip, J., ... & Vrij, A. (2019). 'Language of lies': Urgent issues and prospects in verbal lie detection research. *Legal and Criminological Psychology*, 24(1), 1-23.
<https://doi.org/10.1111/lcrp.12148>
- Nederhof, A. J. (1985). Methods of coping with social desirability bias: A review. *European journal of social psychology*, 15(3), 263-280. <https://doi.org/10.1002/ejsp.2420150303>
- Nickerson, R. S. (1998). Confirmation bias: A ubiquitous phenomenon in many guises. *Review of general psychology*, 2(2), 175-220. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.2.2.175>
- Nickerson, R. S. (2011). Null-Hypothesis Significance Testing: Misconceptions. In *International encyclopedia of statistical science* (pp. 1003-1006). Springer, Berlin, Heidelberg.
- Nielsen J (1993) Usability engineering. Academic Press, Boston
- Ng, T. W., Sorensen, K. L., & Eby, L. T. (2006). Locus of control at work: a meta-analysis. *Journal of Organizational Behavior: The International Journal of Industrial, Occupational and Organizational Psychology and Behavior*, 27(8), 1057-1087.
<https://doi.org/10.1002/job.416>
- Noc, M., & Ginet, M. (2020). Perceptions des pratiques en matière d'audition de suspects: Une évaluation auprès des agents des douanes françaises. *Criminologie*, 53(2), 255-287. <https://doi.org/10.7202/1074195ar>
- Noc, M., Ginet, M., & Deslauriers-Varin, N. (2022). The cognitive interview for suspects: A test with customs officers. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 19(3), 167-184. <https://doi.org/10.1002/jip.1587>
- Noc, M., Ginet, M., & Deslauriers-Varin, N. (2023). False Confession in Innocent Suspects: A Look at the Cognitive Interview for Suspects. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 38(1), 186-198. <https://doi.org/10.1007/s11896-022-09543-5>
- Nowicki, S., & Duke, M. P. (2016). Foundations of locus of control. *Perceived control: Theory, research, and practice in the first*, 50, 147-170.

O

- O'Brien, B. (2009). Prime suspect: An examination of factors that aggravate and counteract confirmation bias in criminal investigations. *Psychology, Public Policy, and Law*, 15(4), 315–334. <https://doi.org/10.1037/a0017881>
- O'Sullivan, M. (2005). Emotional intelligence and deception detection: Why most people can't "read" others, but a few can. *Applications of nonverbal communication*, 215-253.
- Otgaar, H., Alberts, H., & Cuppens, L. (2012). How cognitive resources alter our perception of the past: Ego depletion enhances the susceptibility to suggestion. *Applied Cognitive Psychology*, 26(1), 159-163. <https://doi.org/10.1002/acp.1810>
- Otterbacher, J., Bates, J., & Clough, P. (2017, May). Competent men and warm women: Gender stereotypes and backlash in image search results. In *Proceedings of the 2017 chi conference on human factors in computing systems* (pp. 6620-6631). <https://doi.org/10.1145/3025453.3025727>
- Oxburgh, G. E., Myklebust, T., & Grant, T. (2010). The question of question types in police interviews: A review of the literature from a psychological and linguistic perspective. *International Journal of Speech, Language & the Law*, 17(1). <https://doi.org/10.1558/ijssl.v17i1.45>
- Oxburgh, G., Ost, J., Morris, P., & Cherryman, J. (2014) The impact of question type and empathy on police interviews with suspects of. *Psychology, Crime & Law*, 6, 81-97.
- Özyıldırım, I. (2009). Narrative analysis: An analysis of oral and written strategies in personal experience narratives. *Journal of pragmatics*, 41(6), 1209-1222. <https://doi.org/10.1016/j.pragma.2009.01.003>

P

- Paquet, Y., & Vallerand, R. (2016). *La théorie de l'autodétermination: Aspects théoriques et appliqués*. De Boeck Supérieur.
- Paulo, R. M., Albuquerque, P. B., & Bull, R. (2016). The enhanced cognitive interview: expressions of uncertainty, motivation and its relation with report accuracy.

- Psychology, Crime & Law*, 22(4), 366-381.
<https://doi.org/10.1080/1068316X.2015.1109089>
- Payoux, M., & Verrier, N. (2017). La ou les suggestibilité (s) ?. *L'Année psychologique*, 117(2), 251-270. <https://doi.org/10.4074/S0003503317000513>
- Peixoto, C. E., & Seabra, A. (2017). Interviewing suspects of crime in Portugal. In *International Developments and Practices in Investigative Interviewing and Interrogation* (pp. 203-211). Routledge.
- Pelletier, L. G., & Sharp, E. C. (2009). Administrative pressures and teachers' interpersonal behaviour in the classroom. *Theory and research in education*, 7(2), 174-183.
<https://10.1177/1477878509104322>
- Perrin-Van Hille, C. (2019). *Concevoir une formation-3e éd.: Progression pédagogique et animation*. Dunod.
- Peters, U. (2022). What is the function of confirmation bias?. *Erkenntnis*, 87(3), 1351-1376.
<https://doi.org/10.1007/s10670-020-00252-1>
- Peucheret, F. (2014). *Du mensonge à l'aveu*. France: Lulu.
- Picard, L., Eustache, F., & Piolino, P. (2009). De la mémoire épisodique à la mémoire autobiographique: approche développementale. *L'année psychologique*, 109(2), 197-236.
- Pituch, K. A., & Stevens, J. P. (2015). *Applied multivariate statistics for the social sciences: Analyses with SAS and IBM's SPSS*. Routledge.
- Pintrich, P. R., & Schunk, D. H. (2002). *Motivation in education: Theory, research, and applications*. Prentice Hall.
- Planton, S. Kandel, S. (2016). Substrats cérébraux de la production du langage écrit. Pinto, S & Sato, M. (2016). *Traité de neurolinguistique : du cerveau au langage*, De Boeck Supérieur.
- Polczyk, R., & Pasek, T. (2006). Types of suggestibility: Relationships among compliance, indirect, and direct suggestibility. *International Journal of Clinical and Experimental Hypnosis*, 54(4), 392-415. <https://doi.org/10.1080/00207140600856764>

- Powell, M. B., Fisher, R. P., & Hughes-Scholes, C. H. (2008). The effect of using trained versus untrained adult respondents in simulated practice interviews about child abuse. *Child Abuse & Neglect*, 32(11), 1007-1016.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.05.005>
- Powell, M. B., Fisher, R. P., & Wright, R. (2005). Investigative interviewing. *Psychology and law: An empirical perspective*, 11-42.
- Powell, M. B., Hughes-Scholes, C. H., & Sharman, S. J. (2012). Skill in interviewing reduces confirmation bias. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 9(2), 126-134. <https://doi.org/10.1002/jip.1357>
- Powell, M. B., Hughes-Scholes, C. H., Smith, R. et Sharman, S. J. (2012). The relationship between investigative interviewing experience and open-ended question usage. *Police Practice and research: An International Journal*, 15(4), 283-292.
- Pregolato, A. (2017). L'espace des mobilisations contre les violences des forces de l'ordre en France depuis les années 1990. *Mouvements*, (4), 38-47.
- Preiss, M., Mejzlíková, T., Rudá, A., Krámský, D., & Pitáková, J. (2015). Testing the level of social desirability during job interview on white-collar profession. *Frontiers in psychology*, 6, 1886. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2015.01886>
- Pyszczynski, T., & Greenberg, J. (1987). Toward an integration of cognitive and motivational perspectives on social inference: A biased hypothesis-testing model. In *Advances in experimental social psychology* (Vol. 20, pp. 297-340). Academic Press.
[https://doi.org/10.1016/S0065-2601\(08\)60417-7](https://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60417-7)

R

- Raine, J., Pisanski, K., Bond, R., Simner, J., & Reby, D. (2019). Human roars communicate upper-body strength more effectively than do screams or aggressive and distressed speech. *PLoS One*, 14(3), e0213034. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0213034>
- Rechdan, J., & Clark, A. (2022). Misreporting episodic memories: Causes and consequences for the criminal legal system. *The Future of Forensic Psychology*, 9-21.

- Redlich, A. D., & Goodman, G. S. (2003). Taking responsibility for an act not committed: Influence of age and suggestibility. *Law and Human Behavior*, 27, 141–156. <https://doi.org/10.1023/A:1022543012851>
- Redlich, A. D., Kelly, C. E., & Miller, J. C. (2014). The who, what, and why of human intelligence gathering: Self-reported measures of interrogation methods. *Applied Cognitive Psychology*, 28(6), 817-828. <https://doi.org/10.1002/acp.3040>
- Reicher, S. D., Haslam, S. A., & Smith, J. R. (2012). Working toward the experimenter: Reconceptualizing obedience within the Milgram paradigm as identification-based followership. *Perspectives on psychological science*, 7(4), 315-324. <https://doi.org/10.1177/1745691612448482>
- Resnick, M. L. (2014, September). When eyewitnesses misremember: The delicate balance between forensic investigation and memory evidence assessment. In *Proceedings of the Human Factors and Ergonomics Society Annual Meeting* (Vol. 58, No. 1, pp. 539-543). Sage CA: Los Angeles, CA: SAGE Publications. <https://doi.org/10.1177/1541931214581112>
- Riggenbach, M. (2021). The Impact of Interview Modality and Timing Effects on Memory Reports. <https://hdl.handle.net/11244/331417>
- Riley, G. (2016). The role of self-determination theory and cognitive evaluation theory in home education. *Cogent education*, 3(1), 1163651. <http://dx.doi.org/10.1080/2331186X.2016.1163651>
- Rivard, J. R., Fisher, R. P., Robertson, B., & Hirn Mueller, D. (2014). Testing the cognitive interview with professional interviewers: Enhancing recall of specific details of recurring events. *Applied Cognitive Psychology*, 28(6), 917-925. <https://doi.org/10.1002/acp.3026>
- Robert Jr, L. P., Dennis, A. R., & Ahuja, M. K. (2008). Social capital and knowledge integration in digitally enabled teams. *Information systems research*, 19(3), 314-334. <https://doi.org/10.1287/isre.1080.0177>
- Robins, S. K. (2018). Memory and optogenetic intervention: separating the engram from the ephory. *Philosophy of Science*, 85(5), 1078-1089. <https://doi.org/10.1086/699692>

- Roediger III, H. L., & Craik, F. (2014). *Varieties of memory and consciousness: Essays in honour of Endel Tulving*. Psychology Press. <https://doi.org/10.4324/9781315801841>
- Rosenblum, S., & Luria, G. (2016). Applying a handwriting measurement model for capturing cognitive load implications through complex figure drawing. *Cognitive Computation*, 8, 69-77. <https://doi.org/10.1007/s12559-015-9343-y>
- Rossmo, D. K. (2016). Case rethinking: a protocol for reviewing criminal investigations. *Police Practice and Research*, 17(3), 212-228. <https://doi.org/10.1080/15614263.2014.978320>
- Rossmo, D. K., & Pollock, J. M. (2019). Confirmation bias and other systemic causes of wrongful convictions: A sentinel events perspective. *NEULR*, 11, 790.
- Rotter, J. (1954). *Social learning and clinical psychology*. New York: Prentice-Hall. <https://doi.org/10.10788-000>
- Rotter, J. B. (1966). Generalized expectancies for internal versus external control of reinforcement. *Psychological Monographs: General and Applied*, 80(1), 1-28. <https://doi.org/10.1037/h0092976>
- Rugg, M. D., & Wilding, E. L. (2000). Retrieval processing and episodic memory. *Trends in cognitive sciences*, 4(3), 108-115. [https://doi.org/10.1016/S1364-6613\(00\)01445-5](https://doi.org/10.1016/S1364-6613(00)01445-5)
- Russano, M. B., Meissner, C. A., Narchet, F. M., & Kassin, S. M. (2005). Investigating true and false confessions within a novel experimental paradigm. *Psychological science*, 16(6), 481-486. <https://doi.org/10.1111/j.0956-7976.2005.01560.x>
- Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2000). Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being. *American psychologist*, 55(1), 68. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.55.1.68>
- Ryan, R. M., & Moller, A. C. (2017). Competence as central, but not sufficient, for high-quality motivation. *Handbook of competence and motivation: Theory and application*, 216-238.

S

- Salama-Younes, M., Guingouain, G., Le Floch, V., & Somat, A. (2014). Besoin de cognition, besoin d'évaluer, besoin de clôture: proposition d'échelles en langue française et approche socio-normative des besoins dits fondamentaux. *European review of applied psychology*, 64(2), 63-75. <https://doi.org/10.1016/j.erap.2014.01.001>
- Samlak, N. (2020). L'approche qualitative et quantitative dans l'enquête du terrain: l'observation, l'entretien et le questionnaire. *Revue Linguistique et Référentiels Interculturels*, 1(1), 32-51.
- Sauerland, M., Krix, A. C., van Kan, N., Glunz, S., & Sak, A. (2014). Speaking is silver, writing is golden? The role of cognitive and social factors in written versus spoken witness accounts. *Memory & Cognition*, 42, 978-992. <https://doi.org/10.3758/s13421-014-0401-6>
- Sauerland, M., & Sporer, S. L. (2011). Written vs. spoken eyewitness accounts: Does modality of testing matter?. *Behavioral Sciences & the Law*, 29(6), 846-857. <https://doi.org/10.1002/bsl.1013>
- Schell-Leugers, J. M., Masip Pallejá, J., González Álvarez, J. L., Vanderhallen, M., & Kassin, S. M. (2023). Police interviewing in Spain: A self-report survey of police practices and beliefs. *Anuario de Psicología Jurídica*, 32(1), 27-40.
- Scholl, J. M., & Sabat, S. R. (2008). Stereotypes, stereotype threat and ageing: implications for the understanding and treatment of people with Alzheimer's disease. *Ageing & Society*, 28(1), 103-130. <https://doi.org/10.1017/S0144686X07006241>
- Schnotz, W., & Kürschner, C. (2007). A reconsideration of cognitive load theory. *Educational psychology review*, 19, 469-508. <https://doi.org/10.1007/s10648-007-9053-4>
- Schutte, M., Bogaard, G., Mac Giolla, E., Warmelink, L., & Kleinberg, B. (2021). Man versus Machine: Comparing manual with LIWC coding of perceptual and contextual details for verbal lie detection. <https://doi.org/10.31234/osf.io/cth58>
- Serverin, E., & Bruxelles, S. (2008). Enregistrements, procès-verbaux, transcriptions devant la Commission d'enquête: le traitement de l'oral en questions. *Droit et cultures. Revue internationale interdisciplinaire*, (55), 149-180. <https://doi.org/10.4000/droitcultures.318>
- Shapiro, J. R. (2011). Different groups, different threats: A multi-threat approach to the experience of stereotype threats. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 37(4), 464-480. <https://doi.org/10.1177/0146167211398140>

- Sharman, S. J., & Powell, M. B. (2012). A comparison of adult witnesses' suggestibility across various types of leading questions. *Applied Cognitive Psychology*, 26(1), 48-53. <https://doi.org/10.1002/acp.1793>
- Shawyer, A., Milne, B., & Bull, R. (2009). Investigative interviewing in the UK. In T. Williamson, B. Milne, & R. Bull (Eds.), *International developments in investigative interviewing* (pp. 24–38). Devon, England: Willan.
- Sigurdsson, J. F., & Gudjonsson, G. H. (1996). The psychological characteristics of false confessors: A study among Icelandic prison inmates and juvenile offenders. *Personality and Individual Differences*, 20, 321–329. [https://doi.org/10.1016/0191-8869\(95\)00184-0](https://doi.org/10.1016/0191-8869(95)00184-0)
- Skelton, C. (2002). The 'feminisation of schooling' or 're-masculinising' primary education?. *International Studies in Sociology of Education*, 12(1), 77-96. <https://doi.org/10.1080/09620210200200084>
- Smith, S.M. (1979). Remembering in and out of context. *Journal of Experimental Psychology: Human Learning and Memory*, 5, 460-471. <https://doi.org/10.1037/0278-7393.5.5.460>
- Snook, B., Eastwood, J., Stinson, M., Tedeschini, J., & House, J. C. (2010). Reforming investigative interviewing in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(2), 215-229. <https://doi.org/10.3138/cjccj.52.2.215>
- Snook, B., & Keating, K. (2011). A field study of adult witness interviewing practices in a Canadian police organization. *Legal and Criminological Psychology*, 16(1), 160-172. <https://doi.org/10.1348/135532510X497258>
- Snook, B., Luther, K., Quinlan, H., & Milne, R. (2012). Let'em talk! A field study of police questioning practices of suspects and accused persons. *Criminal Justice and Behavior*, 39(10), 1328-1339. <https://doi.org/10.1177/0093854812449216>
- Snyder, M. (1981). Seek, and ye shall find: Testing hypotheses about other people. In *Social cognition* (pp. 277-304). Routledge.
- Soldz, S. (2022). Operational psychology, professional ethics, and democracy: A challenge for our time. *Torture Journal*, 32(1-2), 193-200. <https://doi.org/10.7146/torture.v32i1-2.131536>

- Soukara, S., Bull, R., Vrij, A., Turner, M., & Cherryman, J. (2018). What really happens in police interviews of suspects? Tactics and confessions. In *Investigating the Truth* (pp. 206-220). Routledge. <https://doi.org/10.1080/10683160802201827>
- Soutou, G. H., & Zajec, O. (2014). Le renseignement d'intérêt militaire aujourd'hui: Entretien avec le général Christophe Gomart, commandant la Direction du Renseignement Militaire (DRM). *Stratégie*, (1), 177-188.
- Sporer, S. L. (1997). The less travelled road to truth: Verbal cues in deception detection in accounts of fabricated and self-experienced events. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 11(5), 373-397. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0720\(199710\)11:5<373::AID-ACP461>3.0.CO;2-0](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0720(199710)11:5<373::AID-ACP461>3.0.CO;2-0)
- Sporer, S. L. (2004). Reality monitoring and detection of deception. In P.-A. Granhag & L. Strömwall (Eds.), *The detection of deception in forensic contexts* (pp. 64–101). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511490071.004>
- Sporer, S. L. (2016). Deception and cognitive load: Expanding our horizon with a working memory model. *Frontiers in Psychology*, 7, 420. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.00420>
- Sporer, S. L., & Schwandt, B. (2006). Paraverbal indicators of deception: A meta-analytic synthesis. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 20(4), 421-446. <https://doi.org/10.1002/acp.1190>
- Sporer, S. L., & Schwandt, B. (2007). Moderators of nonverbal indicators of deception: A meta-analytic synthesis. *Psychology, Public Policy, and Law*, 13(1), 1–34. <https://doi.org/10.1037/1076-8971.13.1.1>
- Stein, L. M., & Memon, A. (2006). Testing the efficacy of the cognitive interview in a developing country. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 20(5), 597-605. <https://doi.org/10.1002/acp.1211>
- Stewart, J. M., Woody, W. D., & Pulos, S. (2018). The prevalence of false confessions in experimental laboratory simulations: A meta-analysis. *Behavioral Sciences & the Law*, 36(1), 12-31. <https://doi.org/10.1002/bsl.2327>

Stroebe, W., & Stroebe, M. (1996). The social psychology of social support. In E. T. Higgins & A. W. Kruglanski (Eds.), *Social psychology: Handbook of basic principles* (pp. 597–621). The Guilford Press.

Strömwall, L., & Granhag, P. A. (2003). How to detect deception? Arresting the beliefs of police officers, prosecutors and judges. *Psychology, Crime and Law*, 9(1), 19-36.
<https://doi.org/10.1080/10683160308138>

Stylianou, S. (2003). Measuring crime seriousness perceptions: What have we learned and what else do we want to know. *Journal of criminal justice*, 31(1), 37-56.
[https://doi.org/10.1016/S0047-2352\(02\)00198-8](https://doi.org/10.1016/S0047-2352(02)00198-8)

St-Yves, M. (2014). *L'entrevue d'enquête: l'essentiel*. Montréal: Yvon Blais.

St-Yves, M., & Meissner, C. A. (2014). Interviewing suspects. *Investigative interviewing: The essentials*, 145-190.

St-Yves, M. et Deslauriers-Varin, N. (2009). The psychology of suspects' decision-making during interrogation. Dans R. Bull, T. Valentine et T. Williamson (dir.), *Handbook of psychology of investigative interviewing: Current developments and future directions* (pp. 1-15). Chichester, Royaume-Uni : Wiley.

Sullivan, T. P. (2004). Electronic recording of custodial interrogations: Everybody wins. *J. crim. l. & criminology*, 95, 1127.

Sullivan, G. M., & Artino Jr, A. R. (2013). Analyzing and interpreting data from Likert-type scales. *Journal of graduate medical education*, 5(4), 541-542.
<https://doi.org/10.4300/JGME-5-4-18>

T

Tangney, J. P., Stuewig, J., Mashek, D., & Hastings, M. (2011). Assessing jail inmates' proneness to shame and guilt: Feeling bad about the behavior or the self?. *Criminal justice and behavior*, 38(7), 710-734. <https://doi.org/10.1177/0093854811405762>

Thomas, J. G., Milner, H. R., & Haberlandt, K. F. (2003). Forward and backward recall: response time patterns, same retrieval order. *Psychological Science*, 14(2), 169-174.
<https://doi.org/10.1111/1467-9280.01437>

- Thomson, D. M., & Tulving, E. (1970). Associative encoding and retrieval: Weak and strong cues. *Journal of Experimental Psychology*, 86(2), 255–262.
<https://doi.org/10.1037/h0029997>
- Tickle-Degnen, L., & Rosenthal, R. (1990). The nature of rapport and its nonverbal correlates. *Psychological inquiry*, 1(4), 285-293. https://doi.org/10.1207/s15327965pli0104_1
- Tomas, F. (2021). *Nervosité lors du mensonge à l'écrit: croyances, charge cognitive, et modèles de production linguistiques* (Doctoral dissertation, Paris 8).
- Tomas, F., Tsimperidis, I., Demarchi, S., & El Massioui, F. (2021). Keyboard dynamics discrepancies between baseline and deceptive eyewitness narratives. *Applied Cognitive Psychology*, 35(1), 112-122. <https://doi.org/10.1002/acp.3743>
- Tompkins, M. A. (2013). Enhancing self-efficacy to achieve competence. *Journal of Cognitive Psychotherapy*, 27(1), 71-80. <https://10.1891/0889-8391.27.1.71>
- Tonckens, N. L. (2015). Loftus and Palmer (1974): Reconstruction of Automobile Destruction.
- Tournois, J., Mesnil, F., & Kop, J. L. (2000). Autoduperie et hétéroduperie: un instrument de mesure de la désirabilité sociale. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 50(1), 219-232.
- Tuckey, M. R., Dollard, M. F., Saebel, J., & Berry, N. M. (2010). Negative workplace behaviour: Temporal associations with cardiovascular outcomes and psychological health problems in Australian police. *Stress and Health*, 26(5), 372-381.
<https://doi.org/10.1002/smi.1306>
- Tulving, E. (1983) *Elements of episodic memory*. New York: Oxford University Press.
- Tulving, E. (2002). Episodic memory: From mind to brain. *Annual review of psychology*, 53(1), 1-25. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.53.100901.135114>
- Turner, J. C. (2004). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. In J. T. Jost & J. Sidanius (Eds.), *Political psychology: Key readings* (pp. 276–293). Psychology Press.
<https://doi.org/10.4324/9780203505984-16>

V

- Vallano, J. P., Evans, J. R., Schreiber Compo, N., & Kieckhaefer, J. M. (2015). Rapport-building during witness and suspect interviews: A survey of law enforcement. *Applied Cognitive Psychology*, 29(3), 369-380. <https://doi.org/10.1002/acp.3115>
- Vallano, J. P., & Schreiber Compo, N. (2015). Rapport-building with cooperative witnesses and criminal suspects: A theoretical and empirical review. *Psychology, Public Policy, and Law*, 21(1), 85-99. <https://doi.org/10.1037/law0000035>
- Van Beek, M. L., Bull, R., & Mijalkovic, S. (2022). A free account or not? Its effect upon information yield in strategic interviews with suspects. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 19(3), 261-278. <https://doi.org/10.1002/jip.1600>
- Van Brussel, S., Timmermans, M., Verkoeijen, P., & Paas, F. (2020). ‘Consider the Opposite’—Effects of elaborative feedback and correct answer feedback on reducing confirmation bias—A pre-registered study. *Contemporary Educational Psychology*, 60, 101844. <https://doi.org/10.1016/j.cedpsych.2020.101844>
- Van de Mortel, T. F. (2008). Faking it: social desirability response bias in self-report research. *Australian Journal of Advanced Nursing, The*, 25(4), 40-48.
- Van der Sleen, J. (2009). A structured model for investigative interviewing of suspects. R. Bull, T. Valentine, & T. Williamson (Eds.), *Handbook of psychology of investigative interviewing: Current developments and future directions*, 35-52.
- Van Yperen, N. W. (2017). Competence and the workplace. In A. Elliot, C. Dweck, & D. Yeager (Eds.), *Handbook of competence and motivation : Theory and application*, pp. 635-654. Guilford Publications.
- Vedejová, D., & Čavojská, V. (2022). Confirmation bias in information search, interpretation, and memory recall: evidence from reasoning about four controversial topics. *Thinking & Reasoning*, 28(1), 1-28. <https://doi.org/10.1080/13546783.2021.1891967>
- Verkampt, F., & Ginet, M. (2010). Variations of the cognitive interview: Which one is the most effective in enhancing children's testimonies?. *Applied Cognitive Psychology*, 24(9), 1279-1296. <https://doi.org/10.1002/acp.1631>
- Verigin, B. L., Meijer, E. H., Vrij, A., & Zauzig, L. (2019). The interaction of truthful and deceptive information. *Psychology, Crime & Law*, 1 –17. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2019.1669596>

- Versace, R., Brouillet, D., & Vallet, G. (2018). *Cognition incarnée: Une cognition située et projetée*. Mardaga.
- Verschuere, B., Bogaard, G., & Meijer, E. (2021). Discriminating deceptive from truthful statements using the verifiability approach: A meta-analysis. *Applied Cognitive Psychology*, 35(2), 374-384. <https://doi.org/10.1002/acp.3775>
- Villavicencio, F. T., & Bernardo, A. B. (2016). Beyond math anxiety: Positive emotions predict mathematics achievement, self-regulation, and self-efficacy. *The Asia-Pacific Education Researcher*, 25, 415-422. <https://doi.org/10.1007/s40299-015-0251-4>
- Virmozelova Angelova, N. (2016). Locus of control and its relationship with some social-demographic factors. *Psychological Thought*, 9(2). <https://10.5964/psycet.v9i2.179>
- Vrij, A. (2005). Criteria-based content analysis: a qualitative review of the 13 first studies. *Psychology, public policy and law*, 11, 3-41. <https://doi.org/10.1037/1076-8971.11.1.3>
- Vrij, A. (2008). *Detecting lies and deceit: Pitfalls and opportunities*. John Wiley & Sons.
- Vrij, A., Fisher, R. P., & Blank, H. (2017). A cognitive approach to lie detection: A meta-analysis. *Legal and Criminological Psychology*, 22(1), 1-21. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12088>
- Vrij, A., Fisher, R. P., & Leal, S. (2022). How researchers can make verbal lie detection more attractive for practitioners. *Psychiatry, Psychology and Law*, 1-14. <https://doi.org/10.1080/13218719.2022.2035842>
- Vrij, A., Fisher, R., Mann, S., & Leal, S. (2006). Detecting deception by manipulating cognitive load. *Trends in cognitive sciences*, 10(4), 141-142. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2006.02.003>
- Vrij, A., Granhag, P. A., Mann, S., & Leal, S. (2011). Outsmarting the liars: Toward a cognitive lie detection approach. *Current Directions in Psychological Science*, 20(1), 28-32. <https://doi.org/10.1177/0963721410391245>
- Vrij, A., Hope, L., & Fisher, R. P. (2014). Eliciting reliable information in investigative interviews. *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, 1(1), 129-136. <https://doi.org/10.1177/2372732214548592>

- Vrij, A., Leal, S., Mann, S., Vernham, Z., & Brankaert, F. (2015). Translating theory into practice: Evaluating a cognitive lie detection training workshop. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*, 4(2), 110-120.
<https://doi.org/10.1016/j.jarmac.2015.02.002>
- Vrij, A., Leal, S., Mann, S., Warmelink, L., Granhag, P.A., & Fisher, R.P. (2010). Drawings as an innovative and successful lie detection tool. *Applied cognitive psychology*, 24, 587-594. <https://doi.org/10.1002/acp.1627>
- Vrij, A., Mann, S., & Fisher, R. P. (2006). Information-gathering vs accusatory interview style: Individual differences in respondents' experiences. *Personality and individual differences*, 41(4), 589-599. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2006.02.014>
- Vrij, A., Mann, S. A., Fisher, R. P., Leal, S., Milne, R., & Bull, R. (2008). Increasing cognitive load to facilitate lie detection: The benefit of recalling an event in reverse order. *Law and human behavior*, 32, 253-265. <https://doi.org/10.1007/s10979-007-9103-y>
- Vrij, A., Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2015). Problems in expert deception detection and the risk of false confessions: No proof to the contrary in Levine et al.(2014). *Psychology, Crime & Law*, 21(9), 901-909.
<https://doi.org/10.1080/1068316X.2015.1054389>

W

- Wachi, T., Watanabe, K., Yokota, K., Otsuka, Y., Kuraishi, H., & Lamb, M. (2014). Police interviewing styles and confessions in Japan. *Psychology, Crime & Law*, 20(7), 673-694. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2013.854791>
- Wakefield, H. et Underwager, R. (1998). Coerced or nonvoluntary confessions. *Behavioural Sciences and the Law*, 16(4), 423-440. [https://doi.org/10.1002/\(SICD\)1099-0798\(199823\)16:4<423::AID-BSL319>3.0.CO;2-2](https://doi.org/10.1002/(SICD)1099-0798(199823)16:4<423::AID-BSL319>3.0.CO;2-2)
- Walczyk, J. J., Igou, F. P., Dixon, A. P., & Tcholakian, T. (2013). Advancing lie detection by inducing cognitive load on liars: A review of relevant theories and techniques guided by lessons from polygraph-based approaches. *Frontiers in psychology*, 4, 14.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2013.00014>

- Walsh, D.W., & Bull, R.H. (2010). What really is effective in interviews with suspects? A study comparing interview skills against interview outcomes. *Legal and Criminological Psychology, 15*, 305– 321.
<https://doi.org/10.1348/135532509X463356>
- Walsh, D. et Bull, R. (2011). Benefit fraud investigative interviewing: A self- report study of investigation professionals' beliefs concerning practice. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, 8*(2), 131-148. <http://dx.doi.org/10.1002/jip.137>
- Walsh, D., & Bull, R. (2012). Examining rapport in investigative interviews with suspects: Does its building and maintenance work?. *Journal of police and criminal psychology, 27*, 73-84. <https://doi.org/10.1007/s11896-011-9087-x>
- Walsh, D., & Bull, R. (2014) Historical approaches to the investigation of benefit fraud suspects.
- Walsh, D., & Bull, R. (2015). Interviewing suspects: Examining the association between skills, questioning, evidence disclosure, and interview outcomes. *Psychology, Crime & Law, 21*(7), 661-680. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2015.1028544>
- Walsh, D., Oxburgh, G. E., Redlich, A. D., & Myklebust, T. (Eds.). (2017). *International developments and practices in investigative interviewing and interrogation: Volume 1: Suspects*. Routledge.
- Wason, P. C. (1960). On the failure to eliminate hypotheses in a conceptual task. *Quarterly journal of experimental psychology, 12*(3), 129-140.
<https://doi.org/10.1080/17470216008416717>
- Wason, P. C. (1966). Reasoning. In B. M. Foss (Ed.), *New horizons in psychology I*, Harmondsworth, Middlesex, England: Penguin.
- Wason, P. C. (1968). Reasoning about a rule. *Quarterly journal of experimental psychology, 20*(3), 273-281. <https://doi.org/10.1080/14640746808400161>
- Weissbein, D. A., Huang, J. L., Ford, J. K., & Schmidt, A. M. (2011). Influencing learning states to enhance trainee motivation and improve training transfer. *Journal of Business and Psychology, 26*, 423-435. <https://doi.org/10.1007/s10869-010-9198-x>

- Webster, D. M., & Kruglanski, A. W. (1994). Individual differences in need for cognitive closure. *Journal of personality and social psychology*, 67(6), 1049.
<https://doi.org/10.1037/0022-3514.67.6.1049>
- Wesson, M., & Salmon, K. (2001). Drawing and showing: Helping children to report emotionally laden events. *Applied Cognitive Psychology: The Official Journal of the Society for Applied Research in Memory and Cognition*, 15(3), 301-319.
<https://doi.org/10.1002/acp.706>
- West, E., & Meterko, V. (2016). Innocence Project: DNA exonerations, 1989–2014: Review of data and findings from the first 25 years. *Albany Law Review*, 79, 717–795.
- Wheeler, R. L., & Gabbert, F. (2017). Using self-generated cues to facilitate recall: A narrative review. *Frontiers in psychology*, 8, 1830.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2017.01830>
- White, W. S. (2003). *Miranda's warning protections: Police interrogation practices after Dickerson*. Ann Arbor, MI : University of Michigan Press.
- Wicks, R. J. (1974). *Applied psychology for law enforcement and correction officers*. New York: McGraw-Hill.
- Wright, A. M., & Holliday, R. E. (2007). Enhancing the recall of young, young-old and old-old adults with cognitive interviews. *Applied Cognitive Psychology*, 21, 19–43.
<https://doi.org/10.1002/acp.1260>

Y

- Yarmey, A.D. (2009). Truthfulness in witnesses' and suspects' reports. In R. Bull, T. Valentine & T. Williamson (Eds.), *Handbook of Psychology of Investigative Interviewing: Current Developments and Future Directions*. Singapore: Wiley.
- Yeh, Y. C., Chen, S. Y., Rega, E. M., & Lin, C. S. (2019). Mindful learning experience facilitates mastery experience through heightened flow and self-efficacy in game-based creativity learning. *Frontiers in psychology*, 10, 1593.
<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2019.01593>

Z

Zaragoza, M. S., Payment, K. E., Ackil, J. K., Drivdahl, S. B. & Beck, M. (2001).
Interviewing witnesses: Forced confabulation and confirmatory feedback increase
false memories. *Psychological Science*, *12*(4), 73–77. <https://doi.org/10.1111/1467-9280.00388>

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Monsieur
BEL JOËL

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le dix novembre à neuf heures trente, -----

NOUS, [REDACTED]

Commandant de Police

En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Monsieur BEL Joël,
résidant [REDACTED], fils de [REDACTED] et de

[REDACTED], Gérant du restaurant [REDACTED]
[REDACTED], tél : [REDACTED]. ---

---Lequel connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Monsieur Bel, vous résidez impasse [REDACTED] à [REDACTED], et
votre maison est située à côté de celle de Monsieur André Mathieu. Que faisiez-
vous mardi huit novembre en soirée ?---

---REPONSE : Je suis parti travailler comme à mon habitude vers dix sept heures
au restaurant [REDACTED] place [REDACTED] où je suis gérant. J'ai passé toute la
soirée au restaurant et je suis rentré vers une heure du matin chez moi. Je suis allé
me coucher directement.---

---QUESTION : Comment avez-vous appris que votre voisin, Monsieur Mathieu,
avait été blessé lors de cette soirée et transporté à l'hôpital ?---

---REPONSE : C'est ma voisine Michelle Lurier qui me l'a appris.---

---Michelle habite en haut de l'impasse et c'est une amie de la famille Mathieu.
Avant, c'était ses parents qui habitaient là et depuis quelques années ils avaient
pris un appartement en centre ville. André a donc racheté la maison.---

---Comme mercredi son camion était toujours là, Michelle est allée voir s'il était
malade. Personne répondait alors elle a appelé sa mère pour prendre des nouvelles
et c'est là qu'elle a appris qu'il était à l'hôpital. Elle est venue me voir ensuite
pour m'annoncer la nouvelle.---

---QUESTION : Savez-vous qui aurait pu tirer sur votre voisin et pourquoi ?---

---REPONSE : Bah, ça pourrait être n'importe qui comme un cambrioleur ou des
gitans. Il y en a qui se sont installés récemment à côté du stade [REDACTED]. Ce
serait pas la première fois qu'ils s'introduiraient chez des gens. Ou son ex-petite
amie Sophie, il paraît que ça s'était pas bien fini tous les deux. Mais bon je vois
pas ce que des voleurs pourraient bien lui vouloir, il a pas grand-chose chez lui on

est vraiment pas dans le meilleur quartier.---

---QUESTION : Vous avez mentionné son ancienne petite-amie, que pouvez-vous me dire sur elle ?---

---REPONSE : Oh et bien déjà quand ils étaient ensemble ils étaient du genre à se crêper le chignon. Je les entendais souvent quand ils étaient dehors à propos d'emménager chez lui, qu'il voulait pas mais elle insistait.---

---Il l'avait même traité de folle une fois et elle était partie avec sa voiture.---

---QUESTION : Avez-vous d'autres informations à nous donner ?---

---REPONSE : Non, désolé de pas pouvoir vous aider plus mais comme j'étais pas là ce soir là.

---Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous à dix heures trente. -----

Le déclarant



L'O.P.J.





MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Madame
LURIER MICHELLE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le dix novembre à quatorze heures, -----

NOUS, [REDACTED]
Commandant de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Madame LURIER
Michelle, résidant [REDACTED], fille de [REDACTED] et de
[REDACTED], retraitée, tél : [REDACTED], ---

--- Laquelle connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Madame Lurier, vous résidez impasse [REDACTED] à [REDACTED], et
votre maison est située au bout de l'impasse où se situe celle de Monsieur André
Mathieu. Que faisiez-vous mardi huit novembre en soirée ?---

---REPONSE : J'étais chez moi toute la soirée. Je vis seule.---

---Je suis rentrée du centre ville en bus jusqu'à l'arrêt [REDACTED] à deux rues, aux
alentours de dix huit heures, puis j'ai marché jusqu'à chez moi. J'étais allée rendre
visite à une amie. En passant devant chez André j'ai vu qu'il était rentré de son
travail puisque la camionnette était garée devant le portail. J'ai préparé le repas et
j'ai dîné à dix neuf heures puis j'ai regardé un peu la télévision et je suis allée me
coucher vers vingt et une heures.---

---QUESTION : Avez-vous entendu le coup de feu qui a été tiré hier soir et qui a
blessé votre voisin ?---

---REPONSE : J'ai entendu un gros bruit hier soir oui alors que je dormais. Ça m'a
réveillé en sursaut mais je ne savais pas que c'était un coup de feu. Comme il y
avait beaucoup de vent dehors je me suis dit que c'était peut-être un pot de fleur
qui était tombé et je me suis rendormie aussitôt.---

---QUESTION : Savez-vous quelle heure il était, à peu près, quand le bruit vous a
réveillée ?---

---REPONSE : Je ne sais pas mais je dormais déjà donc il était vingt et une heure
trente passées, car je m'endors en trente minutes environ. Et il devait être encore
tôt car quand j'ai ouvert les yeux j'ai cru voir que les lampadaires de la rue
n'étaient pas encore éteints.---

---Je ne suis pas sûre qu'ils étaient allumés car je laisse la lumière du couloir
allumée pour le chien.---

---QUESTION : A quelle heure s'éteignent les lampadaires dans votre impasse ?--
---REPONSE : A vingt deux heures trente en cette saison, vingt trois heures trente l'été.---

---QUESTION : Quelles relations entretenez-vous avec André Mathieu ?---
---REPONSE : Je suis une amie de longue date de la famille Mathieu. Ses parents habitaient la maison qu'il occupe avant, je les ai vu grandir lui et sa sœur car j'ai toujours vécu dans cette rue. Il y a quelques années [REDACTED] et [REDACTED] Mathieu ont déménagé en centre ville dans un appartement et leur fils est revenu vivre dans la maison. Il passe souvent boire le café à la maison le dimanche ou le samedi.---

---QUESTION : Savez-vous si André avait des ennemis, des personnes qui pouvaient lui en vouloir ?---

---REPONSE : En fait, il m'avait parlé de cet employé qu'il avait licencié quelques mois plus tôt. Paul ou Pierre je crois. Oui Paul. André a une entreprise d'espaces verts et il avait deux jeunes hommes qui travaillaient avec lui. Mais il m'a raconté qu'un jour un de ces garçons avait quitté le travail en pleine journée sans son autorisation, et qu'il était allé vandaliser une voiture ou une moto de quelqu'un avec qui il s'était querellé. Une drôle d'histoire. Je crois qu'il a fait de la prison pour ça. Quand il est revenu voir André quelques mois plus tard, il lui a annoncé qu'il ne le reprenait pas au travail. Apparemment il est rentré dans une colère noire et a fait tomber tous les outils dans l'entrepôt.---

---QUESTION : Savez-vous si il y a déjà eu des actes violents entre eux ? Si ils se sont déjà battus par exemple ?---

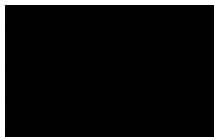
---REPONSE : Non je n'en ai aucune idée. Il ne m'en a pas reparlé depuis ce jour là en tout cas.

---QUESTION : Avez-vous d'autres informations ?---

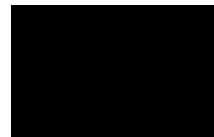
---REPONSE : Non je ne crois pas.

---Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec nous à quinze heures dix. ----

Le déclarant



L'O.P.J.





MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Madame
FLORINT SOPHIE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le douze novembre à neuf heures dix, -----

NOUS, [REDACTED]

Commandant de Police

En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Madame FLORINT
Sophie, résidant [REDACTED], fille de [REDACTED] et de

[REDACTED], directrice d'un salon de coiffure sis

[REDACTED], tél : [REDACTED], ---

--- Laquelle connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Madame Florint, quels rapports entretenez-vous avec Monsieur
André Mathieu ?---

---REPONSE : A ce jour aucun rapport. Nous sommes séparés depuis environ
deux mois.---

---QUESTION : Comment s'est déroulée votre rupture ?---

---REPONSE : Comme une rupture. Ce n'était pas le meilleur jour de notre vie, ni
le plus dramatique, mais bon on ne peut pas dire que tout le monde était ravi. On a
décidé de se séparer car nos projets d'avenir ne correspondaient pas.---

---QUESTION : Et comment se passait votre relation ? Y avait-il parfois des
moments violents entre vous ? ---

---REPONSE : Je ne sais pas ce que vous essayez de me faire dire mais si vous
pensez que j'ai quoi que ce soit en rapport avec l'agression d'André je préfère tout
de suite vous dire que non.---

---Comme toutes les relations je pense qu'on avait des bons moments et des moins
bons. On ne peut pas parler de violence mais bien sûr parfois il y avait des
disputes. Je ne vois pas en quoi cela va vous aider à trouver qui a vraiment commis
cette agression.---

---André et moi ne nous sommes plus vus ni contactés depuis mon départ de la
maison.---

---QUESTION : Que faisiez-vous le soir où André a été agressé, particulièrement
entre vingt et une heure trente et vingt trois heures ?

---REPONSE : Mardi soir j'étais en sortie avec une amie et ma fille. Nous avons

dîné au restaurant aux alentours de vingt heures, puis nous sommes allées au cinéma toutes les trois. La séance était à vingt et une heures quinze et nous sommes sorties à vingt trois heures trente environ. J'ai des factures qui prouvent ces sorties si vous le souhaitez.---

---Ensuite j'ai déposé ma fille chez son père en centre ville et je suis rentrée chez moi pour dormir. Je me suis couchée tout de suite car je travaillais mercredi matin.---

--- QUESTION : Savez-vous qui aurait pu entrer par effraction chez votre ex conjoint et pour quelle raison ?---

--- REPONSE : Je n'en sais rien. Je ne me mêle plus de sa vie maintenant.---

---QUESTION : Avez-vous quelque chose à ajouter ?---

---REPONSE : Non.---

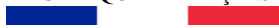
---Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec nous à dix heures. ----

Le déclarant



L'O.P.J.





MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Monsieur
BLOUIN STEPHANE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le douze novembre à onze heures, -----

NOUS, [REDACTED]
Brigadier de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Monsieur BLOIN Stéphane, résidant [REDACTED], fils de [REDACTED] et de [REDACTED], Agent d'entretien des espaces verts à l'entreprise [REDACTED], tél : [REDACTED], ---

--- Lequel connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Monsieur Blouin, votre patron, monsieur Mathieu, a été agressé chez lui mardi soir et touché d'une blessure par arme à feu suite à une intrusion par effraction. Avez-vous des informations sur cet événement ?---

---REPONSE : Non. Ce que je sais c'est que quand je suis arrivé au travail mercredi, André n'était pas là, ce qui n'est pas dans ses habitudes. Comme j'ai une clé du local je suis entrée et j'ai commencé à faire des devis pour un chantier. Sa maman est arrivée dans la matinée et elle m'a expliqué qu'il s'était fait opérer dans la nuit suite à, comme vous dites, une agression.---

---J'étais choqué parce que j'avais jamais entendu d'histoire ou quelqu'un se faisait tirer dessus au fusil. Je l'ai appelé hier soir et ça allait mieux, mais il ne savait pas du tout ce qui s'est passé donc on en a très peu parlé.---

---QUESTION : Êtes-vous le seul employé de monsieur Mathieu à l'entreprise d'espaces verts ?---

---REPONSE : En ce moment oui. Avant on était deux. Moi et Paul, un gars d'à peu près mon âge, un peu plus jeune. Et puis il y a eu une histoire et ensuite Paul ne travaillait plus ici mais je continue à le voir souvent, on est devenus amis avec le temps.---

---Je l'ai d'ailleurs vu mardi, après le travail. On va au foot ensemble.---

---QUESTION : Il y a eu une histoire ?---

---REPONSE : Oui, Paul a un peu pété un plomb un jour et du coup il a fait un peu de prison. Rien à voir avec l'entreprise, ici il a toujours bien bossé. Mieux que moi d'ailleurs. Mais bon il a eu des soucis avec son ex copine et c'est parti assez loin

comme histoire.

---QUESTION : Que s'est-il passé ?---

---REPONSE : Bah il a appris un jour que sa copine l'avait trompé avec un gars du coin avec qui il ne s'entendait déjà pas très bien alors il a mis le feu à sa voiture pour se venger.---

---Pas malin mais bon il a déjà payé pour ça, il a fait un peu de prison. Bref en tout cas le patron l'a pas repris à cause de ça.---

---QUESTION : Vous croyez qu'il lui en a voulu ?---

---REPONSE : Il l'a pas repris alors qu'il bossait bien. C'est sûr qu'il a mal agi mais jamais au travail. Jamais en retard, jamais de bêtise, et il se plaignait pas.

---QUESTION : Vous dites avoir passé la soirée avec lui mardi.---

---REPONSE : La soirée pas vraiment, plutôt la fin d'après-midi. Je suis passé le chercher chez lui après le travail à dix sept heures et puis on est allés à l'entraînement de foot. A dix neuf heures trente je l'ai redéposé et je suis rentré chez moi. J'ai passé la soirée avec ma copine.---

---QUESTION : Savez-vous s'il a fait quelque chose de sa soirée également ?---

---REPONSE : Alors là j'en ai aucune idée. Je ne pense pas car il a parlé de faire un jeu en ligne dans la soirée et justement j'ai refusé car j'étais occupé.---

---QUESTION : Votre patron André a été touché avec une balle de calibre 12. Malheureusement elle est trop endommagée pour savoir avec quelle arme en particulier mais on sait qu'elle a été tirée avec un fusil de chasse. Votre ami Paul en possède-t-il un ?---

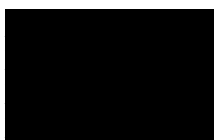
---REPONSE : Je ne crois pas, ça me dit rien.

---QUESTION : Avez-vous d'autres informations qui pourraient nous intéresser sur ces événements ?---

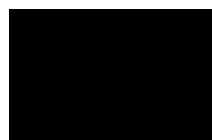
---REPONSE : Peut-être que vous devriez chercher du côté de Monsieur Mercier, l'homme qui a acheté le terrain à côté de l'entreprise. Depuis un an il a acheté et il veut construire un immeuble avec des bureaux. Sauf que nous ça nous fera de l'ombre là où André met sa serre pour les plantes tropicales. Je sais qu'il a porté plainte contre la mairie qui avait accepté de donner le permis de construire. Depuis, l'ambiance est vraiment pas terrible entre André et Monsieur Mercier. Je sais que Paul a l'air violent mais il aurait pas fait une bêtise pareille.

---Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous à douze heures vingt. ----

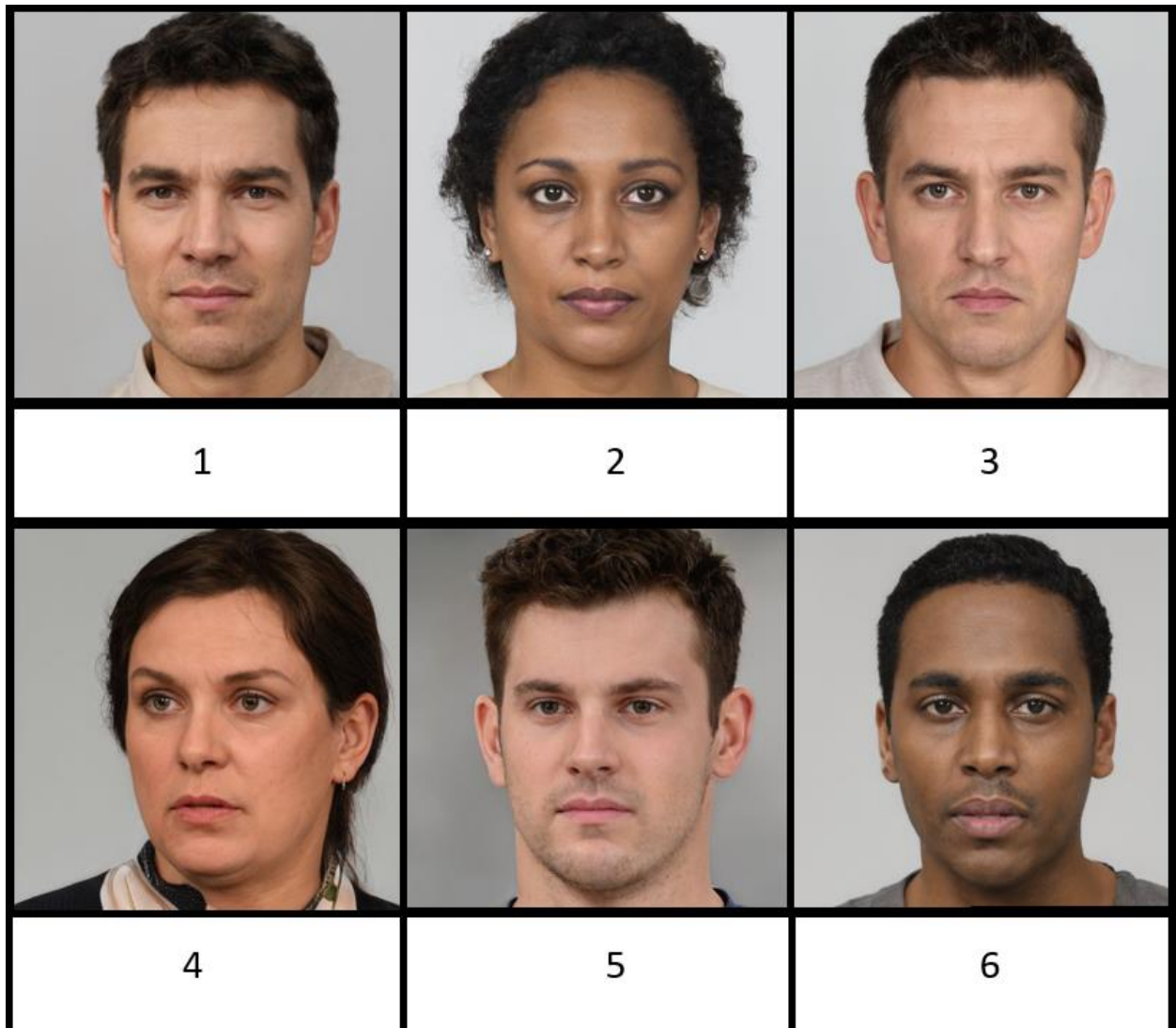
Le déclarant



L'O.P.J.



Dans le document suivant, la photo n°4 représente Sophie FLORINT, l'ex-compagne de la victime. La photo n°5 représente Paul ROLAND, l'ancien employé de la victime. Les autres personnes ont été sélectionnées au hasard dans un fichier de photographies et n'ont pas de lien avec l'enquête.





MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Madame
LEDOUX HELENE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le treize novembre à neuf heures quarante, -----

NOUS, [REDACTED]
Commandant de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Madame LEDOUX
Hélène, résidant [REDACTED], fille de [REDACTED] et de
[REDACTED], buraliste au bar-tabac sis [REDACTED]
[REDACTED], tél : [REDACTED]. ---

--- Laquelle connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Madame, une agression a eu lieu mardi soir dans le quartier où
vous travaillez. Sur le perron du domicile de la victime, nous avons retrouvé un
ticket de caisse daté de mardi soir correspondant à un achat de cigarettes dans
votre établissement. Pouvez-vous me confirmer que ce ticket provient de votre
commerce ?---

---REPONSE : Oui, le ticket provient bien de ma caisse enregistreuse. On voit
bien le nom et l'adresse de mon établissement, qui sont corrects.---

---Le ticket a bien été émis mardi soir à l'heure indiquée.---

---QUESTION : Vous souvenez-vous des clients qui sont passés mardi soir à votre
commerce ?---

---REPONSE : Je ne me souviens pas de tous mais je vais essayer. J'ai eu quelques
habitués du quartier que je vois quotidiennement. Mais vous savez à cette heure ci
il n'y a plus grand monde qui passe.---

--- Henri Plantier est passé, c'est un monsieur qui habite en face et qui vient très
souvent. Il y a eu aussi la petite Lise mais je ne connais pas son nom de famille.
Vers vingt deux heures. C'est une jeune maman infirmière qui vit seule. Sinon, des
clients que je ne connaissais pas, peut-être trois ou quatre dans la soirée. Je suis
restée ouverte pour regarder le match avec quelques clients qui aiment passer la
soirée ici.---

---QUESTION : Sauriez-vous reconnaître un client qui est passé si je vous
montrais quelques photos ?---

---REPONSE : Ah, je ne sais pas. C'est difficile à dire. Il y a eu un jeune homme
vers vingt et une heure quarante cinq effectivement, à la fin de la première mi-
temps. Mais il faisait sombre dans le bar et avec la tempête dehors, il est rentré

avec sa capuche. J'ai peur de vous dire une bêtise. Il avait l'âge de la photo n°5.

---QUESTION : Essayez de vous concentrer, c'est important. Ça pourrait être lui ?---

---REPONSE : Ça pourrait, mais vraiment je n'en suis pas sûre. C'était un jeune homme assez grand, je dirais les cheveux courts mais comme je vous l'ai dit il était bien couvert.

---QUESTION : Nous avons des raisons de penser que l'agresseur pourrait en effet être la personne présentée sur la photo n°5. Si vous l'identifiez comme votre client, cela nous aiderait beaucoup.---

---REPONSE : Je comprends bien. Oui, c'est possible que ça soit lui, en effet.---

---QUESTION : Connaissez-vous la victime, Mr André Mathieu ?---

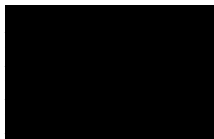
---REPONSE : Oui oui, je connais bien André. Il habite dans ce quartier depuis toujours. Mes parents tenaient ce tabac quand il était encore enfant. Ce n'est pas vraiment un client car je crois qu'il ne fume pas mais il passe dire bonjour de temps en temps.---

---QUESTION : Auriez-vous d'autres détails à ajouter sur la soirée de mardi et sur les événements ?---

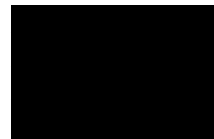
---REPONSE : Non malheureusement. J'espère que vous trouverez qui l'a agressé car André ne mérite pas ça, il n'a jamais fait de mal à personne. Je ne me sens plus vraiment en sécurité depuis.---

---Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec nous à dix heures trente. -----

Le déclarant



L'O.P.J.





MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :

Perquisition du domicile
de Monsieur
ROLAND PAUL sis

Scellé n°

UN

A

DEUX

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le quatorze Novembre
à neuf heures cinquante

NOUS, [REDACTED]
Brigadier de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

--- Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED], [REDACTED] ---

--- Nous trouvant au domicile de M ROLAND Paul, sis [REDACTED] ---

--- Agissant dans le cadre du Mandat n° [REDACTED], transmis le

10/11/2016 par Monsieur [REDACTED], Premier Substitut Spécialisé du
Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de

--- Vu les articles 75 et suivants du code de procédure pénale ---

--- Agissant conformément aux instructions reçues ---

--- Mentionnons que l'autorisation de perquisition et la demande d'autorisation de
perquisition du domicile de M ROLAND Paul sont annexées au procès verbal
dressé par M le magistrat du parquet. ---

--- à dix heures dix, débutons une minutieuse perquisition du domicile de M
ROLAND Paul en présence constante et effective de M ROLAND. ---

--- A notre demande, M ROLAND nous indique la présence dans son garage d'une
arme à feu non répertoriée au Registre d'Inventaire et d'Attribution des Armes et
Munitions, de type Fusil semi-automatique H4 calibre 12/76 de la marque
FABARM, ainsi qu'une boîte de munitions de type Balle calibre 12 de la marque
BASCHIERI & PELLAGRI. ---

--- Demandons à M ROLAND de nous permettre l'accès aux éléments susnommés
--- Plaçons sous scellé n° [REDACTED], le Fusil semi-automatique H4 calibre
12/76 de la marque FABARM. ---

--- Plaçons sous scellé n° [REDACTED], la boîte de munitions de type Balle
calibre 12 de la marque BASCHIERI & PELLAGRI. ---

--- Interrogé sur cette arme, M ROLAND nous précise que celle-ci est un héritage
de son grand-père, qu'elle appartient pour l'instant à son père mais qu'il la garde
chez lui. ---

--- Constatons que la boîte de munitions n'est pas neuve et pas complète. ---

--- Interrogé sur le sujet, M ROLAND nous précise que cette arme est parfois
utilisée les jours de congé dans le cadre de sports de tir au domicile privé de
membres de la famille. ---

--- Constatons que cette perquisition n'apporte plus dans l'immédiat d'éléments
supplémentaires pouvant intéresser la présente enquête. ---

--- Quittons les lieux, il est quatorze heures. ---

--- Après lecture faite par lui-même, M ROLAND persiste et signe avec nous le
présent et les fiches de scellés constituées. ---

M ROLAND

L'Officier de Police Judiciaire



MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Monsieur
BARBIER Jules

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le quinze novembre à dix heures, -----

NOUS, [REDACTED]
Commandant de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Monsieur BARBIER

Jules, résidant [REDACTED], fils de [REDACTED]

et de [REDACTED], employé polyvalent de magasin [REDACTED]

[REDACTED], tél : [REDACTED], ---

--- Lequel connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Monsieur Barbier, vous habitez rue [REDACTED] et votre maison se situe derrière la maison de Monsieur Mathieu. Vous avez déclaré avoir entendu un coup de feu mardi dernier dans votre quartier. Que pouvez-vous me dire sur cet événement ?---

---REPONSE : Oui mardi j'étais chez moi et tard dans la soirée j'ai entendu quelqu'un tirer. Enfin je n'étais pas sûr que c'était un coup de feu mais maintenant que vous le dite je le sais.---

---Ça m'a interpellé mais pas spécialement choqué. Déjà il y avait beaucoup de vent donc ça aurait pu être autre chose et je viens de la campagne donc j'ai l'habitude des coups de feu. Pas sûr les gens bien sûr mais parfois les paysans tirent en l'air pour éloigner les chats ou les oiseaux.---

---QUESTION : Savez-vous quand ce coup de feu a-t-il été tiré ?

---REPONSE : Oh pas à la minute près mais ce serait vérifiable. Je dirais aux alentours de minuit dix.---

---QUESTION : Vous êtes sûr ? Car votre voisine nous a dit que ça avait eu lieu avant vingt deux heures trente.---

---REPONSE : Ah c'est impossible, et oui j'en suis sûr. Je terminais tout juste de regarder le deuxième programme du soir à la télévision. A vingt et une heure j'ai vu deux épisodes d'une série qui durent quarante cinq minutes chacun. Et comme je n'avais pas sommeil j'ai regardé le film qui passait après et qui commençait du coup à vingt deux heures trente. Et c'était SOS Fantômes donc il doit durer un peu plus d'une heure et demie il faudrait vérifier précisément. En tout cas le bruit a eu lieu deux ou trois minutes après la fin, j'étais en train de ranger ma table de salon.-

--

---QUESTION : Savez-vous qui aurait pu s'introduire chez votre voisin ?---

---REPONSE : Non pas du tout. Je suis arrivé il y a peu de temps et je ne connais pas vraiment les gens d'ici.

---Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous à dix heures trente. ----

Le déclarant



L'O.P.J.



Une seconde fouille de la scène de crime effectuée le 15/11/2016 a permis d'identifier les nouvelles pièces à conviction suivantes :



Photo n° [redacted] / traces de semelle dans la partie arrière des espaces extérieurs de la victime. Pas de correspondance avec la peinture de la victime



Photo n° [redacted] / traces exploitables de salissures au niveau de l'entrée arrière [passage extérieur – cuisine] du domicile de la victime



Scellé n° [redacted] / sachet contenant 2,13 grammes de cocaïne trouvé dans la table de chevet [chambre du rez de chaussée] de la victime

MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Monsieur
PETIT MAXENCE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le quinze novembre à seize heures quinze, -----

NOUS, [REDACTED]
Commandant de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Monsieur PETIT
Maxence, résidant [REDACTED], fils de [REDACTED] et
de [REDACTED], sans emploi, tél : [REDACTED], ---

--- Lequel connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Monsieur Petit, quels sont vos liens de parentés avec Monsieur
Mathieu ?---

---REPONSE : André est mon oncle au premier degré. Ma mère était sa grande
sœur.---

---QUESTION : Quel type de relation entretenez-vous ?---

---REPONSE : Je ne suis pas très famille depuis le décès de ma mère je vis un peu
tout seul tranquille. Je ne m'entends pas du tout avec mon père. Je vois André de
temps en temps il me passe un peu d'argent pour que j'arrive à m'en sortir. A part
ses parents, je suis sa seule famille.---

---QUESTION : Vous avez des problèmes d'argent ?---

---REPONSE : Non pas vraiment mais je n'ai pas de travail et c'est difficile pour
moi d'en trouver un. Pour ça André m'aide parfois dans le quotidien.---

---QUESTION : Quelles sont vos autres sources de revenus ? Vous n'avez pas
reçu un héritage de votre mère ?---

---REPONSE : Si bien sûr mais ce n'était pas très conséquent et il n'y a plus rien.
Je touche une aide de l'état mais assez peu car j'ai été renvoyé de mon ancien
travail. Je vais aussi au casino des fois et fais quelques paris sportifs.---

---QUESTION : Pourtant il me semble que vous avez déjà eu des ennuis à ce sujet
non ?---

---REPONSE : Oui j'ai eu des problèmes avec un établissement de jeu, je leur
devais une somme que je ne pouvais pas rembourser. La justice a déjà réglé ce
souci. Ça a été compliqué mais je ne dois plus rien.---

---QUESTION : Et vous continuez à fréquenter ce genre d'établissements ?---

---REPONSE : C'est un moyen pour moi de gagner un peu d'argent et je m'y sens bien. Je fais attention maintenant ce n'est plus comme avant je ne joue que des petites sommes.---

---QUESTION : Votre oncle nous a dit qu'il ne voulait plus vous donner d'argent depuis quelques temps, c'est vrai ?---

---REPONSE : Oui depuis quelques temps il a dit que ça serait bien que j'essaye de m'en sortir par moi-même.---

---QUESTION : Vous êtes-vous disputés à ce sujet ?---

---REPONSE : Non, je ne sais pas s'il vous a dit ça mais pour moi ce n'était pas une dispute. On a un peu élevé la voix mais en famille c'est normal. J'ai dit que je comprenais.---

---QUESTION : Avez-vous un lien avec l'agression de votre oncle ?---

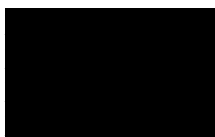
---REPONSE : Non, vous êtes fou. N'importe quoi.---

---QUESTION : Avez-vous d'autres informations à ajouter ?---

---REPONSE : Non.---

---Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous à dix sept heures cinq. -----

Le déclarant



L'O.P.J.





MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :
Audition de Madame
LEDOUX HELENE

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le seize novembre à onze heures vingt, -----

NOUS, [REDACTED]
Commandant de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Madame LEDOUX
Hélène, résidant [REDACTED], fille de [REDACTED] et de
[REDACTED], buraliste au bar-tabac sis
[REDACTED], tél : [REDACTED], ---

--- Laquelle connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Madame Ledoux, nous avons besoin de confirmer quelques
informations dans notre enquête sur l'agression de Monsieur Mathieu. Vous avez
dit avoir vu entrer un homme dans votre établissement mardi huit novembre à
vingt et une heures quarante cinq. Pouvez-vous confirmer ?---

---REPONSE : Oui oui tout à fait après la fin de la première mi-temps. Il est entré
acheter des cigarettes.---

---QUESTION : Pouvez-vous décrire cet homme ?---

---REPONSE : Et bien c'était un homme jeune, assez grand, avec des cheveux
bruns courts.---

---QUESTION : à partir du fichier photo suivant, pouvez-vous identifier cette
personne ?---

---REPONSE : je dirais que c'est la photo n°5.---

---QUESTION : Êtes-vous sûre ?---

---REPONSE : Je ne suis pas sûre à cent pour cent car il faisait sombre mais je
pense que oui.---

---Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec
nous à onze heures quarante. -----

Le déclarant

L'O.P.J.



MINISTERE DE
L'INTERIEUR

PREFECTURE
DE
POLICE

DIRECTION
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

BRIGADE DE

N°

AFFAIRE :

OBJET :

Audition de Madame
DEVAUX Marie

PROCES - VERBAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE

le dix sept novembre à douze heures, -----

NOUS, [REDACTED]
Brigadier de Police
En fonction à la Brigade de [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED],

---Etant au service; -----

---Poursuivant une enquête préliminaire; ---

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale; -----

---Avons mandé et constatons que se présente devant nous Madame DEVAUX
Marie, résidant [REDACTED], fille de [REDACTED] et de [REDACTED]

[REDACTED], salariée au Crédit Municipal sis [REDACTED]
[REDACTED], tél : [REDACTED], ---

--- Laquelle connaissance prise des termes de notre enquête, du motif de sa
convocation, nous déclare sur interpellations successives : -

---QUESTION : Madame Devaux, vous travaillez au crédit municipal de [REDACTED] et
une personne est déposer contre compensation financière des objets dans la
journée d'hier. Pouvez-vous nous en dire plus ?---

---REPONSE : Oui, un homme est venu déposer de la vaisselle, un stylo de
collection, une vieille montre à gousset en or et un vélo de course.---

---Nous lui avons remis la somme de quatre mille huit cent euros pour ce lot.---

---QUESTION : Ces éléments correspondent à des objets manquants chez la
victime depuis l'intrusion qui a eu lieu chez lui la semaine passée. Sauriez-vous
reconnaître la personne qui est venue vous voir hier sur le fichier de
photographies ?---

---REPONSE : Il n'apparaît pas sur ce fichier.---

---C'était un individu de taille assez petite, jeune également mais plutôt blond.---

---Je pourrai vous donner ses coordonnées.---

---QUESTION : Avez-vous d'autres informations à ajouter ?---

---REPONSE : Non.---

---Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec
nous à douze heures vingt. -----

Le déclarant

L'O.P.J.

